



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

Ecole doctorale Fernand Braudel

***Lunéville : une garnison de cavalerie dans l'espace frontalier lorrain
1873 - 1921***

Représentation et évolution d'une division de cavalerie aux avant-postes



Thèse de l'Université de Lorraine - Site de Metz
Histoire contemporaine

Soutenue par Jean BOURCART

Sous la direction du Professeur François COCHET

Le 23 octobre 2013

Jury

Xavier BONIFACE, Professeur, Université du Littoral

François COCHET, Professeur, Université de Lorraine, directeur de la recherche

Olivier FORCADE, Professeur, Université de Paris IV-Sorbonne

Jean-Noël GRANDHOMME, Maître de conférence-HDR, Université de Strasbourg, rapporteur

Rémy PORTE, HDR en Histoire, rapporteur

CRULH

Année universitaire 2013 – 2014

« Nous avons beaucoup travaillé ensemble et notre zèle ne s'est jamais démenti ; c'est qu'ici, les yeux fixés sur la frontière, les vertus militaires s'exaltent, et l'on sent mieux ce qu'on doit à son pays de dévouement et de sacrifice ».

Général de Cointet, commandant la 2^e division de cavalerie.

Lunéville, 6 avril 1895.¹

« Donc, nous ne sommes pas à Lunéville, à quelques kilomètres de la frontière pour nous reposer, et ce n'est pas le travail qui nous manque, ce dont je ne me plains pas, loin de là, et je suis maintenant on ne peut plus content d'avoir demandé à aller dans la cavalerie (...) ».

Cavalier Corbillon, 18^e régiment de chasseurs à cheval.

Lunéville, 29 mars 1903.²

¹ Ordre du jour du général de Cointet lu devant le front des troupes de la 2^e division de cavalerie lors de son adieu aux armes à Lunéville, le 6 avril 1895. Cité par le *L'Eclaireur de Lunéville*, jeudi 11 avril 1895.

² Lettre du cavalier Emile Corbillon à ses parents, le 29 mars 1903. Fond Corbillon, SHD/DAT 1 KT 468.

REMERCIEMENTS

Mon travail de thèse n'aurait pu être mené à son terme sans le concours d'un milieu familial marqué par le goût de l'histoire militaire « aux marches » de la France de l'Est et sans les conseils bienveillants du Professeur François Cochet qui a accepté d'assurer la direction et le suivi de mes travaux pendant cinq années.

Qu'il me soit permis d'associer à mes remerciements tous ceux qui, dans les centres d'archives et les bibliothèques du ministère de la Défense, de la Lorraine ou de Lunéville en particulier, ont œuvré avec patience et dévouement pour mettre à ma disposition les sources indispensables à mes recherches.

Enfin, je ne peux oublier « Ceux de la cavalerie », ceux qui ne sont plus, mais qui continuent à donner à Lunéville un « supplément d'âme » que l'on ne saurait ignorer aujourd'hui.

PREAMBULE

Intimement liée à l'histoire de la Lorraine, Lunéville est marquée par une spécificité cavalière dès le XVIII^e siècle, notamment à partir de son rattachement définitif au royaume de France en 1766. Patiemment établie comme une cité cavalière de référence et d'excellence, Lunéville s'affiche après la guerre de 1870 comme une garnison de cavalerie majeure aux avant-postes de la Lorraine annexée. A quelques distances de la vie civile et militaire de la cité, la frontière fait alors l'objet de toutes les attentions jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale.

Dans le cadre des travaux portant sur l'histoire militaire de la France en générale et sur l'histoire de la cavalerie française en particulier, une étude spécifique sur la 2^e division de cavalerie et ses unités stationnant à Lunéville permettra de cerner la vie de garnison de la cité cavalière lorraine dans un espace chronologique borné par deux temps de reconstruction post-conflituel entre la France et l'Allemagne.

En abordant le sujet sur le plan évènementiel aussi bien que dans le registre de l'histoire des représentations, ce travail soulignera en outre la contribution réelle ou supposée des acteurs de la garnison aux évolutions techniques et tactiques de la cavalerie française, ainsi qu'à la vie d'une cité lorraine.

SIGLES ET ABREVIATIONS

BCP	Bataillon de chasseurs à pied
BCH	Brigade de chasseurs
BCL	Brigade de cavalerie légère
Bde	Brigade
BC	Brigade de cuirassiers
BD	Brigade de dragons
CA	Corps d'armée
CIE	Compagnie
DC	Division de cavalerie
DLC	Division légère de cavalerie
DI	Division d'infanterie
EM	Etat-major
ESC	Escadron
GA	Général d'armée
GBR	Général de brigade
GCA	Général de corps d'armée
GD	Groupe de divisions
GDI	Général de division
GPE	Groupe Provisoire de l'Est
PLT	Peloton
RAC	Régiment d'artillerie de campagne
RC	Régiment de cuirassiers
RCH	Régiment de chasseurs à cheval
RD	Régiment de dragons
RI	Régiment d'infanterie
RGT	Régiment
SECT	Section

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	3
PREAMBULE	4
SIGLES ET ABREVIATIONS	5
SOMMAIRE	6
INTRODUCTION	8
PREMIERE PARTIE : Un espace historique d'extrême frontière : 1766-1914....	27
1.1 Au cœur d'un espace historique de la France de l'Est : 1766 – 1870	28
• La Lorraine ducale en héritage : 1766 -1804.....	28
• La cavalerie au cœur de la cité: 1804 -1824	40
• Du camp de cavalerie au carrousel impérial : 1824 - 1870	44
1.2 Naissance d'un espace frontalier 1870 - 1874	54
• Un espace militaire dans la guerre : 1870 - 1871	54
• Un espace urbain sous influence allemande : 1871 - 1873.....	67
• Une garnison de cavalerie française à la frontière: 1873 - 1874	78
1.3 Affirmation d'un espace lorrain de cavalerie : 1874 - 1914.....	85
• Un espace frontalier contrôlé dans la revanche : 1871-1914	85
• Une cavalerie perçue au sein du 6 ^e corps d'armée : 1874 - 1898.....	105
• Une cavalerie vécue au sein du 20 ^e corps d'armée : 1898 - 1914	113
DEUXIEME PARTIE : Une division de cavalerie en avant-garde : 1873-1921 ..	120
2.1 La cavalerie de Lunéville dans une armée renouvelée : 1873-1921	122
• La reconstruction de la cavalerie française	122
• La 2 ^e division de cavalerie dans la ville	127
• La 2 ^e division de cavalerie dans la Lorraine	151
• La 2 ^e division de cavalerie dans l'armée française.....	157
2.2 Présentation et représentations militaires : 1873-1921	176
• Les unités de la 2 ^e division de cavalerie.....	176
• Les infrastructures militaires dans la cité.....	198

• Les tenues et l'armement	224
• Les procédés d'engagement	241
2.3 Engagement et audace : 1873-1921	250
• La 2 ^e division de cavalerie en couverture	250
• La 2 ^e division de cavalerie en manœuvre.....	261
• La 2 ^e division de cavalerie face à l'armée allemande.....	270
2.4 La 2 ^e division de cavalerie dans la guerre : 1914-1921	292
• De l'offensive à la défensive en Lorraine : août – décembre 1914.....	292
• De la guerre à cheval à la guerre à pied : 1915-1917	332
• De la France à l'Allemagne : 1918-1921	337
TROISIEME PARTIE : Des exigences partagées dans la société : 1873-1921 .	353
3.1 Du service au service : 1873-1921	355
• Le service et les servitudes	355
• La participation au débat politique et religieux	376
• Les revues et les défilés	407
3.2 Le cheval et le cavalier : 1873-1921	420
• Le cheval de guerre et le cheval de fête.....	420
• La société équestre	441
• Lunéville dans l'espace cavalier national et international	449
3.3 Cavalerie et mémoire : 1873-1946	455
• Le souvenir des vétérans et des anciens cavaliers	455
• La cité cavalière	462
• Entre recomposition et mémoire.....	470
CONCLUSION	483
SOURCES.....	485
INDEX.....	531

INTRODUCTION

S'interrogeant sur les raisons de conduire une étude médico-sociale sur Lunéville en 1936, Jean Bichat affirmait que cette commune pouvait être considérée « *comme une cité lorraine type par son passé long de tant de siècles, par les influences successives des différentes périodes de son histoire sur la vie de ses habitants, par le rôle de capitale qu'elle a joué au XVIII^e siècle et dont elle porte encore le reflet, par le multiple caractère de centre administratif, intellectuel, agricole, économique et industriel qui imprime aujourd'hui son sceau sur son activité* ». ³

Faisant fi d'une référence à son histoire militaire, et plus précisément à son histoire équestre et militaire, il omettait de souligner, a priori, la place tenue par les nombreuses unités de cavalerie que la cité lorraine avait accueilli depuis le milieu du XVIII^e siècle, ainsi que le rappelait le programme des fêtes données en l'honneur de la 2^e division de cavalerie, onze ans plus tard. En effet, après la Seconde Guerre mondiale, le public pouvait se rendre compte que soixante-deux formations de cavalerie étaient venues tenir garnison à Lunéville pendant les deux siècles précédents, et ceci pendant une durée variable. Ce bilan comptable offrait à la ville une singulière originalité non dénuée d'un certain respect ou admiration pour une arme dont le cheval avait porté, pendant tant d'années, de nombreuses espérances.

« *Pourquoi Lunéville est la seule ville de France à porter le nom de cité cavalière ? Parce que presque toute la cavalerie de France y est passée* » ⁴.

Il devenait dès lors possible d'égrener la longue liste des unités prestigieuses dont la plupart, si elles ne s'identifiaient pas directement à l'Ancien Régime ou au Premier Empire, trouvaient leurs racines dans ces périodes historiques de folles et héroïques chevauchées guerrières. Implicitement, l'histoire de Lunéville se mêlait aux destins des chefs militaires, des hommes de troupe mais aussi à ceux qui, du haut de leur autorité ou de leur prestige, reconnaissaient la nécessité, la valeur et

³ BICHAT (Jean), *La vie et la santé dans une cité lorraine à travers les siècles, Lunéville (1034-1936)*, (Étude médico-sociale), thèse de doctorat en médecine, Nancy, Imprimerie Georges Thomas, 1937, 607 p., p. 9.

⁴ Programme des « Fêtes données en l'honneur de la 2^e division de cavalerie, division de Lunéville, sous le haut patronage du général de Lattre de Tassigny, inspecteur général de l'armée de Terre », 5 et 6 juillet 1947. AD 54, Nancy, 2 Z 39.

disons le, le prestige d'entretenir et d'entraîner une force de cavalerie dans l'Est du Royaume, de l'Empire ou de la République.

La longue liste des formations de cavalerie ayant tenu garnison à Lunéville⁵ nous offre l'occasion d'introduire sans attendre, la richesse offerte par notre sujet d'étude. Si nous ne pouvons nous engager sur un travail exhaustif d'intérêt historique, portant sur tous les temps de cavalerie depuis l'installation de Léopold I^{er}, duc de Lorraine et de Bar à Lunéville en 1698, nous souhaitons centrer notre étude sur une structure militaire spécifique, dans un temps et un espace donnés, sans toutefois s'affranchir des héritages historiques propres à la Lorraine et aux éléments constitutifs et évolutifs de la cavalerie française depuis l'Ancien Régime. Il s'agit donc de proposer une mise en relation inédite de la 2^e division de cavalerie avec un territoire de la France de l'Est pouvant être décomposé et organisé selon une répartition, somme toute délicate, entre une province, une ville et une frontière. Dans ce contexte, il devient alors intéressant d'analyser le processus d'évolution d'une grande unité de cavalerie, dite *indépendante*, au gré des influences, forces ou freins, de ces invariants structurels à la portée physique mais aussi psychologique. Mais, il est tout aussi fondamental de saisir dans les bornes temporelles de notre sujet, les continuités ou ruptures qui marquent les mouvements de cette grande unité au regard des reconstructions et transformations de « l'arme noble », celle de la cavalerie française, après les désastres de 1870. A travers un système des représentations où histoire militaire et sociologie des organisations peuvent se nourrir de leurs caractéristiques et apporter des grilles de lecture complémentaires, notre objet d'étude cherche bien à explorer la 2^e division de cavalerie « vécue » et « perçue », « *aux avant-postes* » de la Lorraine annexée. Autrement dit, il s'agit d'identifier comment les militaires de Lunéville, chefs ou subordonnés, s'approprient leur propre existence dans cette grande unité de cavalerie de l'Est de la France, mais aussi de déterminer le niveau de perception et de ressenti qu'ils détiennent, individuellement ou collectivement, de leur rôle ou de leur rang. Mais à l'extérieur de la sphère militaire, la 2^e division de cavalerie est aussi observée par la société civile, et en particulier par celle de la communauté lunévilloise de proximité, qui n'est pas

⁵ Régiments de cavalerie ayant tenu garnison à Lunéville de 1733 à 1947 : Compagnie des Gardes du corps de Stanislas ; Régiment Stanislas – Roy-Cavalerie ; Corps des Cadets Gentilshommes ; 1^{er} et 2^e régiments de carabiniers ; 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, et 12^e régiments de cuirassiers ; 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e et 31^e régiments de dragons ; 1^{er}, 2^e, 3^e, 5^e, 6^e et 10^e régiments de lanciers ; 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e régiments de hussards ; 1^{er}, 2^e, 4^e, 7^e, 8^e, 11^e, 12^e, 13^e, 15^e, 17^e, 18^e régiments de chasseurs à cheval ; 2^e groupe d'auto-mitrailleuses de cavalerie ; 3^e régiment de spahis marocain ; 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e escadrons des guides d'état-major ; 1^{er} et 4^e escadrons du train.

exempte d'un regard normé ou imaginaire, source probable d'une autre perception potentiellement juste ou tronquée.

Notre travail prend donc clairement le parti de mettre en relation d'une part une ville lorraine chargée d'histoire et de symboles, d'autre part un espace de séparation politique et géographique tout à la fois lieu d'attraction et de répulsion identifié sous l'acception globale de frontière et enfin, une structure militaire, la 2^e division de cavalerie dont la principale particularité est de former une entité solide et solidaire autour de son espace de vie, la garnison et son espace de raison, le cheval. L'association de ces trois composantes entretient des liens d'union ou de désunion qu'il conviendra d'analyser au regard de nos bornes chronologiques. Les hommes, et en particulier les hommes militaires, seront à travers leurs qualités et leurs carences, étudiés pour cerner leurs apports réels ou supposés à la science militaire et en particulier à la science de l'arme de la cavalerie dont l'un des objectifs est, rappelons-le sans tarder, le gain de la décision. Celle-ci s'obtient par un entraînement inlassable des corps et des esprits au contact de la ville et de la frontière, aux portes de l'avant-garde des évolutions techniques militaires et des événements politiques de portée nationale.

Tout en en rappelant au préalable l'imprégnation militaire du terrain et des hommes depuis la fin du XVIII^e siècle, notre sujet est borné par les limites temporelles inscrites entre la fin de deux conflits majeurs entre la France et l'Allemagne et permet de suivre avec pertinence les évolutions de la 2^e division de cavalerie depuis son installation à Lunéville « face à l'Allemagne », en 1873 et sa dissolution « en Allemagne », en 1921. Selon nous, cette particularité lie indéniablement cette grande unité de cavalerie à un territoire d'extrême frontière de l'Est de la France. Son évolution s'en ressent tout au long de cette période. Cependant, si l'arrêt du champ de notre étude en 1921 nous permet de cerner les conséquences immédiates de la Première Guerre mondiale sur le devenir de la 2^e division de cavalerie après sept ans de campagne, il convient de considérer cette année comme une césure chronologique formelle pour notre étude et non comme un aboutissement dogmatique. En effet, des prolongements thématiques nous permettent de conserver un lien avec la division de Lunéville dans sa garnison durant la période de l'entre-deux-guerres et de cerner la préparation de son engagement dans un nouvel espace bataille en 1939. Par un effet miroir « a posteriori », cette période complétera utilement l'analyse des évolutions de la 2^e division de cavalerie dans les limites temporelles retenues par notre sujet, dont l'histoire militaire, l'histoire

politique mais aussi l'histoire culturelle de la société militaire et de ses représentations en constituent les dimensions majeures.

Sans renier une expérience d'officier des armes très enrichissante nous ayant conduit à tenir différents postes à responsabilités depuis près de vingt-cinq ans, au sein de régiments, d'états-majors ou de cabinets ministériels, nous nous sommes efforcés de garder une distance critique avec notre sujet pour éviter l'écueil d'une certaine forme d'empathie. Toutefois, même si « *former un officier et former un historien procèdent de deux processus intellectuels différents compte tenu des objectifs à atteindre, parfaitement dissemblables* »⁶, nous avons tenté de répondre avec raison à une double passion qui nous anime, celle du métier des armes et celle de l'histoire militaire.

Dans ce but, les sources primaires utilisées pour notre travail sont de trois ordres, si l'on considère un niveau national, le Service Historique de la Défense (SHD) à Vincennes, un niveau régional, le service des archives départementales de Meurthe-et-Moselle à Nancy, un niveau local, le service des archives municipales de Lunéville. Dans cette commune, nous ne serions pas complets si nous ne mentionnions pas le grand intérêt de sa médiathèque qui conserve une riche collection de périodiques de l'époque, couvrant en grande partie notre domaine chronologique d'étude. Procédant par sondages sur des années et des titres qui nous paraissaient les plus importants, nous nous sommes astreints à n'en dévoiler que des extraits pertinents. Seul un travail exhaustif permettrait d'en tirer toutes les richesses. En effet, le tri des informations, pour au moins trois revues identifiées paraissant deux fois par semaine, représenterait un travail très volumineux pour notre période considérée et, à n'en pas douter, le projet d'un nouveau projet d'étude spécifique. Ces périodiques locaux ou régionaux nous permettent de comprendre l'état d'esprit des populations de Lorraine et de mesurer, quand c'est possible, l'influence que peut exercer la frontière franco-allemande de 1871 dans leur vie quotidienne. Ces journaux sont aussi une source de choix pour décrire les activités militaires de la garnison de Lunéville et en cerner à la fois leur portée locale, mais aussi régionale voire nationale. Notre corpus archivistique se complète utilement de documents manuscrits ou photographiques provenant de centres d'archives ou de collections privées. Courriers, cartes et albums photos, apportent ainsi « l'expérience locale » d'une garnison de cavalerie emblématique et constituent des

⁶ DELMAS (Jean), *Officier et historien, Etudes, articles et cours*, Paris, Economica, 2001, 681 p., p. 13.

« traces d'expériences » témoignant du quotidien de la vie militaire dans une ville aux avant-postes de la frontière.

Dans notre travail de recherche, la difficulté à identifier des sources d'origine allemande pouvant nous apporter un éclairage « en miroir » sur la cavalerie française de Lunéville, nous a contraints à n'utiliser que quelques rares documents découverts en France dans les centres d'archives ou traduits en français à l'époque de leur parution. Malgré un sondage partiel, nous nous sommes donc privés d'un travail de recherches dans les centres d'archives situés à Fribourg-en-Brisgau ou à Munich, afin de nous concentrer plus aisément sur les sources primaires ou secondaires nationales.⁷ Un manque de temps et une maîtrise partielle de la langue allemande écrite, militent aussi pour ce choix consenti. Cette précision identifie donc une limite méthodologique assumée pour parvenir à atteindre l'objectif fixé, dans les exigences de la rigueur académique demandée pour un travail de thèse, mais aussi dans les contraintes de l'exercice d'une activité professionnelle spécifique.

L'histoire de Lunéville a fait l'objet de quelques ouvrages ou quelques études locales qui accordent une place marquée, mais somme toute modeste, à son passé militaire. En 1829, Marchal publie le premier ouvrage sur l'histoire de Lunéville⁸. Cette étude est suivie de plusieurs monographies locales, fruit du travail de recherche de quelques érudits dans le domaine littéraire, scientifique ou militaire. Précédent les bornes chronologiques de notre sujet, les travaux de Benoit sur les cadets gentilshommes du roi de Pologne et les gendarmes rouges de Lunéville, témoignent de l'héritage de la garnison de l'Ancien régime.⁹ Sous le Second Empire, le docteur Saucerotte est le premier à s'intéresser aux unités de cavalerie de Lunéville en rédigeant une étude scientifique descriptive de l'état sanitaire des militaires et des chevaux.¹⁰ Le récit de la guerre de 1870-1871 et de la période d'occupation allemande de la cité fait l'objet d'un seul ouvrage rédigé tardivement en 1913 par Cathal alors qu'une nouvelle étape de « la revanche » vient d'être

⁷ L'Allemagne étant une fédération d'Etats, il n'y a pas, jusqu'en 1919 une, mais plusieurs armées allemandes. Les archives militaires de l'armée prussienne depuis 1867 (date à laquelle les différentes armées d'Etat sont placées sous l'autorité du roi de Prusse) et de l'armée allemande depuis 1919, sont conservées à Fribourg-en-Brisgau (Bade-Wurtemberg), les archives de l'armée bavaroise, à Munich (Bavière). Au vue de l'implantation des garnisons allemandes entre 1871 et 1918, ces deux centres d'archives pourraient probablement apporter des éléments utiles à notre sujet. Cela nécessiterait, bien évidemment, un investissement en temps et en traduction que nous n'avons pas pu consentir au vue de nos activités professionnelles.

⁸ MARCHAL (C.), *Histoire de Lunéville*, Paris, Creusat, 1829 (réédition Res Universis, 1989), 186 p.

⁹ BENOIT (Arthur), *L'Ecole des cadets-gentilshommes du roi de Pologne à Lunéville 1738-1766*, Lunéville, Imprimerie Majorelle, 1867, 33 p. ; *Les Gendarmes rouges à Lunéville 1768-1788*, Lunéville, Imprimerie Majorelle, 1868 (2^e édition, 1892, 66 p.), 78 p.

¹⁰ SAUCEROTTE (Constant, docteur), *Lunéville et sa division de cavalerie. Topographie statistique, hygiène, maladies*, Paris, Imprimerie H. et Ch. Noblet, 1858, 128 p.

franchie.¹¹ C'est en 1900, que paraît la première étude « sérieuse » sur Lunéville qui fait encore référence aujourd'hui.¹² En 1925, la période de la Grande Guerre à Lunéville est abordée par Pierre Maire, archiviste municipal. Entre ces deux conflits, le docteur Ricklin se propose, peu de temps après la Deuxième Guerre mondiale, de « *relier les anneaux d'une chaîne brisée* » entre les ouvrages de Baumont et celui de Maire. Il complète ainsi la connaissance de l'histoire locale en rapprochant 1874 de 1914.¹³ Comme le rappelle Jean Pabst en cherchant à faire un état d'une bibliographie générale sur Lunéville, « *entre 1919 et 1939, nous pouvons encore citer les études du général Delorme, de Pierre Maire, de Conigliano, de Garnier, de Jean Bichat, de Pierre Dalainzay, l'article de l'abbé Burgard dans le pays lorrain interrompu par la guerre, l'éphéméride du docteur Ricklin qui voudrait continuer l'histoire de Beaumont. Après 1944, quand on commence à se passionner pour l'histoire locale, voici les ouvrages de l'abbé Choux, Marcel Laurent, Anne Bertrand, Philippe Génot, Henri Fleurance, Raymond Mathieu, Françoise Job, Anne Vierling, le docteur Ducret* »¹⁴.

Pour suivre la présence des différentes unités de cavalerie constituant la 2^e division de cavalerie à Lunéville entre 1873 et 1921, nous avons pris le parti de nous appuyer sur les historiques régimentaires, rédigés à partir de 1872 sur les recommandations du général Courtot de Cisse, puis complétés à partir de 1886 sur l'initiative du général Boulanger, à l'origine aussi de la création des salles d'honneur. Notre trame historique se nourrit des annuaires de l'armée française qui apportent chaque année un état de l'organisation et de la composition des états-majors, des services et des unités placés sous l'autorité du ministère de la Guerre. Enrichissant notre bibliographie à l'appui de notre sujet, cette démarche permet en outre d'établir une approche prosopographique des élites militaires servant à Lunéville, en particulier les officiers généraux, et complète utilement la consultation des dossiers individuels au SHD. Pour les premiers documents, il convient de rester prudent et d'adopter un regard critique en croisant les sources disponibles au SHD ou aux archives départementales ou municipales, faisant mention de la présence de telle ou telle unité à Lunéville. Ils donnent cependant un suivi chronologique des événements nous permettant de détecter les éléments majeurs de la vie de garnison. C'est de

¹¹ CATHAL (Jean), *L'occupation de Lunéville par les Allemands 1870-1873*, Nancy-Paris, Berger-Levrault, 1913, 221 p.

¹² BAUMONT (Henri), *Histoire de Lunéville*, Lunéville, éditions Bastien, 1900 (réédition en 1977, Bruxelles, Editions culture et civilisation), 768 p.

¹³ RICKLIN (docteur), *Histoire locale de Lunéville de 1874 à 1914*, Lunéville, Imprimerie-Librairie Bastien, 1948, 60 p.

¹⁴ PABST (Jean), *La vie quotidienne à Lunéville 1871-1940*, Lunéville, syndicat d'initiative, 1988, 34 p., p. 2.

plus un moyen de comprendre comment ce passage dans une ville d'extrême frontière peut être perçu à travers une écriture souvent locale prescrite par le chef de corps à l'un de ses officiers. En identifiant le contexte de sa rédaction, il est possible de souligner la part de sentiment militaire et patriotique définissant son but. A titre d'exemple, l'historique du 11^e régiment de chasseurs à cheval fait dire à son auteur, le lieutenant-colonel Le Moine de Margon, dans son avant-propos en 1896 que « *Conserver la tradition et entretenir au plus haut point l'esprit de corps en faisant connaître les actes glorieux de nos devanciers, tel doit être l'objet de l'historique d'un régiment* »¹⁵.

Pour enrichir notre connaissance générale de la cavalerie française, à travers son organisation, sa doctrine, ses opérations ou son évolution dans les bornes temporelles de notre sujet, nous avons consulté l'ensemble des numéros de la *Revue de cavalerie* parus entre 1885 et 1939, dont une collection complète est mise à la disposition des chercheurs dans les riches réserves du centre de documentation de l'Ecole militaire.¹⁶ Nous avons systématiquement cherché à découvrir et mettre en perspective les informations, les témoignages, les réflexions ou les comptes-rendus identifiant la 2^e division de cavalerie, à travers ses structures, ses acteurs ou ses activités. Ce travail nous permet de mieux cerner la place qu'elle occupe en France dans le milieu de la cavalerie militaire ou de la cavalerie académique et sportive. Sans effectuer pour autant un recensement comparatif entre toutes les divisions équivalentes, nous avons pu mesurer son grand intérêt au regard de sa position géographique et militaire « aux bornes de la frontière de l'Est ».

Notre étude est divisée en trois parties. Dans un premier temps, elle se propose de définir l'espace historique lorrain, lunévillois et frontalier dans lequel la

¹⁵ LE MOINE DE MARGON (lieutenant-colonel), *Historique du 11^e régiment de chasseurs*, Vesoul, Imprimerie et Librairie de Louis Bon, 1896, 362 p., p. 1.

¹⁶ Centre de documentation de l'Ecole militaire (CDEM), bibliothèque patrimoniale, Ecole militaire, Paris. Fondée en 1885, la *Revue de cavalerie* est une revue mensuelle publiée par les soins du ministère de la Guerre et éditée à Paris par la librairie Berger-Levrault. Organe de communication et de réflexion, elle permet à des officiers d'active ou en retraite, mais aussi à quelques notables civils, de faire valoir leur point de vue sur des sujets militaires concernant l'histoire, la tactique, l'instruction et l'entraînement. Composées de textes plus ou moins longs, ses publications prennent souvent la forme de « *causeries cavalières* », de « *propos* » ou de « *réflexions* ». Elle offre aussi un point mensuel sur la bibliographie, les textes officiels, les promotions et les radiations et donne quelques nouvelles des cavaleries étrangères. *La Revue de cavalerie* interrompt ses publications à partir du mois de juin 1914. Elle reparait en janvier 1921 tous les deux mois jusqu'en 1939. Dans son premier numéro publié en avril 1885, la rédaction précise ses intentions : « *En France, non plus, d'ailleurs, qu'à l'étranger, la cavalerie n'a pas d'organe spécial, et l'on ne doit point s'étonner que sa part soit strictement mesurée dans les publications militaires périodiques infiniment estimables, mais d'un caractère plus général ; La Revue aspire à devenir cet organe : elle traitera successivement et sous toutes leurs faces les diverses questions qui intéressent l'arme ; l'organisation, l'équipement, l'armement, la remonte, la tactique et l'histoire de la cavalerie, ses rapports avec les autres armes, son passé, son présent et son avenir : tels seront les objets de nos préoccupations et de nos études* ».

grande unité que représente la 2^e division de cavalerie s'installe en 1873. Puis, elle abordera le cadre général de son évolution dans une temporalité définie par deux conflits majeurs entre la France et l'Allemagne entre 1873 et 1921. Enfin, tout en soulignant les composantes d'une cavalerie placée aux avant-postes, elle présentera les exigences à partager dans la garnison entre la société civile et la société militaire et les contacts multiples qui peuvent se nouer entre elles.

La première partie de notre étude est consacrée à définir les caractéristiques d'une temporalité régionale, celle de la Lorraine, d'une communauté de vie, celle de Lunéville et d'une linéarité spatiale, celle de la frontière. Chacun de ces ensembles participe à la mise en place, puis l'affirmation, d'un horizon équestre, celui d'une division de cavalerie de l'armée française. Entre géographie réelle et géographie fictive, une lecture attentive des événements, non dénuée de représentations mentales à l'égard de la frontière, permettra-t-elle de souligner l'effacement de toute ligne de démarcation entre un paysage regardé et un paysage désiré ? Autrement dit, les frontières successives de la Lorraine constituent-elles des horizons repères exclusifs pour les unités de cavalerie de Lunéville ?

Un espace lorrain

Dans un premier temps, nous souhaitons montrer les prédispositions que possède la Lorraine, hier fief d'empire puis duché indépendant à l'image d'un Etat souverain jusqu'au XVIII^e siècle, puis province et région dans la France des XIX^e et XX^e siècle, pour accueillir une terre cavalière propice aux grands déplacements des idées et des mouvements militaires : pays « des marges »¹⁷ au Nord-est du royaume de France en mouvement et en contact vers les évolutions politiques et les mœurs d'une idée nouvelle portée par l'histoire ; pays « d'entre deux »¹⁸ au contact de l'histoire de France et de l'histoire de l'Allemagne dont chacune des évolutions furent souvent vécues par des affrontements sanglants jusqu'au milieu du XX^e siècle. Si les données géographiques modèlent le territoire lorrain, elles influencent surtout les destinées historiques d'un espace de vie et de guerre aux confins de deux entités

¹⁷ La notion de « pays des marges », rend explicite la présence d'une zone de contact identifiée sous l'appellation de frontière.

¹⁸ La notion de « pays d'entre-deux » permet de saisir la complexité des relations que peut entretenir un territoire avec d'autres espaces limitrophes séparés par une frontière. Elle s'appuie sur la mise en exergue d'une identité propre qui se développe pour elle-même ou au contact d'échanges culturels pouvant prendre la forme paroxystique des violences de la guerre.

aujourd'hui devenues la France et l'Allemagne. S'intéresser à la Lorraine à travers le prisme de son histoire militaire, c'est donc participer à une meilleure connaissance des héritages conflictuels laissés par deux grandes nations européennes aujourd'hui en paix.

« L'importance de la forêt, les buttes témoins et les fronts de côtes ont joué au cours de l'histoire un rôle stratégique important. En ce sens, contrôler la Lorraine était un atout de premier ordre car son territoire constitue un véritable glacis de protection, tant pour le royaume de France à l'ouest que pour le royaume de Germanie, devenu bientôt le Saint Empire, à l'est. Rien d'étonnant donc à ce que le duché de Lorraine ait été l'enjeu de rivalités, voire de conflits entre les rois de France et les empereurs pour s'assurer la docilité de ses ducs, placés souvent dans l'inconfortable position de régner sur un « pays d'Entre-deux »¹⁹.

Il s'agit de s'interroger sur un espace géographique dont les contours présentent la particularité d'être sur un perpétuel mouvement dont la cavalerie militaire ne peut qu'apprécier le rythme et l'audace. C'est donc sur une terre historique que vont se développer les particularismes de la cavalerie de Lunéville, à la fois terre d'inspiration portée par les mouvements de l'histoire politique et militaire et terre de réception accueillant, non sans réticence parfois, les créations et les innovations techniques se référant au cheval et à l'art de la guerre. L'art équestre, défini comme un patrimoine immatériel et l'art de la cavalerie, défini comme la mise en œuvre originale d'un patrimoine militaire, trouvent-ils alors des points de convergence et d'expression sur la terre lorraine au sein et aux abords de Lunéville ?

« Une des qualités les plus brillantes qui distinguent les habitants de ce pays, c'est leur esprit belliqueux. La profession des armes ne pouvait qu'être très honorée dans un état, forcé, par sa situation, à prendre parti dans les démêlés qui divisaient, presque continuellement, les puissances voisines »²⁰.

L'espace lorrain se définit aussi dans les bornes chronologiques de notre étude, comme l'entité géographique et culturelle qui creuse les sillons de l'histoire militaire et affermit les vocations patriotiques pour faire naître l'enthousiasme de

¹⁹ BOGDAN (Henry), *La Lorraine des ducs. Sept siècles d'histoire*, Paris, Perrin, 2005, 291 p., p. 18.

²⁰ GUERRIER (Antoine-Sébastien), *Monographie des villes et villages de France, L'arrondissement de Lunéville, Promenades et excursions dans les communes des six cantons*, Paris, Res Universalis, 1993, 367 p., p. 35. Réédition des *Promenades et excursions dans les communes des six cantons de l'arrondissement de Lunéville*, paru pour la première fois en 1838.

« l'esprit guerrier » dans les provinces de l'Est de la France. Les Lorrains comme les Alsaciens, semblent donc se distinguer par leur appétence pour le métier des armes et pour la gloire de leurs héros militaires. Ainsi, le souligne le chef d'escadrons Conigliano²¹, officier de cavalerie en garnison à Lunéville au 8^e régiment de dragons, dans sa conférence sur « *L'Influence française dans l'ancienne Lorraine* » en 1913.

« Le Lorrain est guerrier dans l'âme. Il l'est, sans forfanterie, tout naturellement comme on respire, et avec toutes les vertus qui font les vrais braves : amour du devoir, sang-froid clairvoyant, courage indomptable et réfléchi, esprit de sacrifice. (...) Elevés au sein de ces traditions, que ce soit dans les rumeurs militaires des villes de garnison, ou bien au milieu de ces paysages d'une tristesse si émouvante qu'on dirait qu'ils se souviennent, les Lorrains, dès leurs premières années, ne pensent qu'au métier des armes. Ouvrez l'annuaire ; ses colonnes sont pleines de leurs noms. Aucune province, si ce n'est l'Alsace, n'a été, depuis cent vingt ans, aussi fertile en généraux. Cet esprit guerrier est donc, comme l'a dit M. Poincaré, « une vertu séculaire, un signe de race, une habitude transmise d'âge en âge, devenue peu à peu une force naturelle ». Ne cherchons pas ailleurs les motifs de la conquête morale, si prompte et si complète, de la Lorraine par la France ; car ici, la communauté d'origines et l'affinité des caractères se confondent pour ne former qu'une seule et même raison, la principale à coup sûr, de ce phénomène historique. Dans les veines des deux peuples coule le même sang, le sang gaulois, toujours prêt à se répandre généreusement pour les nobles causes. Aussi est-ce avec joie que les Lorrains, quand le jour en sera venu, verseront le leur pour la patrie, la grande patrie. Ils se montreront alors, j'en suis certain, les dignes descendants de ceux qui avaient pris pour emblème le chardon, et sauront justifier encore la rude devise des ancêtres : « Qui s'y frotte, s'y pique. »²².

Dans les représentations mentales de l'époque, une autre illustration de cet état d'esprit est aussi à rechercher dans la diffusion d'une littérature illustrée dédiée plus particulièrement aux enfants de l'Est de la France, futurs soldats et à n'en pas douter, défenseurs aux frontières de l'idéal patriotique et républicain. Ainsi en 1909, à la suite de l'Exposition Internationale de l'Est de la France à Nancy, la maison

²¹ Chef d'escadrons Henri Conigliano (1864-1940). Originaire de Lunéville, il est le neveu du général Alexis, François L'Hotte (1825-1904). Promu colonel, il prend sa retraite à Lunéville après avoir commandé le 12^e RD et succédé au colonel Henri, Arthur L'Hotte (1859-1952). Par arrêté préfectoral en date du 1^{er} août 1922, il est nommé « *conservateur du musée de cette ville en remplacement de monsieur Maire, démissionnaire* ». A partir de 1930, il assume les fonctions de conservateur des deux musées de Lunéville (Beaux-arts et Arts industriels). Il s'attache à mettre en valeur l'histoire des derniers ducs de Lorraine et l'histoire militaire de Lunéville. Il est l'auteur de quelques articles ou opuscules historiques. SHD/DAT 11 Yf 8 129.

²² de CONIGLIANO (commandant), *L'influence française dans l'ancienne Lorraine, conférence faite à l'Ecole d'Instruction des officiers de réserve et de l'armée territoriale de la 20^e région, le 10 avril 1913*, Nancy, Berger-Levrault, 1913, 31 p., p. 30-31. Voir « Sources », exemplaire dédié « à monsieur le général Lescot, hommage respectueux de son très dévoué serviteur ». Archives de la famille Lescot.

d'édition « Imagerie d'Epinal Pellerin et Cie » publie un album de souvenirs illustré de quatorze compositions de Job²³ intitulé, « *Gloires militaires de Lorraine et d'Alsace* »²⁴. Dans cet ouvrage, sept « gloires militaires de Lorraine »²⁵ et sept « gloires militaires d'Alsace »²⁶ présentent les vertus du chef militaire qui, à l'image du maréchal Kellermann Père, duc de Valmy, est doté « *d'un grand caractère, type de courage et de sagacité, de bonté, de loyauté et d'honneur, en un mot comme un modèle des vertus civiques et militaires* ». Ne trouvant pas assez de place pour évoquer d'autres gloires lorraines, l'auteur se plaît à ajouter un commentaire pour préciser son désarroi car « *que de noms illustres, aurions-nous à citer encore si nous ne devions nous renfermer dans les limites de cette courte étude ! Chevert, Victor, Gouvion-Saint-Cyr, Richepanse, Duroc, Hugo, Exelmans, Molitor, Humbert, Gérard, Haxo, Bruet, Eblé, Fabvier et combien d'autres, héritant des vertus guerrières et du patriotisme de la vierge de Domremy ont fait la gloire de cette terre lorraine qu'ils ont si souvent arrosée de leur sang !* ».

Au cœur de la Lorraine et de son histoire, la définition d'un espace lunévillois nous permet ainsi d'entrer dans le cœur de notre thématique porté vers une meilleure connaissance d'une garnison de cavalerie.

Un espace lunévillois

Dans un deuxième temps, notre intérêt se porte donc vers une ville de garnison de taille moyenne dont le développement supporte l'influence de variables exogènes. L'espace lunévillois est d'abord caractérisé par des conditions géographiques et climatiques qui influencent les habitants vivant et travaillant dans un environnement urbain dédié, fruit d'un héritage politique et historique²⁷. Espace

²³ Jacques Onfroy de Bréville (1858-1931), dit JOB, se rend célèbre par ses illustrations de livres pour enfants faisant souvent référence à la France et à ses grands personnages historiques. La qualité de ses dessins et son association fréquente avec Georges Montorgueil (de son vrai nom Octave Lebesgue, 1857-1933) pour la composition des textes, contribuent à entretenir le culte de la nation et du héros militaire chez les enfants avides de ses albums, essentiellement entre 1895 et 1920. En 1933, en hommage à la région natale de son mari, sa veuve lègue aux musées de Metz *La Cour d'Or*, l'ensemble de son atelier, sa collection d'armes et sa bibliothèque. ROBICHON (François), *JOB ou l'Histoire illustrée*, Tours, Mame, 1994, 160 p.

²⁴ [ANONYME], *Gloires militaires de Lorraine et d'Alsace, souvenir de l'Exposition internationale de l'Est de la France, Nancy, 1909, 14 compositions de JOB*, Imagerie d'Epinal Pellerin et Cie Edit. et Imp., s.l.n.d, 31 p.

²⁵ Jeanne d'Arc (1412-1431), maréchal Fabert (1599-1662), maréchal Ney (1769-1815), maréchal Oudinot (1767-1847), général Lasalle (1775-1809), général Drouot (1774-1847), maréchal Mouton (1770-1838).

²⁶ Maréchal Kellermann Père (1735-1820), général Kellermann (1770-1835), général Kléber (1754-1800), général Cohorn (1771-1813), général Rapp (1772-1821), maréchal Lefebvre (1755-1820), général Schramm (1789-1884).

²⁷ En 1853, « *presque tous nos historiens donnent à Lunéville le nom latin de Lunaris villa, et prétendent que ce nom vient du culte qu'on rendait autrefois, dans ce lieu, à la déesse des nuits* ». LEPAGE (Henri), *Les*

de vie, il est le premier environnement de sociabilité où se côtoient population civile et population militaire selon des rythmes et des fréquences évoluant en fonction des activités mais aussi des saisons. Comme il existe une saison dédiée aux moissons ou aux vendanges dans les campagnes, il existe aussi une saison (ou période) d'instructions ou de manœuvres dans les casernes et les camps. Située dans une région de « la France de l'Est », a priori peu gâtée par les éléments météorologiques, Lunéville paraît malgré tout bénéficier d'une situation « favorable à l'assainissement » et à la « salubrité », comme le précise le docteur Saucerotte²⁸, médecin à Lunéville sous le Second Empire.

« Lunéville s'étend à l'entrée d'une belle plaine, entre la Meurthe au Sud et la Vezouze qui la traverse à son extrémité Nord. La direction la plus générale de ses artères principales est du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest, orientation qui laisse un libre accès pour les premières aux vents froids, et pour les secondes aux vents pluvieux si fréquents ici, mais qui en définitive, est favorable à l'assainissement, en raison des courants continus qui emportent les émanations nuisibles. Au centre et entre les côtés d'un triangle formé par la grande rue et la rue Banaudon, sont les rues étroites et irrégulières de la vieille ville. En dehors et aux extrémités les rues larges et régulières de la ville neuve, dont un bon nombre de jardins et de grandes places augmentent encore la salubrité »²⁹.

La troupe peut donc y vivre, apparemment, dans de bonnes conditions et « chose consolante à dire, la population ouvrière et même pauvre est bien moins mal logée à Lunéville que dans la plupart des cités manufacturières »³⁰. Pour Saucerotte, la garnison évolue donc dans un milieu urbain « dans des conditions moyennes de salubrité dont l'ensemble est plutôt favorable que désavantageux à la santé des troupes ». Cependant, il reconnaît que les variations de températures et le froid humide « dont nous souffrons souvent dans cette contrée » peuvent occasionner des affections respiratoires chez des hommes qui sont « aussi continuellement exposés » que les cavaliers. Aussi, « le séjour de Lunéville est salubre et n'a rien par lui-même que de favorable à la santé des troupes »³¹.

communes de la Meurthe, journal historique des villes, bourgs, villages, hameaux et censes de ce département, tome 1, Nancy, Berger-Levrault, 1978, 741 p., reproduction en fac-similé de l'édition de 1853, p. 623.

²⁸ Le docteur Antoine, Constant Saucerotte (1805-1884) est médecin de l'hôpital de Lunéville entre 1838 et 1870. Devenu « médecin en chef de l'hospice civil de Lunéville », il est de plus « médecin en chef de la division de cavalerie » et « membre correspondant de l'Académie impériale de médecine ».

²⁹ SAUCEROTTE (Constant, docteur), *Lunéville et sa division de cavalerie. Topographie statistique, hygiène, maladie...*, Paris, Imprimerie H. et Ch. Noblet, 1858, 128 p., p. 33.

³⁰ *Ibid.*, p. 34.

³¹ *Ibid.*, p. 107.

Ainsi, au milieu du XIX^e siècle, il est admis que Lunéville présente un aspect physique « *très agréable, à l'entrée d'une riche vallée fermée au sud-est par les majestueux sommets des Vosges : les rues de la ville sont larges et spacieuses et la plupart tirées au cordeau*³² ». D'autre part, seconde ville du département, « *une des plus belles de France* », elle est située à l'extrémité d'une plaine « *riche et magnifique, sur la Vezouze, près du confluent de cette rivière avec la Meurthe, dans le voisinage de la vaste forêt de Mondon, et à l'embranchement de plusieurs routes*³³ ». Comme le définissait l'abbé Burgard³⁴, Lunéville apparaît au gré de son histoire, comme une ville forte, une ville capitale-résidence, une ville sous-préfecture et enfin une ville de garnison. Son évolution démographique, contrainte par des périodes de guerre ou de crise, bénéficie malgré tout de la présence d'une forte population militaire. En 1874, l'arrondissement de Lunéville est composé de 8 cantons, 119 communes et 91 275 habitants.³⁵ En 1913, l'arrondissement de Lunéville est composé de 9 cantons, 164 communes et 99 144 habitants.³⁶ De 1876 à 1911, la population militaire de Lunéville augmente de 2 695 à 3 863. En 1891, cette même population atteint son maximum et compte 4 376 militaires. Cependant, cet état démographique ne constitue pas une exception dans l'Est de la France. Ainsi, Philippe Pividori précise dans ses travaux³⁷ que la Champagne-Ardenne connaît une phase d'implantation militaire importante entre 1890 et 1898 et que Reims voit sa population militaire passer de 2 200 en 1884 à 5 100 en 1896.

Les qualités morales que Saucerotte reconnaît aux Lunévillois, comme l'amour de la patrie, la valeur militaire, le goût pour les sciences ou les arts « *se sont épanouies plus d'une fois au cours des siècles chez un grand nombre d'entre eux qui ont illustré leur terre natale dans les armes : Stainville, Conigliano-Clarenthal, La Barollière, Dietsmann, Haxo, Lazowski, Treuille De Beaulieu, Vilmette, L'hotte, Antoine* », mais aussi dans les sciences, dans les lettres ou dans les beaux-arts, au travers des succès de plusieurs artistes. Il souligne de plus, que « *la présence d'une*

³² GROSSE (Etienne), *Monographie des villes et villages de France, Département de la Meurthe, dictionnaire historique et statistique*, Paris, Res Universalis, 1992, 313 p., p. 197. Réédition du *Dictionnaire de la Meurthe* paru pour la première fois en 1836 et 1838.

³³ *Ibid.*, p. 190.

³⁴ BURGARD (Charles, abbé), « les fonctions urbaines de Lunéville », in *Le Pays Lorrain*, 31^e année, 1939, p. 204-217.

³⁵ *Almanach National, annuaire officiel de la République française pour 1874, présenté au Président de la République*, Paris, Berger-Levrault, 1874.

³⁶ *Almanach National, annuaire officiel de la République française pour 1913, présenté au Président de la République*, Paris, Berger-Levrault, 1913.

³⁷ PIVIDORI (Philippe), *Les relations entre l'armée et les populations en Champagne Ardennes 1890-1920*, thèse de doctorat, sous la direction de Maurice Vaïsse, Reims, 1998.

garnison importante contribue à la prospérité de Lunéville et à son renom de cité cavalière ».

La définition d'un espace lorrain et d'un espace lunévillois, où se meuvent population civile et militaire, ne saurait suffire à notre étude sans aborder une troisième notion spatiale fondamentale selon nous, fondée sur l'existence d'une notion complexe, évolutive et souvent chargée de passion, celle de la frontière.

Un espace frontière

Dans son acception la plus courante, la frontière est le plus souvent définie comme la limite entre deux Etats mais revêt aussi une dimension « naturelle »³⁸ ou « politique » qu'il est parfois difficile de faire coïncider et qui la rend exclusive.³⁹ A l'image du mur, la « frontière barrière » cloisonne des espaces qui ont vocation à se modifier sous l'action de la nature, telle une barrière végétale, mais le plus souvent sous l'action de l'homme, telle une barrière douanière. D'un autre côté, à l'aune d'un processus civilisationnel, une « frontière pionnière » inclusive peut aussi offrir un champ nouveau de découverte et de conquête. Pour notre sujet, la frontière constitue avant tout un obstacle politique et militaire qui fige les Etats et définit leur territoire respectif. En ce sens, la frontière entre la France et l'Allemagne nous interpelle dans sa forme en tant que « front » et donc séparation ou ligne de rencontre, entre deux puissances armées qui peuvent la franchir « à tout moment » par un mouvement offensif ou la délaissier par un retrait défensif. Elle est donc une ligne de partage entre deux forces militaires, mais également une ligne de transfert de l'une de ces forces ou ligne d'appui rétrograde. Elle devient *de facto*, un enjeu majeur des relations conflictuelles et, *in fine*, de la guerre. Dans le cadre de sa réflexion sur une géographie militaire des frontières, Philippe Boulanger précise la portée de cet obstacle.

³⁸ Si Théophile, Sébastien Lavallée (1804-1866), fondateur de la géographie militaire, considère que les meilleures limites sont « naturelles », le lieutenant-colonel Gustave, Léon Niox (1840-1921), professeur à l'École supérieure de guerre de 1876 à 1894 et futur général de division, établit que la frontière naturelle est un « accident géographique » prenant la forme d'une mer, d'un fleuve, d'une montagne ou d'un désert. Pour lui, elle constitue un obstacle suffisant ayant permis aux souverains de l'utiliser comme limite politique de leur territoire depuis les origines de la civilisation occidentale. BOULANGER (Philippe), *La géographie militaire française (1871-1939)*, Paris, Economica, 2002, 619 p., p. 319-320.

³⁹ Pour Michel Foucher, « *les frontières sont des discontinuités territoriales, à fonction de marquage politique. En ce sens, il s'agit d'institutions établies par des décisions politiques, concertées ou imposées, et régies par des textes juridiques* ». Si elles sont des lignes de partage de souveraineté délimitées sur le terrain par des repères physiques tels les bornes, elles sont aussi le lieu d'exercice de fonctions étatiques précises en temps de paix fondées sur une fonction légale, une fonction fiscale et une fonction de contrôle. FOUCHER (Michel), *L'obsession de frontières*, Paris, Perrin, 2012, 219 p., p. 19-21.

« La fixation de la frontière politique peut être l'une des causes du déclenchement de la guerre, ce qui explique que son sens politique ne soit pas lésé dans les considérations de géographie militaire. La frontière apparaît donc comme un obstacle politique et peut devenir un facteur de déséquilibre ou de discorde entre deux Etats. Mais la véritable dimension qui suscite des développements plus approfondis se situe sur le plan militaire. Le tracé géographique de la frontière est alors considéré comme un avantage de la défense ou de l'attaque. Il apparaît juste comme un obstacle à franchir pour s'étendre plus avant dans le territoire ennemi. La forme de la frontière revêt donc un intérêt tout particulier »⁴⁰.

Dans un espace frontière, dont il nous appartiendra de préciser les contours réels ou supposés, les hommes entretiennent avec la frontière des relations éclipiques, conséquences de périodes marquées par l'émergence ou la dilution des frontières aux portes de leurs habitats ou de leur imagination. La frontière dans sa réalité physique peut donc être « vécue », « perçue », ou « voulue », mais elle peut aussi être « acceptée » ou « refusée » selon des thématiques proches de celles développées par les historiens ayant souligné la place du « consentement » ou de la « contrainte » à propos de la Grande Guerre, dans des débats parfois polémiques.⁴¹ Dans le cadre temporel que nous avons défini, les évolutions du tracé de la frontière lorraine sont en ce sens particulièrement intéressantes à souligner entre deux périodes conflictuelles ayant opposées la France et l'Allemagne entre 1870 et 1918. En effet, la nouvelle ligne frontalière du traité de Francfort implique une réduction du territoire français et impose désormais une Lorraine allemande, réduisant d'autant l'ancienne Lorraine française. Dans cette configuration, Lunéville se rapproche d'un nouveau *limes* franco-germanique et se voit implanter dans un nouvel espace régional. Nous pouvons ainsi mettre en relation la notion de territoire, « morceau de terre approprié » selon son étymologie latine, de la notion d'espace, notion plus floue qui élargie le champ des investigations historiques, géographique et sociologiques. Fort d'une composante identitaire et morphologique dans un espace naturel anthropisé, le territoire lorrain offre à la cavalerie de Lunéville des raisons de se mouvoir au regard d'une frontière qui inclut ou exclut selon les marques de l'histoire. Dans une volonté contrariée de se mettre « à proximité » ou « à distance » d'une frontière stigmatisée, la 2^e division de cavalerie n'évolue pas pour autant dans un espace clos, mais bien dans un « espace frontalier lorrain », que nous pouvons aussi

⁴⁰ BOULANGER (Philippe), *La géographie militaire française (1871-1939)*, Paris, Economica, 2002, 619 p., p. 314.

⁴¹ COCHET (François), *Survivre au front, les Poilus entre contrainte et consentement*, 14-18 Editions, 2005, 263 p.

identifier comme les marches militaires de son « horizon repère ». A travers des événements festifs ou solennels, nous verrons qu'elle participe aussi à une certaine forme de porosité de la frontière en favorisant son « hybridation » par des flux transfrontaliers entre la Lorraine annexée et la Lorraine française, mais aussi entre cette dernière et le territoire national.

A travers le prisme de la vie de cette ville de garnison, il convient donc de s'intéresser au sens de la frontière, acceptée ou reconnue mais aussi contestée ou menaçante. Comment une frontière étatique peut-elle devenir une « frontière défaite » ou « frontière de reconquête » et modifier les *habitus* de la société civile, mais aussi et surtout, ceux de la société militaire ? Comment dans ce cadre, la cavalerie française et plus particulièrement celle présente à Lunéville, suit-elle, subit-elle ou précède-telle, la marque physique mais aussi psychologique de la frontière du traité de Francfort ?

Après avoir cerné les contours d'un espace géographique et historique dont la Lorraine, Lunéville et la frontière, sont les données structurantes de notre démonstration, la deuxième partie de notre étude s'attache à présenter le cadre général dans lequel évolue la 2^e division de cavalerie placée en sentinelle aux marches de l'Est de la France, à partir de 1873. Au cœur de l'histoire militaire, il s'agit de tenter d'identifier les ruptures et les permanences de l'histoire de la cavalerie de Lunéville entre les tourments de deux conflits majeurs entre la France et l'Allemagne entre 1870 et 1921.

Il conviendra dans un premier temps de préciser les acteurs de la reconstruction de la cavalerie française et de montrer comment la Lorraine, et Lunéville en particulier, anticipera, suivra ou subira les conséquences des études et des réflexions « d'experts » militaires en activité ou en retraite. Au sein de la 6^e région militaire de corps d'armée trois ans après la défaite, puis de la 20^e région de corps d'armée à partir de 1898, comment la garnison de Lunéville va-t-elle construire son identité, sa propre originalité au sein de l'espace lorrain et de l'espace cavalier national en reconstruction ? Comment va-t-elle établir ses modes de fonctionnement, ses particularités au regard des grandes villes, sièges des commandements organiques successifs de Châlons puis de Nancy, mais aussi lieux d'accueil plus modestes d'autres formations de cavalerie dans la France de l'Est ? Comment va-t-

elle accueillir les différentes formations de cavalerie qui vont se succéder dans la cité par relève successive au gré des décisions ministérielles ?

Nous nous attacherons ensuite à décrire les lieux de vie des cavaliers de Lunéville. Que ce soient les unités ou les infrastructures, il nous paraît indispensable d'établir un état des lieux descriptif nous permettant d'éclairer les réalisations effectives et leurs formes de représentation.

Les modes de fonctionnement tactiques seront présentés à travers les formes dévolues aux unités de cavalerie mais plus particulièrement à celles stationnées aux abords de la frontière de l'Est. Cet aspect nous conduira à présenter les modes d'action principaux de la 2^e division de cavalerie et à comprendre comment son quotidien est organisé au regard de son engagement prévisible face à l'Allemagne. A travers les manœuvres et les périodes d'instruction définies comme périodes d'évolution de cavalerie avec ses différentes composantes, nous tenterons d'expliquer le sens de son action et d'en définir les contours réels ou espérés.

Fort d'une évolution progressive, prenant la forme à la fois d'une maturité organisationnelle mais aussi d'une personnalité affirmée dans la cavalerie française, comment la guerre va-t-elle bousculer des modes de fonctionnement et des certitudes patiemment établis dans l'espace frontalier lorrain ? En tant qu'expérience combattante, qu'elle sera alors la perception mentale des cavaliers de Lunéville au contact d'un premier conflit mondial abordé, selon des schémas classiques, tels qu'ils ont été préparés en Lorraine, puis selon des modes d'actions adoptés sous la pression des circonstances en tenant compte de la ressource humaine et matérielle disponible ? L'adaptation de la cavalerie de Lunéville au champ de bataille du XX^e siècle se fera certes dans la douleur et la désillusion du non-emploi, mais révélera néanmoins une grande efficacité de ses acteurs dans les missions confiées. La meilleure illustration sera donnée par l'attribution de la Croix de guerre avec au moins deux citations à l'ordre de l'armée à tous les régiments de la 2^e division de cavalerie, et donc le droit au port de la fourragère aux couleurs de la Croix de guerre 1914-1918 à tous ses militaires. C'est en effet la seule division de cavalerie française à obtenir cette distinction pour tous ses régiments durant la Grande Guerre.

En quittant sa garnison à la fin du mois de juillet 1914 pour se porter en couverture à la frontière, nous suivrons la portée du premier « engagement sérieux » de la 2^e division de cavalerie dans « l'affaire de Lagarde », du 10 et 11 août 1914. Puis nous chercherons à mettre en lumière les principales séquences combattantes

de ses acteurs jusqu'au franchissement du Rhin pour devenir force d'occupation en Allemagne jusqu'en 1921.

La troisième partie de notre étude se propose d'étudier la place de la 2^e division de cavalerie dans les exigences du service armé à cheval, mais aussi dans celles dévolues au milieu équestre de la société française. Du service à la servitude nous pourrions ainsi tenter de suivre les liens unissant cavaliers et chevaux dans la réalisation d'une structure corporelle qui donne corps et cœur au métier du soldat monté, que ce soit au quartier ou dans des activités particulières définissant le « cheval de guerre » ou le « cheval de fête ». Le cavalier peut-il alors se définir comme un « acteur de guerre » mais aussi « un acteur de fête » ? Peut-il se dédouaner par une brutale séparation de corps en ne formant plus un couple homme-cheval dans toutes ses occupations tournées en principe vers la préparation de la guerre ?

« *Au-delà de l'analyse des valeurs qui fondent cette culture de l'entre-soi si spécifique des élites, au-delà aussi de l'étude des représentations* »⁴², nous souhaitons explorer les initiatives des chefs militaires de Lunéville et dégager les traits dominants de leur parcours ou de leurs réalisations. Ainsi, à mi-chemin entre histoire militaire et histoire sociale, nous pouvons proposer un état des lieux sur les élites de la cavalerie française en poste à Lunéville au sein de la 2^e division de cavalerie.

Dans quel horizon évolue la cavalerie de Lunéville ? Dans quel horizon évoluent ses chefs militaires ? Celui du monde des élites ? Existe-t-il des secteurs de prédilection et d'autres de résistance ? Quelles sont leurs inspirations idéologiques ? Sont-ils identiques. Qu'en est-il de leurs modes d'action auprès de la communauté militaire mais aussi auprès de la communauté civile ?

La 2^e division de cavalerie est-elle « un laboratoire d'idées » où s'élaborent des théories nouvelles, empreintes de pensées militaires, politiques voire religieuses ? Quelle place tient-elle dans l'armée de la République ?

Dans une démarche chronologique mais aussi mémorielle, il conviendra enfin de s'intéresser aux « traces » laissées par la 2^e division de cavalerie dans sa garnison mais aussi dans cet espace de vie militaire constitué par les champs de bataille.

⁴² BRELOT (Claude-Isabelle), « Éric MENSION-RIGAU, *Le donjon et le clocher. Nobles et curés de campagne de 1850 à nos jours*, collection Pour l'histoire, Paris, Librairie académique Perrin, 2003, 508 p. », *Ruralia* [En ligne], 14 | 2004, mis en ligne le 23 janvier 2005. <http://ruralia.revues.org/995>.

A l'approche de la commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale, que reste-t-il du souvenir des cavaliers de Lunéville ?

PREMIERE PARTIE : Un espace historique d'extrême frontière : 1766-1914

Dans cette première partie, il s'agit de présenter le contexte historique propre à la Lorraine entre 1766 et 1870 et de s'interroger sur les dispositions, réelles ou supposées, de Lunéville comme terre cavalière au « pays des marches ».

Pourquoi et comment Lunéville est devenue une ville dédiée au cheval et aux évolutions de la cavalerie militaire ? En 1953, la *Revue Historique des Armées* pose encore la question car « rien n'avait semblé d'abord distinguer spécialement Lunéville parmi les cités de cette vieille terre chevaleresque et guerrière, où les plus anciennes maisons s'honorent du titre de grands Chevaux de Lorraine »⁴³. En effet, le duc Léopold semble avoir été passionné toute sa vie par l'art équestre et donné une grande importance aux écuries du château de Lunéville dans lequel il s'installe en 1698 après le traité de Ryswick. Selon Jean-Baptiste d'Audiffret⁴⁴, envoyé extraordinaire de Louis XIV en Lorraine, « le duc de Lorraine a d'aussy beaux chevaux qu'aucun prince de l'Europe en puisse avoir »⁴⁵.

Aujourd'hui, la question est toujours posée et retrouve son acuité au titre du développement d'études ou d'activités, liées à la recherche historique ou à la mise en valeur d'un patrimoine culturel et touristique régional.⁴⁶

⁴³ DRUENE (Lieutenant-colonel), « Lunéville, garnison de cavalerie » dans *Revue Historique des Armées*, numéro 3, septembre 1953.

⁴⁴ Jean-Baptiste d'Audiffret (1657-1733), diplomate et géographe d'origine provençale. En 1702, il est désigné pour aller résider à la cour de Lorraine comme envoyé extraordinaire du Roi. Pendant vingt-ans, il exerce une surveillance politique sur la Lorraine et fait parvenir de nombreuses dépêches à Versailles, fruits de ses observations et de ses jugements. Il est l'auteur d'un « *Mémoire sur le Duché de Lorraine par M. d'Audiffret ci-devant envoyé extraordinaire du Roy aux cours de Mantoue, de Parme et de Modène et à celle de Lorraine* ».

⁴⁵ Cité par Thierry FRANZ dans, *Château de Lunéville, château des Lumières*, site départemental du château des Lumières, Nancy, Pm/conseil éditions, 2010, 54 p., p. 7.

⁴⁶ Depuis 2011, les « rencontres équestres de Lunéville » transforment en « théâtre équestre à ciel ouvert » la ville et son château pendant dix jours au mois de juin. Organisées par le Conseil général de Meurthe-et-Moselle, la ville de Lunéville, l'association *Lunéville citée cavalière*, et les Haras nationaux, elles proposent différentes activités dont des conférences, des démonstrations et des spectacles de chevaux.

1.1 Au cœur d'un espace historique de la France de l'Est : 1766 – 1870

- La Lorraine ducale en héritage : 1766 -1804

« Au XV^e siècle, sous le règne de René II (1473-1508), la Lorraine devient une nationalité et commence à jouer un rôle en Europe. Elle a à se défendre contre les convoitises de deux voisins puissants le roi de France, Louis XI, et le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, (...) »⁴⁷. Après avoir enlevé la plupart des places du pays et mis le siège devant Nancy en octobre 1475, les bourgeois de Lunéville négocient les bonnes grâces de Charles le Téméraire et laissent les Bourguignons occuper la ville. Lunéville détient ainsi une garnison de 400 Bourguignons lorsque les Lorrains réagissent et mettent le siège sous les murs de la ville avec 4 000 hommes en 1476. Avec la mort de Charles le Téméraire, « le grand duc d'Occident », aux abords de Nancy en janvier 1476, la Lorraine est « débarrassée » des Bourguignons.

Au début du XVI^e siècle, Lunéville commence à prendre de l'importance. Plusieurs commerçants s'y établissent. « *La neutralité de Charles II ne réussit pas cependant à assurer à la Lorraine les bienfaits de la paix. De 1562 à 1576, le pays est souvent traversé par des armées allemandes qui vont secourir les réformés de France, et commettent impunément maints brigandages* »⁴⁸. En 1575, les murailles de Lunéville sont surélevées en prévision d'éventuelles guerres à venir entre les partis religieux. Le duc de Lorraine Charles III se déclare ouvertement pour la Ligue en 1585. Il accepte le titre de lieutenant général de la Ligue et se jette dans la lutte avec opiniâtreté. Lunéville est mise en état de défense mais les Réformés pillent la ville en septembre 1587. Jusqu'à la fin du XVI^e siècle, des travaux importants sont entrepris permettant à la ville de se doter d'une nouvelle enceinte composée de sept bastions, reliés par autant de courtines, et protégés par des fossés remplis par les eaux de la Vezouze. « *L'espace compris entre les deux enceintes était très resserré, sauf à l'Est, où les nouveaux remparts englobaient le faubourg d'Allemagne, appelé aussi ville neuve* ». Ce faubourg communiquait avec la campagne par la porte de Chanteheux, située à une cinquantaine de mètres de la porte Saint-Jacques et « *s'ouvrait un peu à l'Est de la porte Joly, à l'extrémité de la rue qui s'appela plus tard*

⁴⁷ BAUMONT (Henri), *Histoire de Lunéville*, Lunéville, éditions Bastien, 1900, 768 p., p. 17.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 26

rue de la Brèche»⁴⁹. D'autres transformations laissent penser que Lunéville peut aussi avoir déjà une fonction de « ville résidence ».

*« Le successeur de Charles III, Henri II, paraît avoir formé le projet qu'un de ses descendants réalisera un siècle plus tard, de quitter Nancy pour Lunéville. Du moins il ne négligea rien pour embellir sa résidence préférée et en rendre le séjour agréable. Il démolit le donjon du vieux château et fit construire, sur l'emplacement du château actuel, deux nouveaux pavillons et un corps de logis. (...) Ce château, couronné de créneaux et de mâchicoulis, entouré de fossés, munis de herses et de ponts levis, était une forteresse en même temps qu'une gracieuse maison de plaisance »*⁵⁰.

Charles IV succède à Henri II et se prépare à la guerre contre le roi de France Louis XIII, après plusieurs intrigues contre le cardinal Richelieu. En septembre 1633, Lunéville ouvre ses portes à un régiment français. L'année suivante, le gouverneur de Nancy fait démolir une partie des fortifications de Lunéville. Malgré le peu de valeur militaire de la place, Lunéville est assiégée par le colonel lorrain Laurent Cliquot qui tente vainement de la reprendre aux Français. Pédamont, le gouverneur français, l'abandonne finalement aux Lorrains et met le feu au château et à la ville. Un mois plus tard, les Français font le siège de la ville et y commettent un nouveau sac. A chaque fois, la population de Lunéville est violentée par les soldats du roi. Toutefois les violences des Français et des Lorrains ne sont rien comparées aux excès commis par les Impériaux. En Lorraine, c'est surtout aux Suédois que les légendes populaires attribuent, quelquefois à tort, les dévastations, les tueries et les incendies du XVII^e siècle.

En 1678, à la fin de la Guerre de Hollande, le château de Lunéville est démantelé par le maréchal de Créquy⁵¹. Douze ans plus tard, quelques légères réparations sont ordonnées.

Après le traité de Ryswick, signé entre la France et l'Empire, le 30 octobre 1697, Louis XIV est obligé de rendre la souveraineté du duché de Lorraine et de Bar à Léopold I^{er}, fils de Charles V de Lorraine et petit-fils de l'empereur d'Autriche. Le 15 mai 1698, dans un cortège qui fait sensation auprès de la population, il fait une

⁴⁹ *Ibid.*, p. 32.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 53.

⁵¹ François de Blanchefort de Créquy de Bonne, marquis de Marines (1629-1687). Sous les règnes de Louis XIII puis Louis XIV, il s'illustre dans de nombreuses batailles durant la guerre de Trente Ans (1618-1648) et la guerre de Hollande (1672-1678). Il est maréchal de France en 1668.

entrée remarquée à Lunéville, quelques mois avant d'épouser la nièce du roi de France, Elisabeth-Charlotte d'Orléans.

« Le 15 mai 1698, le nouveau duc fit son entrée à Lunéville dans un appareil presque royal. Il y trouva deux compagnies d'infanterie et quelques cavaliers que le général de Bissy⁵² avait envoyé lui rendre les honneurs. M. de Bissy s'empessa de venir lui-même saluer Léopold. Mais les habitants de Lunéville avaient pris les armes, et de toutes parts arrivaient des paysans, des bourgeois improvisés en garde d'honneur. Aussi, Léopold ne conserva que quelques jours auprès de lui les soldats de Louis XIV, et les renvoya après leur avoir fait ses libéralités et témoigné à M. de Bissy toute sa reconnaissance»⁵³.

Dans un jeu politique subtil entre le royaume de France et la maison d'Autriche, le duc Léopold ouvre une ère nouvelle de prospérité en s'attelant à résorber les misères laissées par la guerre de Trente ans. Evitant Nancy et la présence des Français, il choisit définitivement Lunéville comme résidence principale, et pourrions nous même ajouter, comme « résidence capitale » de la Lorraine. Délaissant le « vieux château » historique de la cité, il décide de confier à Germain Boffrand⁵⁴, élève de Jules Hardouin-Mansart⁵⁵, la construction au même endroit d'un nouveau château aux traits et apparences de celui de Versailles. A la fin de l'année 1712, la nouvelle résidence du duc de Lorraine s'embellit des « Bosquets », ornements créatifs et judicieux de jardins aux essences multiples.

« Avec Léopold étaient revenues les fêtes et les réjouissances publiques ; les feux de joie et les feux d'artifice pétillèrent fréquemment en son honneur. (...) Mais en 1701, la guerre éclata entre France et l'Empire, et devint générale l'année suivante. Il était d'autant plus difficile à Léopold de maintenir sa neutralité que l'on connaissait à Versailles ses sympathies pour Vienne. Louis XIV fit occuper Nancy le 3 décembre 1702. La veille, le duc et la duchesse de Lorraine s'étaient retirés à Lunéville, où les suivirent les principales

⁵² Jacques de Thiard, marquis de Bissy, (1649-1744), lieutenant général des armées du roi, est gouverneur de la Lorraine et du Barrois.

⁵³ BAUMONT (Henri), *op. cit.*, p. 96.

⁵⁴ Germain Boffrand (1667-1754), après avoir été reçu à l'Académie Royale d'architecture en 1709, est nommé premier architecte de Léopold I^{er} en 1711. Ses talents d'architecte sont mis essentiellement au service de commandes privées, comme des hôtels particuliers à Paris ou des châteaux en Lorraine. A consulter sur l'œuvre de Germain Boffrand, l'ouvrage écrit sous la direction de Michel Gallet et de Jörg Garms, *Germain Boffrand 1667-1754. L'aventure d'un architecte indépendant*. Herscher, Paris 1986, 295 p.

⁵⁵ Jules Hardouin-Mansart (1646-1708), est Premier Architecte et Surintendant des Bâtiments du Roi sous le règne de Louis XIV. Incarnant le classicisme français de la fin du XVII^e siècle, il est l'auteur de plusieurs réalisations célèbres au château de Versailles, comme la galerie de Glaces, l'Orangerie ou les Grandes Ecuries. A consulter sur l'œuvre de Jules Hardouin-Mansart, l'ouvrage écrit sous la direction d'Alexandre Gady, *Jules Hardouin-Mansart - 1646-1708*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2010, 610 p.

familles lorraines. On se logea provisoirement, comme l'on put, dans les pièces encore habitables du château, à l'hôtel de ville et chez divers particuliers »⁵⁶.

Malgré ces tensions erratiques avec la France, le règne de Léopold s'apparente à trente années bénéfiques pour Lunéville qui connaît de notables transformations. L'espace urbain se modifie en s'agrandissant et en proposant de nouveaux axes de déplacement propices à la circulation des hommes et des chevaux. Le nombre d'habitants triple pendant son règne, les rues et les habitations s'embellissent autour du château qui accueille désormais une cour nombreuse et brillante servie par une Maison civile comprenant plus de trois cent cinquante serviteurs au début du XVIII^e siècle. Une Maison militaire composée de gardes du corps, de cheveu-légers et de Cent-suisse est articulée en cinq compagnies et a pour tâche principale de rendre les honneurs au duc et aux personnalités de sa cour. Ainsi, selon le mot de Voltaire habitué à séjourner à Lunéville auprès du duc qu'il qualifiait volontiers de « despote éclairé », « *on ne croyait pas avoir changé de lieu quand on passait de Versailles à la cour de Léopold* ». Ainsi dans la première moitié du XVIII^e siècle, Lunéville bénéficie d'une attention particulière des cours européennes et attire à elle des personnages importants qui viennent grossir la population de la cité autour de son duc. La ville en est « métamorphosée » selon l'expression de l'abbé Burgard.

« A l'époque où les moindres souverains, les yeux fixés sur Versailles, rivalisent d'efforts pour copier la Cour du Roi-Soleil, Lunéville devient le Versailles lorrain »⁵⁷.

Au début du XVII^e, après une période troublée de sièges et de destructions, la disparition de l'enceinte fortifiée de Lunéville sur ordre de Richelieu, a pour conséquence la perte de la fonction militaire défensive de la ville. Pendant près d'un siècle, en perdant de nombreux habitants, la cité semble décliner irrémédiablement. Cependant en 1725, le duc Léopold fait transférer son Académie militaire de Nancy à Lunéville. Créée en 1699 comme une *Académie d'exercice*, véritable école de cavalerie, chargée d'instruire les enfants de la noblesse de France, elle jouit d'une grande renommée qui franchissant les frontières du royaume, attire de nombreux gentilshommes étrangers. C'est une aubaine pour Lunéville qui renoue avec une nouvelle page d'histoire militaire. L'Académie de Léopold inaugure-t-elle alors

⁵⁶ BAUMONT (Henri), *op. cit.*, p. 107-108.

⁵⁷ BURGARD (abbé), « Les fonctions urbaines de Lunéville », dans *Le Pays Lorrain*, juin 1939, p. 206.

« l'assise cavalière » de Lunéville ? Si cette initiative aristocratique semble donner ses cachets de noblesse à celle qui deviendra la « cité cavalière par excellence », elle est fragilisée par les difficultés économiques que rencontre le duc qui voit ses courtisans l'abandonner peu à peu.

*« Les constructions de Léopold, ses prodigalités, sa passion pour le jeu, sa diplomatie couteuse avaient de bonne heure épuisé le trésor. Il fallut d'abord augmenter les impôts, puis recourir aux emprunts, et enfin vivre d'expédients. La détresse alla sans cesse s'accroissant, et la cour de Lunéville, jadis si animée, si brillante, devint fort triste pendant les dernières années du règne »*⁵⁸.

La présence éphémère de cette *Académie d'exercice* souligne toutefois l'environnement élitiste qui prévaut autour de l'apprentissage de la maîtrise de l'équitation en Lorraine. Cette caractéristique semble être le point de départ de la définition d'un espace de cavalerie citadin qui est appelé à se développer dans les années suivantes autour d'un legs historique et aristocratique. L'origine de la présence et de la permanence de différentes formations de cavalerie à Lunéville jusqu'au milieu du XX^e siècle, tient peut-être à cette union non avouée mais consentie entre le *cheval et le château ducal* et entre *le château ducal et la ville*.

Après sa mort, survenue le 27 mars 1729, son fils, François III, réside à peine un an en Lorraine et retourne à Vienne où il avait déjà vécu depuis 1723. Il laisse la régence à Elisabeth-Charlotte d'Orléans, sa mère. Le 6 mars 1737, cette dernière quitte définitivement Lunéville sous les clameurs et les lamentations des habitants de Lunéville. Le 21 novembre 1740, François III, dernier duc héréditaire de Lorraine, devient Corégent d'Autriche sous le nom de François I^{er}. Le 4 octobre 1743, il est couronné empereur du Saint Empire Romain Germanique à Francfort-sur-le-Main.

Privés de duc, les Lorrains voient désormais dans la duchesse douairière, dernière duchesse de Lorraine, la vivante personnification de l'indépendance nationale et manifestent de profonds regrets lors de ses funérailles à Commercy, le 23 décembre 1744.

⁵⁸ BAUMONT (Henri), *op.cit.*, p. 118.

Quelques années auparavant, Stanislas Leszczyński est élu roi de Pologne⁵⁹ par la Diète une première fois en 1704, grâce à l'appui du roi de Suède, Charles XII, mais il est entraîné dans sa chute en 1709. Il trouve un refuge provisoire à Deux-Ponts, puis à Wissembourg. Il est élu roi de Pologne une deuxième fois en 1733, mais son règne est encore plus court et ouvre la guerre de succession de Pologne. Cette nouvelle tentative de retour au pouvoir se termine en désastre face aux troupes russes à Dantzig en 1734. Echappant de peu à la capture, il rejoint le château de Königsberg et obtient la protection du prince héritier Frédéric, futur roi de Prusse sous le nom de Frédéric II. Par le traité de Vienne, le 3 avril 1737, Stanislas Leszczyński, ancien roi de Pologne et beau père du roi de France Louis XV⁶⁰ depuis 1725, reçoit en viager les duchés de Lorraine et de Bar. Il établit sa résidence dans le château de Lunéville au sein d'un espace urbain qui va désormais s'apparenter pour lui et les Polonais qui le suivent à une *ville refuge*. Bien que considéré à son avènement comme un usurpateur par ses nouveaux sujets lorrains, il s'astreint à conquérir leur cœur, même si parfois, il lui faut composer avec l'impopulaire chancelier Chaumont de La Galaizière⁶¹. Titré du rang de Duc, il renonce à tout pouvoir effectif mais garde cependant espoir de revenir régner un jour en Pologne. Lunéville n'est dans son esprit qu'une *ville étape* : cette « étape » dure pendant 29 ans jusqu'à sa mort en 1766. Menant une vie princière au milieu d'une cour importante, il garde une grande liberté dans le domaine intellectuel et artistique et possède en outre le génie de l'architecture, de l'urbanisme et des jardins. D'une grande hospitalité avec les aristocrates français ou allemands faisant étape au château de Lunéville, mais aussi avec les grands esprits de l'époque, savants ou éclairés, il place la Lorraine parmi les brillantes cours européennes. Par ses initiatives architecturales et urbaines à Lunéville, mais aussi à Nancy ou Commercy, et par son goût prononcé pour les arts et la culture, Stanislas Leszczyński, devient ainsi en Lorraine pour la postérité « *Stanislas le bâtisseur* » et « *Stanislas le*

⁵⁹ MURATORI-PHILIP (Anne), *Le roi Stanislas (1677-1766)*, Paris, Fayard, 2000, 477 p.

⁶⁰ Dans la cathédrale de Strasbourg devant le cardinal de Rohan, grand aumônier de France, Marie Leszczyńska (1703-1768), seconde fille de Stanislas Leszczyński, épouse par procuration le duc d'Orléans, en sa qualité de premier prince du sang, le 15 août 1725. Elle se marie à Fontainebleau avec le jeune roi Louis XV de sept ans son cadet, le 5 septembre de la même année.

⁶¹ Chaumont de La Galaizière (Antoine-Martin, marquis) né à Namur le 22 janvier 1697, décédé à Paris le 3 octobre 1783, est nommé chancelier du roi Stanislas et intendant des troupes françaises en Lorraine, de 1737 à 1768. Détesté des Lorrains qui l'identifient volontiers à un tyran, il a pour tâche principale d'introduire en Lorraine l'administration française dans l'attente du rattachement du duché à la France. Malgré son impopularité, Stanislas lui conserve sa confiance jusqu'à sa mort. A consulter en particulier : BROSSEL (Alfred), Antoine-Martin de Chaumont, marquis de La Galaizière, intendant de Lorraine, chancelier de Stanislas, 1967-1783, Nancy, G. Thomas, 1968, 38 p.

bienfaisant »⁶², supplantant de fait les réalisations effectuées par le duc Léopold quelques années auparavant.

« Mais le château de Lunéville ne dut au roi de Pologne, dans le cour du règne, que des transformations peu importantes. C'est aux Bosquets que Stanislas s'abandonna tout entier à son goût pour les constructions et les embellissements. Il confia à Héré le soin d'agrandir et de transformer ce parc : les marais de la Vezouze furent desséchés et devinrent les Petits Bosquets⁶³ ; des machines amenèrent l'eau en abondance pour alimenter les bassins et une cascade, ça et là s'élevèrent des kiosques, des pavillons, des chalets, des constructions légères et originales »⁶⁴.

Le 23 février 1766, la mort de Stanislas inaugure définitivement la fin de la Lorraine en tant qu'Etat. Elle marque aussi la fin d'une époque et d'une prospérité pour Lunéville et son château. Dès le lendemain, Louis XV annonce officiellement le rattachement du duché de Lorraine au royaume de France. La Lorraine est désormais une province française administrée par le secrétariat à la Guerre. La mort de Stanislas et le rattachement de Lunéville à la France suspendent son développement.⁶⁵

Les principales conséquences dans le domaine militaire et plus particulièrement dans le cadre de l'installation de troupes montées, sont la mise en place des *gendarmes rouges*, de 1766 à 1788 puis des *carabiniers de Monsieur*, de 1788 à 1791.

A la mort de Stanislas, pour dédommager Lunéville de la perte de sa cour, un premier détachement des *gendarmes rouges* est envoyé en garnison à Lunéville, le 13 novembre 1766. Rejoint le surlendemain par un second détachement, cette

⁶² Cette expression restée pour la postérité est à rapprocher du surnom donné au roi de France « Louis XV le Bien aimé ».

⁶³ L'essentiel des travaux pour l'aménagement des jardins du château de Lunéville a lieu à partir de 1708, date à laquelle on construit une orangerie au sud-est des bâtiments. Deux ans plus tard, « les Bosquets », devient le nom usuel pour désigner l'ensemble de la superficie dédiée à l'aménagement des jardins. Ceux-ci prennent alors une extension considérable. Lorsque le roi Stanislas, nouveau duc de Lorraine, s'installe au château le 3 avril 1736, il attache un soin particulier à leur embellissement et leur agrandissement. Il conforte l'axe central jusqu'au salon de Chanteheux, pavillon de plaisance qu'il fait construire à environ trois kilomètres de Lunéville. En augmentant ainsi la perspective, il ouvre le jardin sur la campagne et fait aménager l'ancienne prairie, la transformant en « Nouveaux (ou Bas) Bosquets ». Les « Petits Bosquets » sous la façade nord du château accueillent le canal dérivé de la Vezouze.

⁶⁴ BAUMONT (Henri), *op.cit.*, p. 157.

⁶⁵ Cet état de « stagnation » politique et administrative persiste même après l'installation d'une sous-préfecture sous le Premier Empire. Lunéville devient une « ville moyenne » de province.

gendarmerie de France dite aussi *gendarmerie d'ordonnance*⁶⁶, unité d'élite montée venant juste après la maison militaire du roi selon l'ordre protocolaire en vigueur au milieu du XVIII^e siècle, s'installe au château, dans l'Orangerie et les hôtels des Cadets et des Gardes, situés à proximité. En 1767, les dix compagnies de gendarmerie dispersées dans les provinces du royaume sont réunies à Lunéville. La couleur écarlate des uniformes confère à cette troupe devenue de fait la *gendarmerie de Lunéville*, une identité unique qui semble annoncer et marquer la magnificence des tenues des cavaliers à Lunéville et en définir une stature, qui est plus qu'un habit d'apparat, mais peut-être et sans doute, un état d'esprit, un trait marquant dans l'imaginaire collectif, jusqu'aux engagements sur le champ de bataille du XX^e siècle.

« *Habit, parements et collet de drap écarlate, bordé d'un galon d'argent d'un pouce de large, les revers garnis de six brandebourgs du même galon, boutons argentés, doublure, veste culotte et gants de couleur chamois, ceinturon et chapeau bordé d'argent, cocarde blanche, cravate noire, bandoulière et épaulettes brodées d'argent et garnies d'un galon de soie affectée à la compagnie, manteau de drap écarlate, doublé en entier de serge rouge et parementé de couleur chamois. L'équipement du cheval, de drap cramoisi, bordé d'argent, avec un chiffre brodé en argent du roi et des princes de sang* »⁶⁷.

A son arrivée à Lunéville, l'état-major de la gendarmerie de France est composé d'un major, d'un aide-major et deux sous-aides-majors. Elle est forte de dix compagnies, chacune de près de cent hommes et commandée par un capitaine-lieutenant. Par l'ordonnance du 5 juin 1763, chaque compagnie se compose de trois brigades d'escadrons sous les ordres des trois premiers officiers. Puis vient le guidon, 6 maréchaux-des-logis, 3 brigadiers, 3 sous-brigadiers, 12 appointés et 96 gendarmes avec trois trompettes dont un timbalier. Par compagnie, il existe de plus un chirurgien et un maréchal-ferrant occupant aussi les fonctions de vétérinaire. En 1772, chaque compagnie forme deux demi-escadrons. L'armement se compose du sabre de cavalerie, du mousquet et du pistolet d'ordonnance. En temps de guerre, les gendarmes revêtent une cuirasse de fer bronzé, doublée de toile, matelassée et bordée d'un drap écarlate, festonnée. Ils portent tous une calotte de fer sous le chapeau. Les cheveux des gendarmes sont liés en queue, attachés près de la tête

⁶⁶ Héritière des *gens d'armes* des armées du XIV^e et XV^e siècle, la *gendarmerie de France* se distingue du reste de la cavalerie française tout au long du XVIII^e siècle par son organisation et ses privilèges. Elle est définitivement dissoute en 1788.

⁶⁷ BAUMONT (Henri), *op. cit.*, p. 174.

avec une rosette, ceux de face forment une boucle.⁶⁸ Avec la Maison du Roi, ils forment une brigade et montent tour à tour avec elle, à leur rang de préséance, la garde devant le logis ou la tente de campagne du Roi. En l'absence de la Maison du Roi, la gendarmerie a le pas sur toute la cavalerie.

De nombreuses visites prestigieuses à Lunéville sont l'occasion pour les gendarmes de manœuvrer avec succès aux abords du château. Il en est ainsi le 13 avril 1777, sous le commandement du lieutenant-colonel Diettmann⁶⁹, porte-étendard de la compagnie des gendarmes de Flandres, lors de la venue de Joseph II, empereur du Saint-Empire Romain Germanique et frère de Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France.

Mais l'entretien de cette cavalerie d'élite coûte cher au royaume et des réformes entreprises par Turgot⁷⁰, ministre d'Etat et contrôleur général des finances de 1774 à 1776, vont réduire peu à peu le format général de cette unité et le niveau de son encadrement. Une ordonnance royale du 24 février 1776 supprime ainsi deux compagnies de gendarmes.⁷¹ Le comte de Saint-Germain⁷², ministre de la Guerre, laisse les huit autres restantes aux ordres d'un capitaine-lieutenant. Douze ans plus tard, la gendarmerie est définitivement licenciée et les gendarmes versés dans différents régiments de cavalerie comme officiers ou sous-officiers. Le Secrétaire d'Etat à la Guerre, Loménie de Brienne⁷³, pressé par des questions d'économie, obtient donc la suppression de la gendarmerie et consacre ainsi l'abandon d'un corps de cavalerie prestigieux par une ordonnance en date du 2 mars 1788. Une semaine plus tard, le maréchal de Castries, un des anciens capitaines de la compagnie de Lunéville, se rend dans son ancienne garnison pour présider au désarmement des gendarmes. Les jours suivants sont consacrés à la vente publique des effets d'uniforme dans la ville et au départ des gendarmes qui ne peuvent demeurer à Lunéville « *s'il n'y a ses parents, s'il n'y est marié ou s'il n'est chevalier*

⁶⁸ BENOIT (Arthur), *Les Gendarmes rouges à Lunéville*, 1892.

⁶⁹ Diettmann (Dominique), né à Lunéville le 21 novembre 1739, décédé à Colmar, le 21 mars 1794. En février 1887, son nom est donné au nouveau quartier de cavalerie construit à la sortie de Lunéville sur la route de Strasbourg. Voir chapitre 2.2, « Les infrastructures militaires dans la cité ».

⁷⁰ Anne, Robert, Jacques Turgot, baron de l'Aulne (1727-1781) entreprend, dès sa nomination comme contrôleur général des finances en août 1774, une politique courageuse d'assainissement des finances du royaume qui sont fortement dégradées. Dans le cadre de l'école de pensée économique et politique des physiocrates, il s'attache à démontrer que l'agriculture est la seule activité réellement productive. De surcroît, il défend un absolutisme éclairé et bénéficie des faveurs de Louis XVI. Ses mesures énergiques permettent de réduire considérablement les déficits mais lui attirent les inimitiés des grands du royaume et en particulier celles des autres ministres. Il est contraint de démissionner en mai 1776 et quitte définitivement la vie politique.

⁷¹ En 1776, plusieurs ordonnances modifient la structure des régiments de cavalerie.

⁷² Claude, Louis, Robert, comte de Saint Germain (1707-1778), est ministre de la Guerre de 1775 à 1777.

⁷³ Louis, Marie, Athanase de Loménie, comte de Brienne (1730-1794), est Secrétaire d'Etat à la Guerre de 1787 à 1788.

de Saint-Louis »⁷⁴. Une page colorée de la cavalerie à Lunéville s'éteint mais semble déjà annoncer d'autres rendez-vous prestigieux dans les années à venir. La ville cavalière est-elle née en 1766 comme semble le supposer cet épisode ?

Après vingt-deux ans de présence, le départ des *gendarmes rouges* de Lunéville est perçu avec amertume et tristesse par la population non seulement pour la reconnaissance qu'ils apportaient à la cité en tant que corps illustre au plus près du roi, mais aussi pour les achats qu'ils faisaient a priori avec prodigalité auprès des armuriers, fourbisseurs, tailleurs, brodeurs et autres artisans de Lunéville attirés en nombre par cette manne aristocratique. Avec la disparition de ce corps de cavalerie prestigieux, « on peut dire que la vieille armée royale jetait là son dernier éclat »⁷⁵.

Il est intéressant de souligner que Lunéville bénéficia d'un hôpital militaire durant la présence de la gendarmerie dans l'hôtel de Craon, aujourd'hui situé rue de Lorraine, ancienne rue d'Allemagne. D'après nos recherches, il constitue la première mention d'une telle institution hospitalière et militaire dans la ville. Selon l'ouvrage de Henri Lepage⁷⁶, il y eut même à cette époque une sorte de succursale de l'Hôtel des Invalides installée dans les bâtiments de l'Orangerie qui reçut des maréchaux-des-logis, brigadiers ou gendarmes, sans asile, démunis ou infirmes. Déclaré bien national par la loi du 16 mars 1792, l'hôpital militaire de Lunéville disparaît de la cité.

Présents à Saumur depuis 1784, les carabiniers de Monsieur viennent prendre garnison à Lunéville au mois de mai 1788, soit un peu plus d'un an avant les événements révolutionnaires. Faut-il voir dans le déplacement de ce prestigieux corps de cavalerie, des bords de Loire, vers les rives de la Meurthe et de la Vezouze, un premier lien équestre entre la cité, devenue depuis « capitale de la cavalerie », et la « cité cavalière » lorraine ? D'après nos recherches, c'est en tout cas le seul exemple connu de transfert de troupes montées entre les deux villes, que ce soit entre Saumur et Lunéville ou Lunéville et Saumur durant les XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles.

Organisés en cinq brigades en 1758, les carabiniers de Monsieur n'en forment plus que deux, décomposées en cinq escadrons chacune, depuis les réformes entreprises par le ministre de la Guerre. Ces brigades prennent l'appellation de régiment en 1788. D'après l'état militaire de la France de 1789⁷⁷, les carabiniers de

⁷⁴ BAUMONT (Henri), *op.cit.*, p. 179.

⁷⁵ SERGENT (commandant), « Les gendarmes rouges », dans *Revue de cavalerie*, janvier 1892.

⁷⁶ LEPAGE (Henri), *Sur l'organisation et les institutions militaires de la Lorraine*, Berger-Levrault, Paris, 1884, 44 p., p. 334.

⁷⁷ *Etat militaire de la France pour l'année 1789*, SHD, Vincennes.

Monsieur sont composés de deux régiments et forment une brigade de cavalerie séparée en conservant l'appellation de *carabiniers de Monsieur*, qui lui avait été donnée le 20 mai 1774, quand, par la mort de Louis XV, le comte de Provence devint le frère du souverain. Organisés au gré des différentes ordonnances royales régissant la cavalerie depuis 1776, il faut noter l'importance de l'ordonnance du 17 mars 1788 qui prescrit la formation de toute la cavalerie française en brigade de deux régiments, chacun d'eux étant commandé par un colonel. Lors de leur arrivée à Lunéville, les carabiniers de Monsieur sont placés sous l'autorité d'un même chef portant le titre de *colonel-lieutenant inspecteur*.

Après trois ans de présence à Lunéville, les deux régiments de carabiniers rejoignent Strasbourg en 1791 et participent ensemble en brigade à toutes les campagnes de la Révolution. Au mois d'avril, ils sont placés sous l'autorité de deux colonels différents avec une administration distincte. Sous l'Empire, ces régiments de carabiniers font partie de la réserve de cavalerie de la Grande Armée⁷⁸.

Comme nous l'avons déjà mentionné, Léopold charge Germain Boffrand, d'élever un palais sur l'emplacement du vieux château et songe à faire de Lunéville son « Versailles Lorrain ». En 1706, le château est réalisé et demeure tel que nous le connaissons aujourd'hui. Jusqu'en 1766, le château de Lunéville constitue la résidence ordinaire des ducs de Lorraine. Il accueille aussi des militaires chargés de la garde et des services d'honneur.

« *Les gardes du corps et les cadets ne suffisant pas pour le service du château, Louis XV envoya d'abord à Lunéville trois compagnies de bas-officiers invalides, fortes de 100 hommes chacune ; ces compagnies furent relevées, le 2 juin 1749, par des soldats du régiment des gardes lorraines* »⁷⁹.

A la mort de Stanislas, le château perd dans les Bosquets ses constructions légères et semble menacé par de nouveaux projets qui en feraient la proie des démolisseurs. Finalement, selon le vœu de Louis XV, à l'exception de quelques aménagements ou suppressions architecturales ou florales, le château ducal et son parc sont conservés comme témoignage des splendeurs et des bienfaits du roi de France et du roi de Pologne déchu.

⁷⁸ Sur l'histoire des carabiniers à consulter en particulier, SUSANE (général), *Histoire de la cavalerie française*, Librairie J. Hetzel et Cie, Paris, 1874, tome 2, 394 p., p. 187-210.

⁷⁹ BAUMONT (Henri), *op.cit.*, p. 163.

Après avoir abrité si longtemps Léopold puis Stanislas, le château de Lunéville est converti en caserne et devient le lieu central du logement des compagnies de la gendarmerie et le lieu de résidence des officiers supérieurs quand ils ne sont pas à la cour, à Paris ou en province. Ainsi s'ouvre une ère nouvelle où pour de nombreuses années à venir, les cavaliers logent dans les casernes « *les plus brillantes de France, les ailes du château ducal* »⁸⁰. Réunie à la France, la ville renoue avec une existence modeste « *au-dessus de laquelle des circonstances passagères l'avaient élevée quelques temps* »⁸¹. Son château perd de son éclat et développe une nouvelle fonction d'habitat au profit du logement militaire. Même la population de Lunéville, qui s'était rapidement accrue sous les règnes de Léopold et de Stanislas, s'amenuise puisqu'elle était de « *2 433 feux en 1753, soit environ 12 000 âmes. Elle diminue quelque peu à partir de 1766, et ne comptait plus que 2 315 feux en 1789* »⁸².

A la veille de la Révolution, Lunéville n'a pas seulement perdu de son activité industrielle. Comme le souligne Baumont, « *le licenciement de la gendarmerie plonge dans l'indigence et la misère une bonne part de la population* »⁸³. De plus, dans le cadre des réformes administratives entamées à la fin de l'été 1789, le duché de Lorraine est prévu d'être divisé en quatre départements, Nancy devant devenir le chef lieu du département de la Meurthe malgré une rivalité avec Lunéville. En effet, si au début, l'alternance de cette responsabilité est envisagée entre les deux villes lorraines, dans les faits, Nancy garde la primauté de cette nouvelle circonscription. Dans l'Est de la France, la proximité géographique et historique des deux cités n'est pourtant pas sans conséquences sur la perception des événements révolutionnaires et sur le partage de divers mécontentements.

« *Les sanglants événements des 29 et 30 août 1790 avaient péniblement impressionné la paisible population de Lunéville.*⁸⁴ *D'autre part les lois ecclésiastiques*

⁸⁰ MIQUEL (Pierre), dans *L'appel de Lunéville. Pour la résurrection du Versailles lorrain*, MOULIN (François) et VAGNER (Michel) [dir.], Editions de l'Est, Nancy, 2003, 205 p., p. 75.

⁸¹ MALTE-BRUN (V.A), *La France illustrée, géographie, histoire, administration, statistiques*, tome 3, Paris, Jules Rouff éditeur, 1882, *Meurthe et Moselle, Lunéville*, p. 23.

⁸² BAUMONT (Henri), *op.cit.*, p. 182.

⁸³ *Ibid.*, p. 196.

⁸⁴ Quelques jours après la Fête de la Fédération, les résultats des premières élections municipales à Nancy place un aristocrate comme premier magistrat de la ville, mais incitent la garnison nancéenne acquise aux idées républicaines à se mutiner sous le prétexte de n'être pas soldé. A la fin du mois d'août 1790, sur ordre de l'Assemblée et du marquis de Lafayette, le marquis de Bouillé (1739-1800), gouverneur des Trois-Evêchés, se présente devant la ville avec ses troupes pour faire rentrer dans le rang les trois régiments séditieux. Le 31 août, après des combats de rues violents opposant les militaires des deux camps, l'ordre est rétabli. De nombreuses victimes sont dénombrées, dont le lieutenant André Désilles (1767-1790), venu se jeter devant la bouche d'un canon servi par les insurgés, « *pour éviter une effusion de sang fratricide* », selon l'historiographie républicaine

votées par l'Assemblée Constituante provoquaient une sourde agitation. Le départ des carabiniers fut pour les classes commerçantes une nouvelle cause de mécontentement. Les deux régiments quittèrent Lunéville les 27 et 28 février pour aller tenir garnison à Strasbourg»⁸⁵.

Dans cette période troublée, les unités lorraines sont donc aussi soumises à différents mouvements de protestations. Des troubles et des affrontements plus ou moins sévères mettent aux prises cavaliers et fantassins, anciens et jeunes soldats.

« Les anciens soldats ne donnaient pas toujours aux volontaires l'exemple de la discipline. Partout des velléités d'insubordination se manifestaient dans les armées. Le 13 avril 1792, le 15^e régiment de cavalerie, qui séjournait à Lunéville, au quartier des Carmes, depuis le 28 mars, provoqua le 33^e régiment d'infanterie arrivé le jour même. (...). Le 15^e régiment de cavalerie, ancien Royal-Allemand, était l'objet d'animosité depuis qu'il avait chargé la foule à Paris, le 12 juillet 1789. Le 23 avril 1792, c'est avec le 30^e régiment d'infanterie qu'il faillit en venir aux mains »⁸⁶.

Le 15^e régiment de cavalerie reçoit l'ordre de quitter Lunéville. La municipalité effectue des démarches auprès du général de Lafayette⁸⁷, pour obtenir une nouvelle garnison, mais la guerre rend nécessaire les troupes aux frontières. Lunéville ne se contente que des dépôts de deux régiments de carabiniers.

La population diminue encore jusqu'en 1801 avant de connaître un nouvel essor après le Premier Empire⁸⁸.

- La cavalerie au cœur de la cité: 1804 -1824

A ses débuts, la mise en place progressive des institutions bonapartistes en France n'a pas de conséquences majeures pour Lunéville qui redevient une simple ville de province sans les fastes d'antan. Le retour d'une certaine quiétude ou prospérité communale passe-t-il cependant par la mise en place d'un « marquant de

du XIX^e siècle. Plusieurs mutins sont exécutés ou envoyés aux galères. Cette « affaire de Nancy » connaît un grand retentissement dans la vie politique et militaire de l'époque révolutionnaire et suscite de nombreuses réactions tant en Lorraine que dans le reste de la « nation ».

⁸⁵ BAUMONT (Henri), *op.cit.*, p. 308.

⁸⁶ BAUMONT (Henri), *op.cit.*, p. 319.

⁸⁷ Gilbert du Motier, marquis de Lafayette (1757-1834) est placé à la tête des armées du Centre en 1791 après avoir été promu lieutenant général dans l'année. Il établit son quartier général à Metz. En 1792, il commande les Armées du Nord.

⁸⁸ Lunéville compte 10 961 habitants en 1793, 9 427 en 1801, 12 378 en 1827 (cf. AM de Lunéville, Marchal, Histoire de Lunéville).

cavalerie », et donc par l'installation de troupes montées comme semble le suggérer Baumont ?

« Le coup d'Etat du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799) mit fin au gouvernement directorial. La loi du 28 pluviôse (17 février 1800) supprima les municipalités de canton et divisa les départements en arrondissements. L'arrondissement de Lunéville, un des cinq du département de la Meurthe, comprenait 18 cantons (...) L'administration municipale fit à plusieurs reprises entendre ses doléances, et signala comme premier remède aux maux des habitants l'envoi d'une importante garnison (...) proportionnée à la localité »⁸⁹.

Lunéville devient ainsi un important dépôt de remonte. Cela nécessite pour la ville de supporter de nouvelles charges et de loger les nombreux détachements de cavalerie qui viennent chercher des chevaux. L'importance des mouvements de conscrits, que l'on conduit de Metz au dépôt général de Sélestat, devient à la même époque une cause fréquente d'ennuis.

Au tout début du XIX^e siècle, la signature de la « La Paix de Lunéville » constitue un évènement inattendu pour projeter la cité sur le devant de la scène nationale et internationale. Cet acte diplomatique, va-t-il participer à une meilleure « connaissance » et « reconnaissance » de cette ville de Lorraine en France et en Europe ? Va-t-il lui offrir une nouvelle assise politique et militaire et lui permettre de retrouver les fastes de l'époque ducale ?

C'est le 9 février 1801, soit le 20 Pluviôse An IX selon le calendrier révolutionnaire, que la République française signe à Lunéville un traité de paix avec l'Autriche. Ne respectant pas le traité de Campo-Formio de 1797 qui mettait fin à une première coalition contre la France révolutionnaire, l'empereur François II forme une deuxième coalition avec la Russie et l'Angleterre et remporte quelques succès. Le général Bonaparte rentre d'Égypte, renverse le Directoire et devient Premier Consul. Battu à Marengo, en Italie, les Autrichiens entament des négociations avec Napoléon Bonaparte et d'un commun accord choisissent la cité lorraine comme lieu de discussions entre les représentants des deux pays. Le château ne correspondant pas aux attentes de confort et de luxe, des meubles et des effets de décorations sont envoyés de Paris pour permettre la remise en état des appartements. Le général

⁸⁹ BAUMONT (Henri), *op.cit.*, p. 419-420.

Clarke⁹⁰, gouverneur de la ville, est chargé de préparer l'accueil des délégations avec le commandant d'armes⁹¹ et le préfet de la Meurthe et de pourvoir aux honneurs de la ville.

« *Les dépôts casernés à Lunéville furent envoyés à Vic et remplacés par un détachement d'artillerie et deux bataillons d'infanterie. On régla le cérémonial des réceptions : 19 coups de canon devaient être tirés à l'arrivée de chaque plénipotentiaire, à qui les autorités militaires feraient aussitôt visite* »⁹².

C'est Joseph Bonaparte, le frère aîné de Napoléon, qui est chargé par Napoléon de conduire la délégation française et d'entamer les négociations avec les plénipotentiaires autrichiens conduits à Lunéville, à partir du mois de novembre 1800, par le comte Louis de Cobentzel. Mais les Autrichiens hésitent à faire la paix sans l'Angleterre et font durer les discussions tout en profitant des réceptions et fêtes données dans les environs de l'ancienne cité ducal. En battant l'armée autrichienne en Bavière à Hohenlinden, le 3 décembre 1800, le général Moreau menace Vienne et rend la position de l'empereur très défavorable dans les discussions établies en Lorraine par le comte de Cobentzel qui ne peut que signer la mort dans l'âme le *Traité de Lunéville* appelé aussi *Paix de Lunéville*.⁹³

Les principales conséquences sont pour l'Autriche le retrait de la deuxième coalition et pour la France l'annexion de la rive gauche du Rhin. Quelques mois plus tard, l'Angleterre signe avec la France la Paix d'Amiens, le 25 mars 1802 et pour la première fois depuis dix ans, l'Europe est en paix ; une paix qui s'avère éphémère puisque les hostilités reprennent l'année suivante entre les deux signataires.

Les conséquences de cette période d'intense activité pour Lunéville pendant ces quelques mois sont au demeurant minimales. La ville retrouve très vite ses activités coutumières sans une certaine amertume. En effet, dès le lendemain de la signature du traité, les négociateurs repartent dans leur capitale respective et

⁹⁰ Général Clarke (Henri, Jacques, Guillaume), duc de Feltre, (1765-1818), ministre de la Guerre de 1807 à 1814, pair de France en 1814, maréchal de France en 1816.

⁹¹ Les préparatifs sont initiés par le chef de bataillon Hugo, de la 20^e demi-brigade de ligne, commandant la place de Lunéville, futur général et père de l'écrivain Victor Hugo.

⁹² BAUMONT (Henri), *op.cit.*, p. 454.

⁹³ Le Traité de Lunéville est signé à la sous-préfecture de l'époque où séjourne le comte Louis de Cobentzel, aujourd'hui une belle maison du XVIII^e siècle située à proximité du parc du château, au 61, rue de Lorraine, à l'époque le 41, rue Franklin. Dans le cadre du centenaire de l'événement, une plaque commémorative est installée sur la façade par la Société nationale du Souvenir français portant l'inscription « *Ici fut signé, le 9 février 1801, à la suite des victoires de Marengo et de Hohenlinden le célèbre traité de Lunéville qui reconnaissait à la France toute la rive gauche du Rhin* ».

« *Lunéville retombait dans l'anonymat provincial*⁹⁴ ». Cependant, la présence d'une activité diplomatique inédite dans la cité a permis de redonner un nouvel éclat au château et aux troupes qui rendent les honneurs, et de faire paraître le nom de Lunéville sur de nombreuses dépêches à Paris mais aussi dans toute l'Europe. Pour marquer cet événement, le premier Consul fait frapper à Paris des médailles commémoratives en argent ou en bronze, présentant sur l'avvers l'inscription « *Bonaparte premier consul de la République française* », sur le revers « *Paix de Lunéville* » avec en son centre, la Liberté tenant dans sa main gauche la corne d'abondance et dans sa main droite un rameau d'olivier symbole de paix.

Dans ce XIX^e siècle naissant, Lunéville après avoir été une *ville refuge* et une *ville capitale* allait-elle devenir une *ville de paix* ?⁹⁵

Sous l'Empire, les témoignages de la ferveur de Lunéville à Napoléon semblent rares. Nous pouvons noter le passage de Marie-Louise dans la ville, le 24 mars 1810 « *accompagnée d'une suite nombreuse et du maréchal Berthier qui était allé à Vienne en qualité d'ambassadeur extraordinaire demander la main de l'archiduchesse. Elle descendit à la sous-préfecture* ». Après la mort du maréchal Lannes à la bataille d'Essling en 1809, la population marque quelques mois plus tard son attachement au régime et à son armée en venant saluer « *avec un pieux recueillement les restes du maréchal Lannes*⁹⁶, que l'on transportait à Paris. Arrivé à Blamont, le 27 mai, le convoi quitta Lunéville le 29⁹⁷, escorté de deux détachements de cavalerie de vingt-cinq hommes chacun »⁹⁸. Peut-on en conclure un soutien inconditionnel des Lunévillois à Napoléon I^{er} ? Les succès et la notoriété du maréchal

⁹⁴ ROTH (François), « Le traité de Lunéville, 9 février 1802 » dans MOULIN (François) et VAGNER (Michel) [dir.], *L'appel de Lunéville. Pour la résurrection du Versailles lorrain*, op. cit., p. 151.

⁹⁵ Dans le cadre du centenaire de l'évènement, la revue satirique locale *Le Croissant d'Or*, dans son numéro de janvier 1901, annonce cet anniversaire historique en des termes qui n'omettent pas de rappeler la blessure territoriale de 1870-1871 : « *Le 9 février 1901, tous les cœurs battront à l'unisson ; ils seront émus d'une sainte émotion au souvenir d'une paix si glorieuse qui terminait avec éclat et profit l'ère des guerres de la Révolution. La célébration du centenaire sera un réconfort pour nous, Lorrains, sous les yeux de qui s'ouvre la plaie béante encore, jamais cicatrisée de l'amputation de deux belles provinces arrachées à la mère patrie* ».

⁹⁶ Le maréchal Jean Lannes, prince de Sievers, duc de Montebello (1769-1809) est mortellement blessé à la bataille d'Essling, le 22 mai 1809. D'une grande fidélité à Napoléon I^{er}, il est le seul à le tutoyer. Sa disparition affecte beaucoup l'Empereur qui le considère, comme « *le plus brave de tous les hommes* » et « *assurément un des hommes au monde sur lesquels je pouvais le plus compter* ».

⁹⁷ Le maréchal Lannes est mort de ses blessures à Ebersdorf, près de Vienne, dans la nuit du 30 au 31 mai 1809. Son corps est d'abord déposé à Strasbourg où il demeure pendant une année. Du 22 mai 1810, jour anniversaire de la bataille d'Essling, au 6 juillet 1810, jour de la cérémonie funèbre aux Invalides et jour anniversaire de la bataille de Wagram, un détachement de cavalerie l'escorte de Strasbourg à Paris. Dans toute les villes traversées, dont Lunéville les 28 et 29 mai, des honneurs particuliers lui sont rendus. Il est le premier maréchal d'Empire mort au combat. Son corps est déposé au Panthéon. L'ensemble de ces cérémonies constitue la plus imposante solennité organisée par l'Empereur pour un membre de la société impériale.

⁹⁸ BAUMONT (Henri), op.cit., p. 471.

semblent avoir quelque influence sur l'état d'esprit des populations de l'Est de la France qui se pressent devant la dépouille du « plus brave de tous les hommes ». Mais Lunéville reste inmanquablement une ville étape, une cité relais, mais pas une garnison majeure de l'Empire.

- Du camp de cavalerie au carrousel impérial : 1824 - 1870

La Restauration donne l'occasion à Lunéville de retrouver une fonction militaire nouvelle qui enracine encore un peu plus l'armée dans le paysage social et urbain. La création d'un camp de manœuvre spécifique pour les unités montées est une aubaine pour la ville qui retrouve une nouvelle animation au contact des lanciers, carabiniers, cuirassiers, dragons, chasseurs ou hussards, rassemblés pour quelques semaines ou quelques mois par brigades ou divisions, le temps d'exercices et d'inspections. Est-ce le véritable début de l'ancrage de la cavalerie à Lunéville ?

Avec le grade de lieutenant-général et la jouissance viagère du château de Lunéville en récompense des services rendus auprès de la cause royale et de Louis XVIII, le prince de Hohenlohe⁹⁹ s'installe dans la cité lorraine en 1816. Huit ans plus tard, désireux d'entretenir l'activité et l'entraînement de la cavalerie française, tout en participant au renouveau de la prospérité des Lunévillois, il obtient l'autorisation de créer un camp de cavalerie. Inauguré avec faste, le 22 mai 1824, il connaît très vite une intense activité et apporte une nouvelle légitimité à la ville dans le milieu militaire et auprès des familles aristocrates de France et d'Europe. En effet, c'est grâce à la présence de nombreux régiments de cavalerie et à celle d'illustres visiteurs intéressés par cette entreprise nouvelle, que Lunéville connaît un nouvel essor. Participant à la formation des officiers destinés à la cavalerie française, le camp de Lunéville acquiert une grande réputation dans tout le royaume. Le prince de Hohenlohe ne ménage pas ses efforts pour rénover ou agrandir les casernements et obtenir de la municipalité l'autorisation de prolonger le terrain de manœuvre situé aux abords du château. En complément des régiments de cavalerie qui tiennent garnison dans la ville, des unités montées de toute la France séjournent quelques mois par rotation dans ce nouveau camp école pour parfaire leur instruction de mai à octobre.

⁹⁹ Le prince Louis, Aloïs de Hohenlohe (1765-1829), dénommé aussi Ludwig Aloysius Joachim, prince de Hohenlohe-Waldenburg-Bartenstein, est un aristocrate d'origine allemande. Après avoir combattu dans les rangs des émigrés puis dans l'armée hollandaise et dans l'armée autrichienne, il entre au service de Louis XVIII et s'installe dans une partie du château de Lunéville, reçue en viager pour son dévouement à la cause des Bourbons, en 1816. Naturalisé français en 1823, il établit l'année suivante un camp d'instruction pour les troupes de cavalerie. Il est élevé à la dignité de Maréchal et Pair de France par Charles X en 1827. Il décède à Paris, mais son cœur et rapporté à Lunéville et déposé dans une chapelle en forme de rotonde dans le cimetière de la ville.

Ainsi, fort de ses infrastructures héritées de l'époque de Léopold ou de Stanislas, lorsque les Gardes du corps, les Cadets, puis les gendarmes rouges et les carabiniers de Monsieur occupaient la cité, Lunéville peut dès lors s'enorgueillir d'une présence « visible » de son passé militaire, mais aussi d'un indéniable environnement historique aristocratique faisant le lit d'un corps d'élite à cette époque, celui de la cavalerie. La nostalgie d'un brillant passé entretient la conviction que la ville a toujours une place de choix en Lorraine mais aussi dans le royaume de France.

« Grâce à ses particularités, Lunéville était vraiment désignée pour qu'on y installât une sorte d'école d'application de cavalerie, où les régiments de cette arme, venus de tous les points de la France, s'y exerceraient dans des conditions éminemment favorables, à la pratique des évolutions et manœuvres alors en usage »¹⁰⁰.

Cinq mois après l'inauguration, le marquis de Clermont-Tonnerre, ministre de la Guerre vient inspecter les troupes, puis la ville s'habitue à recevoir périodiquement des régiments de cavalerie de différentes subdivisions, mais aussi des visites prestigieuses, comme le duc d'Angoulême en 1826 ou Charles X en 1828. A l'issue de cette visite royale dans l'Est de la France et en particulier à Lunéville du 12 au 15 septembre, un opuscule relate le *Voyage du Roi dans les départements de l'Est et au camp de manœuvre de Lunéville*¹⁰¹ avec de nombreux détails, louant la gloire du roi mais aussi la qualité des démonstrations de cavalerie faites à Lunéville. A son arrivée dans la cité deux divisions de cavalerie sont présentes, l'une composée de deux régiments de chasseurs à cheval, l'autre composée d'une brigade de carabiniers et d'une brigade de dragons. Rassemblées sur le terrain de manœuvre, elles sont passées en revue par le roi et présentent différentes évolutions de cavalerie. Le soir, le monarque est reçu au château dans la salle des Trophée où un bal y est donné. Le lendemain, il assiste à une messe célébrée au Champ de Mars avec les régiments présents. A l'issue, il se fait présenter différents exercices du maniement de la lance et de l'escrime à cheval « qui prouvent que l'instruction dans cette partie, avait été poussée au plus haut degré ». L'après-midi, il se rend au grand manège et assiste avec intérêt aux reprises des officiers et des sous-officiers.

¹⁰⁰ de CONIGLIANO (colonel, Henri), « Le camp de Lunéville », *Le Pays lorrain*, 24^e année, 1932, p. 23-38, p. 24.

¹⁰¹ [ANONYME], *Voyage du Roi dans les départements de l'Est et au camp de manœuvres de Lunéville*, Paris, Imprimerie royale, 1828, 213 p., en particulier les pages 157-167.

Quelques lithographies d'Eugène Lami¹⁰², peut-être présent à Lunéville lors de la venue de Charles X, illustrent la vie du camp de la cité à cette époque, en particulier celles intitulées, « *La messe* », « *Conversions par escadrons* » et « *Une alerte* ». Ces œuvres nous livrent une saisissante illustration des grands rendez-vous qui peuvent ponctuer la vie des soldats dans une garnison de l'Est de la France à cette époque. Ils sont autant de rassemblements de masse et de partages d'émotions : le culte catholique, l'instruction militaire et l'engagement armé. Lunéville vit donc au rythme des séjours des unités de cavalerie mais n'a pas encore la dimension et l'importance requises pour éviter l'influence de Nancy. Ainsi, comme en témoigne Grosse dans sa monographie des villes et villages de France en 1836, « *l'administration militaire n'est pas sans importance à Lunéville ; mais comme le nombre de régiments n'est pas le même chaque année, il arrive que la garnison est quelque fois commandée par un maréchal de camp ; mais ordinairement elle reçoit ses ordres du général commandant la subdivision, à Nancy* »¹⁰³.

C'est à Lunéville que s'élabore l'ordonnance promulguée en 1829 dans le but de mieux articuler les masses de cavalerie pour les rendre plus mobiles.¹⁰⁴ Mise au point et enseignée dans le camp, elle fait l'objet au préalable de livrets d'application destinés aux chefs militaires. Dès 1825, soit l'année suivant la création du camp de cavalerie, un « *livret de commandemens pour les essais de manœuvres à faire au camp de Lunéville* »¹⁰⁵ est rédigé « *pour une division régulièrement organisée, c'est-à-dire composée de deux brigades ; chaque brigade composée de deux régiments ; et chaque régiment, de six escadrons* ». Une distinction est alors clairement établie entre les « manœuvres » qui sont la combinaison de mouvements ayant pour but de changer l'ordre ou la position d'une ou de plusieurs lignes de cavalerie et les « évolutions » qui représentent les mouvements réguliers par lesquels les corps de troupe concourent à l'exécution de ces manœuvres.¹⁰⁶ Les dix-huit manœuvres

¹⁰² Eugène Lami (1800-1890), peintre et illustrateur parisien, se spécialisa dans la création d'une série d'œuvres sur la vie galante à Paris et en province à l'époque de la Monarchie de Juillet et du Second empire. Il produisit aussi de nombreuses lithographies ou aquarelles portant sur des sujets militaires comme les uniformes, la cavalerie ou la vie de garnison. Certaines de ses lithographies sont présentées dans l'article du colonel de Conigliano, « Le camp de Lunéville », *op. cit.*

¹⁰³ GROSSE (Etienne), *Monographie des villes et villages de France, Département de la Meurthe, dictionnaire historique et statistique*, Paris, Res Universalis, 1992, 313 p., réédition du Dictionnaire de la Meurthe paru pour la première fois en 1836 et 1838.

¹⁰⁴ Ordonnance sur l'exercice et les évolutions de la cavalerie du 6 décembre 1829.

¹⁰⁵ [ANONYME], *Livret de commandemens, pour les essais de manœuvres à faire au camp de Lunéville en 1825*, Lunéville, Imprimerie de Guibal, s.d., 92 p. Ecole Militaire, CDEM, A III 376.

¹⁰⁶ Toutes les manœuvres, de même que les évolutions dont elles se composent, se rattachent alors à quatre dispositions principales permettant de déplacer les masses de cavalerie en fonction de la configuration du terrain et de la tactique retenue, soit de front, c'est-à-dire « en bataille », soit les unes derrière les autres, c'est-à-dire

identifiées dans le livret de commandement font l'objet d'un ou de plusieurs tableaux descriptifs identifiant les ordres à donner et à décliner du général, commandant la division, aux capitaines, commandant les escadrons. Il en résulte un document très théorique qui fixe avec minutie les mouvements de toutes les masses de cavalerie. Aprement critiqué à la fin du Second Empire par le général Desvaux¹⁰⁷ et plus encore après les défaites de 1870-1871, par le général du Barail qui lui reprochait son influence prussienne, il est à noter que l'ordonnance de 1829 reste toutefois en vigueur dans la cavalerie française jusqu'en 1876.

Moins d'un an après la défaite de l'armée royale face aux insurgés parisiens et le départ en exil de Charles X, Louis-Philippe fait son entrée à Lunéville le 16 juin 1831, accompagné du maréchal Soult, ministre de la Guerre. L'accueil de la municipalité semble aussi chaleureux que trois ans auparavant pour Charles X, comme en témoigne le discours du maire tout enclin à faire bonne figure devant son nouveau roi.

« Sire, un grand évènement s'est accompli : dans trois journées un trône antique s'est écroulé parce qu'il avait méconnu ou méprisé les vœux et les besoins de la Patrie : un trône nouveau s'est élevé sur la base large et inébranlable des libertés publiques et de l'ordre légal. La France vous a offert la couronne, parce qu'elle avait reconnu en vous toutes les vertus qui font le grand citoyen et qu'elle avait foi en votre noble patriotisme. (...) »¹⁰⁸.

Dans la même journée, le discours prononcé au nom du tribunal de première instance « séant à Lunéville », rappelle la « *vive et respectueuse affection* » des Lunévillois pour son « *auguste fils* » ayant séjourné dans la ville quelques temps plus tôt et souligne la volonté des habitants d'unir dans un « *même amour le Roi et la liberté* ».

« Sire, nous avons le bonheur d'exercer nos fonctions au sein d'une contrée éminemment tranquille. Unir dans un même amour le Roi et la liberté, attendre avec

« en colonne ». Il est alors possible d'adopter les configurations suivantes : « *passer de l'ordre de bataille à l'ordre de colonne* » ; « *marcher en colonne* » ; « *passer de l'ordre de colonne à l'ordre de bataille* » ; « *marcher en bataille* ».

¹⁰⁷ Général Nicolas, Gilles, Toussaint Desvaux (1810-1884). Il est l'auteur d'un journal intime publié quelques années après sa mort : *Le journal intime du général de division de cavalerie Desvaux (1810-1884)*, Paris, Leroy, 1910, 380 p. SHD/DAT 7 Yd Gr 1363.

¹⁰⁸ [ANONYME], *Discours, allocutions et réponses de S.M. Louis-Philippe, Roi des Français, avec un sommaire des circonstances qui s'y rapportent*, Paris, Imprimerie de madame veuve Agasse, 1834, 718 p., p. 390.

confiance du patriotisme et de la haute sagesse de votre Majesté le développement régulier et progressif de nos institutions, et les améliorations que l'humanité et l'état actuel de la société semblent réclamer dans notre législation, tels sont les sentiments qui nous animent, tel est l'esprit des habitants de l'arrondissement de Lunéville. (...). »¹⁰⁹.

A l'été 1833, cinq régiments de cuirassiers sont rassemblés à Lunéville et six régiments de dragons viennent tenir garnison pour participer à des manœuvres de cavalerie de grande ampleur en présence de deux des fils du roi des Français, le duc de Nemours, commandant une des deux brigades et le duc d'Orléans. L'année suivante, trois régiments sont encore présents, dont le 9^e régiment de cuirassiers dans lequel sert le maréchal des logis Clément-Thomas, instigateur principal du *complot de Lunéville*. A l'époque où le parti républicain organise la lutte contre Louis-Philippe dans différentes villes de France, les 4^e, 9^e et 10^e régiments de cuirassiers tiennent garnison à Lunéville et ne sont pas insensibles aux critiques de la nouvelle monarchie. En effet, les républicains s'estimant frustrés dans le pays après la période d'insurrection parisienne des « Trois Glorieuses », exploitent le mécontentement des sous-officiers pour étendre leur influence dans l'armée. Même si une partie des vétérans, réformés ou demi-soldes valides de l'Empire sont rappelés au service actif, cette mesure tend à ménager les officiers mais à mécontenter les sous-officiers. Ces derniers voient leur avancement bloqué par les « rentrants à la bouillote »¹¹⁰ et font les frais d'un système social qui favorise toujours le clientélisme et les influences familiales. Dans une vingtaine de régiments d'infanterie et une dizaine de régiments de cavalerie, plusieurs militaires sont affiliés à la Sociétés des droits de l'homme et entretiennent la critique du gouvernement tout en menant parfois des actions subversives ou séditeuses.¹¹¹ L'armée elle-même est travaillée par des sociétés secrètes. C'est dans ce contexte que des sous-officiers de Lunéville font parler d'eux, en particulier, le maréchal des logis Clément-Thomas¹¹².

¹⁰⁹ [ANONYME], *Discours, allocutions et réponses de S.M. Louis-Philippe, Roi des Français, avec un sommaire des circonstances qui s'y rapportent, op. cit.*, p. 392.

¹¹⁰ En référence à un jeu de carte apparenté au poker, ce sobriquet désigne les vétérans réintégrés dans l'armée.

¹¹¹ SERMAN (William), BERTAUD (Jean-Paul), *Nouvelle histoire militaire de la France*, tome 1, 1789-1919, Paris, Fayard, 1998, 855 p.

¹¹² Clément-Thomas (Jacques, Léonard). Né à Libourne en 1809, il effectue ses études à Paris puis s'engage dans l'armée. Il sert à Lunéville en 1834 au 9^e RC avec le grade de maréchal des logis. Condamné en 1835 après la tentative du « complot de Lunéville », il s'enfuit de prison et se réfugie en Angleterre jusqu' en 1837. En 1848, il est nommé commissaire en Gironde par le gouvernement provisoire. Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, il s'exile à nouveau. Commandant la Garde nationale de la Seine en septembre 1870 pendant le siège de Paris, il participe à la désastreuse « sortie de Buzenval » du 20 janvier 1871 puis démissionne de ses fonctions en février. Habillé en civil pendant le soulèvement du 18 mars 1871, il est reconnu par les insurgés pendant qu'il étudie les plans des barricades à Montmartre. Arrêté, il est fusillé rue des Rosiers (aujourd'hui rue de la Barre) dans la

« Il avait formé l'audacieux projet d'enlever les trois régiments de cuirassiers, de marcher sur Nancy et sur Metz, d'y soulever le peuple et les troupes au cri de « Vive la République ! » et de pousser vers Paris une armée de citoyens et de soldats révoltés. Homme entreprenant, plein de résolution et de courage, il s'était assuré le concours de presque tous les sous-officiers des trois régiments »¹¹³.

La conspiration découverte au printemps, les protagonistes, dont Clément-Thomas et sept sous-officiers de la garnison de Lunéville sont condamnés en 1835 à différentes peines de prison¹¹⁴. Ainsi, par le « complot de Lunéville », les sous-officiers de la garnison ont contribué à menacer le régime monarchique installé cinq ans auparavant et démontré, « en creux », la fidélité des officiers de cavalerie de leur régiment.

Durant les années qui suivent, le prince de Joinville, le duc d'Aumale et le duc de Nemours effectuent plusieurs séjours à Lunéville et entretiennent une vie de cour de province, agrémentée de soirées festives ou théâtrales.

En août 1838, ce sont six régiments de cavalerie placés sous le commandement supérieur du duc de Nemours et répartis en deux brigades de cuirassiers, une brigade de lanciers et une brigade de dragons qui participent ensemble à d'importantes manœuvres sur le camp de Lunéville¹¹⁵. En présence du duc de Nemours, elles sont suivies d'un carrousel qui fait sensation.

« MM. les officiers et sous-officiers, après avoir salué les princes avec grâce, se sont livrés tour à tour à la course des têtes et celles des bagues. Puis ce furent les figures traditionnelles du carrousel de la troupe. Le harnachement avait été embelli ; on avait adopté celui de l'école française, la selle en volaque blanc, les chevaux ornés de nœuds tricolores à

même journée avec le général Jules Lecomte. Ils sont les premiers fusillés de la Commune. Ils reposent aujourd'hui tous les deux au cimetière du Père Lachaise où un imposant mémorial a été dressé par souscription nationale en 1871. Clément-Thomas est l'auteur, entre autre, d'un ouvrage portant sur l'équitation militaire dont la préface est rédigée par F. Baucher, *De l'Équitation militaire. De l'ancienne et de la nouvelle école...*, Paris, Pagnerre, 1846, 48 p.

¹¹³ BAUMONT (Henri), *op.cit.*, p. 544.

¹¹⁴ SHD/DAT 1 M 1956, *Etat des services des sous-officiers de cavalerie traduits devant la Cour des Pairs* (complot de Lunéville, 1835 (20 pièces). Lors de nos consultations au SHD, il a été constaté la disparition de ce dossier. Les Archives Nationales, dans les collections du ministère de la justice de la série BB, possèdent les dossiers des grâces accordées de 1814 à 1858 à des individus condamnés pour participation à la guerre contre la France, à des combats contre les troupes royales, à des insurrections, complots, brigandages, troubles, etc. (dossiers BB/21 de 172 à 634). Le dossier BB/21 413 mentionne : « décembre 1837. Complot de Lunéville, avril 1834 : complicité de Stiller, sous-officier [S. 9 4159] ».

¹¹⁵ BAUMONT (Henri), *op.cit.*, p. 546-549.

la tête et à la croupière. Avoir tous ces cavaliers, leur lance blanche à la main et couverts de leurs armes brillantes, on se rappelait les tournois des anciennes chevaleries... »¹¹⁶.

A la fin de juillet 1842, le duc de Nemours doit retrouver à Lunéville son frère, le duc d'Orléans, pour de nouvelles évolutions équestres, lorsque ce dernier meurt accidentellement à Neuilly-sur-Seine après avoir sauté d'un cabriolet dont les chevaux s'étaient emballés. Durant les années suivantes, Lunéville conserve une forte garnison de cavalerie inspectée régulièrement par le duc de Nemours qui en est sept fois le commandant en chef. C'est lors d'une de ses dernières venues en 1846, que la chapelle du château, transformée depuis plusieurs années en magasin à fourrage, est rendue au culte.

Au cours de la Restauration et durant la monarchie de Juillet, des camps éphémères de cavalerie se succèdent ainsi à Lunéville. Ses quatre quartiers (du Château, des Carmes, des Cadets, de l'Orangerie) sont constamment occupés par des unités de cavalerie. Celles-ci sont rassemblées de manière périodique pour former une grande unité de manœuvre et participer à des *évolutions de cavalerie* pendant quelques jours ou quelques courtes semaines. Rappelons à ce propos que sous la monarchie de Juillet, il n'existe aucune grande unité permanente, ni divisions, ni corps d'armée. En cas de nécessité, un mois peut être nécessaire pour constituer une armée sur le pied de guerre. Mais comme le précisent William Serman et Jean-Paul Bertaud, la sécurité de la France n'en souffre guère car « *Louis-Philippe mène une politique extérieure prudente* » et « *il n'engage le royaume dans aucun conflit armé avec les grandes puissances, que ce soit en Europe ou hors d'Europe* », à l'exception de quelques interventions au Portugal, en Belgique ou dans les Etats du pape.¹¹⁷

A côté de l'enseignement des techniques de la cavalerie dédiées aux applications militaires, les principes de la cavalerie équestre de Baucher¹¹⁸ sont expérimentés dans les régiments de Lunéville¹¹⁹ dans les années 1840. Cet aspect

¹¹⁶ de CONIGLIANO (colonel, Henri), « Le camp de Lunéville », *Le Pays lorrain*, 24^e année, 1932, p. 23-38, p. 37.

¹¹⁷ SERMAN (William), BERTAUD (Jean-Paul), *Nouvelle histoire militaire de la France*, tome 1, 1789-1919, Paris, Fayard, 1998, 855 p., p. 245.

¹¹⁸ François Bauger (1796-1873) est considéré comme l'un des maîtres du dressage français du XIX^e siècle. En 1833, il publie un « *Dictionnaire d'Équitation* » dans lequel il expose les bases de sa méthode fondée sur « la recherche absolue de la légèreté ». Instructeur à l'École de cavalerie de Saumur, il enseigne sa méthode auprès des officiers avant d'être remercié par les autorités militaires qui ne souhaitent pas voir ses principes appliqués dans l'armée. Sa rivalité avec la méthode préconisée par le comte d'Aure (1799-1863) est restée célèbre.

¹¹⁹ DIGARD (Jean-Pierre), « Equitation militaire et équitation académique : histoire et enseignements d'un antagonisme pluriséculaire », dans ROCHE (Daniel) [dir.], *Le Cheval et la Guerre. Du XV^e au XX^e siècle*, Paris, Art équestre de Versailles, 2002, 399 p., p. 98.

renforce les caractéristiques du camp comme lieu d'expérience et d'apprentissage de nouvelles techniques militaires et équestres.

Après les journées révolutionnaires parisiennes de février 1848 qui entraînent l'abdication du roi puis la proclamation de la Seconde République, les populations des provinces de France restent relativement calmes et passives. Lunéville se rallie au nouveau régime sans heurts et sans violences. Ce n'est qu'à partir du printemps que quelques escadrons de cavalerie du 6^e régiment de hussards tenant garnison dans la cité, sont envoyés vers les campagnes avoisinantes, en direction de Sarrebourg, de Baccarat ou de Badonviller, pour appuyer l'autorité locale dans le maintien de l'ordre. A l'été, malgré de nouvelles insurrections sévèrement réprimées par les troupes du général Cavaignac à Paris, les opérations en Lorraine restent toutefois limitées.¹²⁰

En 1848, après vingt-quatre années d'existence, le camp de cavalerie de Lunéville est dissous.

« Le camp de Lunéville prit fin avec le règne de Louis-Philippe. Il avait duré vingt quatre ans et avait contribué à mettre la cavalerie française au premier rang des cavaleries européennes. Il avait en même temps, ramené une animation joyeuse et fait revivre, par intermittence, un semblant de cour, cour toute militaire, dans la petite ville lorraine, toujours au regret de son prestigieux passé. Ce fut une époque pimpante et guerrière dont les estampes de Lami sont une charmante évocation »¹²¹.

Pourtant, si selon ce constat, le règne de Louis-Philippe semble en effet marqué par le goût des toilettes et des uniformes, il promeut aussi l'enrichissement d'une bourgeoisie manufacturière et financière au détriment d'un appauvrissement de la classe ouvrière poussée à se révolter fréquemment et finalement à chasser ce « Roi Bourgeois », symbole d'un libéralisme impopulaire. Certes, dans la même période, l'armée française poursuivant l'œuvre de Charles X s'inscrit définitivement dans la conquête de l'Algérie et ouvre quelques nouvelles pages de gloire en Afrique. Mais la monarchie de Juillet ne connaît aucun engagement majeur sur un théâtre européen pouvant identifier véritablement une période « guerrière ». Dans le

¹²⁰ DUFOUR (Emmanuel), *Aymard de Foucauld (1824-1863). De Saint-Cyr et Saumur à la campagne du Mexique, itinéraires d'un officier de cavalerie du Second Empire*, Cahors, La Louve Editions, 2012, 414 p., p. 91-95.

¹²¹ de CONIGLIANO (colonel, Henri), *op. cit.*, p. 38.

camp de la garnison, seule la réussite parfaite d'une « manœuvre » ou d'une « évolution » à cheval semble offrir aux cavaliers de Lunéville l'illusion de la victoire dans des uniformes chamarrés et « pimpants ».

Ainsi, en perdant cette vocation d'accueil à l'instruction équestre et militaire que l'on pourrait identifier aujourd'hui comme un « camp d'entraînement national » ou « école d'application », Lunéville inaugure une ère nouvelle et enracine la sédentarisation de troupes de cavalerie.

Sous le Second Empire, Lunéville accueille différentes formations de cavalerie sans être pour autant endivisionnées. Par brigades, les régiments de dragons, lanciers ou hussards, se relaient dans la cité lorraine.

Le 18 juin 1853, le maréchal de Saint-Arnaud¹²², ministre de la Guerre, vient passer en revue les troupes de la garnison : 1^{er} et 8^e régiments de dragons, 2^e et 6^e régiments de lanciers, 2^e batterie du 6^e régiment d'artillerie, 4^e compagnie du 1^{er} escadron du train des parcs d'artillerie. Il est reçu à la gare par les autorités civiles et militaires. Trois ans plus tard, c'est l'Empereur, affaibli déjà semble-t-il par des ennuis de santé, qui effectue une étape à Lunéville après « avoir pris les eaux » dans les Vosges.¹²³

« Le vendredi 8 août 1856, Napoléon III, venant de Plombières, faisait son entrée à Lunéville, à 6 heures et demie du soir. Son état de santé l'empêcha de recevoir les autorités. Le lendemain matin, il passait en revue la garnison (3^e et 11^e chasseurs à cheval, 5^e et 7^e lanciers et 1^{ère} batterie du 15^e d'artillerie), commandée par le général comte de Goyon (...) »¹²⁴.

¹²² Le maréchal Armand, Jacques, Achille, Leroy de Saint-Arnaud (1798-1854) est ministre de la Guerre de 1851 à 1854 et Grand Ecuyer de France, de 1853 à 1854. Au printemps de la même année, bien que d'une santé fragile, il quitte le ministère et prend le commandement des troupes françaises engagées dans l'expédition de Crimée. Il meurt du choléra quelques mois plus tard à bord du Berthollet, navire qui l'emmenait vers Constantinople.

¹²³ Deux ans plus tard, Napoléon III préoccupé par la « question italienne » se rend à nouveau dans les Vosges, cette cité thermale réputée de Plombières, pour rencontrer secrètement le comte de Cavour, premier ministre du royaume de Sardaigne et signer avec lui le « traité de Plombières », le 21 juillet 1858. En échange de l'annexion de la Savoie et de Nice, l'Empereur lui propose son aide militaire dans sa guerre contre l'Autriche. Son itinéraire de retour vers Paris, il ne revient pas à Lunéville.

¹²⁴ BAUMONT (Henri), *op.cit.*, p. 602-603.

L'année suivante, sur la route le conduisant en Alsace,¹²⁵ Napoléon III retrouve Lunéville. Les mêmes événements festifs traditionnels de la garnison sont organisés en son honneur.

« Le 23 septembre 1857, Napoléon III, se rendant à Strasbourg, visita encore une fois notre ville. (...). Il y eu, le soir, feu d'artifice, illuminations des Bosquets, carrousel et fantasia arabe. Le lendemain matin, à neuf heures du matin, l'empereur passait en revue les troupes placées sous les ordres du général de division Gramont, des généraux de brigade Duhesme et Jacquemin. Il distribua un certain nombre de décorations militaires »¹²⁶.

Onze ans plus tard, un déplacement de la famille impériale est organisé en Lorraine dans le cadre de l'anniversaire du centenaire de son rattachement à la France. Napoléon III étant retenu à Paris par la crise politique et militaire entre la Prusse et l'Autriche¹²⁷, seuls l'impératrice et le prince impérial arrivent à Lunéville accompagnés du maréchal Forey¹²⁸ et de plusieurs généraux, le 18 juillet 1866. Dans un premier temps, ils assistent à la revue des 8^e et 9^e régiments de cuirassiers dans les allées des Bosquets. Puis, ils sont les spectateurs attentifs et passionnés d'un grand « carrousel militaire aux flambeaux »¹²⁹ donné sur la terrasse dans la soirée. Tout le château est illuminé au gaz à cette occasion.

Le 23 octobre 1869, c'est l'empereur d'Autriche François-Joseph, descendant de Léopold I^{er} et de François III, dernier duc héréditaire de Lorraine, qui fait une courte étape à Lunéville après avoir séjourné à Nancy. Accompagné de ses frères, il est accueilli par les autorités civiles et militaires aux abords de la gare. Le général Desvaux, commandant d'armes de Lunéville, lui présente les honneurs à la tête de ses régiments de cavalerie. Une salve de cent un coups de canon est tirée en son honneur.

¹²⁵ Profitant de son séjour à Strasbourg, Napoléon III rencontre l'Empereur Alexandre II de Russie à Stuttgart, le 26 septembre 1857. Les deux empereurs inaugurent un rapprochement franco-russe contre l'Autriche.

¹²⁶ BAUMONT (Henri), *op.cit.*, p. 602-603.

¹²⁷ Le 3 juillet 1866, la Prusse écrase l'Autriche à la bataille de Sadowa, en Bohême. A la fin de l'année, la formation d'une Confédération de l'Allemagne du Nord, sous contrôle de la Prusse, est une étape importante dans l'unification de toute l'Allemagne. La guerre contre la France et le ralliement des états du Sud en 1870 achèvent l'ambition politique du chancelier Bismarck.

¹²⁸ Elie, Frédéric Forray (1804-1872) est maréchal de France en 1863. Il commande le 3^e CA à Nancy de 1864 à 1867.

¹²⁹ RIBEYRE (Félix), *Voyage en Lorraine de Sa Majesté l'impératrice et de S. A. I. le prince impérial*, précédé du voyage de S. M. l'impératrice à Amiens, Paris, Plon, 1866, 60 p. (40 gravures et dessins par divers artistes). Voir annexe.

1.2 Naissance d'un espace frontalier 1870 - 1874

- Un espace militaire dans la guerre : 1870 - 1871

Entre 1870 et 1873, Lunéville suit la guerre franco-prussienne à travers différentes phases qui la font passer de la « guerre préparée » au sein d'une garnison de cavalerie, à une « guerre subie » au contact de l'occupation prussienne et des privations qui en découlent, pour aboutir à une « nouvelle renaissance » dans un espace régional reconfiguré par la défaite de l'armée française.

Si l'année 1873 apparaît comme une date clef dans la reconstruction d'une identité militaire dédiée à la cavalerie dans la cité, nous pouvons reprendre la typologie définie par Jean Cathal pour identifier, avec réserves, les quatre années précédentes¹³⁰: L'année 1870 est alors « l'année de la honte » ; 1871, « l'année de l'effondrement » ; 1872, « l'année de l'espérance » ; 1873, « l'année de la délivrance ». L'espace frontalier devient dès lors un nouvel espace militarisé pour la cavalerie française de Lunéville.

En juillet 1870, la guerre qui s'annonce inéluctable semble être considérée comme « une promenade militaire » pour aller « à Berlin ! », comme en témoigne Auguste François¹³¹ alors âgé de treize ans à Lunéville à cette époque.

« Depuis plusieurs mois déjà, la presse de Paris est remplie de l'affaire de la vacance du trône d'Espagne. On la croit terminée par la renonciation du prince de Hohenzollern, mais en juillet tout s'aggrave. Le bruit circule que l'Empereur a été insulté et tout à coup c'est la guerre. On crie " à Berlin, à Berlin ". Chaque soir la ville se porte à la gare, aux nouvelles. On s'y arrache les journaux de Paris. Le 22 juillet, la guerre est déclarée officiellement. C'est l'enthousiasme. Personne ne doute que les Prussiens ne soient enfoncés d'un seul coup de l'invincible armée impériale, une promenade militaire. Dans chaque maison on pique au mur des cartes, hâtivement éditées, qui ne commencent qu'au Rhin et qui marquent les étapes jusqu'à Berlin »¹³².

¹³⁰ CATHAL (Jean), *L'occupation de Lunéville par les Allemands 1870-1873. Préface de M. le général Farny, ancien commandant de la 2^e division de cavalerie à Lunéville, ancien commandant du 5^e corps d'armée*, Nancy-Paris, Berger-Levrault, 1913, 221 p.

¹³¹ Auguste François (1857-1935). Né à Lunéville, ses parents tiennent un commerce de draperie place Saint Jacques. Jeune adolescent, il assiste au départ des troupes de la garnison pour l'Alsace au début du mois d'août 1870. Il entreprend par la suite une carrière de diplomate et devient consul général en Chine puis ministre plénipotentiaire. Il est connu pour avoir laissé une importante collection de photographie et de films sur ce pays.

¹³² Association Auguste François (A.A.F). Internet, www.chez.com/augfrançois.

Lunéville semble ainsi partager une confiance totale dans sa garnison à l'image de celle entretenue par tout le pays envers son armée. Le duel qui s'annonce avec la Prusse ne peut que confirmer la suprématie de l'armée impériale et en particulier de son infanterie, dotée du nouveau fusil Chassepot. Comme Stéphane Audoin-Rouzeau le constate dans son ouvrage sur la guerre de 1870,¹³³ les rapports des préfets soulignent bien une évolution des mentalités dans le sens de la guerre à partir de 1866 et de l'affrontement austro-prussien. Jusqu'au 28 juillet, des trains de soldats appartenant aux garnisons du Centre et de l'Ouest de la France traversent Lunéville sous l'acclamation, la joie et la fierté de la population. Mais il est aussi permis de douter de l'optimisme et de la qualité de la préparation des armées, lorsque Jean Cathal précise que le général de Bonnemains¹³⁴ aurait demandé au maréchal Lebœuf, major général, s'il devait rejoindre la région de Brumath dès le 2 août avec ses cuirassiers mais aussi avec son artillerie et sa prévôté, ce qui semble indiquer que même à Lunéville « *on était peu habitué à la liaison des armes* »¹³⁵.

Dans sa séance du 23 juillet 1870, le conseil municipal autorise le général de division de Bonnemains à faire camper une brigade de cavalerie dans le parc du château et répond favorablement au « *désir exprimé par M. le sous-préfet de voir la ville donner la main à cette mesure qui est réclamée par les circonstances* ». En outre, « *il charge M. le maire de prier le général de donner les ordres nécessaires pour que la propriété soit respectée et suffisamment protégée pour empêcher toute dégradations* »¹³⁶. Mais dans sa séance du 27 juillet 1870, « *la ville déclare ne pas pouvoir se charger de l'organisation et du service des ambulances* »¹³⁷.

Pourtant, l'arrivée de la brigade des chasseurs d'Afrique du général Margueritte et la mise à disposition d'une partie du jardin des Bosquets pour leur campement provoquent la curiosité et l'intérêt des habitants pour cette troupe d'élite de l'Armée d'Afrique évoquant les combats d'Algérie, de Crimée, d'Italie ou du Mexique.¹³⁸

¹³³ AUDOIN-ROUZEAU (Stéphane), *1870 : La France dans la guerre*, Paris, Armand Colin, 1989, 420 p.

¹³⁴ Général Charles, Frédéric de Bonnemains (1814-1885). Nommé général de division, le 2 août 1869, il prend le commandement de la division de cavalerie du 3^e corps d'armée à Lunéville, en remplacement du général Desvaux, le 4 décembre 1869. Le 16 juillet 1870, il est placé à la tête de la 2^e division de réserve de cavalerie de l'armée du Rhin à Lunéville. SHD/DAT Gr 7 Yd 1456. Voir fiche biographique en annexe.

¹³⁵ CATHAL (Jean), *op. cit.*, p. 4.

¹³⁶ AM Lunéville, série 1D-D34, délibérations du conseil municipal, 1866-1871.

¹³⁷ *Idem.*

¹³⁸ HURÉ (général) [dir.], *L'Armée d'Afrique 1830-1962*, Paris-Limoges, Charles-Lavauzelle, 1977, 483 p.

Au début du mois d'août 1870, sur trois divisions de réserve de cavalerie, deux ont leur poste de commandement à Lunéville. Elles sont composées chacune de quatre régiments et de deux batteries.

La 1^{ère} division est placée sous les ordres du général du Barail¹³⁹. Elle comprend la 1^{ère} brigade, commandée par le général Margueritte¹⁴⁰ (1^{er} et 3^e régiments de chasseurs d'Afrique) et la 2^e brigade, commandée par le général de Lajaille¹⁴¹ (2^e et 4^e régiments de chasseurs d'Afrique).

La 2^e division est placée sous les ordres du général de Bonnemains. Elle comprend la 1^{ère} brigade, commandée par le général Girard¹⁴² (1^{er} et 4^e régiments de cuirassiers¹⁴³) et la 2^e brigade, commandée par le général de Brauer¹⁴⁴ (2^e et 3^e régiments de cuirassiers). Seule cette division tient garnison en temps normal à Lunéville.

Après avoir quitté Lunéville le 2 août, la division Bonnemains rejoint Haguenau deux jours plus tard après avoir traversé Blamont, Sarrebourg et Saverne. Le 5 août, ses régiments campent au nord-est du village de Reichshoffen, en bordure de la route de Bitche à Wissembourg. Le lendemain matin, les premiers coups de feu se font entendre obligeant les cuirassiers à prendre position en avant des bois d'Elsasshausen et de Fröschwiller. Peu après les charges héroïques et vaines de la brigade du général Michel vers Morsbronn, la division Bonnemains est appelée à son tour à charger dans d'aussi pénibles conditions en début d'après-midi. Sur un terrain très défavorable, composé de fossés, bordé d'arbres à hauteur d'hommes et de houblonnières entourées de clôtures, les masses de cavalerie de Lunéville s'élancent vers une infanterie ennemie bien retranchée. Le 1^{er} régiment de cuirassiers du colonel de Vandoeuvre s'élanche en premier suivi par les escadrons du 4^e régiment de cuirassiers commandés par le colonel Billet. Puis au sein de la

¹³⁹ Général François, Charles du Barail (1820-1902). SHD/DAT 7 Gr Yd 1466.

¹⁴⁰ Général Jean, Auguste Margueritte (1823-1870). Promu général de division le 1^{er} septembre 1870, il est mortellement blessé sur le plateau de Floing aux abords de Sedan, alors que parti en reconnaissance, il prépare une nouvelle charge de cavalerie sur l'infanterie allemande. Remis en selle par son ordonnance, le capitaine Braun, futur officier général, chef de la 6^e BC à Lunéville de 1896 à 1901, il quitte le champ de bataille et laisse son commandement au général de Gallifet. Il décède au château de Beauraing (Belgique) peu après, le 6 septembre.

SHD/DAT 7 Gr Yd 1482.

¹⁴¹ Général François, Charles, Louis de Lajaille (1822-1889). SHD/DAT Gr 8 Yd 3756.

¹⁴² Général Léopold, Stanislas, Maximilien Girard (1819-1870). SHD/DAT Gr 8 Yd 3749.

¹⁴³ En août 1870, le 1^{er} RC de la brigade du général Girard quitte le camp de Châlons pour rejoindre la division du général de Bonnemains à Lunéville. Il participe à la « charge de Reichshoffen », dans la plaine de Woerth, le 6 août 1870. Par ordre ministériel du 20 avril 1881, il fait partie de la 2^e DC. Il retrouve alors son ancienne garnison en mai pour reformer une brigade de cuirassier avec le 2^e RC arrivé en avril de la même année. Sept ans plus tard, affectés à la 3^e DC, les deux régiments quittent Lunéville pour Angers et Niort.

¹⁴⁴ Général Léopold de Brauer (1809-1890). SHD/DAT Gr 8 Yd 3721.

deuxième brigade, le colonel Rossetti lance le 2^e régiment de cuirassiers dans la bataille. Enfin, le colonel de Lafutsun de Lacarre s'apprête à charger à la tête du 3^e régiment de cuirassiers lorsque sa tête est emportée par un obus. Après un affrontement dense et incertain, la retraite est ordonnée. Près de sept cents cuirassiers de ces quatre régiments sont tués, blessés ou faits prisonniers.¹⁴⁵



Carte postale allemande de la charge de la division Bonnemains
(s.d.n.l.)

Les unités de cavalerie de Lunéville se font donc remarquer sur le champ de bataille par leur combativité, mais ne peuvent empêcher la défaite et l'occupation annoncée de la cité par l'ennemi. Dès le 5 août, les rumeurs des premiers revers de l'armée française dans la région de Wissembourg circulent dans Lunéville. Le lendemain, en fin d'après-midi, l'échec de Frœschwiller est connu. C'est la consternation et le doute qui s'installent. Malgré deux dépêches officielles confirmant la nouvelle, les autorités cherchent à montrer que « *notre armée n'a pas été vaincue* » et que « *comme en 1792 et comme à Sébastopol, que nos revers ne soient que l'école de nos victoires!*¹⁴⁶ ». Mais le désastre semble inéluctable au retour des premiers blessés et surtout des cuirassiers « tristes et mornes » de la division Bonnemains dans leur garnison, dès le 9 août.

¹⁴⁵ Par une délibération du conseil municipal de Lunéville en date du 1^{er} octobre 1971, l'appellation « quai de Reichshoffen » est donnée à une portion de la voirie de la ville. Un siècle après les événements, cette décision ouvre un nouveau champ mémoriel et inscrit (enfin) dans le paysage urbain, le souvenir des cuirassiers ayant tenu garnison à Lunéville.

¹⁴⁶ CATHAL (Jean), *op. cit.*, p. 9.

« C'est dans la matinée, l'arrivée par une pluie battante, de nos cuirassiers ! Dans quel état sont-ils ! On jurerait qu'ils reviennent d'une campagne de six mois et il n'y a pas huit jours qu'ils ont quitté Lunéville ! Plusieurs officiers et un nombre important de cavaliers ont la tête bandée »¹⁴⁷.

Le 8 août, les premières évacuations de malades et de blessés du corps de Mac-Mahon arrivent dans les hôpitaux de Lunéville.

« Les défaites succédaient aux défaites, les places tombaient les unes après les autres, et chaque mois, chaque semaine, chaque jour nous amenaient de nouveaux prisonniers épuisés par les fatigues de la campagne, par les privations du voyage, par les fatigue, par les rigueurs de la saison »¹⁴⁸.

Comme nous le verrons plus loin dans notre étude, l'administration militaire s'était occupée de développer les ressources hospitalières de la ville, consciente de l'importance du nombre de soldats en garnison à Lunéville, mais aussi du rôle que cette dernière pouvait jouer en cas de conflit sur le territoire.

« D'une part, cette ville était un centre de ravitaillement important, en raison des approvisionnements considérables qui y avaient été accumulés par l'Intendance ; d'autre part, son hôpital civil et militaire, ses casernes devaient recevoir, quelles que fussent les éventualités de la guerre, les malades et les blessés des premiers combats, et tenir leur place dans les établissements hospitaliers de seconde ligne »¹⁴⁹.

Un comité local de la Société de secours aux blessés¹⁵⁰ s'organise pour subvenir aux besoins et à la gestion d'un hôpital temporaire mis en place au quartier de l'Orangerie. Mais le traitement de ces blessés français au combat est aussi une triste désillusion sur le sort réservé aux soldats vaincus ;

« Qui de nous s'imaginait que nos vastes magasins de subsistances seraient, trois semaines après l'entrée en campagne, la proie facile des Prussiens, et que pendant six mois

¹⁴⁷ *Ibid.*, p. 10.

¹⁴⁸ SAUCEROTTE (Tony, docteur), *Lunéville pendant la guerre et le rapatriement (1870-1872)*, Paris, Cusset, 1872, 21 p., p. 3.

¹⁴⁹ *Ibid.*, p. 8.

¹⁵⁰ Sous l'impulsion d'Henri Dunant (1828-1910), une Société de Secours aux Blessés Militaires (S.S.B.M.) est créée le 25 mai 1864, quelques semaines avant la signature de la convention de Genève par la France et d'autres pays européens. La guerre de 1870-1871 lui donne son premier rôle d'importance et la légitime auprès des institutions civiles et militaires, mais aussi auprès des combattants blessés dans les combats. De nombreux comités locaux voient progressivement le jour sur tout le territoire national.

*nous traiterions dans nos hôpitaux nos propres soldats, comme prisonniers de l'armée ennemie ? »*¹⁵¹.

Les éléments de la garde nationale de l'arrondissement de Lunéville¹⁵² sont rassemblés au quartier des Carmes pour former le 2^e bataillon de la garde nationale mobile de la Meurthe. Même si « *la mobile n'est ni habillé ni armé* » au moment des adieux aux familles, « *ceux qui vont bientôt manier le fusil* »¹⁵³ semble se préparer à partir d'un pas alerte vers la zone des combats en passant sur la place du château une dernière fois, comme le suggère un tableau d'Emile Gridel¹⁵⁴. Ayant perçu finalement des vieux fusils à tabatière, ils quittent Lunéville par le faubourg de Viller pour rejoindre Langres où ils reçoivent leurs cartouches sept jours plus tard.

Des quatre chefs de corps de la division du général de Bonnemains, seul le colonel Leforestier de Vandœuvre¹⁵⁵, commandant le 1^{er} régiment de cuirassiers est indemne. Les colonels Rossetti¹⁵⁶ et Billet¹⁵⁷ sont faits prisonniers, le colonel de Lafutsun de Lacarre¹⁵⁸ meurt au champ d'honneur à la tête de son régiment, dont plus de la moitié des effectifs est tuée ou blessée dans des charges plus héroïques qu'efficaces. Parmi les unités de cavalerie qui se replient vers Lunéville après les premiers affrontements en Alsace dans la région de Woerth, l'arrivée de la brigade de cuirassiers du général Michel¹⁵⁹, composée des « restes » des 8^e et 9^e régiments de cuirassiers, provoquent aussi un profond malaise dans la cité.

¹⁵¹ SAUCEROTTE (Tony, docteur), *op. cit.*, p. 3.

¹⁵² Malgré les efforts du maréchal Niel, ministre de la Guerre de 1867 à 1869, la réserve de l'armée d'active n'est que partiellement organisée en 1870. En 1868, il est à l'origine d'une loi (« loi Niel » voté le 14 janvier 1868) créant une garde nationale mobile composée de tous les hommes valides dispensés du service actif. A la déclaration de guerre, celle-ci est organisée en bataillon et n'a pas de réelle formation militaire.

¹⁵³ CATHAL (Jean), *op. cit.*, p. 10.

¹⁵⁴ Joseph, Emile Gridel (1839-1901). Artiste Lorrain.

¹⁵⁵ Colonel Raimond Leforestier de Vandœuvre (1813-1887). Il est nommé général de brigade le 25 août 1870. Il est admis à la retraite en 1875. Il est élu député du Calvados. SHD/DAT Gr 8 Yd 3783.

¹⁵⁶ Colonel Gustave, Victor, Scipion, Marie Rossetti (1813-1876). SHD/DAT : dossier inconnu.

¹⁵⁷ Colonel Auguste Billet (1817-1871). Placé à la tête du 1^{er} RC en 1867, il participe à la bataille dite « de Reichshoffen » et reçoit l'ordre de charger l'ennemi pour couvrir la retraite de l'infanterie à Elsasshausen. Après une première attaque sans succès, le maréchal de Mac-Mahon l'interpelle en lui faisant remarquer que « *ça n'est pas là charger à fond* ». Le colonel Billet lui réplique que « *nous allons mieux faire* » et charge de nouveau à la tête d'un de ses escadrons. Tombé de cheval, il reste sans connaissance aux mains de l'ennemi. Après six mois de captivité, il retrouve le commandement de son ancien régiment. Engagé dans la répression des émeutes de Limoges en avril 1871, il est mortellement blessé alors qu'il dispersait un attroupement. SHD/DAT Gr 5 Ye 63.840.

¹⁵⁸ Colonel Louis, Charles, Henri de Lafutsun de Lacarre (1814-1870). SHD/DAT Gr 5 Ye 61 598.

¹⁵⁹ Général Alexandre, Ernest Michel (1817-1898). Promu général de brigade le 27 mars 1868, il commande d'abord une brigade de cavalerie à Lunéville, puis est mis à la tête de l'Ecole de cavalerie à Saumur. Au début des hostilités avec la Prusse, il prend le commandement de la 3^e brigade de la division de cavalerie de l'armée du Rhin. Composée des 8^e et 9^e RC, cette brigade est pratiquement anéantie lors des combats de Frœschwiller et de Morsbronn. Promu général de division, le 20 octobre 1870, il prend successivement le commandement des

« Comme un affreux cauchemar, la vue des débris de cette brigade produit sur les curieux une impression d'épouvante »¹⁶⁰.

Par l'action de ces deux régiments de cavalerie lourde, la charge dite « de Reischoffen » du 6 août passe à la postérité. Devant le feu dévastateur de l'infanterie ennemie, l'engagement de ces cuirassiers se termine tragiquement dans le village de Morsbronn fermement tenu par les fantassins prussiens.

Les 10 et 11 août, les corps d'armée battant en retraite du général de Mac-Mahon¹⁶¹ et du général de Faily¹⁶² s'établissent pour quelques heures à Lunéville ou à proximité¹⁶³. Le spectacle offert semble tout aussi affligeant pour une population de plus en plus inquiète.

« De quelle douloureuse émotion sont saisis les habitants à la vue de ces régiments sans ordre, exténués de fatigue, la pluie augmentant encore le poids du sac ; les officiers, qui souffrent comme leurs hommes, n'osent plus commander ; officiers et soldats marchent pêle-mêle ! Les uns et les autres ont jeté leur schako »¹⁶⁴.

Après avoir installé son quartier général dans les bâtiments de la sous-préfecture, le général de Mac-Mahon cherche à soustraire ses troupes de l'avancée ennemie. Décidé à poursuivre son mouvement vers le sud-est pour traverser la Meuse et se réorganiser à l'abri du plateau de Vaucouleurs, il lui faut encore patienter afin de trouver dans la ville les « cartes du pays » nécessaires pour reprendre sa route. Cette « anecdote cartographique », rapportée par Jean Cathal, souligne une fois encore l'impréparation de la campagne. C'est l'échec d'une armée de métier mal commandée comme le souligne Joseph Monteilhet.

divisions de cavalerie des 17^e puis 16^e CA. Après la guerre, il est nommé inspecteur de cavalerie en Algérie. SHD/DAT Gr 7 Yd 1488.

¹⁶⁰ CATHAL (Jean), *op. cit.*, p. 12.

¹⁶¹ Marie, Edme, Patrice, Maurice de Mac-Mahon, duc de Magenta (1808-1893). Maréchal de France, Président de la République. SHD/DAT Gr 6 Yd 57.

¹⁶² Le général Pierre, Louis, Charles, Achilles de Faily (1810-1892). Il commande le 5^e CA. SHD/DAT Gr 7 Yd 1338.

¹⁶³ En dehors des unités de cavalerie, le corps d'armée du général de Faily, qui n'a été que partiellement engagé dans les combats en Alsace, stationne à Rehainviller, à 4 kilomètres au sud de Lunéville.

¹⁶⁴ CATHAL (Jean), *op. cit.*, p. 14.

« Ainsi, l'armée de métier a été surtout un corps expéditionnaire, apte aux offensives rapides et courtes, ses exploits se bornent à des expéditions à l'étranger : Espagne, Morée, Afrique, Crimée, Italie, Chine, Mexique »¹⁶⁵.

Pendant les premiers combats du mois d'août 1870, la cavalerie de Lunéville, de garnison ou d'étape, agit donc au-delà des frontières de la cité et de la Lorraine. Engagées sur des terrains peu ou pas reconnus, les unités cuirassées s'épuisent et se brisent dans les charges d'Alsace avant de revenir désarticulées et moribondes en Lorraine. C'est aussi un terrible échec pour les cuirassiers de la garnison de Lunéville qui marquera durablement les esprits jusqu'au « retour » de régiments de cuirassiers dans la garnison, comme nous le verrons plus loin dans notre étude.

« En voyant cette admirable cavalerie, commandée par des chefs rompus à la guerre comme leurs soldats, et parmi ceux-ci tant de médaillés de Crimée, d'Italie, du Mexique, nous nous laissions aller à l'espoir le plus complet. Nous n'apercevions qu'un coin du tableau ; aussi notre déception fut cruelle, plus cruelle sans doute que pour les Français de l'intérieur »¹⁶⁶.

Après la fermeture des services publics et des différentes administrations de la ville, les Lunévillois, abandonnés par les militaires de la garnison et ceux des unités en repli, attendent avec anxiété l'arrivée des Prussiens tout en espérant un sursaut national qui pourrait repousser l'envahisseur plus loin. Stoïques, ils ne prennent pas non plus le chemin de l'exode et « devisent entre eux sur ce qu'ils pourront bien faire quand leurs demeures seront envahies¹⁶⁷ ». La ville, privée de remparts depuis plusieurs années déjà, n'est donc pas défendue et se résigne à être occupée. Le 12 août 1870, un détachement du 2^e régiment de hussards prussiens aux ordres du capitaine von Poncet entre à Lunéville et se rend à la mairie pour se faire « remettre les clefs de la ville », selon une vieille coutume de soumission au vainqueur¹⁶⁸. Dans un courrier daté du 13 décembre 1872¹⁶⁹, le maire de Lunéville,

¹⁶⁵ MONTEILHET (Joseph), *Les institutions militaires de la France, 1814-1924, de l'armée permanente à la nation armée*, Paris, 1926, 414 p., p. 64, Lavauzelle, réédition 2003.

¹⁶⁶ SAUCEROTTE (Tony, docteur), *op. cit.*, p. 3.

¹⁶⁷ CATHAL (Jean), *op. cit.*, p. 19.

¹⁶⁸ Au Moyen Âge, la reddition d'une ville fortifiée pouvait se matérialiser par la remise des clefs de la ville qui servaient à ouvrir ou fermer les portes de l'enceinte. Ainsi, durant la Guerre de Cent Ans, le siège de Calais par les Anglais se conclut en 1347 par la reddition des Calaisiens et la remise des clefs de la cité par les « six bourgeois de Calais », immortalisés par l'œuvre de Rodin à la fin du XIX^e siècle. Même si l'exactitude de cet épisode fait débat auprès des historiens, il peut être retenu comme une illustration de la soumission des autorités municipales aux vainqueurs, mais aussi comme le symbole d'une certaine forme de respect mutuel entre les protagonistes.

Louis-Léon Majorelle, relate cette « cérémonie » et reste énigmatique sur l'attitude du premier adjoint de l'époque, Alexandre Saucerotte¹⁷⁰.

« Le vendredi 12 août 1870, vers midi, 170 hussards prussiens sont arrivés à l'entrée de la ville de Lunéville. Et à midi $\frac{3}{4}$ un officier de hussards et un détachement de 30 à 40 hommes, l'arme au poing, se sont présentés à l'hôtel de ville. L'officier a demandé le maire. Le maire avait donné sa démission¹⁷¹. Cet officier s'est alors adressé au 1^{er} adjoint qui avait été appelé immédiatement et auquel il a d'abord demandé s'il y avait des troupes françaises cachées à Lunéville. Une réponse négative lui fût faite. Il a ensuite demandé que pour prouver que les troupes prussiennes, au nombre de 40000 hommes qui se trouvaient dans les environs, ne rencontreraient pas d'hostilité dans Lunéville, il fallait lui remettre les clefs de la ville. A quoi il fût répondu que la ville n'avait pas de clefs, qu'elle était une ville ouverte. C'est alors que l'officier a vivement insisté, avec des gestes d'impatience, et qu'il a demandé qu'une clef quelconque lui fût remise sur un coussin. Qu'il était d'usage d'agir ainsi. L'une des clefs en fer doré, qui avait été offerte à l'impératrice en 1866¹⁷² lui fût remise sur le coussin qui avait servi à cette époque, et ce à la grande stupéfaction de quelques habitants de la place de l'hôtel de ville qui étaient accourus à l'arrivée du détachement, contre la volonté du second membre de la municipalité qui venait d'arriver à l'hôtel de ville et en l'absence du conseil municipal qui ne fût convoqué que postérieurement pour assister aux mesures commandées par les évènements. Le malheureux incident qui nous a frappés n'est donc que trop vrai mais dans les termes que je vous indique, et la responsabilité en incombe tout entière à une seule personne qui, du reste, a dû quelques jours après quitter la municipalité ».

Au lendemain de ce premier contact avec l'armée prussienne, Lunéville semble plonger dans l'isolement avant de voir arriver l'avant-garde ennemie.

« Le 13, la poste ferme ses bureaux, les relations cessent avec l'extérieur et la ville se trouve comme isolée du reste du pays ; on ne reçoit aucune nouvelle »¹⁷³.

¹⁶⁹ Lettre adressée à « Monsieur Humbel, capitaine d'état-major, rue d'Anjou, 64, à Versailles ». Le maire en préambule de son courrier stipule simplement qu'il souhaite « donner les renseignements que vous me demandez par votre lettre du 10 de ce mois ». Les motivations de la demande du capitaine Humbel ne sont pas connues. AD 54 Nancy, 1 J 132.

¹⁷⁰ Alexandre Saucerotte est l'oncle du docteur Saucerotte.

¹⁷¹ Il s'agit de M. Parmentier.

¹⁷² En l'absence de Napoléon III, retenu à Paris par les tensions européennes liées à la situation entre l'Autriche et la Prusse, l'impératrice séjourne en Lorraine à l'occasion des fêtes organisées à Nancy du 14 au 17 juillet 1866. Le 18 juillet 1866, l'impératrice et le prince impérial, accompagnés du général Forray se rendent à Lunéville. Ils assistent à un grand carrousel militaire donné sur la terrasse du château qui est illuminée au gaz pour l'occasion.

¹⁷³ CATHAL (Jean), *op. cit.*, p. 23.

Le 14 août, l'armée du prince royal Frédéric de Prusse traverse l'arrondissement de Lunéville. C'est « l'invasion » et le début d'une « occupation de guerre » précédant une « occupation de paix », imposée par la fin des hostilités et le traité de Francfort, le 10 mai 1871.

« Des masses énormes, dévalant à la fois la route impériale et la ligne du chemin de fer, remplissent les rues de la ville. La parole est impuissante pour exprimer l'étreinte douloureuse des habitants à la vue de cette nuée d'ennemis s'abattant sur l'infortunée cité aux sons irritants et lugubres des fifres et tambourins. A tour de rôle, les musiques jouent des marches où l'hymne prussien est chanté également par les soldats. Et c'est un vacarme épouvantable de bottes frappant le pavé, de commandements d'officiers (qui) résonnent comme un bruit de chaînes, au cœur meurtri des Français ! ».

Devant une population résignée, le défilé des vainqueurs semble interminable. Dans une ville de garnison lorraine, la défaite semble être perçue avec une plus forte acuité. L'illusion dans la victoire de l'armée impériale a laissé place à une cruelle réalité.

« Nous autres, habitants de la frontière et d'une ville militaire, subissons plus que personne les illusions d'un patriotisme peu clairvoyant »¹⁷⁴.

Arrivé à Lunéville le 15 août, le prince royal rencontre le premier adjoint faisant fonction de maire et exonère la ville d'une forte contribution financière « de guerre » demandée deux jours plus tôt. En revanche, la municipalité doit mettre à la disposition de l'envahisseur le contenu des magasins laissé par l'administration française et pourvoir à l'alimentation et au logement de la troupe dont le comportement général semble plutôt correct au début, même si quelques actes de brutalité et de pillage sont parfois signalés à Lunéville ou dans les proches alentours.

L'attitude de la municipalité est donc empreinte de prudence et d'attentisme dans « cette horrible guerre » dont la responsabilité ne peut lui incomber. « *Puisqu'il n'y a pas eu de conflit sérieux entre les soldats et la population civile* », le maire adjoint souligne l'attitude raisonnée de ses administrés, qui tout en subissant les exigences prussiennes dans ces « douloureuses journées », ne manifestent pas une

¹⁷⁴ SAUCEROTTE (Tony, docteur), *op. cit.*, p. 3.

attitude hostile et belliqueuse. Pourtant, les nombreuses réquisitions effectuées auprès des habitations ou des boutiques et la confiscation totale des stocks de foin, de paille ou d'avoine dans les magasins à fourrage, sont un nouvel effet visible de la guerre après la vue des blessés et des troupes françaises défaites quelques jours plus tôt. Devant ces « razzias » méthodiques, la population se sent dévalisée et la peur de la disette s'installe dans une situation générale d'inconfort.

« Au cours de ces dures journées, combien de ménages d'ouvriers ont été privés de leur nourriture et combien aussi ont dû s'étendre sur le plancher pour se reposer au milieu des soldats qui s'étaient emparés des couchages ! »

Au gré de la traversée de la ville par les nombreuses unités étrangères, des tensions se révèlent parfois sans pour autant que les réclamations françaises soient reçues ni même entendues par l'autorité militaire ayant pris le contrôle de la nouvelle garnison. C'est dans cette ambiance agitée, où le moindre incident peut dégénérer, que le 21 août Lunéville connaît son premier « martyr ». L'exécution de Joseph Gigant, marchand ambulancier de Lunéville, accusé d'avoir agressé un soldat allemand, place la guerre au cœur de la cité. La principale version française des événements rapportée en 1913 dans une période de tension latente avec l'Allemagne, confère aux Allemands toute la responsabilité d'un acte dont l'origine semble n'être qu'un « simple maraudage de soldat » engagé loin de sa garnison.

Devant quelques Prussiens qui tentent de lui dérober des denrées dans son jardin, le propriétaire d'une maison de Lunéville s'empare d'une hachette et frappe à la jambe l'un des soldats maraudeurs pendant qu'un autre Lunévillois met en fuite les autres à coup de pierres. Aux cris de détresse et de rage qui ameutent leurs camarades, les militaires se mettent à la recherche des deux Français et s'en prennent à deux passants qui s'enfuyaient de peur d'être interpellés. Joseph Gigant, marchand ambulancier, et un jardinier du nom de Jocquel, sont conduits aussitôt devant le commandant de la place qui les enferme dans les locaux d'arrêts de la caserne du château. Reconnu coupable malgré ses dénégations, Joseph Gigant est condamné à être fusillé. Aussitôt la nouvelle connue, Saucerotte, premier adjoint faisant fonction de maire, Jeannequin, ancien procureur et l'abbé Duplessy de la paroisse Saint-Jacques interviennent pour obtenir sa grâce et sa libération. Mais l'autorité militaire veut faire un exemple et confirme la sentence qui est exécutée à proximité du Champ de Mars le jour même.

« Le jour commence à baisser, mais les jeunes gens peuvent encore du parapet distinguer la dernière scène de ce drame épouvantable. Plusieurs coups de feu retentissent et on voit les Prussiens traîner pendant quelques mètres le corps du martyr qu'ils abandonnent après lui avoir donné le coup de grâce »¹⁷⁵.

Si le jardinier est relâché, les deux auteurs véritables ne sont pas retrouvés malgré d'avides recherches infructueuses dans la ville. Les Prussiens n'en sont que plus « excités ».

« L'agitation est extrême ; elle se traduit par des actes de brutalité envers des citoyens inoffensifs et par l'incendie du hangar Korum et de la petite maison de jardinier appartenant à l'auteur du coup de hache »¹⁷⁶.

Dans sa séance du 22 août 1870¹⁷⁷, le lendemain de l'exécution de Joseph Gigant, le conseil municipal fait une première allusion à l'invasion et tente de rappeler son autorité sur ses administrés tout en souhaitant se montrer rassurant. Il recommande aux habitants de la ville « le calme et la modération et en cas de contestation avec les militaires de ne pas se faire justice soi-même et d'avoir recours aux postes qui sont établis à la Mairie et au château ». Il engage à éviter les attroupements et à respecter l'heure du couvre-feu « qui sera donné à 9 heures à partir d'aujourd'hui ». De plus, « dans l'intérêt de l'ordre les cabaretiers et les marchands de vins devront ouvrir leurs établissements s'ils ne veulent pas s'exposer à se voir retirer l'autorisation qui leur a été délivrée par l'autorité ». Quelques jours seulement après les événements tragiques, le conseil municipal recommande donc aux Lunévillois d'adopter des mesures de prudence et de reconnaître, en définitive, l'occupation allemande sans renâcler. Un an avant le déclenchement de la Première Guerre mondiale, le récit de Jean Cathal est donc entaché d'un fort ressenti national et « revanchard » et ne peut donc être reconnu comme un témoignage impartial, même si dans les faits, un Lunévillois est bien exécuté sans ménagement.

Le « cas Gigant » nous livre aussi un exemple des pratiques de guerre de cette époque où la hantise du franc-tireur est une des composantes de l'état d'esprit

¹⁷⁵ CATHAL (Jean), *op. cit.*, p. 38-39.

¹⁷⁶ *Ibid.*

¹⁷⁷ AM Lunéville, série 1D-D34, délibérations du conseil municipal, 1866-1871.

avec lequel les troupes prussiennes avancent en territoire ennemi.¹⁷⁸ Comme nous le rappelle François Roth, « *le soldat craint la malveillance, le coup de feu du franc-tireur ; il est sans cesse sur le qui-vive ; en cas d'attentat, les réactions sont si brutales que les officiers n'arrivent pas à contrôler la violence de leurs hommes. Ce sont des comportements classiques de soldats en pays ennemi* »¹⁷⁹. Pourtant dans les premiers jours du mois d'août 1870, les cas de brutalités, d'exactions ou d'assassinats de la part de l'occupant sont encore rares. Les attaques ou les harcèlements effectués contre les prussiens par des détachements disparates n'obéissant pas aux règles des armées constituées ne sont relevées qu'à partir de septembre.

« *La plupart des cas de violence relevés sont liés presque toujours aux agressions des francs-tireurs. Les occupants ont la hantise des ces irréguliers auxquels ils récuse la qualité de combattants ; souvent les habitants sont complices. Chaque agression déclenche des représailles qui frappent des innocents et rendent l'ennemi odieux. A Rambervillers¹⁸⁰, à Châteaudun¹⁸¹, à Châtillon-sur-Seine¹⁸², à Fontenoy-sur-Moselle¹⁸³, les représailles impitoyables préfigurent celles de la première Guerre mondiale* ».¹⁸⁴

Le 2 septembre 1870 à Sedan, submergé par les troupes allemandes, soumis à des douleurs morales et physiques, Napoléon III se rend au Roi de Prusse et scelle la capitulation des troupes impériales. De fait, il place son armée au service d'une défaite.¹⁸⁵ La « honte de Sedan », avant la « trahison de Metz » ou la « reddition de Strasbourg », allait être ressentie pendant de nombreuses années comme une profonde meurtrissure par les militaires et ouvrir un nouveau champ mémoriel. Entre le 4 août et le 4 septembre 1870, sur les 63 régiments de cavalerie mobilisés contre

¹⁷⁸ Voir sur le sujet la thèse d'Armel Dirou, *Guerre totale et concept de partisan pendant la guerre de 1870-1871*, sous la direction d'Olivier Forcade, Université Paris-Sorbonne, 2013.

¹⁷⁹ ROTH (François), *La guerre de 70*, Nancy, Fayard, 1990, 774 p., p. 622.

¹⁸⁰ Face à un détachement prussien du XIV^e corps prussien, la garde nationale de Rambervillers (Vosges) se distingue dans la défense de sa commune, le 9 octobre 1870. Cette résistance farouche à l'ennemi est suivie de lourdes représailles.

¹⁸¹ Le 18 octobre 1870, la défense de Châteaudun (Eure-et-Loir), par des gardes nationaux et des francs-tireurs provenant de différentes villes de France (Paris, Nantes, Cannes), fait une centaine de blessés et de morts parmi les Français et les troupes de la division prussienne du général Wittich. Furieux de cette résistance opiniâtre et inattendue, les Allemands incendient de nombreuses maisons de la commune et massacrent des habitants à l'issue des combats.

¹⁸² Le 19 novembre 1870, les troupes de Garibaldi composées de volontaires attaquent les Prussiens à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or). Des représailles sur la population s'en suivent de la part des prussiens.

¹⁸³ Le 22 janvier 1871, un groupe de francs-tireurs fait sauter une partie du pont de chemin de fer de Fontenoy-sur-Moselle (Meurthe-et-Moselle). En représailles, les Prussiens font évacuer puis incendier le village.

¹⁸⁴ *Ibid.*, p. 612.

¹⁸⁵ ORDIONI (Pierre), *Le pouvoir militaire en France*, Paris, Albatros, (2 tomes), 1981, T.1, p. 465.

la Prusse, 52 sont détruits dans des actions intrépides et glorieuses, mais vaines et très coûteuses « *rappelant les sombres jours de Crécy et d'Azincourt* »¹⁸⁶.

Avec l'échec de l'armée française sur les frontières de l'Est, la garnison de cavalerie de Lunéville sombre et disparaît. Le vainqueur peut désormais préparer son installation dans la ville et organiser son occupation. Celle-ci va durer trois ans.

- Un espace urbain sous influence allemande : 1871 - 1873

Elu chef du pouvoir exécutif depuis le 7 février 1871, Adolphe Thiers s'emploie depuis Versailles à élaborer les préliminaires de paix avec le chancelier Otto von Bismarck à la suite de l'armistice conclue avec les Prussiens le 28 janvier. Ces préliminaires de paix sont signés à Versailles un mois plus tard et aboutissent à la signature du traité de Francfort, le 10 mai 1871¹⁸⁷. Ce dernier fixe les conditions de paix. Il impose à la France, entre autres, le paiement d'une indemnité de cinq milliards de francs-or et l'annexion de l'Alsace et de la Moselle par le II^e Reich naissant. Le *Reichsland Elsaß-Lothringen* devient dès lors une subdivision administrative territoriale de l'Empire allemand jusqu'en 1919. De plus, il est prévu que les troupes allemandes resteront dans un certain nombre de villes françaises de six départements du Nord et de l'Est de la France, tant que l'indemnité ne sera pas complètement versée aux vainqueurs.

A la fin du mois d'octobre 1871, quatre divisions allemandes sont maintenues sur six départements du territoire français. Elles comprennent au total près de 50 000 hommes et 12 000 chevaux. Le quartier général des troupes d'occupation est installé à Nancy, au Palais du Gouvernement, sous les ordres du général de cavalerie von Manteuffel¹⁸⁸. La Meurthe-et-Moselle « accueille » 9 281 hommes et 4 266 chevaux. La garnison de Lunéville se compose de deux régiments poméraniens appartenant à la 4^e brigade de cavalerie ;¹⁸⁹ le 11^e régiment de dragons (Poméranie), état-major et quatre escadrons ; le 5^e régiment de hussards (Poméranie), état-major et trois escadrons.

¹⁸⁶ CORVISIER (André), [dir.], *Histoire militaire de la France, de 1871 à 1940*, (T 3), Pedroncini (Guy), [dir.], Paris, PUF, 1992, 522 p., p. 24.

¹⁸⁷ Ce traité, soumis à l'Assemblée nationale dans sa séance du 13 mai 1871 est ratifié par elle, le 18 du même mois.

¹⁸⁸ Hans Edwin von Manteuffel (1809-1885).

¹⁸⁹ *Revue Militaire de l'Etranger*, n°2, 6 novembre 1871.

Ainsi, le traité de Francfort marque la fin de la guerre entre la France et la Prusse, mais ne marque pas la fin de l'occupation allemande qui perdure à Lunéville, jusqu'au début du mois d'août 1873. Le récit donné par Henri Baumont près de trente années plus tard, bien qu'il soit à prendre avec prudence, souligne les contraintes que font porter les « exigences allemandes » dans le domaine du logement des militaires, quel que soit leur grade.

« Pendant toute la durée de l'occupation, Lunéville eut une forte garnison, et l'autorité municipale ne cessa de lutter contre les prétentions des chefs de corps. Sous prétexte que les casernes n'étaient pas assez spacieuses, ni convenablement meublées, les généraux exigeaient le logement chez l'habitant pour les soldats comme pour les officiers, et refusaient de consentir aux déplacements périodiques que proposait la municipalité dans le but de faire entre les habitants une répartition équitable des charges »¹⁹⁰.

Lunéville est avec Vesoul et Charleville l'une des trois localités désignées pour le rapatriement des prisonniers de guerre français. Près de 100 000 soldats de tous grades transitent ainsi par Lunéville. La caserne des Carmes et celles de l'Orangerie sont affectées aux hommes valides. L'hôpital civil reçoit les malades.

Après une période de guerre et de rapatriement, Lunéville connaît une nouvelle période d'incertitude où la présence des Allemands va s'imposer progressivement pendant *« un temps inconnu encore. Et quand ils videront nos casernes, nos villes, nos promenades, les douleurs et les regrets patriotiques seront chaque jour ravivés pour nous par la vue des montagnes des Vosges qui bornent à l'Est notre horizon et qui ne sont plus sur le sol français »¹⁹¹.*

Il faut noter que la ville ne subit aucune destruction en 1870-1871. Son espace urbain n'est donc pas modifié, soit par des destructions définitives, soit par des reconstructions qui pourraient modifier la circulation des hommes, des animaux et des marchandises. A la fin de la guerre, les anciens quartiers ou casernements militaires sont donc intacts. L'agencement général du positionnement des troupes, des soldats et des chevaux n'est pas modifié. L'évènement important pour Lunéville est en fait l'annexion qui modifie les relations transfrontalières et même transrégionales.

¹⁹⁰ BAUMONT (Henri), *op. cit.*, p. 671.

¹⁹¹ SAUCEROTTE (Tony, docteur), *op. cit.*, p. 21.

L'arrivée d'un grand nombre d'Alsaciens-Lorrains des territoires annexés marque pour Lunéville le début d'un développement industriel nouveau et fait de la ville une « cité industrielle ». Composante non négligeable, cette population nouvelle participe activement à la prospérité de cette ville d'adoption et au-delà de la parcelle de territoire de Lorraine restée française. La famille Dietrich ou Turckheim en est une illustration pertinente à travers le succès du développement de l'industrie automobile et ferroviaire. Est-ce pour autant le début d'une concurrence avec la « cité cavalière » ?

« Le traité de Francfort stipule que les Alsaciens-Lorrains voulant rester français, doivent opter pour la nationalité française jusqu'au 1^{er} octobre 1873. Ils peuvent émigrer ensuite sous certaines conditions mais la plupart le font clandestinement. Dès 1872, deux cent familles d'Alsace et de Lorraine annexées, arrivent à Lunéville. On estime à 4 000 le nombre d'Alsaciens Lorrains qui s'y fixent en trois ans et deviennent un élément de prospérité dans une ville où la natalité est en baisse. Il s'agit surtout de gens d'origine modeste et parlant allemand, alors qu'à Nancy, les émigrés viennent en général de Metz, appartiennent aux classes aisées et parlent français. (...). La plupart des Alsaciens-Lorrains sont regroupés près de leur lieu de travail, dans un quartier éloigné du centre et construit par leurs patrons. Les rues portent les noms de villes annexées : Bitche, Reichshoffen, Niederbronn, Strasbourg, ou de héros de ces provinces »¹⁹².

Après la fin des hostilités, l'arrivée de près de 1 500 Alsaciens à Lunéville lui apporte « une vie nouvelle » et redynamise la commune tout en rappelant concrètement et « visuellement » la perte d'une province française. L'annexion a en effet pour conséquence d'attirer à Lunéville un certain nombre d'Alsaciens et de Lorrains qui veulent à tout prix conserver la nationalité française. La population lunévilloise s'élève ainsi de 12 047 habitants en 1872, à 13 601 en 1874¹⁹³.

« En s'établissant à Lunéville, ils s'éloignaient le moins qu'ils pouvaient des foyers où leurs pères les avaient précédés et dont les arrachaient le traité de Francfort et leur volonté de garder à leurs fils la nationalité française. (...). Les industries alsaciennes¹⁹⁴ qui

¹⁹² PABST (Jean), *La vie quotidienne à Lunéville 1871-1940*, Lunéville, syndicat d'initiative, 1988, 34 p., p. 8.

¹⁹³ BAUMONT (Henri), *op.cit.*, p. 678.

¹⁹⁴ La création de la « Société de Dietrich et Compagnie de Lunéville » par Eugène de Dietrich (1844-1918) en 1879, devenue « Lorraine Dietrich » en 1905, est un exemple emblématique de l'installation d'industriels alsaciens en Lorraine française. Afin de pouvoir poursuivre ses livraisons aux compagnies de chemin de fer françaises après le traité de Versailles de 1871, Eugène de Dietrich fonde une usine à Lunéville, à quelques kilomètres de la frontière. A l'origine, celle-ci doit seulement effectuer le montage de wagons. En 1897, devant

transportèrent à Lunéville le siège de leurs fabrications ajoutèrent un élément nouveau à l'économie de la ville. Il a retenti sur son activité tout entière et doublé sa population »¹⁹⁵.

Pourtant, le 1^{er} octobre 1872, *L'Eclaireur*¹⁹⁶ se fait l'écho du désarroi des exilés Alsaciens-Lorrains.

« Minuit vient de sonner. Tout est fini, l'œuvre est consommé (...). Le terme fatal est dépassé : des milliers de Français sont séparés de leur patrie (...) ».

Très attendu par la population, le départ définitif des Allemands de Lunéville est un évènement considérable. La garnison retrouve des unités françaises et peut renouer ainsi progressivement avec son passé militaire national et oublier cette « parenthèse tragique » d'occupation étrangère et d'occultation du « fait militaire » de la cavalerie française.

Le 15 mars 1873, la convention d'évacuation des troupes allemandes est signée. En deux ans, le gouvernement de Thiers a réussi, grâce à l'émission de deux emprunts nationaux, à recouvrir rapidement le montant de l'indemnité exigée par le traité de Francfort. L'évacuation des territoires occupés est prévue pour le 1^{er} juillet. Seule la place forte de Verdun doit être occupée jusqu'au paiement « intégral » de la somme demandée, soit le 5 septembre. L'heureuse nouvelle est accueillie avec beaucoup de joie par les Lunévillois qui ne s'attendaient pas à une amélioration aussi rapide de leur condition. La perspective de retrouver leur liberté n'a d'égal que

le succès de l'entreprise, il décide de créer une société distincte, soumise à la législation française. Elle prend le nom de « Société de Dietrich et Compagnie de Lunéville ». La direction de l'entreprise est assurée par Eugène de Dietrich, secondé à partir de 1890 par ses neveux Adrien de Turckheim (1866-1948) et Eugène de Turckheim (1865-1958), maire de Lunéville de 1912 à 1914. En 1890, Eugène de Dietrich, qui fabrique déjà en Alsace à Reichshoffen des voitures automobiles, acquiert, pour l'usine lunévilloise, le brevet d'Amédée Bollée Fils (1867-1926), un des meilleurs ingénieurs du secteur de l'automobile du moment. En 1901, lors du salon de Paris, Adrien de Turckheim entre en contact avec Léon Turcat (1874-1965), fondateur de l'entreprise automobile Turcat-Méry et créateur de véhicules à moteur de grande qualité. L'année suivante, il signe des accords avec les deux ingénieurs, Léon Turcat et son beau frère Simon Méry (1874-1965), pour la construction de voitures. L'entreprise emploie quelques années l'ingénieur Ettore Bugatti (1881-1947), créateur de sa propre usine d'automobile Bugatti à Molsheim, en Alsace occupée, en 1909. En 1905, la famille de Dietrich se retire de l'affaire et la société de Lunéville se transforme en société anonyme et n'a plus aucune attache avec ses premiers fondateurs. Elle prend le nom de « Société Lorraine des Anciens Etablissements de Dietrich et Cie de Lunéville », plus connue sous l'appellation de « Lorraine-Dietrich ». Elle adopte pour marque et emblème la croix de Lorraine, or sur fond bleu.

¹⁹⁵ BICHAT (Jean), *La vie et la santé dans une cité lorraine à travers les siècles, Lunéville (1034-1936)*, (Etude médico-sociale), thèse de doctorat en médecine, Nancy, Imprimerie Georges Thomas, 1937, 607 p., p. 206-207.

¹⁹⁶ Le premier numéro de *L'Eclaireur, Journal républicain et feuille d'annonce de l'arrondissement de Lunéville* fait paraître son premier numéro, le mercredi 3 juillet 1872. « Le journal dont nous publions aujourd'hui le premier numéro a été fondé par un groupe nombreux d'électeurs pour représenter et défendre dans l'arrondissement de Lunéville, la cause de la République. Soutenir et fortifier le gouvernement existant et aider dans la mesure de nos moyens l'homme d'Etat en qui nous mettons toute notre confiance et que l'on se plaît à nommer le Washington de la France, tel sera le but constant de tous nos efforts ».

« l'espoir de la délivrance » attendu pour le 1^{er} juillet. Mais il faut encore patienter devant les tracasseries ou les vexations imposées par les Prussiens.

Tout d'abord, des grandes manœuvres de brigade sont organisées par le général comte Roedern dans la région de Lunéville du 27 mai au 10 juillet et imposent aux habitants de loger ou nourrir les soldats placés en cantonnement. Dans un courrier du 21 mai, le commandant de la place demande ainsi à la mairie de lui faire parvenir les billets de logement et précise les effectifs hommes ou chevaux à accueillir chez les habitants¹⁹⁷.

D'autre part, conséquence d'un « regrettable incident » en ville, dans lequel un jet de bouteille ou de pierres auraient blessé un prussien attablé au « casino des officiers », Lunéville est confrontée à une nouvelle période de tensions avec l'autorité de la place, dans la dernière semaine de juin. Par l'entremise de deux courriers adressés au maire, Louis-Léon Majorelle¹⁹⁸, le général allemand s'en émeut et prend des mesures pour réduire la liberté de circuler des habitants afin « de soustraire les officiers à d'autres agressions » et faire en sorte qu'il n'y en ait pas d'autres « actes de brutalité ». Désireux de maintenir le calme dans ces derniers jours de l'occupation, le maire précise à ses concitoyens le 23 juin qu'il souhaite « *que la population restera ce qu'elle a été jusqu'à ce jour, calme et digne ; c'est la vraie manière de montrer son patriotisme dans les circonstances que nous traversons.* » Mais pendant une semaine, la population « en pénitence » n'a d'autres choix que d'obéir aux injonctions du commandant de la place. Tous les jours, des civils sont arrêtés pour avoir manqué à ses décisions, non sans quelques moqueries d'ailleurs. Finalement le 30 juin, les mesures de rigueur sont levées. Un climat d'apaisement mais aussi d'impatience semble prévaloir alors durant tout le mois de juillet, tant du côté des Prussiens que du côté des Lunévillois. Il ne s'agit plus de troubler l'ordre public mais de préparer l'évacuation du territoire. Entre « retour au pays » pour les militaires et « heure de la délivrance » pour les civils, il s'agit de ne pas gâcher la fin définitive de la guerre.

Aussi, le 15 juillet, afin de prévenir toutes difficultés relatives aux logements des militaires, notamment pour ceux occupés par les officiers de la garnison, la mairie de Lunéville informe la population du départ des troupes d'occupation selon une chronologie officielle connue d'avance.

¹⁹⁷ CATHAL (Jean), *op. cit.*, p. 160.

¹⁹⁸ Louis-Léon Majorelle exerce les fonctions de maire de Lunéville à la suite des élections municipales du 30 avril 1871. Après de nouvelles élections qui consacrent encore la victoire des républicains, le 22 novembre 1874, il se démet de ses fonctions le mois suivant.

28 juillet : le 5^e régiment de hussards, 4^e et 5^e escadrons ;

29 juillet : le 5^e régiment de hussards, état-major, 1^{er} et 2^e escadrons ;

31 juillet : le 19^e régiment de dragons, état-major et 4 escadrons ; la 1^{ère} batterie légère du 10^e régiment d'artillerie ;

1^{er} août : l'état-major de la 19^e brigade de cavalerie ; l'état-major et le 1^{er} bataillon du 73^e régiment de fusiliers ; l'état-major et 4 escadrons du 14^e régiment de uhlans ; la 5^e ambulance de campagne ; le dépôt de chevaux.

En outre, il est annoncé que la ville aura à loger le 29 juillet, la 4^e colonne d'approvisionnements en provenance de Baccarat, et le lendemain, le 2^e bataillon du 73^e régiment de fusiliers en provenance de Raon-l'Étape.

Cinq jours plus tard, le premier adjoint faisant fonction de maire, Maurice Cosson¹⁹⁹, « conformément à l'avis qui vient de lui être donné par l'autorité supérieure allemande, s'empresse d'informer tous ceux de ses concitoyens qui pourraient avoir des réclamations à exercer contre des corps de troupe, administrations, ou membres isolés de la garnison, que ces réclamations devront être transmises à M. le général-major et commandant de brigade, comte Roedern, à Lunéville, jusque et y compris le 26 juillet courant au plus tard. Le Premier adjoint invite de plus « les intéressés à se conformer à ces instructions, car après l'évacuation, il serait impossible à l'autorité allemande de faire droit à aucune demande »²⁰⁰.

Le 29 juillet, *L'Eclaireur de Lunéville* confirme que « l'évacuation suit son cours régulier ; le programme s'accomplit avec ponctualité et nous pouvons compter que quarante huit heures après l'apparition de ce numéro, nous serons LIBRES et pourrons pousser un long soupir de soulagement. Dans toutes les localités, le départ des troupes allemandes est suivi à très peu près des mêmes scènes, comme si un mot d'ordre eût été donné. En général la population attend avec calme, sinon avec patience, portes closes et contrevents fermés que le dernier soldat ait tourné le dernier coin de la rue, puis, au signal donné par les cloches, chacun pavoise sa

¹⁹⁹ Joseph, Maurice Cosson (1832-1903). Elu conseiller municipal sur la liste républicaine lors des élections du 30 avril 1871, il fait encore partie du conseil municipal après les élections du 22 novembre 1874. Suite à la défection de Louis, Léon Majorelle le mois suivant, il exerce les fonctions de maire de Lunéville jusqu'en mars 1875. Avocat de métier, il est député de la Meurthe-et-Moselle et siège au centre gauche, de 1876 à 1877. Né à Lunéville et décédé en Suisse, ses obsèques se déroulent dans sa ville natale au milieu d'une nombreuse assistance. Une rue porte son nom à Lunéville. Internet, www.assemblee-nationale.fr.

²⁰⁰ *L'Eclaireur de Lunéville*, dimanche 20 juillet 1873.

maison aux couleurs nationales et semble ainsi reprendre possession du sol au nom de la France ». C'est ainsi que « *enfin l'heure de la délivrance allait sonner* »²⁰¹.

Ainsi, le samedi 1^{er} août 1873 au petit matin, les derniers soldats allemands quittent Lunéville « *au milieu d'une impassibilité et d'une indifférence affectées* »²⁰². Depuis le quartier des Carmes pour le 14^e régiment de uhlans et la cour du château, pour le 1^{er} bataillon du 73^e régiment de fusiliers, les derniers cavaliers et fantassins des troupes d'occupation s'ébranlent par le faubourg d'Einville pour rejoindre et franchir la nouvelle frontière à moins de 12 kilomètres plus au Nord. Les troupes françaises peuvent désormais préparer leur retour dans la garnison. Après le temps de « l'évacuation », vient désormais le moment de la « résurrection » patriotique. Ce « beau jour » est salué comme une fête.

« *Ce matin, vers sept heures, les cloches, sonnant à toutes volées, annonçaient à tous le départ du dernier soldat allemand, mais la ville n'avait pas attendu le signal et déjà la ville entière était pavoisée* »²⁰³.

Les Allemands partis, les habitants de Lunéville peuvent désormais manifester leur joie et se retrouver avec la musique municipale pour jouer ou chanter la *Marseillaise* et la *Marche-Lorraine* au sein d'un long cortège qui traverse la ville. En s'arrêtant devant la demeure de Maurice Cosson, la foule peut l'écouter prononcer une allocution qui proclame entre autre que « *la municipalité a adressé à M. Thiers l'expression de la profonde reconnaissance des habitants de Lunéville. Son nom sera aujourd'hui dans toutes les bouches comme il est depuis longtemps dans tous les cœurs* ». Pourtant Adolphe Thiers, démissionnaire depuis le 24 mai, n'exerce plus de responsabilité politique après l'élection par l'Assemblée Nationale du maréchal de Mac-Mahon à la présidence de la République. Il est cependant déjà reconnu par les Lunévillois comme le « libérateur du territoire », titre que lui concèdera Léon Gambetta, peu après sa mort quatre ans plus tard. L'heure est désormais au soulagement et à la « fraternelle allégresse » patriotique.

« *Oubliant nos divisions passagères, nous nous tendons fraternellement les bras ; tous les cœurs battent à l'unisson et nous saluons avec une inexprimable attendrissement notre mère commune, la France !* »²⁰⁴.

²⁰¹ BAUMONT (Henri), *op.cit.*, p. 671.

²⁰² CATHAL (Jean), *op. cit.*, p. 175.

²⁰³ *Les Petites Affiches, Journal de l'arrondissement de Lunéville*, n° 2431, samedi 2 août 1873.

²⁰⁴ *Ibid.*, p. 177.

Le 2 août, plusieurs compagnies du 26^e régiment d'infanterie rejoignent Lunéville en train et s'installent provisoirement à la caserne des Cadets et à la caserne de l'Orangerie. C'est le temps des « acclamations » et de la liesse populaire, comme le souligne *L'Eclaireur de Lunéville*.

« Samedi dernier²⁰⁵, à cinq heures, les habitants de Lunéville se portaient en foule à la gare sur le bruit que plusieurs compagnies du 26^e allaient arriver. Mais bientôt on apprenait que les compagnies annoncées n'arriveraient qu'à deux heures du matin, que la population aurait toute la liberté d'aller au devant d'elles et que les cafés pourraient rester ouverts jusqu'à ce moment si impatiemment attendu. A l'heure dite, le train annoncé de loin par l'explosion successive de pétards placés sur les rails, a fait son entrée en gare. La Société de musique instrumentale rangée au milieu de la cour de la gare, entourée de nombreux enfants qui portaient des torches et des lanternes de couleurs variées a entonné l'air d'Alsace-Lorraine ; les clairons de la Société de gymnastique, rangés le long de la grille, ont sonné au drapeau et nos troupiers, après s'être mis en rang le long du quai, ont fait leur apparition aux acclamations répétées de plusieurs milliers de voix criant : Vive l'Armée ! Vive la République ! Vive M. Thiers »²⁰⁶.

Le lendemain, une affiche est placardée à la mairie. Elle porte à la connaissance des Lunévillois une dépêche télégraphique émanant de Adolphe Thiers datée de la veille : « Monsieur le Maire de Lunéville, je me réjouis avec vous de la délivrance de votre ville et je vous remercie ainsi que vos concitoyens des sentiments que vous m'exprimez à l'occasion de cet évènement »²⁰⁷. Le « temps de la délivrance » du territoire national est bien confirmé par un de ses principaux artisans. Ce temps de libération redonne aussi espoir au commerce local car « avant l'invasion, Lunéville vivait de sa nombreuse garnison de cavalerie, artillerie et services d'administration, laquelle, en disparaissant, a supprimé, du même coup, les moyens d'existence d'une masse de fournisseurs, marchands, propriétaires et ouvriers »²⁰⁸.

La Revue Militaire de l'Etranger salue aussi la fin de l'évacuation de l'armée d'occupation comme une nouvelle raison d'espérer dans l'avenir. La fin de

²⁰⁵ Samedi 2 août 1873.

²⁰⁶ *L'Eclaireur de Lunéville*, mercredi 6 août 1873.

²⁰⁷ « Paris, 3h.4m. du soir, 2 août 1873 ».

²⁰⁸ CATHAL (Jean), *op. cit.*, p. 92.

l'occupation devient génératrice de travail intellectuel pour reconstruire l'armée française. Elle va stimuler les études des états-majors.

« Nous n'aurons plus, grâce à Dieu, à nous occuper de l'armée d'occupation. Les cinq milliards étant payés, Verdun a été évacué samedi 13 septembre, et aujourd'hui l'arrière garde prussienne, après s'être reposée avant-hier et avoir couché hier à Etain, repasse la frontière nouvelle que nos revers nous ont forcés à subir. Ainsi se termine une des plus tristes périodes de notre histoire militaire ; il est permis d'espérer qu'elle sera pour nous féconde en enseignements et en résultats, car dans l'armée nul des survivants ne l'oubliera sans doute. Les enfants eux-mêmes de nos provinces de l'Est conserveront la mémoire de ces jours néfastes de l'occupation et ils en profiteront comme soldats »²⁰⁹.

Dans le souvenir de « l'année de la honte » et de la défaite de l'armée impériale en 1870, existent-ils des facteurs particuliers conduisant à l'idée de revanche à Lunéville ? La ville de garnison, devenue orpheline de ses cavaliers, peut-elle trouver les ressources morales nécessaires à conduire ses actions quotidiennes aux abords d'une frontière qui s'est promptement rapprochée ? Alors que les Allemands occupent encore la ville, une solution se dessine par une approche mémorielle nouvelle dans la cité.

Lors de sa séance du 25 janvier 1873, le conseil municipal émet le projet d'un monument à élever en l'honneur des victimes de la guerre et nomme une commission²¹⁰. Le 6 août 1877, un monument à la mémoire des victimes de la guerre de 1870-1871 des arrondissements de Lunéville et de Sarrebourg est inauguré à Lunéville. Situé au chevet de l'église Saint-Jacques, place du Centre (devenu square de l'Hôtel de ville en 1878), il est érigé grâce à une souscription publique lancée en 1874. Sur un soubassement imposant s'élève un piédestal surmonté d'un monolithe contre lequel s'appuient deux statues de marbre représentant l'une à gauche Lunéville, avec la couronne ducale tenant dans ses mains la palme des martyrs ; l'autre à droite, Sarrebourg avec la couronne comtale, la face voilée, serrant une couronne en attente de l'heure de la délivrance. Sur le piédestal sont gravés environ six cents noms de Lunévillois et Sarrebourgeois morts pour la France.

Plusieurs inscriptions sont portées sur le monument.

²⁰⁹ *Revue Militaire de l'Etranger*, n°124, 16 septembre 1873.

²¹⁰ AM Lunéville, série 1 D 35, délibérations du conseil municipal, 1871-1873.

« *Melius est mori in Bello. Quam videre mala gentis nostrae* »²¹¹.

« *A la mémoire de citoyens des arrondissements de Lunéville et Sarrebourg victimes de la guerre de 1870-1871* ».

« *Aux soldats morts dans les ambulances de Lunéville* »²¹².

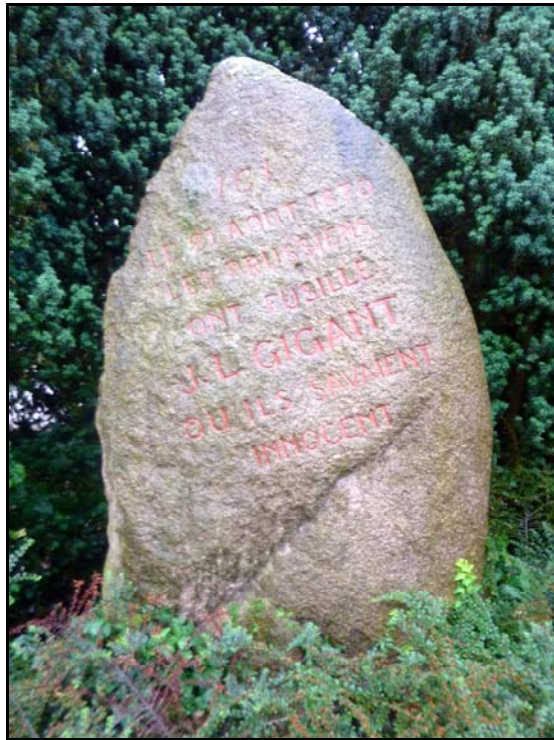
Le jour de son inauguration, aucune cérémonie particulière n'est organisée. Seules les toiles qui recouvrent les deux principales statues sont enlevées en présence du maire, de représentants du conseil municipal ou de la ville et de l'architecte. Lunéville et Sarrebourg, résolues à s'associer pour porter le deuil, renoncent à toute manifestation particulière²¹³.

Fusillé par les Allemands neuf jours après l'entrée dans la ville de leur premier détachement, Joseph Gigant devient le symbole du martyr de la ville. En 1874, grâce à une souscription auprès des Lunévillois, un monument est érigé à sa mémoire sur le lieu de son supplice. Constitué d'un monolithe de granit brut de trois mètres de hauteur et de près de 4,5 tonnes, il porte l'inscription : « *Ici, le 21 août 1870, les prussiens ont fusillé J.-J. GIGANT. Ils le savaient innocent.* » Ce monument existe toujours à Lunéville, rue du docteur Kahn.

²¹¹ « *Il vaut mieux pour nous mourir dans la bataille qu'être spectateurs des malheurs de notre nation* ». Macchabées, ch. III, v. 59.

²¹² Après les premiers combats d'août 1870, notamment ceux de la division du général de Bonnemains dans la plaine de Woerth et ceux du corps d'armée du général de Mac-Mahon, Lunéville accueille de nombreux blessés dans ses hôpitaux, ou hôpitaux de campagne (comme celui installé au quartier de l'Orangerie) ou ambulances.

²¹³ Par une lettre du 12 mars 1877, le préfet de Meurthe-et-Moselle saisit le ministre de l'intérieur sur l'opportunité du projet conçu par Maurice Cosson, maire de Lunéville. Par une lettre en date du 18 mars 1877, le ministre de l'intérieur, Président du Conseil, Jules Simon, répond au préfet et faire preuve de prudence : « *Je crois qu'en effet si l'inauguration préparée par la municipalité de Lunéville avait pu conserver un caractère absolument local, il eut été difficile d'y mettre un obstacle, et j'aurais été d'avis de l'autoriser. Mais il s'agit aussi d'une statue représentant la ville de Sarrebourg et d'une réputation de cette municipalité qui viendrait s'associer à la manifestation française. Celle-ci prend alors un caractère particulier et il me paraît impossible que nous acceptons la responsabilité. Je suis persuadé que M. Cosson appréciera la valeur de ces considérations et comprendra pourquoi nous ne croyons pas devoir donner suite à cette pensée dont l'intention si patriotique ne diminue pas le danger* ». AD 54, Nancy, 1 M 669.



Le « monument Gigant » à Lunéville en 2013.

Quelques années plus tard, en préfaçant l'ouvrage de Jean Cathal, le général Farny, ancien commandant de la 2^e division de cavalerie à Lunéville de 1896 à 1901, se fait le chantre de la mémoire blessée et de la revanche « réparatrice » en rappelant les devoirs des « jeunes lorrains » et en fustigeant le « pacifisme anesthésiant ».

« Pour l'édification de la jeunesse, le récit d'un habitant de Lunéville arrive bien à son heure. Combien il a raison de nous montrer, entre autres, les officiers revenant de captivité, la rage au cœur et parlant de Revanche dans quatre ou cinq ans pour effacer la honte de Sedan ! Le pacifisme, alors, était inconnu. Il est vrai que le trop fameux « Pensez-y toujours et n'en parlez jamais », qui fort heureusement a perdu ses vertus anesthésiques, lui a singulièrement préparé les voies. Il est bon que les jeunes sachent quels maux entraînent la défaite et ce qu'ont enduré leurs anciens ».

Rappelant à travers ses propos le traumatisme des chefs militaires de sa génération qui ont vécu « les jours sombres » de 1870 sans pouvoir « entrevoir dans le lointain de l'avenir l'approche des conjectures tant souhaitées », le général Farny s'adressent aux « jeunes Lorrains » en leur demandant de ne pas oublier « qu'une nation qui honore ses morts s'honore elle-même, mais qu'une nation qui les venge

se *grandit* ». Et de rappeler dans une phrase en forme d'appel aux armes, au son des « martyrs de 1870 », le devoir de chacun.

« *Pensez alors à cette infortuné Gigant, odieusement fusillé au Champ de Mars. Pensez à Lesourd²¹⁴, le franc-tireur blessé, pris à Brouvelieures²¹⁵, puis fusillé après avoir été horriblement mutilé. Pensez à Duchêne²¹⁶, lâchement assassiné dans les rues de Lunéville, et faites votre devoir !* ».

Une fois encore, quelques mois avant le début de la Grande Guerre, le ton employé par le général Farny tend à raviver les blessures lorraines de 1870 pour mieux mobiliser les esprits des plus jeunes à une nouvelle lutte contre l'Allemagne.

- Une garnison de cavalerie française à la frontière: 1873 - 1874

Dans son numéro du dimanche 5 octobre 1873, *L'Eclaireur de Lunéville* utilise les informations délivrées par le *Moniteur de l'Armée* pour donner la composition de la nouvelle garnison de Lunéville. Ainsi « *quatre régiments faisant partie de l'Armée de Versailles iront prochainement occuper les casernes de cette ville. Ce sont les 8^e et 9^e dragons, les 7^e et 11^e chasseurs à cheval. Ils seront accompagnés par leurs dépôts. Après la réduction des régiments de cavalerie qui n'auront plus que 5 escadrons, la garnison de Lunéville comptera encore 20 escadrons au lieu de 16 qu'elle avait avant la guerre. On pense aussi que cette division de cavalerie amènera avec elle au moins une batterie d'artillerie. Le génie et l'intendance redoublent d'efforts pour que les casernes soient prêtes à recevoir cette nombreuse garnison dont Lunéville ne pouvait se passer sans souffrir* ».

Le mardi 28 octobre, l'escadron de dépôt du 11^e régiment de chasseurs à cheval arrive à Lunéville. D'après les comptes-rendus réguliers faits par la presse locale, cette unité semble être le premier détachement de cavalerie à s'installer dans sa nouvelle garnison. La chronique locale de *L'Eclaireur de Lunéville* fournit quatre jours plus tard un point précis de la composition des autres détachements qui doivent constituer la 2^e division de cavalerie dans les tous prochains jours. Le 8^e régiment de dragons doit caserner au quartier des Carmes, le 9^e régiment de dragons au quartier

²¹⁴ Son nom est inscrit sur le monument aux morts de 1870-71 des arrondissements de Sarrebourg et Lunéville.

²¹⁵ Le 10 octobre 1870, des mobiles francs-tireurs du corps franc des Vosges, sous les ordres du colonel Bourras, combattent les Allemands à Brouvelieures.

²¹⁶ Son nom est inscrit sur le monument aux morts de 1870-71 des arrondissements de Sarrebourg et Lunéville.

des Cadets, le 7^e régiment de chasseurs à cheval au château et le 11^e régiment de chasseurs à cheval au quartier de l'Orangerie.

« Deux escadrons et le dépôt du 9^e dragons, composés de 11 officiers, 140 sous-officiers et soldats et 164 chevaux, sont passés à Chaumont le 29 octobre ; à Neufchâteau le 31 octobre (séjour le 1^{er} novembre), et arriveront à Lunéville le 4 novembre.

Un escadron du 11^e régiment de chasseurs, fort de 7 officiers, 111 hommes et 111 chevaux passera à Chaumont le 3 novembre et arrivera à Lunéville le 9 novembre.

Deux escadrons et le dépôt du 7^e chasseurs quitteront Luxeuil le 3 novembre, logeront à Epinal le 4 et arriveront à Lunéville le 6.

Le peloton hors rang²¹⁷ et les hommes à pied de ce régiment, partis d'Auxonne le 30 octobre par le chemin de fer, sont arrivés à Lunéville le 31.

Trois escadrons et l'état-major du 7^e régiment de chasseurs, passeront à Toul le 9 novembre prochain et y séjourneront le 10, traverseront Nancy le 11 et arriveront le 12 à Lunéville, lieu de garnison.

Deux escadrons et le dépôt du 8^e régiment de dragons, arriveront à Lunéville le 12 novembre.

Le peloton hors rang partant de Melun, est arrivé à Lunéville le 31 octobre.

On annonce l'arrivée à Lunéville, pour le 18 novembre des deux batteries d'artillerie qui doivent y tenir garnison »²¹⁸.

Curieusement, les officiers généraux désignés pour prendre la tête de la division ou des brigades de la 2^e division de cavalerie ne semblent pas encore connus. Faut-il y voir des tractations délicates à réaliser au sommet de la hiérarchie militaire pour trouver le premier chef de cette grande unité de cavalerie placée au plus près de la nouvelle frontière ?

Finalement, le 31 octobre 1873, le général Ameil²¹⁹ est désigné pour prendre le commandement de la 2^e division de cavalerie à Lunéville. Ancien des campagnes d'Afrique et d'Italie sous le Second Empire, fait prisonnier à Sedan à la tête de la division de cavalerie du 7^e corps d'armée²²⁰, le 2 septembre 1870, il est retenu en captivité à Bonn, pendant sept mois. Il est âgé de soixante trois ans lorsqu'il rejoint la Lorraine. Le dimanche 16 novembre, les lecteurs de *L'Indépendant de Lunéville* connaissent enfin les noms des nouveaux généraux de la garnison.

²¹⁷ Le peloton hors rang (PHR) n'appartient pas à un des escadrons du régiment, il est donc hors rang escadron. Il comprend en particulier les personnels de l'état-major du régiment.

²¹⁸ *L'Eclaireur de Lunéville*, dimanche 2 novembre 1873.

²¹⁹ Général Alfred, Frédéric, Philippe, Auguste, Napoléon, Ameil (1810-1886). SHD/DAT Gr 7 Yd 1444. Voir fiche biographique en annexe.

²²⁰ Commandé par le général Félix Douay.

« MM. les généraux de division et de brigade, dont les noms suivent sont appelés au commandement de la division en garnison à Lunéville : M. Ameil, général de division ; M. Laboulée, général de brigade (chasseurs)²²¹ ; M. de Vouges de Chanteclair, général de brigade (dragons)²²² ».

A partir de 1873, un général de division et deux généraux de brigade logent au château. Au 1^{er} janvier 1874, la 2^e division de cavalerie est installée complètement à Lunéville²²³ :

Général de division Ameil²²⁴, commandant la 2^e DC

Capitaine de Lagréné, aide de camp

Chef d'escadron Vincent, faisant fonction de chef d'état-major

Capitaine de 1^{ère} classe Leroy, attaché à l'EM de la division

Général de Viel d'Espeuilles²²⁵, commandant la 1^{ère} BCH

7^e régiment de chasseurs à cheval²²⁶

Colonel Mieulet de Ricaumont (Claude, Louis, Alphonse, Auguste)

11^e régiment de chasseurs à cheval²²⁷

Colonel de Bailliencourt dit Courcol (Edmond, Louis, Placide)

Général de Vouges de Chanteclair²²⁸, commandant la 2^e BD

8^e régiment de dragons²²⁹

Colonel de Boyer de Foscolombe (Ludovic)

9^e régiment de dragons²³⁰

Colonel de Chastenet de Puységur (Jacques-Maurice)

En avril 1874, le général Ameil quitte le commandement de la 2^e division pour rejoindre Versailles et prendre le commandement de la 1^{ère} division de cavalerie, avant d'être atteint par la limite d'âge. Faisant suite à une demande écrite auprès du ministre de la Guerre²³¹, il semble que le général Ameil ait l'intention de terminer sa

²²¹ 1^{ère} BCH.

²²² 2^e BD.

²²³ D'après l'Annuaire de l'armée française pour l'année 1874 (D'après les données arrêtées le 1^{er} janvier 1874). SHD.

²²⁴ Il commande la 2^e DC, de septembre 1873 à avril 1874. Voir fiche biographique en annexe.

²²⁵ Général Marie, Louis, Antonin de Viel d'Espeuilles (1831-1913). SHD/DAT Gr 7 Yd 1590.

²²⁶ Régiment arrivé à Lunéville en novembre 1873 en provenance de l'armée de Versailles (dépôt à Auxonne).

²²⁷ Régiment arrivé à Lunéville en novembre 1873 en provenance de l'armée de Versailles (dépôt à Compiègne).

²²⁸ Général Edmond, Félix, Auguste de Vouges de Chanteclair (1823-1879). SHD/DAT Gr 7 Yd 1578.

²²⁹ Régiment arrivé à Lunéville en novembre 1873 en provenance de l'armée de Versailles (dépôt à Melun).

²³⁰ Régiment arrivé à Lunéville en novembre 1873 en provenance de l'armée de Versailles (dépôt à Joigny).

²³¹ Le 15 février 1874, le général Ameil écrit au ministre de la Guerre pour lui demander de prendre le commandement de la 1^{ère} DC à Versailles et prendre ainsi la succession du général de Bonnemaïn. « Monsieur

carrière dans une garnison plus « tranquille » et moins exposée aux vicissitudes de la vie militaire. Mais n'est-ce pas aussi une manière de « fuir » une garnison de frontière ? Avec seulement six mois de présence à Lunéville, il paraît difficilement concevable de soutenir qu'il est pu asseoir, à la fois un style de commandement auprès de ses subordonnés, mais plus encore, une notoriété construite et affirmée dans un nouvel « espace frontalier lorrain », de la présence même de la structure militaire que représente la 2^e division de cavalerie. Pourtant, le 21 avril, après avoir passé, à cheval, les troupes en revue au Champ de Mars, le général Ameil fait ses adieux aux troupes placées sous ses ordres dans des termes très énergiques et patriotiques qui laissent présager des efforts de reconstruction à accomplir encore dans l'armée française.

« Officiers, sous-officiers, brigadiers et cavaliers de la seconde division !

Appelé au commandement de la première division de notre arme à Versailles, je viens prendre congé de vous et vous faire mes adieux. Ce n'est pas sans un vif regret que je quitte le commandement d'une troupe dont j'ai été pendant plus de six mois, à même d'apprécier chaque jour, les vigoureuses qualités d'ordre et de discipline. Dans tous les grades et dans tous les rangs, j'ai rencontré le concours le plus dévoué : il m'a aidé à reprendre promptement possession d'une résidence demeurée pendant trois ans, au pouvoir du vainqueur, et à y faire disparaître, autant que nous l'avons pu, les traces douloureuses de l'étranger. Tous vous m'avez secondé dans ma tâche avec un zèle qui ne s'est pas démenti un seul instant, et nous sommes arrivés à rendre à notre ancien Lunéville l'aspect calme et régulier dont il jouissait avant la guerre. Recevez-en mes meilleurs remerciements, et croyez à tout mon espoir et à toute ma confiance, dans la voie que l'armée s'est tracée pour reconquérir à notre malheureuse patrie le rang qu'elle n'aurait jamais perdu parmi les premières puissances de l'Europe, si elle n'eût dû succomber, accablée par le nombre de ses ennemis, et sous le poids non moins funeste de nos discordes civiles.

le Ministre, La mise prochaine du général Ressayre au cadre de réserve appellerait sous peu le général Bonnemains en son remplacement de Versailles à Paris. Permettez-moi de réclamer la succession de ce dernier, en l'appuyant de l'ancienneté de mon grade et de celles de mes services. Vous m'avez confié, il y a bientôt quatre mois le commandement de la 2^e division de cavalerie à Lunéville ; je lui ai depuis lors consacré mes soins et je n'ai rien négligé pour effacer (un mot illisible) les traces fatales de l'occupation prussienne pendant plus de trois années. Ma division est dans les conditions les plus favorables que la général Donay se plaît à constater dans sa correspondance. Mon désir, Monsieur le Ministre, motivé par l'intérêt et l'avenir de mes enfants, serait de terminer ma carrière activement, comme je l'ai toujours rempli, par l'occupation du poste de Versailles. D'après le dire même du général Donay (...), je suis allé porter au camp un travail de reconnaissance, la rumeur publique me désignerait depuis longtemps pour ce commandement et le général de Grammont pour mon successeur à Lunéville. Soyez assez bon pour confirmer ce bruit, Monsieur le Ministre et pour mettre un terme à une incertitude qui me pèse et rend ma position chaque fois plus délicate dans mon commandement, et appelez-moi au poste que j'ambitionne. Ma santé et mon activité me permettent d'espérer que j'atteindrai sans peine et sans interruptions le terme de ma carrière militaire fixé en novembre 1875 ». SHD/DAT Gr 7 Yd 1464.

Persévérez dans l'étude et le travail qui tuent l'ignorance et l'inconduite, et vous léguerez à vos successeurs, dans le noble métier des armes, une France redevenue grande et prospère, forte et respectée.

Adieu ma belle division, ton souvenir me reste, mes vœux t'accompagnent »²³².

Auprès de la population lunévilloise, en quête aussi de reconstruction patriotique après le départ des Allemands, auprès des autorités municipales et politiques, le départ volontaire du premier chef de la 2^e division de cavalerie peut donc paraître surprenant. Même s'il affirme que son but était « *d'effacer les traces fatales de l'occupation prussienne pendant plus de trois années* », ce départ, sans être à proprement parlé un « abandon de poste », souligne un certain manque de volonté, ou de clairvoyance, du ministère de la Guerre pour affirmer la stabilité de commandement de cette grande unité tactique récemment placée en « poste d'observation et d'attente » face à l'Allemagne. C'est aussi le désaveu physique et moral pour un chef de cavalerie de plus de soixante trois ans qui rejoint dans la région parisienne, une autre sociabilité militaire, plus mondaine et plus « facile » en fin de carrière, « *motivé par l'intérêt et l'avenir de mes enfants* »²³³.

Le discours d'adieu du général Ameil provoque dans la presse locale quelques remarques acerbes dues aussi à un malentendu sur l'utilisation de certaines expressions employées par le chef de cavalerie et mal retransmises. Même si le journaliste reconnaît par la suite quelques erreurs d'appréciations dans ses propos²³⁴, sa réaction est intéressante à noter car elle témoigne d'un certain état d'esprit, trois ans après la « *capitulation de Sedan et la trahison de Metz* ». C'est donc à la suite de la retranscription des paroles du général Ameil, que la rédaction de *L'Eclaireur de Lunéville*, rappelons-le, organe de presse républicain, se livre à une mise au point tendant à porter la responsabilité de la défaite sur les militaires et l'Empire et à disculper les civils et les politiques. Les domaines de compétences de chacune des parties sont vivement rappelés.

²³² *L'Eclaireur de Lunéville*, mercredi 29 avril 1874.

²³³ Le général Ameil est admis dans la section de réserve à dater du 8 novembre 1875. Il fait valoir ses droits à la retraite, le 7 août 1878.

²³⁴ Dans son numéro du 10 mai 1874, *L'Eclaireur de Lunéville* apporte quelques corrections grâce au général commandant la subdivision territoriale de Meurthe-et-Moselle qui fait parvenir au journal, par l'intermédiaire du procureur de la République, les « véritables adieux » du général Ameil à sa division. « *Nos lecteurs remarqueront que plusieurs passages de l'ordre du jour que nous avons reproduit d'après l'Espérance, avaient été tronqués par ce journal. Le texte qu'on nous communique contient en effet « solides qualités » au lieu de « vigoureuses » ; « faire disparaître bientôt jusqu'au moindre souvenir » au lieu de « les traces douloureuses » ; et ancien établissement » au lieu de « ancien Lunéville ». Chacun comprendra l'importance de cette dernière rectification qui modifie singulièrement ce qu'on avait écrit de Lunéville à l'Espérance* ».

« M. le général Ameil avait incontestablement le droit d'exprimer à la division de cavalerie qu'il commandait, ses regrets de la quitter et sa satisfaction de sa bonne tenue. Sur ce terrain militaire, nous ne serions pas intervenus, bien que le public se préoccupe beaucoup en ce moment de nos affaires militaires. Mais M. le général Ameil faisant une incursion assez intempestive sur le terrain civil et politique, c'est-à-dire dans notre domaine, nous avons le droit et le devoir de relever les écarts qu'il commet sur un terrain où il n'avait que faire. Nous ne pouvons admettre par exemple, que M. le général Ameil s'attribue à lui et à sa division, qui n'y a probablement aucune prétention, le mérite, tout à fait imaginaire, d'être « arrivés à rendre à notre ancien Lunéville l'aspect calme et régulier dont il jouissait avant la guerre ». N'en déplaise à M. le général Ameil, Lunéville jouissait complètement de ce calme régulier avant son arrivée et avant celle de la cavalerie, qui ne doit pas être médiocrement étonnée du rôle qu'on lui fait jouer. Si l'honneur de ce calme revenait à quelqu'un ce serait à sa municipalité, si ferme, si dévouée pendant et après l'occupation étrangère : mais la sage et patriotique population de Lunéville n'a eu besoin du concours de personne pour rendre à notre ville l'aspect régulier qu'elle avait avant la guerre. Ses sentiments patriotiques, son amour de l'ordre et du travail, voilà les auxiliaires de la situation dont M. le général Ameil pouvait se féliciter, sans s'en attribuer les mérites. Où M. le général Ameil commet quelque chose de plus grave, c'est quand il donne à entendre que si notre malheureuse patrie succombé en 1870, c'est qu'elle a été « accablée par le nombre de ses ennemis, et sous le poids non moins funeste de nos discordes civiles ». Il faut une certaine dose de hardiesse pour parler un tel langage, après les lettres du général Trochu, après le procès Bazaine et tout ce qui a été publié sur l'imprévoyance, l'impéritie et la trahison qui ont livré la France à l'invasion. Où donc M. le général Ameil a-t-il vu des discordes civiles avant la honteuse capitulation de Sedan ? S'il y avait des discordes c'étaient entre les généraux de l'empire, mais la nation, prête à tous les sacrifices, ne songeait qu'à défendre le sol national souillé par l'étranger. Puisque M. le général Ameil éprouvait le besoin de rappeler cette lamentable époque de notre histoire, il aurait du laisser la responsabilité de nos désastres aux mensonges officiels qui nous avaient tous abusés, au point de nous faire croire que la France possédait une armée de 750 000 hommes prête à entrer en campagne, plus 600 000 hommes de garde nationale mobile, et 1 200 000 fusils ; que nos places étaient en état et armées, nos arsenaux remplis, et qu'enfin un matériel immense était prêt à suffire à toute les éventualités, tandis qu'il n'y avait rien, sinon de la confusion dans tout et partout. Voilà les premières et uniques causes de nos désastres et non des « discordes civiles » dont l'apparition, pour la première fois, dans un ordre du jour militaire, ne sera pas une des choses les moins curieuses de notre époque. C'est l'Empire, l'Empire seul, qui est responsable du sang versé, des provinces perdues, des milliards payés, et c'est trop compté sur la bêtise humaine de croire qu'en Lorraine, à deux pas de notre chère Alsace, on peut l'oublier ou l'ignorer. Et puisque M. le général Ameil va à Versailles, il pourra demander aux

Echos du Trianon les noms de ceux qui ont livré la France à l'ennemi. Les « discordes civiles » qui auraient joué un rôle dans la capitulation de Sedan et dans la trahison de Metz, c'est une trouvaille de la force de celle qui attribue le rétablissement de l'ordre à Lunéville à la 2^e division de cavalerie, ayant pour chef M. le général Ameil. C'est roide ! Comme disait Dumas fils ».

Quelle est l'œuvre du général Ameil, premier général de division mis à la tête de la 2^e division de cavalerie à Lunéville, après le départ des Allemands ? Après seulement six mois de commandement dans cette garnison de nouveau française, il ne paraît pas significatif. Sans connaître les directives précises que le divisionnaire a pu recevoir de ses chefs pour réaffirmer la présence militaire française dans cette ville frontière, nous pouvons toutefois supposer, à la lecture de son ordre du jour d'adieux, qu'il s'est astreint uniquement à « *repandre promptement possession d'une résidence demeurée pendant trois ans, au pouvoir du vainqueur* ». Sa tâche semble avoir consisté avant tout à organiser les contingences matérielles de l'installation des hommes et des chevaux dans les infrastructures militaires existantes, laissées libres par le départ des troupes d'occupation. Son empressement à rejoindre Versailles ne lui confère pas les caractéristiques du chef de cavalerie volontaire et enthousiaste, décidé à montrer les vertus d'une division de cavalerie aux avant-postes de la Lorraine française. En effet, dans nos recherches, aucune source n'est venue corroborer le témoignage d'une action de communication de sa part, destinée à justifier l'installation de la 2^e division de cavalerie à Lunéville. En outre, en dehors de l'arrivée des nouvelles unités dans la ville, la presse locale et régionale restent relativement silencieuses sur le quotidien des dragons ou des chasseurs à cheval.

Lorsque le dimanche 17 mai 1874, le général Jean de France²³⁵ prend le commandement de la 2^e division de cavalerie « derrière » le général Ameil, il inaugure le nouveau cercle militaire installé au château et reçoit le corps des officiers des quatre régiments de cavalerie de la garnison. Dans sa courte allocution, *L'Eclaireur de Lunéville*²³⁶ rapporte que « *le général s'est abstenu de toute allusion à la politique, terrain brulant et dangereux* ». Si à cette époque les institutions de la République ne sont pas encore consolidées et témoignent en politique intérieure d'une rivalité âpre entre républicains et monarchistes, nous pouvons en identifier les effets régionaux par les difficultés que semble rencontrer le nouveau divisionnaire

²³⁵ Général Jean, Alexandre, Ernest, de France (1815-1890). SHD/DAT Gr 7 Yd 1533. Voir fiche biographique en annexe.

²³⁶ *L'Eclaireur de Lunéville*, mercredi 20 mai 1874.

dès son arrivée à Lunéville. Si sa mission militaire s'inscrit pleinement dans celle de son prédécesseur, il lui faut aussi composer avec les autorités municipales dont les préférences politiques sont encore renforcées à la fin de l'année par le succès de tous les candidats républicains aux élections municipales.

En effet, dans ce dernier quart du XIX^e siècle qui commence, les républicains développent avec l'armée des relations de prudence voire de défiance, considérant que les militaires et en particuliers les officiers, restent encore des fomenteurs de coup d'Etat, ou tout du moins, des gardiens de l'ordre et du cléricalisme. Comblée d'honneur par Napoléon III, mais battue à Sedan, l'armée en reconstruction reste une institution sociale « extra-ordinaire » possédant toujours ses propres codes et ses principes hiérarchiques où l'autorité reste force de loi. Visible au quotidien dans toutes les garnisons par la présence bigarrée des uniformes de ses soldats, elle inspire auprès des civils un mélange de sentiments contradictoire fait d'admiration, d'envie ou de crainte. Aussi, à partir de 1875 et plus encore après la démission du président monarchiste Mac-Mahon en 1879, les républicains s'activent à consolider les principes démocratiques issus de la Révolution française et à maintenir les militaires sous le regard des nouvelles institutions. La généralisation du service militaire comme prolongement de l'école devient dès lors le projet idéal de la républicanisation progressive de la société.²³⁷ Toutefois, malgré des périodes de crises, sur lesquelles nous reviendrons, et des divergences idéologiques nourries par des héritages différenciés, l'armée et la République parviennent à trouver des accommodements réciproques jusqu'en 1914.

Dans ce cadre, si la cavalerie fait figure d'arme de traditions où servent toujours de nombreux officiers issus de la noblesse française, ses représentants à Lunéville sauront « remplir leur devoir » et montrer pour la grande majorité, leur attachement, ou du moins, leur absence d'hostilité, au régime républicain.

1.3 Affirmation d'un espace lorrain de cavalerie : 1874 - 1914

- Un espace frontalier contrôlé dans la revanche : 1871-1914

Comme le souligne Laurence Turetti, « *un demi-siècle de stabilité territoriale en France métropolitaine ne doit pas aujourd'hui faire oublier que, par le passé, les modifications de frontières étaient fréquentes. Entre 1815 et 1871, le tracé de la*

²³⁷ COCHET (François), *Etre soldat, de la Révolution à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2013, 288 p., p. 25-32.

frontière de l'Est change trois fois »²³⁸. Les frontières sont donc fragiles, variables et ne s'inscrivent pas dans un cycle long de stabilité et donc de paix entre les Etats. Elles apparaissent de surcroît dans les manuels scolaires du XIX^e siècle comme « à la fois miroir et la matrice de la perception populaire ». La « tâche noire » de l'Alsace et de la Lorraine annexées en est une illustration pertinente sur les cartes de France présentées aux jeunes écoliers entre 1871 et 1918. La frontière peut être ligne de conquête ou ligne de défense pour les forces armées. Elle est, par essence, ligne de contact entre les belligérants, quelles que soient les intentions belliqueuses et la manœuvres des unités. Elle est ce « liseré vert » qui sur les cartes marque une nouvelle ligne de démarcation.²³⁹ Elle est aussi source d'exaltation du patriotisme dans sa nécessaire vocation à identifier l'appartenance à une terre ou au contraire ligne de répulsion qui sépare et éloigne la *terra incognita* du pays voisin, ennemi potentiel aux intentions incertaines. Elle imprime ainsi dans l'imaginaire des enfants de la III^e République la répulsion ou l'attraction, qui quelques années plus tard donneront cœur ou corps à l'ardeur des soldats servant à son contact. La frontière est donc ligne, zone ou espace. Matérialisée sur le terrain, elle répond ainsi à plusieurs acceptions qui placent inmanquablement les habitants et les soldats de sa région dans le rôle des gardiens d'un glacis protecteur en avant-garde de la vigilance patriotique et nationale. Elle renvoie inmanquablement à l'image de la sécurité du territoire. Dans la région de Lunéville, à partir de 1871, « *en l'absence de rempart naturel ou militaire tangible, la frontière la plus solide est finalement celle des hommes* ». Le rôle de sentinelle aux avant-postes de la Lorraine est donc bien celui qui sied désormais aux unités de cavalerie de la garnison de cette cité.

« *La Meurthe-et-Moselle se présentait ainsi comme l'avant-garde de la France face à l'Allemagne et l'on comprend que les relations franco-allemandes, que ce soit dans l'ordre politique, économique, culturel ou bien sûr militaire, y furent ressenties avec une particulière acuité et une constante vigilance* »²⁴⁰.

Créé par la loi du 17 février 1800, l'arrondissement de Lunéville identifie un espace et une frontière administrative qu'il convient de rappeler, car il fixe un premier

²³⁸ TURETTI (Laurence), *Quand la France pleurait l'Alsace-Lorraine, 1870-1914, Les « Provinces perdues » aux sources du patriotisme républicain*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2008, 204 p., p. 152.

²³⁹ L'article I du traité, portant sur les préliminaires de paix du 26 février 1871, précise que la nouvelle frontière « *se trouve marquée en vert sur deux exemplaires conformes de la carte du territoire formant le gouvernement général d'Alsace, publié à Berlin en septembre 1870, par la division géographique et statistique de l'Etat-major général, et dont un exemplaire sera joint à chacune des deux expéditions du traité* ».

²⁴⁰ SICARD-LENATTIER (Hélène), *Les Alsaciens-Lorrains à Nancy, une ardente histoire*, Haroué, Gérard-Louis éditeur, 2002, 463 p., p. 47.

cadre d'évolutions des populations civiles et militaires dans leur vie quotidienne.²⁴¹ A l'origine, il comprend dix-huit cantons dont neuf avaient constitué précédemment le district de Lunéville²⁴², cinq le district de Vézelize²⁴³ et quatre le district de Blâmont²⁴⁴. Conséquence d'une diminution générale, le nombre de cantons de l'arrondissement de Lunéville est fixé à huit, le 8 décembre 1801: Baccarat (30 communes), Bayon (25 communes), Blâmont (30 communes), Gerbéviller (24 communes), Haroué (31 communes), Lunéville-Nord (21 communes), Lunéville-Sud-est (17 communes) et Vézelize (34 communes). L'arrondissement de Lunéville comprend donc 212 communes et subit au cours du XIX^e siècle de nombreuses modifications. Ainsi, une ordonnance royale du 15 mars 1816 lui enlève les cantons d'Haroué et de Vézelize qui rejoignent l'arrondissement de Nancy malgré les protestations des Lunévillois. Cette modification se fonde sur le fait que les communications sont difficiles entre Haroué et Vézelize d'une part, mais aussi entre ses deux communes et Lunéville d'autre part. Des transformations interviennent encore les années suivantes : en 1818, la commune de Chenevières est détachée du canton de Gerbéviller et réunie au canton de Lunéville-Sud ; en 1819, la commune de Barbonville est détachée du canton de Gerbéviller et réunie au canton de Bayon ; en 1821, la commune de Nonhigny est détachée du canton de Lorquin (arrondissement de Sarrebourg) et réunie au canton de Blâmont, dans lequel elle se trouvait presque enclavée ; en 1825, une nouvelle délimitation intervient entre les cantons de Lunéville-Nord et Lunéville-Sud-Est.

La guerre franco-prussienne de 1870-1871 fait de l'arrondissement de Lunéville une zone frontalière. Il s'enrichit alors des dix-huit communes rescapées des arrondissements de Sarrebourg et de Château-Salins qui n'ont pas été annexées à l'Empire allemand. Ainsi sont formés par la loi du 21 mars 1873 deux nouveaux cantons : le canton de Cirey-sur-Vezouze, à partir de huit communes provenant du canton de Lorquin (arrondissement de Sarrebourg) ; le canton d'Arracourt, à partir de neuf communes provenant du canton de Vic (arrondissement de Château-Salins). La dernière commune, Igney (canton de Réchicourt, arrondissement de Sarrebourg), d'abord annexée à l'Allemagne, est rendue à la France en novembre 1871 et rattachée au canton de Blâmont.

²⁴¹ AD 54, Nancy, présentation de la série Z

²⁴² Cantons de Lunéville, Azerailles, Baccarat, Bayon, Blainville, Crévic, Einville, Gerbéviller, Laneuveville-aux-Bois – ancien canton de Bénaménil.

²⁴³ Cantons d'Haroué, Neuville-sur-Moselle, Pulligny, Vaudémont, Vézelize.

²⁴⁴ Cantons de Badonviller, Ogéviller, Leintrey, Blâmont.

A l'intérieur de ses nouvelles limites, l'arrondissement de Lunéville subit encore une modification importante en 1879, le rétablissement du canton de Badonviller à partir de neuf communes détachées du canton de Baccarat. A cela s'ajoute le détachement de Raon-lès-Leau du canton de Cirey pour être rattachée à celui de Badonviller (1881), et celui de Hériménil du canton de Gerbéviller pour rattachement à celui de Lunéville-Sud-Est (1882).

A partir de 1882, l'arrondissement de Lunéville comprend donc neuf cantons et 163 communes. En 1895, la création de la commune d'Avricourt, démembrée de la commune d'Igney, porte le nombre des communes à 164. Il demeure inchangé jusqu'en 1940.

Dans ce cadre, la proximité de la frontière peut-elle être perçue comme le « terreau de la revanche » et inciter la population civile de Lunéville à porter plus d'attention, voire d'enthousiasme, à la population militaire de la cité ? La détermination des « forces de cavalerie » s'en trouve-t-elle renforcée ?

Le thème de la revanche est ici à mettre en relief avec celui de la frontière, toujours récurrent. Il serait impropre de parler d'esprit belliqueux, comme il a pu exister au lendemain du désastre de 1871, mais plutôt d'une incessante mobilisation des énergies à préparer l'engagement dans le souvenir et l'émotion. S'agit-il alors d'une glorification excessive du passé, à travers l'épopée de l'Empire notamment, pour mieux oublier les revers de 1870-1871 et se revoir enfin dans la posture du vainqueur ?

« Les victimes ou les héros de l'épopée napoléonienne n'ont pas quitté la mémoire collective, glorifiée par la littérature, les arts, l'histoire transmise par l'école. Le souvenir devient culte. Dans ce XIX^e siècle marqué par ses morts, ses épopées, ses tentatives d'unité mais aussi ses déchirures, l'armée contribue à la pérennité de la patrie. »²⁴⁵

L'émotion de la *revanche* résonne donc comme un appel lancinant et contribue, selon nous, à forger l'enthousiasme et la détermination des unités de Lunéville. Pour les officiers, la revanche à prendre n'est pas seulement un mythe car « *ceux-ci dans leur ensemble, considèrent la défaite de 1870-1871 non comme une*

²⁴⁵ SOURBIER-PINTER (Line), *Au-delà des armes, le sens des traditions militaires*, Imprimerie nationale, 2001, 186 p., p. 35.

humiliation, mais plutôt comme une contre performance à effacer dès que possible »²⁴⁶.

Il faut insister ici sur un sujet qui intéresse mais divise encore certains historiens²⁴⁷ sur sa nature et surtout son intensité, à savoir celui de « *l'esprit de revanche* » chez les Français, entre les années 1871 et 1914. En effet, au vu de nos recherches et de nos lectures, nous pouvons souligner une prégnance locale et catégorielle de cette notion à la veille de la Première Guerre mondiale. Locale, car les familles alsaciennes ou lorraines n'ont jamais oublié d'évoquer le souvenir des provinces perdues, catégorielle, car les militaires et en particulier ceux qui sont stationnés près de la frontière, se préparent à retrouver le sol envahi par la force d'une confrontation.

« La revanche ! Ce mot magique a bercé toute une génération de Français. Il avait alors un sens très positif. Aujourd'hui, il a acquis une connotation négative : un cri patriotique un peu coloré, une imprécation anti-allemande à l'accent vengeur sont facilement qualifiés de « revanchards » et jugés sévèrement. L'analyse du phénomène est complexe et redoutable. Sa perception varie selon l'appartenance nationale et selon les époques. Avant d'être un choix politique conscient et délibéré, c'est d'abord un cri du cœur spontané, un refus de la défaite »²⁴⁸.

Dans l'Est de la France et en Alsace-Lorraine, la revanche est attendue par beaucoup. Selon François Roth, dans le reste du pays, « *la France vivait la revanche, la mimait sans passer à l'action. Il est probable que les Français habitant au sud de la Loire, tous ceux qui n'avaient pas vécu l'invasion, étaient très éloignés de cette préoccupation* »²⁴⁹. Mais dans une approche transfrontalière à restituer dans le contexte de l'époque, il nuance ses propos en ajoutant que « *jamais le sentiment de revanche ne doit être considéré dans une perspective étroitement française. Il doit toujours être replacé dans un jeu de miroir franco-allemand* »²⁵⁰. Car, il convient de

²⁴⁶ CROUBOIS (Claude), [dir.], *L'officier français des origines à nos jours*, Saint-Jean d'Angely, Editions Bordessoules, 1987, 429 p., p. 255.

²⁴⁷ Pour Jean-Noël Grandhomme, l'historiographie récente a minimisé à l'excès la permanence de ce sentiment chez les Français au-delà des années 1880. Il apporte une amorce de contre argumentation dans sa préface à l'ouvrage de ROESS (D.) et BALMIERS (E.), *Scènes de tranchées dans les Vosges*, Strasbourg, Editions du Rhin, 2002, pp.9-14. Voir aussi l'analyse de Bertrand JOLY dans « Le souvenir et la place de la Revanche » dans *l'Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918, Histoire et culture*, AUDOUIN ROUZEAU (Stéphane) et BECKER (Jean-Jacques) [dir.], Paris, Bayard, 2004, 1342 p., p. 109-123.

²⁴⁸ ROTH (François), *La guerre de 70*, Nancy, Fayard, 1990, 774 p., p. 627.

²⁴⁹ *Ibid.*, p. 629.

²⁵⁰ *Ibid.*, p. 630.

préciser que « *le nouveau Reich est fragile, il peut être menacé par une revanche française. C'est pourquoi la vigilance s'impose* »²⁵¹ aussi pour le vainqueur de 1871.

Après la défaite et la perte de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine²⁵², la Patrie apparaît comme le moyen de souder les différents groupes qui constituent la nation et l'armée dans un nouvel élan de ferveur et d'espérance. Le territoire national a été amputé d'une partie de son sol et de ses habitants, ce qui constitue un traumatisme, une véritable blessure psychologique et charnelle. A l'image du corps humain, l'Alsace et une partie de la Lorraine ne sont plus membres du corps national. Les « petites patries » interpellent ainsi la grande patrie républicaine²⁵³. Il faut donc recomposer avec la gloire et redonner à chacun le goût de l'héroïsme autour du drapeau tricolore. En s'interrogeant sur le sens des traditions militaires en France, Line Sourbier-Pinter met ainsi en exergue la conscience de la mémoire historique qui, en s'affirmant au XIX^e siècle « *encouragea l'épanouissement des traditions militaires dans un milieu qui se sentit porteur d'une lourde responsabilité : celle de suivre les traces des héros et, plus tard, celle de préparer la revanche* »²⁵⁴. L'armée française, en pleine restructuration à partir de 1874, réaffirme sa vocation à consolider l'identité nationale dont elle est elle-même un vecteur essentiel.

« *Les croyances partagées font l'histoire, et la République avait certainement besoin de se proclamer la plus légitime, à tous égards, pour se faire accepter. La revanche va l'y aider, qui se prépare autant dans les écoles de la république que dans les écoles militaires. L'appel aux armes devient un véritable rite de passage vers l'âge adulte et revêt pour beaucoup un caractère civique et émancipateur. Et c'est cette armée, devenue véritablement nationale, qui engagera tout le pays dans la Première Guerre mondiale* »²⁵⁵.

Cette aspiration à la revanche est aussi à replacer dans un contexte national et international qui favorise ou non, le développement de « pointes d'aiguillons » dans le paysage politique, social ou militaire de la France entre 1871 et 1914. Il en est ainsi, par exemple, avec la fondation de la Ligue des patriotes par Paul Déroulède en 1882, ou de la diffusion des idées du général Boulanger entre 1886 et

²⁵¹ *Ibid.*, p. 626.

²⁵² Pour les Français les territoires annexés par l'Allemagne en 1871 représentent les « provinces perdues » et sont appelés « Alsace-Lorraine ». Pour les Allemands, il s'agit d'une « Terre d'empire d'Alsace-Lorraine » (*Reichsland Elsass-Lothringen*) possédant à la fois un statut impérial mais aussi un rang inférieur par rapport aux autres Etats allemands.

²⁵³ CHANET (Jean-François), *L'école républicaine et les petites patries*, Paris, Aubier, 1996, 426 p.

²⁵⁴ ROTH (François), *op. cit.*, p. 47.

²⁵⁵ ROTH (François), *op. cit.*, p. 39.

1889. C'est aussi en 1887, que l'affaire Schnaebelé illustre avec acuité les tensions entre la France et l'Allemagne au travers d'un des incidents de frontière les plus graves entre 1871 et 1914. En tentant de cerner l'attitude de la 2^e division de cavalerie aux abords de la frontière, cette posture face à l'Allemagne pourra être perçue plus en avant dans notre étude, grâce à plusieurs exemples relevés dans les bornes chronologiques que nous nous sommes fixées.

Si au début, l'idée de la revanche s'exprime par « *un sentiment populaire ayant une connotation de gauche* » dans la littérature, la presse ou même la chanson, il apparaît aussi comme un contrepoint au « *recueillement imposé par les circonstances à la présence française en Europe et dans le monde* »²⁵⁶. Cette idée de revanche met en exergue les provinces perdues et trace le sillon d'une culture mémorielle nouvelle.

« *Tout au long de cette période, il semble que le concept de provinces perdues soit devenu un instrument mémoriel permettant de transmettre l'idée d'intégrité du territoire. L'identité du pays vaincu se reconstruit en effet sur la représentation d'une géographie idéale, à reconstituer un jour. L'hypothèse de ce retour, est, entre 1871 et 1914, de moins en moins vraisemblable pour une grande partie la population. Néanmoins l'idée n'est jamais complètement abandonnée car elle sert l'unité nationale* »²⁵⁷.

A la Toussaint, chaque année, on célèbre les morts de la guerre franco-prussienne de 1870-1871, en estimant que la séparation des frères annexés ne peut être définitive. Comme le souligne Odile Roynette, « *l'essentiel réside ici dans la fonction cathartique de l'hommage. Il facilite l'acceptation des combats perdus en soulignant la pérennité des valeurs morales -honneur et bravoure- et il exalte l'idée d'une revanche toujours à l'horizon. Il participe également au maintien d'une culture de la défaite qui mêle au sentiment de culpabilité et à la recherche de véritables responsabilités, la fierté du sacrifice consenti* »²⁵⁸.

L'Allemagne, après 1871, reste donc une voisine menaçante, que l'annexion de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine a rapproché de Paris. La France vaincue, mais pas abattue, condamne avec ses intellectuels comme Michelet ou Renan le « crime » de cette amputation territoriale et écarte au nom du droit des peuples à

²⁵⁶ ROTH (François), *op. cit.*, p. 629.

²⁵⁷ TURETTI (Laurence), *op. cit.*, p. 151.

²⁵⁸ ROYNETTE (Odile), *Bons pour le service. L'expérience de la caserne en France à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Belin, 2000, 460 p., p. 85.

disposer d'eux-mêmes et du principe de la nation indivisible, l'idée de tout abandon. La France ne peut être meurtrie et privée d'une partie de son intégralité physique. Ainsi, se crée l'idée de la revanche qui dans une adéquation entre territoire et nation va permettre de développer l'idée de la reconquête d'une terre française « injustement » perdue. C'est à partir des nombreux débats sur le tracé de la nouvelle frontière à l'Est et sur la délimitation linéaire entre les territoires de la France et de l'Allemagne que vont s'inscrire les nouveaux rapports de force politique et militaire entre ce deux pays. A peine les affrontements terminés, de nouvelles tensions sont perceptibles. Un nouvel espace militaire est né dans la Lorraine restée française. Il donne à Lunéville un nouveau rôle de « ville frontière » dans un espace pouvant devenir le champ de rencontre et de bataille des unités de cavalerie françaises et allemandes.

Mythe fondateur de la reconstruction du pays vaincu, l'idée de revanche est plus ou moins vive en fonction des évènements politiques, mais également en fonction des régions. Les populations de l'Est semblent plus concernées et « physiquement » plus sensibles que dans d'autres régions de France car plus proches.

Si l'Alsace en particulier n'est jamais « loin des cœurs », elle semble aussi jamais très « loin des yeux », comme semble le montrer cette anecdote lunévilloise, dont une cigogne est la vedette en 1890.

« Ce n'est pas sans un plaisir mêlé de quelque émotion que nous avons pu, vendredi matin, admirer deux jolies cigognes planant au dessus de notre ville pendant une partie de la matinée. Ces charmants oiseaux, de patriotique mémoire, me semblait venir prendre un peu d'air de France pour l'emporter là-bas derrière le Donon ; et, des hauteurs où ils glissaient sous un coup d'aile, ils ont pu embrasser de leur œil perçant l'ensemble de la revue fort bien réussie que passait pour la dernière fois le nouveau commandant du 1^{er} corps d'armée, le sympathique général Loizillon. Que ne peuvent-ils ces gracieux messagers raconter à nos amis, à nos frères d'Alsace que les enfants de la République, les soldats de la France, travaillent chaque jour à leur délivrance »²⁵⁹.

Selon François Roth, « la revanche est restée une aspiration sentimentale, affective, irrationnelle, un cri de cœur. Elle s'est appuyée sur de nombreux supports : l'Alsace-Lorraine, les souvenirs de la défaite et de l'occupation, la haine des

²⁵⁹ *L'Eclaireur de Lunéville*, dimanche 18 mai 1890.

Prussiens et de Bismarck »²⁶⁰. Cette idée est déjà révélée par une étude portant sur la Lorraine, quelques temps avant la Seconde Guerre mondiale. Elle montre aussi que de part et d'autre de la frontière, une confrontation armée n'est jamais complètement exclue.

« Une idée domine d'abord l'histoire sentimentale de la Lorraine déchirée par le traité de Francfort, la conviction que l'heure de la revanche sonnerait bientôt. Pendant une vingtaine d'années après 1871, en un temps où les générations qui avaient connu l'ancien état de choses étaient encore la majorité et où les modifications dans le peuplement étudié ci-dessus étaient peu sensibles, cette foi régna à l'Est comme à l'Ouest de la nouvelle frontière. Mais dans l'application des différences apparaissent déjà (...) »²⁶¹. Aussi, après le désastre de 1871, « commença une grande période de l'histoire lorraine, la plus grande peut-être. Coupée par une frontière artificielle, la Lorraine devint ce qu'elle n'avait jamais été que dans le rêve de lotharingistes²⁶², une région essentielle à l'Europe, une région sur laquelle deux pays également civilisés et les plus militaires du monde, eurent les yeux fixés »

²⁶³.

Pourtant, si elle ne semble pas avoir été une politique qui aurait pu déboucher sur une guerre, l'idée de revanche marque durablement les relations franco-allemandes et enracine les images et les préjugés réciproques dans la durée. La nouvelle frontière de 1871 est-elle bien alors la « nouvelle histoire » de Lunéville qui fixe la nouvelle frontière de cavalerie, sorte d'horizon géographique, physique et mental ?

« La nouvelle frontière plaçant Nancy à quelques vingt kilomètres du premier poteau marquant l'entrée dans le Reichsland Elsass-Lothringen, est une donnée fondamentale pour

²⁶⁰ ROTH (François), *op. cit.*, p. 636.

²⁶¹ [COLLECTIF], *Histoire de Lorraine*, publié par la société lorraine des études locales dans l'enseignement public, Nancy, Berger-Levrault, 1939, 738 p., p. 619-620.

²⁶² Le lotharingisme définit un fort sentiment régionaliste lorrain, dont les thèses ont été développées dans les années 1830 par le baron Prosper Guerrier de Dumast (1796-1883). Ce courant de pensée place l'histoire au centre de ses préoccupations, insistant sur la longue tradition d'indépendance de la Lorraine, riche de ses traditions et de ses lois. Le mouvement lotharingiste connaît son apogée en 1865 avec la parution du « projet de décentralisation », appelé aussi « Programme de Nancy », mais en proie à l'hostilité de l'administration et des ligues nationalistes, il s'étiolera dans l'indifférence générale au début du XX^e siècle. L'alérion, le chardon et la croix de Lorraine, souvent présentés ou évoqués dans les œuvres littéraires ou artistiques lorraines, matérialisent la perception iconographique de ce courant. En 1871, à titre d'illustration, le patriotisme lorrain s'exprime ainsi dans les œuvres du célèbre artiste nancéen Emile Gallé (1846-1904), à la fois verrier, ébéniste et céramiste, qui exécute des dessins pour décorer une série d'assiettes du service *Ferme*. Sur le mode de la caricature animale, il y dénonce les occupants allemands ou traduit les difficultés de la vie quotidienne des Lorrains jusqu'au départ des troupes d'occupation en 1873. Lucie Marie, in *Annales de l'Est*, 2005, numéro spécial.

²⁶³ [COLLECTIF], *Histoire de Lorraine*, publié par la société lorraine des études locales dans l'enseignement public, Nancy, Berger-Levrault, 1939, 738 p., p. 606.

comprendre l'atmosphère de la période. Même après la fin de l'occupation allemande durant trois longues années, rien ne pouvait plus être comme avant. Nancy devenait, avec l'effacement de Metz et de Strasbourg, la première grande ville de l'Est, figure de proue à l'avant-garde du pays face à l'Allemagne»²⁶⁴.

Au Nord de la Lorraine, « cette nouvelle frontière longue de 285 kilomètres partait du Grand-duché de Luxembourg qui gardait avec la France un étroit contact direct, coupait le pays-Haut du nord vers le sud sans tenir compte d'aucun élément naturel, puis elle adoptait un tracé nord-ouest - sud-est, traversant le plateau lorrain jusqu'au Donon. Pendant une centaine de kilomètres, elle suivait la Ligne bleue des Vosges, jusqu'au Ballon d'Alsace où elle obliquait pour rejoindre la Suisse»²⁶⁵.

Comme le souligne Jean Pabst en 1988, pouvons-nous comprendre aujourd'hui « l'offense que constituait cette frontière au tracé entièrement artificiel, ni historique, ni même linguistique, imposée par les armes et dont le franchissement, à une époque où l'on circulait encore facilement entre pays, exigea longtemps d'humiliantes formalités. C'était le nouveau « limes » romain mais, cette fois, au bénéfice de l'Allemagne »²⁶⁶.

Pour François Roth, la frontière du traité de Francfort est aussi difficile à qualifier, car elle revêt plusieurs acceptions. Seules ses caractéristiques militaires semblent lui donner du sens.

« La frontière de 1871 n'est pas une frontière naturelle. Cette notion presque toujours entachée de prétentions étrangères à la nature, doit être maniée avec précaution. La frontière de 1871 n'est pas une frontière culturelle. Jusque là, la France avait dans son espace national des populations dont la langue maternelle était un dialecte germanique. A Francfort, l'Empire allemand annexe ces territoires de langue allemande mais aussi une ville (Metz) et des terres de langue et de culture française depuis des siècles. La frontière n'est pas vraiment une frontière militaire. (...) Pour les Allemands, les territoires conquis forment un glacis protecteur qu'il va falloir aménager en fonction de leurs intérêts afin de surveiller une France toujours dangereuse, « une grande nation » toujours tenter de renouer avec les

²⁶⁴ SICARD-LENATTIER (Hélène), *Les Alsaciens-Lorrains à Nancy, une ardente histoire*, Haroué, Gérard-Louis éditeur, 2002, 463 p., p. 10.

²⁶⁵ L'expression *ligne bleue des Vosges* est empruntée au testament de Jules Ferry (1832-1893), député (1871 – 1889) puis sénateur (1891) des Vosges, qui demandait à être enterré dans sa ville natale de Saint-Dié, « en face de cette ligne bleue des Vosges d'où monte jusqu'à mon cœur fidèle la plainte touchante des vaincus ».

²⁶⁶ PABST (Jean), *La vie quotidienne à Lunéville 1871-1940*, Lunéville, syndicat d'initiative, 1988, 34 p., p. 4.

vieux démons conquérants de la Révolution et de l'Empire. Pour les Français, cette nouvelle frontière est une plaie béante, une brèche terrible ; elle impose de repenser au plus vite le système de protection du pays. A partir de 1871 toute la réflexion et l'action militaire française ont été dominées par l'impératif de la frontière. Cette frontière qui n'est ni naturelle, ni culturelle, qui est si peu militaire, est d'abord le résultat d'un rapport de force défavorable²⁶⁷ à la France »²⁶⁸.

La nouvelle région frontalière définie par le traité de Francfort n'offre pas de bouclier protecteur immédiat à la Lorraine française en général, et à Lunéville et sa garnison, en particulier. Elle ne permet donc pas d'empêcher une nouvelle pénétration des armées allemandes et rend encore plus vulnérable la population militaire et civile présentes dans la cité. Dans cet espace frontalier recomposé, sans obstacles naturels ni barrières défensives artificielles, une portion du territoire français semble ainsi volontairement ou « stratégiquement » abandonnée aux destinées d'un champ de bataille, ou tout du moins, d'un champ de manœuvre ouvert aux offensives ennemies. La frontière du Nord-Est se situe ainsi au cœur de nombres de réflexions qui vont avoir pour conséquence d'organiser progressivement la défense du pays en arrière de cette ligne de front à partir de 1874.²⁶⁹ En exposant ses « considérations sur la frontière de l'Est » au Conseil supérieur de la guerre, le général Séré de Rivières²⁷⁰ précise le problème auquel est confrontée la sauvegarde de la France au regard de sa nouvelle frontière.

²⁶⁷ C'est le troisième recul territorial de la France du XIX^e siècle : 1814 (perte de la rive gauche du Rhin), 1815 (perte de la Sarre), 1871 (perte de l'Alsace-Lorraine). A la différence de 1814 et 1815, les changements territoriaux de 1871 ne sont pas acceptés par les populations concernées. Bismarck avait refusé de consulter le suffrage universel car un cinglant désaveu était prévisible (cf. Protestations des Alsaciens-Lorrains à Bordeaux en 1871 et à Berlin en 1874). Ce refus a nourri tout le discours français ultérieur sur la frontière injuste. Beaucoup de Français faisaient une distinction entre une frontière légale (cf. Droit international) et une frontière juste (cf. respect des peuples à disposer d'eux même).

²⁶⁸ ROTH (François), *Lorraine, France, Allemagne, un parcours d'historien*, Metz, Editions Serpenoise, 2002, 292 p., p. 34

²⁶⁹ « *Les aménagements militaires se situent généralement sur un espace frontalier étendu. Les géographes militaires y accordent un intérêt essentiel avant 1914. La région frontalière apparaît nécessairement comme une zone sensible. Elle fait figure de bouclier protecteur et doit empêcher une éventuelle pénétration d'armées ennemies au cœur du pays. (...) Dans l'espace frontalier, les aménagements militaires peuvent être regroupés en trois sortes. Ceux qui se situent sur la ligne frontalière, ceux qui se rencontrent en arrière pays et composent le cœur du système défensif, ceux, enfin, qui occupent une place secondaire en arrière des places fortes centrales. (...) Avant la Première Guerre mondiale, deux types de fortifications sont censés arrêter l'avance ennemie et permettre le début de la contre-offensive en arrière de la ligne frontalière. Ce sont d'abord les fortifications d'arrêt en profondeur, composées de forts de dimension variable (forts de deuxième ligne, forts improvisés, camps retranchés) et disposées sur les voies de passages stratégiques, puis les fortifications de protection situées à la périphérie des villes et destinées à retenir l'adversaire, protéger les populations locales et défendre d'éventuelles ressources recherchées par l'attaquant* ». BOULANGER (Philippe), *La géographie militaire française (1871-1939)*, Paris, Economica, 2002, 619 p., p. 317-318.

²⁷⁰ Le général Raymond, Adolphe Séré de Rivières (1815-1895) est directeur du Service du génie au ministère de la Guerre de 1874 à 1880. A ce poste, il est chargé d'organiser la construction d'une défense le long de la nouvelle frontière de la France héritée du traité de Francfort, entre Dunkerque et Nice. Sous l'appellation

« Depuis la dernière guerre, notre frontière de l'Est est complètement ouverte aux entreprises de l'ennemi. Les vallées de la Meurthe et de la Moselle peuvent être débordées vers leurs sources. En arrière de ces vallées, s'étend le cours de la Meuse que l'ennemi ne saurait tourner, il est vrai, mais qu'il peut aborder de front sur tous les points, et dont le grand développement (200 km) ne comporterait pas, en l'état actuel, une défense efficace. Le danger d'une semblable situation est évident ; tant que la défense demeurera, par la force des choses, dans l'incertitude sur les points qui devront supporter les premiers efforts de l'ennemi, elle sera à la merci de ses combinaisons et exposée à une surprise. Il en serait tout autrement si, par une organisation prévoyante, on parvenait à régler, pour ainsi dire, les débouchés de l'adversaire ; en sorte que ses premiers mouvements donneraient des indications sur ses opérations ultérieures »²⁷¹. Le « Vauban de la Revanche »²⁷² précise que « La partie de la frontière comprise entre Nancy et le versant Nord du massif des Vosges complètement ouverte de Nancy à Baccarat, ne présente d'obstacles naturels qu'au-delà de ce dernier point jusqu'au Donon. Quant à la chaîne proprement dite des Vosges, bien que le nombre des routes praticables par l'artillerie donnant accès du versant allemand sur le versant français, soit assez limité, on ne saurait songer à les maîtriser au moyen d'ouvrages permanents, attendu que le tracé de la frontière suit exactement la ligne de faite des Vosges. On doit donc considérer notre nouvelle frontière comme immédiatement accessible à l'ennemi depuis Nancy jusqu'au Ballon d'Alsace »²⁷³. Car finalement, « depuis la perte de la Lorraine et de l'Alsace, la frontière de l'Est, complètement démantelée, n'est plus susceptible d'opposer la moindre résistance ; elle devra être reconstituée en entier »²⁷⁴.

Le poids de la défaite de 1870-1871 demeure ainsi une expérience traumatisante jusqu'à la Première Guerre mondiale et met en exergue la présence obsessionnelle de la « nouvelle » frontière franco-allemande dans la réflexion des stratèges ou géographes militaires français, comme le rappelle Philippe Boulanger.

« Face à l'Allemagne, cet espace militaire doit être analysé et maîtrisé avant d'être aménagé et préparé à une éventualité de guerre. Il suscite donc une attention spécifique puisqu'il leur apparaît d'une valeur stratégique décisive. Les géographes militaires font de

« système Séré de Rivières », son œuvre a fortement marquée l'organisation défensive des frontières du Nord-Est jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale. ORTHOLAN (Henri), *Le général Séré de Rivières. Le Vauban de la Revanche*, Paris, Bernard Giovanangeli Editeur, 2003, 622 p.

²⁷¹ SHAT/IHCC - PEDRONCONI (Guy), *La défense sous la troisième République, Tome I, Vaincre la défaite, 1872 -1881*, imprimerie de l'Armée, 1989, 723 p., p. 632.

²⁷² ORTHOLAN (Henri), *Le général Séré de Rivières. Le Vauban de la Revanche*, Paris, Bernard Giovanangeli Editeur, 2003, 622 p.

²⁷³ *Ibid*, p. 635

²⁷⁴ *Ibid*, p. 629.

cet espace frontalier une quasi-obsession à la fin du XIX^e siècle. Ils n'ont pas toujours accepté les échecs militaires successifs ni les erreurs de préparation d'avant-guerre »²⁷⁵.

Dressant un constat d'étape après vingt-cinq ans d'existence, la *Revue de cavalerie* explique en 1910 dans quel état d'esprit se trouvaient ses créateurs en 1885, tout à l'écoute d'une revanche de cavalerie à prendre sur l'ennemi d'hier.

« Il y a vingt-cinq ans, au printemps 1885, nous croyions tous que le siècle ne finirait pas sans qu'une nouvelle prise d'armes vînt nous fournir l'occasion de soumettre à de victorieuses épreuves ces jeunes troupes que nous avons forgées, instruites, entraînées, avec toute l'activité et la conviction qu'inspirait la vision des échéances proches. Nous croyions tous que, sur les plateaux de Lorraine, ne tarderait pas à se dérouler le drame des grandioses rencontres de cavalerie, prologue et prélude des chocs d'armées ! »²⁷⁶.

C'est dans ce contexte que la nouvelle frontière au Nord de Lunéville s'équipe de bornes et de poteaux.²⁷⁷ Au-delà d'une limite territoriale, ils sont la présence visible d'une profonde meurtrissure qui s'enracine dans la terre mais aussi dans les esprits jusqu'à la Grande Guerre. Si les regards se portent vers la *Ligne bleue des Vosges*, selon le mot emprunté à Jules Ferry, un message de confiance et d'espoir anime ceux qui soutiennent en patois lorrain que « *ce name Po Tojo* »²⁷⁸. L'annexion de l'Alsace-Lorraine a déplacé la localisation de la frontière sur le territoire. Elle l'a rendu plus accessible, à la fois, au cœur du territoire national et des préoccupations quotidiennes. Elle fragilise un peu plus encore la vulnérabilité des lignes d'invasions allemandes dans une région soumise à des déterminismes géographiques qui la condamne à devenir le lieu obligé des premiers chocs. En effet, seules les Côtes lorraines entre Verdun et Toul, les Hauts de la Moselle, d'Epinal à Belfort, forment des lignes de défense naturelles. Cet espace peut donc devenir le théâtre principal d'opérations militaires.

²⁷⁵ BOULANGER (Philippe), *La géographie militaire française (1871-1939)*, Paris, Economica, 2002, 619 p., p. 401.

²⁷⁶ *Revue de cavalerie*, avril 1910.

²⁷⁷ AD 54, Nancy, 2 Z 40.

²⁷⁸ « *Ce n'est pas pour toujours* ». En 1873, une plaque de marbre noir portant une croix de Lorraine brisée et surmontée de cette inscription est fixée dans la basilique Notre-Dame de Sion, sur la colline de Sion-Vaudémont (Meurthe-et-Moselle). Ce lieu emblématique d'une ferveur religieuse ancienne et d'une ferveur patriotique nouvelle après l'annexion (il devient *La Colline inspirée* de Maurice Barrès en 1913), attire de nombreux Lorrains en pèlerinage, y compris des régions annexées. Le message d'espoir d'une délivrance et donc d'une « désannexion » est décliné sur de nombreux supports par des anonymes et des créateurs talentueux, tel le nancéen Emile Gallé (1846-1904). Cette émergence d'une esthétique du souvenir est liée à l'accumulation d'un capital de détresse mais aussi au développement de l'art et de l'économie qui multiplient les images et les objets, témoins visibles d'une annexion qui s'installe dans la durée.

Dans des champs, des prairies ou des terrains boisés²⁷⁹, le long des chemins ou des routes, en lisière de forêts ou de communes, de petits monuments en pierre ou des pancartes en bois puis en fonte, marquent ainsi la séparation entre la France et l'Allemagne.

« La frontière est un trait de plume né de la main des diplomates puis des cartographes. Dans l'esprit d'un chancelier ambitieux ou d'un ministre elle a l'apparence de villes de garnison. En temps de guerre, la frontière reprend son sens originel de ligne de front, zone de contact entre deux armées. Elle est mouvante puisque celle-ci la transgressent au gré des offensives et des replis. En temps de paix elle devient tangible et fixe. Les commissaires chargés de la délimitation l'arpentent et la tracent, lui donnent les noms des villages, cols, ruisseaux qu'elle longe ou traverse. Bornes et poteaux matérialisent la frontière et deviennent sur le terrain le reflet du tracé de cartes diplomatiques »²⁸⁰.

Les archives départementales de Meurthe-et-Moselle ont conservé de nombreux procès verbaux relatifs à l'entretien ou au remplacement des bornes²⁸¹ ou des poteaux frontières²⁸². C'est le cas notamment pour les dégradations ou les destructions, parfois involontaires, parfois malveillantes.²⁸³ Les bornes frontières franco-allemandes de l'arrondissement français de Lunéville sont numérotées de 1277 à 1997.²⁸⁴

A titre d'exemple, et afin de souligner certaines données topographiques d'importances pour notre sujet d'étude, nous avons retenu le cas particulier de la

²⁷⁹ Une décision de la Commission franco-allemande chargée de la délimitation de la frontière de l'Est stipule que « la frontière dans la traversée des bois doit être débarrassée de tous arbres et broussailles sur une longueur totale de 2 mètres, soit un mètre sur le territoire de chacun des deux pays » (mesure difficile à faire appliquée auprès de certains propriétaires privés). « Les pierres bornes doivent être recouvertes d'une couche de couleurs blanche à l'huile » (lettre du directeur du cercle de Sarrebourg au sous-préfet de Lunéville, du 29 août 1889).

²⁸⁰ TURETTI (Laurence), *op. cit.*, p. 152.

²⁸¹ Les procès-verbaux, établis par les commissaires français et allemands, relatifs aux remplacements et à la remise en place des bornes le long de la frontière franco-allemande sont définis en vertu des articles 28 et 29 du procès-verbal de délimitation entre la France et l'Allemagne en date du 26 avril 1877. « Ce procès-verbal constitue un véritable traité international et intéresse le gouvernement allemand tout autant que le gouvernement français » (lettre de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à monsieur le sous-préfet de Lunéville, relative à la visite de la frontière franco-allemande en date du 26 juin 1889).

²⁸² Instruction du ministère de l'intérieur et des travaux publics du 29 juillet 1899, relative à la surveillance, l'entretien et le renouvellement des poteaux indicateurs, mis en place dès 1886 sur un grand nombre de points.

²⁸³ AD 54, Nancy, 2 Z 40.

²⁸⁴ La description de la frontière dans l'arrondissement de Lunéville est donnée avec précision dans un registre d'abornement de la frontière franco-allemande de 26 pages, agrémenté d'un plan d'ensemble et d'un tableau descriptif. Le document que nous avons consulté date de 1890. Il est certifiée conforme au registre allemand établi à Metz, le 10 mars 1875. AD 54, Nancy, 4 M 175.

borne frontière numéro 1465,²⁸⁵ enclavée volontairement au milieu d'un parc à bestiaux du château de Martincourt, par *Bürgerfurt*, propriétaire allemand, en 1903²⁸⁶. Plus qu'une anecdote, plusieurs correspondances entre la gendarmerie de Xures, le commissariat spécial de police à Avricourt, la sous-préfecture de Lunéville, la préfecture de la Meurthe-et-Moselle, le ministère de l'Intérieur et les autorités allemandes, témoignent d'une prise en compte attentive d'une question territoriale où il s'agit « juste » de savoir, si le propriétaire des lieux « *a le droit d'incorporer dans un enclos une borne frontière qui, sans doute, doit rester toujours accessible aux agents chargés d'en assurer l'entretien* ». Cette propriété se situe entre les villages de Xures, en Lorraine française, et Lagarde, en territoire annexée, à une quinzaine de kilomètre au nord-est de Lunéville. Dans ce secteur, à partir de la borne 1428, la frontière finit de longer la lisière du Bois de la Croix, traverse le canal de la Marne au Rhin puis la route de Xures à Lagarde, s'oriente vers le Sud-ouest en contournant le château de Martincourt jusqu'aux lisières de la forêt de Parroy, puis remonte vers la dite propriété par son sud-est et s'oriente vers le bois du Tillot à partir de la borne 1471.²⁸⁷ Son dessin impose une discontinuité linéaire sur le tracé de la frontière et constitue un saillant en forme de cuvette en direction du territoire français, borné par des lignes de terrains boisés et des coupures humides. Cette caractéristique « terrain » est déjà très intéressante à souligner avant d'aborder, plus loin dans notre étude, les combats qui se dérouleront de part et d'autre de Martincourt, sous le commandement du général commandant la 2^e division de cavalerie en août 1914.

C'est donc le 24 juin 1903, qu'un rapport de la brigade de gendarmerie de Xures constate que le propriétaire du château de Martincourt a établi un parc à bestiaux derrière sa propriété et que « *dans cette clôture, formée de pieux de 1,30 m de haut distants de 3 m et reliés entre eux par cinq fils de fer séparés de 0.25, il avait enclavé une borne frontière, située au lieu dit « Senonherfe », territoire de la commune de Vaucourt, sur une distance de 40 m sur 160 environs* ». Cinq jours plus tard, le commissaire spécial de police à Avricourt s'adresse au sous-préfet de

²⁸⁵ AD 54, Nancy, 4 M 175. Voir annexe.

²⁸⁶ AD 54, Nancy, 4 M 179.

²⁸⁷ « *La frontière longe le bois jusqu'à 1428 puis rentre dans les champs et franchit le canal de la Marne au Rhin au 1430. Elle gagne immédiatement après en 1431, le chemin de Xures à Lagarde qui passe au Nord-Ouest de la ferme de Martincourt, suit ce chemin dans la direction de l'Ouest jusqu'à la borne suivante, contourne le moulin allemand de Lexat, jusqu'à la borne 1435, rejoint à 1437 un ruisseau qu'elle remonte dans la direction du Sud et après un parcours de 2 kilomètres rejoint 1444, placée un peu à l'Ouest de ce ruisseau, et près de laquelle commence la commune française d'Emberménil, puis sur le ruisseau même à la borne 1452 tribanale entre Vaucourt, Emberménil et Lagarde. Ici la frontière forme un angle aigu, tourne au Nord-Est, suit à partir de la borne 1456 placée à la hauteur de 1443 un chemin d'exploitation qui tourne tantôt à l'Est, tantôt au Nord jusqu'au point 1464. Elle gagne ensuite en s'étendant vers le Nord la borne 1467 où le ruisseau de la Thille dit de Senoney se jette dans le canal du moulin. Elle remonte ce ruisseau sur 500 mètres, le laisse ensuite se diriger au Sud et va gagner près du point 1471 le bois de Tillot* ». AD 54, Nancy, 4 M 175.

Lunéville et précise que « la borne n°1465 » se trouve bien à l'intérieur d'un enclos mais que « *la propriété s'étend encore bien en deçà sur le territoire français et le propriétaire a pensé sans doute qu'il avait le droit de clôturer une partie de son terrain, de quelque côté de la frontière qu'elle se trouve* ». Le 1^{er} juillet, le sous-préfet de Lunéville estime auprès du préfet de Nancy que « *les bornes frontières doivent rester accessibles en dehors de tout enclos, afin de pouvoir en vérifier l'état et la conservation, et qu'il y a lieu d'inviter, par la voie diplomatique, le propriétaire à prendre les mesures nécessaires pour que les visites puissent se faire sans difficultés ou tout au moins de garantir la borne dont il s'agit par une clôture assez forte afin d'éviter le bri et le déplacement* ». Le 11 juillet suivant, s'adressant au ministre de l'Intérieur, le préfet « *croit devoir signaler cette situation, (...), pour vous mettre à même de provoquer par la voie diplomatique, si vous le jugez à propos, soit la modification de la clôture établie par M. Bürgerfurt, soit le déplacement de la borne enclavée* ». S'adressant à la préfecture de la Meurthe-et-Moselle, le dénouement de cette « affaire » est donné par une note du ministère de l'Intérieur datée du 5 janvier 1904. Sans apporter de conduite à tenir, ni même de commentaires particuliers, elle se contente de donner uniquement « *les motifs pour lesquels les autorités douanières allemandes ne considèrent pas qu'il y ait avantage à modifier l'état des choses existant* ». L'Office Impérial fait ainsi connaître sa réponse au chargé d'affaires français à Berlin dans des termes qui n'appellent pas de remise en cause de l'enclavement de la borne mais mieux encore, qui en justifie sa réalisation pour des raisons de conservation !

«*Le parc à bestiaux installé par le propriétaire Bürgerfurt à Martincourt, commune de Lagarde, est situé à peu près par moitié sur le territoire allemand et par moitié sur le territoire français. La borne frontière n°1465, à laquelle se rapporte la note verbale de l'ambassade de France du 22 septembre de cette année, est placée à peu près au milieu de ce parc à bestiaux. Le parc est simplement entouré de fils de fer lisses, et, d'après les constatations des autorités frontières allemandes, on peut y pénétrer sans difficultés. Une détérioration de la borne par les animaux au parcage, détérioration de nature à rendre plus difficile le marquage de la frontière, ne paraît pas à craindre en raison de la nature des pierres, il semble au contraire que la borne en question soit même mieux protégée, grâce à la clôture qui l'entoure, que ne le sont les bornes en plein champ, qui peuvent être plus ou moins endommagées par des charriots, des charrues ou des herses. Dans ces conditions, les autorités frontières allemandes croient qu'il n'est pas nécessaire de dégager la borne frontière dont il s'agit* ».

Pour expliquer la sécheresse de la réponse allemande et la passivité de la réaction française au début de l'année 1904, il convient de souligner que les relations internationales en Europe sont marquées à cette époque par la construction progressive d'une entente franco-britannique et d'une rivalité coloniale franco-germanique, non dénuée de tensions latentes au sujet de l'Alsace-Lorraine. Le « cas de la borne 1465 », entérine donc de fait une privatisation d'un espace frontalier autour d'une pierre signalant la séparation visuelle de deux territoires. Sans savoir si ce cas présente une singulière originalité en Lorraine, et s'il n'a pas été remis en cause avant la Première Guerre mondiale, il est emblématique des préoccupations administratives et politiques des autorités françaises, qui à travers les différents niveaux hiérarchiques, montrent à la fois de l'intérêt mais aussi de la prudence. Si la presse locale et régionale ne semble pas donner échos à cette borne rurale, située dans une prairie peu accessible, c'est probablement parce que, soit par ignorance du dossier, soit par désintérêt, elle n'en saisit pas les contours d'une « affaire » pouvant émouvoir ses lecteurs. Pourtant, cet épisode met déjà en lumière, le château de Martincourt et ses dépendances, dans une relation étroite avec son emprise territoriale et frontalière.

D'autres rapports font état de comportements délictueux de militaires français aux abords de la frontière. Conséquences d'un désœuvrement ou d'une provocation valorisant un « coup d'éclat » à la frontière à raconter dans les soirées de « popote régimentaire », ils constituent malgré tout des signes concrets de transgressions répréhensibles pour les autorités civiles ou militaires. Il en est ainsi dans un rapport de la brigade de gendarmerie de Blâmont au sujet de l'attitude de deux cavaliers du 18^e régiment de chasseurs à cheval en garnison à Epinal, le 27 mai 1895.²⁸⁸ Deux jours auparavant, profitant de quelques jours de permissions, « *ils se sont rendus en tenue militaire et en armes à l'extrême frontière où ils ont secoués les poteaux frontières français et allemands* ». L'un a grimpé sur le poteau français et inscrit ses noms et prénoms et le nom de son régiment, mais « *les noms, prénoms, le numéro du régiment des deux cavaliers se trouvent également sur le poteau frontière allemand, de plus le mot (Revanche)* ». Toutefois, « *les inscriptions ne sont visibles qu'en regardant de très près* ». Si cet « incident de frontière » peut prêter aujourd'hui à sourire et tenir lieu plus de l'anecdote locale, au regard des conséquences

²⁸⁸ Les chasseurs Adam et Gibert sont punis de 30 jours d'arrêt à l'issue de cet incident. AD 54, Nancy, 2 Z 40.

matérielles et de la signature spontanée du méfait, il est pris très au sérieux par les autorités et fait l'objet d'un rapport détaillé adressé à dix autorités différentes²⁸⁹, dont le général commandant le 6^e corps d'armée et le général commandant la 2^e division de cavalerie.

A partir de 1889, les nouveaux poteaux frontières allemands tranchent avec les simple pancartes françaises en bois ou en fonte placées à leurs cotés et portant une simple inscription « frontière », sans indications complémentaires. Un rapport du commissariat spécial de Police de Batilly, daté du 24 mai 1889, précise le nouveau modèle poteau frontière allemand en fonte.

« Extrait de la Gazette de Lorraine, à la date de ce jour. Les forges de Kaiserlautern préparent en ce moment des poteaux frontières d'un nouveau modèle et qui seront placés sur la frontière d'Alsace-Lorraine ? Ces poteaux sont entièrement en fer. Ils se composent d'une haute colonne d'environ trois mètres et surmontée d'une plaque portant sur fond blanc l'aigle impériale avec l'inscription « Deutsches Reich ». La plaque est encadrée de rouge et se présente par conséquent dans les couleurs allemandes »²⁹⁰.

Destinés à marquer la limite du territoire de l'Empire, ces nouveaux poteaux sont aussi l'expression de la force d'une puissance vainqueur au carrefour des provinces perdues. De multiples cartes photos ou cartes postales mettent en scène des personnages civils ou militaires devant ces poteaux français ou allemands. Dans les studios des photographes de Lunéville ou d'ailleurs, les cavaliers de Lunéville prennent souvent la pose devant ces objets insolites.

Le 24 mai 1889, un rapport du commissariat spécial de Pagny-sur-Moselle retranscrit un article de presse paru dans le Metzger-Zeitung de Metz, et précise que « de nouveaux indicateurs pour la frontière d'Alsace-Lorraine du coté de la France, sont actuellement en fabrication dans l'usine de Kaiserlautern. Deux cents pièces ont été commandées ; le métal employé est le fer. Sur une colonne cylindrique d'environ trois mètres de hauteur est fixée une plaque qui portera sur un front blanc l'aigle de l'Empire avec l'inscription « Deutsches Reich ». Un liseré rouge encadre la plaque de façon à constituer dans son ensemble les couleurs allemandes »²⁹¹. Un rapport du

²⁸⁹ Destinataires du rapport : 6^e CA, 2^e DC, 11^e DI, 1^{ère} subdivision, gouverneur de Nancy, préfet de Meurthe-et-Moselle, 6^e légion de gendarmerie, procureur de Lunéville, gendarmerie de Lunéville.

²⁹⁰ AD 54, Nancy, 4 M 176.

²⁹¹ AD 54, Nancy, 4 M 176, rapport du commissariat spécial Pagny-sur-Moselle du 24 mai 1889.

commissariat spécial d'Audun-le-Roman du 19 juin 1889, précise quant à lui que « ces poteaux, formés d'une colonne de 3 mètres de hauteur qui est surmontée d'un disque de 60 centimètres de diamètre, sont sur le même alignement que nos poteaux frontières et à 3 m 50 au-delà de la ligne de démarcation... ». Ces poteaux semblent être mis en place à partir du mois de juillet 1889 : « Ce matin, auprès de la borne frontière placée sur la route de Dieuze à Blamont, à 4 mètres du passage à niveau de notre gare, les Allemands ont procédé à la pose d'un poteau frontière en fonte nouveau modèle, bien qu'il y eût déjà sur cet emplacement outre la borne frontière en pierre, un poteau allemand en fonte et un autre en bois »²⁹².

Plusieurs rapports de police rendent compte de dégradations sur les anciens poteaux allemands, après l'affaire Schnæbelé à l'origine de nouvelles tensions franco-allemandes en 1887. Ils sont remplacés par des nouveaux poteaux en fonte, notamment sur la route d'Arnaville à Novéant, « exactement sur l'emplacement de l'ancien »²⁹³. Ainsi, selon plusieurs rapports de police, l'arrachage de poteaux français ou allemand semble être une activité récurrente vers 1889-1890.

En août 1907, des incidents de frontières font réagir le commandement français, en particulier après l'utilisation d'une « route neutre » dans les Vosges, par un détachement du 20^e bataillon de chasseurs à pied en garnison à Baccarat, au retour d'une campagne de tir dans la région de Cirey. Suite à cet événement, le général Pau, commandant le 20^e corps d'armée à Nancy, demande au préfet de Meurthe-et-Moselle de préciser la définition « des chemins neutres » et des voies du département classés comme « neutre ». Dans un courrier daté du 9 novembre, la réponse du préfet apporte les précisions techniques qui nous éclairent sur la complexité administrative d'un dispositif régissant la démarcation de la frontière franco-allemande.²⁹⁴ L'application pratique de ces consignes pour les troupes placées à la frontière paraît somme toute délicate.

Texte régissant la démarcation de la frontière franco allemande et l'usage de certaines voies en 1889 :

1 - article 1^{er} du traité préliminaire de paix du 26 février 1871 ;

²⁹² AD 54, Nancy, 4 M 176, rapport du commissariat spécial d'Igney-Avrécourt du 27 juillet 1889.

²⁹³ AD 54, Nancy, 4 M 176, rapport du commissariat spécial de Pagny-sur-Moselle, du 27 juillet 1889.

²⁹⁴ AD 54, Nancy, 4 M 179.

- 2 - article 1^{er} du traité définitif de paix entre la France et l'Allemagne du 10 mai 1871 ;
- 3 - article 3^e des articles additionnels du 10 mai 1871 ;
- 4 - article 10 de la convention additionnelle du traité de paix entre la France et l'Allemagne du 12 octobre 1871 ;
- 5 – convention relative au tracé de la frontière au travers de la commune d'Avricourt, conclue les 24-27 août 1872 par les membres de la commission internationale de délimitation
- 6 – convention relative au tracé de la frontière au travers des communes de Raon-lès-Leau et Raon-sur-Plaine conclu les 28-31 août 1872, par les membres de la commission ;
- 7 – procès verbal de délimitation entre la France et l'Allemagne signé à Metz, le 26 avril 1877.

En définitive, la frontière est bien réelle. Elle rappelle aux unités de cavalerie de Lunéville la limite du territoire français même si elle n'est placée qu'à une « portée de galop ». A partir de 1910, des mesures particulières pour régler l'accessibilité de la frontière sont prises à l'encontre des permissionnaires français mais aussi des militaires étrangers. En 1910, c'est le général Maunoury²⁹⁵, commandant le 20^e corps d'armée, qui prend des mesures pour mieux régler l'accès des permissionnaires à la zone frontalière.

« Les hommes de troupe, sauf ceux qui seront munis des permissions visées ci-dessous, ne pourront s'approcher à moins d'un kilomètre de la frontière, c'est-à-dire circuler dans une bande limitée par la frontière elle-même et une ligne tracée intérieurement à 1 kilomètre de cette frontière. L'accès des localités se trouvant partiellement comprises dans cette bande leur sera également interdit. Des permissions pourront être accordées dans les conditions habituelles pour les localités comprises dans la zone ci-dessus définie, aux hommes originaires de ces localités. Il n'en sera accordé aux hommes non originaires que dans les cas dûment justifiés, sous la responsabilité des commandants d'unité. Le visa, par les commandants d'armes, des permissions délivrées pour les localités comprises dans la zone kilométrique est supprimé. La surveillance des isolés, dans cette zone, continuera à

²⁹⁵ Général Michel Joseph Maunoury (1847-1923). Polytechnicien, officier d'artillerie de formation, il commande le 20^e CA de 1909 à 1910. Devenu ensuite gouverneur militaire de Paris, il est atteint par la limite d'âge en 1912. Rappelé à l'activité en août 1914, il commande dans un premier temps l'armée de Lorraine puis il est placé à la tête de la VI^e armée avec laquelle il joue un rôle décisif dans la bataille de l'Ourcq en septembre. L'année suivante, il est grièvement blessé lors d'une visite d'inspection sur le front. Atteint de cécité totale, il redevient gouverneur militaire de Paris. A sa demande et pour raison de santé, il est relevé de ses fonctions en avril 1916. Grand'croix de la Légion d'honneur, il est titulaire de la médaille militaire. Il est élevé à la dignité de Maréchal de France à titre posthume en 1923. SHD/DAT Gr 9 Yd 417.

être assurée par la gendarmerie et les préposés locaux des douanes, qui signaleront le cas échéant, les délinquants, aux chefs de corps intéressés »²⁹⁶.

Deux ans plus tard, par l'arrêté du 28 août 1912, le ministre de la Guerre définit sur la frontière de l'Est une zone réservée dans laquelle il interdit aux militaires des armées étrangères de séjourner sans autorisation. Cet espace réservé exclusif comprend les départements de Meurthe-et-Moselle et des Vosges, le territoire de Belfort et les arrondissements de Verdun, Commercy et Montmédy.

- Une cavalerie perçue au sein du 6^e corps d'armée : 1874 - 1898

De 1874 à 1898, la 2^e division de cavalerie est rattachée à la 6^e région de corps d'armée dont le quartier général est à Châlons-sur-Marne, ville « hors Lorraine ». Cette caractéristique organique exerce-t-elle une influence sur le fonctionnement de la division de Lunéville avant que celle-ci ne soit subordonnée à la nouvelle 20^e région de corps d'armée, créé le 13 décembre 1897 et dont l'état-major est à Nancy ?

Pour nous aider à répondre à ces interrogations, il faut toutefois rappeler que dans le cadre du recensement des sources premières se référant à l'étude de l'organisation territoriale de la France, les archives du SHD sont malheureusement restreintes et lacunaires pour les années 1873 à 1914. En effet, dans cette période, il n'existe plus aucunes archives dédiées aux 6^e et 20^e corps d'armée nous permettant, à l'équivalent de ce qui a été entrepris avec le 1^{er} corps d'armée dont le commandement siégeait à Lille, de cerner les particularismes de chacun.²⁹⁷ Pour notre travail, il nous faut donc s'appuyer en grande partie sur les rapports, notes ou circulaires de l'Etat-major de l'armée²⁹⁸, mais aussi sur les études établies par les directions, commissions ou inspections de la cavalerie en particulier²⁹⁹. Les récits délivrés par la presse régionale ou locale de l'époque et les « causeries » rédigées dans la *Revue de cavalerie*, complètent utilement notre corpus documentaire.

²⁹⁶ *L'Indépendant de Lunéville*, dimanche 22 mai 1910.

²⁹⁷ Au sein de la série I du SHD, la sous-série 2 I contient les archives du 1^{er} CA, seuls témoins subsistants de l'activité des circonscriptions militaires de la fin du XIX^e au début du XX^e siècle. Cantonné dans une zone frontière, le 1^{er} CA fournit des éléments précieux sur l'organisation de l'armée, les effectifs, le recrutement, la mobilisation des troupes et *in fine*, la préparation à la guerre. A consulter sur ce sujet : l'inventaire de la série I des archives du SHD/DAT établi sous la direction de Thierry Sarmant en 2000. Il est une aide précieuse pour le chercheur désireux de s'intéresser à l'organisation militaire territoriale de la France entre 1791 et 1914. A consulter également, l'étude de Roynette (Odile), *Bons pour le service. L'expérience de la caserne en France à la fin du XIX^e siècle*, *op. cit.*

²⁹⁸ SHD/DAT sous-série 7 N, Etat-major de l'armée.

²⁹⁹ SHD/DAT sous-série 9 N, directions, commissions et inspections.

Dans les derniers mois de 1873, dès la fin de l'occupation allemande, l'organisation militaire territoriale de la France de l'Est s'articule autour de la 6^e région et de la 7^e région militaire avec pour chacune comme chef-lieu, Châlons-sur-Marne et Besançon. C'est en effet la loi du 24 juillet 1873, qui en créant dix-huit régions de corps d'armées sur le territoire métropolitain et un corps d'armée spéciale en Algérie, redonne à la France une structure cohérente où pour la première fois, commandement territorial et unité tactique sont réunis sous une seule et même autorité, celle du général de corps d'armée. A la tête d'une grande unité, ce dernier concentre les forces de l'armée d'active, de l'armée territoriale et de sa réserve ainsi que tous les services et établissements militaires affectés à ces forces. Comme le rappelle André Corvisier, « *il faut le désastre de Sedan pour que, à l'imitation de la Prusse, la loi de 1873, en liant administration et recrutement, redonne à l'organisation militaire un aspect humain indéniable que les nécessités techniques relèguent à l'arrière plan en 1945* »³⁰⁰. Après le désastre de 1870, le passage au service militaire quasi universel et le souci d'assurer une mobilisation rapide imposent ainsi une nouvelle conception de l'organisation territoriale militaire.

Dans l'Est, sur une aire géographique somme toute modeste, un effort de militarisation conséquent est conduit à partir de la mise en place de troupes permanentes et la construction de points d'appui défensifs. Comme le souligne Gérard Canini, « *fortifications, transferts de troupes de l'intérieur trahissent un souci de regarnir d'abord une frontière rendu fragile depuis quelle n'est plus à l'abri des Vosges* »³⁰¹. Très vite, la place occupée par la 6^e région militaire apparaît prépondérante, tant au regard de ses contours géographiques situés sur les marges de la nouvelle frontière que du nombre d'unités présentes, aux effectifs et aux moyens renforcés. En effet, dans le cas d'un nouveau conflit avec l'Allemagne, le premier choc de la bataille pourrait bien se dérouler sur son territoire qui s'étend sur les six départements de la Marne, de l'Aube, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, des Vosges et des Ardennes. Cet espace géographique et administratif accueille le 6^e corps d'armée et plusieurs unités non endivisionnées. Sa structure n'évolue guère jusqu' en 1897, date de la création de la 20^e région militaire et du 20^e corps d'armée.

Dans ce contexte, identifié ainsi à sa région territoriale, le 6^e corps d'armée apparaît comme le plus militarisé. Faisant l'objet d'une attention particulière, son

³⁰⁰ CORVISIER (André), « Les circonscriptions militaires de la France facteurs humains et facteurs techniques », dans *Les hommes, la guerre et la mort*, Paris, Economica, 1985, 454 p., p. 39.

³⁰¹ CANINI (Gérard), « Géographie militaire de la France de l'Est 1873-1914 », dans *Revue Historique de l'Armée*, n°3, 1970.

commandement est de plus « *toujours confié au général considéré comme le plus compétent (et de ce fait ensuite promis au plus bel avenir...)* »³⁰². Avant la création du 20^e corps d'armée, cette affirmation semble en effet se vérifier à travers ses neuf premiers chefs, du général Douay³⁰³ au général Hervé³⁰⁴. A ses débuts, le 6^e corps d'armée comprend deux divisions d'infanterie, la 11^e à Nancy et la 12^e à Reims, elles-mêmes composées de deux brigades, fortes de deux régiments d'infanterie chacune. Pour la cavalerie, Nancy accueille dans un premier temps l'état-major de la 5^e division de cavalerie, puis celui de la brigade de cavalerie de corps. Le 6^e corps d'armée comprend en outre une brigade d'artillerie, un bataillon du génie, un escadron du train des équipages militaires et des services. De 1890 à 1893, trois divisions d'infanterie supplémentaires voient le jour et sont stationnées dans la 6^e région militaire pour renforcer ses effectifs et donc sa réactivité et sa force en cas de conflit avec l'Allemagne. La 2^e division de la cavalerie, grande unité indépendante n'entrant pas dans la constitution organique du 6^e corps d'armée mais présente sur le territoire de la 6^e région, s'installe à Lunéville et confère ainsi à la cité son statut de capitale de la cavalerie de la 6^e région, voire de l'Est de la France, au vue de la concentration des troupes de cavalerie dont elle dispose. En ce sens, elle fait figure d'exception.³⁰⁵

Durant cette période, les régiments de cavalerie de Lunéville changent de garnison en général deux par deux en fonction des brigades de rattachement. Cette volonté de l'état-major de l'armée répond à une nécessité organique et opérationnelle comme le précise le général Farny³⁰⁶, directeur de la cavalerie au ministère de la Guerre, dans une note pour le cabinet du ministre, datée du 4 avril 1895³⁰⁷. Le général Farny propose de faire tourner périodiquement les brigades des différentes divisions de cavalerie, en particulier celles situées à proximité de la frontière. Il appuie sa démonstration sur les remarques formulées par le général de Cointet, commandant la 2^e DC car « *les arguments développés par cet officier général sont absolument exacts et la situation des régiments de cavalerie frontière*

³⁰² BACH (André, général), *L'armée de Dreyfus, une histoire politique de l'armée française de Charles X à « l'Affaire »*, Paris, Tallandier, 2004, 622 p., p. 131.

³⁰³ Général Félix, Charles, Douay (1816-1879). SHD/DAT Gr 7 Yd 1406.

³⁰⁴ Général Félix, Jean, Marie, Hervé (1837-1904). SHD/DAT Gr 9 Yd 104.

³⁰⁵ La 4^e DC possède deux brigades stationnées dans la 6^e région à Châlons et à Sedan, mais son quartier général est à Meaux. D'autre part, la 6^e DC, dont le quartier général est à Lyon, possède une brigade dans la 7^e région et une dans la 6^e région à Epinal. Avec ses deux brigades de cavalerie et son état-major au complet, la 2^e DC à Lunéville fait bien figure d'exception au sein de la 6^e région militaire.

³⁰⁶ Après avoir été directeur de la cavalerie au ministère de la Guerre, le général Charles, Auguste Farny (1838-1924) est promu général de division le 23 mai 1896 Il commande la 2^e DC du 6 octobre 1896 au 18 septembre 1901. SHD/DAT 9 Yd 237. Voir fiche biographique en annexe.

³⁰⁷ Voir l'organisation et le déploiement des unités de cavalerie en 1895 dans *l'Annuaire de l'Armée française pour l'année 1895*, Paris, Berger Levrault et Cie.

*est digne d'appeler toute l'attention du Ministre »*³⁰⁸. Quelques années auparavant, la direction de cavalerie avait déjà indiqué à l'état-major de l'armée que des changements de garnison relativement fréquents lui paraissaient indispensables, « *tant pour ne pas laisser toujours les mêmes régiments dans les garnisons déshérités au point de vue des ressources et de l'instruction, où ils s'anémient comme personnel, que pour les habituer à une certaine mobilité indispensable à l'arme* ».

*« Il semblerait donc indispensable d'établir un roulement entre la division de cavalerie de Paris et la division de l'Est la moins favorisée comme résidence et la plus poussée comme travail, c'est-à-dire la division de Lunéville. Tous les trois ans, les deux divisions devraient permuter entre elles, ou si on trouve la mesure trop radicale et si on ne veut pas placer périodiquement une division entièrement neuve à la frontière, on pourrait, chaque année, faire permuter une des brigades de manière que le changement complet soit effectué en trois ans. (...) »*³⁰⁹.

Le général Farny demande ainsi au ministre de décider :

« 1 - qu'à l'automne de 1895 la brigade de chasseurs de la 2^e division de cavalerie permutera avec la brigade de chasseurs de la 1^{ère} division de cavalerie. Que chaque année une nouvelle brigade de ces deux divisions permutera de manière que tous les trois ans le renouvellement soit complet ;

2 – qu'à partir de 1896 un roulement analogue se fera entre les brigades de la 5^e et celles de la 4^e division de cavalerie ;

3 – qu'à l'automne de 1895 la 6^e brigade de cavalerie permutera avec la 3^e brigade de cavalerie, que l'année suivante la 7^e brigade de cavalerie sera substituée à la 2^e et enfin en 1897 la 6^e brigade ^{bis} à la 4^e brigade de cavalerie. Le mouvement se renouvelerait périodiquement ;

4 – Enfin que chaque année on déplacerait un à deux régiments choisis dans d'autres régions pris parmi ceux qui sont depuis plus de 15 ans dans la même garnison de manière à changer peu à peu les habitudes de routine et la composition de ces corps et aussi leur donner quelque mobilité ».

Sans provoquer de « *dépenses exagérées* », ces mesures permettraient en outre, selon le général Farny, de faire coïncider les déplacements des troupes avec

³⁰⁸ SHD/DAT 9 N 15.

³⁰⁹ *Idem.*

les périodes des manœuvres automnales, et éviteraient de « *ne pas faire toujours porter sur les mêmes officiers le poids des mauvaises garnisons* ». Elles rendraient à la cavalerie un peu de sa mobilité, mais aussi « *un peu de cet esprit de sacrifice et de résignation aux petites difficultés de la vie, qui arrivent peu à peu à lui faire défaut* »³¹⁰.

Dans ce courrier éloquent, nous apprenons ainsi qu'en 1895, il est « *donc indispensable d'établir un roulement entre la division de cavalerie de Paris et la division de l'Est la moins favorisée comme résidence et la plus poussée comme travail, c'est-à-dire la division de Lunéville* ». Si Lunéville apparaît ici comme une garnison défavorisée, Paris fait figure de ville privilégiée pour les militaires en quête de vie mondaine, plus enclins aux distractions de la capitale qu'aux exercices répétitifs aux abords de la frontière. Mais Lunéville fait-elle vraiment figure de « mauvaise garnison » ? Il est possible de nuancer cette hypothèse en évoquant le choix de certains officiers généraux volontaires pour servir, par vocation patriotique ou ambition professionnelle, sur la frontière de l'Est. Ainsi, le général Farny, Alsacien d'origine, promu général de division, le 23 mai 1896, prend le commandement de la 2^e division de cavalerie le 6 octobre 1896, soit près de dix huit mois après son courrier. Il rejoint son nouveau poste à Lunéville, le 1^{er} décembre 1896 et commande la division de 1896 à 1901. Il succède au général Lenfumé de Lignières qui par un courrier daté du 26 juin 1894, avait demandé au ministre de la Guerre « *si la division de cavalerie de Lunéville venait à être vacante et si vous me croyez apte à exercer ce commandement de vouloir bien m'y nommer le cas échéant* »³¹¹. Lunéville est-il alors un commandement moins prestigieux et donc moins demandé, plus souvent obtenu par défaut que par sélection ? Nous tenterons de répondre à cette question au cours de notre étude à travers les éléments de compréhension identifiés dans les dossiers personnels des généraux ayant exercé un commandement à Lunéville et détenus au SHD.

De 1873 à 1898, quatre changements majeurs interviennent à Lunéville et contribuent à ne pas sédentariser les régiments de cavalerie dans leur garnison, et peut être aussi, à ne pas créer des unités trop marquées par leur passage sur la frontière de l'Est. La prise en compte d'une certaine faveur ou défaveur à servir dans une garnison plus exposée au premier choc de la bataille, mais aussi plus restreinte

³¹⁰ *Idem.*

³¹¹ SHD/DAT Gr 9 Yd 157.

en terme de distraction et de cadre de vie, est un élément à souligner pour la compréhension de ces mouvements d'unités qui peuvent paraître, a priori, de peu d'utilité au regard des contraintes logistiques et fonctionnelles qu'elles engendrent. A l'époque du camp de cavalerie de Lunéville et sous le Second Empire, les troupes se déplacent déjà régulièrement entre les différentes villes militaires, ce qui n'est pas sans avoir des conséquences sur l'état de santé des hommes et des chevaux, comme le souligne le docteur Saucerotte dans son ouvrage³¹² : « *Les déplacements de garnison sont aussi l'occasion d'un accroissement sensible dans le nombre des malades, soit en raison de l'acclimatement, soit parce que ces déplacements se font malheureusement aux époques de l'année où l'on contracte le plus habituellement des maladies par suite des transitions brusques de la température* ». Ce phénomène s'ajoute « à un mouvement continu, non seulement, comme ailleurs, par suite des congés de libération et de l'arrivée des jeunes soldats » en particulier « nos recrues venues du midi », mais encore à cause « des hommes que l'on tire sans cesse des dépôts et qui ne séjournent pas à Lunéville ».

L'année 1878 constitue la première année d'un déplacement des unités depuis l'installation de la 2^e division de cavalerie à Lunéville et la seule année de la période chronologique de notre étude où l'ensemble des quatre régiments de cavalerie changent de garnison. Ainsi, au mois d'octobre, les 8^e et 9^e régiments de dragons, constituant la 2^e brigade de dragons, partent pour Paris et sont remplacés par deux régiments de la même subdivision venant de Reims tous les deux, les 7^e et 18^e régiments de dragons, constituant la 1^{ère} brigade de dragons. De même, un mois plus tard, les 7^e et 11^e régiments de chasseurs à cheval, constituant la 1^{ère} brigade de chasseurs, partent pour Saint-Germain-en-Laye et sont remplacés par les 9^e et 13^e régiments de chasseurs à cheval, constituant la 3^e brigade de chasseurs, le premier en provenance de Rambouillet, le second de Saint-Germain-en-Laye.

Au printemps 1881, la 3^e brigade de chasseurs est remplacée par la 1^{ère} brigade de cuirassiers constituée des 1^{er} et 2^e régiments de cuirassiers, le premier en provenance de Maubeuge, le second de Commercy. Le 9^e régiment de chasseurs à cheval quitte alors Lunéville pour Béziers, le 13^e régiment de chasseurs à cheval pour Auch. Lors de la revue du 14 juillet, le général Huyn de Verneville peut présenter à la population lunévilloise la nouvelle brigade de cuirassiers de la 2^e division de cavalerie dont les deux régiments constituaient déjà en 1870 dans la ville,

³¹² SAUCEROTTE (Constant, docteur), *op. cit.*, p. 112-113.

la brigade commandée par le général Girard, au sein de la division de réserve de cavalerie du général Bonnemains en 1870. Onze ans plus tard, ce retour des cuirassiers dans la ville évoque des souvenirs douloureux mais renforce aussi la puissance de choc de la division par la mise en place d'une cavalerie de réserve ou dite de « grosse cavalerie » en lieu et place d'une cavalerie légère.³¹³

A l'été 1888, la 1^{ère} brigade de cuirassiers est remplacée par la 6^e brigade de cuirassiers, composée des 11^e et 12^e régiments de cuirassiers en provenance de Niort tous les deux. Les 1^{er} et 2^e régiments de cuirassiers quittent Lunéville pour s'installer, le premier à Angers, le second à Niort. Les deux nouveaux régiments font leur entrée à Lunéville successivement entre le 27 août et le 2 septembre et apparaissent éprouvés par plusieurs jours de marche sous une météo particulièrement défavorable. Devant ce spectacle, la population ne peut que s'émouvoir du départ des 1^{er} et 2^e régiments de cuirassiers qui ont marqué la ville de leur présence en 1870 puis de 1881 à 1888. Le journal *L'Eclaireur de Lunéville*³¹⁴ se fait ainsi l'écho d'une certaine nostalgie des habitants car « *il a semblé à Lunéville qu'il se détachait quelque chose d'elle-même en se séparant de ses beaux, solides et fiers régiments* ». Ainsi, le lundi 20 août 1888, « *les 1^{er} et 2^e régiments de cuirassiers quittent Lunéville, aux vifs regrets de la population* ».

Le général commandant le 6^e corps d'armée effectue des déplacements périodiques auprès des divisions installées sur sa zone de compétence territoriale et y rencontre ses unités à l'occasion de toute nouvelle prise de commandements du corps ou de la division, mais aussi pour certaines manœuvres ou prises d'armes. Dans la garnison de Lunéville, l'évènement est toujours vécu avec importance, même si les évolutions militaires proposées sont toujours accompagnées d'un immuable protocole.

« Le général Jamont³¹⁵ a fait vendredi, à 7 heures et demi du matin, son entrée à Lunéville. Il a été reçu à la gare par le général de division de Cointet et escorté jusqu'au

³¹³ « Légère », « de ligne » ou « de réserve », la cavalerie s'identifie selon ces trois composantes qui possèdent chacune leurs régiments et leur propre savoir-faire après 1870. Ainsi, la cavalerie légère est plus spécialement chargée du service de reconnaissance, des avant-postes et de tout ce qui exige une grande rapidité. Elle comprend les régiments de chasseurs à cheval et les régiments de hussards. La cavalerie de ligne est chargée également des missions de reconnaissance et du service des avant-postes, mais elle a la particularité de s'entraîner et de combattre aussi à pied. Elle comprend uniquement les régiments de dragons. Identifiée comme la « cavalerie lourde » par rapport à la « cavalerie légère », la cavalerie de réserve ou « grosse cavalerie » a pour mission de soutenir les autres cavaleries et d'agir par le choc contre des formations d'infanterie déjà ébranlées par une attaque. Elle comprend uniquement les régiments de cuirassiers.

³¹⁴ *L'Eclaireur de Lunéville*, dimanche 18 août 1888.

³¹⁵ Le général Edouard, Fernand, Jamont (1831-1918), commande le 6^e CA de 1890 à 1895. SHD/DAT Gr 9 Yd 65

Champ de mars par les brigades de gendarmerie et un peloton de cuirassiers. (...) La revue qui eut lieu ensuite au Champ de Mars a ressemblé à toutes les revues. Premier défilé : le bataillon de chasseurs, les batteries d'artillerie et les régiments de cavalerie au trot ; deuxième défilé de l'artillerie et de la cavalerie au galop et enfin charge finale. Les défilés et manœuvres ont été exécutés avec un ensemble et une précision remarquables, dont il y a lieu de féliciter les régiments, et qui ont dû faire plaisir au général Jamont »³¹⁶.

En septembre 1891, parmi d'importants changements d'emplacements des troupes de cavalerie en France, la brigade de cavalerie légère de la 2^e division de cavalerie est dissoute et remplacée par la 4^e brigade de chasseurs reconstituée. Elle comprend désormais, le 17^e régiment de chasseurs à cheval à Neufchâteau et le 18^e régiment de chasseurs à cheval à Epinal. Le siège du commandement de cette brigade est installé à Epinal.

En septembre 1892, soit quatorze ans plus tard, la 2^e brigade de dragons, constituée des 8^e et 9^e régiments de dragons vient effectuer un deuxième séjour à Lunéville en remplaçant la 1^{ère} brigade de dragons composée des 7^e et 18^e régiments de dragons. Ces deux formations partent pour Provins et Meaux.

Durant ces vingt-quatre années de présence sur le territoire de la 6^e région militaire, la 2^e division de cavalerie entretient donc des liens organiques « normaux » avec le 6^e corps d'armée et ses chefs installés au quartier général de Châlons-sur-Marne, ville, rappelons-le, située en Champagne et préfecture du département de la Marne. Les « contacts physiques » entre les deux entités ne se manifestent que lors de deux types d'évènements particuliers, lors de la première visite du nouveau chef du corps d'armée à Lunéville ou lors du déplacement des unités de la 2^e division de cavalerie à Châlons dans le cadre des évolutions de cavalerie, le plus souvent à l'automne. Ce caractère géographique et administratif est intéressant à souligner, car il tend à faire reconnaître à la division de Lunéville, à la fois « lorraine » et « d'extrême frontière », une dimension singulière que ne possède pas la tête du 6^e corps d'armée. Si la frontière est à 12 kilomètres de Lunéville, le quartier général de Châlons est à près de 200 kilomètres par la route, soit quatre à six jours de cheval.³¹⁷

³¹⁶ *L'Eclaireur de Lunéville*, dimanche 15 juin 1890.

³¹⁷ Sur route ou chemin, en alternant le pas et le trot, une troupe de cavalerie fait en moyenne, entre 9 et 10 kilomètres à l'heure. Généralement courtes, les étapes d'une trentaine de kilomètres sont réalisées chaque jour entre trois et quatre heures en fonction de l'état des chevaux et de l'état des routes. Dans le cadre d'un déplacement à cheval entre la garnison d'origine et le camp de manœuvre par la route, il s'agit avant tout de ménager hommes et montures pour réaliser ensuite les évolutions de cavalerie dans les meilleures conditions

Les rapports et analyses se rapportant aux manœuvres de cavalerie au camp de Châlons témoignent à la fois de l'utilité de ces rendez-vous mais aussi des difficultés d'éloignements qu'elles engendrent. Un tropisme frontalier éloignerait-il Lunéville de Châlons ? Entre 1873 et 1898, aucun des neuf chefs militaires successifs de cette grande unité n'est issu de la cavalerie, aucun n'a donc auparavant exercé un commandement à Lunéville.³¹⁸

- Une cavalerie vécue au sein du 20^e corps d'armée : 1898 - 1914

La loi du 13 décembre 1897 modifie celle du 24 juillet 1873 et crée le 20^e corps d'armée.³¹⁹ Son commandement est installé à Nancy. Pris sur la 6^e région militaire, la 20^e région militaire est composée des départements de l'Aube, de la Meurthe-et-Moselle (moins l'arrondissement de Briey) et des Vosges. Trois ans plus tard, quelques rectifications territoriales précisent les contours des 6^e, 7^e et 20^e régions de corps d'armée qui sont toutes les trois dotées de trois divisions d'infanterie et de la dotation normale d'une brigade de cavalerie et d'une brigade d'artillerie. Ces troupes sont renforcées par des éléments stationnés comme les divisions de cavalerie indépendantes, les bataillons d'artillerie ou les bataillons de chasseurs à pied. Entre ces trois grandes unités de l'Est, le 20^e corps d'armée présente sans aucun doute le meilleur équilibre des forces avec l'ensemble de ses unités à effectif complet et une concentration élevée de bataillons de chasseurs à pied à proximité de la frontière. Cependant la 6^e région militaire continue à bénéficier par la suite de la mise en place de nouvelles troupes, notamment à partir de la création de onze nouveaux régiments d'infanterie en 1913.

En 1898, la 2^e division de cavalerie, forte de trois brigades, conserve la majeure partie de ses moyens à Lunéville avec un état-major, la 6^e brigade de cuirassiers (11^e et 12^e régiments de cuirassiers) et la 2^e brigade de dragons (8^e et 9^e régiments de dragons). La portion centrale, composée des dépôts de cavalerie des régiments lunévillois, est implantée à Vitry-le-François. La 2^e brigade de chasseurs constitue la troisième brigade de cavalerie de la division. Comprenant le 4^e régiment

sanitaires et donc en préservant l'effectif réel des unités. Les étapes de plus de 50 kilomètres dans la journée sont exceptionnelles.

³¹⁸ Sur les neuf généraux ayant exercé le commandement du 6^e CA entre 1873 et 1898, sept sont issus de l'infanterie, deux de l'artillerie.

³¹⁹ La loi du 22 décembre 1913, crée un nouveau corps d'armée à la veille de la Première Guerre mondiale. Composé de deux divisions d'infanterie, son quartier général s'installe à Epinal.

de chasseurs à cheval (Epinal)³²⁰ et le 5^e régiment de chasseurs à cheval (Neufchâteau), elle a pour particularité de ne pas stationner rassemblée dans la même ville et perd donc en cohésion. Après la disparition des brigades de cavalerie de corps, il faut noter que le régiment de cavalerie légère affecté en temps de guerre au corps d'armée est rattaché en temps de paix à une division de cavalerie indépendante. A partir de cette date et jusqu'en 1914, Lunéville possédera toujours deux brigades homogènes, la troisième étant en revanche toujours disséminée dans deux villes de garnison différentes, en général Neufchâteau et Epinal, Toul et Commercy ou Commercy et Pont-à-Mousson. Ainsi, la 2^e division de cavalerie est avant tout identifiée comme « la division de Lunéville », même si toutes ses unités ne sont pas présentes dans la ville. Cette particularité, commune à toutes les autres divisions de cavalerie, permet toutefois de souligner l'originalité d'un dispositif organique où deux brigades complètes stationnent dans la même garnison.

Au début de l'année 1898, la 2^e division de cavalerie de Lunéville passe ainsi du 6^e corps d'armée au 20^e corps d'armée et développe de nouveaux liens hiérarchiques et fonctionnels avec Nancy. Ce rapprochement permet aux deux entités de resserrer leurs liens au sein d'un même espace Lorrain.

Moins d'un an après sa création, le 14 septembre 1898, le 20^e corps est félicité par son chef, le général de Monard³²¹, qui transmet avec « fierté » à ses généraux après leur participation aux manœuvres d'automne, la satisfaction du général Hervé de voir les troupes en charge de la « garde de la frontière » d'être digne de confiance. La qualité de la manœuvre de la 2^e division de cavalerie est en particulier soulignée.

« A la suite des manœuvres auxquelles ont pris part les 11^e et 39^e divisions d'infanterie, la 20^e brigade de cavalerie ainsi que la 2^e division de cavalerie indépendante, M. le général Hervé, membre du conseil supérieur de la guerre, a bien voulu adresser la lettre suivante au général commandant le 20^e corps, qui est fier de la transmettre à MM. les généraux directeurs des manœuvres :

Mon cher général,

³²⁰ A la création du 21^e CA, le 4^e RCH quitte la 2^e DC pour le rejoindre et constituer sa cavalerie de corps.

³²¹ Général Jules de Monard (1838-1930). Saint-cyrien, officier d'infanterie de formation, il est le premier général à prendre le commandement du 20^e CA à Nancy, le 8 février 1898, après avoir été placé à la tête de la 11^e DI dans cette même ville. Il le conserve jusqu'au 9 février 1901, date à laquelle il est remplacé par le général Hyppolite Langlois jugé « plus républicain » par le général André, ministre de la Guerre. SHD/DAT Gr 9 Yd 236.

Avant de quitter le 20^e corps, je tiens à vous exprimer combien j'ai été heureux de me retrouver au milieu de vos belles troupes et de constater que jamais elles se sont montrées si brillantes et résistantes. Malgré les dernières grandes chaleurs, elles n'ont cessé de montrer l'entrain et le dévouement qui ont fait leur réputation légendaire ; les différentes armes se sont soutenues et ont rivalisé entre elles, pour concourir au but commun de la manœuvre. La 2^e division de cavalerie notamment mérite les éloges pour le mouvement qu'elle a exécuté dans la journée du 12 septembre. Enfin, la revue du 14 a dignement couronné la série de manœuvres et est bien faite pour laisser aux hommes libérables un bon souvenir de leurs régiments et de leurs chefs. Bref, le 20^e corps, qui, sous votre haut commandement, a la garde de la frontière, est parfaitement digne de la confiance du pays, qui peut être certain qu'au besoin il saurait avec vous assurer sa défense.

Signé : général Hervé

Ces félicitations seront un puissant encouragement pour tous. Profitant des observations faites et de l'expérience acquise au cours des manœuvres, les corps de toutes armes redoubleront de zèle et de travail pour progresser encore dans la voie qui leur a été tracée par M. le général Hervé et être à même de justifier en toutes circonstances la haute confiance qu'ils inspirent »³²².

Désormais, le 20^e corps d'armée peut progressivement trouver son identité, sa cohésion et sa fierté autour de ses chefs installés dans leur poste de commandement lorrain à Nancy, comme l'atteste la « première entrée dans la place de Lunéville », du général Michal³²³, nouveau commandant du 20^e corps d'armée, le 8 novembre 1902. Après les généraux de Monard et Langlois³²⁴, il est le troisième général à succéder à ce poste prestigieux où les troupes de couvertures de la région jouent un rôle essentiel en cas de mobilisation. Sa venue à Lunéville fait l'objet d'une préparation minutieuse de la part des autorités militaires de la 2^e division de cavalerie, comme l'atteste les ordres écrits donnés aux troupes de la garnison, deux jours auparavant dans un document de trois pages, conservé aux archives municipales de Lunéville.³²⁵ Ces ordres manuscrits sont les seules sources écrites que nous ayons identifiées de la préparation d'un dispositif établi en l'honneur d'une autorité militaire dépassant le cadre hiérarchique de celui de la division de Lunéville. Ils précisent que

³²² *Le Journal de Lunéville*, mercredi 21 septembre 1898.

³²³ Général Michel, Charles, Constant, Léonce, Michal (1845-1916). Polytechnicien, officier du corps d'état-major de formation avant de passer dans l'artillerie en 1880, il commande le 20^e CA de 1902 à 1905. SHD/DAT Gr 9 Yd 320.

³²⁴ Général Hyppolite Langlois (1889-1912). Polytechnicien, officier d'artillerie de formation, il commande le 20^e CA de 1901 à 1902. Reconnu comme l'un des artisans de la modernisation de l'artillerie française et de l'adoption du canon de 75 modèle 1897, il est élu sénateur de la Meurthe-et-Moselle en 1906 et devient membre de l'Académie française en 1911. SHD/DAT Gr 9 Yd 320.

³²⁵ AM Lunéville, série J 1-3 dossier 278. Voir annexe.

« le général Michal, commandant le 20^e corps devant faire le samedi 8 novembre à 2h25 de l'après-midi, sa première entrée dans la place de Lunéville, la garnison lui rendra les honneurs prescrits par le décret du 4 octobre 1891 sur le service des places ». Un schéma succinct précise le parcours du général depuis son arrivée à la gare jusqu'à son accueil dans la cour du château après avoir emprunté la rue Carnot, la place Léopold, la rue Banaudon, la Grande rue et la place du château. En grande tenue, toutes les unités de la garnison sont mises à contribution pour escorter ou rendre les honneurs au nouveau commandant du 20^e corps d'armée, à son arrivée comme à son départ. Toute la ville est alertée de sa présence grâce au tir d'une salve de onze coups de canon. Si le dispositif retenu ne semble pas être très éloigné de celui qui était réservé au commandant du 6^e corps d'armée, il montre quelques différences par rapport à celui mis en œuvre pour le général Langlois, ancien chef du 20^e corps d'armée, en 1901. En effet, deux cartes postales de l'époque, établies à partir de deux photos prises sur la place Léopold, montrent une différence de massification des troupes de cavalerie autour de l'autorité militaire de Nancy lors de son déplacement. Pour la venue du général Langlois, artilleur d'origine, les 11^e et 12^e régiments de cuirassiers sont rangés en bataille de part et d'autre de la place et participent à l'escorte. Ce dispositif donne à l'ensemble une impression de puissance « par le choc ». En revanche, pour le général Michal, également artilleur, ce sont les batteries de l'artillerie divisionnaire qui sont rangées de part et d'autre du parcours officiel et qui, bien que plus clairsemées, livrent une impression de puissance « par le feu ». Pourtant, comme pour le 6^e corps d'armée entre 1873 et 1898, aucun des huit chefs militaires successifs ayant commandé le 20^e corps d'armée entre 1898 et 1914 n'est issu de la cavalerie. Aucun n'a donc auparavant exercé un commandement à Lunéville.³²⁶ Si une différence du dispositif des troupes peut être décelée lors de la venue des différents généraux commandant la région de corps d'armée à Lunéville, il semble toutefois que le protocole s'inscrit toujours dans une grande continuité. Il n'y a donc pas de rupture apparente entre le 6^e corps et le 20^e corps, mais plutôt une utilisation des troupes de la garnison adaptée à leur spécialité, sous réserve de choix ou d'ordres donnés écrits ou verbaux, dont aucunes traces n'ont été conservées jusqu'à aujourd'hui, en dehors de celles déjà mentionnées.

Moins d'un an après la venue du général Langlois et l'adoption d'un nouveau dispositif, « d'après tous les renseignements, le général en chef Michal s'est montré

³²⁶ Sur les huit généraux ayant exercé le commandement du 20^e CA entre 1898 et 1914, trois sont issus de l'infanterie, cinq de l'artillerie.

très satisfait de l'inspection des troupes de Lunéville, ainsi que des différentes manœuvres accomplies »³²⁷.



Le général Langlois, commandant le 20^e corps d'armée, Lunéville, mai 1901.



Le général Michal, commandant le 20^e corps d'armée, Lunéville, octobre 1902.

Quelques jours avant la venue du général Michal, les cuirassiers ont donc quitté définitivement Lunéville. C'est une partie de l'histoire de la cavalerie de la cité qui s'achève. Les cuirasses ne « resplendiront » plus jamais au cœur de la ville et de

³²⁷ *L'Eclairneur de Lunéville*, jeudi 29 juin 1905.

ses habitants encore imprégnés, pour les plus anciens, des exploits et des meurtrissures de la division Bonnemains en 1870. Le 10 octobre, une foule nombreuse stationne aux abords des quartiers Clarenthal et Diettmann pour assister au départ des 11^e et 12^e régiments de cuirassiers composant la 6^e brigade de cuirassiers aux ordres du général de Moulins de Rochefort³²⁸. Ils rejoignent Saint-Germain-en-Laye tous les deux et sont remplacés quelques jours plus tard par les 17^e et 18^e régiments de chasseurs à cheval, composant la 2^e brigade de chasseurs, en provenance de Rambouillet. Le général de Moulins de Rochefort prend le commandement de cette brigade pendant deux mois avant d'être remplacé par le général Dors de Latour³²⁹. La division de cavalerie à Lunéville se compose désormais jusqu'en août 1914, de la 2^e brigade de dragons et de la 2^e brigade de chasseurs à cheval, appelée à partir de 1913, 2^e brigade de cavalerie légère. Ce changement consacre la dernière permutation complète d'une brigade de cavalerie par changement de subdivision au sein de la cité. Le choix organique et tactique porte désormais sur la mise en place d'unités de cavalerie légère endivisionnées aux abords de la frontière. En complément d'une brigade de dragons, la priorité est mise sur le mouvement et la vitesse d'exécution de la manœuvre de la cavalerie. Avant l'arrivée de ces nouvelles troupes dans sa ville, le maire exhorte ses administrés à leur faire bon accueil en comptant sur leur ferveur patriotique, comme le souligne *l'Eclaireur de Lunéville*³³⁰.

« Le maire de Lunéville, chevalier de la Légion d'honneur ; à l'occasion de l'arrivée des 17^e et 18^e régiments de chasseurs, les 26 et 28 octobre courant, fait un chaleureux appel à ses concitoyens pour les prier de pavoiser leurs maisons, non seulement dans les quartiers traversés par les troupes, mais dans la ville entière. Il espère que les habitants si patriotes de notre cité frontière répondront à l'appel de la municipalité dans cette circonstance ».

Une dernière inversion entre deux régiments de dragons s'effectue encore en 1913. Le 12 juin, le 9^e régiment de dragons quitte Lunéville pour prendre la place du 31^e régiment de dragons à Epernay. Celui-ci, accueilli par le général de Mas-Latrie, commandant la 2^e division de cavalerie, fait son entrée dans Lunéville trois semaines plus tard. Il semble que l'éloignement, ou tout du moins le déplacement, du 31^e

³²⁸ Général Marie, Florimond, Radegonde, Louis, de Moulins de Rochefort (1844-1926). SHD/DAT Gr 10 Yd 904.

³²⁹ Général Aymard, Marie, Joseph, Dors de Latour (1850-1921). SHD/DAT Gr 9 Yd 477.

³³⁰ *L'Eclaireur de Lunéville*, 26 octobre 1902.

régiment de dragons de la Champagne vers la Lorraine soit lié aux émeutes viticoles en Champagne du printemps 1911 et aux réactions qui s'ensuivirent lors de l'utilisation de cette unité pour assurer l'ordre public³³¹. Afin de préparer la création d'un 21^e corps d'armée, le décret du 26 septembre 1913 modifie les 2^e, 6^e, 7^e et 20^e régions territoriales et leurs subdivisions.³³² L'année suivante, la 20^e région de corps d'armée se compose du département de l'Aube, auquel s'ajoutent des portions de territoire de la Haute-Marne, des Vosges et de la Meurthe-et-Moselle. Elle perd quelques arrondissements ou cantons au profit de la 6^e ou 21^e région. Le noyau du 20^e corps d'armée est toujours constitué autour de la 11^e division d'infanterie de Nancy, dite la « division de fer » et de la 39^e division d'infanterie de Toul, dite la « division d'acier ». Dans ce cadre organique, la 2^e division de cavalerie indépendante s'identifie et se positionne comme la « division d'avant-garde ».

³³¹ Le 31^e RD, aux côtés de plusieurs escadrons des 5^e et 15^e RCH, du 22^e RD et le renfort d'un bataillon des 106^e et 132^e RI, participe pendant plusieurs semaines à l'occupation de secteurs révoltés en Champagne. D'après Philippe PIVIDORI, *Les relations entre l'armée et les populations en Champagne-Ardenne 1890-1920*, thèse de doctorat, Reims, 1998.

³³² La loi du 20 décembre 1913 entérine la création du 21^e CA.

DEUXIEME PARTIE : Une division de cavalerie en avant-garde : 1873-1921

Dans cette deuxième partie, cœur de notre sujet, l'objectif est de présenter la composition et les évolutions des unités faisant partie de la 2^e division de cavalerie dans un contexte national difficile de reconstruction politique, économique et militaire après les désastres de 1870-1871. Il s'agit aussi de tenter d'identifier les ruptures et les permanences de l'histoire de la cavalerie de Lunéville entre les tourments de deux conflits majeurs opposant la France et l'Allemagne entre 1870 et 1921. Les années qui suivent le traité de Francfort sont dominées en France par le souci de vaincre la défaite et de réorganiser l'outil militaire sans attendre le départ complet des troupes d'occupation allemandes de l'Est du territoire. Dans ce contexte général, pouvons-nous identifier des césures chronologiques et des éléments thématiques qui rendent la garnison de cavalerie de Lunéville singulière en Lorraine et en France ? En somme, quelle est l'identité de cette grande formation ? Quelle est son originalité ? Dans une approche sociale et culturelle faisant référence au système des représentations, pouvons-nous définir ce qu'elle « veut être » et ce « qu'elle est » vraiment aux abords de la frontière ?

Avec des chefs militaires, dont certains issus de la cavalerie tentent d'apporter une réorganisation profonde et rapide de l'appareil militaire, la mission intemporelle de la cavalerie française est-elle bien celle de s'engager toujours « montée » au contact de l'ennemi ? La mise en place d'une division de cavalerie permanente à Lunéville à partir de 1873, répond-elle à un besoin urgent et structurel de renforcer la garde de la nouvelle frontière ou annonce-t-elle la préparation d'une nouvelle guerre ? Pour pallier les insuffisances de l'armée impériale déchue, le travail de réorganisation de l'armée française semble en tout cas remarqué et remarquable au dire d'études récentes.

« L'évolution de l'administration centrale (cf. concentration et déconcentration des structures de l'administration du ministère de la Guerre, organisation du Contrôle en 1882 et 1902, création d'un état-major de l'Armée en 1890, création du Conseil supérieur de la Guerre en 1872 et des Comités techniques en 1888) s'accompagne de la réorganisation de l'armée qui, entre 1873 et 1879, est complètement réformée. Les mêmes ministres, de

Cissey, du Barail et Freycinet vont également dans ce domaine jouer un rôle majeur. L'organisation militaire que la France se donne avec les lois de 1872, 1873, 1875 et 1889 sera maintenue jusqu'en 1914. La rigueur, la logique, la simplicité avec lesquels ces dernières sont conçues, témoignent de la valeur intellectuelle des hommes qui les ont préparées »³³³.

Dans ce contexte général, qui correspond aussi à la mise en place des institutions de la III^e République, comment se structure la 2^e division de cavalerie dans une armée en quête de reconstruction et d'identité républicaine ?

³³³ CARRE (Claude), *Histoire du ministère de la défense*, Lavauzelle, 2001, 582 p., p. 216.

2.1 La cavalerie de Lunéville dans une armée rénovée : 1873-1921

- La reconstruction de la cavalerie française

En 1873, cherchant à définir les causes ayant contribué aux revers de la France, le général Vinoy³³⁴ convie tous les militaires à surmonter l'amertume de la défaite « *dans le silence et le recueillement* » et à reprendre le chemin du « *devoir accompli et de la conscience satisfaite* » par une nouvelle tâche de réflexion sur l'organisation et le fonctionnement de l'armée.

« *Travail courageux, patience et calme, exécution consciencieuse du devoir quel qu'il soit, telle doit être aujourd'hui, plus que jamais, la devise de l'armée française et la règle de sa conduite* »³³⁵.

C'est ainsi qu'au lendemain de la guerre de 1870-1871, la reconstruction de la pensée militaire française passe par l'élaboration, la rédaction et la diffusion de plusieurs règlements d'armes. Pour la cavalerie, ce travail de réflexion s'élabore au sein du Conseil supérieur de la guerre (C.S.G.)³³⁶, nouvellement créé, mais aussi au sein d'une commission spécifique, qui a pour mission de produire de nouveaux règlements. Un an après la défaite, le rôle du général du Barail³³⁷ est considérable dans ce travail de reconstruction intellectuelle de la doctrine de la cavalerie française. Le 15 novembre 1872, lors d'une séance du C.S.G., il explique et précise le rôle de la cavalerie, avant, pendant et après la bataille.

³³⁴ Général Joseph Vinoy (1800-1880). SHD/DAT Gr 7 Yd 1336.

³³⁵ VINOY (général), *L'armée française en 1873. Etude sur les ressources de la France et les moyens de s'en servir*, Paris, Plon, 1873, 320 p., p. 281.

³³⁶ Par décret du 29 juillet 1872 et sur proposition du général Courtot de Cisse, ministre de la Guerre, un Conseil supérieur de la guerre (C.S.G.) est créé en vue « *d'examiner toutes les mesures d'ensemble relatives à l'armée sous les divers points de vue du personnel et du matériel, et spécialement de l'armement des troupes, des ouvrages de défense, de l'administration militaire et des marchés* ». Sa composition est fixée par décision présidentielle, le 5 octobre 1872. Des militaires et des civils, spécialistes de haut niveau dans les différents domaines intéressant l'activité du pays et la Défense nationale en sont membre. Il tient sa première séance au Palais de l'Elysée le 9 octobre 1872 sous la présidence du général de Cisse, ministre de la guerre et en présence du Président de la République, Adolphe Thiers. Il se réunit plusieurs fois jusqu'en 1874 puis reste sept ans sans fonctionner. Il est réorganisé par le décret du 26 novembre 1881 qui réduit à huit le nombre de ses membres. Ce Conseil fonctionne avec un Comité de Défense institué le 28 juillet 1878. Les deux conseils fusionnent le 12 mai 1888.

³³⁷ Le général François, Charles du Barail (1820-1902), effectue une carrière exceptionnelle dans la cavalerie et participe aux nombreuses expéditions militaires du Second Empire. Général de division en 1870, il combat à Saint Privat, puis est fait prisonnier à Metz. Il est ministre de la Guerre du 25 mai 1873 au 16 mai 1874. Il s'attache à réorganiser l'armée avec pugnacité. SHD/DAT Gr 7 Yd 1466.

« La rapidité des mouvements de la cavalerie exige le plus souvent qu'elle établisse elle-même les lignes de soutien successives nécessaires. Il faut pour cela qu'elle opère par grande masse. Avant le combat, elle doit éclairer au loin. A cet effet, elle se tient en contact constant avec l'ennemi par un rideau de cavaliers bien montés appuyés, à quelques distance, par de petits détachements. Ceux-ci sont soutenus eux-mêmes par une ou plusieurs lignes qui, à leur tour, sont soutenus en arrière par une réserve. Ces dispositions diverses doivent être fixées par le général en chef ou de concert avec lui, car il y aura parfois nécessité de faire appuyer par de l'infanterie et de l'artillerie la cavalerie ainsi employée en avant de l'armée. Pendant le combat, par suite de l'usage des armes à longue portée, le rôle de la cavalerie est peu accentué. Il n'est plus possible de chercher à entamer une ligne ou un carré ; la cavalerie peut être placée en réserve en arrière des corps ou sur les ailes de l'armée pour être utilisée selon les circonstances. Après le combat, il faut encore que la cavalerie soit réunie en grande masse, dans une même main, car si elle est morcelée, elle sera timide pour rendre décisif le succès obtenu ou pour se sacrifier afin d'aider la retraite en cas de revers »³³⁸.

Lors de la séance du C.S.G. tenue à Paris, le 9 mars 1874, l'organisation nouvelle de la cavalerie est désormais fixée³³⁹.

Pour les effectifs des escadrons, « M. le Ministre émet l'avis que la force de ces escadrons sera suffisante et permettra une action utile de la cavalerie, si l'effectif est fixé à 100 chevaux par escadron sur le pied de paix et 110 sur le pied de guerre. Au moment de la mobilisation, il n'y aura par régiment que 50 chevaux à acheter, ce qui n'est pas un chiffre difficile à trouver ». Pourtant la comparaison avec l'ennemi d'hier fait déjà peser une menace car « L'Allemagne a 93 régiments de cavalerie, chiffre bien supérieur au nôtre : ces escadrons comptent jusqu'à 170 cavaliers sur le pied de guerre.(...) La France occupe le second rang parmi les nations sous le rapport des richesses chevalines, elle possède 3 200 000 têtes de chevaux et malgré tout ce qui a été dit et écrit sur la disparition de nos races de chevaux de guerre, ces races peuvent avoir été trop exploitées pendant la dernière campagne, mais sont loin d'avoir été détruites ».

Pour les effectifs des escadrons « pied de paix » le Conseil adopte la composition proposée par le projet qui donne à chaque escadron d'un régiment à 5

³³⁸ Procès verbal de la 12^e séance du C.S.G. tenue, le 15 novembre 1872 à Versailles. SHAT/IHCC - PEDRONCONI (Guy), *La défense sous la troisième République, Tome I, Vaincre la défaite, 1872 -1881*, imprimerie de l'Armée, 1989, 723 p., p. 156.

³³⁹ *Idem*, p. 501-507.

escadrons, 766 hommes³⁴⁰ et 626 chevaux³⁴¹ ; à chaque escadron d'un régiment à 6 escadrons, 909 hommes³⁴² et 744 chevaux³⁴³. Pour les effectifs des escadrons « pied de guerre », le Conseil adopte la composition proposée par le projet qui donne à chaque escadron un total de 170 hommes par escadron³⁴⁴, y compris les officiers et 153 chevaux, dont 9 d'officiers et 194 hommes de troupe. L'effectif d'un régiment de cavalerie à 4 escadrons sur le pied de guerre est donc de 710 hommes³⁴⁵ et de 640 chevaux³⁴⁶, celui d'un régiment de cavalerie à 5 escadrons sur le pied de guerre, de 880 hommes³⁴⁷ et de 793 chevaux³⁴⁸. Dans la même séance le ministre de la Guerre remarque cependant que « *ces chiffres, quoique donnés comme des minima, sont bien élevés comparativement à nos ressources budgétaires. Mais la loi est faite pour recevoir son application progressivement, dans l'avenir, à mesure que nos finances le permettront, et non de suite, et il faut espérer que nous pourrons, un jour, arriver à ces effectifs de guerre* ». Pour les effectifs des escadrons de dépôt³⁴⁹, le Conseil adopte la composition proposée par le projet, en portant le nombre des sous-lieutenants de 3 à 4, dont deux au titre auxiliaire, le nombre de maréchaux des logis à 10, le nombre des brigadiers à 20, ce qui donne pour le dépôt un effectif de 325 hommes dont 14 officiers, 61 hommes de cadres et 250 soldats. Le nombre de chevaux est quant à lui variable.

En 1874, la cavalerie française se compose de 77 régiments dont 70 métropolitains³⁵⁰:

- 12 régiments de cuirassiers (cavalerie de réserve) ;
- 26 régiments de dragons (cavalerie de ligne) ;
- 20 régiments de chasseurs à cheval (cavalerie légère)³⁵¹ ;

³⁴⁰ Soit, 45 officiers (dont 5 supérieurs), 176 sous-officiers, brigadiers et hommes des cadres, 545 soldats.

³⁴¹ Soit, 63 chevaux pour les officiers, 153 pour les sous-officiers, brigadiers et hommes des cadres, 410 pour les soldats.

³⁴² Soit, 51 officiers (dont 5 supérieurs), 204 sous-officiers, brigadiers et hommes des cadres, 654 soldats.

³⁴³ Soit, 71 chevaux pour les officiers, 181 pour les sous-officiers, brigadiers et hommes des cadres, 492 pour les soldats.

³⁴⁴ Soit, 7 officiers, y compris 3 sous-lieutenants dont 1 à titre auxiliaire, 36 sous-officiers, brigadiers et hommes des cadres, 127 cavaliers (et plus quand cela sera possible) dont 108 montés et 19 à pied et parmi ceux-ci : 1 ouvrier sellier, 1 ouvrier bottier et 1 ouvrier tailleur.

³⁴⁵ Soit, 40 officiers (dont 4 supérieurs), 162 sous-officiers, brigadiers et hommes des cadres, 508 soldats.

³⁴⁶ Soit, 55 chevaux pour les officiers (dont 10 pour les officiers supérieurs), 153 pour les sous-officiers, brigadiers et hommes des cadres, 432 pour les soldats.

³⁴⁷ Soit, 49 officiers (dont 4 supérieurs), 196 sous-officiers, brigadiers et hommes des cadres, 635 soldats.

³⁴⁸ Soit, 54 chevaux pour les officiers (dont 10 pour les officiers supérieurs), 189 pour les sous-officiers, brigadiers et hommes des cadres, 540 pour les soldats.

³⁴⁹ Le dépôt est formé par le 5^e escadron pour les régiments de cuirassiers et dragons, par le 6^e escadron pour les régiments de chasseurs et hussards.

³⁵⁰ 67 régiments tiennent garnison en métropole, 3 en Afrique du Nord. D'après l'Annuaire de l'armée française pour l'année 1874 (D'après les données arrêtées le 1^{er} janvier 1874).

- 12 régiments de hussards (cavalerie légère)³⁵² ;
- 4 régiments de chasseurs d'Afrique (cavalerie légère)³⁵³ ;
- 3 régiments de spahis³⁵⁴ ;
- 6 compagnies de cavaliers de remonte de l'Intérieur ;
- 3 compagnies de cavaliers de remonte de l'Algérie³⁵⁵ ;
- 1 école de l'arme³⁵⁶ ;

Les 70 « régiments de l'intérieur » constituent 18 brigades de 2 régiments, à raison d'une brigade par corps d'armée et 8 divisions de cavalerie, dont 7 à 2 brigades et 1 à 3 brigades, en dehors des corps d'armée.

Refusant de voir cantonner la cavalerie dans des rôles secondaires, des officiers généraux prestigieux de cette arme, dont le général de Galliffet³⁵⁷, s'attachent à lui redonner confiance et à la réorganiser. Dans les cinq années qui suivent la défaite de l'armée française, les généraux du Barail et Courtot de Cisse y apportent une contribution décisive à la réorganisation de la cavalerie. Parmi les ministres de la Guerre, le général du Barail, qui n'a détenu le portefeuille que durant une année de mai 1873 à mai 1874, se distingue par sa personnalité et son sens pratique. Issu du rang, engagé dans la cavalerie au cours de la conquête de l'Algérie, il devient commandant de corps d'armée et membre du Conseil Supérieur de la Guerre. Reprenant à son compte une étude préparatoire du général Courtot de Cisse y que, par ailleurs semble-t-il, il détestait, le général du Barail est à l'origine des travaux qui aboutissent à la loi sur l'administration de l'armée en 1882. Au sein des réformateurs de la pensée militaire, le rôle du général Courtot de Cisse y³⁵⁸ est à souligner également. Issu du corps d'état-major, ministre de la Guerre dans huit gouvernements successifs de 1870 à 1876, il met en œuvre la réorganisation de l'armée et jette les fondements de l'armée de la III^e République. Il rétablit la discipline en exigeant une tenue correcte et en améliorant les casernements. Le 10 novembre 1875, il fait voter la loi d'inéligibilité des officiers et remet de l'ordre dans l'attribution

³⁵¹ Le 1^{er} RCH à Milianah.

³⁵² Le 1^{er} RH à Sétif, 11^e RH à Sidi -bel-Abbès.

³⁵³ Le 1^{er} RCA à Blidah, le 2^e RCA à Oran, le 3^e RCA à Constantine et le 4^e RCA à Mascara.

³⁵⁴ Le 1^{er} RS à Médéah, le 2^e RS à Tlemcen et le 3^e RS à Constantine.

³⁵⁵ Blidah, Mostaganem, Constantine.

³⁵⁶ Saumur.

³⁵⁷ Le général Gaston, Alexandre, Auguste de Galliffet (1830-1909) est considéré comme le « grand maître de la cavalerie » (inspecteur général de la cavalerie, président du Comité consultatif de cavalerie, membre du Conseil supérieur de la guerre). Après la défaite de 1870-1871, il participe à la réorganisation de la cavalerie et l'adapte à la guerre moderne. SHD/DAT Gr 7 Yd 1556.

³⁵⁸ Général Ernest, Louis, Octave Courtot de Cisse y (1810-1882). SHD/DAT Gr 7 Yd 1410.

des grades modifiée par des promotions exceptionnelles pendant le conflit franco-prussien. De plus, la revue militaire de Longchamp, le « sanctuaire des armes », futur musée de l'armée aux Invalides et la rédaction des historiques de régiments contribuent fortement à « redonner le moral » à l'armée.

Au final, cinq ans après le traité de Francfort, la cavalerie a produit deux principales instructions qui fixent les objectifs de tactique générale. Elles portent sur le service en campagne et sur les exercices propres à cette arme.³⁵⁹ Est-ce suffisant ? Il faut en effet attendre 1883, pour qu'un premier règlement « moderne » de tactique générale s'appliquant à toutes les armes, paraisse enfin³⁶⁰. Fruit des travaux de l'état-major général et de diverses commissions, il préconise, près d'une décennie après le départ définitif des troupes d'occupation allemandes³⁶¹, un retour à l'offensive. Il s'intéresse aux deux modes d'action tactique principaux que sont « la manœuvre » et « le feu », et théorise par une approche, somme toute mécanique de la bataille, les principes de la doctrine française de la fin du XIX^e siècle. Le règlement de service en campagne de 1883 souligne en particulier les missions de renseignement, d'exploration et de sûreté dont la cavalerie à la charge et invite à organiser le combat offensif dans une coopération interarmes avec l'infanterie et l'artillerie. Bien que trop formaliste, il représente toutefois une rupture notable avec les schémas tactiques du Second Empire, et en particulier, avec ceux puisés dans les lois et ordonnances de 1832³⁶² qui en constituaient la référence, pour ne pas dire la doctrine officielle. En 1895, l'apparition de nouvelles armes et des changements dans la structure des armées, rendent nécessaire la rédaction d'un nouveau règlement sur le service des armées en campagne.³⁶³ C'est ce dernier qui s'impose comme la référence officielle de toute la préparation tactique de l'armée française jusqu'en 1913,³⁶⁴ soit un an avant le déclenchement de la Première Guerre mondiale et l'engagement de la 2^e division de cavalerie en Lorraine.

³⁵⁹ *Instruction pratique sur le service de la cavalerie en campagne*, approuvé par le ministre de la Guerre, le 17 février 1875, Paris, J. Dumaine, 1875 ; *Instruction sur le service de la cavalerie éclairant une armée*, approuvée par le ministre de la Guerre, le 27 juin 1876, Paris, J. Dumaine, 1876. Un décret du 17 juillet 1876, portant règlement sur les exercices de cavalerie

³⁶⁰ Décret du 26 octobre 1883, portant règlement sur le service des armées en campagne.

³⁶¹ Conformément aux clauses du traité de Versailles, les dernières troupes d'occupation allemandes quittent le territoire national en septembre 1873. Verdun est la dernière ville à être « libérée ».

³⁶² Sous l'impulsion du maréchal Soult, la monarchie de Juillet rénove et enrichit considérablement le corpus des lois et des règlements militaires. Il en est ainsi pour la loi du 14 avril 1832 qui modifie la loi Gouvion -Saint Cyr du 10 mars 1818 portant sur le recrutement dans l'armée.

³⁶³ Décret du 28 mai 1895, portant règlement sur le service des armées en campagne.

³⁶⁴ Le décret du 28 octobre 1913, portant règlement sur la conduite des grandes unités (le premier du genre) et le décret du 2 décembre 1913, portant règlement sur le service des armées en campagne, constituent un corps de doctrine fondé sur l'offensive menée vigoureusement à tous les échelons de commandement et d'exécution.

Dans ce contexte général de réorganisation organique et de renouveau de la pensée militaire, quelle est la place de la 2^e division de cavalerie au sein des trois espaces définis par la ville, la Lorraine et l'armée française ? Est-elle un « acteur urbain » incontournable ? A-t-elle une dimension régionale spécifique ? Pouvons-nous l'identifier comme une grande unité organique atypique au sein de l'armée française ? Autant de questions auxquelles nous allons tenter de répondre à la lumière des échanges sociaux et relationnels mais aussi des développements chronologiques qui s'insèrent dans l'histoire politique et militaire de la France au cœur de nos bornes chronologiques.

- La 2^e division de cavalerie dans la ville

A partir de son installation à Lunéville à la fin de l'année 1873, la 2^e division de cavalerie s'identifie peu à peu comme un acteur urbain essentiel. Fort de ses effectifs en hommes et en chevaux, de ses casernements, de ses rassemblements ou de ses déplacements, elle marque le quotidien de la population lunévilloise et participe à l'animation de la cité. Elle agit au sein de la sphère militaire avec ses propres codes marqués par la hiérarchie et les règlements en usage, mais aussi par les us et coutumes de la cavalerie, eux-mêmes différenciés par les particularismes de chaque subdivision d'arme. Cuirassiers, dragons ou chasseurs à cheval s'identifient non seulement par leur tenue ou leur armement, mais aussi par un esprit de corps qui donne au cavalier de tous grades, les marques de son appartenance, de son existence et de ses repères. Mais la 2^e division de cavalerie interagit aussi avec les autres acteurs de la ville, représentés par les industries, les commerces, les cultes et plus encore, avec les représentants de l'Etat ou ceux de l'administration municipale. Dans les limites géographiques de la ville, le « monde militaire » et le « monde civil » s'installent dans une cohabitation de fait, identifiée cependant par des codes et des *habitus* spécifiques. Si de nombreux exemples soulignent la volonté d'entretenir des relations apaisées ces deux « mondes », nous pouvons toutefois identifier l'apparition de rapports de force sur des sujets touchant le plus souvent à des intérêts financiers divergents ou à des questions se rapportant à l'ordre public. L'étude de plusieurs correspondances entre les autorités civiles ou militaires en témoigne. En effet, « ville moyenne »³⁶⁵, Lunéville a les mêmes soucis que la plupart

³⁶⁵ JULLIAN (Alain) et PONCET (Pierre) [dir.], *Lunéville, 1000 ans d'histoire*, Paris, Citédis, 1997, 167 p.

des communes de France. Il lui faut parvenir à l'équilibre financier, développer ses activités industrielles ou commerciales et enfin, donner à la population la garantie d'un épanouissement social dans une ville en paix. Ce dernier point apparaît avec encore plus d'acuité dans une ville frontière qui a déjà connu les invasions de 1815 et 1870. Depuis le rapprochement de la limite territoriale avec l'Allemagne, la présence de troupes en nombre et en qualité dans la cité tend à créer un climat de confiance et de sérénité propice au développement des activités urbaines. La municipalité a donc tout intérêt à conforter la spécificité de Lunéville comme une « garnison cavalière d'avant-garde », pour conserver les avantages qu'elle en tire. Mais les liens qui unissent la cité lorraine et la 2^e division de cavalerie s'apparentent-ils à un « mariage d'amour », fruit d'une connivence historique et d'une affection d'éclat ou à un « mariage de raison », conséquence d'un besoin militaire et d'une nécessité économique ? Pouvons-nous dès lors déterminer et mesurer un « rapport de forces » entre les deux institutions présentes dans la ville ?

Devenue ainsi face à l'Allemagne, une garnison frontière « d'avant-poste » ou « d'avant-garde », selon les nombreuses terminologies relevées, Lunéville accroît progressivement sa population en fonction des décisions ministérielles et des évolutions des plans de mobilisation et de concentration des troupes. Toutes fonctions et tous grades confondus, les effectifs militaires s'élèvent ainsi de 2 300 hommes en 1874 à 4 884 en 1896. Ils se décomposent en cavaliers mais aussi artilleurs, chasseurs à pied et personnels des services de l'intendance. Par rapport à une population globale urbaine évoluant entre 16 000 et 25 000 habitants dans la même période, nous pouvons ainsi mettre en relief l'importance de cette communauté militaire à laquelle s'adjoignent de plus quelques familles d'officiers ou de sous-officiers. Aux militaires de tous grades, il convient de rajouter un nombre sensiblement équivalent de chevaux qui donnent une valeur supplémentaire à la présence de l'armée dans la cité et donc de l'intérêt au commerce local, au regard des denrées alimentaires consommées. Les besoins de l'armée sont quotidiens mais peuvent aussi faire l'objet de demandes particulières ou exceptionnelles en période de constructions de casernes, comme nous l'aborderons plus en avant dans l'étude des infrastructures militaires. Par voie de presse en général, l'armée à recours au système de l'adjudication qui contraint les entreprises agricoles, industrielles ou commerciales, désireuses de travailler avec cette institution, à se soumettre à des exigences particulières pour fournir en qualité et en quantité les produits demandés.

La ville participe également à des actions patriotiques de proximité autour d'un site ou d'un monument à l'occasion de la commémoration d'une fête ou de la venue d'une autorité civile ou militaire. Parfois, elles peuvent paraître bien absconnes pour les Lunévillois, lorsqu'elles soutiennent l'action de l'armée française engagée loin de ses garnisons. Ainsi, lors de sa séance du 31 mars 1885, le conseil municipal vote un crédit de 500 Francs en faveur de « l'armée du Tonkin ». Dans cette armée engagée loin de la Lorraine, quelques Lorrains et peut-être quelques Lunévillois, participent à ces opérations.

« L'assemblée interprète de la population si patriote de Lunéville, adresse ses vœux les plus sympathiques aux braves soldats de l'armée du Tonkin et exprime sa confiance dans les résolutions énergiques que prendront les chambres et le gouvernement de la République »³⁶⁶.

Un autre témoignage singulier du patriotisme lunévillois nous entraîne sur les traces d'un officier colonial ayant épousé la cause des Boers en conflit contre les Anglais en Afrique Australe, une fois encore, loin des frontières de l'Est de la France. C'est ainsi que le 15 avril 1900, le conseil municipal se montre « *profondément ému de la mort du colonel Villebois-Mareuil*³⁶⁷, qui avait mis son épée au service des Boers »³⁶⁸. Cet épisode apparaît aussi comme une alternative à la germanophobie latente depuis la perte de l'Alsace-Moselle en 1871. En effet, consécutive aux conquêtes coloniales et à « l'affaire de Fachoda » en 1898, une vague d'anglophobie surgit dans le pays. Ne voulant pas être en reste, le conseil municipal de Lunéville s'associe donc à un fort ressenti national en marquant ainsi sa sympathie pour le peuple Boers.

³⁶⁶ AM Lunéville, série 1 D 42, délibérations du conseil municipal, 1884-1885. Nous n'avons pas trouvé dans nos recherches de militaires originaires de Lunéville ou de sa garnison, engagés dans les opérations du Tonkin, et plus largement, du Tonkin, de la Chine et de l'Annam entre 1883 et 1885.

³⁶⁷ Le colonel Georges de Villebois-Mareuil (1847-1900), originaire de Nantes, sort de Saint-Cyr en 1867 et choisit de servir dans l'infanterie coloniale. Breveté de l'Ecole de guerre, il quitte l'armée avec le grade de colonel en 1895, non sans être déçu de ne pouvoir participer à l'expédition de Madagascar avec la Légion étrangère. Quatre ans plus tard, très marqué par la crise de Fachoda de 1898, il épouse la cause des Boers et rejoint l'Afrique Australe pour se battre auprès du président Paul Kruger. Son engagement contre les Anglais, puis sa mort au combat de Boshof, au Transvaal, à la tête d'une unité de volontaires européens, ont un grand retentissement en France. Aujourd'hui, une rue de Lunéville porte toujours son nom depuis la décision du conseil municipal du 15 avril 1900. LUGAN (Bernard), *Villebois-Mareuil, le La Fayette de l'Afrique du Sud*, Monaco, Éd. du Rocher, 1990, 325 p.

³⁶⁸ AM, Lunéville, série 1D 54, délibérations du conseil municipal, 1899-1900.

La principale cause de conflit entre les autorités militaires et civiles de Lunéville se porte plus particulièrement sur l'octroi³⁶⁹, soit l'acquiescement par l'armée d'une contribution à l'importation de certaines marchandises sur le territoire de la commune.

La séance du conseil municipal du 2 février 1888 constitue une synthèse intéressante de la problématique de l'octroi à Lunéville et des difficultés qu'elle peut engendrer dans les relations avec l'armée. Elle souligne aussi le rôle de la frontière dans les choix retenus pour établir une garnison de cavalerie d'importance à quelques kilomètres de l'Allemagne. En effet, la défense du pays exige de nouvelles dépenses à régler à la ville. Ce jour-là, le Conseil souhaite adopter un projet de transaction entre la ville et l'administration militaire en vue d'obtenir la levée de l'opposition faite par le ministère de la Guerre à la demande de l'extension du périmètre de l'octroi de Lunéville.

« (...) Il est inutile de refaire devant le Conseil l'histoire de la question ; le 21 mars 1883, le Conseil demande l'extension du périmètre aux limites du territoire de la commune : le Ministre des finances fait connaître le 24 novembre suivant que la délibération approbative du Conseil Général est suspendue, en ce qui concerne l'extension du périmètre demandé. (...) le 19 février 1884, le conseil municipal fait une nouvelle demande (...) cette demande n'a pas encore reçu de solution ; nous savons qu'elle n'a rencontré des résistances qu'au ministère de la Guerre (...) une réponse est faite par l'intendant Raison, directeur de la 2^e direction, le 8 juillet 1886 qui contient tous les motifs de l'autorité militaire pour refuser. Les objections sont celles-ci : la municipalité ne veut consentir aucune dépense pour le bien être des troupes : son but en étendant le périmètre de l'octroi est de faire supporter par l'administration militaire la presque totalité des charges locales que déjà les taxes sont plus élevées pour les militaires que pour les civils. Les trois motifs de refus que fait valoir M. l'intendant lui sont suggérés car il n'est pas venu à Lunéville (...). La ville de Lunéville rembourse à l'Etat pour frais de casernement 33 200 F par an et 6 967 F pour loyer des terrains du champ de manœuvres (cette dernière est absolument à titre gracieux). Les dépenses militaires permanentes de la ville sont de 40 000 F par an. Depuis 1888, pour ne remonter qu'à la demande d'extension du périmètre, la ville a donné son concours à l'Etat par une subvention de 25 000 F pour la construction de la caserne Stainville. Par une délibération du 13 novembre 1883, la ville prend à sa charge 269 mètres de canalisation d'eau et de gaz (...). L'alimentation en eau de Meurthe de tous les établissements militaires

³⁶⁹ Cette taxe indirecte a vu le jour à la fin du Moyen Age et s'est progressivement développée dans toute la France. Sous l'Ancien Régime, les barrières d'octroi marquent les lieux de paiement de cette contribution et sont souvent le lieu d'animations, voire de trafics et de commerces parallèles, en périphérie des communes. A la fin du XIX^e siècle, une loi permet aux municipalités de supprimer cette taxe sans proposer toutefois d'autres sources de revenus. L'octroi est définitivement supprimé en France métropolitaine en 1943.

a été consentie par la ville moyennant une somme ferme de 1 800 F par an pour la quantité de 160 m³ d'eau par jour, soit une perte pour celle-ci de 1 264 F par an. La ville a fait des dépenses d'éclairage qu'elle n'aurait pas été amenée à faire sans la construction des nouvelles casernes. En outre la ville a pris l'engagement de faire établir des trottoirs avenue Voltaire, depuis la caserne Stainville jusqu'à l'entrée de la caserne Treuil de Beaulieu. La part de la ville dans cette dépense sera de 8 000 F environ. (...) La garnison de Lunéville était en moyenne de 2 760 chevaux en 1884, de 3 066 en 1885, de 2 875 en 1886, et de 3 400 chevaux au 31 décembre 1887. L'octroi en 1887 a produit 340 000 F. les fourrages militaires sont compris dans cette somme pour 99663 si l'effectif a été constamment de 3 400 chevaux ce qui n'est pas probable. (...). Les nécessités militaires désignaient Lunéville pour avoir une garnison de cavalerie ; au fur et à mesure qu'on avait l'espoir de pouvoir supporter le choc plus près de la ligne de frontière, l'effectif de la garnison s'augmentait, les casernements devenaient insuffisants et le service du Génie aurait du concevoir la pensée de placer les nouveaux bâtiments militaires en dehors du périmètre de l'octroi »³⁷⁰.

Dans cette même séance, le Conseil autorise le Maire à reverser mensuellement au Trésor le montant des droits à octroi perçu pour les denrées fourragères consommées dans les quartiers Diettmann et Treuil de Beaulieu et ce, à partir du 1^{er} décembre 1887 jusqu'à la fin du litige entre la ville et l'administration militaire. En juin 1888, si la situation semble toujours délicate entre les autorités civiles et militaires, de nouvelles propositions au sujet de l'extension du périmètre de l'octroi de Lunéville sont faites par la ville. Le litige semble trouver un début de compromis. Le Maire fait connaître « que M. le Ministre a sursis aux mesures qu'il se proposait de prendre au sujet de la perception des droits d'octroi sur les fourrages militaires mais que la municipalité devra faire de nouvelles propositions dans le sens d'un remboursement des droits perçus sur les chevaux que le ministre considère en dehors du périmètre »³⁷¹. Le Maire donne lecture d'une lettre que lui a adressé le sous-intendant de 3^e classe Chaumont en date du 28 juin 1888 qui stipule que « le Ministre dans sa lettre du 22 juin a prescrit de renouveler les offres contenues dans sa dépêche du 20 mars 1888, que je vous ai notifiées le 27 mars, sous le numéro 843, mais en portant de 2 500 à 2 600 chevaux le chiffre de l'effectif sur lequel seront basées les perceptions d'octroi, sauf quand l'effectif réel sera inférieur à ce chiffre. (...) Il est à remarquer que le nouvel effectif 2 600 fixé par le Ministre représente sensiblement les chevaux de la garnison, déduction faite des chevaux du 2^e

³⁷⁰ AM Lunéville, série 1 D 45, délibérations du conseil municipal, 1887-1888.

³⁷¹ AM Lunéville, série 1 D 46, délibérations du conseil municipal, 1888-1889.

Cuirassiers logés au quartier Diettmann. En effet le nombre de chevaux à la date de ce jour est de : 3 280 - 662 du 2^e Cuirassiers = 2 628. Dans ces conditions il me semble que la ville ait intérêt à accepter les propositions du ministre et à donner enfin une solution définitive à cette question d'octroi. (...)». Le Maire donne lecture d'une note du général Février, commandant le 6^e corps d'armée, au directeur du service de l'Intendance de la 6^e région à Châlons-sur-Marne en date du 23 juin 1888. « (...) Si ces conditions n'étaient pas acceptées, vous feriez réclamer de nouveau l'entrepôt d'octroi pour les fourrages et s'il était refusé, l'administration militaire refuserait de son côté le paiement des taxes applicables aux denrées consommées dans les nouveaux quartiers et ferait, au besoin entrer ces dernières manu militari. (...) ». Le Maire exprime ensuite au Conseil « son vif désir de voir aboutir cette interminable affaire ; il croit avoir fait valoir toutes les raisons de droit, toutes les raisons de sentiments, il ne semble pas qu'elles aient été examinées car Monsieur le Ministre n'a jamais soulevé la moindre discussion à leur égard. Qu'il accepte ou les conteste, la question n'est plus en ce moment, il y a un fait nouveau, le Ministre de la Guerre offre la base de 2 600 chevaux au lieu de 2 500 mais il maintient ses précédents exigences quant au remboursement des perceptions sur l'excédent depuis l'occupation des nouveaux quartiers ». Devant la concession faite par le ministre, le Conseil examine s'il n'est pas possible de faire un nouvel effort pour arriver à la conciliation mais la question difficile « est celle du remboursement de ce que le Ministre appelle trop perçu ». En effet, « depuis le 3^e trimestre 1886 seulement », le quartier Diettmann est occupé par le 2^e régiment de cuirassiers. Auparavant, la garnison était contenue dans les limites de l'octroi. Le Maire, après avoir proposé de rembourser l'excédent du chiffre, énonce alors trois propositions à faire au ministre de la Guerre : Offrir le maximum de 2 700 chevaux au lieu de 2 800 ; prendre l'engagement de rembourser l'Etat des perceptions faites sur l'excédent de 2 700 chevaux depuis le 20 juillet 1886 ; ne pas augmenter les taxes sur les fourrages pendant 20 ans. Après délibération, Le Conseil décide à l'unanimité de retenir les propositions du Maire et « moyennant l'acceptation de ces offres, convenir avec M. le Ministre de la Guerre qu'il lèvera tous les obstacles qu'il a opposé à l'extension de notre périmètre d'octroi tel qu'il a été déterminé par la délibération du 19 février 1885 ». En 1889, sans changer les conditions relatives à la perception des droits d'octroi contenues dans l'acte primitif, le Conseil déclare adopter toutes les modifications apportées par le ministre de la Guerre à la convention conclue le 29 février 1889 entre l'administration de la Guerre et la ville de Lunéville. Le Maire

expose que le ministre a approuvé la convention intervenue le 29 février 1889, entre l'administration de la guerre et la ville de Lunéville, au sujet de la perception de l'octroi sur les fourrages de la garnison « *sauf les modifications suivantes indiquées à l'encre rouge sur l'ancienne convention qu'il soumet au Conseil : Suppression du dernier alinéa de l'article 1^{er} ainsi conçu « quelle que soit l'extension que puisse recevoir le périmètre de l'octroi » ; Suppression de l'article ainsi conçu : « la ville s'engage à ne pas augmenter les taxes d'octroi sur les fourrages pendant 20 ans »* »³⁷².

Après d'âpres discussions, la « guerre de l'octroi » entre les autorités civiles et militaires n'a donc pas lieu et se conclut par un arrangement. Réalité économique incontournable dans la cité, le pouvoir militaire se montre exigeant lorsqu'il s'agit de défendre ses intérêts financiers engageant l'avenir, mais aussi le passé, sous la forme de la restitution de trop perçus. Réalité locale indissociable de la prospérité de la ville, le pouvoir civil se montre attentif à l'équilibre de son budget et soutient ses investissements. Par une solution de compromis et de raison, c'est donc l'apaisement qui prévaut. Si la chronologie descriptive de cette « *interminable affaire* » entre 1888 et 1889 énonce des données techniques et financières pour le moins complexes ou rébarbatives, elles montrent l'importance des données chiffrées « animales » dans la justification des revendications de la ville. Il ne s'agit pas ici de parler des soldats, mais bien des chevaux qui « tiennent garnison » à Lunéville et qui nécessitent l'importation massive de fourrage dans le périmètre de l'octroi. Spécificité d'une garnison à forte concentration d'unités montées, ces chevaux sont donc indispensables à la troupe mais posent « en creux » la problématique de l'implantation des casernements et des lieux de stockage du fourrage. En effet, ceux-ci se situent à l'intérieur des limites de la ville qui se confondent *grosso modo* avec celles de l'octroi. La ville a donc tout intérêt à maintenir « ses » unités dans son sein pour toucher les recettes escomptées et à faire valoir « ses » droits par une modification du périmètre de l'octroi quand les effectifs militaires sont revus à la hausse « *au fur et à mesure qu'on avait l'espoir de pouvoir supporter le choc plus près de la ligne de frontière* ». En revanche, si l'administration militaire n'a pas l'intention d'implanter ses quartiers hors des murs de la ville, pour des raisons financières mais aussi techniques et fonctionnelles, elle cherche à ne pas subir l'extension du périmètre de l'octroi et l'augmentation des droits, quelle que soit l'évolution du nombre de troupes à placer dans cette garnison frontière. Sans

³⁷² AM Lunéville, série 1 D 47, délibérations du conseil municipal, 1889-1890.

connaître la part précise des dépenses militaires dans le budget de Lunéville dans les bornes chronologiques de notre sujet, nous pouvons toutefois souligner la part importante des investissements consentis à l'installation des hommes et des chevaux de la 2^e division de cavalerie dans la cité. En 1888, selon les dires de l'intendant Raison, évoqués supra, « *les dépenses militaires permanentes de la ville sont de 40 000 F par an* ». De plus, *la ville de Lunéville rembourse à l'Etat pour frais de casernement 33 200 F par an et 6 967 F pour loyer des terrains du champ de manœuvre* » et donne son concours « *par une subvention de 25 000 pour la construction de la caserne Stainville* ». C'est donc plus de 100 000 Francs qui s'inscrivent dans le budget militaire de la ville pour cette année-là, ce qui paraît considérable au regard des effectifs de la population quatre fois moins importants que ceux de la ville de Reims qui supportent, à titre d'exemple, des dépenses sensiblement équivalentes à la même époque.³⁷³ Enfin, la prise en charge d'une partie de la canalisation d'eau et de gaz, l'alimentation en eau de Meurthe de tous les établissements militaires, la construction de trottoirs, etc., soulignent encore l'effort consenti. Ainsi, en rapprochant les dépenses entreprises au titre de l'investissement pour la construction et la viabilité de bâtiments à usages militaires, des recettes attendues par l'octroi, la municipalité cherche à équilibrer son budget. La redevance, payée à l'Etat au titre des frais de casernement et l'octroi, obtenu de l'Etat au titre de l'importation de marchandises, deviennent les piliers de la politique budgétaire militaire de la ville et participent à l'entretien d'un réseau relationnel administratif d'importance entre le pouvoir militaire et le pouvoir civil.

Nous pouvons aussi nous interroger sur les mesures prises par le commandement militaire pour se rapprocher la population civile, ou tout du moins, montrer ses bonnes dispositions avec les autorités civiles locales. D'après nos recherches, des actions sont ainsi menées dans trois domaines principaux dès l'installation de la 2^e division de cavalerie à Lunéville en 1873 : l'enseignement, l'économie et la sécurité. Les actions « philanthropiques » au profit d'une population pauvre ou moins aisée, ne sont pas en reste pour autant.

Au début de l'année 1874, le général Ameil met à la disposition des enfants scolarisés de la ville des moyens militaires de sa division, probablement dans une

³⁷³ Philippe Pividori a étudié le coup de l'entretien de la garnison de Reims pour la municipalité, en particulier suite à l'arrivée d'une brigade de dragons à partir de 1893, et a montré que les frais de casernement représentaient 30% du budget militaire total de la ville. PIVIDORI (Philippe), *Les relations entre l'armée et les populations en Champagne Ardennes 1890-1920*, thèse de doctorat, Reims, 1998.

optique à la fois d'aide mais aussi de « reconquête » de la jeune population lunévilloise. En effet, à la tête d'une grande unité de cavalerie en phase d'installation dans le paysage urbain, mais aussi en quête de reconnaissance auprès de la population, l'utilisation de chevaux, de manèges et de personnels militaires qualifiés, outils principaux de la formation des cavaliers, sont pour lui une occasion de montrer une certaine forme d'affirmation de l'autorité militaire française de retour à Lunéville. Ce détournement inédit de la vocation première de ces « outils » au profit d'une autre formation des corps et des esprits, participe pleinement à la « reconstruction » physique, morale et patriotique, des plus jeunes populations. C'est aussi un moyen de capter l'attention des autorités civiles de la municipalité et de montrer les qualités, et les bonnes dispositions, de la cavalerie française. La presse locale se fait l'écho de cette initiative, sans pour autant marquer un enthousiasme ou une reconnaissance particulière à l'égard des militaires. Nous apprenons donc ainsi simplement que le « *général de division vient de mettre à la disposition du collège de Lunéville et du pensionnat B.P. Fourier, un officier instructeur, le manège et des chevaux pour apprendre aux élèves l'équitation* »³⁷⁴. Malheureusement, il n'a pas été relevé dans nos recherches, d'orientations ou d'ordres particuliers donnés par le ministère de la Guerre pour favoriser un tel rapprochement avec les enseignants et leurs élèves dans cette ville de province désormais au contact d'un nouvel espace frontalier. En hiver, dans une action plus caritative, rendue nécessaire par la rigueur du climat de l'Est de la France, mais aussi opportune, par l'utilisation aisée de « bras militaires » rendus disponibles par une saison où les activités sont moins intenses, des distributions de soupes sont organisées par les troupes de la garnison au profit des populations les plus pauvres de la cité. Elles sont particulièrement appréciées.

*« Nous apprenons qu'à partir de demain 12 janvier, la garnison de Lunéville mettra chaque jour, à la disposition des pauvres de notre ville, quarante rations de soupe, qui seront distribuées sur des bons que délivrera le Bureau de bienfaisance. Par ces temps rigoureux, ce sera un grand soulagement pour les familles nécessiteuses, et nous ne saurions trop féliciter nos braves soldats de cette généreuse et philanthropique initiative. Il est consolant de voir que les enfants du peuple n'oublient pas la grande famille d'où ils sortent »*³⁷⁵.

La main d'œuvre militaire peut aussi être mise à la disposition d'activités industrielles ou agricoles. Ainsi, le 13 avril 1878, suite à la proposition du général

³⁷⁴ *L'Eclaireur de Lunéville*, dimanche 18 janvier 1874.

³⁷⁵ *L'Eclaireur de Lunéville*, dimanche 2 janvier 1879.

Cornat et après autorisation du maire, des ouvriers qualifiés en bois et en fer servant dans les batteries d'artillerie sont mis à la disposition de différentes entreprises de Lunéville³⁷⁶. Des actions sont aussi mises en œuvre pour aider les agriculteurs de la région lors des travaux de la fenaison et de la coupe des céréales durant l'été. Dans son numéro du 5 juillet 1888, *L'Eclairer de Lunéville* précise les modalités à suivre pour obtenir une aide de l'armée.³⁷⁷

« Les demandes doivent être faites le plus tôt possible sur papier timbré à 0 fr. 60. Elles doivent indiquer la nationalité des pétitionnaires, la quantité d'hectares à récolter, l'époque à laquelle le militaire devra être mis en route et la gare la plus proche de l'exploitation ».

Les ventes d'effets militaires ou de matériels réformés sont également une aubaine pour la population locale qui voit ainsi une occasion de faire de « bonnes affaires » et de profiter de vêtements ou de matériaux qui ont fait « leurs preuves » au contact de la rudesse de la vie militaire. Les lunévillois gardent jalousement ce privilège local et ne semblent pas vouloir partager ce « trésor militaire » avec les « Parisiens ».

« Aujourd'hui, vendredi 8 juillet, en présence du sous-intendant de la garnison, l'administration des domaines procédait, cour de Château, à la vente des effets militaires et du matériel hors de service. Le bric à brac des régiments de Lunéville et du fort de Manonviller fut amené est entassé près du donjon. Il y avait en grand nombre des vieilles tuniques, des vestes pantalons, gants, képis, shakos, etc., de la ferraille, tout le « décrochez moi ça » des régiments à cheval et à pied. Contre toute attente, les vieilles frusques se sont enlevées comme des avions à des prix faramineux, double de l'évaluation officielle. Des barils vides ayant contenu le fameux « singe » connu des troupes, furent adjugés aux prix de neufs. Les vieux métaux ont été disputés entre des marchands accourus même de la capitale. Les Parisiens ont dû s'en retourner fort marris ; les négociants de Lunéville n'ont voulu rien laisser à remporter, si bien que le voyage des « étrangers » a été inutile. Contrairement à ce qui se passe dans bien des garnisons les négociants lunévillois n'ont pas consenti à entente et le trésor y a gagné. Peut-être, après tout était-ce pour supprimer à l'avenir une concurrence redoutée »³⁷⁸.

³⁷⁶ AM Lunéville, série H2-23, correspondances militaires.

³⁷⁷ Rappelons que pour ne pas gêner les travaux agricoles, l'incorporation des classes se déroule en général dans la première quinzaine de novembre jusqu'en 1904 et dans la dernière quinzaine d'octobre à partir de 1905. Le renvoi s'effectue quant à lui en septembre.

³⁷⁸ *L'Indépendant de Lunéville*, dimanche 10 juillet 1910.

Certaines années, des ventes de chevaux militaires sont organisées dans la garnison. Ainsi, le mercredi 16 mai 1883, sur la place des Carmes, le receveur des Domaines en présence de l'intendant militaire procède à la vente de 30 chevaux réformés provenant de la division de cavalerie de Lunéville. *L'Eclaireur de Lunéville* annonce l'évènement la veille et donne le nombre de montures vendues par régiments, sans toutefois apporter des précisions sur leur pedigree, leurs qualités ou leurs défauts : 1^{er} régiment de cuirassiers, 11 ; 2^e régiment de cuirassiers, 12 ; 7^e régiment de dragons, 3 ; 18^e régiment de dragons, 3 ; 10^e régiment d'artillerie : 1. Si en général ces ventes se passent dans de bonnes conditions, il n'est pas exclu d'y déceler parfois quelques malversations qui mettent en doute la qualité des chevaux vendus par l'armée et donc par l'Etat. Lors de cette vente, il semble que le cheval ayant appartenu au régiment d'artillerie était en fait une jument « *reconnue vicieuse à la batterie* », selon la presse locale³⁷⁹.

« Cette jument reconnue vicieuse à la batterie, avait été mise en vente il y a dix jours environs. Quelques renseignements obtenus par les amateurs présents en avaient empêché la vente. Mercredi, cette jument était de nouveau mise en vente toute garnie ce qui faisait supposer qu'il y avait, à son achat, entière sécurité. Ce mauvais procédé a réussi, et il en est résulté l'accident que nous venons de relater. Un marchand de chevaux vend une bête vicieuse sans prévenir, il est passible des tribunaux, qui dans ce cas, ne le ménagent guère, parce qu'il compromet sciemment la vie de l'acheteur. Ce qui est défendu à un marchand de chevaux, ne doit pas être permis à l'Etat, il nous semble que le propriétaire peut et doit chercher à ce qui incombe la responsabilité de cette vente, suivi d'un accident qui a failli coûter la vie à un homme. Il ne faut pas que, par un excès de zèle pour les intérêts de l'Etat, on compromette aussi légèrement la vie des gens ».

De son côté, à la fin de l'année 1886, le conseil municipal décide que la ville prendra à sa charge la dépense d'organisation d'un cours élémentaire qui sera fait aux hommes illettrés que renferment les trois batteries d'artillerie de la garnison de Lunéville. C'est le commandant de l'artillerie de la 2^e division de cavalerie qui fait une démarche auprès du maire afin qu'il accepte que des instituteurs de la localité, encadrent un cours élémentaire d'environ 40 militaires illettrés que renferment les trois batteries de la garnison.

³⁷⁹ *L'Eclaireur de Lunéville*, dimanche 20 mai 1883.

« Ces batteries détachées de leur corps ne possèdent pas les éléments ni les locaux nécessaires pour donner l'instruction à leurs hommes illettrés. Le cours demandé, à titre gracieux, pourrait se faire tous les jours scolaires, de 6 heures à 7 heures du soir, dans une des salles de classes de l'école du centre par deux maîtres adjoints attachés à cet établissement. La dépense d'organisation du cours en question serait peu importante et consisterait en frais d'éclairage et dans la rétribution de ces maîtres, dépense qui serait supportée par la ville. M. le Maire ajoute qu'il ne doute pas que le Conseil qui s'est montré toujours si favorable à la cause de l'instruction n'acquiesce à la demande de M. le commandant de l'artillerie de la place et l'invite à délibérer. Le Conseil après délibération, décide que la ville prendra à sa charge la dépense d'organisation du cours élémentaire qui sera fait aux hommes illettrés que renferment les trois batteries d'artillerie de la garnison»³⁸⁰.

Deux ans plus tard, suite à une nouvelle demande du commandant de l'artillerie de la place, la ville décide encore de prendre à sa charge la dépense d'organisation des cours qui seront donnés aux illettrés des trois batteries d'artillerie de la garnison pendant l'hiver. *Il est vrai que « la dépense est peu importante ; elle consiste en frais d'éclairage et dans la rétribution accordée à l'instituteur et à un maître adjoint »³⁸¹.* A la fin de l'année 1897, le conseil municipal décide cette fois l'inscription au budget de l'année suivante d'un crédit de 170 francs pour le cours des illettrés du 2^e bataillon de chasseurs à pied. Il est donné lecture de la lettre écrite le 18 novembre 1897 par chef de bataillon Journée, commandant le 2^e bataillon de chasseurs. Après les artilleurs de la 2^e division de cavalerie, ce sont désormais les fantassins qui profitent de l'aide de la municipalité.

« Depuis trois ans la municipalité de Lunéville a eu la complaisance de faire faire aux illettrés du 2^e bataillon de chasseurs de cours du soir sous la direction de M. l'instituteur de l'Ecole du Centre. Les résultats obtenus ont été excellents. Le nombre de jeunes soldats illettrés qui s'élève chaque année à près de dix pour cent de leur effectif a été réduit presque à rien grâce à l'institution de ce cours. Confiant dans la libéralité et le zèle éclairé du conseil municipal, je viens de nouveau lui demander de vouloir bien organiser des cours du soir pour les illettrés du 2^e bataillon de chasseurs»³⁸².

Ainsi, une dizaine d'années après son arrivée dans la garnison comme premières troupes à pied, le 2^e bataillon de chasseurs à pied semble avoir la préférence de la municipalité mais détient peut être aussi le taux d'illettrés le plus

³⁸⁰ AM Lunéville, série 1 D 44, délibérations du conseil municipal, 1886-1887.

³⁸¹ AM Lunéville, série 1 D 46, délibérations du conseil municipal, 1888-1889.

³⁸² AM Lunéville, série 1 D 53, délibérations du conseil municipal, 1897-1898.

important par rapport aux autres formations de la place. En effet, les quatre régiments de cavalerie ne sont jamais mentionnés dans ces dispositions. Pouvons-nous en déduire que les conscrits de l'arme détiennent un niveau d'instruction plus élevé que celui de leurs camarades fantassins et de surcroît, chasseurs à pieds, troupe considérée comme d'élite ? Ou bien, est-ce parce que le taux d'encadrement des unités de cavalerie est plus élevé qu'il permet de dégager plus facilement des cadres pour « éduquer et instruire » au sein des escadrons ? La réponse se situe probablement à la frontière de ces deux hypothèses.

La prise en compte de la sécurité dans la ville est aussi un sujet d'importance dans les relations entre l'autorité civile et militaire de la garnison de Lunéville.

En 1880 le général Huyn de Verneville³⁸³, commandant la 2^e division de cavalerie, écrit au maire de Lunéville pour attirer son attention sur les dangers que peuvent constituer les manœuvres pour les citadins imprudents ou curieux de la « chose militaire ».

« J'ai l'honneur de vous demander de porter à la connaissance de vos administrés l'arrêté du maire de la ville de Lunéville en date du 4 octobre 1866, interdisant le passage à pied, à cheval, en voiture à travers le terrain de manœuvres pendant les exercices des troupes de la Division. A cette époque de l'année tout particulièrement, les manœuvres aux allures vives peuvent occasionner des accidents dont je ne veux pas assumer la responsabilité. En outre, en tout temps, le passage des piétons et voitures tel qu'il se pratique actuellement est une cause de gêne pour les troupes. Je vous serais très obligé de faire revivre cet arrêté qui me semble tombé en désuétude en faisant connaître que le passage est interdit sur le champ de manœuvre quand il y a des troupes sur le terrain »³⁸⁴.

Quelques jours plus tard, « vu les plaintes de l'autorité militaire, formulées en vue d'éviter les accidents », le maire rappelle à ses concitoyens quelques mesures de prudence à respecter aux abords du terrain de manœuvre de la ville.

Art. 1^{er} : A partir de la publication du présent arrêté, il est interdit aux piétons, cavaliers et conducteurs de voitures, de traverser le terrain de manœuvres, pendant les exercices de troupes.

³⁸³ Le général Huyn de Verneville (1818 – 1883) commande la 2^e division de cavalerie à Lunéville, du 17 février 1879 au 24 mai 1883. Voir fiche biographique en annexe.

³⁸⁴ Lettre du 9 juillet 1880. AM Lunéville, série H2_23, correspondances militaires.

Art. 2 : Les personnes qui devront se rendre, soit dans les propriétés dites de la ménagerie, soit dans les terrains du canton de Rianois, devront suivre le mur de clôture des Bosquets, et le chemin qui longe le côté nord du champ de manœuvre.

Deux ans plus tard, le général souligne cette fois les risques que peuvent subir ses troupes en parcourant la ville par détachements constitués. Ainsi, afin d'éviter de « *désorganiser les colonnes ce qui est nuisible à l'ordre et à la discipline militaires, et parce qu'il peut arriver de graves accidents tant pour les personnes civiles que pour les soldats* », le général demande d'étendre l'arrêté municipal du 9 juillet 1869 en précisant dans un arrêté modifié que « *chaque fois que les troupes de la garnison marcheront en armes ou sans armes dans l'intérieur de la ville, elles ne devront pas être coupées dans leur marche par la foule ou par les voitures* »³⁸⁵.

L'apparition de la bicyclette dotée d'une transmission par chaîne à partir des années 1880 est aussi une nouvelle source de difficultés à prendre en compte pour le déplacement et la sécurité des piétons, des chevaux et des attelages dans l'espace urbain. Aussi en 1887, le maire prend un arrêté pour limiter la vitesse et la circulation de ces nouveaux engins « *qui ne devront pas lutter de vitesse dans les rues et ne pourront circuler dans les rues à la sortie des ateliers (...) et qui devront s'arrêter lorsqu'ils rencontreront des cavaliers dont la monture se montrerait ombrageuse* »³⁸⁶. En 1902, le conseil municipal fait part des observations d'un lunévillois, relatives au passage des véhicules, des chevaux et des vélocipèdes sur les trottoirs de la ville et « *qu'en outre les militaires de la garnison circulent à cheval et à bicyclette aussi sur les trottoirs, ce qui doit être interdit par les divers règlements de voirie* ». Le Maire demande alors au général commandant d'armes, « *de rappeler les militaires sous ses ordres aux observations des règlements* »³⁸⁷.

En 1872 et 1873, des instructions sur les cercles militaires donnent la définition de ces lieux de sociabilité militaire incontournables et précisent les responsabilités des autorités militaires et civiles. Dans ce cadre, après avoir tracé les règles à suivre pour l'établissement et le fonctionnement des bibliothèques de garnison par une instruction du 1^{er} juin 1872, une circulaire émanant de l'Etat-major Général, du service des cercles mess et bibliothèque, du 13 août de la même

³⁸⁵ Lettre du 13 avril 1882. AM Lunéville, série H2_23, correspondances militaires.

³⁸⁶ AM Lunéville, série 2 D 13, arrêtés du maire, 1883-1895.

³⁸⁷ AM Lunéville, série 1 D 57, délibérations du conseil municipal, 1902-1903.

année,³⁸⁸ stipule que « *la réunion dans un seul et même local des officiers de toutes armes dans une même garnison facilitera leur étude, et en leur fournissant l'occasion de se voir et de se connaître, amènera des rapprochements dont beaucoup auront à profiter* ». Sur le modèle créé à Versailles ou « *il a été possible de trouver un bâtiment spacieux composé d'un rez-de-chaussée et d'un étage, ayant un jardin* », le ministre de la Guerre, le général Courtot de Cisse, engage ainsi les généraux commandant les divisions territoriales et actives « *de rechercher des conditions, sinon aussi bonnes, du moins analogues, afin d'éviter que le développement de ces établissements ne se trouve arrêté plus tard, par suite de prévisions trop restreintes* », car, précise-t-il, « *c'est à cela qu'il faut tendre* » demandant aux différentes armes de ne pas disséminer leurs efforts dans des directions distinctes et de s'unir à sa pensée.

Par la suite, dans une instruction provisoire en date du 1^{er} octobre 1873³⁸⁹, le général du Barail, nouveau ministre de la Guerre, souhaite spécifier encore plus exactement la distinction entre « bibliothèque » et « cercle », « *c'est-à-dire entre une institution due à l'initiative ministérielle et une réunion d'officiers constituée en vertu d'une simple autorisation* ». Il rappelle que plusieurs établissements ont été créés et que leur nombre tendra à s'accroître pour devenir considérable « *lorsque la division du territoire en dix-huit corps d'armée aura donné à notre organisation militaire une stabilité qu'elle n'avait pas eu jusqu'à ce jour* ». Aussi, même si la question des locaux et du mobilier peut paraître importante et difficile, elle ne paraît pas insoluble car « *comme première mise, un mobilier convenable et le noyau d'une bibliothèque pourront être fournis par la Commission centrale aux huit ou dix premiers cercles fondés dans de grandes villes de garnison* ». Lunéville entre dans ce cadre et apparaît dès lors comme une « grande ville de garnison » au sortir de la guerre franco-prussienne. Un projet de cercle dans la ville voit le jour dès la fin de l'année et mobilise les efforts de la garnison mais aussi ceux de la ville. Durant la séance du conseil municipal du 6 mars 1874, le maire³⁹⁰ donne lecture d'une lettre par laquelle le général de division³⁹¹ remercie le conseil de la subvention qu'il a bien voulu voter « *pour aider à l'établissement du cercle militaire de la division* ». Cette somme

³⁸⁸ AD 54, Nancy 4 M 65.

³⁸⁹ AD 54, Nancy 4 M 65.

³⁹⁰ Il s'agit de Louis, Léon Majorelle, imprimeur, originaire de Lunéville. Elu conseiller municipal sur la liste républicaine lors des élections du 30 avril 1871, il devient maire de Lunéville, le 16 mai suivant. Elu lors des élections municipales du 22 novembre 1874, il se démet de ses fonctions en décembre.

³⁹¹ Le général Ameil.

s'élève à 3 000 francs³⁹². La municipalité répond donc favorablement à une note du ministère de l'Intérieur diffusée à tous les préfets de France en date du 29 octobre 1873³⁹³, qui précise que les cercles placés sous la surveillance de l'autorité militaire locale n'ont pas besoin d'une autorisation préfectorale pour exister, comme c'est le cas pour les autres associations. Ce « privilège » des militaires ne doit toutefois pas empêcher les municipalités d'être attentives aux conditions dans lesquelles sont organisés ces cercles, puisqu'elles peuvent être amenées à approuver certaines conventions, comme le stipule le règlement provisoire du 1^{er} octobre 1873, dans son article 9 où « *lorsque les bâtiments appartiendront aux municipalités, une convention réglera les conditions de leur utilisation* ». Le ministre de l'intérieur fixe de plus, dans la note citée supra, les limites de la participation des villes à de tels projets. « *Le concours des villes doit être, je n'ai pas besoin de vous le dire, tout à fait volontaire. Si cependant vous étiez appelé à émettre un avis ou à donner un conseil, vous devriez vous attacher à faire ressortir les avantages que présente l'institution, soit au point de vue des intérêts mêmes des populations, et vous useriez de votre influence pour amener les municipalités à seconder les vues de M. le ministre de la Guerre* ». Finalement, une bonne entente entre l'autorité militaire et la municipalité est préconisée. En 1874, c'est le cas à Lunéville.

Le mess des officiers de Lunéville³⁹⁴, situé au sein du château, est contigu aux appartements du général commandant la 2^e division de cavalerie et symbolise le cœur de la vie communautaire d'une certaine élite militaire. A chaque grand évènement, les chefs y prennent la parole pour rendre un vibrant hommage à des invités ou pour proclamer leur adhésion aux valeurs patriotiques qui animent les « frontaliers ». La 2^e division de cavalerie a désormais son cercle, permettant aux officiers de toutes les armes de se retrouver comme l'évoque quelques années plus tard le général Weygand dans ses mémoires.

« Ce cercle était le centre de l'activité sociale de la garnison dans les loisirs que lui laissaient les exigences militaires. Avec son immense salle des Gardes réservées aux officiers, sa salle d'armes, sa bibliothèque, ses salons, il y avait de quoi satisfaire aux goûts

³⁹² AM Lunéville, série 1 D 36, délibérations du conseil municipal, 1873-1875.

³⁹³ AD 54, Nancy 4 M 65.

³⁹⁴ Rappelons que l'idée de créer des mess dans les garnisons, lieux où se retrouvent les officiers pour partager le même repas, se réalise en France au début du Second Empire en évoquant le modèle aristocratique du mess britannique. Le règlement de 1910 supprime l'obligation de la table commune des officiers et autorise les officiers mariés ou non à « *vivre chez eux, dans leur famille, à l'hôtel, par groupe ou isolement* ». En 1912, l'obligation de la table commune est réinstaurée, pour les lieutenants et sous-lieutenants.

des solitaires comme à ceux des mondains. Dans la salle des Gardes où chaque régiment avait ses tables réservées, les officiers célibataires se retrouvaient matin et soir dans la plus simple et la plus cordiale des camaraderies. C'est là qu'à coté de petits détails de service se combinaient des parties sportives ou mondaines. Dans ce milieu jeune, ardent, sain, on était sûr de rencontrer le compagnon cherché pour un galop d'entraînement, une excitation à travers pays, un dîner, ou une chasse³⁹⁵ ».

Mais si les officiers possèdent un lieu de sociabilité où ils peuvent se retrouver « entre eux », qu'en est-il pour les sous-officiers de la garnison ? Faisant suite à une circulaire ministérielle du 3 juillet 1881, relatif à l'établissement de cercles de sous-officiers, le conseil municipal de Lunéville dans sa session extraordinaire du 27 septembre 1881³⁹⁶, stipule que la municipalité ne peut prêter son concours pour la création des cercles de sous-officiers de la garnison de cette ville. En prenant curieusement la ville minière de Saint-Etienne comme référence, il avance plusieurs arguments essentiellement liés à des contingences financières.

« Considérant que contrairement à ce qui existe à Saint Etienne dont le quartier de cavalerie est situé à trois kilomètres de la ville, l'Etat possède, presque au centre de Lunéville, ses établissements militaires.

Considérant que l'installation de cercles de sous-officiers à Lunéville, si elles devaient avoir lieu pourrait se faire sans grandes dépenses, dans ces casernes et en dehors du concours de la ville.

Considérant que par suite de nombreux sacrifices que la ville s'est imposés, tant dans l'intérêt de l'hygiène et de la salubrité que pour propager l'instruction, ses ressources pécuniaires se trouvant considérablement réduites.

Le Conseil déclare ne pouvoir venir en aide à l'Etat³⁹⁷ en mettant à sa disposition une somme déterminée ayant pour objet l'établissement de cercles de sous-officiers. Il verrait même avec peine, la création d'une œuvre qui, bien que devant contribuer à la bonne organisation de l'armée aurait pour résultat regrettable de séparer encore d'avantage l'élément militaire de l'élément civil ».

Le projet ne voit donc pas le jour et les sous-officiers de la garnison ne peuvent se regrouper et se divertir que dans leur régiment respectif. En 1894, la situation n'a pas évolué, même si Lunéville compte au moins cinq cercles, dont deux attribués aux militaires, l'un pour les soldats, le *cercle militaire catholique*, l'autre pour

³⁹⁵ WEYGAND (général), *Mémoires, idéal vécu (T1)*, Paris, Flammarion, 1953, 650 p., p. 26.

³⁹⁶ AM Lunéville, série 1 D 40, délibérations du conseil municipal, 1881-1882.

³⁹⁷ Même refus de la municipalité de Baccarat.

les officiers, le *cercle militaire*.³⁹⁸ Les statuts et règlements de ces cercles interdisent les jeux d'argent et le jeu dit de « Baccara » n'est pratiqué dans aucun des établissements. De plus, « *Au cercle de MM. les officiers, le Baccara est formellement interdit* ». ³⁹⁹ Quant aux militaires du rang, ceux-ci fréquentent les bars ou les cafés au gré de leurs autorisations de sortie obtenues en fonction des activités militaires de leur unité mais aussi selon leur ancienneté de service. Le « Tivoli », petit restaurant construit en 1839 dans le fond du parc des Bosquets, près de la grande entrée donnant sur le Champ de Mars, est une guinguette très fréquentée par la troupe. Une autre obtient aussi les faveurs de la garnison sous le bois de Sainte Anne, à la sortie de la ville.

Même si les sources consultées aux archives départementales de Meurthe-et-Moselle semblent être lacunaires pour Lunéville, quelques données nous permettent de cerner l'importance de la prostitution dans la cité et dans mesurer son impact auprès des « clients » grâce à quelques rares études effectuées par l'administration préfectorale. En 1879, un tableau statistique révèle le nombre de femmes pratiquant la prostitution et mesure l'accroissement des arrestations des « filles libres », de 1876 à 1878.⁴⁰⁰

³⁹⁸ Un rapport du commissariat spécial de Lunéville, daté du 17 mai 1894, établit la présence de sept cercles dans la région de Lunéville dont deux dans la ville : Le Cercle Cantonal, « *Comité républicain, 12 rue du Temple à Lunéville* » ; le Cercle de la Société du Salon, « *Place de la comédie n°1, café Geyer* » ; le Cercle Catholique Ouvrier, « *autorisé par arrêté préfectorale du 18 février 1872, ouvert : les mercredis de 8h à 10 heures du soir, le dimanche de midi à 10 heures du soir, 13 rue Sainte Anne à Lunéville* » ; le Cercle Militaire Catholique, « *exclusivement fréquenté par les soldats, brigadiers et caporaux, les dimanches et fêtes de 2h à 10 heures du soir, directeur M. l'abbé Laval, 12 avenue des Vosges à Lunéville* » ; le Cercle Militaire, « *exclusivement réservé à MM. Les officiers, au château, place Stanislas, sous la présidence de monsieur le général de division* » ; le Cercle de la Cristallerie de Baccarat, « *exclusivement réservé aux employés de l'usine, situé à l'intérieur de la cristallerie et sans la direction de l'administration déléguée* » ; le Cercle de Bayon, à Bayon ». AD 54, Nancy, 4 M 65.

³⁹⁹ Même si ses origines sont floues et controversées, le jeu du « Baccara » ou « Baccarat » est un jeu de cartes qui semble être né en Italie à la fin du Moyen-âge et importé en France à partir de la Renaissance. Jusqu'au début du XIX^e siècle, il est essentiellement pratiqué par les élites de la société. Jeu de cartes et d'argent pratiqué dans les casinos, ses règles simples sont fondées sur le principe de la mise. Pour les militaires, y compris les officiers, dont les revenus restent modestes au XIX^e siècle, cette activité ludique pouvait entraîner des dettes de jeux importantes, d'où sont interdiction de la pratiquer dans les cercles. En 1912, le journal *L'Indépendant de Lunéville* du 17 octobre et du 14 novembre, révèlent la disparition puis le suicide de l'adjudant Carême, trésorier de la commission des ordinaires du groupe des 2 batteries de la 2^e DC, qui « *avait paraît-il une passion assez prononcée pour le jeu* ».

⁴⁰⁰ AD Meurthe-et-Moselle, Nancy, 4 M 134.

Tableau statistique, commune de Lunéville, le 1^{er} juin 1879

Nombres des maisons de tolérance	Nombre total des filles des maisons de tolérance	Nombres des filles inscrites isolées	Evaluation approximative des filles libres	Evaluation approximative des filles libres arrêtées et soumises pendant les années 1876-1877-1878
2	15	17	106	1876 : 80 1877 : 100 1878 : 120

Au sein d'un débat national entre « réglemmentaristes » et « abolitionnistes » des maisons de tolérance, il apparaît que la prostitution à Lunéville est pratiquée essentiellement de manière « libre », c'est-à-dire hors d'un contrôle stricte imposé par la loi. Si le commandement est attentif à ces pratiques qui touchent le « moral du soldat », mais aussi la capacité physique du militaire pris individuellement au regard des maladies qu'il peut contracter, il est avant tout soucieux de l'évolution de la capacité opérationnelle des unités qui peut résulter de la perte momentanée ou définitive de soldats malades. La vigilance médicale du service de santé de l'armée est donc de mise. Une étude sur « *La Lorraine des petites vertus* »⁴⁰¹ appliquée à la garnison de Lunéville, nécessiterait la consultation d'autres sources d'archives⁴⁰² pour tenter de cerner l'impact de la prostitution sur les personnels militaires de la ville et d'en définir peut être sa spécificité par rapport à d'autres garnisons de Lorraine : influence de la frontière, nombre de prostituées françaises, lorraines ou étrangères, habitudes et dérives comportementales des femmes de Lunéville célibataires ou mariées, rues et lieux de pratiques, etc.

Aujourd'hui, si une cartographie de la prostitution dans la cité ne semble pas avoir été réalisée à notre connaissance, nous pouvons cependant toujours identifier quelques noms évocateurs dans le paysage urbain. Ainsi, à proximité du quartier de La Barollière, ancien quartier du 8^e régiment de dragons, sous les coteaux, les

⁴⁰¹ LATOUCHE (Régis), *La Lorraine des petites vertus. Les filles publiques de la Révolution aux années 1950*, Haroué, Gérard Louis éditeur, 2012, 192 p.

⁴⁰² Au sein de la série Y des archives départementale de Meurthe-et-Moselle, nous pouvons signaler en particulier la sous-série 2 Y regroupant les fonds des établissements pénitentiaires. Sous la cote 2 Y II 1-82 se trouvent réunis les documents se rapportant à la maison d'arrêt et de correction de Lunéville de 1798 à 1926, date de sa suppression.

chemins ruraux, dits du « Grand Bordel » et « sous le Grand Bordel », semblent témoigner de cette pratique ancestrale.

Les problèmes de comportement mettant aux prises la troupe et la population semblent exceptionnels au regard des anecdotes relevées dans la presse locale. Toutefois, quelques évènements attirent la réprobation générale, comme par exemple celui relevé en août 1887 et concernant le 7^e régiment de dragons en garnison à Lunéville depuis 1878. Prétextant avoir été injurié en ville, le chef de corps du régiment, le colonel Bouchy⁴⁰³, réunit ses sous-officiers rengagés et leur demande de le venger. Le 24 août, les militaires, probablement éméchés par quelques libations, mutilent trois statues des Bosquets⁴⁰⁴. A la suite de cet acte, des mesures immédiates sont prises par le général Lardeur⁴⁰⁵, commandant la 2^e division de cavalerie et ancien chef de corps du 7^e régiment de dragons de 1871 à 1875 : le principal protagoniste de ces destructions est condamné à une amende, mais surtout l'étendard du régiment est retiré de la demeure du colonel Bouchy est confié au lieutenant-colonel, commandant en second de l'unité. Le chef de corps est relevé de son commandement. Pour réparer les dommages causés aux statues, le ministère de la Guerre alloue une somme de 3 200 francs en complément des 3 000 francs versés par la ville et les Beaux-arts.⁴⁰⁶

Les incidents au sein des unités prenant parfois la forme d'un début de « rébellion » sont extrêmement rares, ou du moins, s'ils existent, sont minimes ou passés sous silence. Toutefois, le 31 janvier 1903, un incident de ce type se déroule au 17^e régiment de chasseurs à cheval, présent dans la garnison depuis seulement

⁴⁰³ Colonel Nicolas, Sylvestre Bouchy (1834- 1904). SHD/DAT Gr 6 Yf 45 706.

⁴⁰⁴ « Minerve triomphant de la barbarie », « Hercule terrassant l'hydre de Lerne », « Diane chasserresse », d'après le docteur Ricklin dans son ouvrage, *Histoire locale, Lunéville de 1874 à 1914*, Imprimerie Bastien, Lunéville, s.d, 59 p., p. 24.

⁴⁰⁵ Le général Ernest, Charles, Maximilien Lardeur (1824-1893) commande la 2^e DC du 24 mai 1883 au 23 juin 1888. SHD/DAT Gr Yd 15. Voir fiche biographique en annexe.

⁴⁰⁶ Outre le récit du docteur Ricklin cité supra, le général Weygand fait état de cet épisode dans ses mémoires et souligne la personnalité du colonel Bouchy muté en disgrâce à Chambéry au 4^e régiment de dragons après cette « incartade » : « Notre colonel était un type fort original. Il avait été envoyé à Chambéry en disgrâce. On racontait qu'à Lunéville où il commandait auparavant, ayant été invectivé dans la rue, il réunit ses sous-officiers rengagés et les chargea de venger leur colonel. Funeste imprudence. Les jeunes gens saisirent cette occasion de faire du tapage et de boire un peu. Les plus excités d'entre eux s'offrirent le plaisir stupide de mutiler quelques-unes des statues qui ornaient les charmants bosquets où venait respirer et soupirer la cour du bon roi Stanislas. Le colonel avait payé cette incartade de quelques années de non activité, puis avait été replacé à Chambéry. Il était massif et rugueux, peu accueillant, exigeant dans le service. Il ne montait jamais à cheval pendant l'hiver, mais aux premières feuilles il reprenait son entraînement et galopait alors à tombeau ouvert. Et lorsqu'aux manœuvres nous nous trouvions en face du régiment de hussards qui faisait brigade avec le 4^e dragons, il remportait grâce à la vitesse de nos mouvements, quelques avantages dont nous étions fiers et pour lesquels nous lui pardonnions sa rudesse ». WEYGAND (général), *op. cit.*, p. 22.

trois mois.⁴⁰⁷ Se plaignant du surmenage et de la qualité de la nourriture, des cavaliers du 1^{er} escadron décident de quitter leur casernement. Un compte rendu de l'évènement envoyé au ministère provoque la constitution d'une enquête et la visite à Lunéville du général Michal, commandant le 20^e corps d'armée, le 9 février suivant. Si les journaux locaux ne mentionnent pas l'incident, la presse parisienne en donne une certaine importance quelques semaines plus tard et s'inquiète de ces « troubles » aux abords de la frontière. Au bilan, tout rentre dans l'ordre rapidement mais trois brigadiers sont dégradés « *pour avoir gardé le silence sur un complot qu'ils ne pouvaient ignorer* »⁴⁰⁸. En outre, plusieurs sous-officiers changent d'escadrons. Cette affaire semble bien se limiter uniquement à ce régiment puisque même le 18^e régiment de chasseur à cheval, lui aussi arrivé à Lunéville trois mois auparavant, ne connaît pas les mêmes agissements, d'après les dires du cavalier Corbillon dans une lettre à ses parents, le 1^{er} mars de cette même année.⁴⁰⁹

Les incidents mettant aux prises un ou plusieurs militaires, lors de sorties individuelles ou en groupes dans la ville, sont plus fréquents et sont à mettre en rapport avec la quantité des effectifs militaires présents dans la ville. Au regard de l'attitude des militaires incriminés, les incidents sont parfois « très classiques » pour une garnison d'importance. La presse locale prend alors un vif intérêt à suivre les conclusions du Conseil de guerre du 6^e puis du 20^e corps d'armée mentionnant les personnels de Lunéville. Tous les régiments de cavalerie de la cité sont concernés. Sans toutefois établir un bilan comptable exhaustif de tous les actes délictueux commis par des militaires des différentes unités, il est permis de soutenir qu'il n'existe pas un régiment plus vertueux qu'un autre. Une typologie des militaires délictueux peut en revanche être approchée. Sous l'effet de l'alcool, se sont parfois des « perturbateurs »⁴¹⁰ qui se battent entre eux ou bien des « soldats rebelles »⁴¹¹ qui s'en prennent à l'autorité militaire.

Devant une contrainte interne, un abus d'autorité d'un chef militaire ou bien externe, la quête d'un « être cher », les événements peuvent prendre une tournure

⁴⁰⁷ Il tenait garnison à Rambouillet auparavant.

⁴⁰⁸ L'Eclaireur de Lunéville, dimanche 1^{er} mars 1903.

⁴⁰⁹ « *J'avais entendu parler vaguement de l'incident du 17^e Chasseurs, mais je n'étais nullement au courant de cet incident que je connais maintenant puisque vous me le racontez dans votre lettre. Vous n'avez rien à craindre à mon égard, car si pareille chose se passait au 18^e, je saurais me tenir à l'écart et ne pas faire de bêtise* ». SHD/DAT 1 KT 468. Voir troisième partie.

⁴¹⁰ « *Une bagarre s'est produite mercredi soir au café X..., rue Traversière, un de ces militaires a été blessé. L'autorité militaire a été informée de ce fait par les soins de M. le commissaire de police. Les perturbateurs sont les dénommés Boudennat et Laspouyjus, tous deux cavaliers au 18^e chasseurs à cheval* ». L'Eclaireur de Lunéville, dimanche 4 mai 1913.

⁴¹¹ « *Soldats rebelles. Deux dragons révoltés frappent leurs chefs dans les rues de Lunéville* », L'Eclaireur de Lunéville, dimanche 4 mai 1913.

plus apaisée et entrainer parfois la clémence du commandement. Ainsi, pour ne pas avoir obtenu une permission « *pour se rendre dans sa famille* », alors qu'il était puni, le cavalier Moret, du 8^e régiment de dragons, « *s'enfuit en pays annexé, parcourt plusieurs pays étrangers* » et se constitue finalement prisonnier. Il est condamné à un an de prison.⁴¹² En revanche, c'est une « *véritable odyssee* » que conduit le cavalier Marreau, du 18^e régiment de chasseurs à cheval, « *pour pouvoir contracter mariage* » hors de France devant le refus de ses parents. Il déserte, se constitue prisonnier dix mois plus tard et obtient le bénéfice de circonstances atténuantes à son retour. Il est alors acquitté.⁴¹³

Parfois les désertions de militaires avec « *armes et bagages* » conduisent les autorités françaises et allemandes à collaborer comme le rapporte le commissaire spécial de police de la gare de Moncel-sur-Seille, le 6 mars 1900, dans ce cas rare de la désertion d'un sous-officier de carrière.⁴¹⁴

« *Le maréchal des logis-chef de cuirassiers de la garnison de Lunéville qui a déserté dernièrement avec armes et bagages par Lagarde est arrivé avant-hier à Château-Salins et sur sa demande, a été dirigé sur la Suisse. Les armes, casque et cuirasse sont encore à Château-Salins où ils ont vivement provoqué la curiosité de la population. Le Kreisdirektor aurait écrit aux autorités françaises pour la restitution du cheval qui aura lieu sans doute par l'entremise de la Gendarmerie d'Arracourt*»⁴¹⁵.

En suivant notre présentation de la 2^e division de cavalerie dans la ville, nous pouvons dès lors souligner la militarisation de l'espace urbain, à travers bien sûr les infrastructures dédiées à l'armée, ce que nous étudierons plus loin, mais plus encore à travers les rythmes, les bruits, les odeurs et les couleurs, d'une incessante activité

⁴¹² *L'Eclaireur de Lunéville*, jeudi 29 janvier 1903.

⁴¹³ « *Marreau aimait depuis longtemps une jeune fille de son pays avait laquelle il avait formé le projet de contracter mariage. Mais les parents des deux amoureux, voyant cette union d'un mauvais œil, s'y opposèrent d'une manière catégorique. Le 7 décembre, à la suite d'une lettre qu'il reçut de son père et dans laquelle ce dernier lui fait part de son refus, il quitte le quartier vers 7 heures ½ du soir, se dirige vers Avricourt où il franchit la frontière. Les Allemands lui confisquent ses effets militaires, et sur sa demande, Marreau est dirigé vers le Grand Duché de Luxembourg, où il trouve du travail. Une fois installé, Marreau fait venir auprès de lui sa fiancée qui, en mai suivant, va le rejoindre en compagnie de sa mère. Le mariage est célébré le 14 juin suivant, à la grande joie des deux jeunes amoureux à la mairie de Hollerich (Luxembourg). Les désirs de Marreau réalisés, celui-ci songe à la faute qu'il a commise, sollicite le pardon de son capitaine et vient le 27 septembre se constituer prisonnier à la gendarmerie de Nancy. Les renseignements fournis sur l'accusé lui sont très favorables, et l'accusation elle-même demande au conseil d'accorder à Marreau le bénéfice des circonstances atténuantes. Marreau est acquitté* ». *L'Eclaireur de Lunéville*, dimanche 22 novembre 1903.

⁴¹⁴ Les désertions de cadre se terminent parfois de manière plus tragique comme lors de la disparition de l'adjudant Carême du groupe d'artillerie de la 2^e DC en juin 1912. Faisant fonction de trésorier de la commission des ordinaires, mais possédant semble-t-il « *une passion assez prononcée pour le jeu* », il est mis en défaut lors d'un contrôle de registre. Après plusieurs jours d'absence, son corps est retrouvé dans la Moselle : « *le cadavre avait la tempe trouée* ». *L'Indépendant de Lunéville*, jeudi 14 novembre 1912.

⁴¹⁵ AD 54, Nancy, 4 M 266.

de cavalerie. Cavaliers et chevaux sont en effet les acteurs majeurs de la vie de la garnison, sans toutefois effacer les autres activités industrielles ou commerciales de la cité. Dans la ville, l'armée est devenue un des piliers fondamental du patriotisme.

Depuis le départ des troupes allemandes et l'installation de la 2^e division de cavalerie en 1873, la place militaire de Lunéville vit au rythme des activités de la garnison et des unités de cavalerie, d'infanterie ou d'artillerie qui la composent. A quelques kilomètres de la frontière, ces dernières sont soumises à différents types d'exercices pour maintenir un haut niveau de réactivité en vue de participer dans les meilleurs délais à la mission de couverture dévolue à la 2^e division de cavalerie. En 1909, afin de normaliser des consignes générales pour l'ensemble des troupes de la place de Lunéville, le général de Mas Latrie, commandant la 2^e division de cavalerie, fait rédiger par son chef d'état-major, le chef d'escadrons de Lausun, des ordres particuliers en cas :

- « *d'alerte de guerre* » ou « *d'attaque brusquée* » ;
- « *d'exercice d'alerte* » ;
- « *d'exercice d'alerte avec cartouche à blanc* ». ⁴¹⁶

Pour transmettre l'ordre correspondant aux unités, l'alarme est donnée en ville grâce à l'utilisation des soldats, trompettes de services, mis à la disposition de l'adjudant de semaine de l'unité et parcourant la ville selon un tableau de répartition par quartier. Les dispositions du général de Mas Latrie complètent ainsi un processus sonore déjà connu des habitants de Lunéville depuis plusieurs années.

« Lundi soir vers 10 heures, le silence des rues désertes de notre paisible cité était secoué par les sons stridents de trompettes qui parcouraient la ville en sonnant « la général » et « à cheval »⁴¹⁷.

Sans connaître la fréquence de ces exercices dans l'année, nous pouvons ainsi percevoir à travers cet exemple les bruits et les animations d'une garnison de cavalerie aux avant-postes de la frontière. Dans les cas d'une « alerte de guerre », la sonnerie du « ralliement » précède le refrain de la division pour donner l'ordre aux hommes de se mobiliser ; dans le cas d'une « attaque brusquée », c'est la sonnerie de la « générale » qui est utilisée par les trompettes réparties en ville. Elle est alors complétée par le tir de trois salves de deux coups de canon à blanc tirés depuis le

⁴¹⁶ SHD/DAT 22 N 1317. Voir annexe.

⁴¹⁷ *L'Indépendant de Lunéville*, jeudi 22 juin 1905.

quartier de l'artillerie en direction des Bosquets. Pour un « exercice d'alerte » ou « exercice d'alerte avec cartouche à blanc », les trompettes peuvent être amenées à parcourir la ville au pas en sonnant le « rassemblement au pas », précédé du refrain de l'unité alertée.

Cette militarisation de l'espace urbain, n'est pas incompatible avec l'échange de relations cordiales entre les populations civiles et militaires comme le souligne *L'Eclaireur de Lunéville* à l'annonce de l'installation permanente dans la ville du 2^e bataillon de chasseurs à pied venu renforcer les effectifs de la garnison en 1885.

« On sait du reste comme notre ville est sympathique à l'armée ; les meilleurs rapports ont toujours existé ici entre l'élément civil et l'élément militaire. Il est donc à croire que notre population voudra se porter en masse au-devant de nos chasseurs, et que les habitants des maisons situées sur le parcours de la colonne auront soin de décorer et de pavoiser leurs façades, en vue de faire à nos soldats une réception digne d'eux et de la ville elle-même »⁴¹⁸.

Cette « profession de foi » militaire et patriotique, reflet d'une vision journalistique, sous-tend aussi un intérêt économique nouveau pour la ville.

Finalement, à l'aube de la Première Guerre mondiale, au contact permanent des unités de sa garnison, Lunéville s'affiche comme une ville moyenne tranquille qui témoigne, à l'image de la Lorraine, de sa fidélité au régime républicain et revendique un patriotisme assumé aux abords de la frontière avec l'Allemagne.

« Hors de la grande ville, devenue assez cocardière comme on le vit en avril 1913, au lendemain de l'atterrissage d'un Zeppelin sur le champ de manœuvre de Lunéville, on était moins à droite ainsi qu'en témoigne le cas d'un Lebrun occupant un portefeuille dans un cabinet radical, d'un Poincaré président un ministère d'action nationale en ménageant les radicaux et leurs susceptibilités laïques, d'un Maginot entrant comme sous-secrétaire d'Etat dans le ministère radical de décembre 1913. Mais il va de soi que les représentants de la Lorraine à la Chambre et au Sénat votèrent la loi de trois ans, et ceci résume la fidélité de cette région au républicanisme patriote qu'elle avait adopté au lendemain du désastre de 1871 »⁴¹⁹.

⁴¹⁸ *L'Eclaireur de Lunéville*, vendredi 15 mai 1885.

⁴¹⁹ [COLLECTIF], *Histoire de Lorraine*, publié par la société lorraine des études locales dans l'enseignement public, Nancy, Berger-Levrault, 1939, 738 p., p. 623.

- La 2^e division de cavalerie dans la Lorraine

Si dans sa ville de garnison, la 2^e division de cavalerie joue un rôle essentiel, pouvons-nous la définir de plus comme un acteur régional d'importance ? A côté des huit autres villes lorraines où stationnent des unités de cavalerie⁴²⁰, contribue-t-elle à donner à Lunéville une place à part ? Constitue-t-elle un « point de convergence » de toutes les formations de cavalerie de la Lorraine et plus encore, des régiments d'infanterie ou d'artillerie du 20^e corps d'armée, dont le siège est à Nancy depuis 1898 comme nous l'avons précédemment rappelé ? Servir dans l'Est se révèle exigeant. La perspective d'exercer le métier des armes au plus près de la frontière semble le plus souvent perçue par les officiers de cavalerie comme un honneur voire une promotion. A l'image du colonel Taufflieb⁴²¹ apprenant sa nomination au commandement du 5^e régiment de hussards à Nancy en 1907, les cadres de l'armée française originaires des provinces annexées en expriment une plus grande satisfaction encore.

« La situation des Alsaciens-Lorrains officiers dans l'armée française pendant la période 1870-1914 était, quant à elle, tout à fait claire. Leur patriotisme était sans faille et avait fait d'eux des éléments d'élites. Ils furent nombreux, jeunes émigrés ou fils d'émigrés ayant quitté l'Alsace-Lorraine après 1870, à choisir la carrière des armes »⁴²².

Dès leur arrivée à Lunéville, les unités de la 2^e division de cavalerie s'installent dans les infrastructures laissées vides par le départ des Allemands mais doivent faire face sans tarder à un problème de logement des hommes et des chevaux. Des ajustements sont alors entrepris pour trouver de nouvelles possibilités d'accueil dans Lunéville mais aussi dans d'autres villes lorraines avant la remise en état ou la construction de nouvelles infrastructures. C'est ainsi qu'aux premiers jours de l'année 1874, un escadron du 11^e régiment de chasseurs à cheval, fort de 7 officiers, 87 hommes et de 110 chevaux quitte Lunéville et rejoint Toul par la route pour y tenir garnison. Un peloton hors-rang composé de trois officiers et de 41 sous-officiers et

⁴²⁰ Dans les limites chronologiques de notre sujet, nous avons identifié huit villes lorraines qui accueillent des unités de cavalerie, de la valeur d'un régiment ou d'une brigade : Commercy, Epinal, Nancy, Neufchâteau, Pont-à-Mousson, Saint-Mihiel, Toul et Verdun. Comme pour Lunéville, les changements de régiments entre les garnisons sont fréquents et sont soumis aux modifications des plans de mobilisation.

⁴²¹ TAUFFLIEB, *Souvenir d'un enfant de l'Alsace 1870-1914*, Strasbourg, 1934. Général Marie, Emile, Adolphe Taufflieb (1857-1938), SHD/DAT 9 Yd 628.

⁴²² SICARD-LENATTIER (Hélène), *Les Alsaciens-Lorrains à Nancy, une ardente histoire*, Haroué, Gérard-Louis éditeur, 2002, 463 p., p. 306-308.

soldats le rejoint en train.⁴²³ En octobre 1875, c'est au tour d'un escadron du 7^e régiment de chasseurs à cheval d'être désigné pour aller tenir garnison à Baccarat. Cette mesure permet toutefois d'accueillir une batterie moins volumineuse du 25^e régiment d'artillerie de Châlons, pour renforcer la capacité feu de la division de cavalerie. Puis deux ans après, c'est au tour d'un escadron du 8^e régiment de dragons de remplacer à Baccarat celui du 11^e régiment de chasseurs à cheval qui avait succédé au 7^e régiment de chasseurs à cheval. En 1878, avec l'arrivée du 7^e régiment de dragons à Lunéville, deux escadrons de ce régiment sont détachés cette fois-ci à Baccarat. La structure organique de la division de cavalerie n'est donc pas encore figée à cette époque, mais elle n'est pas non plus « cloisonnée » dans sa garnison grâce au jeu des permutations de petites unités dans la Lorraine. Par la suite, le nombre de brigades passant de deux à trois dans la division implique une dispersion des nouveaux régiments la composant dans d'autres villes de la région. C'est ainsi qu'après avoir établi un lien avec Toul ou Baccarat, la division de Lunéville complète ou effectue son rapprochement, en fonction des évolutions organiques, avec les villes d'Epinal (2^e brigade de chasseur composée des 4^e et 5^e régiments de chasseurs à cheval), Neufchâteau (quand le 5^e régiment de chasseurs à cheval s'y installe), Toul (12^e brigade de dragons), Commercy (4^e régiment de dragons) et Pont-à-Mousson (12^e régiment de dragons). La 2^e division de cavalerie crée de la sorte un réseau de déploiement interurbain avec d'autres garnisons et confirme sa vocation à se mouvoir dans un espace lorrain français. Mais ce dernier ne peut ignorer l'espace lorrain annexé même si les relations politiques ou diplomatiques de part et d'autre de la frontière agissent en dehors de la sphère classique des armées qui tiennent garnison en Lorraine. Aussi convient-il de rappeler que dans le cadre du découpage administratif effectué après le traité de Francfort et de l'organisation du *Reichsland Elsass-Lothringen*, deux arrondissements⁴²⁴ parmi les sept initiaux définis en Lorraine⁴²⁵, se trouvent aux abords de Lunéville : l'arrondissement de Château-Salins qui comprend les cantons d'Albersdorf, Château-Salins, Delme, Dieuze et Vic et englobe cent trente-quatre communes ; l'arrondissement de Sarrebourg qui comprend les cantons de Fénétrange, Lorquin, Phalsbourg, Réchicourt-le-Château et Sarrebourg et englobe cent six communes. Dans ce cadre, il peut être noté certaines situations originales rappelant le rôle que peut jouer d'anciens militaires français ayant fait le choix de servir l'Allemagne après

⁴²³ *L'Eclairneur de Lunéville*, dimanche 28 décembre 1873.

⁴²⁴ Kreis ou Landkreis dans la terminologie allemande.

⁴²⁵ *Landkreis Bolchen* (Boulay), *Landkreis Château-Salins*, *Landkreis Forbach*, *Landkreis Metz*, *Landkreis Saarburg* (Sarrebourg), *Landkreis Saargemünd* (Sarreguemines), *Landkreis Diedenhofen* (Thionville).

1871. Ainsi, en 1890, le *Kreisdirector*⁴²⁶ Killinger⁴²⁷ de l'arrondissement de Château-Salins est un ancien sous-officier de cuirassiers français, blessé en 1870, criblé de dettes et incapable de se faire une situation en France, qui semble avoir cédé aux sollicitations allemandes pour prendre des responsabilités dans la commune. En effet, malgré sa situation officielle, il ne tarde pas à reprendre ses anciennes habitudes d'inconduite. Méprisé par ses compatriotes, il devient la risée des Allemands « *qui ne le conservent à son poste que par crainte du scandale et parce qu'il a su consolider sa position en épousant la fille d'un général allemand. Il est étroitement surveillé par ses chefs qui le soupçonnent même de vénalité et n'a par conséquent aucune espèce d'influence ni d'autorité* »⁴²⁸.

Plus emblématique des relations transfrontalières qui peuvent exister entre les deux Lorraines, les cérémonies qui accompagnent les obsèques d'un jeune officier français de part et d'autre de la frontière soulignent l'existence de relations d'estime entre militaires français et allemands. C'est ainsi que le 14 avril 1914, le sous-lieutenant Emile Friedrich⁴²⁹, du 3^e bataillon d'Afrique, « tué à l'ennemi » à Sidi-Moussa au Maroc, le 1^{er} octobre 1913 est réinhumé à Sarrebourg en Lorraine annexée. La veille, après avoir été rapatriée en France, la dépouille est saluée par le général Lescot, commandant la 2^e division de cavalerie, à la gare d'Igney-Avricourt, juste avant de pénétrer en Lorraine annexée pour y reposer.

« *Au moment où votre dépouille mortelle va quitter la France, vos camarades de la garnison de Lunéville ont voulu vous apporter un dernier adieu. Vous avez noblement servi la France en Lorraine qui ne renie pas ses origines et qui n'a pas voulu servir sous un autre drapeau que celui de votre père (...). Adieu Friederich ! Va dormir ton dernier sommeil dans ta petite ville natale, à quelques lieues de la frontière. La brise de France viendra caresser ta tombe et je crois bien qu'en creusant ta fosse on aura encore trouvé, au fond, assez de terre française pour que tu puisses y reposer en paix* »⁴³⁰.

⁴²⁶ Administrateur civil, équivalent du sous-préfet en France.

⁴²⁷ Il s'agirait de German Killinger, *Kreisdirector* de l'arrondissement de Château-Salins de 1886 à 1898. Des recherches plus précises sur son identité et son passé supposé dans l'armée française n'ont pas abouti.

⁴²⁸ Rapport du commissariat spécial de police, Igney-Avricourt, le 15 mars 1890, AD 54, Nancy, 2 Z art. 40.

⁴²⁹ Emile Friedrich (1877-1913). SH/DAT Gr 5 Ye 93 977. Dans une lettre adressée au sénateur Langenhagen, le général Lyautey explique les raisons de la mort accidentelle du sous-lieutenant Friedrich. Après avoir quitté le bivouac de Sidi-Moussa sans avoir alerté au préalable la garde, le lieutenant Friedrich a été tué au retour de sa sortie par une sentinelle, celle-ci le prenant pour un rôdeur.

⁴³⁰ *L'Indépendant de Lunéville*, jeudi 16 avril 1914. Il est à noter que le nom de famille de l'officier est orthographié « Friedrich » dans le dossier individuel détenu au SHD, mais qu'il est écrit « Friederich » dans la presse.

L'hommage funèbre que les officiers français effectuent d'un côté de la frontière, les officiers allemands le réalisent à leur tour le lendemain de l'autre côté avec beaucoup de solennité. Une foule immense suit le corbillard et de nombreuses couronnes dont un grand nombre venues de France conservent leurs rubans tricolores comme en témoignent la presse et les photos prises pendant l'évènement. En tête du convoi funèbre deux pompiers de Sarrebourg portent la couronne de la 2^e division de cavalerie. Le corbillard est encadré par des couronnes du 4^e bataillon de chasseurs à pied de Saint-Nicolas-de-Port.



Le cortège des obsèques du sous-lieutenant Friedrich dans la Grande Rue de Sarrebourg. En tête du convoi, la couronne de la division de cavalerie de Lunéville portée par deux pompiers, puis la musique du 97^e régiment d'infanterie allemand en garnison à Sarrebourg. Au fond, le corbillard et les autorités allemandes. Sarrebourg, 14 avril 1914.⁴³¹

« Ce que les officiers français avaient fait lundi, les officiers allemands le firent mardi à leur tour (...). On remarquait entre autre le général de division von Bredow⁴³², entouré de l'état-major de la division ; des délégations d'officiers du 97^e d'Infanterie, des 11^e et 15^e Uhlans et du 15^e d'artillerie de campagne (...). Une foule immense suivait le corbillard (...), de superbes couronnes dont un grand nombre venaient de France avaient conservé leurs rubans tricolores »⁴³³.

⁴³¹ Carte photo, Fritz Gärtner. vorm Bornée. Saarburg i/L., Lange. Str. 42. Archives de la famille Lescot.

⁴³² Le général de division von Bredow, commande la 42^e DI du XXI^e corps d'armée. Lors de « l'affaire de Lagarde » du 11 août 1914, il engage une partie de son infanterie contre les bataillons français méridionaux placés sous les ordres de la 2^e DC.

⁴³³ *L'Indépendant de Lunéville*, dimanche 19 avril 1914.

A travers cet exemple, il est donc possible de souligner la « porosité » relative de la frontière entre des militaires de nationalités différentes. Cependant, à quelques mois de l'entrée en guerre, il est à noter que seules la dépouille et les couronnes françaises franchissent réellement la frontière. Il s'agit donc plus d'une « porosité d'intention ». Les militaires français et allemands restent dans leur espace d'influence respectif et les relations préparatoires à cet événement, si elles existent bien, sont, somme toute, très distantes. L'adversaire potentiel n'est donc pas encore désigné comme celui qu'il conviendra de combattre selon un système de représentation de l'ennemi forgé par l'idée de la revanche et de la quête ou de la reconquête des provinces perdues. A cet égard, un autre élément du rayonnement de la 2^e division de cavalerie en Lorraine peut aussi être perçu à travers sa participation à des conférences données au profit de la formation de cadres d'active ou de réserve à Nancy. *L'école d'instruction des officiers de réserve et de l'armée territoriale de la 20^e région de Nancy* créée par le général Pau⁴³⁴, commandant la 20^e région, par décision du 14 novembre 1907, donne donc l'occasion à certains officiers de cavalerie de Lunéville de s'exprimer dans un espace plus large que celui de leur garnison. Cette école est dirigée à ses débuts par le lieutenant-colonel Maistre⁴³⁵ du 79^e régiment d'infanterie de Nancy. D'autres écoles sont fondées à la même époque à Paris, Lyon et Bourges. Les premières conférences bimensuelles débutent le 10 janvier 1908. Elles se déroulent au cercle militaire de la garnison de Nancy, place Stanislas, en général le jeudi à 16h30. Elles sont complétées par des exercices pratiques sur le terrain. Plusieurs officiers supérieurs de différents régiments du 20^e corps d'armée interviennent dans ce cycle jusqu'en 1914, dont le général Cherfils⁴³⁶ ou le lieutenant-colonel Gueneau de Montbeillard⁴³⁷, le chef d'escadrons Conigliano⁴³⁸ et

⁴³⁴ Le général Pau (Paul, Marie, César, Gérald) est né à Montélimar, le 29 novembre 1848, et décédé à Paris, le 2 janvier 1932. Général de division en 1903, il commande le 20^e CA de 1908 à 1909. Il passe dans le cadre de réserve en 1913. Au début de la Première Guerre mondiale, le général Joffre le rappelle pour lui confier l'armée d'Alsace. Grand'croix de la Légion d'honneur, il est titulaire de la médaille militaire. SHD/DAT Gr 9 Yd 361.

⁴³⁵ Le lieutenant-colonel Maistre (Paul, André, Marie) est né à Joinville, le 20 juin 1858, et décédé à Paris, le 25 juillet 1922. Officier breveté en 1897, il est professeur adjoint du cours d'histoire militaire, de stratégie et de tactique générale à l'École supérieure de guerre en 1901. Après avoir commandé le 106^e RI, il est membre du comité technique d'Etat-major et promu général en 1912. Pendant la Première Guerre mondiale, il commande le 20^e CA puis les VI^e et X^e armées. Grand'croix de la Légion d'honneur en 1920, il est médaillé militaire à titre posthume en 1922. SHD/DAT Gr 9 Yd 594.

⁴³⁶ Le général Cherfils (Pierre, Joseph, Maxime) est né à Saignon (Vaucluse), le 20 mars 1849, et décédé à Fontainebleau (Seine-et-Marne), le 13 janvier 1933. Il est professeur adjoint de tactique appliquée de cavalerie à l'École supérieure de guerre de 1885 à 1892. Il commande le 7^e RD en 1895 puis le 18^e RCH en 1903. Général de brigade en 1905, il commande la 2^e BD de la 2^e DC, puis la 20^e brigade de cavalerie du 20^e CA en 1909. SHD/DAT Gr 10 Yd 1 048.

⁴³⁷ Le lieutenant-colonel Gueneau de Montbeillard (Guy, René, Roger), est né à Oran, le 26 juillet 1859, et décédé à Carquefou (Loire-Atlantique), le 20 mars 1930. Officier breveté en 1889, il termine sa carrière comme général de brigade. SHD/DAT Gr 10 Yd 1 690.

⁴³⁸ Chef d'escadrons Henri Conigliano (1864-1940). Voir note 21.

le chef d'escadrons d'André⁴³⁹, tous les trois en service au 8^e régiment de dragons. Cette école « *vibrait aux échos de la terre lorraine, où fermentait un patriotisme exalté par le souvenir des provinces perdues*. Réunis sur les terrains d'exercice, ou au Cercle militaire de la place Stanislas, « *trop étroite pour le nombre des auditeurs qui s'y pressaient* », les officiers de réserve « *avaient conscience que le temps leur était compté pour être à même d'être à hauteur de la tâche qui leur incomberait, tôt ou tard, à l'ouverture menaçante des hostilités* »⁴⁴⁰.

Le chef d'escadrons Conigliano donne ainsi une conférence sur « *L'influence française dans l'ancienne Lorraine* »⁴⁴¹, le 10 avril 1913. Le 12 mars 1914⁴⁴², c'est au tour du lieutenant Staehling⁴⁴³, lui aussi au 8^e régiment de dragons, de donner une conférence sur « *L'armée anglaise* ». Le lieutenant Antoinat⁴⁴⁴, stagiaire à l'état-major de la 2^e division de cavalerie, donne quant à lui trois conférences⁴⁴⁵ sur les guerres balkaniques : « *La guerre turco-bulgare* », le 19 mars 1914 ; « *La guerre serbo-bulgare (campagne de Macédoine)* », le 26 mars 1914 ; « *Les enseignements des deux guerres balkaniques en 1912 et 1913* », le 2 avril 1914.

Ces conférences constituent de la sorte une tribune régionale d'intérêt pour la 2^e division de cavalerie qui peut y faire connaître le résultat des réflexions de ses officiers, en Lorraine et plus particulièrement à Nancy, siège du commandement du 20^e corps d'armée à partir de 1898.

⁴³⁹ Maxime, Ernest, Marie, Balthazard d'André (1864-1914). Il sert au 8^e RD de 1910 à 1913.

⁴⁴⁰ CILLEULS de (médecin général des armées), *Revue historique des Armées*, 1957, n°3, p. 103.

⁴⁴¹ de CONIGLIANO (commandant), *L'influence française dans l'ancienne Lorraine...*, *op. cit.*, voir note 22. Il est à noter que la particule mentionnée sur le titre de l'ouvrage n'apparaît pas sur l'extrait de naissance de l'officier consulté dans son dossier au SHD.

⁴⁴² La transmission manuscrite de la conférence est donnée dans le *Bulletin des Conférences de l'Ecole d'Instruction des officiers de réserve et de l'armée territoriale de la 20^e région*, 7^e année, 1914, n°5, Nancy et Paris, Librairie militaire Berger-Levrault.

⁴⁴³ Lieutenant Charles, Louis, Marcel Staehling (1877-1954). SHD/DAT Gr 8 Ye 12 088.

⁴⁴⁴ Lieutenant Georges, Marie Antoinat (1883-1960). Officier d'infanterie breveté, il est affecté à l'état-major de la 2^e division de cavalerie, le 16 octobre 1912. Il est envoyé en mission en Bulgarie et en Turquie et publie plusieurs articles pour *L'Illustration* sous le pseudonyme d'Alain de Penennrun, en juillet et août 1913. Il rédige également un *Mémoire sur la campagne des armées bulgares en Thrace en 1912*, établi sous le nom de lieutenant Antoinat (SHD/DAT 7 N 1193). Il publie deux ouvrages : *Sur les lignes de feu, le carnet de champ de bataille du colonel Djemal Bey*, Paris, Librairie Chapelot, 1914, 231 p ; *40 jours de guerre dans les Balkans*, Paris, Librairie Chapelot, 1914, 268 p. Il joue un rôle important voire controversé, dans la préparation, la diffusion des ordres et la conduite de la bataille de Lagarde les 10 et 11 août 1914. Après s'être distingué plusieurs fois au combat, il rejoint l'aéronautique après la guerre et termine sa carrière comme général de brigade. Si sa bravoure et ses qualités intellectuelles sont souvent reconnues dans sa notation, il est aussi décrit comme un officier impulsif, « trop convaincu de sa valeur personnelle », au comportement pas toujours irréprochable. Plusieurs griefs retenus contre lui l'empêchent d'être promu commandeur de la Légion d'honneur. SHD/DAA 1 P19491/4.

⁴⁴⁵ L'annonce de ces trois conférences est donnée dans le « *Programme des réunions de l'Ecole régionale d'instruction pour le semestre d'hiver (novembre 1913-avril 1914)* » dans le *Bulletin des Conférences de l'Ecole d'instruction des officiers de réserve et de l'armée territoriale de la 20^e région*, 7^e année, 1914, n°2, Nancy et Paris, Librairie militaire Berger-Levrault.

- La 2^e division de cavalerie dans l'armée française

Au sein de l'armée française, entre 1873 et 1914, la 2^e division de cavalerie de Lunéville ne semble être qu'une grande unité de cavalerie parmi les autres. Pourtant, elle est reconnue comme la seule division de cavalerie de frontière d'importance, régulièrement mentionnée dans la presse régionale mais aussi nationale, comme une division d'exception. Elle est aussi identifiée dans les revues spécialisées des milieux militaires, comme une division exigeante où l'entraînement doit être permanent. Pourquoi ? Si après le numéro « 1 », réservée à la division de Paris, elle est identifiée par le numéro « 2 » dans l'ordre de bataille de la cavalerie française, pouvons-nous dès lors la classer comme la première des divisions de cavalerie régionale et plus encore, comme « la » division de cavalerie de Lorraine ? Cette identité est certes le fruit d'une empreinte frontalière et régionale forte, mais peut-être plus encore, le résultat d'initiatives et de projets souvent initiés, toujours défendus, par les chefs de la division de Lunéville avec l'appui du corps d'armée d'appartenance. Les chefs militaires de Lunéville, en dehors d'une expérience parcellaire des engagements au sein de corps expéditionnaires sous le Second Empire, ont-ils mis à profit leur « expérience de la guerre » de 1870, pour participer à la reconstruction de la cavalerie française à l'issue de la défaite ? Ont-ils, au contraire, « faisant fi du passé », tenté de donner une impulsion nouvelle à la réflexion militaire dans le domaine de la tactique mais aussi dans celui de l'amélioration des armes et matériels de guerre dédiés à la cavalerie ? A travers l'étude des dossiers individuels et des contributions intellectuelles des officiers généraux que nous avons été amenés à consulter au SHD ou dans des sources privées, il nous a été permis de trouver des parcours de carrière ou des travaux particuliers qui corroborent l'idée d'une participation effective aux débats militaires dans une armée en devenir. Cette démarche s'est appuyée en partie sur une étude prosopographique centrée sur les officiers généraux ayant exercé un temps de commandement à Lunéville au sein de la 2^e division de cavalerie. Qu'ils soient brigadiers ou divisionnaires en poste à Lunéville, plusieurs généraux produisent ainsi des travaux de réflexion, avant leur affectation en Lorraine, pendant leurs années de commandement à Lunéville ou après, lorsqu'ils sont appelés à d'autres responsabilités. Trois questions se posent alors. Tout d'abord, ont-ils « importé » à Lunéville le fruit de leurs travaux en le mettant en application à l'épreuve de la

proximité de la frontière ? Ont-ils au contraire profité de leur présence dans la cité lorraine pour murir une réflexion sur l'emploi de la cavalerie dans leur domaine de compétence et de responsabilité ? Ou bien, après avoir quitté Lunéville, ont-ils porté leur expérience « d'extrême frontière » pour dynamiser la cavalerie française ? En nous appuyant sur notre corpus présenté sous forme de fiche biographique dans les annexes, nous pouvons souligner le parcours de plusieurs « généraux de Lunéville » ayant marqué les affaires militaires de la France en général, de la cavalerie française en particulier. Lunéville est-elle alors une « terre cavalière de réflexion et d'expérience » qui nourrit la production intellectuelle et technique des chefs qui commandent la 2^e division de cavalerie ?

A l'image de la prosopographie des militaires ministres sous la Troisième République présentée par Jean Estèbe,⁴⁴⁶ pouvons-nous dresser un « portrait type » du général commandant la 2^e division de cavalerie à partir des dix-neuf dossiers des officiers généraux qui se succèdent à la tête de cette grande unité entre 1873 et 1921 ? Le tableau synthèse proposé infra nous offre un faisceau de présomptions.

Nom (prénom) naissance-décès	Origine ⁴⁴⁷	Année de prise de fonction (âge)	Année de fin de fonction (âge)	Durée du temps de commandement ⁴⁴⁸	Avenir après temps de commandement
Ameil (A, F, P, A) 1810-1886	S-C	1873 (63 ans)	1874 (63 ans)	6 mois	Commandement 1 ^{er} DC
de France (J, A, E) 1815-1890	S-C	1874 (59 ans)	1875 (60 ans)	1 an et 2 mois	Mis en disponibilité pour raison de santé
de Gramont (A, L, P, A) 1820-1877	S-C	1875 (55 ans)	1877 (56 ans)	1 an et 4 mois	Mis en disponibilité pour raison de santé
Cornat (A, V, C) 1824-1891	X	1877 (53 ans)	1879 (55 ans)	2 ans	Commandement 4 ^e , 3 ^e , 18 ^e CA

⁴⁴⁶ Pour Jean Estèbe, il ressort que les militaires ministres de la Troisième République sont âgés en moyenne de 60 ans et sont issus de familles « honorables ». Possédant une « bonne aisance financière », ils se sont fait remarquer dès le début de leur carrière par leur « intelligence ». Ils ont fait de « brillantes » études dans les écoles militaires dont un certain nombre à Polytechnique. Deux ministres seulement « sortent » du rang, les généraux du Barail et de Galliffet. Leur cursus militaire montre d'indéniables compétences qu'ils ont pu mettre en application en participant aux différents conflits de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Ils bénéficient d'un bon réseau de relations mais, s'ils sont « manifestement attirés par le pouvoir et la volonté de faire des réformes pour rendre plus efficace l'armée, ils éprouvent presque tous une véritable répulsion pour les mœurs politiques et parlementaires ». CARRE (Claude), *Histoire du ministère de la défense*, Lavauzelle, 2001, 582 p., p. 202-203.

⁴⁴⁷ X : polytechnique ; S-C : Saint-Cyr ; R : rang.

⁴⁴⁸ Temps de commandement arrondi au mois supérieur.

Huyn de Verneville (F, P, C) 1818-1883	S-C	1879 (60 ans)	1883 (65 ans)	4 ans et trois mois	Retraite
Lardeur (E, C, M) 1824-1893	R	1883 (58 ans)	1888 (64 ans)	5 ans et 1 mois	Commandement 1 ^{er} DC
Loizillon (J, L) 1829-1899	S-C	1888 (59 ans)	1890 (61 ans)	1 an et 11 mois	Commandement 1 ^{er} CA Ministre la Guerre
de Cointet (E, H) 1830-1917	S-C	1890 (60 ans)	1895 (65 ans)	4 ans et 11 mois	Retraite
Lenfumé de Lignières (J, A) 1832-1897	S-C	1895 (62 ans)	1896 (63 ans)	1 an et 5 mois	Mis en disponibilité pour raison de santé
Farny (C, A) 1838-1924	S-C	1896 (62 ans)	1901 (63 ans)	4 ans et 11 mois	Commandement 5 ^e CA
de Benoist (C, M, J) 1842-1904	S-C	1901 (59 ans)	1904 (61 ans)	2 ans et 3 mois	Décès
Trémeau (C, L) 1849-1915	S-C	1904 (54 ans)	1904 (55 ans)	9 mois	Commandement 12 ^e , 9 ^e , 6 ^e CA Vice –président du C.S.G.
Got (P, E) 1847-1911	S-C	1904 (57 ans)	1906 (58 ans)	1 an et 8 mois	Relevé de son commandement
Meneust (H) 1848-1911	S-C	1906 (57 ans)	1907 (58 ans)	1 an et 6 mois	Inspecteur 2 ^e , 3 ^e arrondissement de Gendarmerie
de Mas Latrie (J, M, A) 1851-1927	S-C	1907 (56 ans)	1912 (62 ans)	4 ans et 11 mois	Commandement 18 ^e CA
Lescot (A, L) 1854-1940	S-C	1912 (58 ans)	1914 (60 ans)	1 an et 10 mois	Relevé de son commandement
Varin (J, M, M) 1857-1929	S-C	1914 (57 ans)	1918 (61 ans)	3 ans et 6 mois	Réserve puis retraite
Lasson (H, A) 1862-1951	R	1918 (55 ans)	1920 (57 ans)	1 an et 7 mois	Maison militaire du Président de la République
de Corn (A) 1865-1946	S-C	1920 (54 ans)	1921 (55 ans)	10 mois	Commandement 3 ^e CA

Si parmi les « dix-neuf », nous pouvons relever l'existence d'un seul polytechnicien et de deux officiers généraux issus du rang, la majorité des chefs de la 2^e division de cavalerie sont saint-cyriens et prennent leur commandement avant leur soixantième année. Cinq d'entre eux gardent leurs responsabilités pendant plus

de quatre ans, le général Ameil ayant le temps de présence le plus court, soit six mois, le général Lardeur, le plus long, soit plus de cinq ans. A l'issue de leur présence à Lunéville, six sont placés à la tête d'un corps d'armée et parmi eux, un devient ministre de la Guerre, le général Loizillon, un autre vice-président du C.S.G., le général Trémeau. Notons encore, que les généraux de France, de Grammont et Lenfumé de Lignières sont mis en disponibilité pour raison de santé et que les généraux Got et Lescot sont relevés de leur temps de commandement, le premier en temps de paix, le second en temps de guerre. Ce sont donc près du quart des généraux de Lunéville entre 1873 et 1921 qui n'ont pu exercer leurs responsabilités jusqu'au bout et ont été sanctionnés pour des inaptitudes à l'emploi, avec des causes et des circonstances certes différentes. L'âge des intéressés n'est pas forcément un critère discriminant pour commander la division de Lunéville puisque certains gardent leurs fonctions « normalement » au-delà de leur soixantième anniversaire, parfois même jusqu'à la limite d'âge de soixante-cinq ans. Toutefois, à partir de 1901, tous les généraux appelés à ce poste ont moins de soixante ans. L'exigence du commandement d'une division de cavalerie à la frontière se mesure malgré tout à travers les contraintes physiques qu'impose la pratique de l'équitation pour commander en tout temps et en tous lieux des hommes prêts à entrer en action par le mouvement et par le choc.

Si tous les généraux qui commandent la division de Lunéville sont issus de la cavalerie, il semble que l'intérêt du poste, son exposition, son prestige et peut-être aussi son atout pour accéder à de plus hautes responsabilités, ne laissent pas insensible d'autres officiers généraux, comme le rapporte *l'Eclaireur de Lunéville* en 1883, en évoquant que « le général de Miribel⁴⁴⁹, de l'artillerie, a sollicité le commandement de la 2^e division de cavalerie »⁴⁵⁰, alors qu'il est membre du Comité d'artillerie après avoir été chef d'état-major du ministre de la Guerre. Son désir de servir dans l'Est se réalise cinq ans plus tard lorsqu'il prend la tête du 6^e corps d'armée à Châlons.

Au-delà des critères que nous avons précédemment soulignés, plusieurs généraux de Lunéville se distinguent par des écrits faisant référence, soit au

⁴⁴⁹ Général Marie, Joseph, François, de Miribel (1831-1893). Polytechnicien, officier d'artillerie de formation, il commande la 28^e DI en 1880 avant de devenir chef d'état-major général du ministre de la Guerre l'année suivante pour la deuxième fois. A la tête du 6^e CA de 1888 à 1890, il est ensuite chef d'état-major général de l'armée jusqu'à son décès. SHD/DAT Gr 7 Yd 1627.

⁴⁵⁰ *L'Eclaireur de Lunéville*, dimanche 13 mai 1883.

domaine technique, soit au domaine tactique du métier des armes. Ainsi, tout en complétant l'essai de typologie des généraux de Lunéville présenté dans la conférence du lieutenant-colonel de Froidefond des Farges⁴⁵¹ à Lunéville en 1924 puis en 1930,⁴⁵² nous pouvons identifier la contribution de ces chefs de cavalerie grâce aux recherches complémentaires effectuées au SHD. Nous pouvons en présenter une synthèse sous la forme d'un nouveau tableau.

Nom (prénom) naissance-décès	Identification selon le LCL Froidefond des Farges	Etudes techniques	Etudes tactiques
Ameil (A, F, P, A) 1810-1886	« Doctrinaire »	/	/
de France (J, A, E) 1815-1890	« Doctrinaire »	/	/
de Gramont (A, L, P, A) 1820-1877	« Doctrinaire »	/	/
Cornat (A, V, C) 1824-1891	« Doctrinaire »	- Attache du sabre - Fontes de revolver - Paquetage	- Règlement de 1876 - Membre de la commission de création de l'Ecole de Guerre - « Expérience » des grandes manœuvres de 1877.
Huyn de Verneville (F, P, C) 1818-1883	« Doctrinaire »	/	- Règlement de 1882
Lardeur (E, C, M) 1824-1893	« Entraîneur »	- Paquetage et harnachement	- « Conférences de Tours » de 1881
Loizillon (J, L) 1829-1899	« Doctrinaire »	- Lance de cavalerie	- Règlement de 1882
de Cointet (E, H) 1830-1917	« Entraîneur »	- Habillement et équipement du cavalier	- Instructions 2 ^e DC - Couverture 2 ^e DC

⁴⁵¹ Alfred, Edouard, Guy Froidefond des Farges (1876-1933). Saint-cyrien, il commande un escadron du 12^e RD (12^e BD, 2^e DC) en 1914. En 1915, il rejoint l'état-major de la 12^e BD jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale. Après avoir servi au 18^e RCH, il est affecté au 8^e RD à Lunéville où il donne une conférence sur la 2^e DC dans le cadre de la commémoration du centenaire du camp de cavalerie en 1924. Chef de corps du 10^e RD à Montauban, il décède des suites d'une chute à cheval en service commandé. SHD/DAT Gr 6 Ye 26 625.

⁴⁵² A l'occasion du « centenaire du camp de cavalerie de Lunéville » en 1924, puis de « la reprise par la division de cavalerie de son numéro traditionnel », le chef d'escadrons puis lieutenant-colonel Guy de Froidefond des Farges, du 8^e RD, donne une conférence au cercle militaire du château de Lunéville. Elle est reproduite dans *l'Est Républicain* les 25, 26, 27, 28 et 30 mai 1924 puis fait l'objet d'un livret imprimé par le *Journal de Lunéville* en 1930 ; de FROIDEFOND DES FARGES (lieutenant-colonel), *La 2^e division de cavalerie à Lunéville, son passé...ses chefs...ses traditions*, Imprimerie du « Journal de Lunéville », 1930, 32 p.

Lenfumé de Lignières (J, A) 1832-1897	« Entraîneur »	/	- Couverture 2 ^e DC
Farny (C, A) 1838-1924	« Entraîneur »	- Lance-tampon	- Raid 2 ^e DC
de Benoist (C, M, J) 1842-1904	« Entraîneur »	/	- Tactique de cavalerie - Instructions sur le combat
Trémeau (C, L) 1849-1915	« Entraîneur »	/	/
Got (P, E) 1847-1911	(non mentionné)	/	/
Meneust (H) 1848-1911	(non mentionné)	/	/
de Mas Latrie (J, M, A) 1851-1927	« Apôtre de l'esprit cavalier »	/	/
Lescot (A, L) 1854-1940	(non mentionné)	/	/
Varin (J, M, M) 1857-1929	« chef de guerre »	/	/
Lasson (H, A) 1862-1951	« chef de guerre »	/	/
de Corn (A) 1865-1946	(non mentionné)	/	/

Sans entrer dans le détail de l'œuvre accomplie à la tête de leurs troupes à Lunéville, en particulier lors des séquences d'instructions ou de manœuvres, les généraux de Lunéville se distinguent essentiellement par leurs travaux entre 1877 et 1904, soit entre le commandement du général Cornat et celui du général de Benoist. Il est vrai que cette période correspond aussi dans l'armée française à une période de reconstruction et d'affirmation des procédés techniques et tactiques définis dans les règlements d'emploi successifs de la cavalerie en particulier. Plusieurs officiers généraux de Lunéville participent d'ailleurs à leur élaboration sans qu'une continuité s'établisse toutefois à partir de la promulgation de la loi instituant le service militaire de deux ans en 1905. Les années qui suivent font l'objet de moins de parutions réglementaires dans l'armée et paraissent définitivement occulter la production de travaux intellectuels des chefs et des subordonnés de la 2^e division de cavalerie. Ainsi, à partir de 1905, sous les « impulsions successives et concordantes » passées des « doctrinaires » ou des « entraîneurs », elle acquière et consolide « dans toute

l'armée la réputation qui ne l'a plus quitté de division d'avant-garde »⁴⁵³. Cette maturité construite par près de trente ans de présence à Lunéville en fait-elle pour autant « l'arme la plus aiguisée de France » à l'aube du XX^e siècle, comme se plaît à le souligner le lieutenant-colonel de Froidefond des Farges ? En tout cas, depuis l'année 1902 marquée par l'arrivée des 17^e et 18^e régiments de chasseurs à cheval, la 2^e division de cavalerie connaît une période de stabilité organique qui favorise l'émergence d'une réelle identité jusqu'en 1912 où une dernière permutation entre deux régiments de dragons confirme sa structure à quelques mois du début de la Grande Guerre. Avant 1902, quelques propositions d'améliorations ou d'innovations initiées depuis Lunéville méritent de s'y intéresser quelque peu parce qu'elles donnent des clefs de lecture régionales à une ambition militaire nationale.

Ayant fait brillamment campagne en Algérie, en Crimée et au Mexique, Augustin, Victor, Casiodore, Cornat⁴⁵⁴ s'illustre à la tête du 4^e régiment de dragons, lors des combats de Borny et de Rezonville les 14 et 16 août 1870 où il charge plusieurs fois l'ennemi avec succès. Après avoir commandé la brigade de cavalerie du 6^e corps d'armée en 1874, il est membre de la commission chargée de préparer l'institution d'une école de guerre deux ans plus tard. Placé à la tête de la 2^e division de cavalerie le 23 février 1877, il s'attache à rédiger sans tarder plusieurs propositions en vue d'améliorer l'environnement immédiat du cavalier. Fort de sa formation de polytechnicien, mais aussi de sa grande expérience opérationnelle, il soumet à la commission de cavalerie en 1877 et 1878⁴⁵⁵ plusieurs projets qui tendent à modifier l'ordonnance de 1876 et à rationaliser les équipements et le paquetage du cavalier en campagne. Dans le domaine périphérique de l'armement du cavalier, s'il propose de supprimer les fontes de revolver jugées obsolètes pour ranger l'arme de poing du cavalier lorsqu'il est à cheval, il s'intéresse aussi à promouvoir un mode d'attache du sabre plus rationnel. Pour la première proposition, la commission « *à la majorité de trois voix contre une, demande qu'en toute circonstances, le revolver soit porté par l'homme* » et envisage même de faire supprimer les fontes.⁴⁵⁶ En revanche, si la deuxième proposition « *donne un avantage pour la position de la poignée du sabre à cheval* », elle est aussi reconnue

⁴⁵³ de FROIDEFOND DES FARGES (lieutenant-colonel), *op cit.*, p. 19.

⁴⁵⁴ Général Augustin, Victor, Casiodore, Cornat (1824-1891). Après avoir été placé à la tête de la 2^e BCH à Lunéville en 1875, il commande la 2^e DC, du 23 février 1877 au 10 février 1879. SHD/DAT Gr 7 Yd 1770. Voir fiche biographique en annexe.

⁴⁵⁵ La commission de cavalerie est présidée à cette époque par le général de Bonnemains (1814-1885), ancien divisionnaire de Lunéville en 1870. SHD/DAT Gr 7 Yd 1456. Voir fiche biographique en annexe.

⁴⁵⁶ Commission du 26 juin 1877. SHD/DAT 9 N 20.

comme très onéreuse et donc « *qu'il n'y a pas à y songer* »⁴⁵⁷. Dans le domaine du paquetage, le général Cornat propose des modifications qui intéressent à la fois le « cavalier à pied » et le « cavalier à cheval » et montre une volonté de prendre en compte le cavalier dans toutes ses postures de déplacement. Son but est avant tout d'alléger le poids supporté par le cheval et d'améliorer sa conduite en campagne. De l'intérêt particulier à améliorer l'aisance du couple « homme-cheval », il travaille ainsi à la manœuvrabilité générale de sa division. Il s'agit tout d'abord d'initier un nouveau « *mode d'arrimage des effets que doit emporter l'homme à pied, pour les routes à l'intérieur, et en campagne* ». Mais devant le projet du ministre de la Guerre d'attribuer dans chaque régiment de cavalerie une quatrième voiture pour effectuer divers transports spécifiques, dont ceux des effets que les hommes à pied ne pourront plus emporter avec eux, la commission retient qu' « *il n'y a pas lieu de se préoccuper de la manière de leur faire porter leurs effets et leurs armes* »⁴⁵⁸. En revanche, le projet d'un nouveau paquetage pour la cavalerie, modifiant d'une manière assez sensible celui réglementaire de 1876, suscite l'intérêt du ministère qui demande son expérimentation aux grandes manœuvres de 1877.⁴⁵⁹ Tous les régiments de cavalerie prévus d'assister à ce grand rendez-vous annuel automnal reçoivent l'ordre d'effectuer des études comparatives en désignant deux escadrons chargés d'étudier le nouveau modèle de paquetage proposé et deux escadrons équipés du paquetage réglementaire. Chaque chef de corps est chargé d'établir un rapport particulier auprès du bureau de la cavalerie de la direction générale du personnel et du matériel du ministère. En janvier 1878, la commission de cavalerie se saisit du résultat des dix-neuf régiments de cavalerie qui ont été sollicités et conclut le mois suivant que même si les opinions émises ne sont pas « *unanimes dans le même sens* », il paraît résulter des différents rapports « *que les inconvénients de ce nouveau mode de paquetage dépassent de beaucoup les avantages qu'il peut offrir* »⁴⁶⁰. Les avantages et les inconvénients sont alors présentés dans un document de synthèse.⁴⁶¹ Le 15 mars 1878, la direction du personnel et du matériel du ministère informe le général Cornat que son projet n'est pas retenu et qu'il convient de conserver les prescriptions définies dans le règlement

⁴⁵⁷ SHD/DAT 9 N 20.

⁴⁵⁸ *Idem.*

⁴⁵⁹ L'économie du paquetage proposé par le général Cornat entraîne la suppression définitive de plusieurs pièces d'équipement dont, le porte-manteau, la calotte d'écurie, la corde de bivouac, la musette mangeoire, le filet à fourrage et le moulin à café. De plus, la gamelle individuelle en fer battue est substituée à la marmite et à la gamelle de campement pour quatre hommes. Les piquets ne sont plus pris en campagne mais seulement emportés pour les grandes manœuvres.

⁴⁶⁰ Séance du 1^{er} février 1878. SHD/DAT 9 N 20.

⁴⁶¹ Voir annexe.

du 17 juillet 1876. Reconnu par le chef du 6^e corps d'armée comme un « *officier de cavalerie du plus grand mérite* », le général Cornat est aussi « *doué de toutes les qualités désirables pour conduire un grand corps de cavalerie* », même s'il a parfois « *des comportements qui lui font traiter des inférieurs avec une certaine verdeur* »⁴⁶². En février 1879, le général Cornat est appelé au commandement du 4^e corps d'armée. Le général Huyn de Verneville lui succède à Lunéville.

« *Le général Cornat est un soldat et il a la confiance des troupes qu'il commande. C'est beaucoup. Par la haute et bienveillante impartialité qu'il apportait dans ses relations, il savait inspirer l'estime, et il ne laissera que de bons souvenirs à Lunéville* »⁴⁶³.

Considéré aussi comme un « doctrinaire » selon la classification du lieutenant-colonel Froidefond des Farges, le général Huyn de Verneville⁴⁶⁴ est membre du Comité consultatif de la cavalerie à trois reprises alors qu'il commande la 2^e division de cavalerie. Il participe à l'élaboration du décret du 31 mai 1882, portant règlement sur les exercices de cavalerie, révisant et complétant le décret du 17 juillet 1876 sur le même thème. En 1881, il est connu pour être un « *excellent manœuvrier, très vigoureux, rempli d'entrain ; c'est le type du parfait général de cavalerie* »⁴⁶⁵. C'est à la même époque que se déroulent en Touraine, les « conférences de Tours », du 16 au 21 mai 1881. Elles réunissent des officiers de la cavalerie sous la présidence du général de Galliffet, président du comité consultatif de la cavalerie et commandant le 9^e corps d'armée. Cette commission se donne pour but de réviser le règlement de 1876. Parmi les thèmes abordés, le général Lardeur⁴⁶⁶, chef de la 3^e brigade de cuirassiers et futur divisionnaire de Lunéville, présente un rapport sur la cavalerie austro-hongroise.⁴⁶⁷ Ces journées retiennent le duel oratoire entre le général de Galliffet et le général L'Hotte, ce dernier défendant avec énergie son règlement

⁴⁶² Appréciation portée par le général Douay, commandant le 6^e CA, le 15 octobre 1877. Le 25 septembre 1877, lors d'une revue d'inspection à Lunéville, le général Cornat critique vertement devant la troupe le colonel Deshautschamps, commandant le 8^e RD. Se sentant offensé, ce dernier réplique mais le général le met aux arrêts forcés et ordonne que son régiment soit confié à son second. Le ministre est alors saisi d'une réclamation du colonel Deshautschamps. Reconnaisant que le général Cornat aurait pu agir avec plus de modération avec son subordonné, car « *retirer à un chef de corps le commandement de sa troupe au milieu d'une manœuvre est une mesure extrêmement grave* », le ministre de la Guerre adresse une observation au chef de la 2^e DC, le 27 octobre 1877. SHD/DAT Gr 7 Yd 1570.

⁴⁶³ *L'Eclaireur de Lunéville*, vendredi 14 février 1879.

⁴⁶⁴ Général Frédéric, Prosper, Charles Huyn de Verneville (1818-1883). Originaire de Metz, il commande la 2^e DC du 17 février 1879 au 24 mai 1883. SHD/DAT Gr 7 Yd 1599. Voir fiche biographique en annexe.

⁴⁶⁵ Appréciation portée par le général Chanzy, commandant le 6^e CA, le 26 octobre 1881. SHD/DAT Gr 7 Yd 1599.

⁴⁶⁶ Général Ernest, Charles, Maximilien Lardeur (1824-1893). Il commande la 2^e DC du 24 mai 1883 au 23 juin 1888. SHD/DAT, Gr 9 Yd 15. Voir fiche biographique en annexe.

⁴⁶⁷ Les procès-verbaux de ces conférences sont présentés par *Le Journal des sciences militaires* en juillet 1881.

menacé. Des « conférences de Tours » est alors issu le règlement du 11 février 1882. La division de cavalerie devient l'unité de combat par excellence, c'est-à-dire que désormais, il devient normal de combattre en grande unité composée de six régiments et de trois batteries d'artillerie montée. L'année suivante, le général Lardeur prend le commandement de la 2^e division de cavalerie. En le conservant pendant cinq ans, il établit un record de longévité à ce poste parmi tous les divisionnaires de Lunéville entre 1873 et 1921 et s'affirme comme un « entraîneur » de sa grande unité. « *Chef impassible d'une froideur glaciale, admirable de lucidité et de sang-froid* »⁴⁶⁸, il possède aussi selon la *Revue de Cavalerie* « *une nature des plus ardentes* » et un « *Esprit ouvert, au cœur chaud* ». Il laisse à sa mort, « *dans toute la cavalerie, un souvenir respecté* »⁴⁶⁹.

Divisionnaire depuis 1886, le général Loizillon⁴⁷⁰ commande la 2^e division de cavalerie pendant un peu moins de deux ans, de 1888 à 1890. Quelques mois après son arrivée à Lunéville, il rend un avis « *au sujet de l'utilité de la lance dans l'armement de la cavalerie* »⁴⁷¹. Remise à l'étude par une lettre ministérielle confidentielle du 21 novembre 1888, la question de la réintroduction de la lance ne cesse d'être discutée est controversée dans la cavalerie française depuis la fin de la guerre de 1870-1871. En effet, après la suppression des régiments de lanciers et le « décuirassement » d'une partie de la cavalerie de réserve à l'issue de la défaite, l'aptitude au combat des unités montées s'affirme à nouveau depuis les « conférences de Tours ». La cavalerie ne semble donc pas condamnée uniquement à éclairer, renseigner ou protéger. Elle peut encore jouer un rôle et combattre « en masse » avec son armement, même si, reconnaît le général Loizillon, « *la tendance actuelle aux mouvements tournants et la portée des armes à feu nouvelles auront pour effet sur le champ de bataille de reléguer les masses de cavalerie plus ou moins aux ailes* ». Dans ce cadre, il préconise pourtant le retour de la lance comme « arme de choc » malgré la surcharge qu'elle impose au cheval et l'embarras qu'elle crée au cavalier. Pour lui, sans se priver du sabre, de la carabine ou de la cuirasse, « *la logique conduirait à désigner les cuirassiers, déjà tout indiqués pour ce rôle spécial, comme les cavaliers auxquels la lance pourrait être attribuée de préférence* ». Il exclut de la confier aux régiments de cavalerie légère dont « *les hommes et les*

⁴⁶⁸ de FROIDEFOND DES FARGES (Lieutenant-colonel), *op. cit.*, p. 12.

⁴⁶⁹ *Revue de cavalerie*, rubrique nécrologique, décembre 1893.

⁴⁷⁰ Général Julien, Léon Loizillon (1829-1899). Il commande la 2^e DC du 23 juin 1888 au 8 mai 1890. SHD/DAT Gr 7 Yd 71. Voir fiche biographique en annexe.

⁴⁷¹ Etude de 14 pages datée du 4 décembre 1888. SHD/DAT 7 N 45.

chevaux ne réunissent pas les conditions de force » mais ne s'oppose pas à son utilisation possible par les régiments de cavalerie de ligne sous la forme d'une dotation partielle par escadron afin de « *former au début des opérations un premier rang de lanciers* ». Comme nous le mentionnerons plus loin, les décisions officielles prises à partir de 1888 sont tout autre et conduisent à doter tous les régiments de cavalerie de la lance, excepté les cuirassiers et les régiments de corps.

« *Esprit élevé* », doté d'une « *grande intelligence* », ⁴⁷² il est considéré comme un autre « *doctrinaire* » à « *l'esprit acéré redoutable* » de la division de Lunéville. Le 26 mars 1890, tout en conservant son commandement, il devient président du Comité technique de la cavalerie, en remplacement du général L'Hotte. Trois mois plus tard, il est désigné pour prendre le commandement du 1^{er} corps d'armée à Lille. Après la démission de Charles de Freycinet ⁴⁷³ suite à l'affaire de Panama, le général Loizillon devient ministre de la Guerre, du 11 janvier au 30 mars 1893, dans le gouvernement d'Alexandre Ribot, puis du 4 avril au 25 novembre de la même année, dans le gouvernement de Charles Dupuy. Il est le deuxième officier général de la cavalerie à occuper ce portefeuille depuis 1870 ⁴⁷⁴. Après un « *ministre civil* », c'est un « *ministre soldat* » et cavalier qui est placé à la tête de l'armée. Sa nomination est saluée favorablement par la *Revue de cavalerie* ⁴⁷⁵ et fait espérer des jours heureux pour « *l'arme* ».

« L'année nouvelle s'ouvre, pour la cavalerie, sous de favorables auspices. Un général de cette arme, le second depuis 1870, prend le portefeuille de la guerre. Cela n'est pas un événement sans importance. D'abord l'évolution qui, après un ministre civil, replace à la tête de l'armée un ministre soldat offre en elle-même sa signification et sa portée. Elle caractérise une situation, des tendances, des besoins nouveaux ; elle intéresse donc l'armée entière. d'autre part, l'avènement au ministère d'un général ayant fait sa carrière dans la cavalerie, président du Comité de cette arme, directeur de ses manœuvres spéciales, la connaissant, sachant s'en servir, ayant sur sa préparation et son emploi des idées nettes et personnelles, arrive au moment précis où le besoin se fait sentir d'y ramener l'unité des

⁴⁷² Appréciation portée par le général de Miribel, commandant le 6^e CA, le 25 septembre 1889. SHD/DAT Gr 7 Yd 71.

⁴⁷³ Polytechnicien, Charles, Louis de Saulces de Freycinet (1828-1923), après avoir été plusieurs fois président du Conseil ou ministre des Affaires étrangères, est ministre de la Guerre du 3 avril 1888 au 11 janvier 1893 dans trois gouvernements différents (dont deux fois comme président du Conseil), puis à nouveau du 1^{er} novembre 1898 au 6 mai 1899. Il est le premier personnage politique civil à accéder à la fonction de ministre de la Guerre.

⁴⁷⁴ Le précédent avait été le général Charles du Barail (1820-1902), du 25 mai 1873 au 16 mai 1874.

⁴⁷⁵ *Revue de cavalerie*, janvier 1893.

vues, de direction et de doctrine. C'est donc à un double titre que l'armée et la cavalerie souhaitent respectueusement la bienvenue au nouveau ministre : au soldat et au cavalier ».

Le 29 octobre 1893, le général Loizillon, ministre de la Guerre, est reçu par les autorités civiles et militaires de Lunéville, dont le général de Cointet commandant la 2^e division de cavalerie. Il inaugure la statue du général Lasalle dans la cour d'honneur du château puis prononce un discours dans lequel il rappelle son séjour dans la ville quand il commandait la 2^e division de cavalerie.

Autre « entraîneur » de renom, le général de Cointet⁴⁷⁶ va porter divers observations à la tête de sa division pendant près de cinq ans. Ses « *Instructions données à la 2^e division de cavalerie* »⁴⁷⁷ constituent en ce sens un résumé significatif de son style de commandement qui « *imprime à sa division d'avant-garde une impulsion aussi énergique qu'intelligente* »⁴⁷⁸. Exigeant entraîneur d'hommes, sa réputation dans la garnison passe « *pour secouer très vigoureusement son monde* », comme en témoigne Maxime Weygand, placé auprès de lui comme officier de liaison dans son état-major.⁴⁷⁹

« *Dur à lui-même comme il était aux autres, il porta la préparation de sa division au plus haut point d'entraînement. Son règne fut celui des alertes et manœuvres de nuit. Combien de réceptions se trouvèrent pour le plus grand dépit des amphitryons et de leurs invités, subitement privées de leurs éléments cavaliers par la sonnerie des quatre appels*⁴⁸⁰ *retentissant dans les rues de Lunéville* »⁴⁸¹.

Rédigées à partir 1888 sous la forme de différentes études ou conférences, rassemblées dans un ouvrage en 1897 après être parues dans le *Journal des Sciences militaires*, ses « instructions » porte sur six domaines principaux : « des devoirs de l'officier » ; des « notes sur l'instruction - conseils aux instructeurs pour l'école du cavalier » ; des « instructions pour le combat à pied », des « prescriptions pour l'instruction de la brigade : évolutions et manœuvres » ; du « résumé des

⁴⁷⁶ Le général de Cointet (1830-1917). Il commande la 2^e DC du 8 mai 1890 au 6 avril 1895. SHD/DAT, Gr 9 Yd 133. Voir fiche biographique en annexe.

⁴⁷⁷ Général Baron de COINTET, *Instructions données à la 2^e division de cavalerie*, Paris, librairie militaire de L. Baudoin, 1897, 207 p.

⁴⁷⁸ Appréciation portée par le général Jamont, commandant le 6^e CA, le 20 août 1893. SHD/DAT, Gr 9 Yd 133.

⁴⁷⁹ WEYGAND (général), *op. cit.*, p. 25.

⁴⁸⁰ Dans le cahier des quarante-deux sonneries de trompette réglementaires, la sonnerie des « quatre appels consécutifs » est jouée pour le rassemblement du régiment à pied. *Règlement provisoire sur les exercices et les manœuvres de la cavalerie, tome troisième, annexes*, Paris, Imprimerie Nationale, 1912.

⁴⁸¹ de FROIDEFOND DES FARGES (Lieutenant-colonel), *op. cit.*, p. 12-13.

principes du service de stationnement et en marche et du service de découverte » ; « *le service en campagne* » ; des « *prescriptions pour les marches* ». Dès les premières pages, le « ton » est donné par une description de la mission de l'officier, et en particulier de l'officier de cavalerie, qui « *devant servir d'exemple à ses subordonnés, se présentera toujours devant eux dans une tenue et une attitude parfaitement correctes* », garantes de son autorité. Devant « *s'attacher à connaître à fond tous les détails du métier, afin de pouvoir les surveiller exactement ; aucun n'est au-dessous de lui* ». Il doit faire preuve de « *hardiesse* » sans exclure toutefois la « *réflexion* ». Par sa tenue élégante et soignée, il doit se donner du « *prestige* » et ne pas se compromettre « *par des faiblesses regrettables* ». Car « *fier de son titre d'officier, il le fera respecter en lui* »⁴⁸². En 1890, le Comité de cavalerie étudie les observations particulières du général de Cointet portant sur l'habillement et l'équipement des troupes de cavalerie. Elles portent principalement sur l'adoption de la tunique en remplacement du dolman, sur le pantalon de cheval, de la calotte d'écurie, du bourgeron, du manteau, de la giberne, du ceinturon et du bidon.⁴⁸³ Dans le domaine de la tactique, le général de Cointet s'intéresse aussi à consolider les « *mesures relatives au rôle de la 2^e division de cavalerie en cas de mobilisation* » et à préciser le « *commandement, l'organisation et le rôle des troupes de couverture dans le secteur de la 2^e armée* » dont dépend sa division en cas de conflit. En 1891 et 1893, il rédige à cet effet deux courriers à l'attention du général commandant le 6^e corps d'armée qui les transmet à l'état-major de l'armée pour avis.⁴⁸⁴ En 1893, le Comité de cavalerie est appelé de nouveau à examiner un modèle de bourgeron présenté par le commandant de la 2^e division de cavalerie. Jugé d'un usage très pratique, il n'est qu'une modification du modèle en service, « *modification qui peut être faite dans l'intérieur des escadrons et sans aucune dépense aux bourgerons existants* ». Enthousiasmé, le comité demande que ce modèle de bourgeron serve de « *modèle type* » et que les corps soient autorisés à en acheter « *dès maintenant* »⁴⁸⁵. Quatre ans après sa mise à la retraite en 1895, la *Revue de cavalerie*, cite encore ses « *instructions* » pour souligner l'importance de faire monter à cheval trois fois par semaine « *tout employé, qu'il soit bottier, tailleur, ordonnance, employé du casernement, etc.* » pour assurer l'aptitude d'un régiment de cavalerie à rentrer en campagne quelle que soit l'époque de l'année. Admiré et respecté par ses

⁴⁸² Général Baron de COINTET, *op. cit.*, p. 1-2.

⁴⁸³ SHD/DAT 9 N 20. Voir en annexe, le rapport du Comité de cavalerie du 5 décembre 1890.

⁴⁸⁴ SHD/DAT 7 N 1824.

⁴⁸⁵ SHD/DAT 9 N 20.

subordonnés, surnommé « le Père Cointet » ou « le Borgne », il semble même que sa renommée soit confirmée par l'attitude de la cavalerie allemande.

« De l'autre côté de la frontière on l'estimait et on le redoutait fort « le Borgne », comme ils l'appelaient, et l'on assure que certaines garnisons voisines de uhlands⁴⁸⁶ et de cheveau-légers⁴⁸⁷ illuminèrent le jour où il fut atteint par la limite d'âge »⁴⁸⁸.

A son départ, *L'Eclaireur de Lunéville* reconnaît que sous un aspect un peu rude, mais « très juste et très bienveillant au fond », il laisse le meilleur souvenir dans sa division « au commandement de laquelle il a montré les qualités du véritable chef de cavalerie et dont il fait une des plus brillantes et des plus entraînées qu'ils soient en Europe ».⁴⁸⁹

Succédant au général de Cointet en 1895, le général Lenfumé de Lignièrès⁴⁹⁰, un autre « entraîneur », reprend une partie de ses travaux pour améliorer le dispositif de couverture qui paraît montrer quelques incohérences et faire peser sur Lunéville la menace d'une invasion allemande en cas de conflit.⁴⁹¹ Trois mois après avoir pris son commandement, il écrit une lettre au général Jamont du Conseil supérieur de la Guerre et s'inquiète des mesures de coordination à prendre avec la 83^e brigade

⁴⁸⁶ Garnisons voisines de Lunéville accueillant des uhlands en 1914 : Saint-Avold, 14^e régiment de uhlands ; Sarrebrücke, 7^e régiment de uhlands ; Sarrebourg, 11^e régiment de uhlands. D'après, *Ce qu'il faut savoir de l'armée allemande*, 19^e édit., Paris, Henri Charles-. Lavauzelle, 1914, 130 p., annexe I, *tableau des garnisons d'Alsace-Lorraine, tableau d'emplacement des troupes stationnées dans le voisinage de la frontière*, p 100-107.

⁴⁸⁷ Garnisons voisines de Lunéville accueillant des cheveau-légers en 1914 : Sarreguemines, 5^e régiment de cheveau-légers bavarois ; Dieuze, 3^e régiment de cheveau-légers bavarois. D'après, *Ce qu'il faut savoir de l'armée allemande*, 19^e édit., Paris, Henri Charles-. Lavauzelle, 1914, 130 p., annexe I, *tableau des garnisons d'Alsace-Lorraine, tableau d'emplacement des troupes stationnées dans le voisinage de la frontière*, p. 100-107.

⁴⁸⁸ de FROIDEFOND DES FARGES (Lieutenant-colonel), *op. cit.*, p. 12-13.

⁴⁸⁹ De tous les généraux de Lunéville, le général de Cointet est l'un des rares à s'intéresser de près au rôle de l'artillerie dans la manœuvre interarmes de sa division. Le 5 décembre 1886, alors qu'il commande la 6^e BC à Commercy, il rédige une lettre en « réponse à l'article publié par le *Journal des Sciences Militaires* dans son numéro du 30 octobre 1886 sous le titre : *tactique de l'artillerie à cheval dans le combat de cavalerie contre cavalerie* ». SHD/DAT 1 M 2041. Dix ans plus tard, alors qu'il vient d'être admis à la retraite, *L'Eclaireur de Lunéville* du jeudi 22 octobre 1896 écrit : « Plus que tous ceux qui, avant lui, avaient commandé la belle division de Lunéville, plus que Lardeur et Loizillon, le général de Cointet a su aussi employer utilement les batteries à cheval qui lui étaient affectées. Au lieu de reléguer cette artillerie sur un des flancs ou sur les derrières de la division, il avait toujours mis les batteries en têtes, prêtes à assaillir l'ennemi, à jeter le désordre dans ses rangs et à préparer ainsi une action efficace du sabre après la mitraille ».

⁴⁹⁰ Général Jean, Arthur Lenfumé de Lignièrès (1832-1997). Il commande la 2^e DC du 18 avril 1895 au 26 septembre 1896. SHD Gr 9 Yd 157. Voir fiche biographique en annexe.

⁴⁹¹ Dans sa lettre du 8 mai 1893, le général de Cointet s'inquiète de l'attitude de l'ennemi qui pourrait occuper « dès le début des hostilités, avec de l'infanterie, les Bois de la Croix, de Maizières, de la Garenne, la forêt de Réchicourt, formant ainsi une barrière infranchissable » à la cavalerie de Lunéville ne disposant pour tout appui que les « 700 fusils » du 2^e BCP. Il serait alors « dans l'impossibilité de tenter quelque entreprise » sur les voies de communication de l'ennemi. De plus, il redoute que dès les premiers jours, Lunéville soit sous la menace des « forces suffisantes » allemandes rassemblées à Dieuze et à Morhange. Dans ce cas, selon lui, si Lunéville tombe aux mains de l'ennemi, l'action du fort de Manonviller est annihilée et la 2^e DC est contrainte de battre en retraite à travers la forêt de Mondon.

d'infanterie de Saint-Nicolas-de-Port du général Jeannerod⁴⁹². Pour lui, la garde de la lisière est et nord de la forêt de Parroy lui paraît plus importante que celle de la lisière nord de la forêt de Mondon, qu'il croit toujours « pouvoir protéger » par sa situation vers Avricourt. Le général Jeannerod confirme que sa brigade « *doit assurer la garde de la ligne de la Meurthe, la protection de Lunéville et servir de soutien à la cavalerie* »⁴⁹³. En 1896, une autre question portant sur la région des étangs de Réchicourt-Gondrexange, en direction de Sarrebourg, provoque une note de la commission militaire de la navigation. Elle relance la question de la mobilité des forces de cavalerie françaises en Lorraine en cas de conflit.

*« Cette question n'est pas nouvelle, elle a beaucoup, préoccupé le général de Cointet, lorsque cet officier commandait la 2^e DC de Lunéville. Il l'a, croyons nous, étudiée très à fond et a examiné la double question de la destruction des étangs et réservoirs alimentaires de Gondrexange et environs, soit par les Allemands pour troubler les opérations de la cavalerie française dans la vallée du Sanon et de la Meurthe, soit par le Français pour empêcher cette manœuvre ou pour agir inversement sur les opérations allemandes dans la vallée de la Sarre ou de la Seille »*⁴⁹⁴.

Le mois suivant, dans une étude du régime d'eau des étangs de Réchicourt-Gondrexange, le général Lenfumé de Lignières estime « *qu'il n'y a pas lieu de se préoccuper de l'inondation de la vallée de la Sanon* ». Il considère que la région qui va de Blâmont à Sarrebourg est favorable à la marche de cavalerie et ne pense pas que l'inondation de la vallée et la mise à sec du canal faciliteraient ses opérations. Pour lui « *cette inondation causerait certainement de grands désastres à une population que nous avons toutes raisons de ménager* », mais il soutient « *qu'il appartiendra au commandement en chef de donner des ordres à cet égard* »⁴⁹⁵. Jugé par le commandant du 6^e corps d'armée comme « *un cavalier hors ligne* », il est contraint de demander sa mise en non activité après « *avoir abusé de l'équitation au point d'avoir ruiné à tout jamais sa santé* »⁴⁹⁶.

⁴⁹² Général Gaspard, François, Joseph Jeannerod (1839-1920). SHD/DAT Gr 9 Yd 987.

⁴⁹³ Lettre du 30 juillet 1896. SHD/DAT 7 N 1823.

⁴⁹⁴ Lettre du 20 août 1896. SHD/DAT 7 N 1823.

⁴⁹⁵ SHD/DAT 7 N 1823.

⁴⁹⁶ Appréciation portée par le général Hervé, commandant le 6^e CA, le 15 septembre 1896. SHD/DAT Gr 9 Yd 157.

D'origine alsacienne, le général Farny⁴⁹⁷, « *chef d'une haute autorité morale et respecté de tous* »⁴⁹⁸, se distingue pendant près de cinq ans à la tête de la 2^e division de cavalerie comme un « entraîneur », mettant « *dans sa foi patriotique et son indéclinable espoir du retour à la France des provinces annexées, la raison des efforts multiples demandés à ses régiments* »⁴⁹⁹. En 1898, alors qu'il commande la 2^e division de cavalerie depuis deux ans, le général Farny élabore, selon le lieutenant-colonel de Froidefond des Farges, une opération militaire sous la forme d'un raid de cavalerie pour s'emparer du kaiser que l'on savait devoir résider dans son château d'Urville, aux environs de Metz⁵⁰⁰. Ce coup de mains audacieux devait permettre, dès les premières heures de la déclaration de guerre, de frapper l'adversaire à sa tête. En plus des régiments de Lunéville (8^e et 9^e régiments de dragons, 11^e et 12^e régiments de cuirassiers, artillerie, 2^e bataillon de chasseurs à pied), le 5^e régiment de hussards et trois bataillons d'infanterie de Nancy et le 12^e régiment de dragons de Pont-à-Mousson, devaient participer à cette action offensive pour le moins inédite et audacieuse.⁵⁰¹ En 1901, il est appelé au commandement du 5^e corps d'armée à Orléans.⁵⁰²

A la même époque, alors qu'il est général de brigade depuis près de cinq ans, le général de Benoist rédige deux ouvrages portant sur l' « *Instruction de l'Escadron pour le Combat* » et les « *procédés d'instruction* » pour les pelotons en 1898 et un ouvrage présentant le « *dressage et conduite du cheval de guerre* » l'année suivante.⁵⁰³ Placé à la tête de la 2^e division de cavalerie en 1901, il est reconnu deux

⁴⁹⁷ Général Charles, Auguste Farny (1838-1924). Il commande la 2^e DC du 6 octobre 1896 (il ne rejoint Lunéville que le 1^{er} décembre) au 18 septembre 1901, date de sa nomination à la tête du 5^e CA. SHD/DAT Gr 9 Yd 237. Voir fiche biographique en annexe.

⁴⁹⁸ WEYGAND (général), *op. cit.*, p. 33.

⁴⁹⁹ de FROIDEFOND DES FARGES (lieutenant-colonel), *op. cit.*, p. 14-15. Il dédicace l'ouvrage de Jean Cathal, *L'occupation de Lunéville par les Allemands 1870-1873*, Nancy-Paris, Berger-Levrault, 1913, 221 p.

⁵⁰⁰ Château d'Urville, Courcelles-Chaussy (Moselle). Courcelles-Chaussy est annexé à l'Empire allemand de 1871 à 1918. En 1891, l'empereur Guillaume II achète par l'intermédiaire d'une tierce personne, le château d'Urville (actuel lycée agricole) à Romain Sendret, industriel corroyeur à Saint-Julien-lès-Metz, un des plus importants fournisseurs de l'armée française qui s'était résolu à vendre sa propriété après s'être installé à Pagny-sur-Moselle. La légende veut que le maître tanneur messin Romain Sendret, qui le vendit au Kaiser à son insu, en soit mort de chagrin. L'empereur fait de fréquents séjours dans sa nouvelle propriété et reçoit plusieurs autorités militaires ou civiles lors d'anniversaires ou de manœuvres dans la région.

⁵⁰¹ Nos recherches au SHD n'ont pas permis de découvrir des documents corroborant les écrits du lieutenant-colonel de Froidefond des Farges.

⁵⁰² « *Et le général Farny est parti, songeant peut-être à la première revue qu'il passa à Lunéville et à laquelle était présent son père, venu de cette chère Alsace, où s'écoule aujourd'hui sa vieillesse justement honorée* ». *L'Eclair de Lunéville*, dimanche 13 octobre 1901.

⁵⁰³ *Instruction de l'Escadron pour le Combat*, Berger-Levrault, 1898 ; *Procédés d'instruction employés par le général Jules de Benoist pour mettre les pelotons à même ; 1, de suivre leur chef à toutes les allures, à travers tous les terrains ; 2, d'exécuter en ordre au galop allongé les manœuvres préparatoires à la charge ; 3, de charger et de combattre*, Berger-Levrault, 1898 ; *Dressage et conduite du cheval de guerre*, Librairie Militaire Berger-Levrault, 1899.

ans plus tard par le commandant du 20^e corps d'armée comme un « *officier général d'une vigueur physique et intellectuelle exceptionnelle, très exigeant pour ses régiments, mais payant lui-même beaucoup de sa personne.* »⁵⁰⁴. Il meurt subitement au début de l'année 1904 à Lausanne où il était allé consulter un médecin.⁵⁰⁵

En complément des officiers généraux commandant la 2^e division de cavalerie de 1873 à 1921, nous pouvons aussi citer quelques exemples d'initiatives prises par d'autres militaires ayant servi dans cette division, comme le général Cherfils, les chefs d'escadrons Vincent et Serve ou le maréchal des logis Frank-Puaux. Si toutes n'aboutissent pas à des réalisations concrètes, elles témoignent d'un souci de faire évoluer les matériels et les procédures de la cavalerie et contribuent au rayonnement des unités de la garnison de Lunéville dans l'armée française.

Saint-cyrien d'origine, Pierre, Joseph, Maxime Cherfils⁵⁰⁶ est professeur adjoint de tactique appliquée de cavalerie à l'Ecole supérieure de guerre de 1885 à 1895. Durant cette période, il conduit de nombreuses réflexions sur la tactique de la cavalerie en privilégiant la prépondérance de la manœuvre et du moral dans la bataille. Il théorise les principes de *l'indépendance* de la division et du corps de cavalerie, mais aussi de *la dépendance* de la division de cavalerie dans le cas du regroupement des brigades de corps d'armée. Il pose de plus, les principes d'emploi de la cavalerie de corps d'armée constituée de deux escadrons pour assurer la sécurité rapprochée de ce dernier. Promu colonel en 1895, il commande le 7^e régiment de dragons pendant huit ans puis le 18^e régiment de chasseurs à cheval à Lunéville pendant deux ans. Général en 1905, il prend la tête de la 2^e brigade de dragons de la 2^e division de cavalerie pendant deux ans avant de commander la 20^e brigade de cavalerie à Nancy. Passé au cadre de réserve en 1911, il est le rédacteur du bulletin militaire de *l'Echo de Paris*, pendant la Première Guerre mondiale.⁵⁰⁷

⁵⁰⁴ Appréciation portée par le général Michal, commandant le 20^e CA. SHD/DAT Gr 9 Yd 274.

⁵⁰⁵ Il est le seul chef de la 2^e DC à mourir pendant son temps de commandement. Ses obsèques célébrées à Lunéville font l'objet d'une cérémonie importante particulièrement suivie et commentée dans la presse. Plusieurs cartes postales de la librairie Bastien et Quantin de Lunéville en témoignent également. « *Le général de Benoist était une des figures les plus connues du haut commandement. Grand, de taille bien prise, ayant conservé une vigueur juvénile, c'était un chef très actif, pouvant passer à cheval des journées entières s'intéressant aux moindres détails du service.* ». *L'Eclaireur de Lunéville*, jeudi 28 janvier 1904.

⁵⁰⁶ Général Pierre, Joseph, Maxime Cherfils (1849-1933). SHD/DAT Gr 10 Yd 1048.

⁵⁰⁷ En complément de ses conférences à l'Ecole supérieure de guerre, il écrit plusieurs ouvrages entre 1912 et 1920 : *Vers l'espérance*, Paris, Chapelot, 1912, 420 p. ; *Pour l'armée*, Paris, Berger-Levrault, 1913, 400 p. ; *Pages de sang et de gloire*, Paris P. Lethielleux Librairie éditeur, 1916, 319 p. ; *La guerre de la délivrance*, Paris, 3. Vol., J. De Gigord, Paris, 1920, 492 p. Les multiples écrits du Général Cherfils dans la revue

Le chef d'escadrons Vincent⁵⁰⁸ est chef d'état-major de la 2^e division de cavalerie de 1882 à 1886, puis chef du service de renseignement du ministère de la Guerre. Auparavant, durant la guerre de 1870-1871, au sein de l'état-major de la division de cavalerie du 3^e corps d'armée de l'armée du Rhin, il se révèle en tant que créateur d'un nouveau service d'éclaireurs organisé sur le modèle des uhlans de la cavalerie prussienne. Promu chef d'escadrons en captivité, il est chef d'état-major de la 2^e division de cavalerie sous les ordres du général Huyn de Verneville puis Lardeur, soit un « doctrinaire » et un « entraîneur ». C'est durant son affectation au ministère qu'il projette de provoquer une insurrection armée en Alsace-Lorraine en cas de guerre.⁵⁰⁹

En octobre 1884, le Comité de cavalerie examine un mémoire du chef d'escadrons Serve⁵¹⁰, du 1^{er} régiment de cuirassiers, portant sur « *certaines modifications à introduire dans le paquetage et le harnachement modèle 1874* » du cavalier.⁵¹¹ Présenté quelques semaines après l'adoption des nouvelles prescriptions ministérielles du 23 juillet de la même année, son chef de corps, le colonel Dulac, regrette que ces propositions arrivent trop tard, mais ne peut que se féliciter « *de l'esprit de recherche et de la bonne volonté d'un officier* ». De fait, le Comité « *émet l'avis qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter aux conclusions présentées par le major Serve* » mais reconnaît que cet officier supérieur a « *consciencieusement étudié la question* ». En octobre 1900, le Comité de cavalerie examine cette fois deux nouveaux modèles de lance d'exercice dont l'un est présenté par le maréchal des logis Franck-Peaux du 9^e régiment de dragons. Sa « lance-tampon » est jugée présenter « *de sérieux avantages pour l'exécution des exercices de lance contre sabre* » selon le général Farny, commandant de la 2^e division de cavalerie, qui décide de faire équiper ses régiments de ce nouveau dispositif car il supprime « *toute*

nationaliste de l'*Echo de Paris* donnent lieu à plusieurs moqueries, notamment dans la revue *L'Elan* (Paris, revue artistique Dada), qui lui consacre une rubrique « florilège cherfilial ».

⁵⁰⁸ François, Honoré Vincent. Né à Audun-le-Tiche (Moselle), le 4 octobre 1834, décédé à Mons (Belgique), le 14 juillet 1900. Saint-Cyrien, il est officier du corps d'état-major. SHD/DAT Gr 5 Yf 73 952.

⁵⁰⁹ SAWICKI (Gérald), « Aux origines lointaines du « service action » : sabotages et opérations spéciales en cas de mobilisation et de guerre (1871-1914) », *Revue historique des armées*, 268 | 2012, [En ligne], mis en ligne le 01 août 2012. URL : <http://rha.revues.org>.

⁵¹⁰ Chef d'escadrons Charles, Joseph Serve (1842-1907). Officier issu du rang, il sert au 1^{er} RC de 1884 à 1885. SHD/DAT Gr 6 Yf 60 513.

⁵¹¹ SHD/DAT 9 N 20. Voir en annexe, le mémoire du chef d'escadrons Serve et la lettre d'accompagnement de son chef de corps.

chance d'accidents ». ⁵¹² Malheureusement pour son inventeur, si le Comité reconnaît l'ingéniosité du projet, il lui semble ne pas « *donner une solution assez satisfaisante de la question de l'amortissement des coups pour que leur emploi puisse être recommandé aux corps de troupe* ». Mais à côté de la prise en compte de la sécurité du cavalier, cette conclusion technique ne permet pas de connaître l'économie budgétaire et la plus-value à l'instruction que pourrait offrir l'adoption de cette « lance-tampon » par tous les régiments de cavalerie de l'armée française.

D'autres études originales sont menées en Lorraine et retiennent l'attention du commandement. A titre d'exemple, dans le 6^e corps d'armée, nous pouvons retenir l'expérimentation du fonctionnement d'un régiment mixte de cavalerie ⁵¹³ monté partiellement par des chevaux en location. Le régiment est placé sous la responsabilité du commandant en second du 5^e régiment de hussards. Il prend part aux manœuvres d'automne des 30^e et 40^e divisions, le 16 novembre 1892 ⁵¹⁴.

De toute cette production intellectuelle, technique ou tactique, des chefs ou des subordonnés de la 2^e division de cavalerie, nous pouvons relever un trait de caractère commun, celui de proposer des innovations ou des corrections des outils mis à la disposition de la cavalerie française en général, de la grande unité de Lunéville en particulier. Toutefois, une rupture s'établit à partir de la mort du général de Benoist et l'amorce du service militaire de deux ans en 1905. Les « doctrinaires » et les « entraîneurs » laissent la place aux « apôtres de l'esprit cavalier » et aux « chefs de guerre » qui comme les généraux de Mas Latrie ⁵¹⁵ ou Lescot ⁵¹⁶ ne vont avoir de cesse de préparer leur division à entrer dans la « bataille des frontières » du XX^e siècle avec conviction, mais aussi selon des principes tactiques empreints des héritages du XIX^e siècle. La réalité cruelle de l'adaptation aux « principes de la guerre » propulse alors les généraux Lescot, Varin ⁵¹⁷, Lasson ⁵¹⁸ et de Corn ⁵¹⁹ dans

⁵¹² SHD/DAT 9 N 21. Voir en annexe, la description de la lance tampon du maréchal des logis Franck-Puaux et les lettres d'accompagnement de son chef de corps et du général commandant la 2^e DC.

⁵¹³ Unité constituée de 2 escadrons du 5^e RH et de 2 escadrons du 12^e RD, avec un escadron de la réserve et un escadron de la territoriale.

⁵¹⁴ SHD/DAT 9 N 15.

⁵¹⁵ Général Jacques, Marie, Armand de Mas Latrie (1851-1927). Il commande la 2^e DC à titre provisoire du 16 novembre 1907 au 20 novembre 1909 comme général de brigade puis à titre définitif comme général de division, du 20 novembre 1909 au 21 octobre 1912. SHD/DAT Gr 9 Yd 488. Voir fiche biographique en annexe.

⁵¹⁶ Général Antide, Léon Lescot (1854-1940). Il commande la 2^e DC par intérim, du 23 octobre 1912 au 26 décembre 1912, puis promu général de division ce jour, il est confirmé dans son commandement. Il est relevé de son commandement, le 13 août 1914 après « l'affaire de Lagarde ». SHD/DAT Gr 9 Yd 556. Voir fiche biographique en annexe.

⁵¹⁷ Général Jean, Marie, Maurice Varin (1857-1829). Il commande la 2^e BD à Lunéville du 23 mars 1911, sous les ordres du général de Mas Latrie puis du général Lescot, au 23 juillet 1914. Par décision ministérielle du 13

une nouvelle perspective cavalière de l'action, mais aussi de la résignation, au contact des effets du feu développés sur le champ de bataille.

2.2 Présentation et représentations militaires : 1873-1921

- Les unités de la 2^e division de cavalerie

Structures militaires organiques principales de la garnison de Lunéville, les régiments de cavalerie trouvent leur identité dans un numéro et une appellation propre. Chacun d'entre eux détient une portion d'héritage et de tradition remontant pour la plupart, aux formations militaires de l'Ancien Régime, « baignées » ensuite dans les épopées impériales. Quels sont leur histoire, leur mode de fonctionnement, leur originalité ? Se caractérisent-ils par un recrutement spécifique, un encadrement différencié ? Qu'apportent-ils à la garnison « individuellement » et à la 2^e division de cavalerie « collectivement » ?

Pour tenter de répondre à ces nombreuses interrogations qui nous paraissent légitime de soulever dans notre étude, il convient de s'arrêter sur chacune de ces formations de cavalerie et d'en dégager les traits essentiels dans une démarche chronologique et événementielle. Tout en s'appuyant sur les historiques régimentaires qui furent rédigés à partir de 1872, puis revus et complétés à partir de 1886 afin de faciliter leur lecture par les hommes de troupes et de constituer « *un puissant élément d'éducation morale* »⁵²⁰, nous souhaitons avant tout cerner les éléments représentatifs des unités de cavalerie lors de leur séjour à Lunéville au sein de la 2^e division de cavalerie entre 1873 et 1921. Notre démarche est utilement complétée par l'adjonction des récits de la presse locale et régionale portant sur ces formations. Selon « l'ordre de bataille » de la cavalerie et des subdivisions d'armes,

août 1914, il est nommé au commandement par intérim de la 2^e DC en remplacement du général Lescot. Par décision ministérielle du 27 octobre 1914, il est maintenu dans son commandement. Il commande la 2^e DC jusqu'au 8 février 1918. SHD/DAT Gr 9 Yd 599. Voir fiche biographique en annexe.

⁵¹⁸ Général Henri, Alfred Lasson (1862-1951). Il commande par intérim la 2^e DC du 8 février 1918 au 28 septembre 1920, sans passer général de division. SHD/DAT Gr 13 Yd 823. Voir fiche biographique en annexe.

⁵¹⁹ Général Alfred Corn (1865-1846). Il commande la 2^e DC du 30 septembre 1920 au 22 juillet 1921. SHD/DAT Gr 13 Yd 654. Voir fiche biographique en annexe.

⁵²⁰ « *Les historiques régimentaires sont un précieux élément d'éducation morale pour l'officier et le soldat. En relatant les faits de guerre auxquels les corps ont pris part, en commémorant les actes individuels qui ont parfois une si grande influence sur le succès général, en pénétrant jusqu'aux détails de la vie militaire d'autrefois, en montrant comment se sont établies et perpétuées les traditions d'honneur, de courage, de dévouement, ces historiques constituent un incomparable enseignement ; ils consacrent cette solidarité entre les générations successives qui est la base de l'esprit de corps ; ils suggèrent aux nouveaux venus, avec la fierté des souvenirs de leurs devanciers, le désir d'ajouter à leur tour une page honorable aux annales du passé* ». [Collectif], (Ministère de la Guerre), *Historiques des corps de troupe de l'armée française (1569-1900)*, Paris-Nancy, Berger-Levrault et Cie Editeurs, 1900, 782 p., préface p. 5.

nous identifierons tout d'abord les régiments de cuirassiers, puis ceux de dragons et enfin ceux de chasseurs à cheval, dans les bornes chronologiques de notre sujet qui permettent d'identifier l'année 1878 comme une année de césure d'importance. En effet, après les cinq premières années d'installation et de consolidation de la cavalerie française à Lunéville après le départ des troupes d'occupation allemandes, tous les régiments sont déplacés pour tenir garnison en région parisienne à partir de l'automne 1878.⁵²¹

Précisons enfin que, même si la statue équestre du général Lasalle évoque les fastes de ce grand hussard du Premier Empire dans la cour du château de Lunéville depuis 1893,⁵²² jamais un régiment de hussards ne vient tenir garnison dans la cité dans la période considérée. Cependant aux « grandes manœuvres de cavalerie » organisées au camp de Châlons du 28 août au 11 septembre 1889, la 2^e division de cavalerie se présente avec la 4^e brigade de hussards composée des 5^e et 10^e régiments de hussards. L'année suivante, l'annuaire de l'armée française mentionne la subordination du 10^e régiment de hussards, dont la partie principale est à Nancy à cette époque, à une brigade de cavalerie légère, elle-même rattachée à la 2^e division de cavalerie. Cet « épisode hussard » ne constitue pas pour autant un trait marquant pour la division de Lunéville et tient plus à la nécessité de donner aux régiments légers de la cavalerie de corps, une grande unité de rattachement pour l'instruction ou l'entraînement.

Les cuirassiers

Devant la volonté de renforcer les garnisons de l'Est de la France par des unités dites de « grosse cavalerie » ou de « cavalerie lourde », quatre régiments de cuirassiers tiennent garnison à Lunéville « deux à deux » entre 1881 et 1902. Près de dix ans après le départ des cuirassiers du général de Bonnemains dans les combats d'Alsace, leur retour à Lunéville réveille des souvenirs douloureux. Surnommés les « gros frères » par les unités de cavalerie légère, les cuirassiers se caractérisent toujours sous la III^e République par le port d'un équipement lourd, cuirasse et casque, qui leur confèrent un aspect « puissant et étincelant » dans les déplacements et les manœuvres du temps de paix. Ils sont l'arme de choc par excellence, celle qui est entraînée à combattre presque exclusivement en masse compact contre la cavalerie ou l'infanterie adverse.

⁵²¹ Les 7^e et 11^e RCH cèdent leur place au 9^e et 13^e RCH ; les 8^e et 9^e RD cèdent leur place au 7^e et 18^e RD.

⁵²² Voir la troisième partie de notre étude, « la cité cavalière ».

Le 1^{er} régiment de cuirassier (1^{er} RC)

Levé en 1631 par le duc de Saxe-Weymar en Allemagne, ce régiment de « grosse cavalerie » passe au service de la France en 1635. Il devient « Turenne-Cavalerie » en 1651, portant ainsi le nom de l'illustre maréchal placé à sa tête qui, nommé « Colonel-Général de cavalerie » six ans plus tard, transmet au régiment ce titre qui lui confère le premier rang dans la cavalerie française jusqu'à la Révolution. En 1791, il prend le nom de « premier régiment de cavalerie », puis en 1803, il devient le 1^{er} régiment de cuirassiers. Le casque et la double cuirasse remplacent désormais le chapeau et le plastron durant toutes les campagnes du Premier Empire. Prenant le nom de « Cuirassiers du Roi » lors de la première Restauration, il retrouve son titre de 1^{er} régiment de cuirassiers durant les Cent-Jours et livre des charges héroïques et désespérées à Waterloo. Réorganisé sous la Seconde restauration, il devient le « Cuirassiers du Roi ». Quinze ans plus tard, il redevient le 1^{er} régiment de cuirassiers. Sous le Second Empire, il est commandé de 1857 à 1860 par le colonel du Barail, futur général de division et ministre de la Guerre. En 1870, lorsqu'éclate la guerre avec la Prusse, il fait partie de la 2^e division de réserve de cavalerie de l'armée du Rhin, placée sous les ordres du général de Bonnemains à Lunéville. Le 6 août, il participe aux combats d'Elsasshausen (bataille de Woerth-Frœschwiller) et aux charges dites de Reischoffen. Des quatre régiments de la division Bonnemains, seul le chef de corps du 1^{er} RC, le colonel Le Forestier de Vendevre⁵²³, réapparaît indemne à Lunéville, le 9 août au matin, après cette première confrontation sanglante avec l'ennemi. Se reconstituant au camp de Châlons, le régiment est présent aux combats de Sedan mais n'est pas appelé à charger les lignes prussiennes. Il subit le sort de l'armée de Mac-Mahon, vaincue et emmenée en captivité. Après la guerre, le régiment est reconstitué avec des éléments du 1^{er} régiment de marche de cuirassiers et vient tenir garnison à Melun, Commercy puis Paris. Lorsqu'il arrive à Lunéville sous le commandement du colonel Salvage de Clavières⁵²⁴, les 14 et 15 mai 1881, il vient de passer deux ans à Maubeuge et Landrecies. Un an plus tôt, lors de la grande revue passée à Longchamp le 14 juillet 1880, le régiment avait reçu son nouvel étendard portant les noms de quatre victoires auxquelles il a pris part : Jemmapes, Austerlitz, Eylau, La Moskowa.

⁵²³ Raymond Le Forestier de Vendevre (1813-1887). Il est promu général de brigade, le 25 août 1870. SHD/DAT Gr 8 Yd 3 783.

⁵²⁴ Georges-Marie Salvage de Clavières (1831-1883). Il commande le 1^{er} RC de 1879 à 1883, année de son décès. SHD/DAT Gr 5 Yf 38 420.

Le 2^e régiment de cuirassiers (2^e RC)

Après avoir porté différentes appellations depuis 1635, le régiment, dit des *Cuirassiers du Dauphin*, est reformé en 1816 avec les débris de l'ancien 6^e et 12^e régiments de cuirassiers. Il fait partie en 1823 du corps expéditionnaire d'Espagne. En 1830, il prend le nom de 2^e régiment de cuirassiers. En 1870, au sein de la division du général de Bonnemains, il participe aux charges dites de Reischoffen sous les ordres du colonel Rossetti. Le 26 avril 1881, le 2^e RC se présente à Lunéville quelques jours avant le 1^{er} RC. Il effectue ainsi son retour dans la garnison lorraine qui l'a vu partir sur le champ de bataille. Cette arrivée marque plus généralement la réapparition des unités de cuirassiers dans la ville depuis leur départ en campagne en août 1870. Si la presse se félicite de leur arrivée, elle ne semble pas faire échos du passé tragique de ces régiments de cavalerie lourde engagés en Alsace dans des combats sanglants quelques années plus tôt.

« La première colonne du 2^e régiment de cuirassiers est arrivée mardi matin à Lunéville. La deuxième colonne avec le colonel et la musique est arrivée mercredi. Chaque fois une musique de dragons et le corps d'officiers sont allés à la rencontre de leurs camarades. La réception a été des plus cordiales »⁵²⁵.

Comme le 1^{er} RC, le 2^e RC quitte Lunéville pour rejoindre sa nouvelle garnison de Niort en août 1888. La 2^e brigade de cuirassiers est alors remplacée par la 6^e brigade de cuirassier composée des 11^e et 12^e RC.

Le 11^e régiment de cuirassiers (11^e RC)

Héritier des brigades de carabiniers créées par Louis XIV et du 11^e régiment de cavalerie des guerres révolutionnaires, le 11^e RC obtient sa nouvelle appellation lors de la réorganisation des régiments de cavalerie de 1803. Sous le Premier Empire, il prend part aux batailles d'Austerlitz, d'Eylau, de la Moskowa et de Waterloo. Licencié en juin 1815, il disparaît de l'ordre de bataille de la cavalerie française jusqu'en 1871, date à laquelle il est recréé avec les éléments du régiment des carabiniers de la garde impériale et du 11^e régiment de cuirassiers de marche, constitué dans les dernières semaines de la guerre. En août 1888, le 11^e RC arrive à

⁵²⁵ *L'Eclaireur de Lunéville*, vendredi 29 avril 1881.

Lunéville quelques jours après le 12^e régiment de cuirassiers, son « régiment frère ». Il fait une forte impression dans sa nouvelle garnison.

« La première colonne du 11^e cuirassiers venant de Niort est arrivée hier soir vers dix heures à Lunéville. La deuxième colonne arrive ce matin samedi ; ainsi se trouvera complétée la 6^e brigade de cuirassiers. On est unanime à constater l'excellent état des chevaux de ce régiment, leur haute taille et leur vigueur »⁵²⁶.

Au début du mois d'octobre 1902, après avoir séjourné un peu plus de quatre ans à Lunéville, le 11^e RC quitte la Lorraine pour rejoindre sa nouvelle garnison à Saint-Germain-en-Laye.

Le 12^e régiment de cuirassiers (12^e RC)

Trouvant ses origines dans le régiment de cavalerie du *Dauphin* formé en 1668, le 12^e régiment de cavalerie devient le 12^e RC lors de la réorganisation de 1803. Sous le Premier Empire, il participe aux batailles d'Austerlitz, d'Iéna, d'Eckmühl, de Wagram et de Waterloo où il se couvre de gloire en chargeant les positions anglaises de Wellington⁵²⁷. Licencié à la fin du mois de juin 1815, le régiment retrouve son titre qu'en février 1871, en amalgamant les éléments du régiment des cuirassiers de la garde impériale sacrifié lors de la bataille de Rezonville et du 9^e régiment de cuirassiers de marche. Au sein de la même brigade que le 11^e RC, le 12^e RC arrive à Lunéville les 27 et 28 août 1888 dans un état de grande fatigue selon la presse locale qui ne manque pas de souligner toutefois les vertus de sa nouvelle garnison.

« Le 12^e régiment de cuirassiers divisé en deux colonnes est parti d'Angers, le 1^{er} et 2 août ; les deux colonnes ont suivi le même itinéraire à la distance d'une journée de marche. Le régiment est arrivé à Lunéville lundi et mardi venant de Vézelize, après avoir fait une étape de 40 kilomètres. Le général Bossan⁵²⁸, commandant la nouvelle brigade et un certain

⁵²⁶ *L'Eclaireur de Lunéville*, dimanche 2 septembre 1888.

⁵²⁷ Un tableau, peint par Henri Chartier (1859-1924) en 1910 et intitulé « La chute de l'aigle, 18 juin 1815 », est exposé dans la salle des Trophées du SHD à Vincennes. Désirant représenter la fin de l'épopée impériale et le tragique héroïsme des charges de la cavalerie française à Waterloo, l'artiste a représenté la mort d'un porte-aigle du 12^e RC sur son cheval lancé contre l'infanterie anglaise. A travers son intensité dramatique, cette œuvre contribue à entretenir auprès du public de l'époque, le souvenir des sacrifices consentis par la cavalerie napoléonienne et le mythe de la Grande Armée.

⁵²⁸ Général Claude, Hyppolite William Bossan (1827-1896). Il commande la 6^e BC à Lunéville d'août 1888 à juillet 1889. Il est fait commandeur de la Légion d'honneur devant le front des troupes de la garnison par le général Loizillon, commandant la 2^e DC, le 12 mai 1889. SHD/DAT Gr 10 Yd 115.

nombre d'officiers et de sous-officiers de dragons s'étaient portés au-devant des colonnes. La fanfare des dragons était allée à leur rencontre jusqu'au pont de Viller et les précédait à leur entrée en ville. Plusieurs habitants de Lunéville s'étaient rendus au faubourg de Viller et ont accompagné les troupes à leur entrée. L'état des chevaux n'était pas brillant ; ils sont efflanqués et paraissent avoir souffert des fatigues de ces trajets de vingt-sept jours, effectué par un temps déplorable. On nous dit que la mauvaise qualité de foin qui leur a été donné n'est pas étrangère à cet état ; ces chevaux sont d'apparence moins robuste que ceux des 1^{er} et 2^e cuirassiers qui viennent de nous quitter. Mais ils se referont vite dans notre pays où la qualité du fourrage est excellente, et où le régime de la gestion directe présente à cet égard de précieuses garanties. Les cavaliers sont solides et bien portants ; et nous avons entendus plus d'un d'entre eux augurer fort bien de leur nouvelle garnison, sur la bonne mine des habitants. Leur espoir ne sera pas déçu »⁵²⁹.

Comme le 11^e RC, le 12^e RC quitte définitivement Lunéville en octobre 1902 pour rejoindre Rambouillet et la 7^e division de cavalerie, non sans avoir détaché deux escadrons auprès des centres de grèves du Nord de la France.⁵³⁰ La 6^e brigade de cuirassiers est alors remplacée par une brigade de cavalerie légère composée des 17^e et 18^e RCH.

De 1881 à 1902, quatre régiments distincts de cuirassiers tiennent donc garnison à Lunéville et représentent par leur tenue et leur équipement, la « cavalerie de choc » de la 2^e division de cavalerie. A leur départ, une page de l'histoire de la cavalerie de la cité se tourne définitivement. Les cuirassiers ne reviendront plus.⁵³¹

Les dragons

Les dragons sont des unités montées qui ont la particularité d'avoir été conçues pour répondre au besoin de combattre à cheval mais aussi à pied en fonction du besoin tactique ou des ordres reçus. Dans l'histoire militaire de la France, ils sont considérés comme un corps de fantassins ou de cavaliers. Après la guerre de 1870-1871, ils opèrent encore parfois comme des forces de police et participent au maintien de l'ordre lors des mouvements de grève. Entre 1873 et 1914, cinq

⁵²⁹ *L'Eclairneur de Lunéville*, jeudi 30 août 1888.

⁵³⁰ *L'Eclairneur de Lunéville*, dimanche 19 octobre 1902.

⁵³¹ Ce n'est qu'après la Deuxième Guerre mondiale que les cuirassiers font une nouvelle apparition dans la région. Après avoir été dissous et recréé plusieurs fois, le 3^e RC (un des quatre anciens régiments de la division Bonnemains) s'installe sur une ancienne base de l'Otan à Chenevières, à proximité de Lunéville, de 1968 à 1998.

régiments de dragons se succèdent à Lunéville, marquant ainsi de manière continue la présence de cette subdivision d'arme dans la cité.

Le 8^e régiment de dragons (8^e RD)

Créé en 1674, ce régiment de dragons change plusieurs fois de propriétaire et d'appellation pour devenir à partir de 1737, *Penthièvre-Cavalerie*, nom qu'il garde jusqu'à la Révolution. En janvier 1791, il devient le 8^e régiment de dragons et participe à de nombreuses batailles jusqu'à l'Empire, en particulier, en Italie, en Espagne, au Portugal ou en Allemagne. Sous la restauration il prend le titre de 3^e régiment de lanciers et le nom de *lanciers du Dauphin*. A Waterloo, il se signale par plusieurs charges désespérées. Licencié en 1815, il devient l'année suivante, le 20^e régiment de chasseurs et participe à l'expédition d'Espagne en 1823. Deux ans plus tard, il est transformé en un régiment de dragons sous le numéro 8 qu'il conserve par la suite. Peu engagé pendant les combats de 1870, il est reconstitué après l'amalgame des effectifs du 8^e régiment de dragons de marche. Après avoir fait partie de l'armée de Versailles, il rejoint Lunéville avec les unités françaises chargées de constituer la 2^e division de cavalerie en 1873. Quatre ans plus tard, il est envoyé à Paris avec le 9^e RD. Il rejoint à nouveau Lunéville en septembre 1892 et ne quitte plus la cité lorraine avant son engagement sur les champs de bataille de la Première Guerre mondiale.⁵³² Sous les ordres de différents chefs de corps, le 8^e RD fait paraître trois albums photographiques de souvenir en 1904, 1909 et 1911.⁵³³ Mettant en valeur les chefs et les hommes de la formation à travers des photographies de groupe, ils témoignent de la volonté de « garder un bon souvenir du régiment ». Acquis pour être offerts ou conservés, ils sont aussi des instruments au service de la « promotion » de la cavalerie de Lunéville en dehors de l'espace lorrain.⁵³⁴

⁵³² Entre 1873 et 1939, le 8^e RD tient garnison à Lunéville à trois reprises toujours au quartier de la Barollière : 1873-1878 ; 1892-1914 ; 1919-1939. Pendant près de quarante-sept années, il marque donc durablement l'espace militaire de Lunéville. Il peut être considéré comme « le » régiment de cavalerie de la cité lorraine. Depuis une délibération municipale en date du 29 novembre 1974, une rue porte son nom à Lunéville.

⁵³³ [ANONYME], *8^e régiment de dragons, Lunéville*, Charleville, Imprimerie phototypique A. Gelly, 1904 ; [ANONYME], *8^e régiment de dragons, Lunéville*, Charleville, Imprimerie phototypique A. Gelly, 1909 ; [ANONYME], *8^e régiment de dragons, Lunéville*, Lyon, Spécialité d'albums militaires, J. Blanc, 1911.

⁵³⁴ Une étude approfondie de ces albums de photographies commercialisés (comment et à quel prix ?) dans différentes villes de garnisons de France permettrait d'identifier les quantités produites et de déterminer une typologie par armes, subdivisions et régiments. D'après nos recherches, même si de très nombreux albums semblent avoir été édités entre 1890 et 1914, il n'est pas certain que toutes les formations de l'armée française possèdent au moins un album dédié. En faisant paraître trois albums (au moins ?), le 8^e RD se détache dans cette entreprise de « souvenir » et de « propagande » à Lunéville mais aussi, semble-t-il, au sein de la cavalerie française.

Le 9^e régiment de dragons (9^e RD)

Ce régiment qui porte le numéro 9 dans l'arme des dragons depuis 1791 a été formé en vertu d'une ordonnance de 1673. De 1811 à 1815, il devient le 4^e régiment de cheval-légers puis le 21^e régiment de chasseurs. En 1825, il retrouve son rang dans les unités de dragons. Pendant les combats du mois d'août 1870, il est engagé au sein de la 3^e division de réserve de cavalerie contre la charge de la brigade Bredow sur le plateau de Rezonville. Il disparaît après la capitulation de Metz. En avril 1871, il est reconstitué avec des éléments du 9^e régiment de dragons de marche constitué pendant la guerre. Ayant fait partie de l'armée de Versailles comme le 8^e RD, il effectue un premier séjour à Lunéville de 1873 à 1878. Après quatre années à Paris, il rejoint Lunéville en septembre 1892 pour faire à nouveau partie de la 2^e division de cavalerie. Sa portion centrale se déplace de Provins à Vitry-le-François.

« Les 8^e et 9^e dragons sont maintenant installés dans leur casernement de Lunéville. Les deux régiments sont arrivés samedi et dimanche, en bon état. Nous sommes heureux de leur souhaiter une cordiale bienvenue ; nous sommes certains que des relations amicales ne tarderont pas à s'établir entre nos nouveaux hôtes et l'élément civil : autorités et population »⁵³⁵.

En 1904, comme le 8^e RD, le régiment fait paraître un album de photographies dans lequel le lieutenant Tricornot de Rose, futur « pionnier de l'aviation de chasse »⁵³⁶, pose avec les hommes de son peloton ou avec les officiers de son unité. En mai 1912, après avoir passé près de quinze ans à Lunéville en deux séjours de durée différenciée, le 9^e RD quitte définitivement la cité lorraine pour prendre la place du 31^e RD à Epernay. Considéré comme un des « vieux régiments » de Lunéville, son départ est particulièrement suivi par les officiers de la garnison qui l'accompagnent jusqu'à la sortie de la ville.

Le 7^e régiment de dragons (7^e RD)

Trouvant ses origines dans un régiment formé à Tournais en 1763 par le marquis de Sauveboeuf, sous le nom de *Sauveboeuf-Dragons*, le 7^e RD est aussi le

⁵³⁵ *L'Eclaireur de Lunéville*, jeudi 29 septembre 1892.

⁵³⁶ GRANDHOMME (Jean-Noël) et KREMPP (Thérèse), *Charles de Rose le pionnier de l'aviation de chasse*, Strasbourg, La Nuée Bleue/DNA, 2003, 319 p.

Dauphin-Dragons, en souvenir de Louis, Dauphin de France⁵³⁷, propriétaire du régiment en 1675, après la mort de son créateur durant la guerre de Hollande⁵³⁸. Comme tous les régiments de cavalerie de l'Ancien Régime, il se dote d'un numéro à partir de 1791, mais conserve son appellation de tradition dans tous les combats qui se succèdent et toutes les garnisons qu'il occupe jusqu'à son installation à Lunéville à l'automne 1878. En provenance de Paris, il forme dès lors avec le 18^e RD, la 1^{ère} brigade de dragons, jusqu'à son départ pour Provins à l'automne 1892. L'historique du régiment⁵³⁹ rédigé par le lieutenant René de Cossé-Brissac et soigneusement illustré par Louis Vallet et Jean de Cossé-Brissac, évoque ses quatorze années de présence dans la cité lorraine avec clarté, sans oublier d'évoquer au préalable le séjour de trois de ses escadrons au quartier de l'Orangerie de 1863 à 1865.

« Au mois d'octobre 1878, le régiment, en deux colonnes, se rendit à Lunéville pour y tenir garnison. La première commandée par le lieutenant-colonel Joleaud, comprenant les 3^e et 4^e escadrons, quitta Paris, le 16 octobre et arriva le 31 à Lunéville ; la deuxième, sous les ordres du colonel Castanier⁵⁴⁰, partit le 18 et arriva le 2 novembre. Les 3^e et 4^e escadrons furent détachés à Baccarat, dès leur arrivée ; le 5 et le dépôt installés à Vitry. Le régiment occupa à Lunéville le quartier des Cadets et une partie des logements du château. Adjoint au 18^e Dragons pour former la 1^{ère} brigade de dragons, il fut affecté à la 2^e division de cavalerie commandée par le général Cornat, qui resta à sa tête jusqu'en juin 1879 »⁵⁴¹.

Mais peu de temps après l'installation de deux escadrons à Baccarat, des cas de fièvre typhoïde chez les militaires tout juste arrivés dans la garnison et l'absence de médecins auprès des malades, inquiètent la presse locale qui interpelle l'autorité militaire de Lunéville.

⁵³⁷ Louis de France (1661-1711) dit Monseigneur ou le Grand Dauphin après sa mort, est le fils aîné du roi Louis XIV et de la reine Marie-Thérèse d'Autriche.

⁵³⁸ 1673-1678.

⁵³⁹ de COSSÉ-BRISSAC (Lieutenant), *Historique du 7^e régiment de dragons, 1673-1909*, Paris, Leroy, 1909, 184 p.

⁵⁴⁰ Colonel Pierre, Louis, François Castanier (1826-1896). Issu de l'École spéciale de Saint-Cyr (promotion d'Italie, 1846-1848 : fait assez rare, il accomplit une année supplémentaire pour parfaire sa formation et sort de l'École en 1849), il est sous-lieutenant au 13^e RCH en 1849. Au sein des chasseurs d'Afrique de 1851 à 1866, il participe à la campagne de Crimée de 1854 à 1855. Il est blessé d'un coup de lance aux combats de Tchernaiâ, le 30 décembre 1854. Après avoir servi au 7^e RCH, puis au 9^e RD et enfin à l'École de cavalerie de Saumur, il est promu colonel, le 27 mai 1875 et prend le commandement du 7^e RD. Il succède ainsi au colonel Lardeur (1824-1893), futur général commandant la 2^e DC, du 24 mai 1883 au 23 juin 1888. Nommé général de brigade, le 10 mars 1883, il se voit confier la 3^e BD à Paris. Le 25 avril 1889, il est admis à faire valoir ses droits à la retraite. Promu officier de la Légion d'honneur, par décret du 13 janvier 1879, il est décoré à Lunéville « à l'heure de la parade », par le général Guiot de la Rochère, commandant la 1^{ère} BD, le 6 février 1879. COSSÉ-BRISSAC (Lieutenant), *Historique du 7^e régiment de dragons, 1673-1909*, Paris, Leroy, 1909, 184 p., p. 160 ; SHD/DAT Gr 10 Yd 77 ; www.culture.gouv.fr (base de données Leonore), dossier LH/444/53.

⁵⁴¹ de COSSÉ BRISSAC (Lieutenant), *op. cit.*, p. 116.

« On nous prie de signaler, à qui de droit, un fait anormal et qui est l'objet de fâcheux commentaires pour l'autorité militaire. D'après les renseignements qui nous sont fournis, par une personne digne de foi, les deux escadrons du 7^e dragons, en garnison à Baccarat, seraient sans médecin depuis leur arrivée dans cette ville. On assure même qu'ils sont venus de Paris dans cet état. Or, il y aurait vingt-deux malades et un cas de fièvre typhoïde. Comme il n'y a qu'un vétérinaire, on a dû requérir un médecin civil. M. le général Cornat connaît-il les faits ? Sait-il quelle émotion cela produit dans les familles qui toutes ont un de leurs enfants dans l'armée ? M. le général Cornat passe pour être un observateur rigoureux de la discipline et un ami du soldat. Nous aimons donc à croire qu'il va aviser au plus vite à faire cesser un état de choses véritablement déplorable, et que les députés et sénateurs de notre département ne manqueront sans doute pas de porter à la connaissance du ministère de la Guerre »⁵⁴².

Cette période d'installation du régiment en Lorraine correspond aussi au début d'une évolution de plusieurs pièces d'uniforme ou d'équipement pour les dragons. On peut ainsi souligner ; la disparition des buffleteries de couleurs blanches puis noires, au profit de l'adoption de la couleur fauve ; la distribution généralisée du mousqueton Gras modèle 1874 ; la suppression de la giberne au profit de la cartouchière. En juillet 1883, la tunique bleu foncé à pans doublés en drap garance se relevant pour former retroussis est supprimée. Elle est remplacée progressivement par le dolman de dragons, réglementé par la décision du 11 février 1884.⁵⁴³ Enfin, le harnachement modèle 1874 est généralisé seulement à partir de 1884 et se soustrait définitivement au modèle 1861 qui avait servi durant les campagnes du Second Empire. A partir de 1889, le régiment est équipé de la lance en vertu de la décision de réintroduire cette arme de pointe dans les unités de dragons.⁵⁴⁴ Héros des combats de Wagram en 1809, La Moskova en 1812, Dresde en 1813 et Khanghil en 1855, le 7^e RD reçoit son nouvel étendard à Paris, sur la pelouse de Longchamp, le 14 juillet 1880. Dans le cadre de cette distribution patriotique des nouveaux drapeaux à l'armée, la délégation du régiment venue de Lunéville pour recevoir des mains de Jules Grévy l'emblème au quatre noms glorieux

⁵⁴² *L'Eclaireur de Lunéville*, vendredi 15 novembre 1878.

⁵⁴³ Bleu foncé à neuf brandebourgs et tresses noires, le dolman des dragons pour la troupe est garni de trois rangés de neuf boutons blancs. Le collet en drap blanc porte deux écussons bleu foncé où se placent les numéros du régiment en drap garance.

⁵⁴⁴ Remise à l'étude par une note ministérielle en date du 21 novembre 1888, le général Loizillon, commandant la 2^e DC, se prononce pour une réintroduction partielle de la lance dans la cavalerie, dans une note datée du 4 décembre 1888. Il souhaite « répondre aux préoccupations courantes sur l'efficacité de la lance, sans apporter de troubles appréciables dans l'organisation, la constitution et la valeur, à tous les autres points de vue, de nos régiments de cavalerie ». SHD/DAT 7 N 45.

de bataille est composée du chef de corps, le colonel Castanier, du porte-étendard, d'un capitaine, d'un sous-officier, d'un brigadier et de trois cavaliers de première classe.

« Le nouvel emblème remplaçait l'étendard provisoire sans inscription, sans frange et sans cravate, avec hampe bleue surmontée d'un fer de lance doré que le corps détenait depuis la guerre. Celui-ci avait été substitué à l'étendard impérial qui n'avait pas été emporté pendant la campagne de 1870 et avait été ensuite, après le changement de régime, versé aux magasins de l'artillerie »⁵⁴⁵.

De 1881 à 1892, le 7^e RD participe chaque année, sauf à priori en 1882, aux manœuvres de brigades ou de divisions, en « terrain libre » ou au camp de Châlons. On peut ainsi établir un bilan de l'activité du régiment et le retenir comme illustration prenant valeur d'exemple et de référence, pour les régiments de cavalerie en garnison à Lunéville à cette époque.

Dates	Lieux	Chefs de corps
1 ^{er} - 15 septembre 1881	Xironcour, Jevoncourt (Rive gauche de la Moselle)	Colonel Castanier
5 – 30 août 1883	Camp de Châlons	Colonel Mangin
Septembre 1884	Frolois (Entre Madon et Meuse)	Colonel Moutz
Septembre 1885	Arracourt (Nord de Lunéville)	Colonel Moutz
Septembre 1886	Camp de Châlons	Colonel Moutz
Septembre 1887	Cirey, Baccarat	Colonel Bouchy
Septembre 1888	Cirey, Baccarat	Colonel Varroquier
Septembre 1889	Camp de Châlons	Colonel Varroquier
Septembre 1890	Camp de Châlons	Colonel Varroquier
Septembre 1891	Camp de Châlons	Colonel Varroquier
Septembre 1892	Lunéville, Toul	Colonel Varroquier

A l'issue des manœuvres de l'automne 1892, après quatorze années de présence à Lunéville, il rejoint par étapes sa nouvelle garnison à Provins. Il entre désormais dans la composition de la 5^e division de cavalerie commandée par le

⁵⁴⁵ de COSSÉ BRISSAC (Lieutenant), *op. cit.*, p. 117.

général de Jessé, ancien commandant de la 1^{ère} brigade de dragons. Par la suite, le 7^e RD ne reviendra plus tenir garnison à Lunéville.

Le 18^e régiment de dragons (18^e RD)

A l'aube de la Révolution, le régiment des *Dragons du Roi* est l'un des moins anciens régiments de cavalerie du royaume de France. Créé à Metz en 1744, en pleine guerre de Succession d'Autriche, à partir de quinze compagnies provenant de quinze régiments de dragons différents, il répond probablement au désir de mettre les dragons à hauteur de l'infanterie et de la cavalerie qui ont chacun un régiment *du Roi*. Au classement de 1791, d'après son rang d'ancienneté, il devient le 18^e régiment de dragons et sert à l'Armée des Alpes. Après plusieurs opérations aux frontières de la République, il participe, au sein du corps expéditionnaire d'Egypte, à différentes missions de surveillances des voies de communication puis à la bataille d'Alexandrie contre les Anglais en 1801. De retour en France, il se distingue tout particulièrement en 1805 à Elchingen puis Austerlitz. En 1809, il est envoyé en Espagne puis au Portugal sous les ordres du maréchal Soult. En 1811, il est appelé à l'armée d'Allemagne au moment où Napoléon recrée la *Grande Armée* en vue d'ouvrir un nouveau front en Russie. Après sa participation à la bataille de Leipzig en 1813, puis à la campagne de France l'année suivante, il est licencié en 1815. Le régiment réapparaît en 1830 sous la forme d'un régiment de lanciers. Il prend le nom de *Lanciers d'Orléans* puis 6^e régiment de lanciers. Deux de ses escadrons participent aux charges de Morsbronn en 1870, aux côtés des 8^e et 9^e régiments de cuirassiers de la brigade du général Michel. A la suppression des lanciers du Second Empire, le 6^e régiment de lanciers devient le 18^e régiment de dragons. Au moment de cette transformation, il est commandé par le colonel L'Hotte, futur général de division de cavalerie⁵⁴⁶, théoricien de l'équitation savante et de l'équitation militaire, né et décédé à Lunéville. Après avoir été en garnison dans la région parisienne, le 18^e RD rejoint Lunéville à l'automne 1878. En 1892, tout en restant au sein de la 1^{ère} brigade de dragons, il quitte définitivement la Lorraine pour s'installer à Meaux. Comme son « régiment frère », le 7^e RD, le 18^e RD quitte Lunéville dans l'indifférence de la population lunévilloise, ce que souligne *L'Eclairneur de Lunéville* avec une certaine amertume. Les régiments de Lunéville ne sont-ils alors que des régiments « de passage » qui ne méritent ni l'attention, ni l'intérêt, ni même une

⁵⁴⁶ Général Alexis, François L'Hotte (1825- 1904). SHD/DAT Gr 9 Yd 12.

certaine forme de reconnaissance des Lunévillois ? La question est en tout cas posée à la lecture de la presse locale.

« Nous avons regretté qu'on parût indifférent au départ des 7^e et 18^e dragons qui avaient séjourné 14 ans au milieu de nous. Pendant ce long espace de vie en commun, bien des amitiés s'étaient formées ; beaucoup d'officiers, de sous-officiers avaient conclu dans le pays des alliances de familles : autant d'excellentes raisons pour que notre ancienne brigade de dragons ne fut pas traitée en garnison de passage, et qu'on lui fît sentir qu'on gardait d'elle un excellent souvenir »⁵⁴⁷.

Notons que les papiers du général de Jessé⁵⁴⁸, déposés dans les fonds privés du SHD, évoquent une expérience originale menée au 18^e RD quatre ans avant son arrivée à Lunéville en 1878, sur l'emploi de pionniers dans la cavalerie. Comme le 7^e RD, le 18^e RD n'effectue qu'un seul séjour à Lunéville.

Le 31^e régiment de dragons (31^e RD)

Dernier régiment créé dans la subdivision des dragons en vertu de la loi du 18 février 1890, le 31^e RD est formé au camp de Châlons en 1893 à partir de différents pelotons prélevés sur des régiments de dragons. Le 15 avril 1895, le 31^e RD quitte le camp de Châlons et rejoint le jour même sa nouvelle garnison d'Eprenay où un accueil chaleureux lui est réservé. Sept ans plus tard, il rejoint Lunéville le 2 juillet 1912. Quelques semaines auparavant, le 9^e RD quittait Lunéville et rejoignait Eprenay le 31 mai. Cette inversion de régiment, de garnison à garnison, sans changement complet de brigade s'explique très probablement par la nécessité d'éloigner le 31^e RD après les troubles de vigneron et sa participation « musclée » au maintien de l'ordre. C'est la première fois qu'il vient tenir garnison en Lorraine et reste donc « un inconnu » pour les lunévillois. Plusieurs cartes postales immortalisent son arrivée et son accueil dans la cité par le général de Mas Latrie, commandant la 2^e division de cavalerie. Le 31^e RD est présenté officiellement à toute la garnison mais aucune allusion à sa participation aux opérations de maintien de l'ordre en Champagne n'est mentionnée dans la presse lunévilloise.

⁵⁴⁷ *L'Eclairneur de Lunéville*, jeudi 29 septembre 1892.

⁵⁴⁸ Antoine, César, Joachim, Alphonse, de Jessé (1834-1897) est promu général le 27 septembre 1881. Il commande la 1^{ère} BD à Lunéville, du 22 septembre 1881 au 25 septembre 1887. SHD/DAT Gr 9 Yd 125.

« À 9h00 le général de Mas Latrie arrive, accompagné des généraux Varin et de Contades-Gizeux et de son état-major. Au galop, il se dirige vers les troupes devant le front desquelles il passe rapidement (...). Avant de quitter le terrain de manœuvre, le général Varin, ainsi qu'il a coutume de le faire au cours des exercices exécutés sous ses ordres au Champ de Mars, emmène les officiers présents faire un tour de piste et sauter les obstacles lui en tête (...). Le 31^e RD assiste à cette brillante chevauchée, au cours de laquelle on a signalé aucune chute, aucun accident, ce qui ne peut manquer d'inspirer aux troupiers la confiance nécessaire que tout soldat doit avoir dans ceux qui les mèneraient à la bataille »⁵⁴⁹.

Jusqu'à la Première Guerre mondiale, les « dragons de Lunéville » sont donc bien les « cavaliers de cœur » de la cité lorraine. Par leur présence ininterrompue dans la ville de 1873 à 1914, ils supplantent de fait toutes les autres subdivisions de l'arme.

Les chasseurs à cheval

Entre 1873 et 1914, six régiments de chasseurs à cheval distincts tiennent garnison à Lunéville par la présence simultanée, mais non permanente dans la période considérée, de deux régiments appartenant à une brigade de cavalerie de chasseurs puis à une brigade de cavalerie légère à partir de 1913. La brigade « légère » ainsi constituée voisine avec une brigade « lourde » de dragons au sein de la 2^e division de cavalerie.

- 1873 à 1878 : 1^{ère} brigade de chasseurs, constituée des 7^e et 11^e régiments de chasseurs à cheval,⁵⁵⁰ en provenance tous les deux de l'Armée de Versailles ;
- 1878 à 1881 : 3^e brigade de chasseurs, constituée des 9^e et 13^e régiments de chasseurs à cheval, en provenance de Rambouillet et de Saint-Germain-en-Laye ;
- 1902 à 1914 : 2^e brigade de chasseurs, devenue la 2^e brigade de cavalerie légère en 1913, constituée des 17^e et 18^e régiments de chasseurs à cheval en provenance, le premier de Rambouillet, le second de Saint-Germain-en-Laye.

Il est à noter que de 1881 à 1902, aucun régiment de chasseurs à cheval ne sera présent à Lunéville. En effet, durant cette période, la 2^e division de cavalerie est constituée d'une brigade de dragons et d'une brigade de cuirassiers présentes à Lunéville et d'une brigade de cavalerie légère composée, d'un régiment de

⁵⁴⁹ L'Indépendant de Lunéville, dimanche 7 juillet 2012.

⁵⁵⁰ De 1874 à 1878, il semble que cette brigade soit identifiée avec le chiffre 2. Voir annexe.

chasseurs à cheval et d'un régiment de hussards⁵⁵¹, ou de deux régiments de chasseurs à cheval, tenant garnison dans une autre ville de Lorraine.

Dans les bornes chronologiques de notre étude, ces six régiments tiennent garnison une seule fois à Lunéville et sont présents deux à deux pour des durées différentes. Les 17^e et 18^e régiments de chasseurs à cheval se distinguent des autres unités en restant près de vingt ans au sein de leur brigade dans la cité Lorraine d'extrême frontière. De plus, il est à noter que ces deux régiments recréés en 1873 après leur dissolution en 1831, ne sont pas engagés hors de la métropole jusqu'en 1914. Ils s'identifient plus particulièrement comme des régiments de la France de l'Est, entraînés à se mouvoir sur un terrain connu aux abords de la frontière. Par les us et coutumes de la cavalerie légère, où le « style » n'a d'égal que la tenue à cheval et la qualité des uniformes de sortie, ils marquent aussi la « bonne société » militaire de la garnison.

Les chasseurs à cheval sont communément appelés les « tapissiers », par leurs frères d'armes des autres subdivisions de dragons ou de cuirassiers, comme le rapporte le général Chambe qui précise que « *cette appellation familière et moqueuse* » était celle utilisée pour désigner les chasseurs à cheval de la brigade de cavalerie légère du général de Contades (17^e et 18^e régiments de chasseurs) par les dragons de la 10^e division de cavalerie. Armés de la nouvelle lance en tube d'acier, alors que les dragons l'étaient de la lance traditionnelle en bois ou en bambou, les chasseurs à cheval sont obligés de subir encore au début de la Première Guerre mondiale, un inconvénient mineur « *mais très désagréable* ». En effet, d'après le général Chambe, « *l'anneau de la courroie heurtait sans arrêt le tube creux de la lance métallique. Cela produisait un tintement clair incessant auquel on n'avait pas songé. Quand passait un groupe à cheval, même de la valeur d'un simple peloton, c'était un grelottement qui s'entendait de loin, un bruit ridicule de grelots* »⁵⁵².

Le 7^e régiment de chasseurs à cheval (7^e RCH)

Trouvant ses origines dans les compagnies franches des *Volontaires royaux* réunies pendant la guerre de succession d'Autriche, puis dans les *chasseurs de*

⁵⁵¹ A titre d'illustration, en se référant aux annuaires de l'Armée française, nous soulignons les cas particuliers de l'année 1890, où la 2^e DC appartient au 6^e CA et de l'année 1900, où la 2^e DC appartient au 20^e CA. En 1890, la brigade légère de la 2^e DC (6^e CA) est ainsi constituée du 17^e RCH (6^e brigade de cavalerie), en garnison à Neufchâteau, et du 10^e RH (4^e brigade de hussards) en garnison à Sézanne (P.C.) et Nancy (P.P.). En 1900, la 2^e brigade légère de la 2^e DC (20^e CA) est en revanche constituée uniquement du 5^e RCH en garnison à Neufchâteau.

⁵⁵² CHAMBE (général), *Adieu cavalerie !*, Paris, Plon, 1979, 283 p., p. 186.

Picardie en 1779, le 7^e RCH est créé en janvier 1791. Dans les combats de la Révolution, il se distingue à Spire l'année suivante en s'emparant des premiers drapeaux de la jeune République sur les troupes autrichiennes. Sous le Premier Empire, il participe aux combats d'Iéna, Eylau, Wagram et de la Bérézina. A la première Restauration, il prend le titre de *chasseurs d'Orléans* puis en 1816, le nom de *chasseurs de la Marne* avec le numéro 12 dans la série des régiments de la subdivision d'arme. Il participe à l'expédition d'Espagne de 1823 à 1825 et retrouve le numéro 7 en 1831. Six ans plus tard, il est envoyé en Algérie puis en Italie en 1859. Il se distingue à la bataille de Solferino. Pendant la campagne de 1870, il subit de lourdes pertes à la bataille de Sedan et parvient à échapper à la captivité et à rejoindre Paris. En novembre 1873, au sein de la 1^{ère} brigade de chasseurs commandée par le général Laboulée, il quitte l'armée de Versailles pour rejoindre avec le 11^e RCH sa nouvelle garnison à Lunéville. Il est l'un des quatre régiments de cavalerie à venir s'installer dans la ville après le départ des troupes d'occupation allemandes. En novembre 1878, il quitte la Lorraine pour rejoindre Saint-Germain-en-Laye avec le 11^e RCH.

Le 11^e régiment de chasseurs à cheval (11^e RCH)

Durant la campagne franco-prussienne de 1870-1871, le 11^e RCH fait partie de l'armée du Rhin, puis de l'armée de Châlons, puis de l'armée de la Loire et enfin de l'armée de l'Est. Il est commandé par le colonel de Bailliencourt dit Courcol, à partir du 4 novembre 1870.⁵⁵³ Après avoir participé à de nombreux combats, il passe sur pied de paix à Nevers en mars 1871 et compte à ce moment 33 officiers, 352 hommes et 429 chevaux. Après l'entrée des Prussiens à Paris et le début d'une insurrection populaire, la Commune est proclamée. Pendant cette période, le 11^e RCH appartient (avec le 7^e RCH) à l'armée de Versailles (3^e corps du général du Barrail, division du général du Fretay, brigade du général de la Jaille). Ce n'est que le 1^{er} octobre de la même année que le 11^e RCH quitte Paris définitivement pour tenir garnison à Meaux, puis se rendre en avril 1872 au camp de Rocquencourt. Au début du mois de novembre 1873, le régiment arrive à Lunéville. En 1878, en rentrant des manœuvres d'automne, il est dirigé de Lunéville sur Saint-Germain en Laye. Comme pour le 7^e RCH, après cinq ans de présence à Lunéville, le régiment quitte

⁵⁵³ Colonel Edmond, Louis, Placide de Bailliencourt dit Courcol (1824-1906). Il commande le 11^e RCH de novembre 1870 à novembre 1878, soit tout le temps de sa présence à Lunéville, de novembre 1873 à novembre 1878.

définitivement la cité pour ne plus jamais y revenir. La 1^{ère} brigade de chasseurs est alors remplacée par la 3^e brigade de chasseurs composée des 9^e et 13^e RCH.

Le 9^e régiment de chasseurs à cheval (9^e RCH)

Le 9^e RCH trouve ses origines dans les *volontaires de Hainaut* constitués pendant la guerre de sept ans en 1757. En 1768, ils sont regroupés au sein de quatre escadrons dans une *légion de Lorraine* composée également de fantassins et de dragons. Huit ans plus tard, ces escadrons sont versés dans les régiments de dragons puis regroupés à nouveau en 1777 pour former une unité de chasseurs désignée par différentes appellations, dont celle de *régiment des chasseurs de Lorraine* en 1788. Trois ans plus tard, cette formation devient le 9^e RCH. En 1792, le 9^e RCH est engagé à Valmy puis à Fleurus. Il combat ensuite dans l'armée d'Italie. En 1805, il est envoyé pour participer à l'occupation du royaume de Naples puis fait partie de l'armée du roi Joseph. Il est engagé plusieurs fois contre les Autrichiens, en particulier lors de la bataille de Wagram en juillet 1809. Après la Moskowa et Leipzig, il participe à la campagne de 1814 et se distingue à Montmirail en particulier. A la Restauration, le 9^e RCH prend le titre de Colonel général des chasseurs puis participe pendant les Cent-Jours à la bataille de Waterloo. Devenu le régiment des *chasseurs du Morbihan* en 1815, il retrouve son numéro en 1831. Pendant la guerre franco-prussienne, le 9^e RCH reste attaché à la défense de Paris. Au sein de la 3^e brigade de chasseurs, il quitte Rambouillet en novembre 1878 pour venir prendre garnison à Lunéville avec le 13^e RCH en provenance de Saint-Germain-en Laye. Trois ans plus tard, il rejoint sa nouvelle garnison d'Auch.

Le 13^e régiment de chasseurs à cheval (13^e RCH)

Trouvant ses origines dans la création des *guides de l'armée d'Italie* en 1796, le 13^e RCH n'est véritablement créé qu'en 1871 et se prévaut d'une filiation des régiments de *chasseurs de la garde impériale* du Premier et Second Empire. En provenance de Saint-Germain-en-Laye, le 13^e RCH s'installe dans sa nouvelle garnison de Lunéville en novembre 1878. Le lieutenant Lescot, futur général placé à la tête de la 2^e division de cavalerie en 1912, y fait son premier séjour comme chef de peloton. Le 12 avril 1881, le 13^e RCH quitte Lunéville pour se rendre par train puis bateau en Algérie afin de participer aux opérations en Tunisie. Les trois escadrons

de guerre sont complétés avec des hommes et des chevaux du 9^e RCH. Le 13^e RCH quitte alors définitivement la Lorraine. La 3^e brigade de chasseurs est remplacée par la 2^e brigade de cuirassiers composée des 1^{er} et 2^e régiments de cuirassiers.

Le 17^e régiment de chasseurs à cheval (17^e RCH)

Créé en 1793, le 17^e RCH devient le *régiment de chasseurs d'Angoulême* en 1815 puis le *régiment de chasseurs des Pyrénées* l'année suivante. En 1823, il participe à la campagne d'Espagne. Deux ans plus tard, il reprend son appellation originelle et participe à la prise d'Alger en 1830 puis est transformé en 12^e régiment de chasseurs. Il est reformé à Rocquencourt à la fin de l'année 1873 avec des escadrons tirés des 2^e, 5^e, 6^e et 8^e régiments de chasseurs. Le 25 août 1888, le 17^e RCH quitte Limoges pour rejoindre sa nouvelle garnison à Neufchâteau. Après une vie de garnison dans une ville « confortable », la perspective de rejoindre l'Est de la France, vers les côtes de Meuse, *terra incognita*, livre quelques inquiétudes malgré la noblesse de la tâche qui semble attendre les cadres et chasseurs du régiment. En effet, « *L'Est est un pays froid, où les loyers sont chers : c'est un poste d'honneur, mais, dans la première surprise, l'on n'y pense pas tout de suite, et il faut y être pour n'avoir plus à en douter* »⁵⁵⁴. Quatorze ans plus tard, le régiment s'apprête à rejoindre la Lorraine pour un nouveau séjour prolongé dans l'Est de la France, cette fois-ci au plus près de la frontière. « *L'on annonçait, en effet, notre départ pour Lunéville, et les renseignements qui nous parvenaient de là-bas nous faisaient pressentir qu'aucun temps ne serait réservé pour rédiger des souvenirs !* »⁵⁵⁵. En effet, le 9 octobre 1902, après six années « *écoulées à travers un séduisant pays* », le régiment quitte Rambouillet et « *l'école très salubre des environs de Paris* » pour rejoindre Lunéville. « *Au lever du soleil, le 17^e chasseurs en tenue de campagne était rangé devant la place de l'église. Les trompettes sonnaient un dernier ban et tête nue, ému jusqu'au silence, le général de Lastours*⁵⁵⁶ *remettait au lieutenant-colonel Gudin de Vallerin l'étendard de ce cher régiment qu'il avait toujours désiré brillant et cavalier comme lui-même ! Le soir nous couchions à Limours...sur la route de Lunéville* »⁵⁵⁷.

⁵⁵⁴ PLICK et PLOCK (capitaines), *Le 17^e chasseurs, notes et souvenirs, recueillis par les capitaines PLICK et PLOCK des chasseurs d'Angoulême*, 1902, 236 p., p. 186.

⁵⁵⁵ PLICK et PLOCK (capitaines), *Ibid.*, p. 2.

⁵⁵⁶ Le général Aymard, Marie, Joseph Dor de Lastours (1850-1921) commande la 2^e BCH à Lunéville de 1902 à 1907. SHD/DAT Gr 9 Yd 477.

⁵⁵⁷ PLICK et PLOCK (capitaines), *op. cit.*, p. 225.

En 1905, sous les ordres du colonel du Manoir⁵⁵⁸, le 17^e RCH fait paraître un album photos immortalisant, par des clichés de groupe, les escadrons et pelotons du régiment.⁵⁵⁹ A notre connaissance, il est le seul témoignage photographique de la présence des chasseurs à cheval à Lunéville. En août 1914, il est toujours présent dans la garnison lunévilloise.

Le 18^e régiment de chasseurs à cheval (18^e RCH)

Créé en 1793, le 18^e RCH devient le *régiment de chasseurs de la Sarthe* en 1815 puis retrouve son numéro d'origine en 1825 après avoir participé à la campagne d'Espagne deux ans plus tôt. En 1831, il est transformé en 13^e régiment de chasseurs. Le 18^e RCH est reformé à Auxonne en 1873 avec des escadrons des 1^{er}, 10^e, 11^e et 12^e régiments de chasseurs. A la fin d'octobre 1902, le 18^e RCH se déplace en train de Saint-Germain-en-Laye dans sa nouvelle garnison de Lunéville non sans avoir dû laisser une centaine de chevaux atteints de morve. Il fait l'objet de la curiosité de la population lorraine qui regrette de ne pas le voir arriver avec les nouveaux « casques à chenille »⁵⁶⁰ mis à l'essai dans le régiment.⁵⁶¹ En août 1914, comme son « régiment frère », le 18^e RCH est toujours présent dans la garnison lunévilloise.

Les batteries à cheval de la 2^e division de cavalerie

Il n'est pas possible d'évoquer les unités de cavalerie tenant garnison à Lunéville sans évoquer les artilleurs composant les batteries de la 2^e division de cavalerie.⁵⁶² Cette artillerie à cheval⁵⁶³ est constituée à partir de la fin de 1873 avec la mise en place dans la ville de deux batteries équipées du canon de Reffye⁵⁶⁴ adopté trois ans plus tôt par l'armée française. Les *volants*⁵⁶⁵ complètent ainsi le

⁵⁵⁸ Colonel Gabriel, Gérard le Chanoine du Manoir du Juaye (1850-1928).

⁵⁵⁹ [ANONYME], *17^e régiment de chasseurs à cheval, Lunéville*, Paris-Neuilly, L. Fréon, phot. 1905.

⁵⁶⁰ Voir « les tenues et l'armement ».

⁵⁶¹ *L'Indépendant de Lunéville*, jeudi 30 octobre 1902.

⁵⁶² MEYKIECHEL (chef d'escadron), *Les batteries à cheval de Lunéville*, Nancy, Imprimerie Arts Graphiques Modernes, 1937, 79 p.

⁵⁶³ Les « batteries à cheval » sont à différencier des « batteries montées ». Seules les premières sont affectées aux divisions de cavalerie.

⁵⁶⁴ Son concepteur, le général Jean-Baptiste Verchère de Reffye (1821-1880) est aussi l'inventeur du « canon à balles », ancêtre des mitrailleuses développées quelques années plus tard.

⁵⁶⁵ Surnom donné aux artilleurs des batteries d'artillerie à cheval rattachées organiquement aux divisions de cavalerie. Les *volants* suivent la manœuvre de leur division de rattachement au rythme des unités de cavalerie et

dispositif de la division de Lunéville et apportent un appui feu nouveau. Ils partagent alors avec les cavaliers un point commun, un *trait d'union* qui les rapproche, le cheval. A la fin de 1881, l'artillerie de la 2^e division de cavalerie est augmentée d'une troisième batterie à cheval en provenance du 29^e régiment d'artillerie. Au printemps 1883, après son départ pour la Fère, elle est remplacée par la 12^e batterie du 32^e régiment d'artillerie « avec un effectif de 3 officiers, 155 sous-officiers et soldats, 152 chevaux et voitures »⁵⁶⁶. C'est au début de ces années 1880, que les batteries de Lunéville changent leurs canons de Reffye pour les nouveaux canons du modèle de Bange plus performants⁵⁶⁷. Le 1^{er} novembre 1884, les batteries à cheval de Lunéville, qui jusqu'alors avaient été casernées au quartier des Carmes, viennent occuper leur nouveau quartier, construit spécialement pour elles, à proximité du Champ de Mars. Ce quartier qui s'appelle d'abord « quartier d'artillerie » devient en 1887, le quartier Treuille de Beaulieu, en mémoire du général Treuille de Beaulieu, né à Lunéville en 1809 et l'un des inventeurs de l'artillerie rayée. En octobre 1894, les artilleries des divisions de cavalerie sont réduites à deux batteries. Celles de la 2^e division de cavalerie prennent l'écusson « 8 » et constituent un groupe autonome ne dépendant du 8^e régiment d'artillerie de Nancy que pour la centralisation administrative. Par décret du 14 juillet 1900, les deux batteries à cheval du 8^e régiment d'artillerie, affectées à la division de Lunéville sont rattachées au 39^e régiment d'artillerie de campagne (RAC) et prennent les numéros 10 et 11. Ce n'est qu'en 1904 que le matériel de 75 apparaît enfin à Lunéville.⁵⁶⁸ En 1905, la transformation est complète et les deux batteries sont à 4 pièces de 75.⁵⁶⁹ Le 1^{er} octobre 1907, les batteries à cheval de Lunéville quittent le 39^e RAC ; elles

changent donc fréquemment leur dispositif de place dans un mouvement offensif ou défensif. Après plusieurs évolutions entre 1873 et 1914, chaque division de cavalerie possède à la veille de la Première Guerre mondiale un groupe de canon de 75 à trois batteries de quatre pièces, soit un total de 12 pièces. A Lunéville, à la veille de la Première Guerre mondiale, les *batteries volantes* endivisionnées au sein de la 2^e DC représentent les 3 batteries (10^e, 11^e, 12^e batteries) du groupe d'artillerie du 8^e RA constituées en avril 1914. C'est à la fin de l'année 1913 que le canon de 75 Schneider TR modèle 1913, plus léger que le 75 modèle 1897, est donné aux batteries à cheval de Lunéville en remplacement du canon de 80 modèle de Bange. La devise du groupe d'artillerie à cheval de Lunéville est en 1914 : « Pour la France et de bon cœur ! ».

⁵⁶⁶ *Journal de Lunéville*, 15 et 18 avril 1883.

⁵⁶⁷ Pièce d'artillerie de 80 mm à chargement par la culasse, elle est conçue et mise au point par le colonel Ragon de Bange (1833-1914), polytechnicien et officier d'artillerie, en 1877. Elle est encore massivement utilisée, déclinée en différents calibres, durant toute la Première Guerre mondiale. Le « système de Bange » qui définit le système d'obturation de la chambre du canon s'impose encore aujourd'hui dans de nombreuses armées.

⁵⁶⁸ Canon de 75 ou canon modèle 1897 (75 Mle 97), cette pièce d'artillerie de campagne est une synthèse particulièrement brillante de tous les progrès techniques réalisés en France au XIX^e siècle. Déclinée en de nombreuses versions, le « 75 » connaît un immense succès, souvent utilisé à des fins de propagande patriotique, et reste en service dans l'armée française jusqu'à la Guerre d'Algérie.

⁵⁶⁹ A ces batteries d'artillerie sont adjointes des « échelles Gugumus », du nom de son inventeur originaire de Boudonville près de Nancy, qui permettent à l'observateur d'artillerie d'une batterie de canon de 75 de prendre de la hauteur pour observer le terrain ou régler les coups. En dehors de leur utilisation militaire, elles suscitent parfois la curiosité des civils, comme le 15 juillet 1891, quand une échelle Gugumus arrive pour blanchir les voûtes de l'église Saint-Jacques à Lunéville.

reprennent l'écusson « 8 », qu'elles vont conserver jusqu'à la guerre et pendant toute la Première Guerre mondiale.⁵⁷⁰ L'artillerie tend à jouer un rôle de plus en plus important dans les divisions de cavalerie et auprès de leur chef. Lors des manœuvres de septembre 1913, le général Lescot, commandant la 2^e division de cavalerie depuis l'année précédente, adresse ses félicitations « à l'artillerie qui, comme toujours, a été très manœuvrière et agissante »⁵⁷¹. La même année, le canon de 75 Schneider⁵⁷², plus léger que le 75 modèle 1897, est donné aux batteries à cheval. Le 1^{er} avril 1914, la 12^e batterie est constituée par prélèvements sur les 10^e et 11^e batteries. A cette même date, le chef d'escadron Fondeville prend le commandement de l'artillerie divisionnaire qui comprend désormais trois batteries à cheval. C'est dans cette configuration qu'elle entre en guerre aux côtés des cavaliers de la division de Lunéville.

Le 2^e bataillon de chasseurs à pied (2^e BCP)

La présence du 2^e BCP à Lunéville à partir de 1885, résulte de la décision du ministre de la Guerre de renforcer les garnisons de l'Est proches de la frontière. Elle instaure la mise en place pour la première fois à Lunéville d'une unité permanente d'infanterie qui, si elle ne fait pas partie de l'organigramme de la 2^e division de cavalerie, est appelée à jouer un rôle d'importance à ses côtés et sous les ordres du général commandant la division, en cas de conflit. Corps d'élite d'infanterie précédé de la forte réputation du corps des chasseurs depuis les combats de Sidi-Brahim ou de Palikao, le 2^e BCP, fort d'un peu moins de six cents hommes, quitte Versailles pour arriver à Lunéville, le dimanche 17 mai 1885. Il est accueilli par les officiers et les sous-officiers des quatre régiments de cavalerie qui sont allés à sa rencontre entre Vitrimont et Lunéville et lui font une escorte avec la fanfare du 1^{er} régiment de cuirassier. En fin de matinée, le bataillon fait son entrée dans la ville, musique en tête, et fait forte impression à la population qui n'avait encore jamais accueilli de chasseurs à l'allure décidée, à la tenue, au pas et à l'uniforme si caractéristiques. La presse locale donne immédiatement un écho très favorable au renforcement des effectifs de la garnison et apprécie la qualité de cette nouvelle troupe d'élite dont

⁵⁷⁰ Le 1^{er} octobre 1920, les groupes à cheval des divisions de cavalerie, qui jusqu'alors étaient rattachés administrativement à un régiment, deviennent complètement autonomes. Le groupe de Lunéville est désormais le « 2^e groupe d'artillerie à cheval ». Les batteries perdent l'écusson « 8 » qu'elles portaient depuis 1907 et prennent l'écusson « 2 » avec une étoile qui devient dès lors l'écusson des batteries à cheval.

⁵⁷¹ Ordre n°11 du 17 septembre 1913.

⁵⁷² Canon de 75 TR modèle 1913 fabriqué par Schneider.

« beaucoup de ses commandants ou ses officiers sont devenus généraux »⁵⁷³. Le 8 juin, le 2^e BCP donne son premier concert aux Bosquets et obtient un franc succès. Rattaché à la 11^e division d'infanterie, dont l'état-major est à Nancy, son rôle doit s'avérer essentiel en période de couverture où il est prévu d'être rattaché à la division de cavalerie de Lunéville.

« Depuis 1885, le 2^e bataillon en garnison à Lunéville montait la garde à la frontière. Pendant près de trente ans il se prépara à la grande tâche qui devait lui être dévolue un jour. Sentinelle vigilante, la menace du mois de juillet 1914 le trouva prêt à son poste de combat⁵⁷⁴ ».

En 1906, sous les ordres du commandant Guillemot⁵⁷⁵, le 2^e BCP fait paraître un album photographique de souvenir à l'image de ceux des autres régiments de cavalerie de la garnison. Jusqu'en août 1914, il participe à la vie militaire de la cité avec les régiments de cavalerie et les batteries d'artillerie et s'affiche incontestablement comme un bataillon d'élite auprès du commandement mais aussi auprès de la population.

Le 2^e groupe de chasseurs cyclistes (2^e GCC)

Si la création des premières unités cyclistes dans l'armée française remonte à 1899, les groupes de chasseurs cyclistes (GCC) sont créés le 1^{er} octobre 1913. Ils comprennent au total dix groupes cyclistes, rattachés aux divisions de cavalerie, par les numéros desquelles ils sont désignés, tout en conservant l'uniforme et l'écusson des bataillons de chasseurs dont ils sont issus⁵⁷⁶. Le 2^e groupe de chasseurs cyclistes (2^e GCC) à Lunéville, constitué à partir de la compagnie cycliste du 2^e BCP, possède la particularité d'être identifié par le numéro de son bataillon d'origine, qui est aussi, fait du hasard, celui de la 2^e division de cavalerie (2^e DC) présente dans la

⁵⁷³ En particulier le général François, Oscar, de Négrier (1839-1913) qui sert comme capitaine au 2^e BCP durant les combats de Saint-Privat où il est blessé, le 18 août 1870. Prisonnier après la reddition de Metz, il parvient à s'échapper et rejoint l'armée du Nord. Promu général en 1882 après s'être illustré en Algérie à la tête de la Légion étrangère, il commande une des brigades du corps expéditionnaire du Tonkin engagée contre les Chinois en 1884. L'année suivante il est grièvement blessé lors des combats de Lang Son. Après avoir commandé le 11^e CA et le 7^e CA, il prend sa retraite en 1904. Elevé à la dignité de grand'croix de la Légion d'honneur, il est titulaire de la médaille militaire. *L'Eclair de Lunéville*, vendredi 15 mai 1885. SHD/DAT Gr 9 Yd 53.

⁵⁷⁴ *Historique du 2^e bataillon de chasseurs à pied*, campagne 1914-1918, Paris, Librairie Chapelot, p 6.

⁵⁷⁵ Le commandant Marius Andréa Guillemot (1858-1944), promu colonel, commande le 156^e RI à Toul, en août 1914. Il termine sa carrière comme général de division. SHD/DAT Gr 9 Yd 746.

⁵⁷⁶ 1^{er} groupe (26^e BCP), 2^e groupe (2^e BCP), 3^e groupe (18^e BCA), 4^e groupe (19^e BCP), 5^e groupe (29^e BCP), 6^e groupe (13^e BCA), 7^e groupe (4^e BCP), 8^e groupe (21^e BCP), 9^e groupe (25^e BCA), 10^e groupe (1^{er} BCP).

garnison. Ce groupe est donc le « 2 du 2 de la 2 ». Cette originalité arithmétique le distingue des neuf autres groupes cyclistes. Surnommés les « *Biennen* » (abeilles) par les Allemands en raison de leur mobilité et de leur audace⁵⁷⁷, les chasseurs cyclistes établissent un lien entre la « roue et le sabot » dans les divisions de cavalerie dès le mois d'août 1914. Ils sont équipés de la bicyclette pliante Gérard, créée par un lieutenant d'infanterie en 1894.⁵⁷⁸ Les GCC sont appelés à jouer un rôle d'avant-garde dans les premiers engagements des divisions de cavalerie.

- Les infrastructures militaires dans la cité

Lunéville, ville ouverte, sans dispositif défensif durable, est-elle mieux gardée et protégée face aux menaces potentielles de « l'au-delà de la frontière » avec sa garnison prestigieuse de cavalerie ? En fait, située à l'extérieur de la ligne de défense des camps retranchés de Verdun, Toul, Epinal et Belfort, dans l'axe de la trouée de Charme, Lunéville n'a pas vocation à être défendue. Elle participe à un système global défensif de couverture face à la frontière mais paraît irrémédiablement condamnée à être sacrifiée par une possible occupation allemande en cas de conflit. Sa position géographique au carrefour d'importantes voies de communication vers Nancy, Strasbourg ou Saint-Dié semble pourtant lui conférer un rôle stratégique. Mais l'effort qui est consenti pour développer des infrastructures militaires dans la ville ne se conçoit que pour loger des troupes, des animaux ou du matériel spécialisé, dans le but de préparer des troupes à la bataille au-delà des murs de la cité.

Au cours du XIX^e siècle, dans la paix revenue, deux grands fléaux exercent tour à tour ou simultanément leurs ravages dans la population lunévilloise : le choléra et la fièvre typhoïde. Le traitement de ces maladies passe aussi par une modification des comportements et une évolution de l'urbanisme militaire.

Après la défaite de 1871, la nouvelle frontière française du nord-est se remilitarise progressivement et nécessite de redéfinir le déploiement des troupes et

⁵⁷⁷ D'après *La Gazette de l'Est*, du 1^{er} novembre 1914, 2^e année, n°89.

⁵⁷⁸ Le lieutenant Henri Gérard, du 159^e RI, met au point une bicyclette pliante en 1894 d'un poids de 12 kg. Elle est adoptée par les unités de chasseurs cyclistes et reste en service dans l'armée française jusque dans les années 1930. Portée pliée sur le dos, elle se rajoute au poids de l'armement et de l'équipement réglementaires et limite l'effort de déplacement du soldat sur les terrains inaccessibles au roulage. En 1900, une série de photos et de cartes postales en couleurs présentent des cyclistes du 2^e BCP de Lunéville porteurs de la bicyclette pliante Gérard.

l'étendue de son casernement.⁵⁷⁹ Corollaire, pour partie, de la mise en œuvre du système de fortification du général Séré de Rivières, cet effort de construction de logements militaires touche essentiellement les territoires où sont déployés les 6^e et 7^e corps d'armée, puis le 20^e corps d'armée à partir de 1898.

Sans enceinte fortifiée pour protéger ses habitants depuis la disparition de ses murailles médiévales, Lunéville n'a pas pour vocation de s'insérer dans le dispositif défensif de la Lorraine depuis son rattachement au royaume de France en 1766. Malgré le rapprochement de la frontière avec l'empire allemand à partir de 1871, cette caractéristique se confirme avec le déploiement d'une nouvelle garnison française à partir de 1873 et la permanence de plusieurs commandements simultanés dans la ville, du niveau général de division, général de brigade ou chef de corps. Jusqu'en 1914, les différentes unités de cavalerie qui se succèdent dans la cité participent ainsi à la remilitarisation d'un nouvel espace lorrain « *en avant garde à l'extrême frontière* »⁵⁸⁰, sans toutefois s'enfermer derrière les murailles d'une forteresse, pour conserver un des fondements de leur savoir-faire fondé sur la mobilité et la vitesse d'exécution.

A l'image du château du duc Léopold puis du roi Stanislas, les casernements et les écuries de Lunéville datent pour l'essentiel du XVIII^e siècle ou pour partie, des aménagements du début du XIX^e siècle, grâce à la création du camp de cavalerie en 1824, mais ne permettent pas forcément de faire cohabiter dans les meilleures conditions d'hygiène les hommes et les chevaux, malgré les actions correctives entreprises en particulier par le général Oudinot en 1838⁵⁸¹. Comme le rappelle le docteur Saucerotte pour la garnison de Lunéville en 1856, « *nos casernes, bien qu'elles ne puissent être proposées comme des établissements modèles, sont cependant, comme nous l'avons vu, assez bonnes, et préférables à coup sûr à beaucoup d'autres* »⁵⁸². En proposant un bilan de l'état sanitaire de la division active de cavalerie de Lunéville sous le Second empire, il souligne la part non négligeable du casernement de la cité qui peut loger à cette époque près de deux mille hommes, soit environ « *quatorze à seize mètres cubes par cavalier* » selon les données règlementaires. Préconisant vingt mètres par homme, il ajoute « *que la première*

⁵⁷⁹ THIEBAUT (Pascal), « Le casernement dans la France du nord-est entre 1871 et 1914 » dans *Annales de l'Est*, 2003, n°2.

⁵⁸⁰ *L'Eclaircur de Lunéville*, jeudi 25 avril 1895.

⁵⁸¹ Le général Nicolas, Charles, Victor Oudinot de Reggio (1791-1863) est le fils aîné du maréchal d'Empire, Nicolas, Charles Oudinot, duc de Reggio (1867-1847). Membre du Comité de la cavalerie, il fait partie en 1838 d'une commission d'étude chargée de proposer des solutions pour améliorer les conditions d'hygiène dans les écuries en vue de lutter contre la morve, redoutable maladie respiratoire attribuée à l'altération de l'air en général. SHD/DAT Gr 7 Yd 1120.

⁵⁸² SAUCEROTTE (Constant, docteur), *op. cit.*, p. 107.

chose à faire pour diminuer le nombre de malades dans nos quartiers, c'est d'y disséminer le plus possible d'hommes »⁵⁸³. Il souligne ici le rôle déterminant de « l'espace de vie » défini dans le bâtit militaire pour améliorer le confort et l'hygiène des occupants. Son étude nous permet d'établir ainsi, quelques temps avant la défaite de 1870, un bilan à la fois technique et sanitaire sur les quatre principaux quartiers de cavalerie implantés à Lunéville dénommés les *Carmes*, les *Cadets*, du *Château* et de *l'Orangerie*.⁵⁸⁴ Nous en retenons dans le tableau infra, les principales remarques éclairant notre sujet à l'entrée de ses bornes chronologiques et précisant l'environnement dans lequel vivent les cavaliers.

<p>Quartier des Carmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Situation générale</u> : nord de la ville ; forme d'un quadrilatère, façade principale tournée vers l'est ; un grand manège. - <u>Rez-de-chaussée</u> : corps de garde ; cuisines ; cantine ; salles de police « <i>bitumées ou planchéiées froides</i> » ; cellules « <i>profondes, élevées, très étroites</i> » ; quelques chambres « <i>suffisamment élevées et aérées</i> ». - <u>Premier étage</u> : infirmerie ; chambres de sous-officiers et de soldats où « <i>l'air se renouvelle facilement</i> » et les « <i>planchers sont vieux</i> ». - <u>Deuxième étage</u> : chambres troupes ; « <i>il laisse tout à désirer</i> » ; « <i>tout y est dans de mauvaises conditions</i> » ; « <i>quand notre garnison atteint 3000 hommes, on en met là plutôt que de les loger en ville</i> ». - <u>Ecuries</u> : « <i>Bonnes</i> ».
<p>Quartier des Cadets</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Situation générale</u> : nord de la ville « <i>entre les ponts</i> » de la Vezouze ; façade principale tournée vers l'est ; « <i>à certains égards dans de meilleures conditions</i> » que les <i>Carmes</i> ; les latrines communes sont trop éloignées mais « <i>ce qui est bien pire pour le voisinage c'est que les matières fécales tombent sur un talus de la Vezouze</i> ». - <u>Rez-de-chaussée</u> : même type d'occupation que les <i>Carmes</i>, « <i>pas humide</i> ». - <u>Premier étage</u> : même type d'occupation que les <i>Carmes</i>, « <i>salles convenables</i> ». - <u>Deuxième étage</u> : même type d'occupation que les <i>Carmes</i>, « <i>salles convenables</i> ». - <u>Ecuries</u> : « <i>bonne</i> » à l'exception d'une ; les fumiers séjournent à

⁵⁸³ *Ibid.*, p 108.

⁵⁸⁴ A titre d'illustration, le docteur Constant Saucerotte donne la proportion des « fiévreux » des quatre régiments constituant la garnison de Lunéville et occupant les dits quartiers, du 1^{er} mars 1856 au 1^{er} mars 1857 : *Carmes*, 111 malades au 11^e RCH ; *Cadets*, 86 malades au 3^e RCH ; *Château*, 68 malades au 7^e régiment de lanciers ; *Orangerie*, 115 malades au 5^e régiment de lanciers. *Ibid.*, p 107.

	l'intérieur des cours « <i>pour en tirer un parti plus lucratif</i> » mais trop près des bâtiments comme aux Carmes.
Quartier du Château	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Situation générale</u> : deux ailes du château affectées au casernement militaire ; « <i>de tous le plus irréprochable au point de vue hygiénique</i> » ; latrines que dans l'aile Nord « <i>ce qui obligent les hommes logés à l'aile opposée de traverser la cour</i> » en particulier la nuit et en hiver. - <u>Rez-de-chaussée</u> : salles de police près du corps-de-garde « <i>en contre-bas du sol, sont froides et sombres</i> » ; la prison « où l'on descend par quarante-deux marches »⁵⁸⁵, offre « <i>la température constante des caves</i> ». - <u>Premier et deuxième étage</u> : « <i>chambres spacieuses, éclairées, aérées et élevées surtout au premier</i> » ; « <i>l'infirmerie comprend quatre salles spacieuses</i> ». - <u>Ecuries</u> : situées au rez-de-chaussée.
Quartier de l'Orangerie	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Situation générale</u> : au nord-est de la ville ; « <i>forme d'un parallélogramme dirigé du Nord au Sud et qui s'élève à l'extrémité d'une très vaste cour renfermant un manège et entourée d'écuries au sud à l'ouest et au nord</i> » ; - <u>Bâtiments et écuries</u> : les écuries au nord ont des chambres de soldats au premier étage ; un bâtiment du même côté abrite les salles de police et l'infirmerie : « <i>quoique cette partie du casernement ne soit pas la plus belle, elle ne donne au point de vue de l'hygiène à aucune observation bien importante. Il n'en est pas de même du bâtiment principal, où le trop grand nombre d'ouvertures entretient une aération excessive (...), si bien caractérisé par le sobriquet de Lanterne que lui ont donné les habitants</i> ».

Ces quatre quartiers de cavalerie constituent ainsi l'ossature de « l'espace cavalier » de Lunéville dans sa forme architecturale, jusqu'au retour de l'armée française dans la cité en 1873.

Lorsque la 2^e division de cavalerie s'installe dans la ville après le départ des Allemands, elle est soumise à un double défi : la remise en état des infrastructures et l'installation durable des hommes et des chevaux dans des quartiers disposant

⁵⁸⁵ Ce local destiné à punir et isoler des soldats ayant commis des infractions aux règlements militaires est connu dans toute la garnison par son surnom, le « quarante deux marches ».

d'espace suffisant pour répondre à la vie du corps de troupe. La presse locale se fait écho du travail à accomplir et souligne l'enjeu pour la commune mais aussi pour les entrepreneurs de la région.

« *Le Moniteur de l'Armée donne la composition de la garnison de Lunéville. Quatre régiments faisant partie de l'Armée de Versailles iront prochainement occuper les casernes de cette ville. Ce sont les 8^e et 9^e dragons, les 7^e et 11^e chasseurs à cheval. Ils seront accompagnés par leurs dépôts. Après la réduction des régiments de cavalerie qui n'auront plus que 5 escadrons, la garnison de Lunéville comptera encore 20 escadrons au lieu de 16 qu'elle avait avant la guerre. On pense aussi que cette division de cavalerie amènera avec elle au moins une batterie d'artillerie. Le génie et l'intendance redoublent d'efforts pour que les casernes soient prêtes à recevoir cette nombreuse garnison dont Lunéville ne pouvait se passer sans souffrir* »⁵⁸⁶.

Rappelons aussi que l'aménagement des casernes existantes ou l'élaboration de nouveaux projets par le génie militaire à la fin du XIX^e siècle ou au début du XIX^e siècle, s'insèrent dans l'héritage historique des choix urbanistiques fait à l'époque du duc Léopold pour installer des bâtiments militaires, des casernements ou des écuries, de la *Ville Neuve* au nord, à la *Vieille Ville* au sud.⁵⁸⁷ En ce sens, il y a bien continuité historique. En revanche, le développement de nouvelles constructions à vocation militaire vers l'est de la ville constitue une rupture géographique et humaine qu'il convient de souligner. Dans la *Ville des Lumières*, c'est bien la fonction militaire qui a façonné l'espace urbain dont le château et son parc restent le centre d'attraction. Après quelques aménagements provisoires, ce n'est véritablement qu'à partir de 1880 que des travaux d'envergure sont entrepris à Lunéville. Ils contribuent à redynamiser la fonction militaire de l'espace urbain et à accroître le développement de la ville vers l'est. Ils se réalisent au profit des unités montées de cavalerie et d'artillerie de la division, mais aussi au profit de l'installation nouvelle d'un bataillon de chasseurs à pied arrivé de Versailles pour renforcer le dispositif des troupes de couverture aux abords de la frontière. Dans ce but, le 26 juin 1880, le conseil municipal vote une subvention de 27 000 francs « *payable en 7 annuités, à partir de 1881* », pour la construction d'une caserne destinée au logement de ces fantassins d'élites, « *dans le rayon de l'octroi* ». Il est alors donné lecture d'une lettre du chef de bataillon du génie en chef de la place de Lunéville.

⁵⁸⁶ *L'Eclaireur de Lunéville*, dimanche 5 octobre 1873.

⁵⁸⁷ VAILLANT (Philippe) [dir.], *Lunéville à travers les plans de 1265 à 2000*, Lunéville, Apache Color, 2001, 129 p.

« (...) Le ministre de la Guerre vient de manifester l'intention de placer un certain nombre de bataillons de chasseurs à pied sur la frontière du Nord-est et Est en sus des troupes qui y sont actuellement stationnées. Il y prescrit en conséquence, d'étudier les diverses solutions qui permettraient de créer dans les conditions les plus avantageuses pour le département de la Guerre, les nouveaux casernements dont on aurait besoin (...) La ville de Lunéville étant au nombre de celles dont la situation pourrait convenir pour l'objet en question, j'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le maire, de vouloir bien être assez bon pour me faire connaître dans quelle proportion cette ville serait disposée à contribuer aux dépenses de construction d'un quartier pour les compagnies d'actives d'un bataillon de chasseurs à pied d'un effectif de 550 à 600 hommes. D'après un premier aperçu, ces dépenses peuvent être évaluées à environ 300.000. (...) »⁵⁸⁸.

Le 13 novembre 1883, le conseil municipal autorise le maire à passer une convention entre l'Etat et la ville de Lunéville et fixe la part contributive de celle-ci dans les dépenses de construction des nouveaux casernements.

« Le Président rappelle au Conseil que dans la séance du 31 janvier 1883, l'assemblée l'a prié d'arrêter avec l'administration militaire les cas d'une convention entre l'Etat et la ville de Lunéville relativement :

1° : aux sacrifices que la ville pourrait consentir en raison du transfert à Lunéville d'une 3^e batterie d'artillerie et de deux escadrons de cavalerie actuellement à Baccarat.

2^e : au projet d'échange de terrains pour la déviation du chemin de Charles Vue nécessitée par la construction de la caserne de chasseurs à pied.

3^e : au projet d'abandon par la ville au profit de l'Etat de la partie inférieure de la rue Hérié pour servir à l'agrandissement de la caserne des Cadets. (...) »⁵⁸⁹.

Des détails techniques (déviations de chemins existants, création d'égouts de conduite d'eau et de gaz) et financiers (part contributive de la ville et de l'Etat) sont ensuite apportés au projet de convention qui « ne sera valable qu'après l'approbation du Ministre de la Guerre ». La ville tire avantage de ces constructions pour la population : « La ville s'engage à prolonger sous la voie publique jusqu'à la caserne des chasseurs à pied, un égout qui sera utilisé pour le déversement des eaux de la caserne. Les conduites d'eau et de gaz qui existent à proximité serviront à raccorder les branchements nécessaires pour l'alimentation du quartier ».

⁵⁸⁸ AM Lunéville, série 1 D 39, délibérations du conseil municipal, 1879-1881.

⁵⁸⁹ AM Lunéville, série 1 D 41, délibérations du conseil municipal, 1882-1884.

Le 7 mai 1885, une grande fête est organisée à l'occasion de l'arrivée du 2^e bataillon de chasseurs à pied à Lunéville⁵⁹⁰. Le conseil municipal vote deux mois auparavant une subvention particulière pour offrir « *deux rations de vins aux sous-officiers et soldats du bataillon* »⁵⁹¹. Trois mois plus tard, la municipalité contribue pour la somme de 500 francs dans la dépense que nécessitera le prolongement jusqu'à l'entrée du quartier de cavalerie des conduites d'eau et de gaz de l'avenue Voltaire.

*«La commission a constaté que la partie de l'avenue ou doit avoir lieu le prolongement des conduites dont il s'agit, a pour riverains sans interruption, les établissements militaires au midi et le champ de manœuvres au Nord ; toute prête donc à penser croire qu'en raison de ce voisinage, la ville ne devra pas longtemps, faire usage de ces conduites. Néanmoins la commission a pensé que la ville devait dans cette circonstance, montrer le meilleur vouloir en prêtant son concours à l'Etat. Mais si l'on considère d'une part, l'avantage qui pourra résulter pour la ville dans l'avenir, de l'usage aléatoire de ces canalisations, et d'autre part, de sacrifices qu'elle n'a cessé de s'imposer depuis quelques années, dans l'intérêt des établissements militaires, tant par suite de la subvention accordée pour la construction de la caserne des chasseurs à pied, qu'en raison du vote de construction d'égouts, de conduites d'eau et de gaz, de trottoirs, travaux se rattachant spécialement à ces établissements, la commission est d'avis que la qualité de la participation de la ville dans la dépense ne peut être que restreinte. »*⁵⁹².

Sans dissocier le couple homme-cheval, le casernement d'un régiment de cavalerie doit répondre à un besoin structurel d'organisation par unités élémentaires,

⁵⁹⁰ « *Vers 11 heures, le bataillon fait son entrée dans la ville, musique en tête, frappant la population par son allure crâne et l'air décidé des petits chasseurs. Place Léopold, le général Lardeur reçoit le bataillon et salue le commandant Dillon, auquel il souhaite la bienvenue. A leur entrée dans la nouvelle caserne, construite à l'angle de l'avenue Voltaire et de l'avenue des Vosges, les chasseurs aperçurent, au milieu de la cour, une voiture ornée de drapeaux et de feuillages, et chargée d'un tonneau d'une capacité fort respectable. C'est le vin d'honneur offert à ses hôtes par la municipalité. A midi, le commandant vient visiter la municipalité ; à 6h30, un diner est offert à l'hôtel des Halles par les officiers des quatre régiments de cavalerie à leurs collègues des chasseurs, et à 8 heures une grande réception et un punch sont offerts au cercle militaire du château. Par leurs ovations, les habitants de Lunéville ont montré, comme l'écrivait un journal local, « qu'ils sont Français, et bons Français ».* RICKLIN (Docteur), *Histoire Locale, Lunéville de 1874 à 1914*, Imprimerie-Librairie Bastien, Lunéville, s.d, p. 21.

⁵⁹¹ « *M. le Maire informe le Conseil qu'à l'occasion de la prochaine arrivée du 2^e bataillon de chasseurs à pied, il a écrit au commandement pour lui offrir les souhaits de bienvenue les plus cordiaux. La caserne des chasseurs devant être occupée le 17 mai pour la première fois par un corps de troupe, il demande s'il n'y aurait pas lieu d'accueillir d'une manière particulière ces militaires à leur arrivée. Le Conseil désirant marquer sa sympathie au 2^e bataillon de chasseurs à pied décide que la ville offrira deux rations de vins aux sous-officiers et soldats du bataillon et que la dépense, pour l'achat de ce vin sera prélevée sur les dépenses imprévues.* AM Lunéville, série 1 D 42, délibérations du conseil municipal, 1884-1885.

⁵⁹² Séance du 21 août 1885. AM Lunéville, série 1 D 43, délibérations du conseil municipal, 1885-1886.

tout en facilitant le fonctionnement de la vie de quartier du temps de paix. A la différence du soldat d'infanterie, le cavalier n'est rien sans sa monture. Aussi, depuis la fin du XVIII^e siècle, si les chevaux et les cavaliers travaillent et combattent ensemble sous l'autorité d'un même capitaine, ils sont appelés à loger ensemble selon le principe d'une écurie par escadron, les hommes à l'étage au dessus de leur cheval. Comme le souligne Jean-Michel Krawiecki, la spécificité militaire d'une sociabilité de masse dans les unités de cavalerie, provient du « *caractère collectif et strictement organisé par les règlements successifs de toutes les activités quotidiennes du cheval de guerre : pansage, abreuvement ou exercices divers* »⁵⁹³. Au sein du quartier, tout en maintenant l'indispensable place d'armes des rassemblements régimentaires, il en résulte la nécessité d'organiser l'espace de vie des cavaliers et des chevaux avec des zones de repos et des zones de travail collectives. Cependant, tout en cherchant à améliorer les conditions d'hygiène⁵⁹⁴ dans les écuries et les dortoirs militaires sous contraintes financières liées en partie à la hausse du prix de l'acquisition de nouveaux terrains, le génie définit des normes adaptées pour réduire la superficie des parcelles destinées aux constructions neuves. Cette volonté d'obtenir le meilleur ratio coût/efficacité influence donc les solutions techniques retenues et s'insère dans les évolutions de la structure du régiment et de sa chaîne de commandement.

Toutefois, pour répondre aussi au problème de l'hygiène et de la sauvegarde des effectifs d'une armée de conscription, les chambrées sont implantées dans des bâtiments distincts, à partir de 1890. Le couple-homme cheval est alors « dissocié » au repos. Après le modèle des écuries dites transversales, où les chevaux sont alignés parallèlement aux pignons du bâtiment, c'est le modèle des écuries longitudinales, où les chevaux sont alignés dans la longueur du bâtiment qui s'impose dans les régiments de cavalerie à partir du XIX^e siècle. Ce type d'écurie est décliné en « écuries Oudinot » vers 1840, « écuries-gares » vers 1850 et « écuries-docks » vers 1880. Définitivement imposées en 1889, ce dernier modèle concrétise la séparation définitive des logements des chevaux et des hommes. Constituées de plusieurs travées permettant d'accueillir chacune un peloton de 28 chevaux, toutes réunies par un large couloir centrale et plusieurs couloirs médians, ces écuries offrent des facilités de circulation pour les hommes et les chevaux à l'intérieur et vers

⁵⁹³ LIEVAUX (Pascal) et FRANCHET D'ESPEREY (Patrice) [Dir.], *Architecture équestre, Hauts lieux dédiés au cheval en Europe*, Lonrai, Actes Sud, 2010, 377 p., p. 75-90.

⁵⁹⁴ WOLF (Henri), *Hygiène du cheval de troupe, ou Méthode raisonnée, théorique et pratique de produire, d'élever, d'améliorer les chevaux de guerre et de prolonger la durée de leurs bons services*, L. Baudoin et Cie, Paris, 1881, 427 p.

l'extérieur. La ventilation en est aussi améliorée. Pour faciliter le nettoyage et la désinfection, un sol imperméable, des râteliers et des mangeoires en fer sont également installés.

Le 19 février 1887, le lieutenant-colonel Varroquier, major de la garnison, écrit au maire de Lunéville pour lui faire part des nouvelles dénominations des établissements militaires arrêtées par le ministre de la Guerre⁵⁹⁵. Joint au courrier, un tableau succinct donne la liste des infrastructures militaires et fournit des renseignements sur leur état et leur appellation du moment et sur les nouveaux noms proposés assortis d'une courte notice biographique « à inscrire sur le panneau ».

Etablissement	Nom		Notice à inscrire sur le panneau
	actuel	proposé	
Caserne G	-	Stainville	Comte de Stainville ⁵⁹⁶ , Jacques Choiseul. Né à Lunéville, le 6 septembre 1727. Inspecteur commandant les grenadiers de France. Commandant en chef en Lorraine. Maréchal de France. Décédé à Strasbourg en 1789, Allemagne. S'est distingué à Forbach, Ziegenheim, Radern, Sangenrode et Fillingshausen.
Quartier A	Le Château	Stanislas	Stanislas Leczinski ⁵⁹⁷ . Né à Lemberg (Galicie) en 1682. Palatin de Posnanie. Roi de Pologne. Duc de Lorraine et de Bar. Décédé à Lunéville, le 23 février 1766.
Quartier B	Les Remises -Très vieux-	En mauvais état	A aliéner

⁵⁹⁵ AM Lunéville, H2-23.

⁵⁹⁶ Choiseul-Stainville, comte de (Jacques). Né à Lunéville, le 6 septembre 1727. D'abord au service de la cour de Vienne, il opte pour servir le royaume de France et devient lieutenant général des armées de Louis XV en 1757. Il s'illustre durant la guerre de Sept Ans (1756-1763) en se battant contre les Prussiens et remporte plusieurs victoires. La paix revenue, il devient gouverneur de Strasbourg puis prend le commandement des troupes stationnées en Lorraine en 1778. Il est élevé à la dignité de maréchal de France en 1783. Il décède à Lunéville, le 2 juin 1789. SHD/ DAT Gr 2 Yd 253.

⁵⁹⁷ Leszczynski (Stanislas). Né à Lemberg en Galicie en 1682. Palatin de Posnanie. Roi de Pologne. Duc de Lorraine. Décédé à Lunéville, le 23 février 1766.

Quartier C	Les Cadets	Beauvau	Prince de Beauvau ⁵⁹⁸ , Charles-Just. Né à Lunéville le 10 novembre 1720. Lieutenant au régiment de la Reine. Colonel des Gardes Lorraine. Gouverneur et bailli d'épée de Lunéville. Capitaine des gardes du corps. Maréchal de France. Décédé à Saint-Germain-en-Laye, le 21 mai 1793. Bohême, Italie, Minorque, Allemagne, Espagne. S'est distingué à Prague, Montalbau, Boni, Basal, Bayano, Plaisance, Minorque, Hastenbeck, Crefeld et Forbach.
Quartier D	Les Carmes	La Barolière	De la Barolière ⁵⁹⁹ , Jacques, Marguerite, Pilote. Né à Lunéville, le 28 novembre 1746. Sous-lieutenant au régiment de la marine. Colonel au 9 ^e chasseurs. Général de division. Allemagne, Corse, Moselle, Ouest et Moselle. S'est distingué à Grébenstein, Johansinberg, Wolffebüttel, Pontenovo, la Montagne verte, Pellingen et Mayence.
Quartier J	L'Orangerie	Clarenthal	Conigliano de Clarenthal ⁶⁰⁰ , Jacques, Marie, Joseph.

⁵⁹⁸ Beauvau de, prince de Craon (Charles-Juste). Né à Lunéville, le 10 novembre 1720. Lieutenant au régiment de cavalerie de la Reine, le 10 décembre 1738. Il est nommé à vingt ans colonel des gardes du roi Stanislas. En 1744, il commande le régiment des gardes lorraines à l'armée d'Italie. Il est blessé à l'attaque du pont de Casal-Bayano le 1^{er} mai et promu brigadier. Le 12 juin 1747, il obtient du roi de Pologne le gouvernement de Bar. Il participe à la conquête du comté de Nice et de Vintimille. Il est nommé maréchal de camp, le 10 mai 1748. Il participe sous les ordres du maréchal de Richelieu, à la conquête de l'île de Minorque en 1756. En octobre, Stanislas Leszczynski lui donne le gouvernement de Lunéville (cf. grand-maître de la maison de Stanislas). L'année suivante il est employé à l'armée d'Allemagne sous les ordres du maréchal de Richelieu. Lieutenant général en 1758, il est nommé commandant des troupes que le roi de France fait passer en Espagne. Peu après la signature du traité de paix de 1763 avec l'Espagne il est nommé commandant des troupes du Languedoc. En 1771, il s'oppose aux projets de Maupeou pour la réforme de la justice, ce qui faillit lui coûter une lettre de cachet. Il se signale par sa charité à l'égard des protestants prisonniers pour motif de religion. Il s'oppose à Louis XV en libérant les protestantes captives de la tour de Constance à Aigues-Mortes. Gouverneur de la Provence en 1782, il devient maréchal de France en 1783. Partisans des réformes au début de la révolution, il demeure fidèle au roi. Il refuse le ministère de la Guerre, mais prend place au conseil d'Etat. Il est élu membre de l'académie française en 1771. Il laisse le souvenir d'un grand seigneur libéral, habile militaire et administrateur intègre. Il décède à Saint-Germain en Laye (château du Val), le 21 mai 1793. SHD/DAT Gr 2 Yd 247.

⁵⁹⁹ Pilote de La Barolière (Jacques-Marguerite). Né à Lunéville, le 28 novembre 1746. Dès l'âge de 11 ans, il embrasse la carrière militaire dans les gardes du corps du roi Stanislas, duc de Lorraine. Sous-lieutenant en 1763, capitaine en 1770, il sert à l'état-major de l'armée puis à la légion royale deux ans plus tard. Il est chevalier de l'ordre de Saint-Louis en 1781. Lieutenant-colonel en 1788, puis colonel en 1791 il commande le 9^e régiment de chasseurs. Maréchal de camp en 1792, il combat à Valmy en 1792. Général de division en 1793, il est affecté à l'armée de Vendée mais est destitué de son commandement. Réintégré dans son grade en 1795, il occupe différents commandements jusqu'à sa retraite définitive en 1801. Il est fait baron d'Empire en 1810. Il décède à Nîmes, le 1^{er} décembre 1827. SHD/DAT Gr 7 Yd 33.

⁶⁰⁰ Conigliano de Clarenthal (Jacques, Marie, Joseph). Né à Lunéville le 6 octobre 1751. Entré en service comme hussard au régiment royal de Nassau en 1768. Sous-lieutenant en 1774 aux hussards de Chamborant, lieutenant en 1782, il est capitaine l'année suivante au colonel-général des hussards. Chef d'escadrons en 1789 puis lieutenant-colonel en 1792, il est décoré de la Croix de Saint-Louis. Il fait campagne dans l'armée du Nord et se

			<i>Né à Lunéville, le 6 octobre 1751. Hussard au régiment royal de Nassau. Colonel du 6^e régiment de cavalerie. Maréchal de Camps. Blessé mortellement à Pellenberg, le 22 mars 1793. Nord. S'est distingué à Lille, Maëstrich, Neuwinde.</i>
<i>Quartier M cavalerie</i>	-	<i>Diettmann</i>	<i>Diettmann</i> ⁶⁰¹ , Dominique. <i>Né à Lunéville, le 21 novembre 1739. Gendarmes d'Artois. Commandant la garde nationale de Lunéville. Colonel du 2^e régiment de cavalerie. Lieutenant général commandant la cavalerie de l'armée du Rhin. Décédé à Colmar, le 21 mars 1791. Allemagne Centre, Nord, Rhin. S'est distingué à Néewinde et à Bischeim.</i>
<i>Quartier L artillerie</i>	-	<i>Treuille de Beaulieu</i>	<i>Treuille de Beaulieu</i> ⁶⁰² , Antoine, Hector, Thésée. <i>Né à Lunéville, le 7 mai 1809. Elève de l'école polytechnique. Colonel d'artillerie. Général de division. Décédé à Paris, le 21 juillet 1886. France. Canons rayés.</i>

Dans le cadre d'un grand programme national de construction entre 1880 et 1890, la réalisation de la majeure partie des bâtiments dédiés à la cavalerie, casernements, écuries ou manèges, est ainsi réalisé en 1905. Le coût élevé de l'entretien des chevaux, dont le taux de mortalité s'est fortement élevé entre 1870 et 1880, nécessite de trouver de nouveaux types d'écuries militaires pour lutter contre la morve.

signale au siège de Lille. Colonel au 6^e régiment de cavalerie, il commande la division du centre au siège de Maëstricht. Promu général de brigade, il est grièvement atteint lors des combats de Pellenberg en Belgique le 22 mai 1793 et meurt des suites de ses blessures à Compiègne, le 9 mars 1795. SHD/DAT Gr 8 Yd 68.

⁶⁰¹ Diettmann (Dominique). Né à Lunéville, le 21 novembre 1739. Soldat aux gendarmes d'Artois, il sert dans la gendarmerie de Lunéville à partir de 1771. Lieutenant-colonel en 1776, il est chevalier de l'ordre de Saint-Louis en 1781 et prend rang de mestre de camp de cavalerie l'année suivante. Il quitte le service actif pour raison de santé en 1788 lors du licenciement des gendarmes rouges. En 1789, il est nommé colonel de la garde citoyenne de Lunéville. Reprenant du service en 1792, il est nommé colonel au 22^e régiment de cavalerie puis maréchal de camp à l'armée du Nord. Il sert à l'armée du Centre sous les ordres des généraux Lafayette puis Dumouriez. Il est promu lieutenant-général le 12 septembre 1792. Présent à la bataille Neerwinden en 1793, il commande pendant quelques jours l'armée des Ardennes puis la cavalerie de l'armée du Rhin. Nommé commandant en chef de cette armée, il refuse le poste pour conserver le commandement de sa division. Il refuse de même le commandement de l'armée du Nord et des Ardennes. Il décède à Colmar, le 21 mars 1794. SHD/DAT Gr 3 Yd 1323.

⁶⁰² Treuille de Beaulieu (Antoine, Hector, Thésée). Né à Lunéville le 7 mai 1809. Elève de l'école Polytechnique. Colonel d'artillerie. Général de division. Il perfectionna les armes à feu. En 1859, il conçut les premiers canons rayés se chargeant par la culasse et en 1869, la fermeture à vis de canons. Il décède à Paris, le 14 juillet 1886. SHD/DAT Gr 7 Yd 1521.

A Lunéville, c'est à la fin de 1786 que débute, non loin du château, la construction d'un manège de cavalerie pour le corps d'élite des gendarmes rouges. Il s'impose rapidement comme un des plus grands et des plus beaux d'Europe. Construit sur les dessins de l'ingénieur Lecreux, par les entrepreneurs André et Pierson, deux cents cavaliers pouvaient y manœuvrer aisément sous les yeux des chefs militaires ou des gentilshommes des cours de France ou d'Europe. Dans ce type d'architecture équestre dédié à l'entraînement des chevaux et des cavaliers, et donc au « couple formé », « *la construction d'un manège n'est pas exclusivement un acte utilitaire visant à permettre au cavalier de manager sa monture, de lui arracher des performances sportives ou de l'entraîner à des enchaînements mécaniques réflexes. Au XVIII^e siècle, les manèges sont aussi les sanctuaires d'une équitation devenue pour les militaires une didactique du pouvoir. Ce sont des temples pour les paroles équestres, des lieux sacrés. A Saumur, il en reste l'appellation de grand dieu attribué à l'écuyer en chef* ». Mais comme le rappelle encore Patrice Franchet d'Esperey, les enjeux de la guerre imposent aussi des travaux préparatoires en dehors des manèges qui prennent la forme de manœuvres très codifiées où se pratique une équitation collective ajustée d'abord dans les manèges. « *Il y a donc un lien très fort entre les deux aspects de l'œuvre équestre dogmatique, le dedans et le dehors, le manège et la manœuvre. Il s'agit d'une part, de remettre dehors ce qui a été maîtrisé dedans et d'autre part, de perfectionner l'équitation pour développer la capacité de commander* »⁶⁰³. Ainsi, par le rôle qu'il remplit, le manège et à la jointure de l'équitation académique et de l'équitation militaire. S'affranchissant des contraintes météorologiques, il façonne autant les chevaux que les hommes et conduit l'école du commandement des unités de cavalerie de la garnison de Lunéville. Le manège est aussi un lieu de sociabilité où s'exprime l'élite d'une aristocratie cavalière. Dans un ouvrage paru une première fois en 1848, le marquis de Foudras raconte comment les officiers de la gendarmerie de Lunéville pouvaient organiser une chasse rassemblant cinq équipages « *pour le cerf, le loup, le sanglier, le chevreuil et le lièvre. Ceci se passait aux environs de la Toussaint. Moins d'un mois après, le corps de messieurs les officiers de la gendarmerie, ayant à sa tête M. le maréchal de Castries, commandant en premier, et M. le marquis d'Autichamp, commandant en second, était réuni dans ce magnifique manège de Lunéville qui*

⁶⁰³ FRANCHET D'ESPEREY (Patrice), « Manèges, manœuvres et pouvoir », dans LIEVAUX (Pascal) et FRANCHET D'ESPEREY (Patrice) [dir.], *Architecture équestre, Hauts lieux dédiés au cheval en Europe*, Lonrai, Actes Sud, 2010, 377 p., p. 205-206.

ressemble au Champ de Mars sur lequel on aurait jeté un toit pour mettre les badauds de Paris à l'abri du soleil, un jour de réjouissances publiques»⁶⁰⁴.

Cette construction emblématique de la pratique de l'équitation à Lunéville reste en service au profit des différentes unités de la garnison jusqu'au milieu du XX^e siècle. Ce manège à charpente horizontale, d'une longueur de 96 mètres et d'une largeur de 26 mètres a longtemps été cité comme le plus grand et le plus beau de France.⁶⁰⁵

« Le grand manège couvert, qui n'a peut être point de rival en Europe, et dont la charpente, hardie, mais solide, attire les éloges de tous les connaisseurs : on a formé le projet à Saint-Pétersbourg d'élever un manège semblable à celui de Lunéville»⁶⁰⁶.

En complément du terrain de manœuvre du Champ de Mars, il contribue ainsi à démontrer encore à la fin du XIX^e siècle, « qu'il serait difficile de trouver en France une garnison de cavalerie mieux appropriée à sa destination »⁶⁰⁷. En plus de ce grand manège historique de cavalerie situé au nord de la ville aux abords de la Vezouze, dans l'enceinte du quartier de la Barollière, anciennement quartier des Carmes, trois projets de manège sont initiés entre 1892 et 1894. Un procès verbal d'adjudication des travaux à exécuter dans la place de Lunéville pour la construction d'un manège au quartier de la Barollière (Les Carmes) paraît, le 20 septembre 1892⁶⁰⁸ ; un second pour la construction d'un manège au quartier Clarenthal (de

⁶⁰⁴ FOUDRAS (Louis, Auguste Théodore, marquis de), *Les gentilshommes chasseurs*, 1848, Club des Librairies associées, 1962, 407 p. Né en 1800, décédé en 1872, cet auteur prolifique passionné de chasse et de son art de vivre est le fils d'Alexandre de Foudras, officier dans le corps de la gendarmerie de Lunéville.

⁶⁰⁵ En 2000, dans le cadre d'un projet de reconversion du patrimoine militaire de Lunéville, des mesures topographiques informatisées ont confirmées « les dimensions des plans d'archives de la médiathèque de la ville signés par l'architecte Lecreux à Nancy, le 10 octobre 1784, à savoir : cotes extérieures, de 97,44 m x 27,46 m soit 2675,70 m² et cotes intérieures 95,96 m x 25,98 m = 2493,04 m² avec un bâtiment annexe de 14,75 x 25,98 m soit 383,20 m². Les murs sont de 74 cm d'épaisseur en grès des Vosges, rose et blanc, raidis par des pilastres importants. le pied serait donc ici de 0,32 m. Ainsi, la hauteur de 54 pieds de la charpente à son faîtage indiquée aux archives donne une hauteur de 17,54 m de haut. Cela donne une idée de l'allure imposante de ce bâtiment, allure qui n'est plus perceptible aujourd'hui avec le toit en tôle ». [Collectif], *Lunéville, cité cavalière par excellence. Perspectives cavalières du siècle des Lumières au XX^e siècle*, Ecole Nationale d'Equitation (ENE), actes du 8^e colloque de l'ENE, 22, 23 juillet 2005, Paris, Agence Cheval de France, 2005, 236 p., p. 71.

⁶⁰⁶ GROSSE (E), *Monographie des villes et villages de France, Département de la Meurthe, dictionnaire historique et statistique*, Paris, Res Universalis, 1992, 313 p, p. 198. Réédition du Dictionnaire de la Meurthe paru pour la première fois en 1836 et 1838.

⁶⁰⁷ MALTE-BRUN (V.A.), *La France illustrée, géographie, histoire, administration, statistiques*, tome 3, Paris, Jules Rouff éditeur, 1882, *Meurthe et Moselle, Lunéville*, p. 23.

⁶⁰⁸ « Nous, Maire de la ville de Lunéville, agissant en vertu d'une décision du Ministre de la Guerre en date du 24 août 1892 qui prescrit de procéder à l'adjudication des travaux à exécuter par le service du Génie dans la place de Lunéville pour la construction d'un manège au quartier de la Barollière (Les Carmes) jusqu'à son complet achèvement, réuni en séance publique dans l'une des salles de la mairie à Monsieur Renard, chef de bataillon, chef du Génie de la place de Lunéville et à Monsieur Chaumont, sous-intendant militaire, vu les affiches apposées à la date du 31 août 1892, les insertions faites le 28 août dans *Journal des travaux publics* ; les 29 août et 3 septembre dans le journal *le Monde du travail* ; le 30 août dans le *Progrès de l'Est* ; le 1^{er}

l'Orangerie), le 27 juin 1894⁶⁰⁹ ; un troisième pour la construction d'un manège au quartier Dietsmann, le 2 août 1894⁶¹⁰.

En 1898, le conseil municipal vote une somme de 10 000 francs pour la construction de hangars devant servir à emmagasiner le fourrage afin que les magasins de la rue de Viller⁶¹¹ ne renferment plus à l'avenir que l'avoine nécessaire aux chevaux de la garnison. Après avoir écouté le maire exposer les dangers d'incendie qui existent et « *qui tiennent en éveil les habitants de ce quartier* », le Conseil souligne qu'il tient à « *débarrasser le quartier de Viller d'un immense danger* » en faisant « *encore le sacrifice d'offrir le quart de la dépense des 40 000 F nécessaires à la construction des hangars devant servir à emmagasiner la paille et le foin* »⁶¹². L'année suivante, le préfet de Meurthe-et-Moselle écrit au sous-préfet et au maire de Lunéville⁶¹³, pour mettre en œuvre un projet de convention pour une

septembre dans le journal l'Eclaireur, le 3 septembre dans la Revue des travaux publics à l'effet d'annoncer la dite adjudication pour le jour et l'heure et le lieu ci-dessus désigné ». Après l'examen de dix entrepreneurs candidats au marché de construction d'un manège au quartier de la Barollière (Les Carmes), dont le cahier des charges est présenté par le chef du Génie, pour deux types de lots différents (lot 1 : terrassements, maçonnerie, charpente et menuiserie ; lot 2 : ferronnerie, serrurerie, zingage, plomberie, vitrerie, peinture), sont déclarés adjudicataires « *comme ayant fait les offres les plus avantageuses pour l'Etat* », M. François Vogin pour le 1^{er} lot, M. Farny pour le 2^e lot. Cette adjudication est prononcée « *sous réserve de l'approbation de Monsieur le Ministre de la Guerre* ». AM Lunéville, H 2-20, travaux des casernes, 1826-1899.

⁶⁰⁹ « *Nous, Maire de la ville de Lunéville, agissant en vertu d'une décision du Ministre de la Guerre en date du 30 avril 1894 qui prescrit de procéder à l'adjudication des travaux à exécuter par le service du Génie dans la place de Lunéville pour la construction d'un manège au quartier Clarenthal (de l'Orangerie), réuni en séance publique dans l'une des salles de la mairie à Monsieur Renard, chef de bataillon, chef du Génie de la place de Lunéville et à Monsieur Chaumont, sous-intendant militaire, vu les affiches apposées à la date du 6 juin 1894, les insertions faites le 5 juin dans le Progrès de l'Est, le Monde du travail, le Bulletin des travaux ; le 7 juin, dans l'Eclaireur de Lunéville, le Journal des travaux publics et le 9 juin dans la Revue des travaux publics à l'effet d'annoncer la dite adjudication pour le jour et l'heure et le lieu ci-dessus désigné* ». Après l'examen de huit entrepreneurs candidats au marché de construction d'un manège au quartier Clarenthal (de l'Orangerie), dont le cahier des charges est présenté par le chef du Génie, pour deux types de lots différents (lot 1 : terrassements, maçonnerie, charpente et menuiserie ; lot 2 : ferronnerie, serrurerie, zingage, plomberie, vitrerie, peinture), sont déclarés adjudicataires « *comme ayant fait les offres les plus avantageuses pour l'Etat* », M. Louis Vogin pour le 1^{er} lot, M. Schertzer pour le 2^e lot. Cette adjudication est prononcée « *sous réserve de l'approbation de Monsieur le Ministre de la Guerre* ». AM Lunéville, H 2-20, travaux des casernes, 1826-1899.

⁶¹⁰ « *Nous, Maire de la ville de Lunéville, agissant en vertu d'une décision du Ministre de la Guerre en date du 30 juin 1894 qui prescrit de procéder à l'adjudication des travaux à exécuter par le service du Génie dans la place de Lunéville pour la construction d'un manège au quartier Dietsmann, réuni en séance publique dans l'une des salles de la mairie à Monsieur Renard, chef de bataillon, chef du Génie de la place de Lunéville et à Monsieur Chaumont, sous-intendant militaire, vu les affiches apposées à la date du 10 juillet 1894, les insertions faites le 8 juillet dans l'Eclaireur de Lunéville, le Progrès de l'Est, le Journal des travaux publics ; le 10 juillet dans le Monde du travail, et le 14 juillet dans la Revue des travaux publics à l'effet d'annoncer la dite adjudication pour le jour et l'heure et le lieu ci-dessus désigné* ». Après l'examen de dix entrepreneurs candidats au marché de construction d'un manège au quartier Dietsmann, dont le cahier des charges est présenté par le chef du Génie, pour deux types de lots différents (lot 1 : terrassements, maçonnerie, charpente et menuiserie ; lot 2 : ferronnerie, serrurerie, zingage, plomberie, vitrerie, peinture), sont déclarés adjudicataires « *comme ayant fait les offres les plus avantageuses pour l'Etat* », M. Maltaire pour le 1^{er} lot, M. Drouard pour le 2^e lot. Cette adjudication est prononcée « *sous réserve de l'approbation de Monsieur le Ministre de la Guerre* ». AM Lunéville, H 2-20, travaux des casernes, 1826-1899.

⁶¹¹ La rue de Viller longe la Vezouze sur la rive opposée à l'emplacement du château.

⁶¹² AM Lunéville, série I D 53, délibérations du conseil municipal, 1897-1898.

⁶¹³ Courriers des 2 février et 1^{er} mars 1899. AD 54, Nancy, 2 Z 250.

contribution de la ville à la construction d'un magasin à fourrage supplémentaire, au parc à fourrage du Pré des Clercs.

En 1913, suite à l'accroissement des contingents par la nouvelle loi de trois ans, les effectifs des différentes garnisons doivent sensiblement évoluer. De manière générale, la garde de la frontière du nord et du nord-est se trouve renforcée par la présence de nouvelles troupes. *L'Indépendant de Lunéville* du 20 avril 1913 s'intéresse à la « *question des casernements* » de la ville et témoigne de l'intérêt porté à ce sujet par les personnalités politiques locales. En effet, « *nous savons que notre sénateur, M. de Langenhagen et M. Raoul Méquillet, notre député, ont fait depuis longtemps déjà, d'actives démarches pour que Lunéville ne soit pas oubliée dans la répartition des troupes* ». Dans le cadre d'un déplacement dans plusieurs villes de garnison placées sous son autorité, le général Goetschy, commandant le 20^e corps d'armée, vient se rendre compte à la même époque « *des dispositions à prendre, examiner la situation, voir les bâtiments à acquérir et les terrains qui pourraient recevoir les casernes projetées* ». Pour être sûr de pouvoir loger les nouveaux effectifs, l'urgence commande de ne pas perdre de temps dans l'élaboration de nouveaux travaux pour accueillir la nouvelle classe dès le 1^{er} octobre 1913. Des ajustements et des déplacements de troupes en sont aussi la conséquence. Ainsi, un escadron du 17^e régiment de chasseurs situé au quartier Treuille de Beaulieu laisse sa place à une batterie à cheval pour qu'elle puisse retrouver les deux autres batteries qui y sont déjà logées. Pour cet escadron, un nouveau bâtiment doit être construit au quartier Dietsmann sur « *les terrains de MM. Ambroise et Le Brun situés entre la rue d'Alsace et la caserne de l'Orangerie* ».

Le vrai souci consiste pour les autorités militaires à loger dans la ville une compagnie cycliste nouvellement créée et une compagnie du 2^e bataillon de chasseurs à pied dont la majeure partie des effectifs se trouve dans la caserne Stainville qui doit elle aussi s'agrandir. Il est alors question de prévoir des logements de troupes au collège Saint-Maur, pour accueillir quatre compagnies de la même unité et laisser ainsi de la place au 31^e régiment de dragons, pour qu'il puisse s'installer au château dès son arrivée à Lunéville en juillet. Il est même question, dans les différentes études, de céder le collège Pierre-Fourrier à l'armée. Quoiqu'il en soit, même si les conséquences sont minimales pour les unités de cavalerie de la garnison, il est nécessaire que les travaux de construction soient menés « avec

célérité »⁶¹⁴ pour loger les fantassins. Au début du mois de juin 1913, de nouveaux travaux sont ainsi entrepris dans la caserne Stainville et au quartier Diettmann. Dès lors, dans la région, « la position de ce côté de la frontière sera très forte, si l'on songe aux renforcements des effectifs à Lunéville, avec deux bataillons et un escadron à Baccarat, un bataillon à Raon, trois bataillons et trois batteries à Saint-Dié, un régiment à Bayon et à Charmes, un bataillon et trois batteries d'artillerie à Rambervillers, etc. Sur toute la frontière, d'ailleurs, les mêmes augmentations sont prévues. La fameuse trouée de Montmédy serait comblée »⁶¹⁵.

Cependant, entre la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle, les installations nouvelles n'échappent pas à quelques gains financiers pour la ville. Ainsi, dans sa séance du 4 janvier 1895, le conseil municipal « autorise l'administration militaire à établir un corps de garde sur un terrain communal rue de l'abbé Renard et fixe à 2 F le droit annuel à payer par l'Etat pour affirmer la précarité de cette autorisation »⁶¹⁶. D'un autre côté, certaines initiatives de l'autorité militaire tendent parfois à crispier les relations avec la population locale sous prétexte, légitime, de préserver la santé des hommes ou des chevaux. C'est pourquoi, lors de sa session extraordinaire du 21 juillet 1896⁶¹⁷, le conseil municipal charge le maire de Lunéville d'entrer en contact avec l'administration militaire afin de trouver une entente au sujet du déplacement de la partie d'un abreuvoir public situé sur la place du château. Deux ans auparavant, sur recommandation du général Jamont⁶¹⁸, le chef du génie avait adressé à la commune une demande de séparation complète entre l'abreuvoir militaire et l'abreuvoir civil sur ce même emplacement. Après étude, la ville déclare ne vouloir supporter aucune dépense et conserver « pour les besoins des habitants la fontaine à son emplacement actuel ». Mais à l'été 1896, « sans en informer plus amplement l'administration municipale, sans produire aucun croquis de ce qu'il pensait faire (...), M. le chef du Génie laissant seulement un intervalle destiné aux particuliers, fit placer des bornes et des chaînes autour de l'abreuvoir municipal ». Cette initiative a pour conséquence de soulever de vives protestations au sein de la population. Finalement, la commission de la ville chargée d'examiner cette question est d'avis que « l'administration militaire prenne toutes ses précautions pour préserver les chevaux de la caserne Stanislas des maladies contagieuses en

⁶¹⁴ *L'Indépendant de Lunéville*, dimanche 27 avril 1913.

⁶¹⁵ *L'Indépendant de Lunéville*, dimanche 27 avril 1913.

⁶¹⁶ AM Lunéville, série 1 D 50, délibérations du conseil municipal, 1893-1895.

⁶¹⁷ AD 54, Nancy, 2 Z 250.

⁶¹⁸ Le général Jamont commande le 6^e CA à Nancy, de 1890 à 1895.

déplaçant l'auge Est à sa guise et, afin d'arriver à une entente et à une séparation sérieuse des deux auges, la ville fera de son côté faire une conversion à la sienne en la plaçant parallèlement à la rue ou en arrière, le long du mur, mais en tout cas, bornes et chaînes devront disparaître autour de l'auge (...) ». Mais la santé des militaires n'est pas en reste. Douze ans auparavant, le ministre de la Guerre avait écrit au préfet de Meurthe-et-Moselle au sujet de l'égout de construction ancienne qui traverse le quartier des Carmes.⁶¹⁹ Couvert que sur le domaine militaire et « dans lequel se déversent non seulement les matières fécales et les eaux ménagères des maisons du faubourg d'Einville, mais aussi les eaux provenant du cimetière », le délabrement de cet égout est nuisible à l'hygiène de la troupe. Le courrier précise en effet « qu'une épidémie de fièvre typhoïde s'étant déclaré récemment parmi les hommes du 18^e régiment de dragons qui occupent ce casernement, le service de santé militaire n'a pas hésité à attribuer la cause de la maladie principalement à l'existence dudit égout, dont les émanations délétères vicient constamment l'air ambiant ». Mise en demeure de faire cesser cet état de fait, la municipalité subordonne cependant l'exécution des travaux à l'obtention du département de la Guerre, d'une subvention de 3 500 francs. Mais pour le ministère, cette condition est « inacceptable » car « la servitude à laquelle est soumise le quartier des Carmes a été aggravée par la ville, lorsqu'elle a déversé, dans l'égout qui traverse l'établissement, les eaux provenant du cimetière ». La déviation de ces eaux devient donc pour la municipalité « une obligation étroite depuis qu'il est reconnu que leur circulation à travers le casernement exerce une influence fâcheuse sur la santé de la troupe ». De plus, selon le ministre de la Guerre, « les difficultés que rencontre la réalisation d'une amélioration si utile pour la garnison de Lunéville se comprennent d'autant moins qu'elles se produisent au moment où cette garnison reçoit un accroissement considérable qui procurera à l'octroi un bénéfice annuel de 20 000 francs, bénéfice à peu près net, d'ailleurs, car les sacrifices faits jusqu'ici par la ville pour son installation, se résument dans l'apport d'un subside de 25 000 francs ». Le ministre se « plaît donc à espérer que ces difficultés ne seront que passagères » et que le préfet usera de son influence pour que la municipalité « se préoccupe non seulement de intérêts de la population civile, mais aussi du bien-être de la population militaire ».

⁶¹⁹ Lettre du *Ministre de la Guerre* à Monsieur le préfet du département de Meurthe-et-Moselle à Nancy, signée par le sous-secrétaire d'Etat Casimir Perrier, le 28 novembre 1884. AD 54, Nancy, 2 Z 250.

Ainsi, dans le grand mouvement hygiéniste du XIX^e siècle qui voit l'hygiène publique gagner son emprise sur la société,⁶²⁰ l'amélioration de la salubrité des zones de vie et de travail des militaires devient une préoccupation du ministère de la Guerre, soucieux de la santé de la troupe, mais plus encore de sa disponibilité et de son efficacité pour « servir la Patrie ». Si le ministère développe de nombreuses initiatives au profit des casernements, l'administration civile s'intéresse aussi à la qualité des zones urbaines et trouve son intérêt à partager des projets d'étude avec l'armée, quitte à en financer une partie. En 1889, le Conseil municipal de Lunéville vote un crédit de 1100 francs à titre de part contributive de la commune dans les frais d'installation par le service du génie, d'un pédiluve dans le canal des Petits-Bosquets afin de *supprimer « les causes d'émanation malsaines dues à l'agitation des parties marécageuses du fond du canal »* est de donner « *un bon aspect à cette partie de la ville en supprimant une cause d'insalubrité* ». Le Conseil hésite pourtant à s'impliquer dans un travail qui est « *la conséquence des dégradations causées, uniquement par le piétinement de chevaux de la troupe dans le canal* ». Mais le chef du génie militaire souligne que c'est « *la ville qui la première a soulevé cette question pour donner satisfaction aux habitants voisins du canal qui ont réclamé contre les émanations dues à la mise en mouvement par les pieds des chevaux de la terre ou vase en formation dans le fond* »⁶²¹. Finalement, après plusieurs observations et devant l'urgence de la situation, le conseil municipal concède à prendre à sa charge la moitié du montant des travaux estimés. Un autre exemple est donné en 1893, quand le même conseil propose à l'autorité militaire de créer une commission d'hygiène composée d'éléments civils et militaires afin de rechercher les causes d'insalubrité de la caserne de la Barollière. Cette proposition fait suite à un courrier du commandant Renard, chef du Génie de Lunéville, demandant dans quelle mesure la ville serait disposée à contribuer aux frais de construction d'une nouvelle infrastructure militaire dans l'hypothèse de l'abandon de la caserne de la Barollière jugée insalubre. La décision du Conseil se montre attentive à la santé des soldats mais révèle aussi la volonté de préserver la salubrité d'un quartier urbain regroupant une population militaire et civile situées au nord de la Vezouze, en périphérie de la

⁶²⁰ Dans le dernier quart du XIX^e siècle, tout en incorporant les progrès de la médecine et les découvertes scientifiques, telles celles de Louis Pasteur (1822-1895), de nombreuses lois sont votées en France pour améliorer l'hygiène publique : lois sur le travail des enfants, les accidents du travail, les logements insalubres, la vaccination, l'organisation de la police sanitaire, etc. JORLAND (Gérard), *Une société à soigner. Hygiène et salubrité publiques en France au XIX^e siècle*, Paris, Gallimard, 2010, 361 p.

⁶²¹ AM Lunéville, série 1 D 47, délibérations du conseil municipal, 1889-1890.

ville. En effet, il ne peut être question de laisser se développer des zones insalubres qui nuiraient aux activités et à la prospérité de la cité.

« *Considérant que la mortalité des dix dernières années n'a pas été plus grande dans la caserne La Barolière, dite des Carmes, que dans les autres casernements de Lunéville, que la dite caserne peut être néanmoins plus insalubre, mais qu'il peut y être remédié, qu'il y aurait d'autant plus d'intérêt à le faire qu'elle possède un des plus beaux manèges de France, qu'un deuxième y a été récemment construit et que des terrains voisins ont été acquis pour recevoir d'autres bâtisses, que justement animé des meilleurs sentiments à l'égard de la santé de nos soldats, propose à l'autorité militaire une commission d'hygiène composée d'éléments civils et militaires qui se chargera d'examiner et de rechercher les causes d'insalubrité de la caserne de la Barolière et d'indiquer le cas échéant quels remèdes ils pourraient y être apportés dans le but de conserver la jouissance de cette caserne* »⁶²².

Particulièrement présente chez les populations vivant en collectivité, en usines ou en casernes, la dysenterie et la typhoïde sont deux maladies d'origine hydrique qui dominent le tableau de l'épidémiologie lunévilloise durant tout le XIX^e siècle et le début du XX^e siècle. Sous le Second empire, le docteur Saucerotte, dans son étude portant sur la division de cavalerie de Lunéville, confirme que « *de toutes les maladies qui ont sévi sur les militaires en traitement dans notre hôpital, la fièvre typhoïde est celle qui s'y est montrée le plus fréquemment, celle qui a fait le plus grand nombre de victimes* »⁶²³. S'interrogeant sur la pénibilité du travail demandé aux hommes de la garnison et sur l'accroissement du nombre de malades qu'elle peut induire, il reconnaît toutefois que « *Lunéville est une école de manœuvre, où la division de cavalerie est soumise, par conséquent, à des fatigues exceptionnelles* »⁶²⁴. De plus, il constate que le nombre de malades et la mortalité chez les militaires augmentent beaucoup plus entre les mois d'août et octobre, c'est-à-dire au moment des grandes manœuvres annuelles.⁶²⁵ Même si les populations des villes ont plus facilement accès aux soins hospitaliers et bénéficient d'une hygiène privée en général de meilleure qualité, les regroupements urbains accélèrent la propagation

⁶²² AM Lunéville, série 1 D 49, délibérations du conseil municipal, 1892-1893.

⁶²³ SAUCEROTTE (Constant, docteur), *Lunéville et sa division de cavalerie. Topographie statistique, hygiène, maladies*, Paris, Imprimerie H. et Ch. Noblet, 1858, 128 p., p. 118.

⁶²⁴ *Ibid.*, p. 109.

⁶²⁵ En plus des moments où les cavaliers sont obligés de « *manœuvrer à jeun* », le docteur Saucerotte constate une « *habitude incorrigible où est le soldat de se mettre en chemise et de boire de l'eau froide à long traits quand il rentre en sueur au quartier* ». Ce type de comportement peut entraîner plusieurs maladies, comme la dysenterie ou la typhoïde, que « *l'on retrouve chez les habitants de nos campagnes, sous l'influence des mêmes causes, à l'époque des travaux de la moisson* ». *Ibid.*, p. 110.

des maladies dans les différents lieux de sociabilité civile ou militaire. Ce n'est qu'en 1912, grâce à la mise en service de l'usine de filtration et de stérilisation des eaux de la Meurthe, que les cas de maladie touchant la population civile et militaire et en particulier les cas de fièvre typhoïde, diminuent très fortement.

La guerre de 1870-71, suivie de l'occupation de Lunéville par les troupes allemandes, a entraîné un regain des malades traités pour une fièvre typhoïde dans la cité. Après le départ de l'occupant en 1873, la mauvaise qualité de l'eau d'alimentation continue de provoquer des épidémies de dysenterie et de diarrhées dans les régiments de la garnison, surtout entre les mois de juillet et octobre.⁶²⁶ Après une période d'accalmie, l'endémie reprend une nouvelle extension à partir de 1881 malgré, ou peut être plutôt, à cause de la mise en place d'un système d'adduction de l'eau de la Meurthe qui traverse une partie de Lunéville. La population se met ainsi à consommer indifféremment l'eau des sources et l'eau de la Meurthe sans prendre la précaution de la filtrer. En 1889, une épidémie prend naissance au quartier Dietsmann occupé depuis peu par le 11^e régiment de cuirassiers⁶²⁷ et touche 186 militaires dont 2 décèdent. Elle s'étend ensuite progressivement aux autres régiments de la ville et provoque 175 malades supplémentaires dont 2 décèdent également. Les quartiers proches du Champs de Mars, alimentés par l'eau de la Meurthe ou de la source des Mossus, sont les plus atteints. En 1892 et 1893, de nouveaux cas de maladie sont décelés. Les médecins de la garnison accusent les « *poussières du Champ de Mars* » de véhiculer des germes infectieux. Au début du XX^e siècle, la dysenterie se manifeste à nouveau est atteint exclusivement les militaires.⁶²⁸ En 1900, une nouvelle épidémie décime le 4^e escadron du 12^e régiment de cuirassiers logé au quartier Clarenthal dans un bâtiment insalubre dont le rez-de-chaussée est occupé par les écuries et cause la mort de huit militaires. L'année suivante de nouveaux cas sont signalés mais se répartissent dans les différentes unités de la ville. Cet état endémique persiste à Lunéville jusqu'en 1914, malgré les conseils qui sont donnés aux troupes de ne pas user indifféremment des eaux d'origines diverses, « *avec l'insouciance et l'imprudence habituelles à leur état* »,

⁶²⁶ Le docteur Saucerotte reconnaît toutefois que certains militaires sont plus vulnérables que d'autres, soit du fait de leur âge ou de leur constitution physique, soit aussi à cause d'une certaine « nostalgie » comme il le souligne, autrement dit d'un certain « mal du pays ».

⁶²⁷ Les 11^e et 12^e RC, venant de Châlons-sur-Marne, arrivent à Lunéville par détachements, entre 27 août et le 2 septembre 1888. Ils remplacent les 1^{er} et 2^e RC dirigés vers Angers et Niort.

⁶²⁸ BICHAT (Jean), *op. cit.*, p. 362-368.

comme le souligne le docteur Bichat⁶²⁹ après avoir dressé un état du mode d'alimentation en eau des différentes casernes de la ville.⁶³⁰

En 1905, *L'Indépendant de Lunéville* rapporte que « tous les jours de nouveaux cas de fièvre typhoïde sont constatés au 17^e chasseurs à cheval. Cinq malades sont entrés dimanche à l'hôpital »⁶³¹. En 1906 et 1907, pour la première fois depuis plus de vingt ans, il n'y a pas d'épidémie typhique dans la garnison mais à partir de l'été 1908, de nouveaux cas isolés sont signalés, puis une brutale épidémie massive entraîne l'évacuation précipitée de la 2^e division de cavalerie vers le camp de Châlons jusqu'au mois d'octobre. La fièvre typhoïde exerce alors des ravages « tout particulièrement parmi les troupes de la garnison »⁶³². Devant cette crise majeure, le ministre de la Guerre dépêche le médecin inspecteur général Delorme⁶³³, à Lunéville, sa ville natale, pour cerner les causes de l'infection. Celui-ci établit formellement l'origine hydrique de la fièvre typhoïde et présente ses conclusions⁶³⁴ à la municipalité qui ne tarde pas à décider l'amélioration des moyens de captation et d'adduction des sources et la construction d'une usine d'épuration et de stérilisation sur la rive droite de la Meurthe, au sud-est de la ville. En 1910, l'origine hydrique de l'épidémie, faisant encore plus d'une centaine de victimes dans la population militaire, est une nouvelle fois démontrée par l'absence de malades dans les quartiers Stanislas et Stainville utilisant uniquement de l'eau stérilisée. En 1911, la garnison de Lunéville est de nouveau atteinte par une épidémie de fièvre typhoïde et rappelle aux militaires que ce mal endémique n'est toujours pas éradiqué dans la cité

⁶²⁹ BICHAT (Jean), *ibid.*, p. 351.

⁶³⁰ Quartier La Barollière : source du Rianois (eau de boisson) ; eau de Meurthe (lavabos) ; source des Vignes (abreuvoirs). Quartier Stanislas : source du Rianois (eau de boisson) ; eau de Meurthe (lavabos) ; source des Princes (lavoirs). Quartier Beauvau : source du Rianois (eau de boisson) ; eau de Meurthe (lavabos et abreuvoirs). Quartier Clarenthal : sans objet. Quartier Diettmann : sans objet. Quartier Treuille de Beaulieu : source des Mossus (eau de boisson) ; eau de Meurthe (lavabos et abreuvoirs). Quartier Stainville : source de Mondon (eau de boisson) ; eau de Meurthe (lavabos et lavoirs).

⁶³¹ *L'Indépendant de Lunéville*, jeudi 17 août 1905.

⁶³² BICHAT (Jean), *op. cit.*, p. 132.

⁶³³ Edmond Delorme est né à Lunéville, le 2 août 1847. Il décède à Paris, le 27 janvier 1929. Après des études de médecine à Strasbourg, il rejoint l'hôpital du Val-de-Grâce en 1866 et devient docteur en médecine en 1871. Il se spécialise dans la chirurgie de guerre. Président fondateur de la Société de Médecine militaire française et membre du Comité technique de santé du ministère de la Guerre, il est nommé médecin général inspecteur de l'armée. Chirurgien distingué dans de nombreux domaines, il effectue d'importantes recherches sur les blessures de guerre et préconise des modes d'intervention nouveaux au début de la Première Guerre mondiale. Il est l'auteur d'un *Précis de chirurgie de Guerre*, Paris, Masson, 1914, 239 p. Il est aussi l'auteur d'un ouvrage portant sur sa ville natale : *Lunéville et son arrondissement* (2 volumes), Lunéville, Imprimerie du Journal de Lunéville, 1927. SHD/DAT Gr 15 Yd 12. Une rue porte son nom à Lunéville. En octobre 2012, la promotion 2011 de l'École de Santé des armées de Lyon-Bron l'a choisi comme parrain de promotion.

⁶³⁴ Peu avant sa mort, le bulletin de l'Académie de Médecine, du 8 janvier 1829, fait paraître une étude donnant ses conclusions de son déplacement à Lunéville intitulé, *Prophylaxie de la fièvre typhoïde. Comment l'une des villes de garnison le plus typhogènes de France est devenue saine.*

depuis 1902 et l'arrivée des 17^e et 18^e régiments de chasseurs à cheval⁶³⁵ en lieu et place des 11^e et 12^e régiments de cuirassiers . On note en effet dans *L'Eclaireur de Lunéville*, du 19 octobre 1902, qu'une centaine de chevaux 18^e régiments de chasseurs en provenance de Saint-Germain-en Laye « *atteints de morve resteront au camp, en sorte que le régiment arrivera par voie ferrée avec ceux des chevaux qui n'ont pas souffert de la maladie* ». Même si la *Revue de Cavalerie* du mois de février 1911 minimise l'épidémie et la juge « *assez bénigne* », il est toutefois noté que les réservistes des 8^e et 9^e régiments de dragons de la garnison sont dirigés sur le 12^e régiment de dragons de Pont-à-Mousson. Plus intéressant, cette nouvelle alerte attire l'attention sur la défectuosité des casernements de la brigade de dragons logée dans des quartiers identifiés comme « *tout à fait insuffisants* ». Elle montre aussi que trois ans avant la Première Guerre mondiale, la question de l'eau n'est toujours pas résolue à Lunéville, reconnue avec ses six quartiers différents comme « *notre grand centre de cavalerie de la frontière* ». Malgré la présence de stérilisateurs dans trois d'entre eux, trois autres utilisent toujours des moyens de fortune en s'approvisionnant en eau saine avec des tonneaux. Des mesures s'imposent donc. Mais comme souvent, elles nécessitent des dépenses importantes et un endettement supplémentaire que la ville ne souhaite pas supporter, malgré plusieurs mises en demeure de l'autorité militaire. Toutefois, grâce à l'action du ministre de la Guerre et du service de santé, « *200 000 francs viennent d'être alloués à Lunéville sur les fonds du pari mutuel. On peut donc espérer que des travaux définitifs vont pouvoir être amorcés et que, pendant ce temps, la ville pourra enfin triompher des obstacles administratifs et mener à bien son emprunt* ». Cette démarche de la municipalité est ainsi jugée « *nécessaire et urgente* ». Au cours de l'année 1912, grâce à l'utilisation d'extraits de Javel, la fièvre typhoïde a pratiquement disparue au sein des populations militaires et civiles de la garnison. De plus, l'entrée en service de l'usine d'épuration des eaux de la Meurthe la même année a pour résultat immédiat la disparition des poussées épidémiques dans les quartiers et les casernes habituels. Cependant, au début de l'année 1914, la typhoïde tue encore deux militaires de la garnison de Lunéville, un chasseur du 2^e bataillon de chasseurs à pied et un dragon du 8^e régiment de dragons.⁶³⁶ Le nombre des malades traités « *dans les salles militaires varie entre 110 et 120* »⁶³⁷.

⁶³⁵ En octobre 1902, le 17^e RCH s'installe dans les quartiers Clarenthal et Treuille de Beaulieu, le 18^e RCH au quartier Treuille-de-Beaulieu puis Diettmann. Voir annexe.

⁶³⁶ *L'Indépendant de Lunéville*, dimanche 1^{er} février 1914.

⁶³⁷ *L'Indépendant de Lunéville*, jeudi 10 février 1914.

Ainsi, entre 1874 et 1914, le docteur Bichat constate dans son étude, que « *la mortalité⁶³⁸, et sans doute la morbidité typhique⁶³⁹ sont donc beaucoup plus élevées dans la garnison que parmi la population civile, que l'usage constant de l'eau contaminée immunise ; les militaires au contraire, présentent des terrains neufs que le dépaysement, le surmenage et l'insuffisance de l'alimentation rendent réceptifs* »⁶⁴⁰. L'alimentation de Lunéville en eau potable est donc pendant de nombreuses années un problème majeur de santé public pour la garnison et ses militaires. Pourtant, dans une période de paix stabilisée en Lorraine entre 1871 et 1914, l'amélioration des conditions générales de vie, d'hygiène et de prophylaxie contribuent progressivement à protéger les militaires des maladies et donc à augmenter sensiblement leur disponibilité collective et opérationnelle.

Dans la période considérée, un état comparatif peut ainsi être dressé entre population civile et population militaire, atteinte de la fièvre typhoïde, décédée ou non, au regard de la population totale connue de chaque catégorie. A partir de 1896, le nombre de malades et de décès n'est que partiellement connu.

Année	Population civile de Lunéville (année de recensement quinquennal)	Population militaire de Lunéville (année de recensement quinquennal)	Mortalité civile	Mortalité militaire	Morbidité militaire
1874			10	0	0
1875			3	2	16
1876	13 146	2 695	10	1	37
1877			12	0	0
1878			6	2	24
1879			15	0	3
1880			5	2	14
1881	14 955	3 181	25	2	23
1882			11	3	53
1883			2	8	78
1884			11	7	43
1885			23	6	42

⁶³⁸ Nombre de militaires décédés à cause de la typhoïde.

⁶³⁹ Nombre de militaires atteints de la typhoïde.

⁶⁴⁰ BICHAT (Jean), *op. cit.*, p. 351.

1886	16 721	3 779	10	11	109
1887			24	14	87
1888			11	17	60
1889			23	12	80
1890			13	7	63
1891	17 455	4 376	7	4	50
1892			10	14	113
1893			5	5	57
1894			8	7	87
1895			9	5	123
1896	17 715	4 884	10	12	109
1897			inconnue	inconnue	inconnue
1898			inconnue	inconnue	inconnue
1899			inconnue	inconnue	164
1900			inconnue	8	143
1901	21 917	3 663	inconnue	2	55
1902			inconnue	inconnue	inconnue
1903			inconnue	5	32
1904			inconnue	5	109
1905			inconnue	2	97
1906	20 398	3 868	inconnue	0	0
1907			inconnue	0	0
1908			4	1	110
1909			12	5	59
1910			12	3	21
1911	21 724	3 863	7	0	29
1912			7	0	9
1913			3	4	9
1914 ⁶⁴¹			8	11	314

Si les épidémies se manifestent majoritairement par l'apparition de fièvres typhoïdes, la mauvaise qualité de l'eau d'alimentation à Lunéville durant le XIX^e siècle et le début du XX^e siècle, provoque aussi des cas de dysenterie qui surviennent essentiellement dans la garnison entre les mois d'août et d'octobre et entraînent quelques décès dans les unités de cavalerie. Une des plus grandes épidémies de dysenterie prend naissance en 1889 au quartier Dietsmann, occupée alors par le 11^e régiment de cuirassiers, et s'étend à toutes les autres formations de la ville. Près de 250 malades, dont 4 décèdent, sont recensés cette année-là.

⁶⁴¹ L'année 1914 prend en compte les premiers mois de la guerre et comptabilise les militaires malades n'appartenant pas à la garnison de Lunéville à l'origine.

Enfin, d'autres maladies contagieuses se développent à Lunéville entre la guerre franco-prussienne et août 1914, à l'état endémique ou épidémique, mais n'atteignent pas le niveau de diffusion de la typhoïde ou de la dysenterie.

Dans le domaine de la mise en place d'infrastructures dédiées aux soins des militaires de Lunéville, c'est la constitution d'un camp de cavalerie en 1824 qui a progressivement permis l'extension de salles de soin particulières à l'hôpital Saint-Jacques situé au sud-ouest de la ville⁶⁴². Construit à partir de 1706, grâce à l'action et la générosité du duc Léopold, cet établissement admet les militaires malades ou blessés dans des salles communes. Au milieu du XVIII^e siècle, ils sont séparés des civils et placés dans trois salles distinctes où sont traités en particulier les « fiévreux ». Les officiers sont soignés dans des chambres à part. Sous le Second Empire, « *l'hôpital contient deux cents lits militaires montés et peut au besoin en fournir trois cents mais en diminuant l'intervalle réglementaire de 0,65 m qui doit se trouver entre eux, et le cubage d'air par lit* », d'après le docteur Saucerotte. Desservi par les sœurs de Saint-Charles, seuls deux chirurgiens et deux médecins se partagent le service jusqu'en 1870. En 1882, les médecins militaires prennent la direction du service. Moins de dix ans plus tard, devant l'augmentation constante des effectifs de la garnison, la construction d'un étage particulier dans un pavillon donnant sur le jardin de l'hospice est envisagée pour accueillir le service des contagieux militaires. En partie à cause de la guerre, sa réalisation n'est définitive qu'en 1931 seulement. Il devient dès lors le pavillon Henry Bichat, du nom du chirurgien qui exerça pendant plus de vingt ans dans l'hôpital lunévillois après le docteur Constant Saucerotte. Structure mixte, l'hôpital Saint-Jacques accueille donc indifféremment population civile ou militaire de la garnison depuis son origine. En 1914, dès la mobilisation, deux hôpitaux auxiliaires viennent renforcer la structure hospitalière de Lunéville au profit des militaires : l'hôpital auxiliaire numéro 1, organisé par la Société de Secours aux Blessés Militaires, dans les locaux de l'institution Saint-Pierre et l'hôpital auxiliaire numéro 102, organisé par l'Union des Femmes de France, au sein du collège municipal. Dans les bornes chronologiques de notre étude, aucun chiffre connu ne permet malheureusement de connaître une typologie précise des militaires admis dans les différentes structures hospitalières citées, en particulier, le nombre global de cavaliers et leur répartition par subdivision, par grades ou par ancienneté. Mais si les régiments de cavalerie lunévillois souffrent

⁶⁴² SAUCEROTTE (Constant, docteur), *op. cit.*, p. 38.

parfois des maladies infectieuses, les unités allemandes proches de la frontière connaissent aussi des difficultés sanitaires, comme le rapporte le commissaire spécial de Pagny-sur-Moselle en mentionnant un article du journal du *Metzer-Zeitung* du 22 juillet 1888.

«Parmi les chevaux du 6^e dragons en garnison à Thionville, on a constaté de nombreux cas de la maladie dite Influenza à la suite de laquelle l'autorité militaire a du faire évacuer les écuries et transférer les chevaux atteints dans des locaux particuliers des villages environnants. Cependant les symptômes de cette même épizootie ont été remarqués dans quelques communes rurales »⁶⁴³.

Nous ne serions pas complets à cette étape de notre étude, si nous omettions de mentionner deux sites militaires d'importance à Lunéville, qui, s'ils ne constituent pas une infrastructure militaire constituée de bâtis, mobilisent très souvent hommes et chevaux pour des évolutions, des parades ou des fêtes militaires et s'identifient ainsi comme des lieux emblématiques de l'activité militaire de la garnison. Il s'agit tout d'abord du Champ de Mars dont l'attribution à la sphère cavalière remonte au milieu du XVIII^e siècle. En effet, comme nous l'avons précédemment souligné, la mort de Stanislas en 1766, entraîne pour le château la perte d'une partie de son prestige et devient peu à peu un nouvel espace dédié à la vie militaire. Pour permettre d'entraîner les gendarmes rouges et d'accueillir des manifestations équestres une partie des anciennes garennes est transformée en terrain d'exercice dans le prolongement des Bosquets. Ce terrain dédié à la cavalerie militaire constitue pour la 2^e division de cavalerie un lieu incontournable de rencontres entre les formations montées. Il est aussi pour les Lunévillois un lieu d'attraction qui permet de voir, contempler ou admirer, les troupes de la cité à différents moments de l'année. Mais, comme le relate la presse locale, il convient aussi que les habitants et les enfants jouant à proximité portent du « *Respect au champ de manœuvre !* » et « *ne jettent pas sur la piste du verre ou des boîtes de conserve* », pouvant causer « *de graves incidents* »⁶⁴⁴, sous-entendu, auprès des chevaux et des militaires. Moins emblématique dans l'histoire du château de Lunéville et de la cité, mais tout aussi important pour la cavalerie, la prairie de Jolivet située au nord de Lunéville est un lieu de repos pour les chevaux mis au pré. Il est plus destiné à l'équitation académique et

⁶⁴³ AD 54, Nancy, 4 M 190.

⁶⁴⁴ *L'Eclaireur de Lunéville*, dimanche 4 mai 1913.

certaines courses hippiques y sont parfois organisées. Le 7 août 1912, la 2^e division de cavalerie y donne une grande fête de cavalerie⁶⁴⁵.

- Les tenues et l'armement

Selon les codes militaires, le port d'une tenue vestimentaire réglementaire avec ou sans arme, identifie le soldat dans son corps d'appartenance au quartier ou en campagne, mais aussi dans la société civile qui l'entoure lors de ses sorties de services ou de détentes. Cette communion entre le « corps humain » et le « corps militaire », représentée pour ce dernier par la symbolique d'un uniforme, d'une arme blanche ou d'une arme à feu, tend à matérialiser et à colorer la présence militaire dans la vie de garnison mais aussi à justifier l'intégration des disparités régionales dans le corps militaire de la nation tout entière. En effet, dépositaire des gloires du passé mais aussi des défaites héroïsées des combats de 1870-1871, l'armée incarne, dès la paix retrouvée, l'espoir d'un nouvel avenir national commun. Au moment où le service militaire devient obligatoire, l'uniforme reste en particulier le signe visible d'une certaine sacralisation du métier des armes, qu'elle soit consentie par une libre adhésion pour faire carrière ou qu'elle soit contrainte par le principe de la conscription. Le renouveau progressif des uniformes pénètre dès lors « le corps et l'esprit » des militaires mais interpelle aussi les civils. Si l'armée de la République a remplacé l'armée impériale, elle n'entend pas pour autant renoncer à sa spécificité, à ses codes et à son prestige. Dans ce cadre, le costume militaire a bien une valeur d'identification et une vocation guerrière affirmée, défendue au-delà du cercle des militaires par l'ensemble de la société civile, « *qui est au plus haut point sensible au prestige de l'uniforme. Rares demeurent les réfractaires qui existent cependant bel et bien* »⁶⁴⁶. Si entre 1871 et 1921, les uniformes sont le produit d'une lente évolution soumise à la seule rupture brutale de la Première Guerre mondiale, ils répondent avant tout à des règles « d'étatisation » et de « militarisation » du costume, comme le souligne Louis Delpérier. C'est en effet l'Etat qui fixe les règles d'attribution, de port mais aussi de mode militaire vestimentaire et interdit, en théorie, toutes initiatives au soldat ou au chef de corps. Si des caractères communs peuvent se dégager pour l'ensemble des expérimentations ou des réalisations touchant l'ensemble de l'armée française, il est à noter l'intérêt porté par la cavalerie en général et les officiers de

⁶⁴⁵ Voir « Le cheval et le cavalier ».

⁶⁴⁶ DELPERIER (Louis), « Uniforme et société à la Belle Epoque » dans *La Belle Epoque des uniformes 1880-1900*, Paris, Editions de l'Albaron, Musée de l'Armée, 1991, 117 p., p. 39-40.

cavalerie en particulier, au prestige de l'uniforme qui doit aussi refléter « l'esprit » de l'arme non dénué de « panache » ou de coquetterie. Cette apparente contradiction entre « l'uniformisation » souhaitée de l'armée par le pouvoir politique et « l'esprit de corps » défendu par les unités soulignent toutefois la difficulté à rendre plus fonctionnel et donc moins saillant ou moins beau, l'habit du militaire en campagne. A ce titre, l'adoption de la tenue *feldgrau* par l'Allemagne dès 1907 contraste avec les ambitions contrastées et cocardières de la conservation du pantalon garance, y compris pour les troupes montées, dans l'armée française jusqu'en 1914. Pour les officiers, le prestige de l'uniforme tient à la dualité qui fixe la hiérarchie du grade sur la tenue mais aussi dans le corps social en fonction du rang et de la responsabilité exercée. Pour les sous-officiers et les soldats, l'uniforme détient aussi une part d'attraction qui facilite le choix d'un régiment ou d'un engagement volontaire. Pour chaque catégorie, il s'agit bien de se reconnaître sur le champ de bataille mais aussi au sein de la nation. La recherche de l'élégance en temps de paix, gage d'un refus du laisser-aller vestimentaire mais aussi d'une certaine discipline morale, peut-elle être compatible avec la nécessaire efficacité recherchée sur le terrain ? Dans ce débat qui ne semble pas définitivement tranché à l'aube de la Grande Guerre, la garnison de Lunéville soigne son esthétisme sans toutefois s'écarter de sa mission d'avant-garde face à la frontière. Quelques pièces d'uniforme, comme le dolman ou la pelisse, font l'objet d'une attention plus précise du commandement et attirent l'intérêt de la population civile et de la presse.

Veste ajustée, de taille et de cintrage variés, garnie de tresses ou d'ornements de couleurs identiques ou différentes, le dolman est un vêtement très représentatif de l'armée française de la fin du XIX^e siècle, même si sa forme existait déjà au XVIII^e siècle dans les troupes à cheval. Décrit en particulier dans une instruction du 15 mars 1879, il équipe les unités de cavalerie légère, d'artillerie montée, du train des équipages et la plus grande partie des officiers jusqu'en 1900. Pourtant dès 1891, dans les régiments de dragons et de cavalerie légère, le remplacement du dolman à tresses par une tunique ample à épaulettes du même modèle que celle en service dans les régiments de cuirassiers est programmé par une décision ministérielle de 1891⁶⁴⁷. Les unités de dragons, sont les premières à se séparer du dolman au profit de la tunique. Effet de coquetterie de la cavalerie légère en particulier, les régiments de chasseurs à cheval et de hussards porteront le dolman encore quelques années.

⁶⁴⁷ Décision du 13 février 1891. SHD/DAT 9 N 15.

En 1890, si la question de la tenue des dragons semble devoir être définitivement tranchée, elle n'est pas encore résolue pour les autres subdivisions de l'arme, comme le souligne *L'Eclaireur de Lunéville*.

« Après avoir fait l'essai des dolmans, on a reconnu que ce vêtement n'était ni pratique ni économique. Les tresses, qui se détériorent facilement, surtout à cheval, lorsque la carabine est portée à la grenadière, ont souvent besoin d'être réparées. Or la pose en est assez difficile et nécessite des ouvriers expérimentés qui font généralement défaut parmi les tailleurs attachés aux escadrons. (...) Aussi la section technique appelée dernièrement a donné son avis sur le meilleur vêtement à adopter pour les dragons a-t-elle proposé d'unifier leur tenue en donnant à tous les régiments la tunique ample que porte actuellement les cuirassiers. (...). Les dragons porteront avec la tunique les épaulettes rouges et ils conserveront le blanc comme couleur distinctive des collets et des pattes en soubise portées sur les manches. Mais si le vêtement à tresses a été reconnu défectueux pour les dragons, pourquoi le conserve-t-on pour les chasseurs et les hussards ? Si les tresses sont d'un entretien difficile et une source de dépenses continues, que ne les supprime-t-on dans toute la cavalerie ? »⁶⁴⁸.

A partir de 1893, les dragons se distinguent ainsi progressivement des chasseurs à cheval en bénéficiant d'une tenue qui les différencie tant dans la couleur que dans la forme et les rapproche plus de l'allure générale des cuirassiers, excepté le port de la cuirasse. En 1902, les essais d'un nouveau modèle de dolman semblent encore être effectués lors de la venue du général André, ministre de la Guerre.

« Le 13 décembre 1902, le général André, ministre de la Guerre, arrive à Lunéville⁶⁴⁹ (...). Le jour suivant (...) le ministre part pour la revue au champ de Mars. Là, plus de 10 000 personnes sont accourues pour assister au défilé. Tous veulent voir pour la première fois les dolmans bleus aux brandebourgs noirs, les colbacks surmontés du casoar des chasseurs. Au signal donné par les clairons, les chasseurs à pieds s'avancent sous les ordres du commandant de Mac-Mahon⁶⁵⁰, précédé du chien du bataillon. Puis arrivent les 17^e et 18^e chasseurs à cheval, ensuite les dragons avec les flammes blanches et rouges de leurs lances. L'artillerie volante ferme le défilé.⁶⁵¹ »

⁶⁴⁸ *L'Eclaireur de Lunéville*, jeudi 12 juin 1890.

⁶⁴⁹ Pour l'inauguration de la statue du romancier Erckmann aux Bosquets.

⁶⁵⁰ Le commandant Marie, Armand, Patrice de Mac-Mahon (1855-1927), fils aîné du maréchal de Mac-Mahon (1808-1893), commande le 2^e BCP à Lunéville, de 1898 à 1906. Il commande le 35^e RI de Belfort au déclenchement de la Grand Guerre et termine sa carrière comme général de brigade à la tête des bataillons d'instruction de la II^e Armée en 1917. SHD/DAT Gr 10 Yd 1607.

⁶⁵¹ RICKLIN (Docteur), *Histoire Locale, Lunéville de 1874 à 1914*, Imprimerie-Librairie Bastien, Lunéville, s.d., p.36-37.

A partir de 1900, la cavalerie légère abandonne aussi progressivement le dolman même si au début du mois d'août 1914, certaines unités reçoivent encore ce type de veste comme dotation de guerre. Plus ample que le dolman, la tunique constitue alors la grande tenue des fantassins et des sapeurs mais également des troupes de cavalerie au début de la Grande Guerre. Mais jusqu'en 1915, certains généraux portent encore en campagne un dolman ou « pelisse légère » du modèle réglementaire défini en 1873 en drap noir se fermant sur la poitrine par 5 brandebourgs « *en tresse carrée de poil de chèvre, les côtés extérieurs des brandebourgs se terminant par un trèfle et une olive guipée* ». Les manches sont quant à elle « *à parement en pointe en drap du fond bordées d'un galon noir à la soubise et possédant 6 brins de poil de chèvre noir figurant des galons en forme de lance avec nœud hongrois* » sur lesquelles sont posées à leur extrémité sur des trèfles, des étoiles en argent massif. La pelisse constitue en revanche une pièce d'uniforme de plus belle facture encore. Attribuée aux officiers qui n'ont pas l'obligation réglementaire de s'en doter, elle est de toute évidence, la marque d'une aisance financière et d'une distinction recherchée en société. Possédant un col en fourrure d'agneau ou d'astrakan, elle est portée par-dessus le dolman et constitue un vêtement chaud supplémentaire pour l'officier, mais plus sûrement une pièce d'uniforme d'ornement très prisée dans la cavalerie légère tout spécialement. Cependant, devant certains abus vestimentaires qui pourraient rappeler les ornements prestigieux et excessifs de l'épopée de la cavalerie impériale, son utilisation est plus encadrée à partir de 1889 par Charles de Freycinet, premier civil de la III^e République à exercer la fonction de ministre de la Guerre.⁶⁵²

*« Le ministre a décidé que les officiers montés de toutes armes et de tous services seront autorisés à faire usage d'une pelisse de la nuance du drap du fond de leur arme ou de leur subdivision d'arme ou service. La pelisse ne pourra être portée que sur le dolman, la tunique ou la vareuse. Ce vêtement devant rester absolument facultatif, les officiers pourront en faire usage dans toutes les circonstances en dehors des prises d'armes pour lesquelles la grande tenue serait prescrite. Une note ultérieure fera connaître la description du modèle de la pelisse adopté. »*⁶⁵³

⁶⁵² Charles Louis de Saulces de Freycinet (1828-1923) est ministre de la Guerre à plusieurs reprises entre 1889 et 1909.

⁶⁵³ Note ministérielle du 16 mars 1889 relative au port de la pelisse par les officiers montés, SHD/DAT 5 N 1.

Sous le ministère du général André, plusieurs types de coiffures métalliques sont mis à l'essai. Décliné en plusieurs versions, le « casque à chenille », du nom de la forme de la brosse sur le casque, ou « casque André », du nom du ministre de la Guerre, est adopté le 25 février 1901. Testé par trois régiments de hussards, et un seul régiment de chasseurs à cheval, le 18^e régiment de chasseurs à cheval, lorsqu'il tient garnison à Saint-Germain-en-Laye, ce projet de coiffure est rapidement abandonné. En arrivant dans sa nouvelle garnison en 1902, le 18^e régiment de chasseurs à cheval conserve donc son schako d'ordonnance⁶⁵⁴, ce qui semble provoquer quelques déceptions auprès de son nouveau public lorrain.⁶⁵⁵

*« Les régiments de chasseurs, qui viennent remplacer nos cuirassiers, ont fait leur entrée à Lunéville par un temps qui ne leur a pas donné une idée favorable du climat lorrain. (...) Les Lunéillois n'auront pas vu le fameux casque à chenille qu'ils attendaient avec curiosité. Cette coiffure, essayée par le 3^e escadron du 18^e, n'a pas été adoptée. On l'a donc laissé à Saint-Germain »*⁶⁵⁶.

Si la population est souvent attentive aux tenues vestimentaires des cavaliers, à la fois par curiosité ou par admiration, ce projet de casque à chenille mis à l'essai dans quelques unités inspire même la création d'un poème par une certaine Jeanne Derchic⁶⁵⁷ et sa parution dans la presse lunéilloise.

*Successeurs des gars à cuirasse,
Ils arrivaient de Rambouillet.⁶⁵⁸
La foule attendait sur place,
Songeait, parlait, piaffait, bouillait.
Le gamin rempochait sa bille
On désertait les ateliers,
Pour voir les casques à chenille
Sur la tête des cavaliers. (...)»⁶⁵⁹.*

⁶⁵⁴ Cette coiffure est décrite dans le Journal Militaire Officiel n°33 de 1874.

⁶⁵⁵ Pourtant, d'après une carte postale du libraire-éditeur L. Bastien de Lunéville (s.d.), intitulée « *Lunéville. La Revue du 14 juillet* », il est possible d'identifier un peloton de chasseurs à cheval (17^e ou 18^e RCH) dont les hommes du rang sont coiffés de ce nouveau modèle de casque.

⁶⁵⁶ *L'Eclaireur de Lunéville*, jeudi 30 octobre 1902.

⁶⁵⁷ Nos recherches n'ont pas permis d'identifier la biographie de ce poète qui utilise probablement un pseudonyme comme il est souvent d'usage pour signer ce type d'œuvre littéraire.

⁶⁵⁸ En 1902, le 17^e RCH et le 18^e RCH viennent tenir garnison à Lunéville. Le premier arrive bien de Rambouillet, le second de Saint-Germain-en-Laye. Les deux régiments ont-ils effectué l'essai du casque à chenille comme le laisse supposer l'article du jeudi 30 octobre (cf. « *le 3^e escadron du 18^e* ») et ce poème (cf. « *ils arrivaient de Rambouillet* », c'est-à-dire le 17^e RCH). D'après nos recherches, il semble bien que seul le 18^e RCH a testé le « casque à chenille » entre 1901 et 1902, lorsqu'il tenait garnison à Saint-Germain-en-Laye. Le poète confond donc les deux garnisons mais laisse planer un doute, au regard de la carte postale citée supra.

En 1910, un nouveau modèle de casque « allégé », inspiré du modèle 1874 en dotation dans les unités de dragons et de cuirassiers, est testé par quelques cavaliers des 17^e et 18^e régiments de chasseurs à cheval à Lunéville. A l'entrée en guerre en août 1914, pour toute la cavalerie légère française, un seul régiment de chasseurs à cheval (5^e) et un seul régiment de hussards (8^e) sont équipés du casque modèle 1910 (décrit et adopté en 1913), le shako demeurant la coiffure de service et de campagne.⁶⁶⁰

Dans le domaine de l'armement, il est admis que le cavalier sans son cheval n'est « rien », sinon un soldat qui est amené à se battre avec une arme. Rappeler cette évidence nous permet de souligner les débats qui animent les états-majors et les unités montées quant à la définition et l'emploi des armes après la guerre de 1870-1871. En effet, « *s'il y a une tradition des plus respectables, s'appuyant d'ailleurs sur d'innombrables lauriers, qui donne au sabre dans la cavalerie le rôle d'arme principale* », l'invention et la diffusion de l'armement individuel à tir rapide en réduit forcément l'utilisation et la symbolique. Il faut donc que la cavalerie adopte ou réfute des matériels à vocation létale, mais aussi adopte ou réfute des méthodes d'emploi spécifiques pour trouver sa place dans le combat dit « moderne ». La guerre franco-prussienne bien sûr, mais peu de temps auparavant, la guerre de Sécession ou la guerre austro-prussienne offrent de nombreux exemples où l'emploi du feu supplante l'emploi du choc. Si les charges, sabre haut, de la division Bonnemains ou de la brigade Michel dans la région de Reichshoffen ont souligné la combativité de la cavalerie française, il faut reconnaître leur inefficacité à inverser le rapport de forces et à donner la victoire tactique. Quelques jours plus tard, les affrontements entre les cavaleries françaises et allemandes sur le plateau de Ville-sur-Yron, n'apportent pas non plus une décision immédiate sur le terrain. Il n'y a ni vainqueur, ni vaincu. L'utilisation du sabre seul devient donc insuffisante et l'arme à feu est amenée à le remplacer dans les phases d'engagements à distance. Pourtant, les règlements de manœuvres en vigueur sous le Second Empire laissaient déjà une place au feu de tirailleur à cheval, pour les unités de cavalerie légère ou de ligne équipées du mousqueton modèle 1822 T ou plus moderne, des fusils de cavalerie modèles 1866 ou 1867, ce dernier spécifique pour les dragons. Mais les effets de ce feu étaient

⁶⁵⁹ *L'Eclaireur de Lunéville*, jeudi 30 octobre 1902.

⁶⁶⁰ DELPERIER (Louis), *La cavalerie Légère de 1845 à 1915. Hussards et Chasseurs à cheval*, (2 volumes), Nantes, Editions du Canonier, 2007.

faibles sur l'adversaire d'autant plus que l'emploi de la charge était préconisé en priorité. A partir de 1873, et en raison notamment de l'adoption de la carabine de cavalerie modèle 1874 en service jusqu'au début des années 1890, une évolution de la cavalerie est indispensable « *car sans cela dans beaucoup d'occasions elle sera réduite à la pire des choses, à l'inaction* »⁶⁶¹. Revendiquant toujours son audace et sa vitesse d'exécution, la cavalerie peut ouvrir un nouveau champ d'action plus vaste et plus complet en employant une arme à feu à bon escient, quitte à réduire l'utilisation d'une arme blanche, pourtant témoin des « chevauchées d'antan ». Arme de choc, d'estoc ou de taille, prenant la forme d'un sabre ou d'une lance, arme à feu, d'épaule ou arme de poing, prenant la forme d'un fusil ou d'un revolver, quels sont les enjeux d'une dotation totale, partielle ou adaptée pour les unités de cavalerie française ? Comment les cavaliers de Lunéville participent-ils à ce débat ? Sans ouvrir un chapitre technique de spécialiste qui nous éloignerait de notre sujet principal, il nous paraît intéressant de souligner quelques aspects matériels des questions portant sur les transformations souhaitées ou réelles de l'armement du cavalier entre 1871 et 1914. En effet, au-delà des évolutions techniques, il s'agit bien aussi de percevoir les évolutions des mentalités et les résultats pratiques qui en découlent.

Dans le registre des armes blanches, il convient de souligner la place toute particulière du sabre dans les unités de cavalerie. Si le cheval caractérise le cavalier, le sabre en définit sa portée militaire par le choc et le tranchant mais aussi par la valeur symbolique de la droiture et du commandement. Le sabre se réfère à la fois à l'arme « du preux » de la geste chevaleresque mais aussi au pouvoir de commandement du chef militaire. Prolongement du bras du cavalier, il est une arme qui piquant, tranchant ou sabrant, impose une volonté physique à l'adversaire. Il est aussi une arme de service, de salut et de courtoisie qui scintille dans la main du cavalier, au « présentez » ou au « portez », dans les parades, les prises d'armes ou les honneurs militaires dus aux chefs ou aux emblèmes. Il est intéressant de constater que la comptabilité comparative effectuée entre les cavaleries françaises et allemandes s'effectue le plus souvent en « sabres » ou en « chevaux » et non en « cavaliers ». C'est ainsi qu'en 1886, la *Revue de cavalerie*, s'appuyant sur l'étude de la *Cavalerie française* réalisée par Ubiez⁶⁶², effectue un comparatif en chevaux et en sabres entre les deux pays et souligne l'infériorité de la France. En déduisant la

⁶⁶¹ *Revue de cavalerie*, octobre 1901.

⁶⁶² UBIEZ, *La cavalerie française en 1884*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, 1884, 296 p.

cavalerie d'Afrique, non disponible dans la première semaine de mobilisation, « on constate qu'au lendemain d'une déclaration de guerre, nous aurions 43 000 sabres à opposer aux 70 000 des Allemands : l'infériorité se chiffrerait donc par 27 000 sabres »⁶⁶³. Mais cette comptabilité en « sabres » ne peut s'affranchir d'une comptabilité « en chevaux », puisque c'est évidemment la répartition des effectifs en chevaux de selle entre la France et l'Allemagne qui permet de définir le nombre de cavaliers armés et montés à engager dans la bataille. Cet aspect quantitatif ne doit pas toutefois s'affranchir d'un aspect qualitatif, lié à la valeur combattive du cavalier ou de sa monture, qui tend à évincer la reconnaissance de l'infériorité numérique de la cavalerie française, voire de son impuissance.

« Sans doute, à un point de vue mathématique et dans son ensemble, notre cavalerie est très inférieure en nombre à la cavalerie prussienne, mais cette infériorité existera-t-elle au moment capital, au moment de la concentration des armées ? »⁶⁶⁴.

Selon ce principe qui tend à gommer le cavalier par rapport à son outil de combat⁶⁶⁵, nous pouvons nous livrer à une mise en perspective de la force de la 2^e division de cavalerie de Lunéville.

Dans les limites temporelles de notre étude, le sabre du cavalier est en général de forme courbe pour les unités de cavalerie légère, de forme droite pour la cavalerie de ligne et la cavalerie de réserve. Dans le premier cas, il est surnommé le plus souvent « le bancal » en référence au sabre de cavalerie de ligne modèle 1822 à deux anneaux de bélière, décrié par les dragons ou les cuirassiers pour sa lame trop courbe pour frapper d'estoc et pas assez courbe pour frapper de taille. En 1882, le sabre de cavalerie légère modèle 1822 à deux bracelets est remplacé par un sabre à lame droite à un bracelet. En 1886, ces unités retrouvent un sabre courbe modèle 1822 mais avec un seul bracelet. Les chasseurs à cheval et les hussards le portent du côté gauche de la monture. Dans le deuxième cas, étudié pour frapper avec la pointe, le sabre de forme droite est désigné par le sobriquet de « latte » en référence au sabre des cuirassiers, dragons et carabiniers du Premier Empire. Après avoir été remplacé par un « bancal », la « latte » retrouve les faveurs de la cavalerie

⁶⁶³ *Revue de cavalerie*, avril 1886.

⁶⁶⁴ *Idem*.

⁶⁶⁵ COCHET (François), *Armes en guerre*, Paris, CNRS Editions, 2012, 317 p.

de ligne et de la cavalerie de réserve avec le sabre de cavalerie modèle 1854. En 1882, un nouveau sabre droit équipe ces unités. Après l'adoption d'un nouveau modèle de sabre en 1886, la question du port du sabre à la selle ou au ceinturon anime les débats. Au-delà de l'aspect pratique, l'intérêt porte aussi *en creux* la question du combat à pied du cavalier et la place du chef de cavalerie à la tête de ses hommes. En effet, la place du sabre sur le cheval ou sur le ceinturon du cadre devient pour les protagonistes, d'une querelle de spécialiste, une affaire de principe, qui laisse au sabre plus une valeur de symbole qu'une vertu guerrière. Ainsi, le 19 mai 1886, un premier rapport de la direction de la cavalerie au ministre de la Guerre milite pour la fixation du sabre au ceinturon pour les gradés de la cavalerie.⁶⁶⁶

« Le port du sabre à la selle a été adopté en même temps que le harnachement modèle 1884 et le nouveau paquetage⁶⁶⁷. Cette mesure s'applique aux officiers et sous-officiers comme à la troupe. Pour les cavaliers armés du fusil, elle est indispensable : l'homme de troupe doit, en effet être délivré de tout objet embarrassant pour le combat à pied. Il faut qu'il puisse se précipiter en bas de son cheval courir rapidement vers le point d'où il doit faire feu et remonter à cheval plus lestement encore : il est clair qu'il se trouvait dans de mauvaises conditions pour ce genre de combat lorsqu'il portait au côté un sabre lourd et gênant qui paralysait à lui seul l'usage de la main gauche, nécessaire pour le maintenir. Mais, autant le port du sabre à la selle est nécessaire pour l'homme de troupe, autant ce système est critiquable pour le gradé. Pour le combat à pied, l'officier ou le sous-officier n'aura pas le temps de retirer son sabre du baudrier pour le fixer à la bélière du ceinturon. Il se trouvera dans l'alternative suivante :

Ou il conduira ses hommes au combat dépourvu de son sabre, qui est l'insigne du commandement⁶⁶⁸, ce qui n'est pas admissible ;

Ou il ne prendra à la main que la lame : dans ce cas, les hasards du combat peuvent le séparer de son cheval pendant un laps de temps plus ou moins long, peut-être pendant plusieurs heures ; il sera donc contraint de rester tout ce temps avec le sabre à la main, ce qui est incommode ».

Plus loin, le même rapport regrette que le chef qui a mis pied à terre pendant ou après une revue, accompagne sans sabre son supérieur. *« Un fait aussi peu convenable se présente tous les jours dans le service de ronde, ou un officier met pied à terre pour inspecter un poste en armes ».* Il est donc affirmé qu'un chef ne doit jamais se séparer de son sabre et la proposition est faite au ministre *« de vouloir*

⁶⁶⁶ SHD/DAT 9 N 15.

⁶⁶⁷ DM du 14 novembre 1886.

⁶⁶⁸ Passage souligné dans le texte.

bien décider que le port du sabre à la selle ne sera employé que pour les cavaliers armés de la carabine et pour les maréchaux ferrants. Ceux-ci, bien que n'ayant pas de fusils, sont obligés, pour leur travail d'avoir toute la liberté et pour ce motif, devront continuer à porter le sabre à la selle comme les autres cavaliers du rang ».

Le 5 août 1887, un deuxième rapport de la direction de cavalerie propose d'annuler la note ministérielle du 19 mai 1886 et donc de supprimer le port du sabre au ceinturon pour les gradés de la cavalerie et les hommes de troupes de la même arme pourvu du revolver. La justification évidente aux yeux du rédacteur est que le combat à pied « *n'est qu'un expédient pour la cavalerie qui doit faire avec le sabre tout ce qui peut être fait par le sabre* ». Pour lui les inconvénients explicités dans la note ministérielle du 19 mai 1886 sont illusoires et il est regretté « *qu'ils aient suffi, pour faire prendre une mesure qui n'a pas été accueillie avec faveur dans la cavalerie, où les avantages du port du sabre à la selle réglementée par la décision ministérielle du 23 juillet 1884 avaient été appréciés à leur valeur* ». Il justifie son point de vue en rappelant que la cavalerie « *si, à cheval elle pousse l'offensive à outrance ; à pied, presque toujours elle devra exécuter qu'un combat défensif* ». Il précise de plus que même si l'offensive et l'assaut sont prévus aux bases de l'instruction du règlement de manœuvres, « *ils seront l'exception rare et même dans ce cas ceux qui auront à les conduire, ne seront pas privés de leur sabre, puisque le règlement et les expériences de l'instruction le démontrent* ». Souhaitant rendre « *à la cavalerie tous les avantages réels* » des décisions de 1884, il liste les avantages du port du sabre à la selle : « *le plus grand silence pour la troupe ; la faculté de se servir et à propos des deux jambes ; le plus grand calme des chevaux ; la liberté de mouvement complète pour le cavalier* ». Ainsi, il s'agit bien de laisser à la cavalerie son savoir-faire de « *sabreur à cheval* » et de ne pas tenter de faire porter le sabre au ceinturon, ce qui reviendrait à le rendre dépendant de son arme, quel que soit le moment de son engagement à cheval ou à pied. De plus, les détracteurs de la cavalerie pourraient y voir une occasion de démonter le cavalier plus souvent pour le transformer en tirailleur voire en fantassin ! L'instruction au sabre reste donc une préoccupation du commandement jusqu'à la veille de la Grande Guerre. Entre 1897 et 1901, le ministre de la Guerre diffuse trois circulaires appelant l'attention des chefs militaires des corps de troupe à la formation de « *cavaliers adroits* » au maniement du sabre et présentant des exemples de « *cheval de bois* » ou « *cheval d'escrime* » ainsi que des mannequins à utiliser.⁶⁶⁹

⁶⁶⁹ SHD/DAT 9 N 17.

A Lunéville, « bancals » et « lattes » équipent les régiments de « légère » et de « lourde » sans que cela ne semble poser une quelconque difficulté réelle mentionnée dans les rapports des chefs militaires ou dans la presse locale. La population est plus attentive aux transformations soudaines ou aux expériences inédites qui animent ou perturbent leur quotidien comme les essais de « sabres bronzés » effectués au 9^e régiment de dragons en 1910.

« Nous avons eu dimanche dernier, à Lunéville, l'occasion de voir pour la première fois quelques sabres de cavaliers bronzés comme les canons de fusil. En effet, un essai a été fait au 9^e dragons et 40 de ces sabres ont été distribués à des cavaliers du 4^e escadron. A quand les cuirasses également bronzées, ainsi que les casques ? »⁶⁷⁰.

Jusqu'en 1914, le sabre du cavalier est bien le complément du cavalier et donne à son propriétaire la valeur individuelle dont son uniforme fait foi. La brutalité du feu va effacer les valeurs humaines que l'uniforme de la Belle Epoque pouvait encore défendre.

Si le sabre n'est pas remis en question, quels que soient sa forme, sa longueur ou son point d'attache, il n'en est pas de même pour la lance qui fait l'objet de nombreux rapports officiels ou causeries militaires dans les revues spécialisées. Dans ce domaine, le général de Cointet⁶⁷¹ mais aussi le général Loizillon, tous les deux divisionnaires successifs à Lunéville, se distinguent par leurs avis et leurs écrits. Composée des trois parties principales, le fer, la hampe et le sabot, la lance de cavalerie est soumise à la critique après les échecs de la guerre de 1870-1871, mais possède encore des admirateurs, ou du moins des défenseurs, jusqu'en 1914. Par un décret du 8 août 1871 puis par une confirmation en 1875, les lanciers sont supprimés. Une des raisons invoquées est sa mauvaise utilisation lors de la bataille du 16 août 1870 sur le plateau de Ville-sur-Yron⁶⁷². Pourtant, en 1884, la Direction

⁶⁷⁰ *L'Indépendant de Lunéville*, jeudi 25 août 1910.

⁶⁷¹ Général Baron de COINTET, *Instructions données à la 2^e division de cavalerie*, Paris, librairie militaire de L. Baudoin, 1897, 207 p. Voir l'annexe III, « instruction sur le maniement et l'emploi de la lance » rédigée par le général de Cointet, de concert avec les colonels de La Jarrige et de Forsanz, respectivement chef de corps du 8^e et 9^e RD en 1893, p. 41-57.

⁶⁷² Dans une note adressée au ministre de la Guerre, le 27 novembre 1888, le général de Galliffet précise que « les lanciers de la Garde, entre autres, entourés de tous les côtés subirent des pertes considérables sans pouvoir faire usage de leur lance ». Il ajoute dans cette même note : « Au moment où toutes les cavaleries étrangères sont ou armées ou sur le point d'être armées de la lance, il me paraît inévitable de les suivre dans cette voie ». Précisons que lors de ce violent combat de cavalerie du 18 août 1870, les lanciers de la Garde

de la cavalerie propose de soumettre confidentiellement, d'abord aux généraux de division de la cavalerie, puis au Conseil supérieur de la guerre, la question du rétablissement de l'arme des anciens régiments de lanciers, sans toutefois recréer cette subdivision.⁶⁷³ Après des essais comparatifs entre différents modèles⁶⁷⁴, une circulaire du 21 septembre 1888 rétablit finalement la lance dans la cavalerie, sauf pour les cuirassiers et les régiments de cavalerie de corps d'armée. Cette décision va à l'encontre de « l'avis » du général Loizillon établi quelques semaines plus tard, comme nous l'avons déjà mentionné. L'année suivante, un projet d'instruction relatif à l'emploi et au maniement de la lance est approuvé par le ministre de la Guerre, le 6 avril 1889. Les cavaliers sont alors soumis à de nouvelles contraintes pour maîtriser cette arme à l'instruction et plus encore en manœuvres ou en campagne.

« Nos cavaliers étaient entraînés à se tenir tassés derrière la tête du cheval, tenant à droite la lance basse, très basse et bien horizontale, à hauteur de la ceinture de l'adversaire. Et surtout pas la pointe en oblique en l'air ! Nous l'avons tant de fois répété, ressassé, démontré !⁶⁷⁵ »

Entre 1890 et 1896 divers types de lance et de bambou (Tonkin, Japon ou Bengale) sont soumis à la section technique de la cavalerie et des remontes.⁶⁷⁶ La réintégration de la lance dans la panoplie du cavalier paraît pourtant répondre difficilement à la nature du combat retenu dans la charge de deux masses de cavalerie ou les combattants s'affrontent par le choc à des distances « longues » ou « courtes » en fonction de l'armement utilisé. Dans ce type de combat de cavalerie contre cavalerie, le choc de deux impulsions morales s'élabore au travers de la violence du contact physique suivi de la poursuite ou de la fuite de l'un ou l'autre des partis. C'est ce que rappelle un auteur anonyme dans la *Revue de cavalerie* en 1889⁶⁷⁷.

impériale sont commandés par le général de France, qui prendra le commandement de la 2^e DC, du 20 avril 1874 au 9 septembre 1875.

⁶⁷³ SHD/DAT 9 N 15.

⁶⁷⁴ Projet de remplacer la lance en frêne modèle 1823, jugée trop lourde et d'un maniement difficile, par une lance à hampe de bambou semblable à celle en usage dans l'armée des Indes.

⁶⁷⁵ CHAMBE (général), *op. cit.*, p. 21. Précision apportée à propos du combat du sous-lieutenant Verny du 1^{er} escadron du 20^e RD contre un peloton de cheveau-légers bavarois aux abords de la forêt de Parroy près d'Emberménil, le 10 août 1914. Dans cette confrontation, le sous-lieutenant Verny tue le lieutenant Von Schmidt de la pointe de son sabre. Le 15^e et 20^e RD forment alors la 10^e BD (général Chêne), surnommée la « brigade des Quinze-Vingt » de la 10^e DC (général Grellet puis général de Contades-Gizeux à partir du 13 septembre 1914).

⁶⁷⁶ SHD/DAT 9 N 21.

⁶⁷⁷ « Notes sur les lanciers » dans *Revue de cavalerie*, octobre 1889.

« Dans une charge en ligne de cavalerie à armes longues contre une cavalerie à armes courtes, les deux lignes arrivant front contre front, si les lanciers chargent avec résolution, ils pourront peut-être par le fait seul de leurs lances inspirer la terreur à leurs adversaires et leur faire faire demi-tour avant le choc : victoire pour la lance. Mais la charge désunit toujours la troupe qui charge, quelque bonne qu'elle soit ; si la seconde ligne de la cavalerie ramenée fait son métier, elle abordera les lanciers par leurs flancs et les ramènera à leur tour. Voilà vos lanciers embarrassés de leurs perches pour faire demi-tour, et, pressés par les sabres de leurs adversaires, leur retraite pourra être funeste. Dans la mêlée l'avantage sera, de l'aveu de tous, pour le cavalier armé du sabre contre le lancier ».

« Arme de pointe » mais aussi « arme blanche » ou « arme longue », « *de la poursuite par excellence dont l'effet moral est le plus puissant et dont les coups sont les plus meurtriers* », selon le règlement en vigueur, la lance de cavalerie est réintroduite en 1913 dans les régiments de cavalerie légère endivisionnés et dans tous les régiments de dragons. Arme de guerre, le dernier modèle de lance métallique peut aussi être employé pour le service journalier, à l'exclusion de certains exercices qui doivent être exécutés avec des lances d'ancien modèle, à hampe de bambou, dites « lance d'instruction ». La lance de cavalerie peut être aussi utilisée pour le service de la troupe aux grèves, comme lors de « l'affaire de Longwy »⁶⁷⁸, en septembre 1905, dont nous pouvons évoquer succinctement la chronologie. A cette époque, devant le risque de bagarres probables pouvant se dérouler aux abords de la gare de Longwy entre grévistes et non-grévistes, le sous-préfet fait intervenir les deux escadrons du 9^e régiment de dragons arrivés de Lunéville quelques jours auparavant. Aux milieux des mouvements de la foule, Nicolas Huart, maçon belge célibataire de cinquante-cinq ans qui se trouve sur place « *sans faire pourtant parti des grévistes* », est tué « accidentellement » par la lance d'un dragon. Dans un contexte social déjà tendu, l'évènement suscite une exaspération supplémentaire auprès de la population et le ministre de la Guerre charge alors le général Dalstein⁶⁷⁹, commandant le 6^e corps d'armée, de mener une enquête. Ce dernier rappelle à ses généraux et à ses chefs de corps que « *le service des troupes aux grèves est un service normal pour lequel elles ne doivent faire usage que de leurs armes réglementaires, à l'exclusion de tous moyens accessoires, tels que cravaches et objets analogues* ». Il rappelle en outre que « *conformément aux dispositions d'une circulaire ministérielle du 31 octobre 1901, qu'il ne doit pas être fait usage de la*

⁶⁷⁸ L'Éclairer de Lunéville, dimanche 17 septembre 1905.

⁶⁷⁹ Général Jean-Baptiste, Jules Dalstein (1845-1923). SHD/DAT Gr 9 Yd 331.

*lance dans les mêmes circonstances »*⁶⁸⁰. Suite à cet incident, « *même si ce n'est pas à Lunéville seulement qu'était tout à fait ignoré le document qu'on vient de déterrer »*⁶⁸¹, les lances sont déposées au magasin d'armes de Longwy. A la fin du mois, le ministre de la Guerre se rend sur place pour faire un point de situation et visiter les cantonnements. Finalement, bien que rendu à la vie civile après ses obligations militaires, le dragon Raclot reconnaît être l'auteur du coup de lance mortel. Le Conseil de guerre du 6^e corps d'armée prononce son acquittement à la fin de l'année. Cette « affaire » pose la question de l'emploi de l'armement par les cavaliers dans l'aide au maintien de l'ordre, sans pour autant la résoudre. La lance est en tout cas jugée inappropriée dans ce type de service.

Malgré le doute qui persiste sur son utilisation et son efficacité comme arme de combat, la lance de cavalerie équipe plusieurs unités montées françaises mais aussi allemandes lors du déclenchement des hostilités en 1914. L'iconographie de guerre et de propagande, parvient facilement à la mettre en valeur dans les mains expertes de cavaliers chargeant les lignes de fantassins allemands. La « charge des dragons à Lunéville » en est une illustration pertinente.



Carte postale, « (Modèle autorisé) », Edition E. Martignier, Nancy (s.d.).

Dans le domaine des armes à feu, l'emploi de la carabine peut donner à la cavalerie un champ d'action plus vaste grâce à une action maîtrisée et opportune de tirs à terre, suivants ou précédents un déplacement à cheval. Ainsi, selon la *Revue*

⁶⁸⁰ *L'Eclaireur de Lunéville*, jeudi 21 septembre 1905.

⁶⁸¹ *Idem*.

de cavalerie, en préconisant une « *théorie de l'audace et de l'énergie* », la cavalerie ne devra plus être considérée comme quantité négligeable dans la bataille. « *Elle y prendra une place utile, non pas tant par la force que par la soudaineté de l'attaque. Les pays couverts, seulement praticable par les chemins et voie de communication, lui seront non seulement ouverts, mais lui seront favorables par les facilités qu'ils lui donneront pour s'approcher des lignes ennemies ; elle n'aura plus à se borner à prendre ce contact : elle aura le pouvoir de percer le rideau et de voir ce qu'il y a derrière* »⁶⁸². En 1901, la *Revue de cavalerie* témoigne d'une certaine clairvoyance en soutenant, « *qu'on le veuille ou non, dans une prochaine guerre l'arme à feu de la cavalerie changera la tactique de cette arme, et la nation qui la première en acceptera l'emploi régulier aura une supériorité certaine sur son adversaire, au moins au début, c'est à dire jusqu'au moment où celui-ci sera forcé d'adopter cette même tactique* ». Mais une autre problématique reste à gérer, celle de la dotation en munition de chaque cavalier non seulement en temps de guerre mais surtout en vue de son instruction au tir. Ainsi, le règlement du 17 août 1884 sur l'instruction du tir dans les troupes de la cavalerie stipule que 42 cartouches par homme doivent être allouées pour les exercices annuels de tir. Mais en 1891, par mesure budgétaire, il est proposé de faire passer la dotation à 18 cartouches. Plusieurs autorités de la cavalerie s'en émeuvent alors⁶⁸³. Quelques années plus tard, dans une autre décision qui tend à associer arme à feu et arme blanche sur un même support en vue d'un combat démonté pour les cavaliers, la baïonnette est adoptée dans les unités de cavalerie en complément de la carabine du modèle 1890 à partir de 1912.⁶⁸⁴ Peu en seront dotés en août 1914.

Le 13 janvier 1890, un rapport sur l'emploi des mitrailleuses pour la cavalerie⁶⁸⁵ rappelle la mise à l'essai d'une mitrailleuse du système Nordenfelt par le 22^e régiment de dragons, pendant les manœuvres de la 4^e division de cavalerie au camp de Châlons, du 29 août au 9 septembre 1887. Cette expérience inédite porte sur l'affût dit à trépied et sur les bâts pour le transport à dos de chameau. Le 27 février 1890, une analyse de l'emploi des mitrailleuses par la cavalerie est effectuée par la Section technique de la cavalerie et des remontes. Les systèmes Gatling,

⁶⁸² *Revue de cavalerie*, octobre 1901.

⁶⁸³ SHD/DAT 9 N 15.

⁶⁸⁴ Cette décision est prise en séance le 12 février 1912 sous la présidence de Millerand ministre de la Guerre. SHD/DAT 7 N 45.

⁶⁸⁵ SHD/DAT 9 N 15.

Nordenfelt, Gardner et Maxim sont étudiés.⁶⁸⁶ Précédent une adoption définitive de ce type d'armement, la *Revue de cavalerie* souligne dès 1901 que « *la puissance offensive de la cavalerie peut être augmentée dans des proportions considérables, si on lui adjoignait deux mitrailleuses légères par régiment* ». La masse de feux produite « *inopinément* » aurait alors un « *effet réel* » et surtout moral très important. Si l'adoption de la carabine de cavalerie a fait couler beaucoup d'encre à la fin du XIX^e siècle, celle de la mitrailleuse semble donc aussi à l'ordre du jour au début du XX^e siècle. En 1904, par un raisonnement fait de simplicité percutante et d'images empreintes à la nature, le capitaine Cesbron-Lavau⁶⁸⁷ justifie l'emploi de la mitrailleuse dans les unités montées.⁶⁸⁸ Pour lui, l'utilisation de quelques machines légères de ce type peut décupler la puissance d'un corps de cavalerie et lui donner les deux qualités primordiales que sont « la force » et « l'agilité » et ainsi « *joindre à la valeur héréditaire des anciennes chevaleries celle des armes les plus nouvelles* ». Mais il ne s'agit pas de renier les vertus fondamentales que donne le cheval à son cavalier.

« *L'arme à cheval est faite pour combattre à cheval, comme l'oiseau pour voler. Même quand l'oiseau ne marche pas, on sent qu'il a des ailes. Quand nous posons à terre, ce doit être pour nous réenvoler de suite. Il est donc essentiel d'avoir à notre disposition un moyen efficace qui puisse nous permettre d'agir de façon si prompte et si foudroyante que l'action par le feu, lorsqu'elle sera nécessaire, ne comporte pas une installation complète, mais, au sens domiciliaire du terme, un simple pied-à-terre. Et quoi de plus simple, de plus voyage, qu'un rouleau de couvertures, mitrailleuses et trépied, et une valise de munitions* ». C'est ainsi que la cavalerie bénéficie « *surtout (de) nos deux bonnes vieilles armes : le cheval et l'arme blanche, qui ne cesseront pas de sitôt, et à juste titre, d'être les armes favorites de la cavalerie française* ».

La guerre des Boers en Afrique est observée de près par les autorités militaires de tous les pays disposant d'une armée moderne. Elle souligne en effet le

⁶⁸⁶ SHD/DAT 9 N 21.

⁶⁸⁷ Le capitaine Jules Cesbron-Lavau rapporte que la mitrailleuse à cheval du 7^e RD a parcouru plus de mille kilomètres aux manœuvres d'armées de l'Est en septembre 1904. L'équipage composé d'une mitrailleuse (machine et munitions), de cinq hommes et de sept chevaux, est parti le 22 août de Fontainebleau pour y revenir le 26 septembre avec tous ses moyens en état. « *Elle marcha constamment avec son escadron d'attache, chargea même un jour avec lui, franchit sans peine les fossés, talus, grimpettes, exécutant parfois de vrais parcours de rallye à travers bois, et fit en sommes tout ce que fit la division. Dans plus d'une circonstance, elle eut pu rendre des services (mises en batteries et relève en trente à quarante secondes)* ».

⁶⁸⁸ Capitaine Jules Cesbron-Lavau, « La guerre à cheval moderne. Mitrailleuses de cavalerie », dans *Revue de cavalerie*, octobre 1904.

rôle du moral dans la victoire mais aussi celui de la qualité du tir au fusil, comme le montrent les fermiers boers devant l'armée anglaise. Cet aspect nourrit la réflexion et relance le débat de l'utilisation de la cavalerie et de l'infanterie.

« *Contre sa rivale isolée, la cavalerie, aujourd'hui comme jadis, devra toujours agir par le choc à l'arme blanche, sauf cependant dans les cas particuliers qu'il est aisé de prévoir, où une infériorité numérique notable, l'obligera à demander le succès à d'autres procédés de combat* »⁶⁸⁹.

Pourtant, en 1902, au moment où les progrès de l'armement viennent encore, par l'apparition du canon à tir rapide de franchir une étape, la *Revue de cavalerie* s'interroge sur les référents de la cavalerie.⁶⁹⁰ Au moment où la guerre du Transvaal semble consacrer l'inéluctable développement de la puissance de feu, peut-on encore se demander, près d'un siècle plus tard, si la cavalerie napoléonienne constitue toujours un modèle pour la cavalerie française ? La mitrailleuse semble alors brouiller les codes de l'utilisation des armes à feu. Comment la cavalerie doit-elle alors réagir : l'adopter, au risque de perdre sa mobilité, l'exclure, au risque de laisser à l'infanterie et à l'artillerie le champ libre de l'action par le feu ? Le 5 septembre 1906, une note précise l'organisation des sections de mitrailleuses.⁶⁹¹ Pour chacune de ses brigades, la 2^e division de cavalerie se voit alors doter de deux mitrailleuses Puteaux du modèle 1905. Regroupées au sein d'un seul peloton, elles constituent un appui feu somme toute modeste au regard des effectifs globaux de la grande unité. En effet, si les mitrailleuses apportent un progrès « manifeste », leur concept d'emploi, comme armement d'accompagnement et d'appui à l'identique des batteries à cheval, ne répond que partiellement aux caractéristiques de vitesse et de puissance de choc défendues par la cavalerie. Dans les débats d'opinion qui précèdent la Première Guerre mondiale, il ressort que pour être « vraiment utile », les mitrailleuses devraient non pas « suivre » mais « appartenir en propre » à un escadron. Comme le préconise le commandant de Boigne au début de l'année 1914, l'adoption d'un « fusil mitrailleur » porté à la selle donnerait à la cavalerie une puissance de feu qu'elle ne possède pas et permettrait aux escadrons de « *s'élancer à la charge sous la protection de leur propre feu* »⁶⁹². Si cette « utopie » ne se réalise

⁶⁸⁹ *Revue de Cavalerie*, mars 1900.

⁶⁹⁰ *Revue de Cavalerie*, juin 1902.

⁶⁹¹ SHD/DAT 9 N 15.

⁶⁹² de Boigne (R.), « chef d'escadron en retraite », « Armement de la cavalerie » dans *Revue de cavalerie*, février 1914.

pas dans l'immédiat, elle préfigure la généralisation de l'utilisation de l'armement automatique porté en accompagnement des unités, que se soient par la mise en œuvre de « voiture automobile-mitrailleuse pour divisions de cavalerie »⁶⁹³ puis de blindés légers.

- Les procédés d'engagement

Comme le souligne Jean Duma⁶⁹⁴, « *chevaux et cavalerie possèdent une fonction symbolique et de prestige qui s'exprime diversement* » tout au long du XVIII^e siècle. A l'approche du champ de bataille, le roi de France est ainsi un roi-cavalier qui apparaît avec magnificence au sein d'un cérémonial où le cheval participe pleinement à la mise en œuvre d'un mode de vie et d'un idéal chevaleresque. Autour du monarque, la noblesse tient son rang social mais assume aussi ses responsabilités de chef de guerre à la tête des régiments de cavalerie. L'élément équestre est un élément clef de l'idéal nobiliaire qui s'exprime à la fois dans la vie de cour, ses fastes et ses cérémonies, mais aussi et surtout dans les opérations militaires et donc le quotidien de la guerre. Ces aspects qui pourraient uniquement témoigner d'une vocation sociale de l'Ancien régime, semble toutefois s'exprimer encore dans la cavalerie française tout au long du XIX^e siècle, voire, jusqu'au début du XX^e siècle et les premiers affrontements de la Grande Guerre. En effet, cet idéal de vie de l'homme de guerre à cheval est en particulier soutenu par le corps des officiers à travers l'évocation des combats au sabre du Premier Empire ou des affrontements franco-prussien en Alsace ou en Lorraine en août et septembre 1870. En somme, menée à cheval, la qualité de la bataille dépend de « l'art et de la manière » de faire corps avec sa monture pour la gloire des armes mais aussi pour la beauté du geste. A l'extrême, quelle que soit l'issue du combat, victoire ou défaite, l'héroïsation des acteurs est fonction de la magnificence de l'engagement. Ainsi, alors que l'armée du général Bazaine subit progressivement l'encerclement des unités du Prince Frédéric-Charles par le Sud et l'Ouest de la place forte de Metz, un violent combat de cavalerie regroupant près de 5 000 cavaliers français et allemands se déroule dans la région de Mars-la-Tour, entre la ferme des Grisières et le hameau de la Ville-sur-Yron, le 16 août 1870. Après l'attaque du 2^e régiment de chasseurs

⁶⁹³ Rapport du colonel Pignon sur « l'étude concernant une automobile-mitrailleuse pour divisions de cavalerie », Puteaux, 10 décembre 1907. SHD/DAT 9 N 95.

⁶⁹⁴ ROCHE (Daniel) [dir.], *Le Cheval et la Guerre. Du XV^e au XX^e siècle*, Paris, Art équestre de Versailles, 2002, 399 p., p. 85.

d'Afrique de la division du général du Barail⁶⁹⁵, le général Legrand⁶⁹⁶, plutôt que de poursuivre l'infanterie prussienne en déroute après l'attaque du Fond de la cuve, décide de charger avec les 2^e et 7^e régiments de hussards du général Montaigu⁶⁹⁷, les régiments de cavalerie allemands rassemblés sous le commandement du général von Barby⁶⁹⁸ qui viennent de dépasser Mars-la-Tours et menacent le dispositif français. Sur le flanc droit du général Legrand, les dragons et les lanciers de la Garde impériale placés sous le commandement du général Jean de France⁶⁹⁹, futur général de division à Lunéville de 1874 à 1875, participent au mouvement et au choc. L'assaut brutal entraîne des masses compactes de cavaliers les unes contre les autres sur un grand terrain découvert. Un furieux combat de sabres et de décharges de mousquetons entraîne aussi une confusion d'identification entre lanciers français et uhlans allemands. Il en résulte un combat fratricide entre les lanciers de la Garde du général Jean de France et les escadrons du 3^e régiment de dragons lancés par le général Legrand sur le même objectif, à savoir, les escadrons du 19^e régiment de dragons prussiens en déplacement. Des rabattements opposés sur la cavalerie ennemie amènent ainsi face à face des cavaliers français, qui par une terrible méprise, se prennent pour adversaires. Les dragons se croyant attaqués par des uhlans, tombent sur les lanciers de la garde aux vestes bleues !⁷⁰⁰

Après un affrontement bref et violent, « *La mêlée s'immobilise : l'Allemand ne peut plus avancer, ses escadrons sont trop entamés et il n'a plus de réserve, les troupes impériales jettent, quant à elles, toutes leurs forces dans la bataille pour ne plus reculer d'un pouce ! Les deux camps réalisent alors certainement au même moment, que la charge se solde par un résultat nul* »⁷⁰¹. Action de cavalerie menée avec « panache », officiers généraux en selle et en tête de leur unité, mouvement d'audace lancé par opportunité, ce combat est aussi une occasion manquée de briser par le sabre une offensive de cavalerie ennemie. Souvent retenu comme le dernier affrontement majeur de cavalerie de l'histoire militaire, la charge meurt dans une dernière confusion et entraîne de nombreuses pertes dans le camp français,

⁶⁹⁵ Général François, Charles du Barail (1820-1902). SHD/DAT Gr 7 Yd 1466.

⁶⁹⁶ Général Frédéric Legrand (1810-1870). SHD/DAT Gr 7 Yd 1444.

⁶⁹⁷ Général Auguste, Alfred de Montaigu (1816-1888). SHD/DAT Gr 7 Yd 1506.

⁶⁹⁸ Le général Adalbert von Barby (1820-1905). Au début de la campagne, il commande une brigade de la 5^e division de cavalerie.

⁶⁹⁹ La brigade du général de France (Lanciers de la Garde et Dragons de l'Impératrice) est détachée de la division Desvaux le matin du 16 août pour accompagner l'Empereur à Verdun. Elle se trouve tout d'abord à Conflans avant d'être engagée dans la bataille en début d'après-midi.

⁷⁰⁰ Les lanciers de la Garde possèdent deux tenues différentes : la tenue blanche ou grande tenue, portée dans les différentes revues et la tenue bleue de ciel ou petite tenue, portée en campagne.

⁷⁰¹ PRZYBYLSKI (Stéphane), *La campagne militaire de 1870, batailles décisives autour de Metz, Gravelotte - Saint-Privat - Rezonville - Mars-la-Tour et Borny*, Metz, Editions Serpenoise, 2004, 239 p., p. 128-129.

dont la mort du général Legrand, la capture du général Montaigu et la blessure du général Jean de France. Le même jour, non loin de la Ville-sur-Yron, le général de Gramont⁷⁰², autre futur divisionnaire à Lunéville entre 1875 et 1877, est blessé par un éclat d'obus alors qu'il commande sa brigade de cuirassiers. Pour autant, même si les carences du combat à cheval sont mises en exergue, l'essentiel de l'esprit demeure ainsi qu'en témoigne le lieutenant-colonel Lescot en 1901 dans une conférence faite aux officiers de la garnison de Vesoul, peu de temps avant de prendre le commandement du 11^e régiment de chasseurs à cheval.

« Après la guerre de 1870 où la cavalerie s'était montrée follement intrépide sur le champ de bataille, mais peu expérimenté dans son service d'exploration et de sûreté, il fut de mode de considérer et de proclamer que le rôle de la cavalerie de combat était fini et que son action devait se borner à voir et à renseigner, en un mot que la carte et la lorgnette devaient remplacer le sabre et la lance »⁷⁰³.

Dans les procédés d'engagement des unités de cavalerie, le combat à cheval et le combat à pied se partagent entre adhésion et réticence auprès des chefs de cavalerie et des rédacteurs de revues spécialisées. Dans ces débats théoriques, le cheval reste l'élément incontournable de la réflexion qui focalise toutes les attentions car « monté » ou « démonté », le cavalier procède du cheval dans son existence quotidienne. Le cheval détient ainsi des vertus en temps de paix qui se transcendent en temps de guerre dans un engagement total dont le sacrifice en est, semble-t-il, le seul horizon repère.

« Accuser la fatigue des chevaux était facile mais très exagéré. C'était pourtant le moment de mettre en action le précepte inscrit en lettres d'or au fronton de Saumur, temple de la cavalerie : Soigne ton cheval comme la prunelle de tes yeux, soigne-le comme s'il valait un million ! Mais le jour du combat jette-le sans hésiter sur le tapis, dépense-le comme s'il ne valait plus qu'un sou. Il te donnera la victoire. »⁷⁰⁴.

⁷⁰² Le général Antoine, Léon, Philibert, Auguste de Gramont, duc de l'Esparre (1820-1877) commande la 2^e brigade de la 3^e division de réserve de cavalerie de l'armée du Rhin. Blessé au pied par un éclat d'obus, à la tête d'une brigade de cuirassiers à la bataille de Rezonville, il est fait prisonnier à Metz, le 29 octobre 1870 et conduit en captivité en Allemagne où il reste jusqu'au 15 avril 1871. Il commande la 2^e division de cavalerie à Lunéville du 9 octobre 1875 au 23 février 1877. SHD/DAT Gr 7 Yd 1543. Voir fiche biographique en annexe.

⁷⁰³ LESCOT (lieutenant-colonel), *Conférence sur la tactique de la cavalerie, le service de sûreté*, 1901. Après avoir commandé le 11^e régiment de chasseurs à cheval de 1902 à 1907, il est promu général, le 22 décembre 1907. Il prend le commandement de la 8^e BD à Belfort puis commande la 2^e DC à Lunéville, du 23 octobre 1912 au 13 août 1914. SHD/DAT Gr 9 Yd 556. Voir fiche biographique en annexe.

⁷⁰⁴ CHAMBE (général), *op. cit.*, p. 122.

Par son mouvement paroxystique, la « charge de cavalerie » du couple « cavalier-cheval » constitue dans le système de représentation des officiers de l'arme jusqu'au début du XX^e siècle, l'aboutissement physique et psychologique du combat à cheval.⁷⁰⁵ Portée contre une autre masse de cavalerie, un détachement d'infanterie ou une pièce d'artillerie, sa finalité est bien d'obtenir, parfois par la surprise, le plus souvent par « le choc », l'ascendant sur l'ennemi et la décision dans la bataille. Sa conduite exige un engagement total de la part du cavalier et de son cheval.

« De toutes les manifestations de la bataille, la charge de cavalerie qui, une fois lancée, n'a plus d'autres recours que l'inévitable éventualité du choc, est l'une de celles qui exigent, comme l'assaut, la plus haute tension d'énergie »⁷⁰⁶.

Pour autant, le combat à pied, révèle pour le cavalier, une autre composante du champ de bataille qui ne peut être occultée. Ainsi, dans une étude publiée en 1877, alors qu'il commande le 11^e régiment de hussards, une unité de la « légère », le colonel Bonie⁷⁰⁷ se fait remarquer par son analyse du « combat à pied de la cavalerie »⁷⁰⁸ et heurte « bien des idées » en résumant dans l'introduction de son ouvrage sa volonté de « battre en brèche » des préjugés contre ce type d'engagement. En effet, pour lui, « une cavalerie qui ne sait pas combattre à pied comme à cheval est une cavalerie rétrograde, au-dessous de sa mission, et vouée fatalement aux revers ». Tout en citant l'exemple d'initiatives étrangères, rien ne lui semble plus simple « d'exercer une cavalerie à pied et à cheval » en combinant à bon escient la vitesse de la monture mais aussi la qualité d'une arme à feu. Cette évolution ne lui semble que « la continuation logique et le perfectionnement progressif de ce qui s'est fait à tous les âges ». Sa démonstration soutient avec pertinence que la place du combat à pied dans la cavalerie ne peut que prendre de l'importance devant la puissance sans cesse croissante des armes à feu. Pourtant, pour le cavalier, il reconnaît que le combat à pied représente le « coté fatigant, sérieux et difficile » alors que le combat à cheval représente par essence « le coté séduisant, chevaleresque et légendaire » qui confère « prestige » et « plaisir ». En soutenant que la cavalerie « doit avoir sans cesse la fièvre du mouvement », tout en prônant une utilisation judicieuse de la puissance du cheval et du feu, ne donne-t-il

⁷⁰⁵ CHAUVIRE (Frédéric), *Histoire de la cavalerie*, Paris, Perrin, 2013, 377 p.

⁷⁰⁶ *Revue de cavalerie*, avril 1910.

⁷⁰⁷ Général Jean, Jacques, Théophile Bonie (1828-1911). SHD/DAT Gr 9 Yd 87.

⁷⁰⁸ BONIE (colonel), *Etude sur le combat à pied de la cavalerie*, Paris, J. Dumaine, 1877, 172 p.

pas, par anticipation, la marche à suivre pour rendre à la cavalerie française son rang de « *reine des grands espaces* » ? Division implantée dans un « espace ville » et un « espace région », à l'identité élitiste reconnue dans sa spécialité militaire, la 2^e division de cavalerie de Lunéville est-elle aussi une division du combat à cheval et du combat à pied ? Il semble plutôt qu'elle soit en premier lieu une « division du mouvement » dont la mission première est d'abord de se porter à cheval à la frontière pour protéger la montée en puissance des armées françaises. En 1885, la mise en place d'une unité de chasseurs à pied à Lunéville apporte ce complément attendu du combat à pied adapté aux exigences des procédés d'engagement des escadrons de cavalerie qui finalement, ne semblent faire que peu de cas du combat démonté dans leur instruction malgré des principes théoriques clairement énoncés.⁷⁰⁹

« *Le cheval est l'arme par excellence du cavalier, l'arme à feu pour lui n'est accessoire* », rappelle la *Revue de cavalerie* en 1898 en s'appuyant sur un examen comparatif des règlements de cavalerie des principales armées européennes.⁷¹⁰ Dans le règlement du 3 mai 1882, le tir à cheval a complètement disparu et le combat à pied n'a pas les faveurs du commandement puisque seules sept pages sont consacrées à l'école du peloton, une demi-page à l'école d'escadron et sept lignes à l'école du régiment. L'adoption du fusil à répétition par les armées européennes fait pourtant apparaître de nouvelles opportunités pour les détachements de cavalerie opérant isolément, soit pour participer à sa défense personnelle, soit pour agir communément dans une mission défensive où la délivrance d'une puissance de feu conséquente est recherchée. Ainsi, à la fin du XIX^e siècle, la prise en compte du feu a pour conséquence d'augmenter la prise en compte du combat à pied de la cavalerie dans les règlements de manœuvre, même s'il est reconnu que celui-ci revêt de préférence un caractère défensif. En effet, « *entravée par ses pelotons de chevaux, dont elle ne doit pas s'éloigner, cette arme ne peut songer à poursuivre le combat offensif dans tous ses développements. Elle ne s'y engagera donc qu'avec la certitude absolue d'être rapidement soutenue par l'infanterie. On reconnaîtra qu'elle ne peut guère se mesurer avec l'infanterie ennemie, avec la moindre chance de succès, si l'on remarque qu'un bataillon peut*

⁷⁰⁹ Le « *règlement provisoire sur les exercices et les manœuvres de la cavalerie* » de 1912 précise cependant que dans le cadre de l'emploi de l'escadron au combat, ce dernier « *combat à pied toutes les fois que le résultat ne peut être obtenu par l'action à cheval* ». Durant la Première Guerre mondiale, ce principe sera mis en application par la 2^e DC dès septembre 1914 lors des opérations conduites dans la Woëvre.

⁷¹⁰ *Revue de cavalerie*, octobre 1898.

mettre en ligne 800 fusils, tandis qu'une brigade de cavalerie à 8 escadrons, ne conservant qu'un escadron comme réserve à cheval, lui opposerait seulement 650 carabines »⁷¹¹. L'escadron, unité tactique de la cavalerie pour le combat à pied, peut donc être utilisé seul ou réuni à d'autres escadrons, en conservant à chaque fois une réserve montée, de la taille minimum d'un peloton. Ainsi, pour le combat à pied, une troupe de cavalerie se décompose en trois groupes : tirailleurs, cavaliers démontés utilisés comme « fantassin » ; réserves, cavaliers montés constituant la réserve de mouvement ; gardes, cavaliers utilisés comme garde-chevaux. Des patrouilles indépendantes peuvent compléter la réserve pour donner plus d'autonomie et de liberté de manœuvre au chef de cavalerie.

Malgré le courage des unités, la cavalerie française éprouve de grandes difficultés pour explorer et renseigner le commandement sur les dispositifs pris successivement par les armées prussiennes dans les premiers jours de la guerre de 1870. Il en résulte un sentiment de frustration et « *la conscience d'avoir été maintenue en 1870 dans une stérilisante inaction* »⁷¹² alors que la cavalerie ennemie semble bénéficier d'une grande liberté d'action. L'audace de la reconnaissance du capitaine von Zeppelin dans la région de Woerth en est une illustration pertinente.⁷¹³ Ce constat est lié en particulier à l'insuffisance de la formation intellectuelle et pratique dispensée aux cadres et aux élèves de l'Ecole de cavalerie de Saumur⁷¹⁴. Si l'enseignement de l'histoire et les exercices spécifiquement guerriers coexistent dans l'apprentissage du jeune officier, la réflexion sur la guerre est totalement absente. Dans ses souvenirs, le général du Barail décrit le comportement souhaité de l'officier de cavalerie, empreint d'automatisme et de mécanique verbale ou gestuelle où « *...il fallait que le commandement résultant qu'il entendait éveillât dans*

⁷¹¹ *Ibid.*

⁷¹² *Revue de cavalerie*, avril 1910.

⁷¹³ Le 23 juillet 1870, les lieutenants von Winsloe et von Gaayling, du 3^e régiment de dragons badois rejoignent une patrouille d'officiers des dragons de la Garde commandée par le capitaine comte von Zeppelin, officier d'état-major wurtembergeois. Ils reçoivent pour mission de franchir la frontière et de reconnaître si des rassemblements importants de troupes françaises sont massés entre la frontière et le village de Woerth. Le 25 juillet, après avoir parcouru plusieurs kilomètres en Alsace, il gagne le petit hameau de Schirlenhof, au sud-est d'Elsasshausen, pour se reposer. Il tombe alors sur une patrouille française du 12^e régiment de chasseur, commandé par le lieutenant de Chabot. Un combat s'engage autour de l'auberge de Schirlenhof. Le maréchal des logis Pagnier, ancien des campagnes du Mexique et chevalier de la Légion d'honneur est tué. Il est la première victime de la guerre de 1870. Le capitaine von Zeppelin parvient à s'échapper, le lieutenant von Winsloe est tué, le reste de la patrouille allemande est faite prisonnière. Dès lors, l'exécution de cette mission en « territoire ennemi » est retenue comme un exemple d'intrépidité de part et d'autre de la frontière. Elle révèle aussi l'existence du capitaine comte von Zeppelin appelé quelques années plus tard à une autre notoriété dans la conception de ballons dirigeables. D'après la *Revue de cavalerie*, juin 1904.

⁷¹⁴ L'Ecole de cavalerie est rétablie à Saumur en 1824. En 1853, une section montée est créée à l'Ecole de Saint-Cyr.

sa mémoire un second commandement résultant du premier et qu'il proférait, sans même se rendre compte du point où il dirigeait sa troupe. Si ce second commandement n'était pas instantané, comme le son d'un piano quand le doigt se pose sur une touche, si l'officier se donnait le temps de la réflexion, il était perdu, car, ou bien il se trompait, ou, s'il ne se trompait pas, le léger retard entre les deux commandements suffisait à tout brouiller... »⁷¹⁵.

Le souci de la recherche du renseignement, comme mode d'action privilégié de la cavalerie, nécessite de s'astreindre à des exercices sur le terrain, où l'initiative et l'endurance des cavaliers sont mises à dure épreuve. Tout en rappelant des faits d'histoire militaire puisés dans les combats du Premier Empire ou de la guerre franco-prussienne, l'utilisation de l'espace frontalier comme zone d'entraînement reste une constante pour les troupes montées de Lunéville afin d'instruire les jeunes officiers. Ce n'est plus un pèlerinage symbolique d'une troupe en armes vers une ligne de terrain qui la sépare du « pays perdu », mais une prise en compte militaire d'une continuité géographique et politique qu'il convient de connaître et reconnaître pour mieux avoir à la défendre ou à la franchir. Préoccupation « sécuritaire » pour les cavaliers de Lunéville, la frontière n'est plus une obsession imaginaire mais une réalité physique qui nécessite de se porter là où l'ennemi pourrait se présenter. Il s'agit donc d'apprendre à maîtriser un espace de terrain, à défaut, de saisir le temps où auront lieu un jour la rencontre et la confrontation. Une fois encore, connaissance et reconnaissance sont intimement liées dans le choix des modes d'action pour parvenir à la préparation des corps et des esprits d'une troupe à cheval appartenant à une division d'avant-garde qui doit pouvoir un jour agir ou réagir face à la menace. Dans ce but, il convient donc de disposer de cavaliers spécialisés.

Dans un « cours de tactique de cavalerie » proféré à l'Ecole supérieure de Guerre en 1897, le chef d'escadrons Besset⁷¹⁶, ancien officier d'ordonnance puis chef d'état-major du général de Cointet à Lunéville, évoque ainsi la constitution d'un « groupement de cavaliers d'élite » au sein de la 2^e division de cavalerie à cette

⁷¹⁵ DU BARAIL (général), *Mes souvenirs (1820-1879)*, Paris, Plon, 1897-1898, 3 vol., 512, 447 et 567 p., cité par CROUBOIS (Claude) [dir.], *Histoire de l'officier français des origines à nos jours*, Saint-Jean-d'Angely, Editions Bordessoules, 1987, 429 p., p. 180.

⁷¹⁶ César, Marie, Ferdinand, Félicien Besset (1855-1914). Saint-cyrien, officier de cavalerie, il est officier d'ordonnance du général de Cointet à Lunéville en 1891 puis chef d'état-major de la 2^e DC deux ans plus tard. De 1895 à 1898, il est nommé professeur adjoint puis professeur en titre, du cours de tactique de cavalerie à l'Ecole de Guerre. En 1907, il prend le commandement de la 2^e brigade de chasseurs à Lunéville. Quatre ans plus tard, il prend la tête de la 31^e division d'infanterie à Montpellier. SHD/DAT Gr 9 Yd 504.

époque-là.⁷¹⁷ Pour le réaliser, chacun des régiments de la division a choisi quarante « éclaireurs » parmi les meilleurs cavaliers de deuxième et troisième années, « *intelligents, débrouillards pour qu'ils puissent agir isolément dans des circonstances difficiles* ». Montés sur des chevaux connus pour leur endurance, ils exécutent des déplacements par peloton qui peuvent durer plusieurs jours et s'entraînent, dans toute la zone frontalière, au service qu'ils auraient à réaliser dans la réalité. Ils forment alors une « élite montée » agile et endurante que le commandement se félicite d'employer dans les missions de découverte avec succès en complément du travail des reconnaissances d'officier.⁷¹⁸

« Grâce à un dressage spécial, ces hommes étaient devenus d'une habilité étonnante. Il est certain que la situation de leur garnison donnait plus d'intérêt à leurs exercices, mais au cours des manœuvres d'automne, alors qu'ils étaient transportés sur des terrains complètement inconnus, les qualités de flair que leur dressage avait développé en faisaient des auxiliaires merveilleux ».

Quelques années plus tard, la *Revue de Cavalerie*⁷¹⁹ témoigne d'une « *curieuse expérience* » effectuée à cheval par un groupe d'officiers de la garnison, le 22 juin 1911, entre Lunéville et Pont-à-Mousson⁷²⁰ d'une part et entre Lunéville et Nomeny⁷²¹ d'autre part, destinée à prouver « *l'extrême endurance et l'entrain des officiers de tous grades de la 2^e division* ». Dans le premier cas, tout en utilisant la frontière comme « main courante » entre deux villes de garnison lorraine, « *il s'agissait de se rendre compte comment, en cas d'invasion en Meurthe-et-Moselle, les renseignements pourraient être transmis avec le plus de rapidité possible par des cavaliers* ». Pour cette épreuve de rapidité et d'endurance, tant pour le cavalier que pour le cheval, « *on avait disposé des fractions d'éclaireurs, tout le long de la frontière, de Lunéville à Pont-à-Mousson. Le 22 à 3 heures du matin, un groupe*

⁷¹⁷ *Cours de tactique de cavalerie, 2^e division, 1897-98*, Ecole supérieure de guerre. CDEM, A III 435.

⁷¹⁸ Moins souples et moins mobiles que les reconnaissances d'officiers, les détachements de découverte, de la taille d'un peloton à un escadron, peuvent en revanche bénéficier de leur nombre et de leur force pour combattre un faible détachement ennemi en cas de rencontre. Toutefois, leur mission reste avant tout de découvrir les points de concentration et la direction générale des masses ennemies puis de transmettre les renseignements au commandement dans les meilleurs délais. Ils peuvent aussi servir de relais à la transmission des renseignements obtenus par les reconnaissances d'officier.

⁷¹⁹ *Revue de Cavalerie*, juillet 1911.

⁷²⁰ En 1911, Pont-à-Mousson est encore la garnison du 12^e RD (12^e BD, 2^e DC) avant que ce dernier ne rejoigne Toul peu avant la Grande Guerre.

⁷²¹ Situé à moins de 5 kilomètres de la frontière et à 15 kilomètres à l'est de Pont-à-Mousson, le village de Nomeny fait partie des villages martyrs du mois d'août 1914 après les exactions commises par les troupes allemandes, en particulier lors de leur offensive du 20 août, contre les habitants et leurs demeures.

d'officiers quittait Lunéville avec le général commandant la 2^e brigade de dragons⁷²² et le chef d'état-major de la division⁷²³. Ce groupe longeait la frontière, inspectait les fractions d'éclaireurs, trouvait des chevaux de relais tous les 60 kilomètres environ et arrivait à Pont-à-Mousson le même jour à 8 heures du soir après avoir parcouru 185 kilomètres en dix-sept heures. Pendant cette longue randonnée, aucun incident ni accident ». Après ce raid, quelques officiers rejoignent directement leur garnison. A leur arrivée, ils ont effectué l'exploit de parcourir « en vingt-quatre heures, avec quatre chevaux, 246 kilomètres ! ». La seconde reconnaissance, composée d'un officier et de deux cavaliers, quitte Lunéville le même jour à minuit dans la même direction générale, pour rejoindre le village de Nomeny « avec une mission déterminée ». Au retour, elle totalise quatorze heures de déplacement à cheval pour une distance parcourue de 110 kilomètres sans relais.

Par cette « expérience », la 2^e division de cavalerie teste ainsi la valeur de ses cavaliers d'élites, identifiés depuis 1905 par un insigne en tissu sur leur uniforme.⁷²⁴ Cette distinction spéciale consiste en une étoile à 5 branches cousue sur la manche droite attribuée aux cavaliers plus spécialement aptes au service d'éclaireurs⁷²⁵. L'admission à l'emploi d'éclaireur est prononcée par le chef de corps dans la même forme que celle des cavaliers à la première classe. Les éclaireurs sont choisis parmi les cavaliers qui ont accompli six mois de service, savent lire et écrire et se font remarquer par leur aptitude au service d'éclaireur et d'estafette. Ils doivent être capable de « juger le terrain et de l'utiliser » mais aussi de se montrer adroit dans tous les exercices, y compris la natation.

Afin de renseigner le commandement sur les déplacements de l'ennemi, un service d'exploration peut aussi être confié à une force de cavalerie de la valeur d'une division ou d'un corps d'armée. Des éléments légers subordonnés, constituant la découverte, prenant la forme d'un détachement ou d'une reconnaissance de quelques cavaliers, apportent des renseignements complémentaires sur certains points du terrain ou dans des directions données. Sous le commandement d'un officier, la découverte est subordonnée au chef de cavalerie menant un service

⁷²² Il s'agit du général Jean, Marie, Maurice Varin (1857-1929), ancien écuyer en chef de l'Ecole de cavalerie et futur commandant de la 2^e division de cavalerie à partir du 15 août 1914. SHD/DAT Gr 9 Yd 599. Voir fiche biographique en annexe.

⁷²³ Il s'agit du chef d'escadrons Louis, Jules Magnin (1866- 1948). Il est chef d'état-major de la 2^e DC depuis le 24 juin 1909. Il termine sa carrière comme général de brigade. SHD/DAT Gr 13 Yd 686.

⁷²⁴ En application d'une décision ministérielle du 9 avril 1900, une note du 19 janvier 1905 donne les caractéristiques de l'insigne des éclaireurs de cavalerie nouvellement créé. SHD/DAT 9 N 15.

⁷²⁵ De même couleur que le galon de grade, 5 cm de diamètre totale, 2 cm pour la partie pleine, chaque branche d'une hauteur de 1,5 cm.

d'exploration au sein d'une division ou d'un corps de cavalerie. En cas de rencontre avec l'ennemi, la cavalerie d'exploration appuie la cavalerie de découverte pour trouver et forcer si besoin, le dispositif défensif adverse. Le règlement sur la conduite des grandes unités de 1913 précise que « *le chef de cavalerie d'exploration doit savoir oser et risquer. La mobilité et la puissance de l'armement d'une division de cavalerie lui permettent de faire face à des situations même difficiles.*⁷²⁶ ».

A la veille de la Grande Guerre, la mission de renseignement de la cavalerie semble bien apprise par les unités de la division de Lunéville dont l'état-major possède un dossier type dédié aux officiers de renseignement.⁷²⁷

2.3 Engagement et audace : 1873-1921

- La 2^e division de cavalerie en couverture

C'est après la guerre de 1870-71 qu'est « *emprunté au vocabulaire de la literie, où depuis trop longtemps il languissait sans gloire, l'inappréciable mot de couverture* ». ⁷²⁸

Les troupes de couverture sont celles qui tiennent garnison à proximité de la frontière franco-allemande et qui ont pour mission principale au début d'un conflit, de couvrir la mobilisation et la concentration des troupes. Grâce aux unités d'infanterie ou de cavalerie, elles constituent un rideau défensif qui par son niveau de préparation, d'entraînement et de vigilance, doit permettre à l'armée française toute entière de devancer l'ennemi sur la frontière. Dès les premières heures qui suivent l'ouverture des hostilités, ce dispositif est complété par la mise en œuvre de détachements de douaniers ou de chasseurs forestiers qui, ayant reçu une organisation et une formation militaire en temps de paix, font partie de l'armée régulière et apportent par la connaissance parfaite de la zone frontière, une aide précieuse à la surveillance et à la défense immédiate des limites du territoire national.

A partir du moment où les armées se sont déployées, les troupes de couverture se confondent avec le dispositif de sûreté. Dans cette approche tactique,

⁷²⁶ Décret du 28 octobre 1913 portant règlement sur la conduite des grandes unités, service des armées en campagne, Paris, librairie militaire Berger-Levrault, 1914, p.15.

⁷²⁷ SHD/DAT 24 N 3152. Voir annexe.

⁷²⁸ Général L., *Défense des principes généraux des plans de campagne*, dans « Journal des sciences militaires », 1908.

il est à noter le rôle des places fortes qui doivent servir d'appui aux troupes de couverture et protéger ainsi la mobilisation et la concentration des armées dans la zone frontrière. La couverture est donc une sorte d'avant-garde permanente dans le système moderne d'organisation et de mobilisation des armées après les premières réorganisations des structures militaires en 1875. Si tout le monde s'entend sur la définition du terme, il convient de souligner qu'il existe un certain vide doctrinal quant à l'emploi des troupes qui en ont la charge et la responsabilité de mise en œuvre. Les règlements et les manuels de service en campagne sont en effet peu explicites sur la constitution et le fonctionnement en cas de guerre du plus important des rouages de l'armée entrant en campagne, puisque c'est le premier à entrer en scène. Certains voient dans la couverture un obstacle à mettre en place contre toute attaque de l'ennemi et donc à créer une frontière inviolable ; d'autres soutiennent qu'elle a simplement pour but de refouler les incursions de cavalerie ennemie qui viendraient jeter le trouble dans la mise en œuvre de la mobilisation et de la concentration des troupes françaises.⁷²⁹ Parmi les missions multiples qui incombent à la cavalerie en cas de conflit, la mission de couverture semble donc une des plus importantes car elle nécessite d'être mise en œuvre bien avant le début des opérations, c'est-à-dire, dès la période de tension politique. En 1898, selon le chef d'escadrons Silvestre, de l'état-major de la 4^e division de cavalerie, son étude présente ainsi un vif intérêt au regard de « *l'emploi qui sera fait des troupes de cette arme, dès le début d'une campagne, pour couvrir la zone frontrière, observer les mouvements de l'ennemi et chercher à entraver la mobilisation et la concentration de ses armées* »⁷³⁰. Indépendamment d'une mission d'observation de l'attitude de l'adversaire « par-dessus la frontière », les troupes de cavalerie doivent aussi prendre en compte une mission toute aussi importante de protection de la zone frontrière et chercher à protéger toutes les opérations de mobilisation des incursions possibles de l'ennemi. Cette défensive passive, d'observation ou de protection, ne s'interdit pas toutefois d'opportunités offensives pour prendre l'ascendant, car « *partout où l'offensive est possible, il y a évidemment intérêt à en prendre l'initiative en franchissant la frontière : c'est le plus sûr moyen d'empêcher l'ennemi d'en faire autant et l'avantage est à celui qui peut porter les premiers coups* »⁷³¹. Nous pouvons dès-lors retenir cette remarque pour tenter de mieux comprendre l'état d'esprit et l'attitude des troupes de cavalerie de Lunéville qui tenteront de « porter les premiers coups » à

⁷²⁹ CULMANN (commandant), *La couverture*, Nancy, Berger-Levrault, 1914, 256 p.

⁷³⁰ SYLVESTRE (chef d'escadrons), *Du rôle de la cavalerie dans les troupes de couvertures*, Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1898, 92 p., p. 1.

⁷³¹ *Ibid.*, p 9.

l'adversaire, dans la région du village de Lagarde, en territoire annexé, lors des premiers jours d'août 1914.

Dans ce contexte quelle est la mission de la 2^e division de cavalerie ? Cette mission de protection face à la frontière, éloignée de quelques kilomètres seulement, justifie-t-elle l'entretien d'une grande unité de cavalerie à Lunéville dans une ville dépourvue de défenses fixes ? Est-ce la mobilité et la réactivité de ces régiments de chasseurs, dragons ou cuirassiers qui sont les clefs du succès escompté ?

Dans un processus qui lie la cavalerie indépendante à la cavalerie de couverture, les garnisons de cavalerie de l'Est de la France sont promises à un rôle d'importance dans le cadre de la réorganisation générale de l'armée française après la guerre franco-allemande de 1870-1871. Lunéville, Nancy, Toul et Verdun sont vite identifiées comme des « grands centres de cavalerie » potentiels. C'est ainsi que le 25 février 1875, le général Douay⁷³², commandant le 6^e corps d'armée, en commentant un mémoire du général du Barail sur le rôle de la cavalerie indépendante⁷³³, précise le rôle des unités placées sur la frontière, et en particulier, celles faisant partie de la 2^e division de cavalerie nouvellement installée à Lunéville.

« Il est incontestable que la formation et la répartition actuelle des divisions de cavalerie, à la frontière Est, sont défectueuses. Mais on ne peut espérer l'obtenir d'emblée la réalisation d'une organisation parfaite, répondant dès à présent aux nécessités qu'on peut prévoir, si la guerre venait à éclater. (...) Il conviendrait de former sur la frontière Est, de Saint-Dié à Longwy, trois grands centres divisionnaires de cavalerie, à Lunéville, à Nancy ou Toul, et à Verdun, et d'y installer les services accessoires pour la campagne. Mais pour en arriver là il faut du temps et de l'argent et cela constitue une question d'avenir. (...) A Lunéville, 2^e division de cavalerie. Elle est formée de deux brigades, une de dragons, une de chasseurs ; elle occupe tout le casernement disponible. Il ne reste en fait de ressources que 250 places pour hommes, 250 places pour chevaux et 80 places pour voitures sous hangar à Baccarat, à 25 kilomètres de Lunéville. On peut en disposer à volonté pour y installer des batteries à cheval, ou des escadrons si on veut conserver les batteries à Lunéville. Il n'est donc pas possible de songer à placer pour le moment, à Lunéville ou dans les environs, la brigade de réserve qu'on devra donner à la 2^e division pour le compléter. On est dans l'obligation de laisser cette brigade là où elle est maintenant, à Paris ou à Versailles, ou même à Senlis et Maubeuge. Mais pour diminuer l'inconvénient de cette séparation, il serait

⁷³² Le général Félix, Charles Douay (1816-1879) commande le 6^e CA du 28 septembre 1873 au 10 février 1879. SHD/DAT Gr 7 Yd 1406.

⁷³³ Mémoire du général du Barail sur le « rôle de la cavalerie indépendante au début de la guerre contre l'Allemagne », 12 février 1875 », SHD/DAT 7 N 45.

avantageux de décréter l'incorporation définitive de cette brigade dans la 2^e division, et de la considérer que comme momentanément détachée. Elle relèverait pour les affaires journalières du commandement militaire de Paris ou d'autres lieux, mais elle serait pour tout le reste placée sous les ordres du général commandant la 2^e division qui en aurait la haute direction et serait son inspecteur général. Cette brigade prendrait part aux manœuvres d'automne sous sa division, cela lui ferait répéter avec avantage le mouvement d'embarquement en chemin de fer qu'elle serait appelée à faire en cas de mobilisation »⁷³⁴.

Le mois suivant, une note pour le 3^e bureau de l'état-major général, datée du 31 mars 1875, répartit la cavalerie indépendante en cas de mobilisation.

« Le ministre a décidé à la date du 22 du courant, qu'en cas de mobilisation les 18 brigades de cavalerie indépendantes disponibles seraient réparties en six divisions. Chaque division comprendrait trois brigades et trois batteries à cheval »⁷³⁵.

Dans cette organisation, la 2^e division de cavalerie comprend alors, la 2^e brigade de chasseurs (7^e et 11^e chasseurs), la 2^e brigade de dragons (8^e et 9^e dragons), la 3^e brigade de cuirassiers (3^e et 6^e cuirassiers). Commentant le mémoire du général Barail, le général Ducrot⁷³⁶ propose lui de prendre dès les premiers jours de la déclaration de guerre les dispositions suivantes :

- 1. La division de cavalerie de Lunéville envoie un simple rideau de cavalerie devant elle pour tromper l'ennemi sur ses mouvements, le gros de ses forces se replie sur la voie la rive gauche de la Moselle entre Bayon, Vézelize et Charmes.*
- 2. Une division partie de Versailles vient débarquer à Neufchâteau.*
- 3. La division de Nancy se couvre par un rideau pendant que le gros de ses forces repasse sur la rive gauche de la Moselle et s'établit entre Toul et Commercy.*
- 4. Une division partie de Versailles ou de Paris débarque à Commercy et prend place à gauche de la division de Nancy.*

Nous avons ainsi, trois ou quatre jours après le début des hostilités, quatre divisions échelonnées entre Commercy, Vézelize, Toul et Mirecourt (...) »⁷³⁷.

Partagé en trois zones géographiques, le dispositif de couverture comprend, le secteur des Vosges, le secteur de Lorraine et le secteur de Woëvre,

⁷³⁴ SHD/DAT 7 N 45.

⁷³⁵ SHD/DAT 7 N 45.

⁷³⁶ Général Auguste, Alexandre Ducrot (1817-1882). SHD/DAT Gr 7 Yd 1422.

⁷³⁷ SHD/DAT 7 N 45.

correspondant respectivement aux 7^e, 20^e, et 6^e régions de corps d'armée. Dans la 20^e région militaire, à partir de 1898, la zone de couverture s'étend sur un front de 70 kilomètres entre Saint-Mihiel et Lunéville et comporte les 11^e et 39^e divisions d'infanterie du 20^e corps d'armée ainsi que la 2^e division de cavalerie qui lui est rattachée. Dans ce cadre, les troupes de couverture ont pour mission générale de couvrir la mobilisation du territoire et des places frontière ainsi que les débarquements et la concentration des armées. Elles « *doivent s'abstenir, d'une manière absolue, de franchir la frontière et de se livrer à des actes d'hostilité en territoire ennemi, avant d'en avoir reçu l'ordre* », comme le souligne le 11 février 1903, une instruction spéciale⁷³⁸ portant sur la mission générale et l'organisation de la couverture pour le secteur de Lorraine.

En 1903, le secteur de Lorraine est placé sous les ordres du général commandant le 20^e corps d'armée, qui relève lui-même du général commandant la 1^{ère} Armée, « *à partir du moment où cet officier général lui a notifié son arrivée à Nancy, où il arrivera le 2^e jour de la mobilisation et où le quartier général de l'armée fonctionnera à partir du 4^e jour de la mobilisation* ». Le quartier général du 20^e corps d'armée s'établit alors à Saint-Nicolas du Port.

Faisant partie de la 1^{ère} Armée, qui comprend en outre les 2^e, 5^e, et 8^e corps d'armée, les troupes affectées à la couverture dans le secteur de Lorraine sont composées de :

- 1 corps d'armée (20^e CA);
- 3 divisions de cavalerie (2^e, 6^e et 7^e DC) ;
- 1 division territoriale (40^e DT);
- 1 brigade d'infanterie (5^e BI);
- 4 bataillons de chasseurs à pied (2^e, 4^e, 20^e et 25^e BCP) ;
- 1 bataillon de douanier (7^e Bat);
- 2 compagnies de chasseurs forestiers (4^e et 4^e bis Cie);

Toutes ces unités ont pour mission particulière de couvrir la mobilisation de la 20^e région et de la place de Toul, ainsi que les débarquements et la concentration de la 1^{ère} Armée qui doivent s'effectuer dans la zone de Pont Saint Vincent, Saint Nicolas du Port, Blainville, Charmes, Diarville, Vézelize et Xeulilly. Leur mission est donc défensive « *mais leur défense devra être active et mordante* ».

⁷³⁸ Instruction spéciale pour le secteur de couverture de Lorraine, 11 février 1903, SHD/DAT 7 N 1824.

Le secteur de Lorraine est partagé en deux parties, groupe Nord et groupe Sud, par la ligne Dombasle, Maixe, Serres, Arracourt, soit approximativement la route de Nancy à Château-Salins.⁷³⁹

Fort des trois divisions de cavalerie, le groupe Sud comprend en outre les 2^e, 4^e et 20^e bataillons de chasseurs à pieds qui opèrent au début de la mise en place de la couverture avec la cavalerie, deux compagnies du 7^e bataillon de douaniers et une compagnie de chasseurs forestiers⁷⁴⁰.

Au sein du groupe Sud, la mission de la 2^e division de cavalerie est d'assurer tout d'abord seul, la mission de couverture dans la partie Sud du secteur de Lorraine. Elle est ensuite renforcée par les 6^e et 7^e divisions de cavalerie qui débarquent, la première à Einvaux, Bayon et Charmes, la deuxième à Vézelize et Diarville. Le général commandant la 2^e division de cavalerie, dont le quartier général est tout d'abord à Marainviller, exerce le commandement du groupe Sud, jusqu'à l'arrivée du général désigné par le commandant en chef. Il est intéressant de noter que dès 1903, il est prévu de laisser l'entière responsabilité d'une partie du secteur de Lorraine pendant plusieurs jours à la seule 2^e division de cavalerie.⁷⁴¹ Les missions de ses unités se répartissent selon deux périodes distinctes :

Première période :

« La 2^e division de cavalerie se porte vers Marainviller, avec mission d'éclairer entre la ligne incluse : Arracourt, Serres, Maixe, Dombasle et la limite Est du secteur de Lorraine. Elle se relie à gauche avec la 20^e brigade de cavalerie et à droite avec les troupes du secteur des Vosges. La 2^e division fournit un demi-escadron de sureté à chacun des 2^e, 4^e et 20^e bataillons de chasseurs ». Pendant ce temps, les bataillons reçoivent pour mission de tenir, contre la cavalerie ennemie, les principales voies

⁷³⁹ Le secteur de Lorraine est limité à l'Est, « par la ligne exclus : le Donon, Badonviller, Neufmaisons, la Chapelle, ligne de faite qui court au nord de la route de Raon l'Etape à Rambervillers, voie ferrée de Rambervillers à Charmes », à l'Ouest, « par la ligne exclus : ruisseau du Trey depuis la Moselle, par Vandières, jusqu'à Fey en Haye, ravin contournant à l'Ouest les hauteurs de Mamey jusqu'à Saint-Jean sur l'Ache, cours de l'Ache, Minorville, Sauzey, lisière Est de la forêt de la Reine et du bois de Lagney ». Le secteur de Lorraine est de plus partagé en deux parties, groupe Nord et groupe Sud, par la ligne Arracourt, Serres, Maixe, Dombasle.

⁷⁴⁰ Il est intéressant de souligner l'emploi prévu des unités de douaniers et de chasseurs forestiers au début de la mise en place du dispositif de couverture. En effet, formant une première ligne de poste de surveillance et de protection, elles se répartissent le long de la frontière et mettent à profit leur connaissance du terrain pour renseigner immédiatement le commandement. Ensuite, les unités de cavalerie doivent relier ces postes par des détachements mobiles pour assurer leur sécurité, centraliser et compléter les informations fournies. Il y a donc une complémentarité entre le « renseignement statique » fourni par les unités de douaniers ou forestiers en poste, et le « renseignement mobile » délivré par une cavalerie mobile.

⁷⁴¹ Nous verrons plus en avant dans notre étude, comment cette mission de couverture se réalisera effectivement en 1914.

d'accès et de garder les ponts de la Meurthe et de la Mortagne, en amont du confluent de ces deux rivières, et de servir de repli éventuel à la cavalerie amie.

Deuxième période :

« La 2^e division de cavalerie se porte alors vers Bauzemont et éclaire entre les voies ferrées Lunéville-Arracourt et la ligne Arracourt, Serres, Maixe, Dombasle incluse ».
Cette action se déroule une fois que la 6^e division de cavalerie s'est regroupée à Gerbéviller et se porte vers Domèvre pour éclairer entre la voie ferrée Lunéville-Arracourt et la ligne Arracourt, Serres, Maixe, Dombasle

Cette instruction de 1903, est modifiée par celle du 29 janvier 1906.

La loi de 1905, diminue le service de deux ans, mais aussi le nombre de cavaliers instruits dans les régiments dont la mission est d'assurer la mission de couverture, comme le rappelle une note du ministre de la Guerre en 1907.

« Les régiments de cavalerie de couverture doivent pouvoir se mobiliser en tout temps à un effectif aussi voisin que possible que celui de guerre. Les rapports qui m'ont été adressés font ressortir que ce résultat est loin d'être atteint partout. La mise en vigueur de la loi du 21 mars 1905 en diminuant le nombre de cavaliers instruits ne pourra qu'aggraver encore cette situation, si on ne résout pas à utiliser à l'extrême limite les ressources dont on dispose pour former les escadrons de couverture. Je suis loin de méconnaître les difficultés que rencontrera la cavalerie particulièrement pendant la période qui s'étend entre la libération de la classe et le moment où les recrues sont mobilisables. Mais l'importance du but que je poursuis ne vous échappera pas et vous voudrez bien par suite en signalant l'intérêt que j'attache à ce qu'il soit atteint, donnera à qui de droit des instructions en conséquence.

Tout en laissant la plus grande initiative s'exercer à tous les échelons de la hiérarchie, je crois devoir vous indiquer quelques mesures de détails à prévoir de façon à faciliter en cas de mobilisation, la réalisation des desideratas ci-dessus.

1/ Suppression de l'emploi de cavalerie dans le service de garnison au moment du départ des escadrons de couverture.

2/ Utilisation complète pour le service de garde, les services accessoires de régiment, les commissions de réquisition, les magasins, ...des hommes du service auxiliaire, de tous les malingres, de tous les cavaliers momentanément indisponibles, des hommes de recrue de profession appropriée, en donnant dès le temps de paix à ce personnel l'instruction nécessaire.

3/ Utilisation éventuelle par les escadrons mobilisés de quelques recrues que leur profession (tailleur, cordonnier, fourgonnier, etc...) ou leur instruction antérieure mettrait à même de rendre de service sans toutefois nuire à la valeur militaire de ces unités.

4/ Dans la période qui s'étend entre la libération de la classe etc. elle où les recrues sont mobilisables, convocation des réservistes par appels échelonnés de façon à donner aux escadrons un appoint constant de cavaliers instruits. (...) »⁷⁴².

Dans les dispositions du plan XV^{bis}, il est prévu que les régiments de cavalerie de la 2^e division de cavalerie évacuent les voitures de corvées et les chevaux non mobilisables (ou chevaux de trait de réquisition en excédent) sur Toul et les jeunes soldats non mobilisables et les chevaux mobilisables en excédent sur Charmes. Arrivent dans cette ville, au quatrième jour de la mobilisation, les deuxièmes échelons venant de Vitry et comprenant les compléments éventuels en hommes et en chevaux. Ces deuxièmes échelons se remontent à Charmes avec les chevaux venus de Lunéville et de Vitry et dès qu'ils sont constitués, ils se rendent au centre du groupement de Bayon d'où ils sont dirigés sur les positions de couverture. De plus, les hommes et les chevaux restant en excédent à Charmes après cette organisation sont repliés sur Vitry. Dans une note adressée au ministre de la Guerre datée du 24 août 1908⁷⁴³, le général Pau, commandant le 20^e corps d'armée, propose que le point de débarquement de Charmes soit remplacé dans le plan XVI par Bayon, situé qu'à 20 kilomètres de Lunéville et bénéficiant déjà d'un lieutenant-colonel de la 2^e division de cavalerie désigné pour remplir les fonctions de commandant d'armes. De la sorte, toutes les évacuations par voie de terre des régiments de cavalerie de la division se feraient alors de Lunéville à Bayon beaucoup plus proche, les détachements évacués prenant des cantonnements d'attente à proximité de Bayon, sur la rive gauche de la Moselle. Après le débarquement dans cette ville et l'organisation du 2^e échelon, il propose que les hommes en excédent et les chevaux de selle non utilisés soient repliés toujours à Vitry. Les voitures de corvées et les chevaux non mobilisables seraient quant à eux toujours dirigés sur Toul et affectés au service de place. Selon lui, cette solution apporterait une simplification « réelle » dans les évacuations par voie de terre des régiments de Lunéville dont « l'évacuation présente de grandes difficultés, en particulier pendant la période critique ». Il précise dans ce même courrier qu'aucune modification ne serait apportée dans les évacuations prévues pour les batteries à cheval de la 2^e division,

⁷⁴² Note du ministre de la Guerre, 9 janvier 1907, SHD/DAT 7 N 23.

⁷⁴³ SHD/DAT 7 N 1824.

dirigées sur Toul, et pour le repliement des jeunes soldats non mobilisables du 2^e bataillon de chasseurs sur Charmes puis Troyes ou Brienne. Par un courrier daté du 16 septembre 1908 l'état-major de l'Armée approuve les propositions du général Pau et décide que toutes les évacuations des régiments de cavalerie se feront d'abord par voie de terre sur Bayon. Les communes de Vitry et de Toul sont confirmées dans leur mission de repli et d'accueil, d'hommes, de chevaux ou de matériels.

Dans le plan XVI, un tableau précise l'emploi des pigeons voyageurs affectés aux divisions ou brigades de cavalerie⁷⁴⁴. Il est ainsi prévu de mettre en place 40 pigeons pour les divisions de cavalerie (20 provenant des colombers des places de première ligne : Verdun, Toul, Epinal et Belfort ; 20 provenant des colombers des places de deuxième ligne : Langres et Besançon) et 25 pigeons pour les brigades de cavalerie de corps d'armée (15 d'un colomber de première ligne et 10 d'un colomber de deuxième ligne). La 2^e division de cavalerie se voit ainsi attribué au premier jour de la mobilisation, 20 pigeons de Toul et 20 autres de Langres, qui apportés à Varangeville, doivent être pris en gare « à la 15^e heure ».

En 1913, le règlement sur la conduite des grandes unités apporte des précisions sur la définition de la couverture et sur les effets attendus⁷⁴⁵.

« La couverture a pour objet de protéger contre les entreprises de l'ennemi :

1/ La mobilisation de la frontière ;

2/ Les zones de débarquement et la concentration des armées.

En outre, elle assure la protection des voies de communication, des ouvrages d'art, des lignes télégraphiques et des magasins de la zone frontière.

La mission des troupes de couverture consiste : au début, à arrêter les reconnaissances ou les détachements de l'ennemi qui chercheraient à pénétrer sur le territoire ; ultérieurement, à retarder la marche de corps plus considérables, qui pourraient troubler les débarquements et la concentration des armées ».

La même année, afin de pouvoir réagir « au reçu du télégramme de couverture » ou de « l'ordre d'attaque brusquée », un premier ordre d'opération est rédigé par anticipation par le 3^e bureau de l'état-major du 20^e corps d'armée « en vue de la prise du dispositif initial de couverture » par les troupes du secteur chargée

⁷⁴⁴ SHD/DAT 7 N 1824.

⁷⁴⁵ Décret du 28 octobre 1913 portant règlement sur la conduite des grandes unités, service des armées en campagne, Paris, librairie militaire Berger-Levrault, 1914.

« d'assurer la possession des débouchés nord de la Meurthe, de Nancy (inclus) à Saint-Nicolas (inclus) et de couvrir Nancy ». Non daté, il est signé du général Foch qui a pris la tête du 20^e corps d'armée, le 11 août 1913. Il précise sa mission et décline celle de la 2^e division de cavalerie :⁷⁴⁶

Mission du 20^e corps d'armée :

« Le 20^e corps d'armée renforcé de la 2^e DC, de batteries d'artillerie lourde, des douaniers et forestiers de la région est chargé d'assurer la couverture dans le secteur de la Basse-Meurthe dont les limites sont :

à droite : ligne Virecourt, Fraimbois, Bénaménil, Avricourt.

à gauche : la Moselle de Toul à Dieulouard (inclus),
ligne Dieulouard-Port-sur-Seille ».

Mission de la 2^e division de cavalerie :

« La 2^e DC ; disposant du 2^e bataillon de chasseurs,

- a) Aura son gros (groupe de couverture n°2) dans la région : Serres (quartier général), Hoéville, Maixe, Einville, surveillant la frontière depuis Xures (inclus) jusqu'à la lisière ouest de la forêt de Bezange et notamment les routes aboutissant à Xures, Coincourt, Réchicourt, Arracourt, Bezange.

Repli éventuel dans la direction de Flainval en assurant le flanc droit du dispositif de couverture du 20^e CA, en couvrant le point d'appui du Rambétiant, contre tout mouvement débordant par l'Est et en tenant en tout état de cause les passages de la Meurthe au sud-est de Saint-Nicolas.

- b) Elle fournira un groupe de couverture (N°1) composé du : 18^e Chasseurs et une section cycliste, sous les ordres du colonel cdt le 18^e Chasseurs et sous le commandement du général cdt la 2^e DC.

Secteur de surveillance de ce groupe : d'Avricourt (exclus) à Xures (exclus).

Repli éventuel dans la direction de Xermaménil, couvrant Lunéville dans les directions de l'Est et du Sud et assurant la liaison avec le secteur de la Haute-Meurthe (groupe de couverture à Montigny)

Emplacement initial du groupe n°1 : Laneuville-aux-Bois. »

En cas d'attaque brusquée de l'ennemi avant la mise en place du dispositif de couverture, la 2^e division de cavalerie s'efforcera « de réaliser, en attaquant et en refoulant l'ennemi s'il y a lieu, le dispositif initial ». En tout état de cause, elle assurera « au minimum la possession des passages de la Meurthe de Blainville à Rosières (inclus) et des débouchés au nord de la rivière, en couvrant à droite, la position de Rambétant ».

⁷⁴⁶ Ordre d'opération n°1 pour la prise du dispositif initial de couverture. SHD/DAT 22 N 1317.

L'ordre du 20^e corps d'armée est décliné par la 2^e division de cavalerie en un « *Ordre général d'opérations n°1 pour la journée du* » et un « *Ordre d'opérations n°2 pour la mise en place de la couverture* ». ⁷⁴⁷ Signés du général Lescot, commandant la division depuis le 23 octobre 1912, ils précisent les modalités d'exécution pour les 1^{er} et 2^e groupes de couverture, sur les cinq groupes appartenant aux troupes du secteur de la Basse-Meurthe mis en œuvre par le 20^e corps d'armée. Les troupes de l'Est de la France ont bien alors une vocation spécifique, comme le précise le colonel d'Armau de Pouydraguin ⁷⁴⁸, lors d'une conférence portant sur le « *Service de l'arrière* », donnée à Nancy, le 8 janvier 1914.

« *Ce n'est pas sans une certaine confusion que je viens aujourd'hui ici, à quelques pas de la frontière, vous entretenir des services de l'arrière, vous qui serez appelés pour la plupart au rôle envié de servir à l'avant-garde de nos armées* » ⁷⁴⁹.

Ainsi, au moment de la déclaration de guerre, en vertu du plan de concentration XVII, la totalité des forces françaises est orientée face au nord-est entre la frontière belge et la Suisse. Les troupes de couverture sont réparties en cinq secteurs. La II^e armée se voit affecter le secteur de la Basse-Meurthe dont le 20^e corps d'armée assure la mission jusqu'au 11 août avant d'être remplacé par le 9^e corps d'armée et la 2^e division de cavalerie. Aux premiers jours de la mobilisation, les troupes de couvertures n'occupent pas les emplacements prévus dès le temps de paix sur l'ordre formel du ministre de la Guerre qui exige de disposer les troupes de couvertures à 10 kilomètres en arrière de la frontière. L'ordre général d'opération de la 2^e division de cavalerie en date du 2 août rappelle clairement les dispositions du général commandant le 20^e corps d'armée que « *sous aucun prétexte et sous peine pour les chefs responsables de poursuites en Conseil de Guerre, il est interdit à tout isolé, à tout détachement de dépasser la ligne : Réméréville, corne Nord du bois de Saussi, Bauzumont, Hénaménil, Laneuville-aux-Bois, sauf en cas d'attaque certaine et sérieuse* ». ⁷⁵⁰ Ces dispositions sont abrogées deux jours plus tard.

⁷⁴⁷ SHD/DAT 22 N 1317.

⁷⁴⁸ Le colonel Louis, Marie, Gaston Armau de Pouydraguin (1862-1949) en service au 4^e bureau du ministère de la Guerre en janvier 1914, prend le commandement du 26^e RI de Nancy deux mois plus tard. Il est grièvement blessé à sa tête, dans les combats de Lorraine, le 25 août 1914. Promu général de brigade l'année suivante, il s'illustre dans les Vosges à la tête de la 47^e DI. SHD/DAT Gr 9 Yd 741.

⁷⁴⁹ La transmission manuscrite de la conférence est donnée dans le *Bulletin des Conférences de l'Ecole d'Instruction des officiers de réserve et de l'armée territoriale de la 20^e région*, 7^e année, 1914, n°2, Nancy et Paris, Librairie militaire Berger-Levrault.

⁷⁵⁰ Ordre général d'opérations numéro 4 (1^{ère} partie) pour la soirée du 2 août. SHD/DAT 24 N 3153.

En 1914, l'Allemagne, comparativement aux forces françaises de couverture représentées par les 2^e, 6^e, 7^e, 20^e et 21^e corps d'armée, ne possède que trois corps d'armée en dispositif de couverture mais adopte un principe différent pour assurer la protection de la concentration de ses troupes. En effet, dès la mobilisation décrétée, chaque corps d'armée se charge de la couverture de la zone frontière où il va opérer son débarquement et le regroupement de ses unités. Au deuxième jour de la mobilisation, les brigades ont toutes débarquées dans leur zone. Au troisième jour, les divisions de cavalerie, mobilisées entièrement le premier jour, débarquent à leur tour et complètent le dispositif. Ce système présente l'avantage d'installer rapidement les brigades de couverture dans la zone de concentration de leurs corps d'armée et donc de donner une meilleure cohérence à cette grande unité tactique avant d'être engagée.

- La 2^e division de cavalerie en manœuvre

Entre la vie au quartier et l'engagement sur un champ de bataille, « la manœuvre » constitue l'horizon repère intermédiaire de la préparation au combat des unités de cavalerie de Lunéville. En effet, en temps de paix, c'est par la pratique d'exercices de manœuvrabilité sur le terrain que les pelotons, escadrons, régiments et brigades de la division acquièrent l'aisance nécessaire du mouvement, de la vitesse et du choc. A chaque niveau hiérarchique, l'instruction des hommes et des chevaux est restituée et contrôlée au regard des savoir-faire acquis individuellement et collectivement. Synthèse de l'instruction des cadres et des conscrits, « les manœuvres » deviennent alors le rendez-vous majeur qui se prépare, se vit et se commente à tous les niveaux de la hiérarchie militaire, mais aussi au sein de la société civile par l'intermédiaire des populations locales, des autorités politiques ou des reporters de presse. Dans leur forme la plus simple, elles se déroulent plusieurs fois par an aux abords de la garnison, sous la forme d'évolutions d'escadrons ou de régiments. Elles durent en général une journée, rarement plus de deux ou trois.⁷⁵¹ En revanche, point culminant de l'année, les « manœuvres d'automne » ou « grandes manœuvres » définissent ces quelques jours de vie en collectivité hors de la

⁷⁵¹ Rappelons que le volume de deux brigades de cavalerie tient garnison à Lunéville en continu de 1873 à 1914. Ce sont donc quatre régiments de cavalerie qui sont susceptibles « d'animer le paysage » dans « les murs » ou « hors-les murs » de la ville sans supporter de grandes contraintes administratives ou techniques. Comme le précise ainsi le général Weygand, « *le commandement d'une brigade dont les deux régiments stationnaient dans la même ville réclame peu de papiers* ». C'est pourquoi aussi la garnison de Lunéville peut manœuvrer « *constamment avec les proches garnisons voisines* » de cavalerie ou d'infanterie, comme Saint-Nicolas-de-Port, Baccarat, Epinal ou Nancy. WEYGAND (général), *op. cit.*, p. 34.

garnison entre fin août et début novembre, le plus souvent aux abords de la garnison ou dans la région de corps d'armée. Les grands rassemblements de troupes s'effectuent dans ou aux abords d'un camp militaire et en particulier pour les troupes de l'Est de la France, celui du camp de Châlons qui présente l'avantage de pouvoir faire évoluer plusieurs régiments de cavalerie sur un même espace militaire.⁷⁵² En deux semaines, ces manœuvres doivent apporter une expérience de la guerre « du temps de paix », ce qui peut paraître paradoxal, pour étendre l'horizon militaire des participants vers un engagement sur un champ de bataille, lui « un jour », bien réel. Les différents régiments se présentent alors avec des « effectifs hommes-chevaux » aussi proches de ceux qu'ils devraient détenir en temps de guerre.⁷⁵³

Empreintes de conventions fixées à l'avance pour permettre de dérouler le jeu des acteurs militaires, elles se veulent avant tout une « image de la guerre ». Cependant, la recherche du réalisme se confronte à un certain formalisme et donne lieu à quelques invraisemblances, comme le souligne Joseph Reinach en 1891.

« Les invraisemblances conventionnelles des manœuvres sont d'ordinaire au nombre de trois : les armes ne sont point chargées, le programme de la campagne est réglé à l'avance dans ses grandes lignes, les centres de distribution sont fixés à l'avance »⁷⁵⁴.

Chaque année, une circulaire ministérielle fixe le lieu et le calendrier des grandes unités participantes. Rattaché au 6^e corps d'armée de 1873 à 1897 puis au 20^e corps d'armée de 1898 à 1914, la 2^e division de cavalerie suit un calendrier de manœuvres qui engage tout ou partie de ses moyens en autonomie ou au sein d'un corps d'armée.

Ces « manœuvres de cavalerie » répondent alors à la typologie suivante :

⁷⁵² « Il n'est guère possible de trouver un terrain se prêtant mieux à l'instruction. L'usure des chevaux y est moindre que partout ailleurs pour un travail plus considérable. Les accidents y sont fort rares. D'autre part, tous les cavaliers connaissent l'impossibilité absolue d'exercer sur les terrains des garnisons des unités de cavalerie plus fortes que le régiment ». « Les grandes manœuvres de cavalerie en 1889 » dans *Revue de cavalerie*, avril 1890,

⁷⁵³ Lors des manœuvres de cavalerie de 1889, les divisions se présentent avec un effectif « satisfaisant » soit en moyenne 30 officiers, 450 hommes et 500 chevaux par régiment car « la nécessité de n'imposer que le plus tard possible aux jeunes chevaux les fatigues des manœuvres ne permettait pas aux régiments d'en emmener d'avantage ». Mais il semble que « de pareils effectifs sont d'ailleurs assez voisins des effectifs réels pour que l'instruction soit aussi complète que possible ». « Les grandes manœuvres de cavalerie en 1889 » dans *Revue de cavalerie*, avril 1890.

⁷⁵⁴ REINACH (Joseph), *Les grandes manœuvres de l'Est*, Paris, G. Charpentier et E. Fasquelle, Editeurs, 1891, 85 p., p. 2.

- la « manœuvre de brigade » (B) : une brigade de cavalerie exécute des évolutions de cavalerie en rassemblant ses deux régiments de cavalerie pendant une durée moyennes de huit jours, non compris les déplacements ;
- la « manœuvre d'ensemble » ou « manœuvre de division » (D) : une division de cavalerie exécute des évolutions de cavalerie en rassemblant tous ses moyens organiques soient, deux ou trois brigades de cavalerie, l'artillerie montée, et les compléments d'appuis ou de soutien. En général, ces manœuvres rassemblent deux divisions ou trois divisions de cavalerie indépendantes sous la direction de l'officier général, président du Comité technique de cavalerie. Elles donnent parfois l'occasion de faire évoluer ensemble trois divisions de cavalerie vers un « but unique »⁷⁵⁵, comme en 1889 et plus encore en 1912, au sein d'un corps de cavalerie identifié comme une « grosse unité »⁷⁵⁶. Ces manœuvres peuvent constituer les « manœuvres d'automne » ou « grandes manœuvres » ;
- la « manœuvre de corps ou de région » (C) : une brigade de corps ou une division indépendante participe aux manœuvres des troupes de l'ensemble du corps d'armée ou de la région. Le plus souvent « manœuvres d'automne » ou « grandes manœuvres », peuvent s'inscrire dans des « manœuvres d'armée » (A) comme en 1905 ou 1912 (« Manœuvre de l'Est »).

Le tableau proposé infra constitue une synthèse partielle de la date et de la nature des manœuvres programmées pour les 6^e et 20^e corps d'armée et des manœuvres réalisées par la 2^e division de cavalerie⁷⁵⁷. Il permet de souligner l'absence de corrélation permanente entre le type de manœuvre programmé pour le corps d'armée et le type de manœuvre réalisé par tout ou partie de la division de Lunéville. Cette dernière s'identifie bien ainsi comme une « division indépendante » et suit un programme particulier d'exercices qui n'est pas toujours placé sous l'autorité du général commandant le corps d'armée de tutelle, mais sous celui du général commandant la division ou celui du président technique de cavalerie. Ce sont donc des « années paires » ou des « années impaires » qui arrêtent la

⁷⁵⁵ « Les grandes manœuvres de cavalerie en 1889 », dans *Revue de cavalerie*, avril 1890.

⁷⁵⁶ « Manœuvres d'ensemble de cavalerie dirigées par M. le général Marion, membre du Conseil supérieur de la guerre », dans *Revue de cavalerie*, octobre 1912.

⁷⁵⁷ Cette synthèse livre les éléments répertoriés à partir de plusieurs sources : Le SHD (série N), *La Revue de cavalerie*, *L'Eclairer de Lunéville*, Internet, <http://combattant.14-18.pagesperso-orange.fr>. Le tableau reste lacunaire pour plusieurs années par manque d'informations fiables.

participation de « divisions de cavalerie paires » ou de « divisions de cavalerie impaires », sans qu'il y ait une logique de parité entre l'année et la division.⁷⁵⁸

	Type de manœuvres programmées pour le 6 ^e CA	Type de manœuvres de cavalerie réalisées par la 2 ^e DC		Type de manœuvres programmées pour le 20 ^e CA	Type de manœuvres de cavalerie réalisées par la 2 ^e DC
1873	pas de manœuvres	pas de manœuvres	1898	pas de manœuvres	pas de manœuvres
1874			1899	D	
1875			1900	D	
1876			1901	A « Est »	
1877			1902	D	
1878			1903	D	
1879			1904	D	
1880		D (2 ^e , 5 ^e DC)	1905	A « Est »	pas de manœuvres ⁷⁵⁹
1881			1906	B	D (2 ^e , 6 ^e DC)
1882			1907	D	
1883			1908	B	
1884			1909	D	
1885			1910		
1886			1911		
1887			1912	D	D (2 ^e , 6 ^e , 8 ^e DC) B (7 ^e , 8 ^e , 13 ^e Bde)
1888		B	1913		B
1889	CA	D (2 ^e , 4 ^e , 6 ^e DC)	1914		pas de manœuvres
1890	B	B			
1891	CA	D (2 ^e , 6 ^e DC)			
1892	D				
1893	D	D (2 ^e , 6 ^e DC)			
1894	D				
1895	A				
1896	D/B				
1897	D	D (2 ^e , 6 ^e DC) C (7 ^e CA)			

⁷⁵⁸ Du 28 août au 11 septembre 1889, les « divisions paires », 2^e, 4^e, 6^e division de cavalerie, sous le commandement des généraux Loizillon, d'Espeilles et Robillot, manœuvrent à leur tour au camp de Châlons, comme ont manœuvré l'année précédente les 1^{ère}, 3^e, 5^e divisions de cavalerie.

⁷⁵⁹ Par décision ministérielle, la 2^e DC, les 2^e et 4^e BCP n'assistent pas aux grandes manœuvres en raison de « l'état de santé des troupes ». Ces unités devaient rejoindre l'Aube. Si la nécessité de garantir la sécurité de la frontière ne semble pas être la cause retenue, il paraît plus vraisemblable que les mouvements de grèves aient incité le commandement à conserver des troupes à Lunéville. C'est la 6^e DC de Lyon qui est désigné alors pour remplacer la 2^e DC aux grandes manœuvres de l'Est. D'après *L'Eclairneur de Lunéville*, dimanche 27 août 1905.

A partir des comptes-rendus, rapports ou témoignages de manœuvres, auxquelles la 2^e division de cavalerie a participé entre 1880 et 1912, nous pouvons établir un « portrait type » de ces rendez-vous militaires sur le terrain.

Dans le cadre du rassemblement de deux divisions de cavalerie, sur une période de deux semaines, la manœuvre présente en général neuf étapes principales, comme lors des grandes manœuvres réunissant les 2^e et 5^e divisions de cavalerie en 1880 :⁷⁶⁰

- déplacement des unités de la garnison vers le lieu de manœuvre (1 à 3 jours) ;
- repos et reconnaissances terrain (1 jour) ;
- évolutions de régiments et de brigades contre un « ennemi figuré » (1 jour) ;
- manœuvre de division à simple action contre un « ennemi figuré » (1 jour) ;
- manœuvre de brigades à double action (1 à 2 jours)⁷⁶¹ ;
- manœuvre de divisions à double action (1 à 2 jours) ;
- évolutions et manœuvres d'une « masse de cavalerie » constituée de deux divisions de cavalerie réunies sous le commandement du général directeur (1 jour) ;
- repos et critiques (1 jour) ;
- retour des unités vers leur garnison (1 à 3 jours) ;

Au préalable, des consignes particulières sont données pour définir l'exécution du service pendant les manœuvres. Elles concernent :

- la désignation des arbitres et les conventions de manœuvres ;
- les officiers français ou étrangers autorisés à suivre la manœuvre ;
- les modalités d'acheminement des ordres et de la correspondance ;
- les conférences et les critiques des différentes phases de la manœuvre ;
- les mouvements, les horaires et les escortes.

De plus, en complément de la conférence préparatoire effectuée plusieurs semaines auparavant par le général directeur, des « instructions sommaires » sont données aux généraux commandant chaque division. Elles fixent les exercices préparatoires à effectuer dans les environs des garnisons respectives et rappellent

⁷⁶⁰ Voir annexe.

⁷⁶¹ En dehors des manœuvres d'automne, certaines de ces manœuvres à double action mettent aux prises les deux brigades de cavalerie en garnison à Lunéville. Ainsi, en mai 1890, une manœuvre « à double action », mettant aux prises la brigade de cuirassiers du général Braun et la brigade de dragons du général Serlay, est organisée aux environs de Lunéville sous la direction du général Loizillon, commandant la 2^e division de cavalerie. Elles jouent chacune le rôle d'une division devant pour la première, symboliser « l'ennemi » et s'emparer de Lunéville en arrivant de la région de Blamont, pour la seconde, symboliser « l'ami » et parvenir au même but en arrivant de la région de Dombasle. A l'issue de cette « course » entre deux localités distantes de Lunéville d'environ trente kilomètres pour la première et quinze pour la seconde, la « division française » semble d'emblée avoir l'avantage. Les deux brigades se rencontrent finalement sur le plateau qui domine la ferme de Champel au nord de Chanteheux à 4 kilomètres à l'est de Lunéville. L'ennemi ne s'est pas emparé de la cité ! Puis les opérations sont discutées sous l'arbitrage du général Loizillon devant tous les officiers avant que les quatre régiments de cavalerie retournent dans leurs quartiers. *L'Éclaircur de Lunéville*, dimanche 4 mai 1890

quelques points fondamentaux du combat tels qu'ils apparaissent dans les règlements en vigueur. Sont ainsi évoqués :

- les évolutions de cavalerie et les manœuvres de cavalerie ;
- les déplacements et les formations de marche de la cavalerie ;
- le service d'exploration et le service de sûreté ;
- le combat à pied et l'utilisation de l'artillerie ;
- les expériences techniques ou tactiques envisagées.⁷⁶²

Trente-deux ans plus tard, si la *Revue de cavalerie*⁷⁶³ précise que « pour qu'une manœuvre d'ensemble de cavalerie soit réellement instructive, il est indispensable qu'elle comprenne au moins trois divisions », le déroulement général des manœuvres d'ensemble de cavalerie, exécutées en Côte d'Or par trois divisions indépendantes entre le 24 août et le 2 septembre 1912, reste similaire. Il est toutefois reconnu que cette manœuvre est « intéressante » car elle permet de « familiariser le commandement avec la conduite d'une grosse unité telle qu'un corps de cavalerie à trois divisions », même si elle n'est pas « aussi fertile en enseignements qu'elle aurait pu l'être ». Son intérêt porte plus alors sur la difficulté des conditions générales de vie en campagne qu'elle impose aux cavaliers et aux chevaux, au regard des conditions météorologiques subies, car « il y a une tactique du mauvais temps qui n'est pas la même que celle du beau temps » et qui donne à penser que « c'est d'abord une bonne école que la dure pour nos jeunes soldats ».

La forme générale de la manœuvre de cavalerie reste ainsi quasiment identique entre l'installation de la 2^e division de cavalerie à Lunéville et son déploiement sur le champ de bataille en août 1914. Elle est souvent annoncée par la presse locale au début de l'été.⁷⁶⁴ Certaines années, l'opinion paraît s'y intéresser

⁷⁶² En 1912, les manœuvres d'automne sont l'occasion de tester le nouveau règlement d'emploi de la cavalerie faisant suite au décret du 14 mai de la même date et montrer les qualités manœuvrières de la 2^e DC. « Les manœuvres de cavalerie de la Côte d'Or ont pris fin et les trois généraux de la garnison sont rentrés lundi à Lunéville. Le mauvais temps qui a presque constamment duré pendant les manœuvres a causé pas mal d'incidents et beaucoup éprouvés les hommes et les chevaux (...), cependant, ces manœuvres ont donné d'utiles renseignements sur le nouveau règlement de la cavalerie qui y a été mis pour la première fois en application et démontré l'indiscutable entraînement et les qualités manœuvrières des chefs et des troupes de la 2^e division de cavalerie ». *L'Indépendant de Lunéville*, jeudi 5 septembre 1912.

⁷⁶³ *Revue de cavalerie*, octobre 1912.

⁷⁶⁴ Dans son numéro du dimanche 20 juin 1880, *Le Journal de Lunéville* annonce : « La 2^e division de cavalerie a pour mission de flanquer un corps d'armée établi entre Epinal et Nancy, de reconnaître le camp retranché d'Epinal de s'emparer du cours de la Moselle et de s'avancer sur la Meuse par la trouée Toul-Neufchâteau. La 2^e division pousse les pointes d'avant-garde sur Baccarat - Lunéville (13 septembre). Marche sur le Madon (14 septembre). Marche sur Colombey (15 septembre). Marche sur la Meuse ; combat : retraite sur le Madon ; cantonnement du 14 (16 septembre). Défense du Brenon. Cantonnement du 16 (17 septembre). Démonstration des deux divisions contre le flanc d'un corps d'armée. Même cantonnement (18 septembre). Repos ; dislocation (19 et 20 septembre) ».

plus que d'accoutumé.⁷⁶⁵ Peu à peu, la véritable nouveauté provient de la prise en compte progressive d'une évolution conjointe de plusieurs divisions de cavalerie afin de faire manœuvrer une « masse de cavalerie » dans un corps de cavalerie indépendant. De plus en plus aussi, les armes à feu de l'infanterie ou de l'artillerie sont reconnues dans leurs effets destructeurs et impliquent plus que jamais aux unités de cavalerie d'employer comme procédé tactique, le mouvement, la vitesse et la surprise. C'est ainsi que le rappelle le général Marion en 1912 en insistant dans ses critiques sur « la nécessité de « *s'ouvrir sous le feu* » et de « *prendre des intervalles* » devant un tir d'artillerie.

Ces manœuvres mettent aussi en relief les difficultés que peuvent rencontrer les troupes montées pendant leur séjour sur le terrain mais aussi lors de leur mise en place ou de leur retour en garnison. L'endurance des hommes et des chevaux sont ainsi mis à l'épreuve lors des séquences de déplacements alors que les exercices n'ont pas encore démarrés. Ainsi, en octobre 1874, le retour de la 2^e division de cavalerie du camp de Châlons se déroule dans de mauvaises conditions. En effet, les cavaliers et leur montures semblent avoir souffert plus de l'eau que des fatigues de ces premières manœuvres automnales d'envergures effectuées depuis l'installation des régiments à Lunéville. A la suite de la mort de « *quelques soldats* » par dysenterie, la presse locale, commentant cette « *excursion au camp de Châlons* », s'émeut et espère « *qu'avant le renouvellement des grandes manœuvres, des mesures auront été prises, des travaux entrepris, coûte que coûte, pour sauvegarder la vie et la santé des hommes et préserver les chevaux* »⁷⁶⁶. Quatre ans après la reconstitution de l'armée impériale par le maréchal de Mac-Mahon, suite aux revers d'Alsace et à la douloureuse retraite qui en suit en août 1870, le camp de Châlons rappelle un « détestable souvenir », tout aussi détestable que la qualité de son eau qui empoisonne hommes et animaux.

Si les comptes-rendus et les communiqués officiels sont relativement neutres dans les appréciations qu'ils portent sur les résultats obtenus par les différentes unités aux manœuvres, la presse locale se félicite souvent des performances des régiments de Lunéville et participent ainsi à magnifier la cavalerie de la garnison qui, de fait, paraît invincible. Ainsi, en août 1898, les unités de la 2^e division de cavalerie, renforcées par le 2^e bataillon de chasseurs à pied, quittent leurs quartiers respectifs

⁷⁶⁵ En 1890, de nouvelles manœuvres de cavalerie sont prévues, mais en fonction du contexte national et politique, « *ces réunions annuelles ont le don de préoccuper vivement l'opinion mise en éveil par de continuelles discussions* ». « Les grandes manœuvres en 1889 » dans *Revue de cavalerie*, avril 1890.

⁷⁶⁶ *L'Eclaireur de Lunéville*, dimanche 3 octobre 1875.

pour se porter vers Hoéville, au nord de Lunéville, au-devant de la 11^e division d'infanterie, renforcée par le 4^e bataillon de chasseurs à pied et le 5^e régiment de hussards. La rencontre tourne alors « *à l'avantage de la 2^e division de cavalerie, grâce à une savante manœuvre du général de Ville* » qui a permis notamment au 12^e régiment de cuirassiers d'éviter une embuscade et d'avoir « *encore les honneurs de la victoire* »⁷⁶⁷. Mais par suite d'excès de formalisme ou d'excès de confiance, la manœuvre de cavalerie perd en crédibilité et condamne des chefs de cavalerie à « d'intolérables insuffisances » comme le souligne le général Weygand quelques années plus tard.⁷⁶⁸ Parfois certaines activités de la 2^e division de cavalerie semblent plus originales, comme en témoigne la « sortie » de la garnison de Lunéville effectuée le vendredi 11 août 1905. A cette occasion, la manœuvre comporte « *d'intéressants exercices* », dont le thème comporte « *l'attaque du fort de Manonviller par un parti de cavalerie ennemie* »⁷⁶⁹.

Les manœuvres à pied, mais plus encore celles à cheval, sont sources de contraintes et d'obligations pour les communes. La loi du 3 juillet 1877, complétée par le décret du 2 août de la même année, impose aux maires de France d'adresser tous les trois ans à l'autorité militaire locale, un état des ressources que peut offrir leur commune pour le logement et le cantonnement des troupes en cas de déplacements, de manœuvres ou de mobilisations. Cet état doit présenter différentes rubriques faisant mention, des chambres et des lits disponibles pour les officiers ou les hommes de troupes, des places de cantonnement chez les particuliers et des places pour les chevaux et les voitures. Les habitations mais aussi les cultures peuvent subir des préjudices et entraîner des mécontentements voire des récriminations écrites des populations à l'autorité civile ou militaire. Peu à peu, le commandement prête une plus grande attention aux dégâts que les troupes en déplacement peuvent parfois causer dans les champs comme le rappelle la presse lunévilloise en 1910.

⁷⁶⁷ *Le Journal de Lunéville*, dimanche 21 août 1898.

⁷⁶⁸ « *Les grandes manœuvres d'avant 1914 ont donné lieu à des critiques justifiées. On leur reprochait, en particulier, d'être pour la troupe l'occasion d'invéraisemblances défavorables à leur instruction, et de lui apprendre à ne tenir aucun compte des effets du feu ennemi; C'était vrai mais ce genre de manœuvres était avant tout destiné à la formation des chefs de grandes unités.(...).* Ces manœuvres de 1913 mirent à jour d'intolérables insuffisances. Le général Joffre se fâcha et les sanctions frappèrent implacablement des chefs de rang très élevé; il inaugura en temps de paix la ligne de conduite qu'il dut suivre en grand au début de la guerre, avec une fermeté et une impartialité qui contribuèrent au salut du pays ». WEYGAND (général), *op. cit.*, p. 62-63.

⁷⁶⁹ *L'Indépendant de Lunéville*, jeudi 17 août 1905.

« Le commandant du 20^e corps aurait rappelé, paraît-il, aux troupes placées sous ses ordres les prescriptions de l'instruction générale sur les manœuvres, en insistant tout particulièrement sur la convenance d'accueillir avec la plus grande courtoisie toutes les observations, fondées ou non, que les propriétaires ou particuliers intéressés adressent au commandant des troupes dont ils croient avoir à se plaindre. C'est le seul moyen de ménager la juste susceptibilité des habitants des communes dont le territoire est utilisé pour les manœuvres et d'éviter des difficultés qui pourraient, dans l'avenir, entraver l'exécution des exercices en terrain varié »⁷⁷⁰.

Enfin, toutes les manœuvres de la 2^e division de cavalerie, qu'elles se déroulent aux abords de la garnison ou dans des régions plus éloignées offrant la possibilité de s'entraîner dans un camp militaire ou en terrain libre, ont pour objet de se préparer à affronter un « adversaire potentiel » qui, s'il n'est jamais nommément désigné dans les thèmes tactiques, correspond « évidemment » au soldat allemand, « voisin frontalier ». Dans ce cadre, il est donc nécessaire d'apprendre et de restituer des gestes individuels et collectifs pour développer la cohésion de l'outil de combat que représente la « division d'avant-garde » de Lunéville. Il est tout aussi nécessaire d'appréhender par la reconnaissance et la manœuvre, les espaces lorrains proches de la garnison, constituant peut-être, le futur champ de rencontre et de bataille avec la cavalerie allemande. Enfin, la connaissance de l'adversaire de demain impose de connaître le fonctionnement des manœuvres allemandes comme en témoigne un questionnaire relatif aux indications qu'il serait utile de recueillir à l'occasion des grandes manœuvres allemandes vers 1890.⁷⁷¹

Dans une forme plus réduite, mais dont les officiers détiennent le rôle principal sans avoir à commander leurs unités, des « exercices sur cartes » et de « voyages de cadres » sont également exécutés dans les garnisons durant toute l'année. Prenant la forme d'un travail de réflexion tactique à partir d'un thème ou d'une question posée par l'état-major de la division, de la brigade ou du régiment concernés, ils durent en général une demi-journée aux abords de la garnison et sont l'occasion de rassembler les chefs des différents échelons de commandement en fonction de la dimension donnée à ce rendez-vous. Parfois, la présence d'une haute autorité apporte le « regard extérieur » et la critique attendue ou redoutée de fin d'exercice. A l'automne 1913, le général Sordet, inspecteur général de la cavalerie et

⁷⁷⁰ *L'Indépendant de Lunéville*, dimanche 26 juin 1910.

⁷⁷¹ AD 54, Nancy, 4 M 190.

le général Foch, commandant le 20^e corps, se déplacent dans plusieurs garnisons de l'Est pour se rendre compte des procédés d'exécution employés dans les divisions de cavalerie. A Lunéville, un exercice sur carte est alors exécuté sous la direction du général Lescot, « les deux partis » étant dirigés par ses brigadiers, les généraux Varin et de Contades-Gizeux. Pour l'inspection générale de la cavalerie, ce déplacement est aussi une manière de commencer à « *exercer utilement son action* »⁷⁷².

- La 2^e division de cavalerie face à l'armée allemande

Tout au long des bornes chronologiques de notre étude, il apparaît que la cavalerie française évolue le plus souvent en réaction face aux évolutions de la cavalerie allemande. Si toutefois elle donne des gages de sa vitalité à travers de nombreuses initiatives portant sur des améliorations structurelles ou fonctionnelles, il est intéressant de parvenir à identifier les éléments qui peuvent rapprocher ou au contraire rejeter deux modèles d'équitation militaire de part et d'autre de la frontière. En 1885, la *Revue de cavalerie* nouvellement créée se fait ainsi l'écho de cette sourde angoisse qui semble animer l'armée française et ses chefs face aux initiatives allemandes.

« *En ce moment, nous sommes « à égalité », peut-être avons-nous l'avantage ; mais suivons attentivement les recherches qui se font de l'autre côté de la frontière car lorsqu'elles auront conduit à une conclusion, on passera lestement à l'exécution dans cette armée* ».

Si nous avons pu trouver dans les archives du SHD quelques éléments d'explications, nous n'avons pu rechercher l'équivalent dans les archives allemandes comme nous le précisions dans notre introduction⁷⁷³. Des sources secondaires, dont nous faisons mention dans notre bibliographie, éclairent cependant l'évolution des deux cavaleries. La *Revue Militaire de l'Etranger*⁷⁷⁴, « *mis à la disposition de tous les*

⁷⁷² *Revue de cavalerie*, décembre 1913.

⁷⁷³ Pour l'armée prussienne à Friebourg, *Bundesarchiv-Militärarchiv*, et pour l'armée bavaroise à Munich., *Kriegsarchiv des Bayerischen Hauptstaatsarchivs*.

⁷⁷⁴ « *Crée le 28 octobre 1871, date du premier anniversaire d'une journée néfaste entre toutes, notre Revue est entrée dans la quatrième année de son existence. Simple instrument de travail mis à la disposition de tous les militaires qui cherchent la réparation du passé dans l'étude opiniâtre de leur métier, elle ne peut que suivre patiemment la voie qui lui a été confiée* ». *Revue Militaire de l'Etranger*, n°217, 1^{er} janvier 1875. *Revue Militaire de l'Etranger* de 1871 à 1899, puis *Revue Militaire des Armées Etrangères*, de 1899 à 1914, cette publication mensuelle est rédigée par des officiers du 2^e bureau de l'état-major général de l'armée.

militaires qui cherchent la réparation du passé dans l'étude opiniâtre de leur métier », fait partie de ce recensement en s'intéressant régulièrement à la traduction et à l'analyse de plusieurs parutions allemandes. Ainsi, les considérations d'emploi de la cavalerie allemande proposées par le général allemand von Bernhardi⁷⁷⁵ font réagir et réfléchir les chefs militaires français qui s'efforcent de démasquer les structures organiques mais aussi les intentions stratégiques ou tactiques de l'ennemi potentiel. C'est en effet au mois d'avril 1899, que le colonel von Bernhardi, chef de section au grand état-major allemand, publie un ouvrage portant sur le rôle de « *Notre cavalerie dans la prochaine guerre* ». Si son œuvre semble provoquer quelques polémiques dans la presse militaire germanique, elle interpelle toutefois les cavaliers de part et d'autre de la frontière à l'aube du XX^e siècle. Afin que la cavalerie allemande puisse remplir toutes ses missions dans un conflit futur, sans toutefois expressément désigner la France comme adversaire probable, l'auteur essaye d'en déduire une organisation rationnelle pour assurer la victoire des armées de son pays. Soulignant la part importante des « forces morales », il partage sa réflexion en deux grands domaines : l'emploi et la conduite de la cavalerie ; l'organisation et l'instruction de l'arme. Un an auparavant, lors d'une conférence à Berlin, il s'était déjà efforcé de présenter une théorie des éléments de la guerre moderne en décomposant les différentes phases de la préparation et de l'engagement, comme le souligne la *Revue Militaire de l'Etranger* en 1900.

« *Le système du colonel von Bernhardi, basé tout entier sur la théorie de l'effort, aboutit en somme à la prédominance du caractère et de l'énergie humaine sur tous les facteurs. L'effort se traduira, à la guerre, par des actes qui tendront à annihiler la volonté de l'adversaire. Par suite, il faudra rechercher l'offensive, et faire aboutir cette offensive, par une manœuvre hardie et préméditée, à la grande bataille décisive dont le contre-coup se répercutera jusque dans les couches les plus profondes de l'ennemi. Tous les préparatifs du temps de paix auront pour but la réussite de la manœuvre prévue et toutes les opérations préliminaires convergeront vers elle, aussi bien la mobilisation et la couverture que la concentration et le déploiement stratégique* »⁷⁷⁶.

Dans leurs manuels d'emploi au combat, la cavalerie allemande comme la cavalerie française, admettent qu'elles n'auront que rarement l'occasion de mener

⁷⁷⁵ BERNHARDI (Frédéric von), général, *Notre cavalerie dans la prochaine guerre. Considérations sur son emploi, son organisation et son instruction*. 1^{ère} édition 1899. Le général von Bernhardi (1849-1930), officier général de cavalerie, historien et théoricien militaire, est l'auteur de plusieurs ouvrages sur l'armée allemande et son emploi.

⁷⁷⁶ *Revue Militaire de l'Etranger*, n°870, mai 1900.

« *un pur combat de cavalerie* » dans une action isolée et qu'elles seront nécessairement dépendantes des actions de l'infanterie au sein d'une étroite coopération tactique. Pourtant, reconnaît Jean D'Epée en 1912, des réticences existent chez ceux « *qui ne veulent pas voir la puissance terrible des engins de guerre et songent encore avec passion aux grandes chevauchées de l'histoire et veulent une cavalerie libre* »⁷⁷⁷. La même année, l'effectif budgétaire de l'armée allemande est augmenté de 10 875 hommes, sans compter toutefois les sous-officiers ni les engagés d'un an.⁷⁷⁸ L'effort principal est porté sur un développement conséquent des moyens techniques mis à la disposition des unités d'infanterie. Si dix-sept bataillons nouveaux sont créés dans un court délai afin de porter leur nombre total de 634 à 651, la nouvelle loi n'augmente la cavalerie allemande que de 6 escadrons car « *la cavalerie est une arme coûteuse* ». ⁷⁷⁹ Au 1^{er} octobre 1912, l'effectif total de l'armée allemande est porté à 677 275 hommes, y compris les sous-officiers et les engagés.⁷⁸⁰ La cavalerie compte alors 510 escadrons⁷⁸¹. Les débats portent aussi sur la suppression de la répartition de la cavalerie entre les corps d'armée au profit de la mise en place de 11 divisions de cavalerie autonomes, les corps d'armée ne conservant que la cavalerie qui doit leur être affectée à la mobilisation.

La nouvelle loi militaire allemande promulguée le 3 juillet 1913, entérine un nouvel effort budgétaire et augmente encore « *l'effectif de paix et la valeur guerrière de l'armée allemande, et marque pour celle-ci une époque nouvelle* »⁷⁸². Un « *communiqué officieux fait ressortir la nécessité pour l'Allemagne, qui aurait à faire face à plusieurs ennemis, de donner à son armée toute la force compatible avec les ressources du pays. Le moyen en est d'appliquer intégralement le principe du service militaire obligatoire* »⁷⁸³. Il est prévu de doter les 110 régiments de cavalerie à 5 escadrons. Pour tous les états de l'Empire, les effectifs des régiments doivent être portés à un effectif unique d'environ 757 hommes et 735 chevaux, sans compter les chevaux d'officiers.

⁷⁷⁷ D'EPEE (Jean), *Projet de réorganisation de la cavalerie, une solution à la question*, Paris, Librairie militaire Chapelot, 1912, 68 p.

⁷⁷⁸ Loi militaire allemande promulguée le 14 juin 1912,

⁷⁷⁹ D'après la *Revue Militaire de l'Etranger*, n°1016, juillet 1912.

⁷⁸⁰ D'après la *Revue Militaire de l'Etranger*, n°1020, novembre 1912.

⁷⁸¹ Les nouvelles unités ne voient le jour que l'année suivante.

⁷⁸² *Revue Militaire de l'Etranger*, n°1028, juillet 1913.

⁷⁸³ *Revue Militaire de l'Etranger*, n°1025, avril 1913.

Grande unité mobile d'extrême frontière, la 2^e division de cavalerie n'entretient pas de liens particuliers avec les grandes unités de cavalerie allemandes si ce n'est à travers des rencontres épisodiques de cavaliers en reconnaissance le long de la frontière. En 1914, les régiments de cavalerie allemands les plus proches de Lunéville appartiennent au XVI^e ou XXI^e corps d'armée et au II^e corps d'armée bavarois. Ils tiennent garnison dans différentes villes où se trouvaient le plus souvent des unités françaises avant 1870.

XVI^e corps d'armée (Metz)

- Etat-major de la 33^e brigade de cavalerie (VIII^e corps d'armée, 33^e division) ;
- 13^e régiment de dragons (XVI^e corps d'armée, 33^e division, 33^e brigade) ;
- 9^e régiment de dragons (XVI^e corps d'armée, 34^e division, 34^e brigade).

Saint-Avold :

- Etat-major de la 34^e brigade de cavalerie (VIII^e corps d'armée, 34^e division) ;
- 14^e régiment de uhlans (XVI^e corps d'armée, 34^e division, 34^e brigade) ;
- 12^e régiment de chasseurs à cheval (XVI^e corps d'armée, 34^e division, 34^e brigade).

Sarrelouis :

- 13^e régiment de chasseur à cheval (XVI^e corps d'armée, 35^e division, 45^e brigade).

Thionville :

- 13^e régiment de hussards (XVI^e corps d'armée, 33^e division, 33^e brigade).

XXI^e corps d'armée (Sarrebouurg)

- Etat-major de la 42^e brigade de cavalerie (XXI^e corps d'armée, 42^e division) ;
- 11^e régiment de uhlans (XXI^e corps d'armée, 42^e division, 42^e brigade) ;
- 15^e régiment de uhlans (XXI^e corps d'armée, 42^e division, 42^e brigade).

II^e corps d'armée bavarois (Dieuze)

- Etat-major de la 3^e brigade de cavalerie (II^e corps d'armée bavarois, 3^e division) ;
- 3^e régiment de cheveau-légers bavarois (II^e corps d'armée bavarois, 3^e division, 3^e brigade).

Sarreguemines :

- 5^e régiment de cheveau-légers bavarois (II^e corps d'armée bavarois, 3^e division, 3^e brigade).

Les régiments les plus proches de Lunéville sont donc en 1914, le 3^e régiment de cheveu-légers bavarois à Dieuze et les 11^e et 15^e régiments de uhlands à Sarrebourg. Redoutaient-ils la cavalerie française de la garnison de Lunéville comme semble le penser le rapport dressé suite à l'interrogatoire du lieutenant Krahmer du 6^e cheveu-légers bavarois, blessé et fait prisonnier à Laffrecourt à la fin du mois d'août 1914.

« (...) La division de cavalerie bavaroise constituée à 6 régiments (...) a été transportée au début dans la région de Sarrebourg-Avrécourt avec mission : de rechercher le combat avec la 2^e division de cavalerie de Lunéville, division que l'on savait prête dès le premier jour de la mobilisation Les événements et l'activité déployée par la division de cavalerie bavaroise n'ont pas amené cette rencontre ⁷⁸⁴(...) »⁷⁸⁵.

Entre 1873 et 1914, les tensions erratiques aux abords de la frontière font craindre des incidents plus graves pouvant mener à la rupture des relations diplomatiques entre la France et l'Allemagne, ou plus encore, à une invasion brusquée. La région de Lunéville connaît ainsi un certain nombre d'anecdotes, souvent conséquences de l'attitude des militaires des garnisons voisines. Elles sont consignées dans les nombreux rapports des commissaires spéciaux conservés dans les archives de Meurthe-et-Moselle.⁷⁸⁶ La plupart du temps après un bon repas, par bravade ou pari, des officiers ou des soldats allemands « *jouaient la scène célèbre de « Siegfried et le Limousin de Giraudoux, et s'amusaient à « violer », sur quelques mètres la « ligne idéale »⁷⁸⁷*. Parfois, l'imaginaire des populations se met en éveil et tend à surréagir par rapport à la menace réelle jusqu'en 1914. Mais dès les premiers jours de l'offensive allemande en Lorraine, les cruautés de la guerre se révèlent.

« Dans la Lorraine méridionale l'irruption de l'invasion réveille les cauchemars de 1870 et les récits de la guerre de Trente ans que l'on croyait désormais réservés aux veillés et aux couarails. A 20 km de Nancy, Nomeny est martyrisé. (...). Le terrorisme de l'envahisseur sévit à Gerbéviller, Vexaincourt, Badonviller, Senones où les ruines calcinées signalent l'avance ennemie. »⁷⁸⁸

⁷⁸⁴ Il faut noter qu'une brigade de uhlands appartenant à cette division fut toutefois engagée dans les combats de Lagarde, le 11 août 1914. Elle chargea dans le village les compagnies des 40^e et 58^e RI appartenant au 15^e CA détachées auprès de la 2^e DC depuis le 9 août. La suite du rapport en fait état.

⁷⁸⁵ SHD/DAT 24 N 3142. Voir annexe.

⁷⁸⁶ Série 4 M 188.

⁷⁸⁷ PABST (Jean), *La vie quotidienne à Lunéville 1871-1940*, Lunéville, syndicat d'initiative, 1988, 34 p., p. 5.

⁷⁸⁸ CANINI (Gérard), *La Lorraine dans la guerre de 14-18*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1984, 127 p., p. 24.

On retrouve dès lors le thème de l'imagologie⁷⁸⁹ et de la représentation de l'adversaire qui part d'abord de préjugés, de clichés ou de stéréotypes. Ce sont les *Feindbilder*, ces *images de l'ennemi*, qui sont nécessaires à la compréhension du discours national. La nation exprime en effet un besoin « d'images de soi » pour se définir mais aussi un besoin « d'images de l'autre » sous les traits de l'adversaire, forcément différentes voire négatives pour exister en tant que « contraire ». L'autre, c'est ici l'Allemand mais pour notre sujet, c'est avant tout le soldat allemand et le cavalier allemand en particulier. Pouvons-nous objectivement avancer que le cavalier français est meilleur que le cavalier allemand ? Quelles traditions soutiennent la cavalerie dans chacun des pays ? En France l'épopée impériale est très souvent mise à l'honneur et citée dans les colloques, adresses ou exposés d'officiers supérieurs dans les garnisons comme nous le montrerons dans la deuxième partie de notre étude.

Entre 1871 et 1914, les services de renseignements français et allemands trouvent le long de la frontière de nombreuses occasions de rivaliser dans la quête de l'information⁷⁹⁰. Par l'intermédiaire de leurs agents du renseignement, la France et l'Allemagne se livrent ainsi à une « véritable guerre secrète » et « n'hésitent pas à faire des espaces alsaciens et lorrains des lieux d'actions privilégiés⁷⁹¹ ». Cette action est complétée par des actions de propagande réelles ou supposées, dont les commissaires spéciaux français rendent compte avec un zèle qui tend à mettre en doute parfois leur objectivité. Ainsi, en Alsace comme en Lorraine allemande, la situation politique en 1882 tend à créer une « certaine effervescence » dans les cercles militaires et orienter « toutes les conversations » vers la guerre, grâce aux « esprits naturellement disposés au chauvinisme⁷⁹² ». Les voyages d'état-major allemand près de la frontière entretiennent de nombreuses spéculations sur les intentions véritables de ces « manœuvres d'exploration » pour repérer les voies

⁷⁸⁹ « L'imagologie a pour objet, non pas de dresser le portrait de l'autre mais d'analyser les représentations qui en sont données et d'expliquer les modifications qu'elles subissent, notamment selon le contexte historique dans lequel évoluent les images. Elle propose une dynamique de l'étude des images qu'elles soient neutres ou images de l'ennemi ainsi que celle des stéréotypes qui révèlent souvent des traits de caractères national de manière schématique et catégorisée ». S. Dalbin dans *Visions croisées franco-allemandes*, p. 24-25.

⁷⁹⁰ NAVARRE (général, Henri), *Le service de renseignements 1871 – 1944*, Paris, Plon 1978, 351 p.

⁷⁹¹ SAWICKI (Gérald), Les agents de renseignements à la frontière franco allemande (1871-1914) dans *La Lorraine et la Sarre depuis 1871 : perspectives frontalières*, CRHC de l'université de Metz, Hudemann (Rainer) et Wahld (Alfred) [Dir.], Metz, 2001, 375 p, p 101. *Les services de renseignements à la frontière franco-allemande (1871-1918)*, thèse de doctorat, Nancy, 2006.

⁷⁹² Rapport du commissaire spécial d'Igny-Avrécourt, 8 mars 1882. AD 54, Nancy, 4 M 188.

ferrées et les axes de pénétration vers la France.⁷⁹³ Au même moment, les effectifs de l'armée allemande font l'objet d'une attention particulière de la part des services de renseignement français, comme le souligne aussi de nombreux rapports, notamment ceux évoquant la place militaire de Metz ou ceux des garnisons de la Lorraine annexée.⁷⁹⁴ D'un autre côté, les projets d'augmentation de la cavalerie française sur la frontière de l'Est font réagir les milieux militaires allemands qui craignent d'être dépassés dans ce domaine par leurs voisins, comme en témoigne un article du « *Strasburger Post* » en 1885.⁷⁹⁵ Alors que le général Boulanger jouit d'une grande popularité en France, ce sont aussi des « bruits de guerre » ou des « bruits d'invasion » qui alimentent les comptes-rendus des commissaires spéciaux de Lunéville à la fin de l'année 1886.

« Le capitaine commandant la gendarmerie de l'arrondissement de Lunéville, à l'honneur de signaler à l'autorité un bruit de guerre qui a été répandu sur la frontière allemande, de Château-Salins à Avricourt, pendant les grandes manœuvres de l'armée allemande de septembre dernier. Plusieurs officiers allemands ont fait connaître qu'ils exécutaient des manœuvres sur la frontière dans le but de terminer leur travail d'invasion de la France et de se préparer à une guerre inévitable et imminent et que l'Allemagne s'emparerait alors de l'Est de la France jusqu'à Châlons. Un capitaine d'infanterie disait même dans une auberge de la commune de Moncourt, qu'en 1887 les Allemands feraient de grandes manœuvres au camp de Châlons. Ces manifestations de militaires allemands sont

⁷⁹³ « Les officiers allemands qui font une tournée d'état-major, en Alsace-Lorraine, continuent à explorer la frontière franco-allemande. Ils sont venus jusqu'à présent dans la direction des communes françaises de Nomeny, de Lanfroicourt, de Moncel-sur-Seille, d'Arracourt, de Coincourt, de Xures et paraissent longer en ce moment les voies ferrées ente Dieuze, Bénestroff et Morhange ». Rapport du commissaire spécial d'Igny-Avricourt, 3 octobre 1882. AD 54, Nancy, 4 M 188.

⁷⁹⁴ En décembre 1882, le même commissaire rédige deux nouveaux rapports. L'effectif de la garnison de Metz est de « 16 050 » mais, « en rajoutant le total des officiers de tous grades, les 105 cadets de l'Ecole militaire, les employés, les infirmiers, etc., on arrive à un total de 17 100 hommes ». De plus, le « total garnison de Lorraine : 22 730 hommes ». En novembre 1885, la garnison de Metz prend encore de l'importance : « Total général de effectifs de la garnison de Metz : 17.236. En rajoutant à ce total les officiers de tous grades, les élèves de l'Ecole militaire, les employés, les infirmiers, etc. on arrive à un total de 18.148 hommes ». En 1909, toujours selon les rapports des commissaires généraux il est dénombré 23 643 militaires à Metz. AD 54, Nancy, 4 M 188.

⁷⁹⁵ Rapport du commissaire spécial d'Igny-Avricourt du 29 juillet 1885 : « Extrait du journal *La Poste de Strasbourg* (« *Strasburger Post* ») en date du 29 juillet 1885 : « Berlin 27 juillet. On s'entretient beaucoup dans nos cercles militaires d'un article publié par le *Temps*, journal qui reçoit les inspirations du Ministre de la Guerre française d'après laquelle, il serait nécessaire d'augmenter la cavalerie sur la frontière de l'Est et du Sud-est de la France. On est d'autant plus étonné ici des conclusions de cette feuille parisienne que l'Allemagne ne possède que dix régiments de cavalerie sur sa frontière de l'Ouest tandis que la France en a onze sur sa frontière de l'Est. Il est à remarquer que ces onze régiments français se trouvent continuellement sur le pied de guerre tandis que les dix régiments allemands auront besoin d'être complété pour entrer en campagne. La supériorité numérique de la cavalerie française sur la cavalerie allemande à la frontière franco-allemande est par conséquent indiscutable et préoccupe depuis longtemps nos chefs militaires. (...) ». AD 54, Nancy, 4 M 189.

commentées au Nord-est de l'arrondissement de Lunéville où elles sont rapportées par les commerces du pays annexé »⁷⁹⁶.

L'année suivante, dans un contexte national marqué par l'affaire Schnæbelé⁷⁹⁷, un ouvrage fiction de quelques pages évoque « la première bataille »⁷⁹⁸ entre la France et l'Allemagne sur la frontière de l'Est. Dans cette histoire inventée, mais dont les noms de lieux et de personnalités militaires sont réels, une « dépêche de Lunéville » annonce une violation de frontière par des cavaliers allemands « *qui seraient sur le point de pénétrer en France sans déclaration de guerre* ». Aussitôt parvenu à Paris, elle est lue par le Président du Conseil devant la Chambre réunie.

« Ce matin, vers 7 heures, un groupe de cavaliers allemands faisant une promenade a passé sur le sol français. Les douaniers de service sur ce point les ont prévenus qu'ils étaient sur le territoire français. De tels incidents se produisent fréquemment de part et d'autre, par suite de l'ignorance où sont les militaires français et allemands de la limite précise des deux territoires ; mais jusqu'à présent ils n'ont eu aucune suite. Cette fois, les soldats allemands ont eu une altercation des plus violentes avec les agents français. Ceux-ci ont dû les mettre en joue, après les avoir sommés de repasser la frontière. Les cavaliers ont tourné bride ; mais ils ont reparu à une assez grande distance du poste, sur un autre point de la frontière. Ils étaient en tenue de campagne et semblaient faire une reconnaissance. (...) ».

A la fin de la lecture, le ministre de la Guerre prend la parole et annonce que « *les évènements qui surviennent et ceux qui menacent de leur succéder ont été prévus depuis longtemps par l'Etat-major français* » mais qu'il ne pouvait les exprimer publiquement sous peine d'être accusé de provoquer un conflit. Des crédits exceptionnels sont alors accordés pour envoyer des troupes vers l'Est et mettre la frontière en état de défense. Les divisions de cavalerie, dont celle de Lunéville aux ordres du général Lardeur, sont mises en alerte pour venir s'échelonner avec « *cinq*

⁷⁹⁶ Rapport du capitaine Tanaré du 10 décembre 1886, commandant l'arrondissement de Lunéville. AD 54, Nancy, 4 M 189.

⁷⁹⁷ Alors que le général Boulanger, ministre de la Guerre depuis plus d'un an, conduit d'importantes réformes militaires non dénuées d'esprit de revanche, « l'affaire Schnæbelé », marque une nouvelle période de tensions diplomatiques entre la France et l'Allemagne en avril 1887. A partir d'un incident de frontière, dont un commissaire de police français est la victime, elle révèle aussi les activités d'espionnage pratiquées en Lorraine et encouragées par l'attitude belliciste du général Boulanger.

⁷⁹⁸ [ANONYME], *La première bataille (par un officier russe)*, Paris, Westhausser, 1887, 23 p.

mille cavaliers français » de Briey à Blamont et interdire toutes les voies de communication aux incursions allemandes.

« Le lendemain du jour où la dépêche de Lunéville a causé un si vif émoi à Paris, le général Février transporte son quartier général de Châlons à Nancy, où vient d'arriver Galliffet, commandant les six divisions de cavalerie indépendante. Galliffet donne l'ordre aux divisions Lardeur et d'Espeuilles stationnées à Lunéville, Pont-à-Mousson, Nancy, Sainte-Menehould, Vouziers, Sedan et Verdun, et à la brigade Cointet de se porter rapidement à la rencontre de la cavalerie ennemie dont les éclaireurs sont signalés à la frontière ».

Au troisième jour de la « dépêche de Lunéville », un « gigantesque coup de théâtre militaire » a permis de contrer le XV^e corps allemand et toutes les « combinaisons de l'état-major allemand » pour donner la « prépondérance stratégique » à l'armée française grâce à la mise en œuvre immédiate de quatre corps d'armée partis, sans leur réserve, rejoindre le 6^e corps d'armée. Dans cette action, la 2^e division de cavalerie se porte à Arracourt avec pour objectif de s'emparer de Moyenvic en territoire annexé. Rejointe par les 1^{ère}, 3^e et 6^e divisions de cavalerie, elle se jette alors sur les flancs de l'ennemi et lui coupe toute retraite sur Metz et sur Strasbourg. Ainsi, « grâce à la promptitude des mesures prises par l'état-major français, la prévoyance des Allemands se trouve dérouterée... ».

Cette « fiction guerrière », dont l'auteur est inconnu, mais dont le but pourrait être de fixer le cadre général d'un exercice d'état-major, est intéressante à mentionner, car elle livre, non seulement l'importance accordée à Lunéville et à sa division de cavalerie, mais aussi, la manière dont l'ennemi pourrait être « dérouteré » par la manœuvre française aux abords de la frontière. Moins de trente ans avant le déclenchement de la Première Guerre mondiale, dans une période de tensions nouvelles avec l'Allemagne, cette évocation de « la première bataille » nous interpelle encore une fois sur la crainte française de l'époque de voir la cavalerie allemande prendre de vitesse la cavalerie française en franchissant la frontière par surprise à partir de points d'appuis solidement constitués. Dans la région de Lunéville, les brigades de gendarmerie d'Arracourt⁷⁹⁹ ou d'Igney-Avrécourt

⁷⁹⁹ « Tout récemment des officiers du génie allemand ont fait faire dans la forêt dite du Haut-de-la-Croix, bordant notre frontière près de Xures, deux tranchées de 5 mètres environ de largeur. Examinées à leurs extrémités, côté de Xures, elles semblent être établies parallèlement, mais vues au-delà d'Ommerey, elles convergent sur un point culminant à proximité du château de Marimont. Celle qui au nord semble commander la vallée de Coincourt, par Moncourt, l'autre au sud commande le chemin de grande communication n°24, de

témoignent aussi de cette crainte en signalant la construction de « tranchées » dans l'espace de manœuvre qui pourrait être un jour celui des troupes françaises et plus encore, celui de la 2^e division de cavalerie, dans la région du village de Lagarde.

«Les Allemands viennent de faire cette année 7 ou 8 tranchées dans le bois de la Garenne situé au pays annexé sur une altitude de 280 mètres environ territoire de La Garde, qui confine à celui de la petite commune de Remoncourt, canton de Blâmont, Meurthe-et-Moselle. De plusieurs de ces tranchées on aperçoit le fort Haxo (Manonviller) et leur tracé semble avoir été fait au préalable dans la direction de ce fort ; elles ont une longueur d'environ 4 kilomètres sur 3 mètres de largeur, elles sont en ligne directe d'abord du côté de la frontière puis forment le coude et enfin vont rejoindre le chemin de grande communication de Moussey à La Garde qui traverse le dit bois de La Garenne. D'autres tranchées qui sont de la même longueur et de même largeur que les premières, traversent celles-ci dans une direction parallèle au chemin de grande communication ci-dessus. L'administration forestière allemande dit que ces tranchées sont tout simplement des coupes qu'ils doivent faire dans ce bois d'ici quelques années, mais les habitants du pays annexé ainsi que ceux des communes françaises environnantes, croient plutôt qu'elles sont destinées à masser de troupes dans ces bois, en cas de guerre avec la France »⁸⁰⁰.

D'autres courriers émanant de l'état-major du 6^e corps d'armée ou du préfet de Meurthe-et-Moselle interpellent également les autorités sur la préoccupation de voir la zone frontalière être valorisée par le service du génie allemand.⁸⁰¹ Il convient donc de maintenir des actions de renseignement, chères au général Boulanger, et de surveiller les « points principaux » des manœuvres de l'armée étrangère, comme le précise une note du même préfet aux commissaires spéciaux, le 9 août 1889⁸⁰².

« Points sur lesquels on doit porter l'attention pendant les manœuvres allemandes :

1 : Suivre constamment les formations de réserve, s'il y en a, c'est-à-dire division ou brigade formée exclusivement et de toutes pièces de landwehriens du 1er ban.

Sarrebourg à Dombasle et toute la vallée du Sanon ». Rapport du maréchal-des-logis Virtel, de la brigade de gendarmerie d'Arracourt, le 30 janvier 1888. AD 54, Nancy, 4 M 190.

⁸⁰⁰ Rapport du maréchal-des-logis Rollin, de la brigade de gendarmerie d'Igney-Avrécourt, le 29 juin 1888. AD 54, Nancy, 4 M 190.

⁸⁰¹ Lettre de l'état-major 11^e DI (6^e CA) au préfet du 1^{er} février 1888: « J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'on me signale l'ouverture de tranchées dans le bois du Haut-de-la-Croix, près du village de Xures. Il y aurait intérêt à connaître le tracé de ces tranchées, leur largeur et leur direction par rapport la lisière du bois. Je vous serais très obligé de vouloir bien faire prendre des renseignements à cet égard. » ; Lettre du préfet au Ministre de l'intérieur (sûreté générale) du 2 février 1888: « J'ai l'honneur de vous informer que tout récemment le génie militaire allemand a fait faire dans la forêt dite du Haut-de-la-Croix bordant notre frontière près de Xures (arrondissement de Lunéville) deux tranchées ayant environ 5 mètres de largeur. (...) ». AD 54, Nancy, 4 M 190.

⁸⁰² AD 54, Nancy, 4 M 224.

2 : suivre les batteries de mortiers lourds ou d'obusiers de 15 cm, servies par l'artillerie à pied.

3 : dans les manœuvres de corps contre corps, se tenir entre les deux corps et voir opérer d'abord la cavalerie.

4 : dans toute affaire, tâcher de bien voir l'attaque finale.

5 : si l'on campe, voir comment on s'organise et dire si les Allemands se trouvent bien sous la tente.

6 : s'il y a poursuite finale, voir le plus possible. Poursuite à coups de canon ? Poursuite par la cavalerie dans quelle formation ? Infanterie portée en voiture ? Formations des troupes en retraite ? »

Le 27 août 1907, un rapport du commissaire spécial de police de Lunéville fait état de projets de constructions d'épaulements dans le bois de la Garenne, à quelques kilomètres au nord-est de la ville. Ces travaux constitueraient les préliminaires d'un travail de repérage au profit de l'artillerie allemande pour battre les feux du fort français de Manonviller. Le village de Lagarde est à nouveau cité.

« On m'informe que l'autorité militaire allemande fait construire actuellement, dans le bois de la Garenne, entre Moussesey et Lagarde, cinq épaulements qui seront ultérieurement pourvus de pièces, destinées à atténuer les effets du feu des pièces du fort de Manonviller. Les arbres placés entre ces épaulements et la frontière, sont marqués d'un coup de hache, identique à une marque de coupe. Ces marques indiquent la ligne de tir»⁸⁰³.

Les innovations techniques et les moyens utilisés par les régiments de cavalerie allemands pour franchir les cours d'eau sont aussi étudiés avec attention. Dans la région de Metz, une expérience effectuée en présence du général von Haesler⁸⁰⁴, commandant le corps d'armée de Metz, semble donner raison à ceux qui craignent une offensive par « tous les moyens ».

« Je suis informé qu'il y a quelques jours un des régiments de cavalerie en garnison à Metz, a fait des essais pour le passage des cours d'eau en cas de guerre. Pour ces exercices on a envoyé un nouveau système inventé par un officier de cavalerie et qui serait appelé à remplacer les ponts de bateaux dont on se sert habituellement. Ce nouveau système consisterait en une forte toile imperméable⁸⁰⁵ qui, attachée à des piquets des deux

⁸⁰³ AD 54, Nancy, 4 M 22.

⁸⁰⁴ Général Gottlieb Graf von Haesler (1836-1919) commande le 16^e CA à Metz de 1890 à 1903.

⁸⁰⁵ Dans un rapport du commissaire spécial de Frouard daté du 1^{er} août 1893, une lettre d'un « patriote » citée précise que « Ce n'est pas seulement la cavalerie allemande qui possède des canots en toile dit imprégné car,

côtés du cours d'eau et relevée sur les flancs de 50 centimètres de hauteur environ, formerait une passerelle. Pour établir cette passerelle, deux hommes passeraient la rivière à la nage avec leur chevaux et planteraient les piquets sur la rive opposée et attacheraient la passerelle. On ferait ensuite passer 2 ou 4 hommes sur la passerelle tenant leurs chevaux par la bride pour leur faire traverser le cours d'eau à la nage. Les hommes passeraient ensuite par groupe de 10 à 12, en laissant les chevaux sous la garde de quelques hommes seulement. Aussitôt après, les chevaux sont mis à l'eau qu'ils traversent sans être tenus par les hommes et rejoignent ceux qui se trouvent déjà sur la rive opposée. Cet exercice a eu lieu à l'endroit dit « La Grange-aux-Dames » sur la Moselle. Le général Haesler qui y assistait aurait été très satisfait »⁸⁰⁶.

Durant les quelques années qui précèdent la Première Guerre mondiale, l'image de l'agression allemande se précise donc et donne forme à la crainte d'une « *attaque brusquée* ». Ainsi, à la Chambre des députés, le 12 juin 1913, durant les débats qui précèdent la loi de trois ans, Henry Paté, député radical-socialiste de la Seine, joue sur la peur que peut engendrer l'intrusion brutale de la cavalerie allemande en Lorraine française en déclarant: « *La guerre étant déclarée à minuit, le lendemain les uhlands cueilleront dans leur lit les officiers de Lunéville* »⁸⁰⁷. Le « uhlans » fait donc toujours peur par les souvenirs qu'il évoque à travers les récits de 1870 mais aussi parce qu'il symbolise une fois encore, la rapidité et la détermination d'une action offensive de la cavalerie allemande dont les chevaux ont des « robes sombres » et donc moins voyantes pour franchir la frontière, selon les éléments fournis par le commissaire spécial de Conflans-Jarny en 1893. En effet, l'armée allemande semble ne plus acheter de chevaux à robe voyante, par exemple, blanc, gris ou gris pommelé, ou n'admet que des chevaux à robe foncée. Du coup, « *par suite de cette décision, on ne voit plus depuis quelque temps dans l'exportation que des chevaux à robe sombre, ce qui prouve une fois de plus que tous ceux exportés de France sont destinés à l'armée, sinon de suite, du moins appelés à être réquisitionnés en cas de mobilisation* »⁸⁰⁸. Aussi, comme les chevaux blanc deviendraient un point de mire pour l'ennemi en temps de guerre, « *vu le peu de*

ces jours derniers l'artillerie a fait des exercices de passage de rivière sur la Sarre à Sarrebruck. Deux canots accouplés et réunis par des madriers suffisent pour transporter une pièce. Les chevaux sont mis à l'eau naturellement et sont conduits 2 ou 3 par canot monté par 2 hommes ».

⁸⁰⁶ Rapport du commissaire spécial de Conflans-Jarny, 31 août 1893. AD 54, Nancy, 4 M 224.

⁸⁰⁷ Débats, Chambre des députés, séance du 12 juin, Journal Officiel p. 1891.

⁸⁰⁸ AD 54, Nancy, 4 M 224.

*fumée que la nouvelle poudre occasionne, ces montures seront supprimées désormais dans l'armée allemande »*⁸⁰⁹.

En juillet 1911, des bruits circulent à Lunéville sur le rappel de plusieurs réservistes appartenant à la marine allemande « *qui sont depuis peu en résidence dans cette ville* ». Après vérifications par la gendarmerie, si trois « *Lunévillois* » semblent avoir effectivement été convoqués, dont un « *ouvrier aux wagons* » et un « *ouvrier menuisier* », « *on rapporte que d'autres réservistes sont convoqués ou partis* »⁸¹⁰. L'année suivante, les 26 et 27 novembre 1912, c'est au tour des troupes de la garnison de Lunéville d'être alertées « *dans les conditions habituelles* »⁸¹¹, lors d'un « *exercice* » de mobilisation à Arracourt,⁸¹² qui se révèle être en fait le fruit d'une erreur du « *service postale* ». Pourtant le préfet de Meurthe-et-Moselle se félicite de l'événement car il a permis de « *constater le zèle, la rapidité, le patriotique entrain avec lesquels les hommes soumis au service militaire accompliraient leur devoir si des ordres de mobilisation étaient réellement donnés* ». Joignant ses félicitations à celles du ministre de la Guerre et du général commandant le 20^e corps d'armée, il déclare que le « *gouvernement n'a pas été surpris mais heureux de l'attitude des hommes de réserve et de la population toute entière* »⁸¹³.

A partir d'un évènement exceptionnel qui n'aurait pu être qu'un simple fait divers lié à la conquête et à la maîtrise de la technique aéronautique⁸¹⁴, certes inattendu, mais de portée locale seulement, la 2^e division de cavalerie se retrouve bien malgré elle au cœur de l'actualité régionale, nationale et même internationale. Dans deux courriers inédits à ce jour, le général Lescot, commandant la 2^e division

⁸⁰⁹ AD 54, Nancy, 4 M 224.

⁸¹⁰ Rapport envoyé au capitaine Graff, officier chargé du service de renseignement à l'état-major du 20^e corps d'armée à Nancy. AD 54, Nancy, 4 M 224.

⁸¹¹ *L'Indépendant de Lunéville*, dimanche 1^{er} décembre 1912.

⁸¹² Dans cet exercice de mobilisation, sept communes sont en fait concernées. Arracourt, Athiémille, Bathelémont-les-Dauzumont, Bezange-la-Grande, Bures, Réchicourt-la-Petite, pour le canton d'Arracourt ; Hoëville, Serres, Bauzumont, Courbeseaux, Valhey, pour le canton de Lunéville-Nord.

⁸¹³ AD 54, Nancy, 8 R 173.

⁸¹⁴ Notons que les difficultés de la navigation aérienne ont commencé avec la mise en service des avions et des dirigeables. Comment définir la souveraineté des Etats sur l'espace aérien et fixer le droit de passage au dessus des frontières ? Malgré un décret du 25 novembre 1911, la législation reste incertaine. De nombreux ballons et aéroplanes allemands atterrissent en France à la suite de pannes techniques. Le seul incident grave est provoqué par l'atterrissage d'un Zeppelin, le 3 avril 1913, sur le Champ de Mars de Lunéville. Auparavant, le 26 février 1911 à Hériménil, une tempête avait détruit le hangar et le dirigeable français Lallemand qu'il abritait. Celui-ci était pratiquement achevé au moment de l'incident. Par la suite, de 1911 à 1914, de nombreux évènements aéronautiques se déroulent à Lunéville ou dans ses proches environs et montrent la passion du public mais aussi l'engouement de quelques officiers de cavalerie prêts à « dompter » une nouvelle monture. Le 27 mai 1911, le lieutenant Tricornot de Rose atterrit sur le champ de Mars à bord d'un monoplan Blériot. Le 20 juillet 1911, le lieutenant de Malherbe effectue un vol de Verdun à Lunéville sans escale.

de cavalerie depuis quelques mois seulement, écrit à sa fille entre le 3 et le 5 avril et donne une appréciation directe sur les événements de ces deux jours d'incident à la frontière. Quelques jours plus tard, la presse régionale, nationale et même internationale, s'empare du sujet avec beaucoup d'intérêt et une objectivité parfois relative.⁸¹⁵

Dans une première lettre datée du 3 avril 1913⁸¹⁶, le général Lescot exprime son contentement devant les événements et regrette l'absence de sa fille à Lunéville car « *pour une fois il s'y passe des choses extraordinaires* ».

« (...). Pends toi ma fille ; pour une fois que tu quittes Lunéville il s'y passe des choses extraordinaires. Or donc, monté sur Bellérophon⁸¹⁷, je devais commencer l'inspection du 1^{er} escadron du 17^e chasseurs, quand notre attention est attirée vers un dirigeable qui paraissait dans le lointain, fort élevé. Tiens on dirait un Zeppelin ! C'est un rigide. C'est un Spies⁸¹⁸ ; il y en a un à Epinal. Le ballon venait des Vosges. Il se rapproche, tourne au dessus de Lunéville, très très bas et vient atterrir doucement à 30 mètres de mon cheval. Je cesse l'inspection, je fais quelques pas et je vois sortir de la nacelle trois officiers allemands en tenue gris vert, casquette, gant, capote. Un caporal de chasseurs s'était précipité ; - mon général je parle bien allemand, voulez-vous me prendre pour interprète -, et l'officier la main à la casquette : - Hauptmann Georges - Je réponds général Lescot et je l'entends demander à l'interprète – est-ce une cavalerie ? Répondez : - gal comdt la division de Lunéville – Alors je m'informe. Le ballon appartient à la société Zeppelin – Privat société -. Les officiers sont une commission d'expérience pour la réception du ballon.⁸¹⁹ Ils sont partis de Friedrichshafen (sur le lac de Constance) ce matin, ont navigué dans les nuages jusqu'à 1h. Quand le soleil est apparu ils se sont aperçu qu'ils étaient en France. Ils ont atterri par correction pour qu'on ne les prenne pas pour des espions. Ceci au moins est une blague. Ils ont atterri parce qu'ils n'avaient plus d'essence et plus d'hydrogène dans leur ballonnets,

⁸¹⁵ Voir en annexe, le récit des « Méfaits du vent d'Est », dans *L'Illustration* du samedi 12 avril 2013.

⁸¹⁶ Lettre écrite à «*Lunéville 3 avril 7h ½* ». Archives de la famille Lescot.

⁸¹⁷ Nom d'un des quatre chevaux du général Lescot. Rappelons que dans la mythologie grecque, Bellérophon est un héros corinthien, fils de Poséidon. Il dompte Pégase (cheval ailé) et tue Chimère (monstre fabuleux). Ce nom est peut-être aussi une allusion homophonique à la propriété du général Lescot située à Belley (Ain). Il rappelle en outre celui donné au navire anglais qui accueille Napoléon Bonaparte en vue de se constituer prisonnier au large de Rochefort, le 15 juillet 1815, un mois après avoir été battu à Waterloo.

⁸¹⁸ Le « Spiess » est l'unique dirigeable français de structure rigide inventé par Joseph Spiess (1839-1917) originaire de Mulhouse. Après avoir été construit à Saint-Cyr, cet aéronef prend son premier envol dans la région parisienne en avril 1913. Peu convaincues par ce prototype, les autorités françaises ne donnent pas suite à ce projet qu'elles considèrent inapproprié à une nécessité militaire. A la date de la lettre du général Lescot, il ne semble pas que ce dirigeable soit présent à Epinal, mais bien encore à Saint Cyr comme le laisse entendre le journal *L'Illustration*, du samedi 19 avril 1913.

⁸¹⁹ Trois officiers d'active composent l'équipage : Le capitaine Fritz Georges, de la section d'aéronautique de Berlin, attaché à la station aéronautique de Metz ; le lieutenant Félix Jacobi, du 3^e bataillon d'aérostiers de Metz ; le lieutenant Jean Brandeis, du bataillon des aérostiers de Berlin. D'après *L'Illustration* du samedi 12 avril 1913.

ainsi que cela a été constaté. Ils ont avoué d'ailleurs avoir atterri au milieu des troupes parce qu'ils étaient sûrs d'être protégés.

Pendant ce temps une foule sortie on ne sait d'où avait envahi le terrain, hurlant, sifflant, criant. Il ne faut pas les laisser repartir. Il faut brûler le ballon. Heureusement j'avais un régiment tout prêt et deux compagnies de chasseurs. J'ai fait former un cercle autour du ballon – 150 m de long - Le maire est arrivé – Turckheim - pour le sous-préfet. Je leur ai conseillé de faire fouiller à fond le ballon par la police et de faire saisir tous les papiers, photos etc. Un douanier avait déjà sauté dans une des nacelles 10 chasseurs étaient aux cordages. L'équipage une vingtaine d'hommes était descendu avec le capitaine du ballon en civil, ancien capitaine de la marine marchande, employé de Zeppelin.⁸²⁰

Je suis allé téléphoner au corps d'armée, télégraphié au ministre, annoncé la nouvelle à ta mère qui était levée, allait bien, mais en perte d'appétit. Revenu près du ballon. Le commandant et un capitaine du génie le visitaient au point de vue technique. Il est admirable. Bien aménagé, tout neuf. C'est sa première sortie. Ils constataient que les ballonnets étaient dégonflés et qu'il n'y avait plus d'essence, par précaution ils enlevaient les bougies. Le capitaine bien promis qu'il ne partirait pas sans mon ordre, mais c'était plus sûr. J'apprenais alors qu'il y avait dans les usines une grande fermentation et que les ouvriers disaient – cette nuit nous irons les brûler - ... Je m'entendais avec le s/préfet et le maire. On plaçait une clôture de piquets et de fil de fer. Une compagnie et deux escadrons étaient commandés de service, d'autres de piquet prêts à marcher.

Le s/préfet avait autorisé, après avis du ministre de l'intérieur, le chef pilote à envoyer des dépêches, en clair bien entendu et visées par lui, aux familles, à la société Zeppelin, à l'ambassade d'Allemagne à Paris, au conseil d'Allemagne à Nancy, à la société à Metz pour avoir de l'hydrogène. Un des officiers était allé les porter à la poste, dans la voiture de Turckheim à coté du chauffeur et un officier de dragons dans l'intérieur. La traversée de la ville n'avait été qu'une huée, on avait menacé de jeter des pierres.

Sur ce j'étais rentré et faisais mon rapport quand Lausun⁸²¹ arrive. Le maire et le s/préfet sont fort inquiets, si on laisse les officiers aller à l'hôtel, ce sera une émeute. Ne pourrait-on les loger dans un bâtiment militaire à proximité. Je vais consulter ta mère, nous décidons de les loger chez nous au premier. On prépare les chambres. Je retourne au terrain. Je les invite à venir chez moi. Avec beaucoup de remerciements ils déclarent qu'ils ne veulent pas quitter leur ballon. Je leur annonce qu'on leur apportera à dîner. Lausun prévient le gérant du cercle et je rentre aimant autant ne pas avoir ces messieurs, mais ayant été correct avec les officiers.

⁸²⁰ Il s'agit du capitaine de réserve Glund, attaché à la maison Zeppelin. Il est le pilote du dirigeable. Il décède dans l'accident du Zeppelin L-II (LZ18-L2) avec les 27 autres personnes de son bord, dont les membres d'une commission de réception de la marine impériale, à Johannisthal (Berlin), le 17 octobre 1913.

⁸²¹ Le chef d'escadrons Joseph, Paul, Maurice Vidal de Lausun (1865-1950) est chef d'état-major de la 2^e DC auprès du général de Mas Latrie puis du général Lescot, du 1^{er} février 1912 au 10 janvier 1914. SHD/DAT Gr 11 Yf 10 387.

Et voilà la situation.

Le ballon est sur le terrain. La commission spéciale d'Avricourt est arrivée et a établi une surveillance. Tout le service d'ordre est installé. J'espère que la nuit se passera bien. Des officiers du service aéronautique sont arrivés pour étudier l'appareil. Le général chef du service arrive à 10h ½ ce soir. Le reste ne me regarde plus. Mais pour combien de temps allons-nous avoir ce mastodonte au milieu du terrain et une haie de fantassins et de cavaliers tout autour. L'ennui c'est qu'il n'y a pas un brin de vent. Aucune chance pour que le ballon soit démoli. Ce serait le 12^e Zeppelin auquel cela arriverait sur les 16 construits. Les malheureux officiers et le chef pilote avaient l'air fort embêtés. Vraiment pour la première sortie ce n'est pas de chance de venir atterrir sur le champ de manœuvres de Lunéville.

Hein ! N'as-tu pleuré de ne pas avoir assisté à cela ? Je le regrettais fort. Ta mère semble aller mieux. Elle s'est levée à 1h ½ et a pris le thé avec moi. L'émotion des ennuis que je pourrais avoir semble l'avoir un peu secouée. Elle n'a pas voulu dîner, prendre son bouillon, disant qu'elle n'avait pas faim, mais vraiment depuis 2 jours il y a un peu de mieux, mieux en mieux très sensible.

Je ferme vite et vais envoyer ma lettre à la gare pour que tu reçoives demain des renseignements sur cet évènement dont les journaux seront pleins. (...) ».

Dans une seconde lettre datée du 5 avril 1913⁸²², le général Lescot précise l'enchaînement des évènements entre l'atterrissage et le départ définitif du Zeppelin, non sans souligner l'attitude des autorités françaises plutôt conciliante et celle de la population plutôt hostile face à ce dirigeable allemand et ses membres d'équipage.

« (...) Hier pas moyen de t'écrire. Journée très occupée. Le matin à 7h le g^{al} Hirschauer directeur de l'aéronautique⁸²³ arrivait avec le sous-préfet etc. chez moi. J'enfilais à la hâte un veston et j'apprenais que le dit général et le personnel, ingénieurs, de Chalais-Meudon, arrivés pendant la nuit inspectaient depuis deux heures le ballon, et que nous allions procéder à l'interrogatoire. Une dépêche chiffrée du ministre me signalait les points à établir et me donnant qualité pour trancher la question de la mise en liberté ou du maintien de l'équipage à la disposition de la justice.

Nous avons procédé à un interrogatoire en règle, d'où nous avons acquis la conviction morale et presque matérielle que le ballon avait complètement perdu sa direction, avait erré depuis 6h40 du matin, poussé par un vent d'est dont il ne se rendait pas compte. Les officiers ont donné leur parole de soldat qu'ils ne s'étaient livrés qu'à des vérifications du ballon et n'avaient procédé à aucune observation militaire. Les clichés développés de l'appareil photographique saisi à bord étaient sans intérêt. Bref j'ai décidé que je rendrais la

⁸²² Lettre écrite le « Samedi 5 avril 8h ½ ». Archives de la famille Lescot.

⁸²³ Le général Hirschauer (1857-1943) est inspecteur permanent de l'Aéronautique militaire du 25 avril 1912 au 1^{er} octobre 1913. SHD/DAT Gr 9 Yd 653.

liberté au ballon. Mais la veille, il avait été découvert sur un officier un dossier, dont il nous avait montré le titre - c'était le cahier de charge du ballon - mais qu'il se refusait complètement à laisser examiner, prétendant que c'était un secret industriel absolu.

J'ai fait venir les officiers et je leur ai dit, ou vous me remettez le dossier que je ferais examiner par un officier du service aéronautique sachant l'allemand en votre présence et devant moi ou je vous remets à la justice civile qui agira ainsi qu'elle le jugera à propos. Je vous déclare que je regretterais d'en arriver là avec des officiers. Après s'être entendu ensemble, ils ont déclaré qu'ils me remettraient le dossier et qu'un seul officier en prendrait connaissance. Ce qui a été fait. C'était bien le cahier des charges. Il était intéressant mais...nous l'avions déjà. Il leur a donc été remis avec liberté de partir, ou plutôt, comme ils avaient déjà assez reconnu de notre frontière, je les ai fait reconduire en automobile à Avricourt, accompagné du commissaire central. Il paraît qu'ils ont été fortement hués à leur départ. Pour moi, j'ai été très correct à leur égard et ils m'ont remercié en partant de la manière dont ils avaient été traités.

Le départ du ballon a causé à la foule un désappointement. J'avais demandé au capitaine du ballon quand il partirait. Il m'a dit vers 1h ½ si le vent le permet. Il s'était ravitaillé en essence et en hydrogène venu de Metz par train spécial. A midi le 5 il a donné le - lâché tout -. Il n'y avait que quelques centaines de personnes. La masse était allée dîner et comptait revenir à 1h. Les montres de l'équipage étaient réglées sur l'heure allemande et personne n'y avait pensé. Les journaux ont crié que les Allemands comme toujours avaient agi malhonnêtement. Au fond j'ai été bien content de l'erreur qui a simplifié le départ au point de vue de l'agitation populaire. Glutt⁸²⁴, le chef pilote, quand je leur ai permis de partir m'a demandé - est-ce qu'on ne nous tirera pas dessus ? - Je lui ai répondu - vous pouvez être tranquille, nous ne sommes pas des Allemands-.

Nous avons suivi longtemps le ballon qui s'éloignait dans la direction d'Arracourt Moncel, depuis les fenêtres de la chambre de la mère. Elle le voyait de son lit. Il allait lentement péniblement, ayant du démonter et renvoyer par chemin de fer un de ses moteurs abimés à l'Allemagne. (...) ».

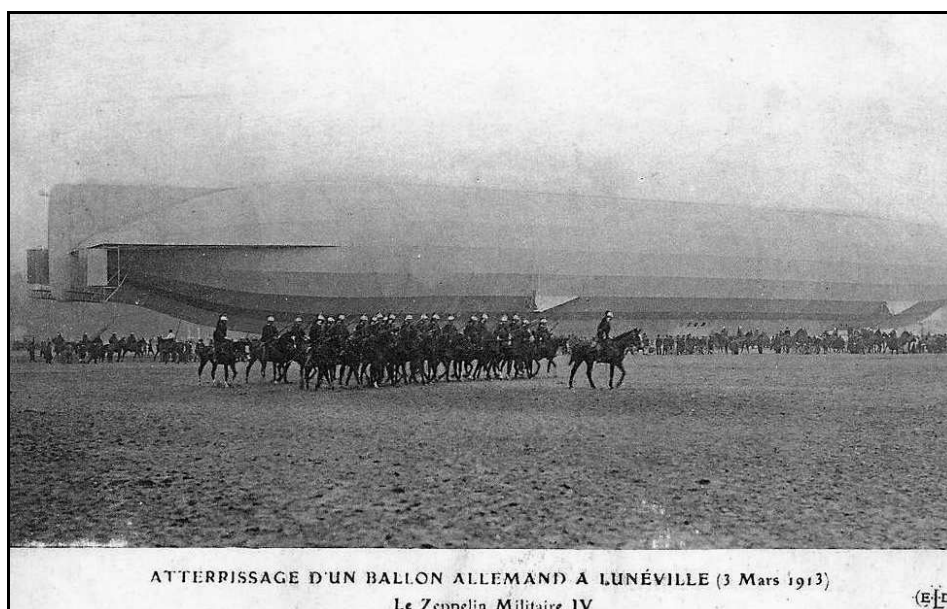
Dans cet épisode, la 2^e division de cavalerie, avec son chef à sa tête, est donc témoin et acteur d'un événement qui dépasse largement le cadre militaire de son emploi, mais aussi celui de son espace géographique de vie. En effet, très rapidement, la France entière a connaissance des «*méfais du vent d'Est* »⁸²⁵ et en tire des conclusions hâtives qui relancent la crispation entre la France et l'Allemagne de part et d'autre de la frontière de 1871. L'idée de revanche trouve ici de quoi se ressourcer au contact d'un fait divers, plus proche d'un incident technique que d'une

⁸²⁴ Il s'agit du capitaine Glund.

⁸²⁵ *L'Illustration*, samedi 12 avril 1913.

violation délibérée de frontière. De Lunéville, une guerre aurait-elle pu naître ? La garnison est projetée subitement dans une démonstration de force bien malgré elle pendant deux jours, au moment où sa plus haute autorité militaire passe une partie de ses troupes en revue à cheval ! La situation est pour le moins cocasse et peu banale pour un cavalier des marges de l'Est en poste face à la frontière. Pourtant le sérieux de la situation est bien réel. Le fait divers devient en quelques instants un « *incident de frontière* ».

La presse française, nationale, régionale ou locale, rapporte l'évènement avec forces détails pendant plusieurs jours. La presse internationale n'est pas en reste. De très nombreuses cartes postales ou cartes photos sont éditées par les fournisseurs traditionnels de Lunéville mais aussi par d'autres villes de France. La plupart montre le Zeppelin entouré de militaires français, le plus souvent cavaliers.

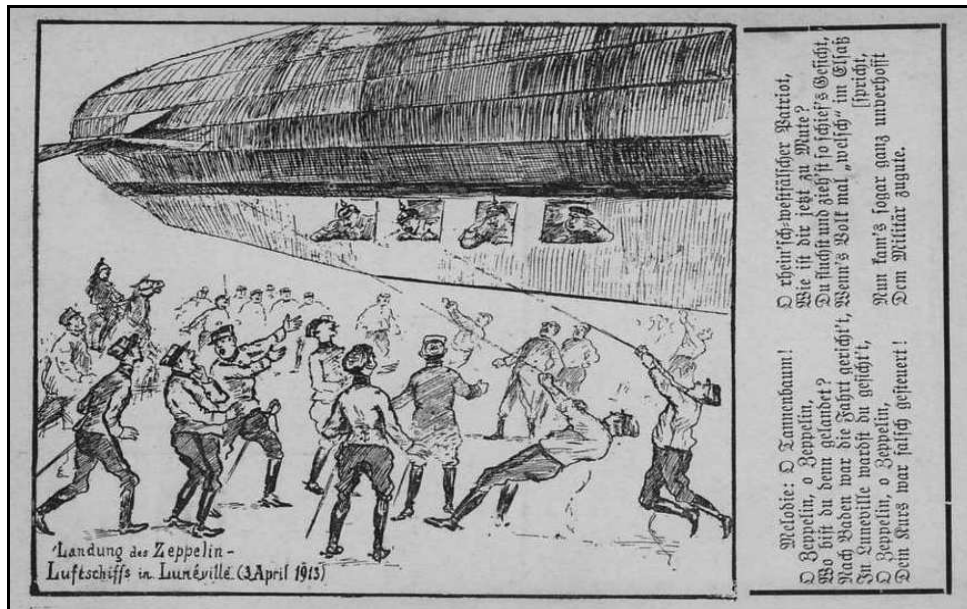


Peloton de dragons devant le Zeppelin sur le Champ de Mars.

(s.d.n.l.)

L'Allemagne ne diffuse que de rares cartes postales. L'une d'entre elles contient un dessin humoristique montrant les militaires français de la garnison tentant vainement de retenir le Zeppelin sur la mélodie de « *O Tannenbaum* »⁸²⁶.

⁸²⁶ « *Mélodie : oh beau sapin ! Oh Zeppelin, Oh Zeppelin, où as-tu atterri ? Le voyage était prévu vers Baden mais c'est à Lunéville que tu as été vu. Oh Zeppelin, Oh Zeppelin, ta navigation était mal réglée ! Oh patriote de Rhénanie-Westphalie, quelle est ton humeur maintenant ? Tu jures et tu fais grise mine, quand le peuple parle pour une fois « Welche » en Alsace, mais en fin de compte cette affaire imprévue est une bonne chose pour l'institution militaire* ».



Carte postale commémorative allemande de l'atterrissage d'un Zeppelin à Lunéville.
(s.d.n.l.)

Pour marquer cet évènement, une médaille commémorative allemande, disponible en argent ou en bronze, est frappée en Allemagne. Œuvre de Karl Goetz de Munich, elle présente sur l'avvers l'inscription ironique «*Vive la politesse française*», au-dessus d'un Zeppelin en train de descendre vers le champ de manœuvre où s'affairent les cavaliers de la garnison de Lunéville dans une attitude hostile, et sur le revers, «*Par ici c'est la terre française, compris ? – Très juste, mais mon ballon est sol allemand, compris !!!*» (Cette dernière phrase en allemand), au-dessus d'un coq gaulois pliant dans une attitude humiliante devant un aigle germanique.



Une médaille commémorative allemande de l'atterrissage d'un Zeppelin à Lunéville.

L'illustration du samedi 11 octobre 1913, informe ses lecteurs de la création de cette médaille inédite.

« Ce n'est qu'une médaille, peu flatteuse surtout pour celui qui la composa, et qui apparaîtra simplement à nos yeux, comme l'une des marques quotidiennes de l'injurieux état d'esprit de certains Allemands, acharnés à poursuivre par tous les moyens, une haineuse campagne contre la France... Elle se passerait de commentaires, si les circonstances ne lui donnaient, par imprévu, un intérêt que ne pourrait sans doute lui valoir son caractère artistique.(..) Il serait superflu d'insister sur l'inconvenante fantaisie d'une telle composition. Il semblera seulement extraordinaire qu'un artiste allemand ait songé à fixer de pareille façon le souvenir d'un incident comme celui du Zeppelin, et ait voulu faire une œuvre durable de ce qui eût pu servir à l'illustration d'un pamphlet. Imagine-t-on que jamais semblable inspiration soit venue à un Français ? »

Une autre médaille commémorative, plus sobre et moins agressive est également frappée. Non signée, a-t-elle été éditée plus tardivement pour apaiser les esprits ? Nous n'avons pu le découvrir dans nos recherches. En tout cas toutes représentations de l'armée française ou références aux cavaliers de Lunéville ont disparu.



Un autre modèle de médaille commémorative allemande de l'atterrissage d'un Zeppelin à Lunéville.

Quelques jours plus tard, *L'Indépendant de Lunéville*, du jeudi 23 octobre 1913, annonce la destruction du Zeppelin L-II (LZ18-L2) « avec à son bord le capitaine Glund, représentant de la société Zeppelin : il avait été le héros de l'incident du Zeppelin à Lunéville le 3 avril 1913 ». A la frontière, « L'incident de Lunéville » est définitivement clos. Il est toutefois rappelé de manière humoristique un an plus tard, lors de la cavalcade du 24 mai 1914, où parmi les chars qui défilent

dans les rues de Lunéville, une grande maquette d'un Zeppelin, le « Reste en panne », fait sensation auprès de la foule. Un an après son « atterrissage forcé », le souvenir de la venue d'un Zeppelin à Lunéville est toujours vécu comme un moment fort de la vie de la cité. Il est à la fois un épisode inattendu relevant de la chronique local et du fait divers, mais aussi une source d'inspiration festive dans la représentation de ces machines volantes germaniques ayant franchi la frontière par accident ou par opportunité météorologique. Il montre aussi indirectement le visage que peut prendre le « voisin d'outre frontière » qui un jour deviendra peut-être l'ennemi. Au sein de la population, il participe à la dérision de l'adversaire potentiel, mais également à la crainte des machines de guerre. Trois mois plus tard, les premiers bombardements sur Lunéville par les airs rappellent avec violence cette anecdote et montrent aux habitants de la cité que le danger vient aussi du ciel.

Dans cet « incident allemand » du Zeppelin à Lunéville, retenons toutefois qu'il n'est jamais fait mention, dans les rapports ou dans la presse, des incidents passés mettant aux prises plus d'une fois, un aéronef français en territoire allemand, comme le rappelle *L'Eclaireur de Lunéville* en 1892.

« Dimanche dans la matinée, les habitants de Pont-à-Mousson apercevaient un ballon venant de l'Ouest, il pouvait se trouver à environ 600 mètres de hauteur. Soudain, on vit le ballon baisser et descendre rapidement, pas assez cependant pour atterrir avant la frontière. Le ballon n'a en effet touché terre qu'à trois kilomètres de la frontière française, à Longeville-les-Cheminot, un des premiers villages annexés : il y est même tombé en pleine procession de la Fête-Dieu. Dans la nacelle du ballon, se trouvaient trois officiers français en vareuse de petite tenue et sans armes. Les douaniers allemands accoururent et s'assurèrent de la personne des officiers, très poliment du reste. (...). Ils croyaient ne pas dépasser la frontière et, au-dessus de la côte de Mousson, voyant qu'ils s'en approchaient, ils s'étaient, mais vainement, efforcés d'atterrir. L'enquête fut vivement et courtoisement menée »⁸²⁷.

Vingt-et-un ans plus tard, la présence accidentelle d'un Zeppelin à Lunéville est vécue comme un incident beaucoup plus grave. Il illustre le retour des tensions entre la France et l'Allemagne et redonne une nouvelle acuité à « l'esprit de revanche » dans l'Est de la France.

⁸²⁷ *L'Eclaireur de Lunéville*, jeudi 25 juin 1892.

C'est ce que confirme un nouvel incident de frontière dans la région de Lunéville, le 22 avril 1913. Ce jour-là, un biplan allemand atterrit à proximité de la commune d'Arracourt suite à une avarie technique. Le 3 février 1914, l'atterrissage d'un biplan à Croismare crée un nouvel « incident de frontière » mais celui-ci sans conséquences. Aussi, les manœuvres, et plus encore les exercices d'alertes, maintiennent les troupes en éveil pour éviter toute surprise. Ces entraînements viennent alors en complément des manœuvres effectuées le reste de l'année et particulièrement en automne.

« Dans l'activité des batteries de Lunéville, les alertes méritent une mention spéciale...Combien de fois, en pleine nuit, toute la garnison de Lunéville ne fut-elle pas mise sur pied pour prendre en hâte la direction d'Arracourt ou d'Avricourt...et souvent, au petit jour, on apercevait de l'autre côté de la frontière les cheveau-légers de Dieuze⁸²⁸ ou les uhlands de Sarrebourg⁸²⁹ ! »⁸³⁰.

En décembre 1913, même avant de partir en congés de Noël, les dragons de Lunéville restent « sous pression » pour un dernier exercice aux ordres du commandant de brigade.

« Samedi matin, à 2 heures, le général Varin a alerté sa brigade de dragons. A 2 heures 10 on courait de toute part, réveiller en ville les officiers. La réunion a eu lieu au clair de lune, à 4 heures du matin sur le terrain, d'où le 8^e et le 31^e sont partis pour faire un exercice de campagne par Einville et Maixe. Le retour s'est effectué à 7h1/4. Il gelait à -6°. Heureusement qu'une bonne soupe bien chaude leur avait été préparé. Lundi matin, à 6 heures, ça été le tour de la brigade de chasseurs qui, avec le général de Contades en tête, est partie pour manœuvrer, un régiment contre l'autre, du côté de Crion et de Sionviller. Le 17^e et le 18^e sont rentrés à 10 heures assez à temps pour que les permissionnaires de Noël puissent prendre le train de 11h59 »⁸³¹.

En juillet 1914, la fin des alertes d'exercices pour les troupes de la garnison lunévilloise annonce définitivement l'entrée en campagne « pour de vrai ». Quarante-

⁸²⁸ 3^e régiment de cheveau-légers bavarois (II^e corps d'armée bavarois, 3^e division, 3^e brigade).

⁸²⁹ 11^e et 15^e régiments de uhlands (XXI^e corps d'armée, 42^e division, 42^e brigade).

⁸³⁰ MEYKIECHEL (chef d'escadron), *Les batteries à cheval de Lunéville*, Nancy, Imprimerie Arts Graphiques Modernes, 1937, 79 p., p. 18.

⁸³¹ *Le Journal de Lunéville*, mercredi 24 décembre 1913.

quatre ans après leurs aînés des régiments de cuirassiers, les dragons et chasseurs à cheval de la 2^e division de cavalerie prennent le « pied de guerre » et s'apprêtent eux aussi à quitter l'espace clos de leurs quartiers pour rejoindre, au pas de leurs chevaux, un champ de manœuvres si souvent reconnu au nord de la ville. Ce dernier ouvre alors un nouvel espace de bataille, qui contrairement à 1870, va d'abord se révéler en Lorraine et non en Alsace.

2.4 La 2^e division de cavalerie dans la guerre : 1914-1921

- De l'offensive à la défensive en Lorraine : août – décembre 1914

Si les charges de cavalerie de la division Bonnemains en août 1870 « *n'ont pas ramené sous nos drapeaux, la victoire infidèle, elles ont contribué pour une large part à sauver l'honneur de la France* »⁸³², comme se plaît à le rappeler *L'Eclaireur de Lunéville* à l'occasion des célébrations du 14 juillet 1888 à Lunéville. Près d'un demi-siècle plus tard, les modes d'action de la cavalerie lunévilloise placée en avant-garde sur la frontière de l'Est, permettent-ils à la division Lescot d'entrer en campagne de manière différente ? Comment la 2^e division de cavalerie en garnison à Lunéville de 1873 à 1914, inaugure-t-elle alors cette nouvelle « expérience combattante »⁸³³ ? Dans leur discours d'adieux aux troupes, à l'image du général Loizillon en 1890, les généraux commandant la 2^e division de cavalerie semblent souvent souhaiter revenir « *lorsqu'auront lieu les grandes chevauchées rêvées autrefois* »⁸³⁴. Les chefs et les troupes de cavalerie de la cité sont-ils dans ce même état d'esprit à l'approche d'une confrontation qui paraît inéluctable ?

Le dimanche 26 juillet 1914, les courses militaires de Lunéville sont encore suivies « *par une foule élégante et choisie* »⁸³⁵. La fanfare du 2^e bataillon de chasseurs à pied prête son concours à cette manifestation à laquelle assistent en particulier, les généraux Lescot et de Contades et le maire de Lunéville, le baron de

⁸³² *L'Eclaireur de Lunéville*, jeudi 19 juillet 1888.

⁸³³ Pour François Cochet, « l'expérience combattante » représente « *l'ensemble des pratiques de combat, mais plus encore sans doute, l'ensemble des capacités d'adaptation des soldats au feu à travers les conflits d'époques différentes* ». Cité dans *Armes en guerre*, Paris, CNRS Editions, 2012, 317 p, p 53.

⁸³⁴ « *Jeudi soir un punch d'adieu a été offert au général Loizillon par les officiers de la garnison auxquels s'étaient joints des officiers de Nancy, Epinal et Pont-à-Mousson. (...) Ensuite le général Loizillon a adressé une courte allocution aux troupes leur disant tout le regret qu'il avait eu à travailler avec elles. Il a terminé en formulant l'espoir de se retrouver au milieu de ses régiments, lorsqu'auront lieu les grandes chevauchées rêvées autrefois* ». *L'Eclaireur de Lunéville*, dimanche 18 mai 1890.

⁸³⁵ *L'Indépendant de Lunéville*, jeudi 30 juillet 1914.

Turckheim. Le 31 juillet à 19 h 30, la 2^e division de cavalerie reçoit un télégramme prescrivant de faire partir les troupes de couverture. Quelques heures plus tard, un ordre émanant de l'état-major du 20^e corps d'armée indique la ligne provisoire à ne pas dépasser. Dans la nuit du 31 juillet au 1^{er} août, « *Lunéville ne dort guère. Les réservistes des villages voisins et les chevaux réquisitionnés traversaient les rues* »⁸³⁶. En effet, dès le 31 juillet, les deux brigades de cavalerie de Lunéville prennent leurs emplacements de couverture. Le lendemain, elles sont complétées par l'arrivée de la 12^e brigade de dragons aux ordres du général Lucas, composée du 12^e régiment de dragons arrivant de Toul par voie ferrée et par le 4^e régiment de dragons arrivant de Commercy par la route. Fidèle à leur devise « Pour la France et de bon cœur ! », les artilleurs de la 2^e division de cavalerie sont aussi prêts à entrer en guerre aux côtés de leurs frères d'armes.

*« Juillet 1914 ! Les « volants » de Lunéville, ardents, instruits, entraînés, joignant à leur discipline légendaire une pointe de coquetterie, ont les yeux tournés vers la frontière. Ils sont prêts ! Et lorsque le 31 juillet, à 18h30, arrive l'ordre de « mise en marche des troupes de couverture », c'est avec confiance et calme qu'il est accueilli... Les réservistes accourent, les préparatifs si souvent répétés se font avec ordre et rapidité. Le 5 août, à 4h15, plus brillant que s'il allait à la parade, le groupe d'artillerie de la 2^e division de cavalerie quitte fièrement le quartier Treuille de Beaulieu... »*⁸³⁷.

Ainsi, comme l'analysait Henry Contamine en 1939, « *La Lorraine déchirée de la période qui commença en 1871, devenue la terre la plus militaire du monde, n'avait jamais cru que la paix pu être éternelle. Survenant après une course aux armements dont elle voyait les effets sur son sol et dans ses villes, la guerre de 1914, sans l'étonner, lui fit concevoir de sérieuses alarmes ou de grandes espérances* »⁸³⁸.

Dès la mobilisation, la France met en ligne 22 corps actifs et 25 divisions de réserves. La cavalerie française se compose alors de 91 régiments dont 79 métropolitains, répartis dès le temps de paix, en 10 divisions indépendantes à 3 brigades de régiments de cavalerie et en 19 régiments de cavalerie de corps

⁸³⁶ HINZELIN (Emile), *Les champs de bataille, 1914-1915. Première partie : Les cités meurtries - Lunéville*, librairie de l'Eclair, Paris, 1915, p 21.

⁸³⁷ [ANONYME], *L'artillerie de la 2^e division de cavalerie au cours de la guerre 1914-1918*, Lyon, Imprimerie L. Godard, s.d. , 24 p., p. 5.

⁸³⁸ [COLLECTIF], *Histoire de Lorraine*, publié par la société lorraine des études locales dans l'enseignement public, Nancy, Berger-Levrault, 1939, 738p, p 626.

d'armée. Le 2 août 1914, parmi les 10 divisions, 7 sont réparties entre les armées⁸³⁹, 3 forment un corps de cavalerie⁸⁴⁰ aux ordres du général Sordet⁸⁴¹. Il est à noter que seules les I^{ère} et II^e armées disposent de 2 divisions indépendantes de cavalerie.⁸⁴² Dans ce dispositif général⁸⁴³, la 2^e division de cavalerie est organisée dans sa forme la plus aboutie depuis le décret du 4 juin 1913, créant 10 divisions de cavalerie et réglant les conditions d'application de la loi du 31 mars 1913, relative à la constitution des cadres et effectifs de la cavalerie. Entrant en vigueur à partir du 1^{er} octobre 1913, elle ne modifie pas la structure générale de la division de Lunéville depuis les derniers déplacements de régiments durant l'été 1912. Cependant, jusqu'à l'entrée en guerre, des études et des modifications « à la marge » sont réalisées pour accroître la capacité en moyens de renseignements. Ainsi, la création des chasseurs cyclistes et la mise à disposition d'une escadrille de reconnaissance à l'automne 1913, répondent en partie au souci de mieux maîtriser la connaissance du terrain et de l'ennemi tout en privilégiant la vitesse des comptes rendus. Rattaché au 20^e corps d'armée de la II^e armée, la 2^e division de cavalerie est commandée par le général Lescot, par intérim depuis le 23 octobre 1912, à titre définitif, depuis le 26 décembre de la même année.⁸⁴⁴

De l'autre côté de la frontière, l'Allemagne prend les premières mesures préparatoires à la mobilisation et à la concentration de ses forces dès le 26 juillet. L'armée impériale met en ligne sur le front occidental 22 corps actifs ainsi que 13 corps d'armée et 2 divisions de réserve, répartis en 7 armées et 1 détachement d'armée. Depuis la loi militaire de 1913, la cavalerie compte 110 régiments, dont 66 sont endivisionnés dans 11 divisions de cavalerie et 44 forment les régiments de corps d'armée et de division d'infanterie. Des escadrons de réserve et de *Landwehr* sont de plus formés pour les unités de réserve et de *Landwehr*. Dix divisions sont

⁸³⁹ I^{ère} armée, 6^e DC (Lyon) et 8^e DC (Dôle) ; II^e armée, 2^e DC (Lunéville) et 10^e DC (Limoges) ; III^e armée, 7^e DC (Melun) ; VI^e armée, 9^e DC (Tours) ; V^e armée, 4^e DC (Verdun).

⁸⁴⁰ I^{ère} DC (Paris), 3^e DC (Compiègne), 5^e DC (Reims).

⁸⁴¹ Général Jean, François, André Sordet (1852-1923). SHD/DAT Gr 9 Yd 496.

⁸⁴² Au déclenchement de la Grande Guerre, la France compte 10 divisions de cavalerie à 3 brigades (la 10^e division formée en dernière est composée de 2 brigades) pour 84 divisions d'infanterie.

⁸⁴³ Ministère de la Guerre [Section historique de l'état-major de l'Armée], *Les Armées françaises dans la Grande Guerre*, tome I, premier volume, annexes et cartes, Paris, 1936.

⁸⁴⁴ Conformément au plan XVII, la 2^e DC mobilise environ 260 officiers, 5 200 hommes et 5 000 chevaux. En plus de leurs quatre escadrons actifs numérotés de 1 à 4, chaque régiment de la division mobilise 2 escadrons de dépôt portant les numéros 11 et 12. En principe, le 11^e escadron bénéficie des meilleurs éléments du dépôt (cadre, cavaliers et chevaux) de manière à constituer ainsi un escadron rapidement disponible. D'après une note du ministère de la Guerre du 10 octobre 1913. SHD/DAT 7 N 112.

groupées en quatre corps de cavalerie, dont le 3^e corps de cavalerie⁸⁴⁵ rattaché à la VI^e armée⁸⁴⁶ et comprenant les 7^e et 8^e divisions ainsi que la division bavaroise⁸⁴⁷. Dans celle-ci, se trouve la 4^e brigade de cavalerie qui sera engagée dans les combats de Lagarde quelques jours plus tard, comme nous l'évoquerons plus loin. A partir du jeudi 30 juillet, donc trois jours avant le premier jour de mobilisation et quatre jours avant la déclaration de guerre, des cavaliers allemands sont aperçus aux abords de la frontière.⁸⁴⁸

Arrêté au 31 juillet 1914, un ordre de bataille précise l'organisation générale de la 2^e division cavalerie à son entrée en guerre.⁸⁴⁹ Complété par un ordre particulier de l'état-major de la division deux jours plus tard, il fixe ainsi les principales responsabilités de commandement au début de la Grande Guerre.⁸⁵⁰

Quartier général de la 2^e division de cavalerie	
Chef de division	Général Lescot (A, L)
Chef d'état-major	Chef d'escadrons de Fournas-Labrosse (D, E, J, M, R), breveté
Officiers d'état-major (officiers d'active)	Capitaine Altmeyer Capitaine Pinon, chef du quartier général Capitaine Guilhem de Pothuau (H, M, A, A), breveté Lieutenant Antoinat (G, M), breveté Lieutenant Quinchez (G, A, R), breveté
Officiers d'état-major (officiers de réserve)	Capitaine Baringer Capitaine Hallé Capitaine du Génie (non identifié) Capitaine de l'escadrille n°2 (non identifié) Lieutenant Vigo Sous-lieutenant interprète Marcot
Intendant militaire	Sous-intendant Gazounaud

⁸⁴⁵ Le 3^e corps de cavalerie possède ses divisions à Sarrebourg (7^e DC), à Dieuze (division de cavalerie bavaroise et quartier général du corps de cavalerie) et à Morhange (8^e DC). Il est commandé par le général von Ritter.

⁸⁴⁶ Comprenant les I^{er}, II^e et III^e corps actifs bavarois, le I^{er} corps de réserve bavarois et le 3^e corps de cavalerie, la 6^e armée est commandée par le Kronprinz de Bavière.

⁸⁴⁷ La division de cavalerie bavaroise compte 3 brigades de cavalerie à 2 régiments chacune (Reiters bavarois, uhlands bavarois et cheval-légers), 2 bataillons de chasseurs bavarois, 1 détachement de mitrailleuses et 1 groupe d'artillerie à cheval.

⁸⁴⁸ Dès le 30 juillet 1914, les patrouilles d'officiers de la 2^e DC déployées au nord de Lunéville rendent compte régulièrement de l'évolution de la « situation ennemie » à l'état-major de la division. Les douaniers constituent aussi de précieux auxiliaires dans la quête du renseignement. SHD/DAT 24 N 3143.

⁸⁴⁹ SHD/DAT 26 N 482.

⁸⁵⁰ 2^e DC, état-major, ordre particulier n°1, 2 août 1914, SHD/DAT 24 N 3142. Voir en annexe, l'organisation de la 2^e DC au 3 août 1914.

Chef du 1 ^{er} échelon	Lieutenant de Neuville
Chef du train de combat	Adjudant Millot
Chef du train régimentaire	Lieutenant Vohl (P, G), prévôt de la division

2 ^e brigade de cavalerie légère	
Chef de brigade	Général de Contades-Gizeux (E, C, X, M)
Chef d'état-major	Capitaine Lecompte (G, M)
Chef de corps du 17 ^e RCH	Colonel Prax (M, L, L)
Chef de corps du 18 ^e RCH	Colonel de Clermont-Tonnerre (A, C, H)

2 ^e brigade de dragons	
Chef de brigade	Colonel Chevillotte (P, A), commandant par intérim
Chef d'état-major	Capitaine Poncelet (H, E)
Chef de corps du 8 ^e RD	Colonel Macé de Gastines (L, M)
Chef de corps du 31 ^e RD	Colonel Dezauney (F, L, M)

12 ^e brigade de dragons	
Chef de brigade	Général Lucas (A, L, E)
Chef d'état-major	Capitaine Servant (C, E)
Chef de corps du 4 ^e RD	Colonel Durant de Mareuil (P, A, T)
Chef de corps du 12 ^e RD	Colonel Tampé (F, M, A) ⁸⁵¹

Eléments d'appuis et des services	
2 ^e GCC	Capitaine de Pighetti de Rivasso (J, E, M, R)
Groupe d'artillerie du 8 ^e RAC	Chef d'escadron Fondeur (J)
Détachement de sapeurs cyclistes du 10 ^e RG	(non identifié)
Détachement de sapeurs télégraphistes du 8 ^e RG	(non identifié)
Ambulance de division	(non identifié)
Service des subsistances	(non identifié)
Section automobile de ravitaillement en viande fraîche (R.V.F.)	(non identifié)

⁸⁵¹ Malade, le commandant en second du 4^e RD, le lieutenant-colonel Maissiat (J, B, A), assure le commandement par suppléance.

Troupes rattachées pendant la période de couverture	
2 ^e BCP	Chef de bataillon Bousat (J, F, D)

Par une note en date du « 1^{er} août 1914 à 16 h 30 », l'état-major de la 2^e division de cavalerie communique à toutes ses unités la mobilisation générale.

*« Mobilisation générale déclarée. Premier jour de mobilisation : dimanche 2 août. Tous les corps prêts à partir immédiatement »*⁸⁵².

Le même jour, une ligne d'avant-postes est constituée par le 2^e bataillon de chasseurs à pied au nord de Lunéville. Des reconnaissances de cavalerie sont alors organisées avec l'infanterie sur tout le dispositif et permettent d'assurer les liaisons indispensables entre les différentes unités en cour de déploiement.⁸⁵³ A partir du 2 août 1914, les réservistes et les chevaux de réquisition arrivent dans les différents dépôts pour constituer, après une instruction rapide, les pelotons à envoyer en renforts vers leur régiment respectif qui se trouvent déjà sur la ligne de front.⁸⁵⁴ En plus des officiers de réserve, de jeunes sous-lieutenants dont le cours d'application de Saumur a pris fin, effectuent un bref séjour à Vitry-le-François puis rejoignent leur unité en campagne. Comme dans le reste de la France, la Lorraine mobilise avec « sang-froid ».

*« Dans les trois départements lorrains la mobilisation et la déclaration de guerre ont été accueillies avec sang-froid. Dans les cantons vosgiens proches de la frontière les réactions sont même favorables. Il est vrai que la sensibilité politique de nos régions n'offrait aucune ambiguïté. Dans les premiers mois de 1914 l'opinion publique et par voie de conséquence la représentation parlementaire était favorable à la loi qui portait la durée du service militaire actif de 2 à 3 ans ».*⁸⁵⁵

⁸⁵² SHD/DAT 24 N 3153.

⁸⁵³ « Le général Cdt la 2^e D.C rappelle à tous l'importance essentielle des « Liaisons ». Elles seront assurées d'une façon permanente pendant toute la durée éventuelle des opérations (...) ». 2^e DC, état-major, note de service du 1^{er} août 1914. SHD/DAT 24 N 3153.

⁸⁵⁴ « Les chefs de corps adresseront pour 14 heures au général cdt la 2^e DC un rendu compte [dans le texte] faisant ressortir la situation de leur unité au point de vue effectifs (nombre de fusils en ligne, situation du train de combat, train régimentaire et état sanitaire, degrés d'avancement des réquisitions des commissions de corps. Il est entendu que les réservistes aussitôt prêts et encadrés rejoignent le premier échelon ». 2^e DC, état-major, note de service du 1^{er} août 1914. SHD/DAT 24 N 3153.

⁸⁵⁵ CANINI (Gérard), *La Lorraine dans la guerre de 14-18*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1984, 127 p, p 17.

Dans ce grand mouvement de mobilisation des matériels, des corps et des esprits, le général commandant la 2^e division de cavalerie « *recommande aux chefs de corps de ne pas laisser les hommes oisifs dans leurs cantonnements* ». Les officiers et en particulier les capitaines commandants les escadrons, « *devront réunir leurs hommes, leur parler de la guerre, de leurs devoirs envers la patrie, des exigences de la discipline en temps de guerre, leur rappeler les principes du service en campagne etc.* ». En outre, « *les quartiers et cantonnements devront être tenus dans le plus grand état de propreté* »⁸⁵⁶. Dans la plus grande discipline et sans qu'il ne soit décelé des mouvements de réprobations de la part des cadres ou de la troupe, les unités de Lunéville s'activent, « *comme à la parade* », à emprunter le chemin de la guerre.

Le 1^{er} août 1914, avant même la déclaration de guerre, le lieutenant Quinchez⁸⁵⁷, officier de renseignement de la 2^e division de cavalerie, rédige son premier bulletin de renseignement et précise que la situation est « *stationnaire sur tout le haut Vic Bourdonnay où l'ennemi semble néanmoins s'être un peu renforcé* », mais « *les reconnaissances signalent une grande activité dans la région La Garde⁸⁵⁸ Moussey Réchicourt-le-Château* »⁸⁵⁹. Deux jours plus tard, un nouveau point de situation est effectué. Il confirme que la frontière a bien été franchie par des troupes allemandes au nord de Lunéville. En effet, « *la frontière française a été violée par des patrouilles de cavaliers ennemis à Réchicourt-la-Petite, Vaucourt, Igney. 5 cheval-légers ont été tués par les douaniers français. Un aéroplane allemand a survolé Lunéville, lancé trois bombes qui n'ont produit aucun résultats. Il importe dans les circonstances actuelles de continuer à observer jusqu'à nouvel ordre l'intégrité de la frontière* »⁸⁶⁰. Le même jour, les unités de cavalerie ennemies situées dans l'environnement tactique de la 2^e division de cavalerie sont identifiées pour la première fois par un troisième bulletin de renseignement :

« *L'ennemi sur tout le front Chambrey – Saarbourg est immobile, néanmoins de légers détachements de cavalerie ont violé la frontière vers Arracourt, Réchicourt, Igny,*

⁸⁵⁶ 2^e DC, état-major, note de service du 2 août 1914. SHD/DAT 24 N 3143.

⁸⁵⁷ Lieutenant Georges, Armand, Roger Quinchez (1877- ?). Officier de cavalerie breveté, détaché à l'état-major de la 2^e DC. SHD/DAT 6 Ye 37-834

⁸⁵⁸ La Garde ou Lagarde. Dans ce premier bulletin de renseignement de la 2^e DC, ce village situé en Lorraine annexée est d'emblée mentionné. Avant même la déclaration de guerre, l'état-major de la division semble ainsi déjà lui accorder de l'importance et montrer par ailleurs, la contrainte qu'il peut faire peser sur la manœuvre future.

⁸⁵⁹ 2^e DC, état-major, bulletin de renseignement numéro 1, 1^{er} août 1914. SHD/DAT 24 N 3142.

⁸⁶⁰ 2^e DC, état-major, bulletin de renseignement numéro 2, 3 août 1914. SHD/DAT 24 N 3142.

partout ils ont été attaqués et repoussés vigoureusement par nos patrouilles qui continuent à suivre le bel exemple donné, le 3 août, à Réméréville par le Lieut. Bruyant du 12^e dragons. Le 15^e uhlans, le 7^e dragons, sont signalés dans la région d'Avricourt. Le 138^e d'infanterie (éléments) et le 3^e cheveu-légers occupent le front Bourdonnay Vic, des éléments du 14^e uhlans sont vers Moncel »⁸⁶¹.

Grâce en partie à la rapidité de la mise en place de leur dispositif de couverture, les Allemands effectuent ainsi plusieurs incursions sur le territoire français en franchissant la « frontière verte » de 1871 à de multiples endroits, entre le duché du Luxembourg et la Suisse. Le 3 août, deux cavaliers allemands du 3^e cheveu-léger sont tués par des douaniers français devant Coincourt. Ils sont inhumés dans le cimetière d'Einville par les soins du 2^e bataillon de chasseurs à pied, avec les honneurs militaires rendus par une escouade du 8^e régiment de dragons, en présence du maire, de son premier adjoint « *ainsi que des officiers disponibles et des délégations réglementaires* »⁸⁶². Les premières pertes humaines de la guerre vont dès lors être comptabilisées dans les deux camps. ⁸⁶³

⁸⁶¹ 2^e DC, état-major, bulletin de renseignement numéro 3, 3 août 1914. SHD/DAT 24 N 3142.

⁸⁶² Compte rendu du CBA Boussat, commandant le 2^e BCP, au général commandant la 2^e DC, du 02 août 1914. Il s'agit des cheveu-légers Haag et Helck, du 2^e escadron du 3^e cheveu-léger. SHD/DAT 24 N 3143.

⁸⁶³ Considéré comme le premier mort de la Grande Guerre, une fois les hostilités officiellement déclarées, le trompette Fortuné Pouget, né à Paris, le 2 mai 1893, cavalier au 12^e RCH, est tué près d'une borne frontière au nord de Bouxières, près du signal de Vittonville, le 4 août 1914 peu avant midi. Chargé de surveiller la frontière, il est abattu par une « *patrouille allemande de 8 hommes qui l'a tué sans provocation et sans motif. A ce moment là, ni d'un côté, ni de l'autre, la frontière n'a été franchie* », d'après le JMO du régiment qui précise les circonstances de sa mort (SHD/DAT 26 N 890/13). « *Ce trompette du 1^{er} escadron qui tenait garnison à Pont-à-Mousson a été tué net d'une balle dans la tête, entrée au-dessus de l'oreille droite et sortie par le fond du crâne (...). Le chasseur Pouget est enterré à Pont-à-Mousson en présence de toute la population. Le capitaine Quesnel, commandant le 1^{er} escadron lit sur la tombe l'ordre du colonel. - Le trompette Pouget est mort au champ d'honneur vers midi près du signal de Vittonville. Saluons avec émotion la première victime de la guerre. Il a été tué sur le territoire français avant la déclaration de la guerre, sans que les hostilités aient commencé, sans que rien n'ait pu motiver l'ouverture du feu par les Allemands. C'est un assassinat ! Nous nous en souviendrons ! Pouget sera vengé ! Haut les cœurs chasseurs ! Et pointons au corps ! -* ». Le « *avant* » du discours est cependant erroné le 5 août (même si le 12^e RCH semble apprendre la déclaration de guerre que le 5 août à « *4 heures* », d'après le JMO) puisque l'Allemagne déclare la guerre à la France le lundi 3 août 1914 dans l'après midi, donc un peu moins de 24 heures avant la mort du trompette Pouget le 4 août en milieu de journée. Il n'est pas non plus « *la première victime de la guerre* », puisque le caporal Jules, André Peugeot, du 2^e bataillon du 44^e RI, est abattu par un officier allemand près de Joncherey, au sud-est de Belfort, le 2 août 1914, comme le précise le JMO du régiment (SHD/DAT 26 N 633/8). « *Vers 10h00 du matin, un poste de 4 hommes de la 6^e compagnie commandé par le caporal Peugeot est placé sur la route entre Joncherey-Faverois à environ à 800 m à l'est de cette localité, est attaqué par une patrouille du 5^e régiment de chasseurs à cheval allemand de Mulhouse, comprenant 1 sous-lieut (sous-lieut Mayer) et 7 hommes. Le caporal Peugeot est tué d'un coup de révolver par l'officier chef de patrouille sur lequel il a tiré mais qu'il a manqué. Le poste, ainsi qu'un poste voisin qui a entendu les coups de feu, tirent sur les cavaliers qui se dispersent et tuent le s/lieut chef de patrouille et 2 chevaux. Un cavalier est blessé et deux autres faits prisonniers.* » Il est mort alors que la France n'est pas encore en guerre « *officiellement* » contre l'Allemagne. Il n'est donc pas le premier mort de la « *guerre déclarée* » mais le premier soldat français mort au combat de la Grande Guerre. En conclusion, le trompette Pouget du 12^e RCH est le premier mort français de la Première Guerre mondiale, une fois celle-ci déclarée, et le deuxième du conflit, après le caporal Peugeot du 44^e RI.

Les jours suivants, les bulletins de renseignements de l'état-major de la 2^e division de cavalerie précisent encore la nature et le volume de l'adversaire. Il est intéressant de constater, que dans ces grandes périodes d'incertitudes d'entrée en guerre, la quête du renseignement sur l'ennemi est primordiale et nécessite d'employer tous les moyens pour identifier les numéros des unités ennemies, comme le mentionne un autre bulletin de renseignement du 3 août qui stipule qu'il est de « *la plus haute importance que tous les chefs de corps et officiers sous leurs ordres, s'efforcent de trouver des agents disposés à agir pour le service des renseignements et que les officiers de renseignement s'efforcent de faire rechercher surtout les n^o des troupes ennemies des groupements qui sont en face d'eux* ». Le même bulletin précise en outre que la division « *dispose de fonds pour récompenser les services rendus* ».

Pendant ce temps à Lunéville, alors que le conseil municipal se rassemble pour trouver un successeur au maire de Lunéville⁸⁶⁴, démissionnaire pour rejoindre son affectation militaire, les premiers obus allemands tombent sur la ville et sèment l'effroi dans la population, moins de deux heures avant la déclaration de guerre officielle de l'Allemagne à la France.⁸⁶⁵ Cette première attaque venue du ciel rappelle les atterrissages inédits du Zeppelin à Lunéville en avril 1913 et des avions allemands à Arracourt ou à Croismare dans les jours ou les mois qui ont suivi. La guerre est désormais visible, mais elle vient « du ciel », ce qui rend subitement caduque la vision frontalière et terrestre de l'affrontement prévisible pour lequel les troupes de la garnison se sont entraînées.

« Tout à coup un bruit sinistre se fait entendre ; six obus tombés sur la ville éclatent avec un vacarme épouvantable. On croit que c'est le canon qui tonne. C'est le premier bombardement par avion. On n'était pas encore familiarisé avec ce nouveau danger. Il y eut

⁸⁶⁴ Eugène, Rodolphe de Turckheim (1865-1958) est maire de Lunéville du 19 mai 1912 au 2 août 1914. Quoique dispensé de service par son âge, il décide de rejoindre le 62^e régiment d'artillerie comme capitaine au début de la guerre. Il est le neveu du baron Eugène de Dietrich (1844-1918) qui installa à Lunéville de nouvelles usines de constructions mécaniques, ferroviaires et automobiles, après l'annexion de l'Alsace-Lorraine par les allemands en 1871. La firme de Dietrich de Lunéville fut d'abord dirigée par le gendre d'Eugène de Dietrich, Edouard de Turckheim (1829-1909), père d'Eugène de Turckheim. A consulter sur le sujet des grandes dynasties industrielles de l'Est de la France, l'ouvrage de Michel HAU et Nicolas STOSKOPF *Les dynasties alsaciennes*, Paris, Perrin, 2005, 608 p.

⁸⁶⁵ Le 22 juin 1924, à l'initiative de la Ligue du Souvenir et de la municipalité, Lunéville commémore les bombardements de la ville du 3 août 1914. Une plaque en bronze est scellée sur l'une des maisons de la ville et porte l'inscription : « *Le 3 août 1914, à 18 h 45, l'Allemagne déclarait la guerre à la France, prétextant que nos avions avaient bombardé Nuremberg ; c'était faux. Le même jour, à 17 h 22, un avion allemand avait jeté sur Lunéville cinq bombes, de la rue Girardet à l'avenue des Vosges* ».

de la surprise et de l'émotion. On s'interrogeait. Les hostilités seraient-elles commencées ? Le moment fut impressionnant »⁸⁶⁶.

Si ce premier bombardement de la ville fait quelques dégâts matériels, il ne fait aucune victime parmi la population. Il est ressenti néanmoins comme une illustration de la « perfidie » et de la mauvaise foi de l'Allemagne et de son empereur n'hésitant pas à employer les armes avant la déclaration de guerre sous un prétexte fallacieux. Cet événement participe alors au « mensonge du 3 août 1914 » et constitue une source d'exploitation à des fins de propagande pour la presse française.⁸⁶⁷

Le 3 août 1914, à 18 h 45, l'Allemagne déclare officiellement la guerre à la France. Le lendemain, elle viole le territoire belge à 08 h 02. Selon le plan XVII et ses variantes inspirées par le général Joffre, l'armée française peut alors envisager une action offensive massive en Lorraine dans l'espoir d'emporter une décision par le choc à partir de la ligne de fortification du général Séré de Rivières.

« Tout incitait à estimer cette solution comme la plus logique et stratégiquement la plus justifiée. L'ignorance du plan de concentration allemand et des intentions ennemies d'attaquer par la Belgique, la situation géographique de la Lorraine proche des régions annexées, qui donnait le sentiment que cet espace militarisé à outrance depuis 40 ans était voué à la reconquête des terres perdues après la guerre de 1870, les efforts consentis par la nation pour doter la frontière du Nord-est, créée par le traité de Francfort, d'une ligne de fort articulés sur les quatre grandes places de Verdun, Toul, Epinal et Belfort, semblaient donner la certitude morale que c'était là sur cette terre meurtrie au cours des siècles, que devait, une fois de plus, se jouer le sort des armes de la France »⁸⁶⁸.

Conformément aux instructions données pour la mise en place de la couverture précédemment présentées, le secteur de la Basse-Meurthe est tenu par le 20^e corps d'armée, renforcé de la 2^e division de cavalerie sur un front de 70 kilomètres. Il est limité au nord par la frontière entre Pagny-sur-Moselle et Letricourt et au sud par la ligne Mirecourt, Lunéville et la voie ferrée entre Lunéville et Avricourt. La limite séparative de ses sous-secteurs nord et sud est marquée par la route de

⁸⁶⁶ MAIRE (Pierre), *Lunéville pendant la Grande Guerre, 1914-1918*, Nancy, Société d'impressions typographiques, 1925, 338 p., p. 32.

⁸⁶⁷ PUAUX (René), *Le mensonge du 3 août 1914*, Paris, Payot, 1917, 396 p.

⁸⁶⁸ CANINI (Gérard), *op. cit.*, p. 3.

Nancy à Château-Salins. Si le 20^e corps d'armée et la 70^e division de réserve du général Fayolle⁸⁶⁹ gardent le sous-secteur nord, la 2^e division de cavalerie assure seule la défense du sous-secteur sud sur un front de près de 30 kilomètres, avant d'être renforcée par des éléments de la 10^e division de cavalerie à partir du 7 août. Dans ce cadre général, Lunéville ne présente pas d'intérêt stratégique et ne bénéficie donc d'aucun dispositif de défense. La ville semble dès lors condamnée en cas d'attaque ennemie.

Le 4 août, soit le lendemain de la déclaration officielle de la guerre par l'Allemagne et l'abrogation des dispositions du ministre de la Guerre concernant le retrait des troupes françaises de la frontière, toutes les unités de la 2^e division de cavalerie quittent leur cantonnement pour rejoindre leurs emplacements de couverture au nord de Lunéville :

- la 2^e brigade de dragons, à la lisière est du bois d'Einville ;
- la 12^e brigade de dragons, à la lisière nord-ouest du bois d'Einville ;
- la 2^e brigade de cavalerie légère, entre Hénaménil et La Neuville-aux-Bois ;
- le groupe d'artillerie à cheval de la division, entre Valhey et Serrès ;
- le 2^e groupe de chasseurs cyclistes, à la lisière nord du bois de Bénamont ;
- le 2^e bataillon de chasseurs à pied, entre Maixe et la forêt de Parroy.

En avant de leurs positions et gardant les routes ou les carrefours principaux, les escadrons de cavalerie stationnent le jour. La nuit, ils retournent loger en cantonnement d'alerte, aux abords des villages de leur secteur, en arrière des avant-postes tenus par le 2^e bataillon de chasseurs à pied. Les unités de cavalerie détachent à la frontière et en avant de celle-ci à partir du 4 août, des éléments légers de surveillance, tout en cherchant à obtenir des renseignements sur l'ennemi, grâce à l'utilisation de nombreuses patrouilles d'officier. Le contact avec la cavalerie allemande est implicitement espéré. L'ordre de franchir la frontière aussi, comme en atteste cet échange téléphonique entre le commandant de la 2^e division de cavalerie et l'état-major du 20^e corps d'armée.

*« Faut-il toujours que les détachements évitent coûte que coûte de franchir la frontière ? ». Réponse du 20^e Corps : « Certainement non puisque guerre déclarée ».*⁸⁷⁰

⁸⁶⁹ Maréchal Marie Emile Fayolle (1852-1928). SHD/DAT Gr 10 Yd 1321.

⁸⁷⁰ SHD/DAT 24 N 3143.

Dès le 4 août, des résultats tangibles sont obtenus et font l'objet de nombreux comptes rendus tout à la gloire de la valeur de la cavalerie française en général, de la cavalerie de la 2^e division de cavalerie, en particulier. Ainsi, le 4 août, en engageant le combat contre des cavaliers ennemis aux abords de Réméreville, le lieutenant Bruyant du 12^e régiment de dragons, tue d'un coup de sabre le lieutenant Dickmann du 14^e régiment de uhlans en garnison à Morhange⁸⁷¹. Pour ce fait d'armes, il est le premier officier de la Grande Guerre à être promu chevalier de la Légion d'honneur.⁸⁷² Si au moment des faits, il est alors détaché avec son peloton auprès de la 39^e division d'infanterie et ne sert donc pas directement sous les ordres du général Lescot, son action lui vaut d'être « cité à l'ordre de la 2^e division de cavalerie ainsi que les hommes qui l'accompagnaient »⁸⁷³.

Le 5 août, par un ordre particulier du 20^e corps d'armée signé du général Foch, « la 2^e division de cavalerie est invitée à pousser des reconnaissances d'officiers ou d'avions dans les directions de Vic, Moyenvic, Lezy, Ommerey et Dieuze »⁸⁷⁴. Dans ce but, le même jour, le général Lescot décide de monter « une opération de surprise »⁸⁷⁵ avec un détachement léger de cavalerie dans la région Arracourt, Vic - Moyen Vic. Composé de deux escadrons du 8^e régiment de dragons, de deux pelotons cyclistes et d'une batterie d'artillerie, « il repousse deux escadrons environ du 7^e dragons allemand qui s'étaient barricadés »⁸⁷⁶ dans Moyen-Vic. Le lendemain, un nouveau détachement est constitué sous les ordres du colonel Macé de Gastines⁸⁷⁷, commandant le 8^e régiment de dragons, en vue d'exécuter à Vic une réquisition de vivres et de fourrages. Si l'opération se déroule sans encombre, au moment de quitter le village, l'artillerie allemande prend à partie le détachement cycliste placé en arrière garde et lui cause la perte de 13 chasseurs dont 3 tués.⁸⁷⁸ Désormais la « surprise du feu » semble supplanter la « surprise du mouvement » et

⁸⁷¹ « Le lieutenant Dickmann, envoyé en reconnaissance sur Haraucourt et St-Nicolas avant la déclaration de guerre, connaissait le pays ; il avait été employé à l'usine Solvay à Dombasles ». [ANONYME], *Le 12^e régiment de dragons pendant la campagne de 1914-1918*, Colmar, société d'édition de la Haute-Alsace S.A , s.d., 77 p., p. 3.

⁸⁷² « Le premier décoré de la guerre de 1914 : le lieutenant Bruyant. A mis en fuite trente uhlans après avoir abattu l'officier qui les commandait ». *L'Illustration*, samedi 5 septembre 1914. Le lieutenant Bruyant est décoré par le général Joffre le 13 août 1914. Pour ce même combat, le brigadier Escoffier est le premier cavalier à être décoré de la médaille militaire.

⁸⁷³ JMO 2^e DC. SHD/DAT 26 N 482.

⁸⁷⁴ 20^e CA, état-major, ordre particulier à la 2^e DC, 5 août 1914, 10 h 50. SHD/DAT 22 N 1326.

⁸⁷⁵ 2^e DC, état-major, ordre particulier n°1, 5 août 1914. SHD/DAT 24 N 3143.

⁸⁷⁶ *Idem*.

⁸⁷⁷ Léonce, Marie Macé de Gastines (1858-1848). Il prend le commandement de la 2^e BCL quelques mois plus tard. SHD/DAT Gr 10 Yd 1727.

⁸⁷⁸ JMO 2^e GCC. SHD/DAT 26 N 482.

montre cruellement les effets de l'artillerie sur les troupes repérées en terrain découvert.

Ainsi, jusqu'au 10 août, la 2^e division de cavalerie, tout en conservant sa mission principale de couverture pousse ses éléments de surveillance en avant de la frontière pour observer les passages de la Seille et en interdire le débouché aux détachements ennemis. Les rencontres entre cavaliers français et allemands sont peu fréquents et dépassent rarement l'effectif du peloton. Cependant, chaque régiment de la division à l'occasion de se mesurer à l'ennemi, même si celui-ci préfère la plupart du temps refuser le combat à cheval et faire usage de ses armes à feu en mettant pied à terre, non par couardise, mais parce que ce mode d'action est d'abord le résultat de sa formation acquise en temps de paix. Dans de nombreux coups de sondes audacieux, les jeunes officiers de cavalerie de Lunéville, à la tête de leur peloton ou d'une patrouille réduite, excellent par leur hardiesse et leur témérité, comme le livrent après la guerre les historiques régimentaires sur la foi des journaux de marche et opérations (JMO), dont il convient toutefois de relativiser parfois le propos, à l'image de Jean Norton Cru, commentant les récits des anciens combattants de la Première Guerre mondiale.⁸⁷⁹

Au 17^e régiment de chasseurs à cheval, le lieutenant Poupel « *ouvre la série de ses reconnaissances d'une incomparable hardiesse* » le 5 août, puis c'est au lieutenant Sans qui, en essayant d'approcher Dieuze le même jour, « *aura le triste honneur d'ouvrir la liste des héros tombés au Champ d'Honneur* » du régiment en perdant le chasseur Lasserre⁸⁸⁰. Deux jours plus tard, c'est le sous-lieutenant Veynante qui est blessé « *au cours d'une de ces patrouilles particulièrement audacieuses* » puis le sous-lieutenant Le Pelletier⁸⁸¹ qui « *tombe dans une embuscade* » à Lagarde le 8 août, alors que le lieutenant Gaillet a « *son cheval tué sous lui* » dans le même village.⁸⁸²

⁸⁷⁹ CRU (Jean-Norton), *Témoins : essai d'analyse et de critiques des souvenirs des combattants édités en français de 1915 à 1928*, Les étincelles, 1929. L'ouvrage est réédité par les Presses Universitaires de Nancy en fac-similé en 1993. En 2006, l'ouvrage est à nouveau réédité par les Presses Universitaires de Nancy et enrichie d'une préface et d'une post-face de Frédéric Rousseau, professeur d'Histoire contemporaine à l'Université Paul Valéry de Montpellier, 934 p.

⁸⁸⁰ Le 5 août 1914, Raphaël Lasserre (1891-1914), éclaireur au 1^{er} escadron du 17^e RCH, originaire des Landes (Morcenx), est ainsi le premier cavalier de la 2^e DC à mourir dans les combats de la Première Guerre mondiale. www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr.

⁸⁸¹ Sous-lieutenant Michel, Marie, Joseph, Alexandre Le Pelletier de Glatigny (1889-?). Le 8 août 1914, il « disparaît » à l'issue de sa reconnaissance. Il est probablement le premier officier de la 2^e DC à être fait prisonnier.

⁸⁸² [ANONYME], *Historique du 17^e régiment de chasseurs à cheval pendant la guerre de 1914-1918*, Paris, Librairie Chapelot, s.d., 70 p.

Au 18^e régiment de chasseurs à cheval, ce sont les lieutenants Ritleng, Saint-Royre, de Bodard, Guibé, Lafontaine qui « *commencent la chasse au patrouilles allemandes au bois du Tillot et de la Baronne et ramènent les premiers prisonniers ennemis le 4 août* ». Le jour suivant, le lieutenant de Royer, commandant la section de mitrailleuses « *prend part à une reconnaissance sur Donnelay et intervient très heureusement contre la cavalerie ennemie* ». Le 6 août, les sous-lieutenants Decourt et de l'Isle font preuve quant à eux de « *grand sang-froid et de coup d'œil sous le feu de l'ennemi* » dans la région de Gondrexange ou de Maizières.⁸⁸³

Au 8^e régiment de dragons, tous les escadrons prennent part successivement aux opérations de surveillance et « *leurs patrouilles admirables d'entrain, poursuivent audacieusement les reconnaissances ennemies, qui n'ont pas attendu l'ordre de mobilisation générale pour pénétrer par anticipation sur notre territoire* ». ⁸⁸⁴

Au 31^e régiment de dragons, les reconnaissances d'officiers remplissent leur mission avec « *un allant remarquable* ». Le 7 août, le lieutenant Gérard, envoyé en reconnaissance vers Lezey, « *revient avec 6 chevaux blessés* ». Le lendemain, le lieutenant d'Humières est « *blessé d'une balle* » et les sous-lieutenants Dagonet et d'Erceville ont « *leurs chevaux tués sous eux* ». ⁸⁸⁵

Les 4^e et 12^e régiments de dragons de la 12^e brigade participent eux aussi aux premières reconnaissances le long de la frontière et « *font du bon travail* » ⁸⁸⁶ aux côtés des quelques-uns de la division qui ont « la chance » d'être engagés dans ces premiers jours de guerre. Dans cette atmosphère d'héroïsation de l'action de la cavalerie, la conduite du lieutenant Bruyant suscite l'admiration.

Les premiers jours d'engagements des unités de la 2^e division de cavalerie sont ainsi constitués de brèves rencontres avec l'ennemi qui, si elles entraînent bien quelques pertes, ne semblent pas freiner les ardeurs d'une population militaire en attente d'une rencontre plus décisive.

⁸⁸³ [ANONYME], *18^e régiment de chasseurs, campagne contre l'Allemagne, historique sommaire*, Abbeville, Paillard s.d., 67 p.

⁸⁸⁴ [ANONYME], *8^e régiment de dragons, campagne de 1914-1918*, Nancy-Paris-Strasbourg, Berger-Levrault, s.d., 32 p.

⁸⁸⁵ [ANONYME], *31^e régiment de dragons, pendant la guerre de 1914-1918*, Nancy-Paris-Strasbourg, Berger-Levrault, s.d., 36 p.

⁸⁸⁶ [ANONYME], *Historique du 4^e régiment de dragons au cours de la guerre contre l'Allemagne, 2 août 1914 – 1^{er} septembre 1919*, Paris, Chapelot, s.d., 45 p., p. 6.

Dans une correspondance⁸⁸⁷ adressée à sa femme, entre le 29 juillet et le 13 août 1914, le général Lescot témoigne ainsi de la montée en puissance de sa division sur le champ de bataille et de l'état d'esprit de son chef et des officiers qui l'accompagnent. Si le ton se veut à chaque fois rassurant et masque probablement une partie de la réalité, la qualité de l'écriture tend à se dégrader jour après jour, sans doute sous la conjugaison du manque de temps, de la fatigue et de la « pression des évènements ». Quelques extraits proposés infra, rendent compte de la gradation et de la perception des évènements conduisant la 2^e division de cavalerie et son chef à prendre en compte un nouvel espace de bataille.

Lunéville, mercredi 29 juillet :

« (...) J'ai encore fait ce matin une longue promenade à cheval sur le terrain probable des premières luttes. Officiers et troupe sont très calmes et se préparent activement. Certes ce n'est pas la France qui aura voulu la guerre mais puisqu'on nous y force nous tacherons de la bien faire. (...) ».

Lunéville, samedi 1^{er} août :

« Je rentre à l'instant 6h soir de mon inspection. Tout s'est bien passé sauf que nous avons reçu plusieurs trombes d'eau (...). Et maintenant un peu de politique. La situation se tend. La note impérative de l'Autriche à la Serbie va amener la guerre entre ces 2 puissances. Cela paraît évident. Si la Russie s'en mêle c'est la guerre générale en Europe. Je m'attends à ce que l'on prenne les mesures préparatoires en pareil cas et que toutes les permissions soient arrêtées. On ne parle que de cela ici. Il est certain que la situation est critique. (...) ».

Lunéville, dimanche 2 août :

« La tension politique ne paraît pas diminuer. La bourse s'effondre. Les dépêches se succèdent. Nous sommes dans une mauvaise passe mais j'espère encore que nous nous en tirerons. (...). Je vais aller faire un tour aux courses. Il y a grand vent. La prairie est si humide qu'on a failli décommander parce que les chevaux ne pouvaient pas galoper. (...) ».

« Peupliers d'Einville », mercredi 5 août :

« Tout va bien. On s'ennuie. Je crois que tous les amis vont bien. Tu peux le dire aux épouses. L'auto me rend le plus grand service. J'ai passé la journée dedans, arrêté mais on y est très bien. Petites affaires sans importance. Sois tranquille calme et confiante. (...) ».

⁸⁸⁷ Le corpus est constitué de treize lettres manuscrites rédigées entre le 29 juillet et le 13 août 1914. Elles sont transmises à Marguerite Lescot qui les reçoit d'abord en Alsace, où elle réside en villégiature, puis au château de Lunéville, à partir du 6 août. Archives de la famille Lescot.

« A l'ex poteau frontière sur la route de Vic », jeudi 6 août :

« Je ne sais comment cela finira mais pour le moment ça va bien. J'ai fait occuper Moyen-Vic et Vic. Peu de tués et blessés. Je crois bien qu'il n'y a que 2 tués (pas d'officiers blessés). Les hommes ont un entrain endiablé et les cavaliers allemands ne paraissent pas en avoir beaucoup. J'ai fait abattre le poteau frontière et réduis en petits morceaux les armes impériales que les hommes se sont partagés. (...). Je t'écris dans l'auto qui me rend des services inestimables surtout comme salon et cabinet de travail. (...). Je vais très bien. C'est touchant de voir l'entrain, la bravoure et le dévouement de nos cavaliers. (...). ».

Einville, vendredi 7 août :

« Hier nous avons bu du champagne en l'honneur des premiers coups de canon reçus et tirés par la division. Chacun a été très calme et nous avons constaté que les Allemands ne tiraient pas merveilleusement et que la moitié de leurs obus n'éclataient pas. Jusqu'ici ils se retranchent tant qu'ils peuvent et ne font pas mine de vouloir attaquer. Il a fallu que j'aie les chercher chez eux pour qu'ils ripostent. Vu Conneau qui loge aujourd'hui à Lunéville, peut être chez nous, avec toute sa division arrivée avec une régularité d'horloge. Toute la mobilisation marche de même. Nous ne manquons de rien. (...). L'opération se présente aussi bien que possible. Ce sera évidemment un dur morceau à avaler mais je crois que nous l'avalons. (...). J'ai fort sommeil et c'est de dormir dont j'aurai le plus besoin. Je ne sais quand cela pourra arriver. (...). ».

« Près de Réchicourt-la-Petite », samedi 8 août :

« Encore une journée plus fatigante que dangereuse. Des coups de canon, mais pas sur nous. Des coups de fusil, quelques chevaux tués, quelque blessés rien de grave. Il fait chaud. J'ai passé ma journée sur une botte de paille. (...). J'ai pu dormir 6h en 2 fois la nuit dernière. Je vais très bien. Les fonctions sont excellentes. (...). ».

Valhey, lundi 9 août :

« (...). Il fait horriblement chaud. J'aime encore mieux cela que la pluie. (...). L'arrivée à Mulhouse est très réussie. J'avais toujours rêvé y entrer armé avec mes dragons de Belfort. C'est Gendron⁸⁸⁸ qui l'a fait. Je crois que le Dieu des armées est avec nous. (...). ».

Après une première semaine de campagne, la 2^e division de cavalerie n'a donc toujours pas effectué de grandes chevauchées vers les « provinces perdues ». Mais, les 10 et 11 août 1914, les combats autour du village de Lagarde en Lorraine

⁸⁸⁸ Général Jean, Gaston Gendron (1854-1933). En août 1914, il est à la tête de la 8^e BD, commandée auparavant par le général Lescot de 1907 à 1912. SHD/DAT 10 Yd 1322.

annexée, s'ils constituent « l'une des premières batailles de la Grande Guerre »⁸⁸⁹, sont aussi assurément la première « affaire » de la grande unité de Lunéville depuis son déploiement.

A partir d'une étude préalable effectuée à Lunéville avant la guerre, mais aussi sur la foi de renseignements fournis par les patrouilles de cavalerie de sa division⁸⁹⁰ et aussi probablement, à la lecture du rapport⁸⁹¹ du commandant Boussat⁸⁹², commandant le 2^e bataillon de chasseurs à pied, le général Lescot décide de s'emparer du village de Lagarde après s'être rendu maître du château de Martincourt, tous les deux en territoire annexé. Si l'opération est préparée avec le commandant Boussat, elle est menée à son terme par la 59^e brigade mixte d'infanterie⁸⁹³ du 15^e corps d'armée⁸⁹⁴ après la mise à disposition du 2^e bataillon de chasseurs à pied auprès de la 10^e division de cavalerie⁸⁹⁵.

En effet, depuis le 9 août, suite à une modification du dispositif du 20^e corps d'armée, le général Lescot est seul responsable du deuxième secteur de couverture couvrant un front de 20 kilomètres entre Bezange-la-Grande à l'Ouest et Xures à l'Est. Les troupes méridionales débarquées en Lorraine depuis le 7 août sont ainsi directement mises à l'épreuve d'une opération offensive locale sans véritable accoutumance au terrain et aux hommes, cadres ou cavaliers, qui composent la division de Lunéville. Le 10 août en début d'après-midi, les ordres sont donnés à la mairie de Parroy puis les bataillons d'infanterie, appuyés par un groupe d'artillerie, engagent leur mouvement vers Martincourt et Lagarde.⁸⁹⁶ Les forces de cavalerie de la division de Lunéville sont concentrées dans la région de la Fourasse, « à la poignée de l'éventail », afin de pouvoir réagir en tous points du terrain si nécessaire et de préserver la grande majorité des troupes montées pour l'offensive principale à

⁸⁸⁹ DIDIER (Jacques), *Lagarde. L'une des premières batailles de la Grande Guerre*, Louviers, Ysec, 2006, 126 p.

⁸⁹⁰ En particulier les reconnaissances du lieutenant Gaillet et du sous-lieutenant Le Pelletier, du 17^e RCH, le 8 août 1914.

⁸⁹¹ « *Je vois par ce front Moncourt-La Garde la possibilité de progresser sur Dieuze en évitant tout franchissement de rivières (...). C'est aussi une direction d'attaque indiquée par l'ennemi s'il veut entrer par la vallée du Sanon. L'effectif mis à La Garde et l'organisation développée à Marimont semblent corroborer mon opinion (...). L'ère des reconnaissances et close : il faut prendre carabines et fusils* ». JMO du 2^e BCP. SHD/DAT 26 N 815.

⁸⁹² Chef de bataillon Jules, François, Denis Boussat (1870-1915). SHD/DAT 24 N 3154.

⁸⁹³ Appartenant à la 30^e DI, la 59^e brigade mixte, composée du 40^e et 58^e RI, est commandée par intérim par le colonel François, Marie, René Marillier (1857-1932). SHD/DAT Gr 10 Yd 1651.

⁸⁹⁴ Le 15^e CA est commandé par le général Louis, Napoléon, Eugène, Jules, Jean Espinasse (1853-1934). SHD/DAT Gr 9 Yd 545. Il est le fils du général Esprit, Charles, Marie Espinasse (1815-1859), ancien aide de camp de Napoléon III, mort à la tête de sa division d'infanterie lors de la bataille de Magenta, le 4 juin 1859.

⁸⁹⁵ La 10^e DC est commandée par le général Louis, Napoléon, Eugène, Joseph Conneau (1856-1930). SHD/DAT Gr 9 Yd 559.

⁸⁹⁶ Fort de deux bataillons, un du 40^e RI (chef de bataillon Bertrand) et un du 58^e RI (chef de bataillon Cornillat) et d'un groupe d'artillerie du 19^e RAC (chef d'escadron Adeler), le détachement est placé sous les ordres du lieutenant-colonel Oddon, du 40^e RI.

venir. En début de soirée, le château et le village sont pris sans réelles difficultés après le départ précipité d'au moins une compagnie d'infanterie allemande. La nuit est mise à profit pour consolider partiellement les positions acquises mais la fatigue des fantassins, conséquence de la chaleur et des nombreux déplacements à pied, ont raison des indispensables mesures de sauvegarde à prendre autour d'un village qui présente la particularité d'être situé dans une déclivité du terrain entourée de hauteurs boisées, sur la rive nord du canal de la Marne au Rhin.

Le lendemain matin, sous les ordres du général von Bredow⁸⁹⁷, commandant la 42^e division d'infanterie et du général von Stetten⁸⁹⁸, commandant la division de cavalerie bavaroise, les Allemands réagissent en force par des attaques frontales ou débordantes sur les lisières de Lagarde.⁸⁹⁹ En moins de quatre heures, devant une combinaison d'assauts d'infanterie et de charges de cavalerie ennemies, les troupes méridionales sont acculées de toutes parts et battent en retraite en subissant de lourdes pertes. Les Allemands sont victorieux et ne poursuivent pas leur offensive, montrant par là qu'il s'agissait d'abord pour eux de reconquérir le terrain perdu par une « opération de prestige ». Outre deux batteries d'artillerie, les Français perdent près de 2 000 hommes, tués, blessés, disparus ou prisonniers, les Allemands près de quatre fois moins. Le jour même, le général de Castelnau, commandant la II^e Armée, rend compte au général en chef des combats de Lagarde qui ont été déclenchés « *sur l'initiative du commandant de la 2^e division de cavalerie, qui a jugé opportun de faire attaquer ce village* ». Si « *cet affaire lui semble avoir été engagée trop hâtivement* », il trouve également que la brigade mixte d'infanterie « *a été placée dans un dispositif beaucoup trop dispersé* » et prescrit de replier les avant-postes vers Arracourt.⁹⁰⁰ Le lendemain, le général Lescot, poursuivant sa correspondance avec sa femme, ne donne que quelques brèves nouvelles et ne fait aucune allusion aux combats de Lagarde. Le surlendemain, d'une écriture rapide, il rédige à nouveau deux lettres depuis son poste de commandement installé à Valhey.

⁸⁹⁷ Général Hasso von Bredow (1851-1922).

⁸⁹⁸ Général Otto von Stetten (1862-1937).

⁸⁹⁹ Placée sous le commandement du général von Bredow, l'opération allemande engage dans le secteur de Lagarde, 10 bataillons d'infanterie, une dizaine de batteries d'artillerie et une vingtaine d'escadrons. Soit un rapport de un contre cinq en défaveur du dispositif français installé dans le village entre le 10 et le 11 août 1914. GAZIN (chef d'escadrons), « Le III^e corps de cavalerie allemand en Lorraine. La Garde : 11 août 1914 », dans *Revue de Cavalerie*, janvier-février 1936.

⁹⁰⁰ Ministère de la Guerre [Section historique de l'état-major de l'Armée], *Les Armées françaises dans la Grande Guerre*, tome I, premier volume, annexes et cartes, Paris, 1936, p. 292-294.

« Quelle chaleur ! Heureusement un peu de brise. (...). Chaque jour passé nous approche de la solution. Je n'ai aucune nouvelle de la France ni de l'Europe mais j'ai bon espoir. (...). »

« Ca va toujours bien. (...). Ne craigniez rien j'ai bon espoir. C'est un dur métier que la couverture mais ma santé reste excellente. Ma division rend tout ce qu'on leur demande. (...). ».

Mais l'action initiale du général Lescot est fermement critiquée au point qu'il est relevé de son commandement le 13 août 1914. Mis aux arrêts de rigueur, il est alors désigné comme le seul responsable de l'échec du détachement du 15^e corps d'armée à Lagarde.⁹⁰¹

Aujourd'hui encore, ce premier engagement massif d'unités n'appartenant pas directement à la garnison de Lunéville, mais placées temporairement sous le commandement de son chef, prête encore à plusieurs interrogations ou discussions⁹⁰². Quelles étaient les intentions initiales « réelles » du général Lescot en ordonnant l'attaque de Lagarde ? A-t-il voulu mettre en œuvre un des principes du « chef de cavalerie » énoncé dans le décret du 2 décembre 1913 portant règlement sur le « service des armées en campagne » ?

« Le règlement ne saurait donner au chef de cavalerie la formule de la victoire : il ne peut qu'indiquer les principes de l'emploi des forces dans le combat. Au-dessus même de ces principes, il y a un élément de succès que le chef ne trouvera qu'en lui-même, et sans lequel le reste n'est rien : c'est la résolution d'attaquer ».

D'autre part, pourquoi n'a-t-il pas engagé « toute » sa cavalerie en appui de la brigade mixte pendant l'offensive allemande sur le village ? Voulait-il préserver « ses » unités lorraines pour un autre combat plus attendu ou plus prestigieux ? Ce premier engagement d'importance, dans une période de couverture et de concentration des armées, peut-il aussi être interprété comme une « répétition », certes tragiques, de la bataille de Morhange et de l'engagement du 15^e corps

⁹⁰¹ Par décret du 30 août 1914, il est relevé de son commandement et placé dans la position de disponibilité. Malgré ses nombreuses demandes, aucune nouvelles responsabilités ne lui sont confiées. Il fixe alors sa résidence à Belley (Ain). Par décret du 6 avril 1915, il est placé « *sur sa demande, par anticipation, pour convenances personnelles* », dans la 2^e section (réserve) du cadre de l'État-major général de l'Armée. Le 28 avril 1915 le général Lyautey lui écrit depuis Rabat : « (...). *Je pensais tant qu'on te réemploierait. Je n'y puis rien parce que je suis en très grave délicatesse avec le ministère et surtout* [souligné dans le texte] *avec le GQG tout puissant et dont j'ai vivement à me plaindre (...)* ». Archives de la famille Lescot.

⁹⁰² En particulier sur Internet.

d'armée ? De plus, marque-t-il la difficulté à engager la cavalerie française dans une action de masse ?

Jusqu'à ce jour, rien ne permet de soutenir que la 2^e division de cavalerie, et son chef en particulier, ont engagé la prise de Martincourt et de Lagarde par « soucis de gloire personnel » ou pour faire « bonne figure », même si, il est vrai, le « désir ardent » des unités de Lunéville de franchir la frontière reste manifeste depuis 1873. En revanche, en analysant les cartes topographiques de l'époque, en suivant le tracé de la frontière et en observant les caractéristiques du terrain placé dans la zone de responsabilité de la division Lescot en août 1914, il est possible de constater dans la région de Lagarde – Martincourt, la présence d'un saillant en forme de cuvette, borné par des lignes de terrain boisé ou des coupures humides, source de contraintes tactiques très fortes pour des unités de cavalerie appelées à franchir une ligne de débouché en vue d'une action offensive à venir. De plus, ce « coin frontalier », masqué par la forêt de Parroy, obstrue en partie la visibilité du compartiment de terrain à conquérir plus au nord et laisse la possibilité à l'ennemi de surgir par surprise des crêtes environnantes après une préparation d'artillerie. Si le terrain n'offre pas d'obstacle majeur à une action de son infanterie sur tous les côtés de Lagarde, il lui permet aussi d'envisager une action de sa cavalerie à partir des découverts nord du village. Cette « donnée terrain » devient alors une menace pour le déploiement progressif des formations de la division lunévilloise et les indispensables mesures de coordinations et de liaisons avec les autres unités voisines, en particulier la 10^e division de cavalerie positionnée plus à l'est à partir du 7 août. Lagarde et ses futaies environnantes (forêt du Haut de la Croix, Bois Chanal, Bois de la Garenne) constituent un masque à la manœuvre de cavalerie et donc une zone permanente d'insécurité, comme en témoignent les nombreux comptes rendus établis avant le 10 août. La justification de contrôler Lagarde et ses proches abords devient alors plus claire. La volonté de conquérir le village, mais surtout ses lisières périphériques, s'inscrit bien dans la continuité des actions de renseignements déjà soutenues par la division depuis le 6 août sur Arracourt, Bezange-la-Petite et Moncourt, ces deux derniers villages en territoire annexé. Connaissant bien le secteur, le 2^e bataillon de chasseurs à pied était donc le mieux à même de s'emparer de Lagarde. Mais affecté au renfort de la 10^e division de cavalerie, c'est finalement

un détachement de la 59^e brigade mixte qui prend « logiquement » le relais des chasseurs « au pied levé ».⁹⁰³

Sans s'attarder d'avantage sur la chronologie des évènements et l'identification des différents acteurs de la bataille de Lagarde, nous souhaitons livrer trois témoignages inédits qui éclairent les raisons de cet engagement. Si la date de leur rédaction demeure inconnue, probablement entre août et octobre 1914, ils ont certainement été écrits dans le but d'établir un « dossier utile »⁹⁰⁴ pour le général Lescot. Le premier, non daté, est écrit par le général Lescot lui-même. Les deux autres, non signés et non datés, sont rédigés par des officiers de son ancien état-major. Au regard d'autres courriers datés et signés, le capitaine Guilhem de Pothuau⁹⁰⁵ est formellement identifié comme l'auteur du deuxième témoignage. Pour le troisième, il semble que ce soit le lieutenant Quinchez⁹⁰⁶ ou plus probablement le lieutenant Antoinat⁹⁰⁷ qui en soit l'auteur, selon une lettre du chef d'escadrons de Fournas-Labrosse⁹⁰⁸, ancien chef d'état-major du général Lescot.

Donnant la version des évènements vus par la « tête » de la 2^e division de cavalerie, ils sont à mettre en contradiction et en perspective avec les autres témoignages connus aujourd'hui. Ils sont avant tout des récits d'officiers de cavalerie, livrant un compte rendu des faits à travers leur propre système de représentation. Ils sont à compléter par les courriers échangés entre le général et ses officiers d'état-major dans les mois qui suivent cette « affaire » mais aussi par les autres correspondances qu'il entretient avec des autorités militaires en activité ou en retraite

⁹⁰³ Installées dans les lisières est de la forêt de Parroy à partir du 9 août, les compagnies du 2^e BCP subissent aussi les effets de l'offensive allemande enveloppante déclenchée sur Lagarde le surlendemain. Ils mènent alors une résistance opiniâtre de leurs positions malgré des pertes importantes.

⁹⁰⁴ Dans une lettre datée du 27 août 1914, le chef d'escadrons de Fournas-Labrosse, désormais chef d'état-major de la 2^e DC auprès du général Varin, écrit au général Lescot : « (...). *J'ai prévenu Quinchez et Pothuau (pas d'autres), nous allons rassembler tous les documents qui pourraient vous être utiles* ». Dans un autre courrier, daté du 29 octobre, il précise : « *Quelques jours de repos que nous venons d'avoir nous ont permis de mettre en ordre les quelques notes et souvenirs que nous avons pu recueillir. Je vous ai fait adresser hier deux notes qui sont le fruit de ce travail. Vous y reconnaîtrez les écritures de P. et d'A. Nous serions heureux que cela puisse vous servir* ». Si le « P » confirme l'identification du capitaine de Pothuau au vue d'autres courriers, le « A » paraît se référer au lieutenant Antoinat et non au lieutenant Quinchez, pourtant mentionné par le chef d'escadrons de Fournas-Labrosse dans son courrier du 27 août. Une étude comparative de l'écriture de ses deux officiers subalternes, à travers d'autres documents que nous avons relevés au SHD, semble identifier très probablement le lieutenant Antoinat comme l'auteur de cette dernière note.

⁹⁰⁵ Capitaine Henry, Marie, Adrien, Alfred Guilhem de Pothuau (1874 - ?). Officier de cavalerie breveté, détaché à l'état-major de la 2^e DC. SHD/DAT 6 Ye 37-834.

⁹⁰⁶ Lieutenant Georges, Armand, Roger Quinchez (1877- ?). Officier de cavalerie breveté, détaché à l'état-major de la 2^e DC. SHD/DAT 6 Ye 37-834.

⁹⁰⁷ Lieutenant Georges, Marie Antoinat (1883-1960). Officier d'infanterie breveté, détaché à l'état-major de la 2^e DC. SHD/DAA 1 P 19491/4.

⁹⁰⁸ Chef d'escadrons Denis, Evremont, Joseph, Marie, Roger de Fournas-Labrosse (1869- ?). Officier de cavalerie breveté, chef d'état-major de la 2^e DC auprès du général Lescot puis du général Varin, du 10 janvier 1914 au 1^{er} avril 1916. SHD/DAT 6 Ye 25-362.

jusqu'en 1915. L'ensemble de ces documents fait partie des archives familiales du général Lescot, aujourd'hui en notre possession.

La transcription intégrale de ces comptes rendus inédits à ce jour, permet de comprendre la manœuvre de cavalerie envisagée dans son ensemble et complète les rares études déjà effectuées sur « l'affaire de Lagarde », par quelques historiens ou érudits d'histoire militaire.

1) Témoignage du général Lescot

Note sur l'affaire⁹⁰⁹ de Xures – La Garde⁹¹⁰

Note rédigée plusieurs jours après⁹¹¹, sans aucun document, les documents étant restés à mon état-major⁹¹².

A) Pourquoi j'ai donné l'ordre d'attaquer La Garde

B) Combat de Xures – La Garde

C) Mesures prises à la suite de la débâcle

A) Le 9 août, mon secteur de couverture était modifié. Je passais sous les ordres du général commandant le 15^e corps d'armée⁹¹³. Le 2^e bataillon de chasseurs qui était avec moi depuis le début m'était retiré⁹¹⁴ et je devais recevoir la 59^e brigade⁹¹⁵ avec 1 groupe monté⁹¹⁶ et 1 escadron⁹¹⁷. Cette brigade arrivait dans la soirée du 9. Mon secteur s'étendant dorénavant de Moncel à Xures, cette brigade après entente avec le colonel Marillier commandant P.I. était répartie ainsi.

⁹⁰⁹ Où comment le combat de Lagarde devient une « affaire ».

⁹¹⁰ Orthographe française du village en 1914.

⁹¹¹ Date, destinataire et lieu de rédaction inconnus.

⁹¹² Voir archives 2^e DC au SHD : 24 N 3142 à 3155 et 26 N 482 (JMO).

⁹¹³ La 2^e DC est placée sous le commandement du 15^e CA du 11 août 12 h 00 au 14 août 06 h 00. Elle repasse ensuite sous le commandement du 20^e CA.

⁹¹⁴ Par ordre général de la II^e armée n°7 pour la journée du 9 août.

⁹¹⁵ Composition : 40^e RI (Nîmes), 58^e RI (Avignon), 1 groupe du 19^e RAC, 1 escadron du 6^e RH.

⁹¹⁶ Il s'agit du 1^{er} groupe du 19^e RAC, commandé par le commandant Adeler (1862-1914). Il est tué à Lagarde, le 11 août 1914.

⁹¹⁷ Il s'agit du 3^e escadron du 6^e RH commandé par le capitaine Sory, détaché en couverture auprès de la 59^e Bde, du 8 au 13 août 1914. Cette unité ne semble jouer aucun rôle particulier dans les journées de combats des 10 et 11 août 1914 d'après le JMO du régiment. Un cheval de l'escadron est blessé le 12 août « *mais parvient cependant à remplir sa mission* ». Le 16 août, « *le régiment pousse en avant par Xures, Martincourt, La Garde, où il franchit la frontière. Aspect affreux de La Garde où une action sanglante a eu lieu le 12 entre Bavaoïis et la 59^e Bde* ». JMO 6^e RH, SHD/DAT 26 N 895/8. Sur la journée du 16 août et la marche en avant du 6^e RH, l'historique du régiment précise que « *dans ce village, une affaire sanglante avait eu lieu le 12, entre la 59^eme Brigade (Infanterie en couverture) et les Bavaoïis : la localité avait conservé un aspect affreux, étant encore encombrée de ruines fumantes et de cadavres dispersés de tous cotés* ». [Anonyme], *Historique du 6^e régiment de hussards pendant la guerre de 1914-1918*, Nancy-Paris-Strasbourg, Berger-Levrault, s.d., 52 p.

- 1 bataillon⁹¹⁸ et 2 escadrons (de ma division) à Bezange-la-Grande gardant les débouchés de la forêt de Bezange.
- 1 bataillon⁹¹⁹ et 1 escadron (de ma division) à Arracourt avec des postes au bois de St Piamont et à Juvrecourt.
- 1 bataillon⁹²⁰ à Réchicourt, Bezange la Petite⁹²¹, Moncourt⁹²², Coincourt⁹²³.
- Le reste avec les batteries et l'escadron divisionnaire à Bures⁹²⁴ et Parroy.

Vers 7h du soir le colonel Marillier venait me parler à mon quartier général à Valhey et je lui disais mon intention de faire occuper le bois du Haut de la Croix, le château de Martincourt et La Garde. Ces points avaient été tenus par l'ennemi dès les premiers jours de la couverture. Toutes mes reconnaissances venaient s'y buter⁹²⁵. Et comme le canal des Salines⁹²⁶ était infranchissable, je ne pouvais avoir aucun renseignement sur l'ennemi. Je ne pouvais, tant que je n'aurais pas La Garde, surveiller les débouchés Est de la forêt de Parroy ni me lier par Vaucourt et Xousse au secteur d'Emberménif⁹²⁷. Je ne perdais pas de vue que ma mission principale de couverture était de tenir sur la ligne Moncel, Bezange, Arracourt, Parroy, mais je considérais que sans la possession de La Garde, la forêt de Parroy constituait un danger, car une colonne pouvait y pénétrer sans que j'en sois avisé, venir déboucher par Parroy ou par Hénaménil sur le flanc de mon secteur. J'avais étudié cette opération dès le temps de paix et si je n'avais pas cherché à occuper La Garde plus tôt, c'est que je ne disposais que des 5 compagnies⁹²⁸. Le 9 au soir, le colonel Marillier me dit que ses hommes étaient fatigués mais que le lendemain vers 17h ils pourraient exécuter l'opération. Le lendemain 10⁹²⁹, je donnai l'ordre de marcher sur La Garde, après avoir discuté l'opération avec le colonel Marillier et en le chargeant de diriger l'opération, mais en lui recommandant de ne pas se laisser accrocher⁹³⁰.

B) L'attaque⁹³¹ eut lieu le 10 vers 19h. Comme je le prévoyais elle réussit sans difficultés. Vers 22 heures un officier de mon état-major⁹³² qui y avait assisté vint m'en rendre compte à Valhey en m'apportant un certain nombre de documents, cartes, livrets, carnets,

⁹¹⁸ 3^e bataillon du 40^e RI.

⁹¹⁹ 1^{er} bataillon (et EM) du 40^e RI.

⁹²⁰ 1^{er} bataillon du 58^e RI.

⁹²¹ 2^e bataillon du 40^e RI, en fait à Parroy avec le LCL Oddon d'après le JMO de la 59^e B^{de}.

⁹²² 3^e bataillon du 58^e RI.

⁹²³ 2^e bataillon du 58^e RI.

⁹²⁴ 1^{er} groupe du 19^e RAC, escadron du 6^e RH.

⁹²⁵ Lieutenant Le Pelletier de Glatigny du 17^e RCH.

⁹²⁶ Aujourd'hui le Nard, entre Moyenvic et Bourdonnay.

⁹²⁷ Secteur tenu par la 10^e DC, commandée par le général Conneau (1856-1930), renforcée depuis le 9 août par le 2^e BCP puis par une brigade mixte du 16^e CA (61^e brigade de la 31^e DI).

⁹²⁸ Les cinq compagnies du 2^e BCP.

⁹²⁹ Le 10 août, le 4^e escadron du 18^e RCH, commandé par le capitaine Nativelle, mis à la disposition de la 59^e Bde dans le secteur Coincourt – Xures (secteur du 2^e bataillon du 58^e RI), détache des postes qui arrêtent les détachements ennemis (d'après historique du 18^e RCH).

⁹³⁰ Pas de trace écrite de cette discussion.

⁹³¹ Le 1/58 de Moncourt, le 2/40 de Parroy.

⁹³² Pas de certitude sur son identité. S'agit-il du lieutenant Antoinat ?

journaux allemand et saisis à La Garde ou à Martincourt. Je ne me rappelle pas si c'est ce soir là ou le lendemain matin de bonne heure que j'envoyai au colonel Marillier l'ordre de ne laisser qu'une compagnie à La Garde et de ramener tout le reste en arrière. La nuit se passa sans incidents. Quant à ce qui s'est passé le lendemain je n'ai eu là-dessus que des renseignements verbaux. Le rapport établi par le colonel Marillier ne m'a été remis que le 13 au soir au moment où j'étais relevé de mon commandement. Je l'ai laissé à mon état-major⁹³³ ; Il donnait des détails de l'affaire. Je ne parlerai que de ce que j'ai vu ou fait.

C) Le 11 j'étais à mon poste de commandement au cimetière de Bauzumont⁹³⁴ toute ma division rassemblée quand vers huit heures du matin j'entendis quelques coup de canon vers La Garde. Je ne m'en émus pas ; depuis huit jours on en entendait ainsi constamment. Mais la canonnade augmente. On voyait les éclatements sur un grand front. Je montais à cheval et me dirigeai rapidement vers Parroy. En arrivant à Bauzumont un officier de mon état-major⁹³⁵ que j'avais envoyé aux nouvelles me dit « Mon général l'infanterie a lâché pied, 2 batteries sont prises. » Je continue et je rencontre le colonel Marillier entre Bauzumont et Parroy. Des blessés accompagnés chacun de quelques hommes ayant jeté sacs et fusils fuyaient sur la route en débandade. Je demande ce qui s'est passé : le colonel me répond qu'au moment où, suivant mon ordre il allait faire rétrograder les 2 bataillons en ne laissant qu'une compagnie à La Garde ils avaient été assaillis par un feu violent d'artillerie que ses batteries avaient à peine pu tirer et avaient été écrasées et enlevées par des fantassins⁹³⁶ et quelques cavaliers⁹³⁷, que les officiers supérieurs étaient tués, le Lt-colonel commandant le détachement blessé⁹³⁸ et les 2 bataillons en pleine débandade. Je ne le voyais que trop. Je demandais au colonel Marillier de charger quelques bons officiers d'arrêter les fuyards et d'y remettre un peu d'ordre. Il me répondit qu'il n'avait personne. Je chargeai un de mes officiers, le capitaine Altmeyer avec quelques cavaliers de l'escorte d'arrêter les fuyards à Bauzumont, d'en former des détachements, ce qu'il fit pour 3 à 400. L'essentiel était d'arrêter l'ennemi s'il poursuivait. J'envoyai rapidement le gal de Contades et la brigade de chasseurs avec mes trois batteries vers Coincourt de manière à battre la sortie de Xures et la lisière du bois du Haut de la Croix. Les 2 brigades de dragons que j'allai rejoindre vers Réchicourt. Mes cyclistes à la cote 322⁹³⁹. J'avais prévenu le commandant du secteur d'Emberménil (gal Conneau) qui avait envoyé un bataillon⁹⁴⁰ à Hénaménil. L'ennemi ne poursuivit pas. Il se

⁹³³ Il n'existe pas de mention de ce rapport dans les archives de la 2^e DC consultées au SHD.

⁹³⁴ Où se trouve également le PC de la 59^e Bde.

⁹³⁵ Pas de certitude sur son identité. Il pourrait s'agir du lieutenant Antoinat.

⁹³⁶ 1^e et 2^e bataillons de chasseurs bavarois, 131^e IR.

⁹³⁷ 1^e et 2^e régiments de uhlands bavarois.

⁹³⁸ Lieutenant-colonel Oddon du 40^e RI.

⁹³⁹ Aujourd'hui cote 319, 1 km nord de la Fourasse.

⁹⁴⁰ Il s'agit du 1^{er} bataillon du 81^e RI (61^e Bde), commandé par le commandant Perchenet. Le 11 août à midi, il reçoit l'ordre avec sa section de mitrailleuse, de se porter à Hénaménil pour y soutenir la 2^e DC. Il se maintient aux abords de ce village jusqu'au 14 août sans intervenir, puis reçoit pour mission de relever le 2^e BCP (détaché auprès de la 10^e DC depuis le 9 août) dans les lisières ouest de la forêt de Parroy. En début d'après midi, sur ses

borna à canonner la ligne de Vaucourt à Moncourt. J'estime qu'il avait trois groupes en batterie. A Moncourt une compagnie commandée par le capitaine Kaiser⁹⁴¹ tint ferme jusqu'à la nuit, quand je lui envoyai l'ordre de se retirer sous la protection d'un régiment de cavalerie⁹⁴² et d'une batterie qui n'eurent d'ailleurs pas à agir. Toutes mes mesures prises pour assurer la défense de la ligne de résistance, en cas de besoin⁹⁴³, je rentrai à Valhey où je trouvai le général commandant le 15^e Corps⁹⁴⁴. Je lui rendis compte de la débâcle des 2 bataillons, des mesures que j'avais prises. Le colonel Marillier lui expliqua ce qui s'était passé à La Garde. Le général Espinasse me donna alors des instructions pour le cas d'une attaque par l'ennemi. La nuit se passa sans incidents. Les reconnaissances de cavalerie ne signalèrent que de petites fractions à Xanrey, Signal allemand⁹⁴⁵. Bezange-la-Petite Moncourt, Parroy restaient libre. Le 12 au matin je parcourus la ligne d'Hénaménil à Arracourt par La Fourasse. Des tranchées avaient été creusées, les compagnies à leurs postes mais je dois dire que les hommes manquaient absolument de sang-froid. Six de mes officiers de reconnaissance me rendaient compte qu'on avait tiré sur eux quand ils rentraient dans les lignes⁹⁴⁶, ce qui ne s'était jamais produit avant. A Arracourt les avant-postes avaient tué 9 têtes de bétail les prenant sans doute pour des cavaliers ennemis. Les routes étaient jonchées de sacs abandonnés. Il est certain que si j'avais cru que ces troupes étaient encore aussi peu aguerries je ne les aurais pas engagées dans une opération que je jugeais cependant peu difficile.

Je repassais sous les ordres du 20^e Corps d'Armée⁹⁴⁷ et j'avais donné les ordres⁹⁴⁸ pour le rassemblement de la division à Hoheville et la marche sur Moncel quand vers minuit le gal Grellet⁹⁴⁹ se présenta chez moi et m'annonça qu'il était envoyé pour prendre le commandement provisoire de la division. Je téléphonai au quartier général de l'armée d'où on me répondit⁹⁵⁰ que j'étais relevé de mon commandement, mis à la disposition du ministre auprès duquel je devais aller prendre des ordres.

nouvelles positions, il reçoit le baptême du feu (tir d'un groupe d'artillerie allemand depuis la corne sud du bois du Haut de la Croix). JMO 81^e RI, SHD/DAT 26 N 664/9.

⁹⁴¹ Capitaine Keiser, commandant la 5^e Cie du 2^e BCP.

⁹⁴² 17^e RCH, commandé par le colonel Prax : « *Mon départ peut avoir les plus fâcheuses conséquences pour l'infanterie que j'appuie ; allez dire au général que je n'obéirai qu'à un ordre écrit* » (d'après historique du 17^e RCH).

⁹⁴³ Le 11 août, le 18^e RCH est envoyé pour couvrir la retraite du 58^e RI, refoulé de La Garde à Moncourt (d'après l'historique du 18^e RCH).

⁹⁴⁴ Général Espinasse.

⁹⁴⁵ Aujourd'hui, Haut-de-Chalmont, 1 km Sud-est de Juvrecourt.

⁹⁴⁶ Voir les compte rendus du groupe cycliste et du 17^e RCH.

⁹⁴⁷ Par ordre général de la II^e armée n°15 pour les journées du 13 et 14 août.

⁹⁴⁸ Voir ordre d'opération n°16.

⁹⁴⁹ Général Grellet (1855-1919) commandant la 15^e BD de la 10^e DC. SHD/DAT Gr 10 Yd 1364.

⁹⁵⁰ Identité du correspondant inconnue.

Je partis immédiatement et le 15 au matin je me présentais au cabinet du ministre. Sans écouter aucune explication le chef de cabinet⁹⁵¹ me prescrivit, au nom du ministre⁹⁵² de garder les arrêts de rigueur jusqu'à nouvel ordre.

2) Témoignage du capitaine Guilhem de Pothuau

Au sujet des combats du 10 et 11 août 1914⁹⁵³

Le 8 août le général cdt la 2^e D.C avait fait attaquer et enlever Moncourt par un détachement aux ordres de Mr le cdt Boussat cdt le 2^e b^{tn} de chasseurs. A la suite de cette affaire, les avant-postes de la division tenant Réchicourt-la-Petite, Coincourt et Moncourt, la question fut étudiée d'enlever le village de La Garde et le château de Martincourt en pays annexé qui forment un saillant sur le Sanon et dont la prise aurait facilité les liaisons entre les secteurs au Nord et celui au Sud du canal de la Marne au Rhin. Le Cdt du 2^e B^{tn} de chasseurs se déclarait prêt à cette action si on pouvait relever les compagnies de son bataillon détachées à Crion, Hénaménil et Arracourt. Les compagnies ne pouvant être relevées des avant-postes, l'affaire en resta là.

Le 9 à 10h du matin la 59^e bde mixte du 15^e Corps (40^e et 58^e RI, 1 esc. du 6^e hussards, 1 groupe mixte du 19^e artillerie) était mise à la disposition de la de la 2^e DC pour relever le 2^e B^{tn} de chasseurs qui était mis à la disposition de la 10^e D.C opérant au sud du Sanon. La nécessité de mettre le B^{tn} de chasseurs à 6h du matin à la disposition de la 10^e D^{on} forçait à pousser en fin de marche 2 b^{tn} du 40^e à Athienville et Arracourt, le reste de la brigade cantonnant à Bauzemont et Hénaménil. Dès sa première entrevue avec le colonel cdt la 59^e b^{de}, le gal cdt la 2^e D.C le mit au courant de ses intentions au sujet de l'attaque de La Garde. Le colonel cdt la 59^e b^{de} accepta cette mission et dans ce but renforça son groupement du Sud d'un bataillon du 40^e en vue de cette attaque. Cette décision du gal Cdt la 2 DC d'enlever La Garde était d'ailleurs en harmonie avec les prescriptions de l'ordre gal (l'ordre gal n°13 du gal cdt le 20^e C.A) pour le 8 août prescrivant sans franchir la Seille et le canal des salines de garder le contact et de refouler tout détachement ennemi.

En conséquence dès le 10 août au matin le 2^e b^{tn} de chasseurs et le groupe cycliste était relevé sur les emplacements d'avant-postes à Réchicourt, Coincourt Moncourt, Bezange-la-Petite par des éléments de la 59^e brigade, sans autres incidents que quelques coups de canon tirés sur Bezange par une batterie allemande placée au N.O de Juvelize qui

⁹⁵¹ Le général Guillaumat (1863-1940) est chef du cabinet du ministre de la Guerre de juin à septembre 1914. SHD/DAT Gr 9 Yd 648.

⁹⁵² Adolphe Messimy (1869-1935) est ministre de la Guerre du 13 juin au 26 août 1914. Internet, www.assemblee-nationale.fr. SHD/DAT Gr 13 Yd 36.

⁹⁵³ Il n'est pas question « d'affaire », mais bien de « combat ». Cette nuance sémantique est à souligner, car elle révèle une réalité moins technocratique et édulcorée (du type « langage d'état-major ») et donc une plus grande âpreté de la réalité de l'engagement militaire sur le champ de bataille.

faisaient éprouver quelques pertes aux cyclistes et à la cie du 58^e qui venait les relever. Le gal cdt la 2^e D.C maintint sa décision d'attaquer La Garde le 10 au soir et chargea de cette attaque le colonel cdt la 59^e Bde auquel il donna des instructions verbales. Le colonel cdt la brigade disposait pour cette attaque de 2 bataillons (1 du 40^e et 1 du 58^e) soutenu par le groupe monté et d'un escadron du 17^e chasseurs mis à sa disposition. L'attaque eut lieu vers 19 heures : le détachement chassa de La Garde et du château de Martincourt environ une cie d'infanterie avec quelques cavaliers, faisait 2 prisonniers du 131 R allemand et 1 du 6^e cheveu léger bavarois. Le château de Martincourt, centre d'espionnage en temps de paix bien connu, était incendié au cours de la lutte sans ordres du commandement.⁹⁵⁴ Le gal cdt la 2^e D.C avait rendu compte à la 2^e Armée de cette attaque. A 20h30, l'Armée téléphonait pour savoir le résultat de l'engagement et la situation de la brigade mixte donnée comme soutien à la 2^e D.C (c'est la 1^{ère} fois que le terme de soutien était employé). La 2^e D.C ne put répondre immédiatement, l'officier d'état-major qui suivait l'attaque n'étant pas revenu encore. A 21h55, nouvelle communication téléphonique demandant en outre qui avait donné l'ordre d'attaquer et enjoignant de faire rétrograder la nuit même sur Hoëville et Serres la brigade mixte soutien de couverture. Le gal cdt la 2^e D.C rendit compte des résultats de l'engagement et d'accord avec le colonel cdt la 59^e Bde demanda à maintenir les troupes sur les positions conquises pour la nuit. Par télégramme de 23h58 l'Armée acquiesçait disant que tout serait maintenu en place pour la nuit et que des ordres seraient donnés le lendemain au gal cdt la 2^e D.C pour regrouper cette brigade mixte trop dispersée.

Dans la nuit contrairement aux indications de l'ordre n°10, le général cdt la 2^e D.C était averti qu'il passait à partir du 11 à midi sous les ordres du gal cdt le 15 C.A. Dans ces conditions, l'occupation de La Garde fut maintenue telle qu'elle était, le colonel cdt la brigade mixte s'était entendu verbalement avec le général de division sur la manière qui lui paraissait la meilleure pour maintenir l'occupation de La Garde. Un ordre particulier au colonel cdt la brigade mixte lui prescrivait de se fortifier sur ses positions avec le concours de la cie de génie qui lui était envoyée. A 9h, l'ennemi attaquait à la fois sur La Garde et au Sud du Sanon sur Vaucourt. Contrairement à des indications verbales données par le colonel cdt la brigade mixte, l'artillerie montée mise à la disposition de la brigade était postée jusqu'à la crête entre le Haut de la Croix et La Garde. Dès sa mise en batterie, elle était fusillée à courte portée, cette mise en batterie n'ayant pas été précédée de reconnaissances suffisantes. Ce mouvement en avant ne permettait pas au groupe à cheval de la 2^e D.C, à la 2^e BCL partie sur la crête à l'Est de Parroy, conformément aux indications verbales ci-dessus citées, d'appuyer efficacement le groupe monté lequel souffrait beaucoup et abandonnait le

⁹⁵⁴ Par sa position frontalière entre Lagarde, en Lorraine annexée, et Xures, en Lorraine française, le château de Martincourt est parfois considéré dans les années précédentes la guerre, comme un repère d'espions à la solde de l'Allemagne. Si cette hypothèse ne peut être totalement exclue au vue de quelques indices relevés dans la presse locale de l'époque, il semble plutôt que la ferme attenante permettait de « contourner » le poste frontière de chacun des villages et de pratiquer une contrebande « discrète » entre l'Allemagne et la France. Quoiqu'il en soit, une accusation d'espionnage permettait de justifier plus facilement la prise de Martincourt (et sa destruction par un incendie), étape préliminaire à la prise de Lagarde en août 1914.

matériel de batteries. A 12h15 les éléments de la 59^e Bde évacuaient La Garde et Xures sans être poursuivis d'ailleurs, et après avoir si l'on en croit des renseignements trouvés en septembre sur des prisonniers de la Bde de uhlans bavarois, fait subir de sérieuses pertes à l'ennemi (8 officiers et 280 hommes à la seule Bde de uhlans). La Bde mixte ne semble pas s'être servie beaucoup de l'escadron du 17^e ch. dont elle disposait pour tenir le gal cdt la 2^e D.C qui était à Bauzemont au courant de la situation. Dès que le gal cernait le bruit de l'engagement d'artillerie, il poussa en avant sur la Fourasse ses 2 brigades de dragons (9h35) puis fit approcher 2 cies du 40^e d'Arracourt (11heures) à la Fourasse et enfin se porta de sa personne sur Parroy pour voir lui-même la situation. D'après ses instructions le gal cdt la 12^e B.D amenait les 2 brigades entre Bures et Réchicourt pour s'opposer à tout mouvement de l'ennemi par le Nord de l'Etang de Parroy, tandis que le gal cdt la 10^e D.C averti poussait un bataillon du 16^e Corps à Hénaménil. La retraite de certains éléments à la 59^e Bde avait été très rapide. Il en est résulté que ni la 2^e B.C.L à Parroy, ni le gros de la division n'est pu intervenir, l'ennemi n'ayant pas poursuivi (il n'occupe Xures que le 12 au matin). Les éléments de cette brigade qui s'étaient maintenu à Réchicourt, Coincourt pouvaient se replier sans combat sous la protection de la division et des 2 compagnies du 40^e arrivées vers 15h à la Fourasse. Une cie du 58^e était restée à Moncourt, le gal cdt la 2^e DC faisait partir sur ce village le 31^e dragons et une batterie à cheval pour le dégager. Mais déjà le 17^e chasseurs avait été porté sur Moncourt et sous sa protection la cie était dégagée après quelques pertes dues uniquement au feu de l'artillerie.

La division resta prête à agir sur ses emplacements au Nord de Bauzemont jusqu'à la nuit (19 heures). Par ordre de l'Armée, toutes les troupes sans y être contraintes se repliaient sur le front Arracourt, 322, Hénaménil.

3) Témoignage du lieutenant Antoinat (ou du lieutenant Quinchez)

Affaire de Lagarde

Le 8 août ordre fut donné au 2^e B^{tn} de chasseurs d'éclaircir la situation dans la région de Moncourt d'où journellement des patrouilles ennemies inquiétaient nos lignes vers Coincourt notamment. Cette opération montée par le cdt du 2^e B^{tn} qui orienta sa marche par la ligne de crêtes de Réchicourt-la-Petite, Moncourt eut lieu sans coup férir. Moncourt fut occupée vers 15h ainsi que le bois dit du Haut de la Croix et un signal allemand en bois à la cote 282. Les unités tenant ces différents points appartenaient au 2^e B^{tn} de chasseurs et au 17^e chasseurs à cheval. Dans la soirée le Ltn Pelletier du 17^e chasseurs envoyé en reconnaissance sur La Garde disparaissait, sa patrouille presque complètement détruite par le feu de fantassins ennemis occupant ce village. L'occupation de La Garde par l'ennemi

ayant l'inconvénient grave de permettre de continuelles incursions entre nos lignes d'avant-poste et semblant d'autre part interdire une occupation méthodique du bois du Haut de la Croix ainsi qu'une étroite liaison avec nos postes de la lisière Est de la forêt de Parroy, il a semblé utile au général cdt la 2^e D.C de faire attaquer ce village. Le 2^e B^{tn} de chasseurs devait primitivement être chargé de cette opération suite naturelle de son action sur le bois du Haut de la Croix et de Moncourt. Mais ce bataillon dans la journée du 9 août fut mis à la disposition de la 10^e D.C et d'autre part fut remplacé par un détachement mixte du 15^e Corps comprenant 40^e et 58^e régiments d'infanterie, 1 escadron du 6^e Hussards, 1 groupe monté du 19^e d'artillerie, sous les ordres du colonel Marillier commandant la 59^e Bde. Le 10 août la brigade Marillier dont les premiers éléments étaient arrivés le 9 à Bauzemont reçut l'ordre verbal du général cdt la 2^e D.C d'attaquer La Garde et de l'occuper. Cet ordre fut donné au colonel Marillier au cimetière de Bauzemont qui d'emblée accepta cette mission et se mit d'en assurer l'exécution immédiate. Les dispositions prises sont les suivantes : 1 bataillon du 40^e attaquant par les lisières de la forêt de Parroy, 1 bataillon du 58^e par Xures, la cote 283, au nord du Sanon, le groupe du 19^e appuyant l'attaque, en position sur la croupe ouest de Xures. Un officier de l'EM de la 2^e D.C⁹⁵⁵ fut envoyé en liaison auprès du colonel Marillier afin de renseigner exactement le général sur les phases successives de l'opération.

L'attaque commencée à 19h réussit parfaitement, l'ennemi n'ayant qu'une compagnie environ dans Lagarde se retira dès les premiers mouvements de notre infanterie. Il y eut 5 ou 6 blessés dans les unités d'infanterie.

Le 11 août, le général cdt la 2^e D.C à qui compte rendu avait été fait vers 23h de l'opération sur La Garde, dut prescrire sur ordre impératif de la II^e Armée le retrait de ses troupes sur ses positions primitives et en particulier de la région de La Garde. Cet ordre fut transmis au colonel Marillier qui fit observer qu'il était attaqué (9h du matin) violemment et que cet ordre était inexécutable. Un officier de l'état-major envoyé à nouveau en liaison vers le détachement de La Garde ne put joindre le colonel Marillier, le poste de commandement de celui-ci n'étant pas déterminé. Cet officier rencontra dès 9h30 des bandes de fuyards appartenant au 40^e et 58^e qui refluaient de La Garde vers Xures et vers Parroy par la route du Sanon. Le feu d'artillerie ennemie était concentré sur La Garde d'une part et sur les lisières du bois du Haut de la Croix et la cote 283 où se trouvait le groupe du 19^e d'artillerie d'autre part. Une faute évidente avait été commise par le détachement Marillier dans l'ensemble des dispositions prises : le bois du Haut de la Croix n'était que très faiblement tenu (environ une compagnie et demie) en même temps que la cote 283 où cependant se trouvait tout le groupe d'artillerie du 19^e. Par contre près de deux bataillons s'entassaient dans le village même de La Garde où leur déploiement était presque impossible. L'attaque allemande progressa tout d'abord par le Haut de la Croix où elle pénétra sans grande difficultés. De là se rabattant sur le groupe du 19^e qui éprouvait du fait de l'artillerie allemande très supérieur

⁹⁵⁵ Pas de certitude sur son identité. Il pourrait s'agir du lieutenant Antoinat. Egalement cité dans le témoignage du général Lescot.

en nombre beaucoup de pertes graves, elle s'empara de 2 des batteries ; la 3^{ème} batterie ayant pris position à l'ouest de Xures demeura indemne. Dès ce moment (environ 11h) la situation de l'infanterie de La Garde devint plus précaire. Elle fut en peu de temps encerclée dans un feu convergent et s'enfuit à la débandade ou fut prise. Mais dès le commencement (9h30) le moral de cette infanterie s'était montré mauvais exécration même. Des unités que le Lt-colonel Oddon du 40^e avait essayé d'enlever à la contre-attaque n'obéirent pas et se dispersèrent. Il y eut donc là non seulement de la part de la 59^e brigade mauvaise préparation matérielle, exécution foncièrement détestable dans les moyens mis en œuvre, mais également défaillance morale incontestable. Pendant ce temps la 2^e D.C rassemblée dans la région Bauzumont, Bathélémont, avisée à midi qu'elle passait sous les ordres du commandant du 15^e Corps prenait ses dispositions pour recueillir le détachement Marillier refoulé. Dès 9h30 au reçu des premiers renseignements parvenus sur l'attaque, le général cdt la 2^e D.C avait poussé son artillerie sur la crête de Parroy, appuyée par la 2^e B.C.L et se trouvait en mesure d'agir efficacement sur Xures vers 10h30. La rapidité de l'action, le manque d'organisation téléphonique que la pénurie du matériel réglementaire existant n'avait pas permis d'établir, empêchèrent qu'avant midi le général fut absolument et exactement renseigné. A ce moment il était impossible d'agir vers La Garde et 283, l'action étant terminée et les fractions allemandes beaucoup trop éprouvées elles-mêmes ne poursuivaient pas. D'autre part une contre-attaque pour reconquérir le terrain perdu était d'une exécution difficile pour la cavalerie seule et d'ailleurs fut formellement interdite par les ordres de la II^e Armée survenant à ce moment.

La 2^e D.C maintint alors sa situation sur la crête 322, Bauzumont sans aucun autre incident pendant le reste de la journée.

Au regard de ces témoignages, une fois encore tous issus d'officiers de la 2^e division de cavalerie, il y a donc dans l'étude de la bataille, un « avant Lagarde », un « pendant Lagarde » et un « après Lagarde ». Dans la dernière phase, de nombreux témoignages et rapports trouvés dans les archives consultées, montrent qu'il n'y a pas eu désintérêt du commandement de la 2^e division de cavalerie pour rétablir la situation mais très certainement, d'une part un manque de comptes rendus clairs sur la situation, d'autre part un manque de « troupes adaptées » pour reprendre le village, c'est-à-dire essentiellement de l'infanterie. Si le souci insuffisant du renseignement et des comptes rendus des échelons subalternes, les difficultés de communication et la brutalité de l'offensive allemande, n'ont pas permis de réagir à temps, il y a bien eu une réaction de la division même s'il elle peut paraître insuffisante ou tardive, selon les raisons évoquées précédemment : envoi d'officiers

de liaison, repositionnement des brigades, déplacement de l'artillerie divisionnaire, etc.⁹⁵⁶ Il est vrai aussi, que le général Lescot souhaitait très probablement conserver la masse principale de sa cavalerie pour une action offensive d'envergure vers le nord et ne pas dégarnir tout son secteur de surveillance déjà très étendu. En revanche, le détachement de Lagarde a bien été surpris est insuffisamment préparé à la réaction allemande et donc à la réversibilité du degré d'intensité tactique local. De plus, la « chaîne de commandement » présente dans le village paraît peiner à mettre à mettre en œuvre une bonne application des ordres et de leur contrôle, mais aussi à réagir et à coordonner les feux lors de l'attaque. Pourquoi l'escadron du 17^e régiment de chasseurs à cheval affecté au détachement de Lagarde n'a-t-il pas été utilisé dans ses missions traditionnelles de reconnaissances et de liaison ? Pourquoi les batteries du 19^e régiment d'artillerie de campagne étaient-elles aussi dangereusement positionnées et mal renseignées ? Pourquoi les mesures de sauvegarde étaient-elles aussi dérisoires ?

Un autre aspect fondamental, nous semble-t-il, de « l'affaire de Lagarde » tourne autour des relations humaines entre des militaires de culture d'arme et de culture régionale différentes (rôle de la frontière, de l'entraînement, etc.). Une étude particulière sur l'environnement du chef de la 2^e division de cavalerie, mais aussi sur celui du 20^e corps d'armée ou de la II^e armée, permettrait de cerner le rôle et l'influence des officiers d'état-major ayant à préparer les décisions de leur chef. Pour la division de Lunéville, dans le cadre de « l'affaire de Lagarde », le cas du lieutenant Antoinat, souvent décrié, semble à cet effet digne d'intérêt.⁹⁵⁷ Toutefois, si les

⁹⁵⁶ L'historique du 12^e RD pendant la campagne de 1914-1918 note que la 2^e BD « *reste en réserve, presque toute la journée, entre Bures et Réchicourt-la-Petite. Des patrouilles seules, prennent part à l'action dans la région de Moncourt* ». Une des reconnaissances sur Moncourt-Lagarde est effectuée par le lieutenant de Lattre de Tassigny, futur maréchal de France (1889-1952). Il est légèrement blessé au genou par un éclat d'obus durant cette action. Son compte rendu expédié la 2^e BD à 11 H 45 confirme la déliquescence du dispositif ami aux abords de Lagarde et le succès de la manœuvre ennemie : « *Un capitaine et six hommes (58) dernier reste de la ligne de feu abandonnent cet endroit. Me suis approché à 800 m de la ligne (crête haies bois) Moncourt, bois de la Croix. Reçu partout coups de fusils donnés. Tirailleurs sont à l'orée du bois (pétarade mais on ne voit rien). Nous n'avons rien à droite comme troupes amies – rien en avant* ». SHD/DAT 31 N 3153. Le 14 septembre, durant une nouvelle reconnaissance près de Pont-à-Mousson, il est à blessé d'un coup de lance « *dans une rencontre, au cours de la nuit avec l'ennemi* ». [ANONYME], *Le 12^e régiment de dragons pendant la campagne de 1914-1918*, Colmar, société d'édition de la Haute-Alsace S.A., s.d., 77 p., p. 4 et 10.

⁹⁵⁷ Georges, Marie Antoinat (1883-1960). Saint-cyrien, promotion du Sud-Oranais (1902-1904), il sort dans l'infanterie. Admis à l'École supérieure de guerre en 1910, il est affecté à l'état-major de la 2^e DC, le 16 octobre 1912. Après avoir été envoyé comme stagiaire à l'École de cavalerie, il est envoyé en Bulgarie et en Turquie et devient correspondant au journal *L'Illustration*. Sous le pseudonyme d'Alain de Penennrun, il rédige plusieurs articles pour *L'Illustration* en juillet et août 1913. Il est également l'auteur de trois ouvrages. En août 1914, il semble jouer un rôle important dans la préparation et la diffusion des ordres avant les combats de Lagarde les 10 et 11 août 1914. Après les combats, d'après le capitaine Cailliès [LABAYLE (Eric), *Carnets de Guerre d'Alexis Callies, 1914-1918*, E.L., Château-Thierry, 1999, 560 pages], il semble clairement montrer son mépris à la « débandade » des « méridionaux », et tend à déconsidérer les fantassins, acteurs de cette tragédie. Promu

opinions des uns et des autres pouvaient probablement diverger sur certains points, l'ensemble de ces officiers de cavalerie semble former corps avec leur division et leur général. Cependant, cette hypothèse mériterait d'être confirmée en l'absence de courriers identifiés émanant de tous les officiers de son état-major et de tous ses brigadiers.

Dans les documents de source première liés à « l'affaire de Lagarde », les brouillons rédigés par le chef de la 2^e division de cavalerie, mais aussi les courriers écrits par différents officiers entre le 13 août 1914 et le 1^{er} janvier 1916, constituent donc un corpus très intéressant d'explication des événements faisant partie des archives familiales du général Lescot. Outre leurs éléments narratifs, ces lettres constituent aussi un témoignage sur « l'ambiance » qui pouvait régner dans les états-majors dans les premiers jours du conflit. Faisant toutes preuves de compassion à l'égard du général Lescot, elles sont également des tentatives individuelles de justification pour d'autres actions ayant entraîné des mesures disciplinaires du commandement. A côté des signatures de hautes autorités militaires comme les généraux Lyautey (5 lettres), Foch (2 lettres), Sordet⁹⁵⁸, Maud'huy⁹⁵⁹ ou Conneau, plusieurs lettres sont écrites par des officiers de l'entourage immédiat de l'état-major de la 2^e division de cavalerie, comme, le chef d'escadrons de Fournas-Labrosse (8 lettres) ou les capitaines Guilhem de Pothuau et Quinchez. Certains courriers mettent en cause directement des personnalités militaires ou civiles pour souligner « *l'injustice qui a frappé le général Lescot* » après « *l'affaire de Xures-Lagarde* ». Le général Lyautey, Résident Général au Maroc à cette époque, dans une lettre écrite le 7 décembre 1914, se dit quant à lui « *...révolté sans être surpris...car je connais trop cette chapelle d'autocrates, gonflés de leur importance, détenteurs de dogmes qui entoure nos chefs suprêmes...* ».

capitaine en septembre de la même année, il est affecté au groupe cycliste de la 2^e DC comme capitaine en second le 11 octobre 1914. Ses notations des premiers mois de guerre font ressortir ses principales qualités : « *Caractère très ardent, plein d'allant et d'initiative. Intelligence très vive, compréhension très prompte et très nette des choses de la guerre, grande facilité d'assimilation. Très belle tenue au feu* ». Cependant, passé à l'état-major du 31^e CA l'année suivante, il est reconnu comme « *ayant un amour propre exagéré* » et ne montrant « *pas encore la maturité nécessaire pour pouvoir être employé à toutes les missions* ». Il s'affiche par la suite comme « *toujours prêt à mordre* » mais reste « *très convaincu de sa valeur personnelle* » et n'hésite pas à critiquer « *les ordres du Haut-commandement* ». Passé dans l'aviation après la Première Guerre mondiale, il termine sa carrière comme général de brigade aérienne. Quelques écarts de conduite lui vaudront de ne pas être promu commandeur de la Légion d'honneur malgré de brillants états de service. SHD/DAT 7 N 1193. SHD/DAA 1 P 19491/4. www.culture.gouv.fr/documentation/leonore (base de données des titulaires de l'Ordre de la Légion d'honneur), dossier LH/19800035/431/57618.

⁹⁵⁸ Général Jean, François, André Sordet (1852-1923). SHD/DAT Gr 9 Yd 496.

⁹⁵⁹ Général Louis, Ernest de Maud'huy (1857-1921). SHD/DAT Gr 9 Yd 589.

Peut-on parler d'intrigues ? On ne peut écarter cette hypothèse, mais il faut alors la voir comme une donnée générale qui prendra forme avec la relève du général Lescot mais plus généralement avec la mise à pied d'autres officiers généraux pendant les premières semaines de guerre.⁹⁶⁰ En somme, celui-ci a été le premier divisionnaire de cavalerie en août 1914 à être sanctionné pour une faute tactique « pour l'exemple ». Mais de quelle faute s'agit-il ? L'attitude du haut commandement et des officiers détachés auprès des généraux Joffre, Castelnau, Foch ou Espinasse⁹⁶¹ ne semble ni impartiale ni dénuée de désintérêt. Sans oublier de garder à l'esprit le contexte des premières journées de guerre, il est troublant de constater que c'est finalement la « débandade » des unités de la 59^e brigade mixte à Lagarde le 11 août qui coûte son poste au général Lescot et non l'attaque proprement dite du village la veille. Fallait-il ménager « les méridionaux » et leurs chefs face aux « lorrains » plus dans l'esprit de la « revanche », apparemment plus combattifs et depuis longtemps en place sur la frontière ? Quels étaient les cercles d'influences au sein de l'élite militaire ? Quels étaient aussi les soutiens politiques des différents officiers généraux de cavalerie en août 1914 ?

Sans reprendre les accusations développées en son temps par le sénateur Auguste Gervais⁹⁶² après « l'échec à Morhange »⁹⁶³, plusieurs questions méritent encore d'être posées aujourd'hui à propos de « l'affaire de Lagarde ». Vue sous une approche mettant en exergue les actions de cavalerie, l'étude de la bataille de Lagarde est donc encore à mener, si nous considérons cet engagement comme une action ou une « non-action » de la cavalerie française de Lunéville et donc un « rendez-vous » raté. En effet, ce baptême du feu dramatique pour les fantassins méridionaux enfermés dans Lagarde, marque aussi celui de la brigade de uhlans bavarois du général von Redwitz engagée dans une « ruée sanglante » à partir des hauteurs de Marimont vers les positions françaises du village.

Si la cavalerie française ne participe pas directement aux combats des 10 et 11 août 1914, la cavalerie allemande obtient un réel succès tactique malgré des pertes importantes et contribue, semble-t-il, à faire cesser la résistance des

⁹⁶⁰ ROCOLLE (Pierre), *L'hécatombe des généraux*, Paris, Lavauzelle, 1980, 373 p.

⁹⁶¹ Le général Espinasse est relevé du commandement du 15^e CA le 31 octobre 1914. Il est placé à la tête de la zone Est du camp retranché de Paris à partir du 1^{er} février 1915.

⁹⁶² Auguste, Louis, Joseph Gervais (1857-1917). Sorti de Saint-Cyr en 1879, il démissionne en 1882 pour se lancer dans le journalisme et la politique. Il est élu sénateur de la Seine en 1909. Au sein du groupe parlementaire de la gauche démocratique, il s'intéresse en particulier aux questions portant sur l'armée. Le 24 août 1914, dans le journal *Le Matin*, alors que la II^e armée du général de Castelnau vient de subir un échec devant Morhange, il accuse le 15^e CA d'avoir lâché pied devant l'ennemi. Soutenant ainsi que les troupes méridionales sont les seuls responsables de la retraite en Lorraine, il provoque une vive polémique et crée « l'affaire du 15^e corps ».

⁹⁶³ DIDIER (Jacques), *Echec à Morhange août 1914 la bataille de Lorraine*, Louviers, Ysec, 2003, 240 p.

défenseurs et donc à emporter la décision sur le terrain. Cette « *action de cavalerie heureuse* » constitue de surcroît « *un épisode à peu près unique dans le cours des opérations de mouvement* » sur le théâtre de guerre franco-allemand dans la première année de guerre.⁹⁶⁴



La conquête des canons français par les uhlanes à Lagarde, d'après une carte postale allemande (s.d.n.l.)

C'est aussi une occasion inespérée pour le Reich d'exploiter le succès de ses armées aux abords de la frontière, quelques jours seulement après le début des hostilités.

Ainsi, à travers l'imagerie populaire, plusieurs illustrateurs allemands immortalisent les combats autour de Lunéville et la prise du village de Lagarde.⁹⁶⁵ Au service de l'effort de guerre, la propagande se nourrit de cette défaite française en Lorraine pour exalter le courage des soldats et les vertus du patriotisme. De différentes qualités, en couleur ou en noir et blanc, de nombreuses cartes postales servent de support aux soldats allemands écrivant à leur famille depuis le front et participent à cette entreprise de « communication ». N'hésitant pas à transformer la réalité des opérations, certaines d'entre elles évoquent la « prise du premier drapeau français » dans le village et lui donne l'apparence de l'emblème tricolore d'un des régiments d'infanterie dont un bataillon participait à la défense de Lagarde. Si cette conquête imaginaire n'a aucun fondement historique, en dehors de la présence

⁹⁶⁴ GAZIN (chef d'escadrons), *op. cit.*

⁹⁶⁵ Si plusieurs illustrateurs allemands se distinguent, notons en particulier les œuvres réalisées par Anton Hoffmann (1863-1938).

probable d'un simple drapeau français dans une des maisons, elle est exploitée avec habileté pendant de nombreux mois.⁹⁶⁶



La « prise du premier drapeau français » à Lagarde, d'après une carte postale allemande (s.d.n.l.)

Du côté français, seules quelques lignes dans *L'illustration* évoquent un « échec ».

« (...). Par contre un échec : deux bataillons français qui s'étaient emparés du village de La Garde (Alsace) en sont chassés par une contre-attaque et se retirent à Xures »⁹⁶⁷.

Le général Joffre obtient donc tous les pouvoirs pour limoger les généraux. Un télégramme chiffré du ministre à l'Etat-major à Vitry, 15 août 1914 envoyé à 15 h 30 le confirme⁹⁶⁸. Le lendemain, considérant « qu'il était nécessaire de faire des exemples », en relevant le général Lescot et d'autres généraux⁹⁶⁹, le général Joffre

⁹⁶⁶ Du côté français, le 15 août 1914, le premier drapeau allemand est enlevé au 132^e RI par le 1^{er} BCP à Sainte-Blaise en Alsace. Envoyé à Paris, il est exposé dans la journée du 17 août à une fenêtre de l'hôtel de Brienne, « au-dessous du drapeau tricolore », puis « reçu » aux Invalides le lendemain avec un « sobre cérémonial militaire ». *L'illustration*, samedi 22 août 1914.

⁹⁶⁷ *L'illustration*, samedi 22 août 1914.

⁹⁶⁸ « Pour général Joffre personnellement : un décret paraîtra demain officiel modifiant pour une durée de la guerre la loi du 16 février 1912. Ce nouveau décret supprime nécessité de consulter Conseil supérieur de guerre pour mettre d'office à retraite officier général. Pourra désormais être fait sur simple rapport motivé du commandant en chef. Vous invite expressément à établir extrême urgence et séparément les rapports concernant généraux que vous avez remis à ma disposition. Ai à dessein de les mettre retraite d'office sans perdre une heure. (...) ». SHD/DAT, 5 N 9.

⁹⁶⁹ Le 11 août, le général Joffre prend la décision de remplacer le général Aubier à la tête de la 8^e DC car « il ressortait en effet des premiers comptes-rendus que cette division avait fait preuve d'une inertie absolue pendant

écrit au ministre qu'il lui « *paraît impossible de procéder à une enquête plus complète sur le rôle exact joué* » par eux et qu'il « *semble difficile de procéder aux recherches indispensables dans les archives des Etats-majors* » en vue de « *déterminer de façon plus précise leur part de responsabilité* ». ⁹⁷⁰ La veille, le général Varin, après avoir pris le commandement de la 2^e division de cavalerie par intérim pendant deux jours, est confirmé dans ses fonctions. Par un court ordre du jour, il s'attache alors avec résolution à poursuivre la mission de la grande unité de cavalerie de Lunéville sans faire la moindre allusion aux combats de Lagarde ou à son prédécesseur.

« *Placé à la tête de la 2^{ème} Division de cavalerie, je retrouve avec plaisir ces magnifiques troupes que j'ai quittées depuis peu. Je compte absolument sur elles. Je prends le commandement de la division à la date du 15 août* » ⁹⁷¹.

Le lendemain, il écrit une lettre au général Lescot et évoque « l'attitude » des troupes méridionales, sans connaître probablement, la genèse et le déroulement des combats de Lagarde.

« *C'est avec la plus profonde douleur que j'ai appris le malheur immense qui vient de vous frapper. Je le ressens d'autant plus vivement que je suis appelé à vous remplacer vous, mon général qui m'avez toujours porté avec une affection vraie. Veuillez croire, mon général, que nous déplorons tous les conséquences de l'attitude si piteuse des troupes qui ont lâché pied à La Garde, attitude dont la responsabilité ne pourrait remonter jusqu'à vous (...)* » ⁹⁷².

C'est ainsi que pour la première fois depuis 1873, dans des conditions certes exceptionnelles, un ancien brigadier de la garnison accède au commandement de la division et consacre ainsi une continuité locale dans le parcours d'un officier général de Lunéville. Le général Varin peut alors se prévaloir d'être reconnu comme « *un véritable chef de cavalerie dont il a le tempérament et a conservé la vigueur* », après avoir commandé pendant plus de trois ans la 2^e brigade de dragons, sous les ordres du général de Mas-Latrie puis du général Lescot. ⁹⁷³

toutes les opérations en avant de Belfort et notamment au combat d'Altkirch ». Lettre du commandant en chef au ministre de la Guerre du 16 août 1914, SHD/DAT Gr 9 Yd 556 (dossier individuel du général Lescot).

⁹⁷⁰ Des 10 officiers généraux qui commandent une division de cavalerie le 5 août 1914, seuls 2 conservent encore leur commandement cinq mois plus tard : les généraux Dors de Latours (3^e DC) et de L'Espée (9^e DC). Six généraux sont relevés de leur commandement : les généraux Buisson (1^{ère} DC), Lescot (2^e DC), Abonneau (4^e DC), Levillain (6^e DC), Gillain (7^e DC), Aubier (8^e DC). Deux généraux obtiennent le commandement d'un corps de cavalerie : général Bridoux (5^e DC) et Conneau (10^e DC).

⁹⁷¹ SHD/DAT 24 N 31 42.

⁹⁷² Archives de la famille Lescot.

⁹⁷³ Voir la fiche biographique du général Varin en annexe.

Dès le 16 août, la 2^e division de cavalerie rejoint le corps de cavalerie du général Conneau constitué avec les 10^e et 6^e divisions de cavalerie, dans le but d'être engagé en Lorraine sur la droite du dispositif offensif français et de percer les lignes allemandes par une manœuvre de masse et de vitesse. Il est ainsi le second corps de cavalerie à être créé après le 1^{er} corps de cavalerie commandé par le général Sordet et engagé depuis le début de la guerre en direction de la Belgique. Mais au sein de son corps de cavalerie, la 2^e division de cavalerie ne peut éviter la retraite de Lorraine et l'occupation de Lunéville en 1914 après l'échec de Morhange et la retraite de la II^e armée. Aucun cavalier de la 2^e division de cavalerie ne protège ou n'accompagne les civils en fuite devant l'avancée allemande. Cantonnant à Chamagne en Moselle, le 22 août 1914, l'aumônier du 2^e régiment de dragons témoigne dans son carnet de route du désarroi des Lunévillois.

« Les nouvelles continuent à être mauvaises. Les Allemands avancent toujours. L'après-midi nous assistons à un lugubre défilé dans la rue du village. Ce sont les évacués de Lunéville fuyant à l'approche de l'invasion : charrettes surchargées de mobiliers, bestiaux affolés ; des femmes exténuées poussent devant elles tous ce qu'elles ont pu sauver dans des voitures d'enfants. Fermant la marche les agents cyclistes de la ville et la maréchaussée »⁹⁷⁴.

C'est dans ce contexte que Lunéville subit une nouvelle annexion allemande, du 24 août au 12 septembre 1914.⁹⁷⁵

« En 1870 nous les avons eus trois ans : cette fois-ci, je crois que nous en serons quittes pour ces trois semaines. (...). Les prussiens sont entrés le samedi soir, 22 août, et partis le samedi matin 12 septembre. Ils nous ont coûté douze personnes tuées et cent maisons incendiées, et puis 350.000 francs de contribution de guerre. Moi comme maire j'étais otage, j'étais responsable (...)»⁹⁷⁶.

⁹⁷⁴ *Carnet de route d'un aumônier de cavalerie. D'Arménie au front français, Mai 1914 – décembre 1917*, Paris, Payot, 1919, 72 p., p. 14.

⁹⁷⁵ « *En 1870, Lunéville fut occupée pendant trois ans. En 1914, elle l'a été trois semaines : exactement du samedi 22 août à cinq heures du soir au samedi 12 septembre à cinq heures du matin* ». HINZELIN (Emile), *Les champs de bataille, 1914-1915. Première partie : Les cités meurtries - Lunéville*, librairie de l'Eclair, Paris, 1915, p. 6.

⁹⁷⁶ BARRES (Maurice), *La Lorraine dévastée*, Paris, Librairie Alcan, 1919, 174 p., p. 34, (réédition, Nîmes, Lacour, 1997).

Après trois semaines d'occupation, les Allemands quittent définitivement Lunéville. La cité devient alors une ville étape pour les troupes qui montent au front à quelques kilomètres plus au nord.

« Le 12 septembre 1914, à 4 heures du matin, les ponts de Lunéville sautaient, sonnait l'hallali de la délivrance. Le dernier Allemands venaient de quitter la ville, occupée depuis trois semaines »⁹⁷⁷.

Mais dans les semaines qui suivent, la cavalerie s'épuise dans de nombreux déplacements espérant toujours une puissante offensive illusoire.⁹⁷⁸ Pourtant, après l'échec de Morhange et la retraite sur la Mortagne, la 2^e division de cavalerie attend encore la grande rencontre avec la cavalerie ennemie, comme le rapporte le lieutenant-colonel de Fournas-Labrosse⁹⁷⁹.

« Ils avaient vu Gerbéviller et Lunéville en flammes, Haraucourt⁹⁸⁰, Maixe, Crévic et tant d'autres villages lorrains en ruines ; un grand nombre d'entre eux originaires de ces régions n'y avaient plus retrouvé leur famille, ou l'avaient rencontré sur les routes se traînant misérablement à la suite des lugubres convois d'évacués. Tous rêvaient de vengeance..... ! C'est dans cet état d'esprit que les troupes de la 2^e DC reçurent cette nouvelle mission qui leur faisaient espérer joindre dans les plaines plus « désencombrées » de la Woëvre cette cavalerie ennemie qui leur avait échappée auparavant »⁹⁸¹.

Après avoir quitté le secteur de la Woëvre, la division retourne dans la région de Lunéville. Elle retrouve une partie de son premier espace de bataille du mois d'août 1914 et participe à plusieurs coups de main en liaison avec l'infanterie aux abords de l'ancienne frontière ou de la forêt de Parroy. C'est ainsi que le 26 octobre, lors d'une patrouille à cheval avec deux cavaliers, le maréchal des logis Bapst, du 4^e régiment de dragons, parvient à faire prisonnier 17 soldats allemands entre Bezange-la-Petite et Moncourt. Après trois mois de guerre, des cavaliers habiles et décidés

⁹⁷⁷ DECELLE (Abbé P.), *La reconnaissance de Lunéville à Dieu, à l'Armée, à ses Alliés célestes, discours prononcé à l'église Saint-Jacques au jour anniversaire de la délivrance de Lunéville, 12 septembre 1914 – 12 septembre 1915*, Lunéville, Imprimerie de Lunéville, 1915, 9 p., p. 3.

⁹⁷⁸ Les 13 et 14 septembre 1914, dans la région de Sissonne, la 10^e DC du corps de cavalerie du général Conneau s'engouffre derrière les lignes ennemies mais ne peut exploiter son mouvement et doit rétrograder. Ce raid de cavalerie, ou « dernier spasme d'une conception d'emploi possible » de la cavalerie en masse, ne se reproduira plus durant la Grande Guerre. CHAMBE (général), *Adieu Cavalerie !*, Paris, Plon, 1979, 283 p.

⁹⁷⁹ Chef d'escadrons Denis, Evremont, Joseph, Marie, Roger de Fournasse-Labrosse (1969- ?). Il termine sa carrière militaire avec le grade de colonel en 1927. SHD/DAT 6 Ye 25 362.

⁹⁸⁰ Il s'agit plus probablement d'Arracourt.

⁹⁸¹ « Les opérations de la 2^e DC en Woëvre, septembre 1914 », rédigé par le « lieutenant-colonel de Fournas-Labrosse, du 4^e Dragons, ancien chef d'état-major de la 2^e DC », SHD/DAT 26 N 482.

peuvent donc encore montrer leur savoir-faire dans des missions de reconnaissances.⁹⁸²

Le 27 octobre, le général Varin, général de division à titre provisoire, est confirmé dans son grade à titre définitif. Quelques jours plus tard, il reçoit pour mission d'enlever des postes ennemis qui couvrent une artillerie de gros calibre que le commandement suppose se trouver entre Leintrey et Amenoncourt à quelques kilomètres à l'Est de Lunéville. Le combat s'engage alors entre Chazelles et Reillon. Mais c'est un combat à pied qui s'impose désormais. Toutefois, la mobilité offerte par les chevaux, permet aux cavaliers de se déplacer plus rapidement que les fantassins en différents points du champ de bataille avant de mener une action le plus souvent en coordination avec eux.

Le 9 décembre, la 2^e brigade de cavalerie légère est enlevée à la 10^e division de cavalerie et rendue à sa division, à laquelle elle avait été enlevée le 1^{er} septembre. Elle reste provisoirement dans ses cantonnements à Charmes. Le 22 décembre, dans la région de Badonviller, un détachement est constitué sous les ordres du capitaine Antoinat, capitaine en second du 2^e groupe cycliste, et ancien officier d'état-major de la 2^e division de cavalerie dont le comportement avait été critiqué en août 1914. Rejoint par deux pelotons du 31^e régiment de dragons, le détachement comprend en outre quatre sections cyclistes et une section d'auto-mitrailleuses. Dans la nuit du 25 au 26, il reçoit l'ordre d'exécuter un coup de main sur un poste ennemi du bois du Haut-de-La-Tour et sur un autre situé dans les lisières ouest du village de Petitmont, au nord-est de Badonviller. « *Le poste du Haut-de-La-Tour est culbuté* », *celui à l'ouest de Petitmont, une dizaine d'hommes est massacrée* »⁹⁸³. Des feux sont délivrés sur Cirey, Petitmont et Val-et-Châtillon. Un peu avant le jour, le détachement se replie sans avoir subi de pertes. Le matin, la section d'auto-mitrailleuses est utilisée pour tirer sur un aéroplane ennemi qui a lancé deux bombes sur Sainte-Pôle, à l'ouest de Badonviller. Dans la nuit du 27 au 28, le détachement mixte de Badonviller effectue une nouvelle attaque vers Barbas et Harbouey, au nord de ses positions. Trois chasseurs-cyclistes sont blessés.

⁹⁸² Combiné à l'action d'un détachement d'infanterie, l'exploit de ce sous-officier permet de faire 19 autres prisonniers. Cet exemple souligne la part essentielle de l'initiative individuelle dans un « combat primaire » d'opportunité mettant en œuvre de petites cellules militaires de la taille d'une patrouille, d'une escouade ou d'un peloton. Sur une petite échelle, elle est aussi l'exemple d'une coordination et d'une exploitation réussie entre la cavalerie et l'infanterie.

⁹⁸³ JMO 2^e DC, 25 décembre 1914. SHD/DAT 26 N 482/1.

L'année 1914 s'achève sans que les grandes charges rêvées « sabre au clair » en Lorraine annexée se concrétisent. Après s'être épuisés au début du conflit par d'incessants stationnements tout équipé sous de fortes chaleurs puis avoir effectués des déplacements offensifs et défensifs au sein de faibles actions de combat, les hommes et les chevaux de la 2^e division de cavalerie ne peuvent finalement mettre en œuvre les savoir-faire appris au quartier ou en manœuvre dans le but de remporter la victoire. Si en tant qu'éléments de couverture, ils participent activement à la protection et à la concentration des troupes en Lorraine, ils sont dans l'incapacité de percer le rideau des organisations avancées de l'ennemi. Pourtant, à l'identique des autres formations possédant les mêmes caractéristiques, ils devaient apporter en août 1914 une « force de choc » capable d'agir par le mouvement, la surprise et l'audace « en privilégiant l'arme blanche » selon le règlement de 1912⁹⁸⁴. Par un choix consenti de privilégier le choc au feu, la division de cavalerie fait donc preuve d'impuissance. La division de Lunéville est-elle alors bien commandée ? Plus largement, les divisions de cavalerie sont-elles bien utilisées par le commandant en chef dans les premières semaines de la guerre ? L'occasion de percer ou de contourner le dispositif ennemi ne se présente pas, ou du moins, n'est pas exploitée de manière opportune. C'est une déception teintée d'une amère désillusion. D'un autre côté, si en cette fin d'année, la cavalerie a certes souffert physiquement et moralement, elle n'est pas « saignée à blanc » et dispose encore de ressources importantes malgré la perte de nombreux chevaux. A la différence d'autres grandes unités, la division de Lunéville va ainsi traverser tout le conflit avec son numéro⁹⁸⁵ et rendre des services qui lui vaudront, pour chacune de ses formations, l'attribution de la fourragère aux couleurs de la Croix de guerre 1914-1918⁹⁸⁶.

Mais à l'aube d'une autre année de guerre, les « combats imaginés » et répétés durant les manœuvres d'automne font place aux « combats vécus » dans les nouvelles tranchées de Lorraine ou du sud de l'Alsace. Devant l'absence de mouvements décisifs, la lassitude commence aussi à gagner les hommes de troupe

⁹⁸⁴ Décret du 14 mai 1912, *portant règlement provisoire sur les exercices et les manœuvres de cavalerie*.

⁹⁸⁵ Des 10 divisions de cavalerie de 1914, seules 7 existent encore en 1918. Deux divisions de cavalerie à pied sont créées dont la 2^e division de cavalerie à pied (2^e DCP) constituée à partir du 22 janvier 1918 au camp de Mailly.

⁹⁸⁶ Se référant à une pièce d'équipement de la cavalerie destinée primitivement à lier le fourrage puis à maintenir la coiffe sur la tête du cavalier ou à constituer un ornement spécifique, une circulaire du 21 avril 1916, crée la fourragère aux couleurs du ruban de la croix de guerre, instituée le 23 avril 1915. Elle est destinée à récompenser une unité ayant été citée collectivement deux ou trois fois à l'ordre de l'armée. A la fin de la Première Guerre mondiale, tous les hommes qui y servent peuvent alors porter sur l'épaule gauche la fourragère aux couleurs de la Croix de guerre 1914-1918, verte mouchetée de rouge. Par la suite, d'autres couleurs de fourragère font leur apparition en fonction du nombre de citations obtenues par une unité.

comme l'écrit le cavalier Auguste Durand du 18^e régiment de chasseurs à cheval à sa marraine de guerre, depuis Lupcourt, au sud de Nancy, le 26 janvier 1915.

« Je voudrais bien que cette guerre finisse car depuis 6 mois que je suis là de dans je commence par en avoir assez mais je crois que nous attendons le bon moment pour pouvoir marcher comme il faut »⁹⁸⁷.

- De la guerre à cheval à la guerre à pied : 1915-1917

Le 8 janvier 1915, en exécution des prescriptions du général en chef au sujet de la constitution du Groupe Provisoire de l'Est (GPE), la 2^e division de cavalerie est rattachée au 2^e groupe de divisions (GD) et rejoint le sud des Vosges pour adopter un nouveau mode d'engagement, à l'écart du couple cavalier-cheval, celui du combat démonté. Sans renier pour autant son appartenance à son arme, le cavalier adopte, y compris dans sa tenue, les méthodes du fantassin. C'est alors la découverte du « service aux tranchées », composante du « système-tranchées » où le temps s'écoule par l'alternance de séjours entre le front, le « front-arrière » et « l'arrière-front ».⁹⁸⁸

Dès les premières semaines du conflit, le couple cavalier-cheval connaît donc ses premiers déboires. Des principes réglementaires ou des habitudes de garnison sont ainsi remis en cause par les réalités de la guerre et tendent à isoler la « fonction guerrière » du cavalier et la « fonction transport » du cheval. Le cheval de guerre adopte alors un nouveau mode utilitaire qui tend à le « civilianiser ». Ainsi, comme pour les grandes manœuvres, il est décidé au début du conflit, de doter les chefs de peloton des régiments de cavalerie d'un second cheval, afin de ne jamais risquer d'être démonté. Selon ce principe, cette seconde monture, tenue par un cavalier du peloton, sans selle ni paquetage, est mise à la disposition permanente de l'officier. Mais cette pratique doit être rapidement abandonnée par suite des pertes en chevaux et des difficultés à maintenir l'effectif⁹⁸⁹. D'un autre côté, la guerre « s'enlisant », le non emploi de la cavalerie à cheval entraîne la mise au pré à l'arrière du front, de nombreux chevaux inactifs qui pourraient servir pour la remonte des formations d'artillerie ou être versés pour les besoins de l'agriculture. Dans ce

⁹⁸⁷ Collection particulière.

⁹⁸⁸ COCHET (François), *Survivre au front 1914-1918. Les poilus entre contrainte et consentement*, Paris, 14-18 Editions, 2005, 268 p., p. 95-106.

⁹⁸⁹ CHAMBE (général), *op. cit.*, p. 37.

cadre, la 2^e division de cavalerie est contrainte de s'adapter et de mettre en œuvre de nouveaux modes opératoires.

Par la conjonction de deux contraintes de guerre, celle de voir diminuer très sensiblement le nombre de chevaux dans les unités et celle de voir les opérations se stabiliser sur une ligne de front, l'idée de faire combattre les cavaliers à pied se développe alors auprès du commandement et permet au général Varin de mettre en œuvre, en précurseur, des groupements particuliers au sein de sa division, composés de cavaliers démontés et de cyclistes⁹⁹⁰. Le 28 janvier 1915, le détachement à pied de la 2^e brigade de cavalerie légère est ainsi constitué et mis à la disposition de la 117^e brigade d'infanterie dans la région de Bouxières-aux-Dames, au nord de Nancy.⁹⁹¹ Suite à une décision du Grand quartier général, chaque régiment de cavalerie endivisionné se doit de posséder un cinquième escadron à pied en complément de ses quatre escadrons toujours montés. Quelques mois plus tard, les deux escadrons à pied de chaque brigade de cavalerie sont réunis pour former un « groupe léger » doté d'un état-major et d'un peloton de mitrailleuses. A l'équivalent des bataillons de chasseurs à pied, ils forment un soutien précieux pour les divisions de cavalerie au combat. Ils utilisent parfois des bus pour se déplacer, à l'exemple des deux groupes légers de la 2^e brigade de cavalerie légère en mars 1915.⁹⁹² Comme le souligne Francis Latour⁹⁹³, il se profile alors au sein de la 2^e division de cavalerie une « *dualité dans l'organisation et l'emploi* » des cavaliers de cette grande unité. Certains restent montés mais combattent à pied et gardent une fonction couple-cheval comme « cavalier-fantassin », d'autres sont définitivement démontés et s'apparentent à des « fantassins de cavalerie ». Quoiqu'il en soit, le cheval, comme « compagnon de misère » du « cavalier-fantassin » nécessite toujours soins et attentions dans le cadre de corvées quotidiennes. Devenu, un « simple instrument » de déplacement, bien éloigné des conceptions aristocratiques qui pouvaient éclairer la cavalerie des temps passés, il permet malgré tout d'effectuer des relèves montées lors de la prise de service aux tranchées et trouve ainsi une certaine utilité, comme le rappelle le témoignage de Pierre Girardin, ancien chasseur

⁹⁹⁰ A l'automne 1915, La guerre de tranchées se prolongeant, les pelotons cyclistes des escadrons à pied sont supprimés.

⁹⁹¹ JMO 2^e DC, 28 janvier 1915. SHD/DAT 26 N 482/1.

⁹⁹² JMO 2^e DC, 3 mars 1915. SHD/DAT 26 N 482/1.

⁹⁹³ LATOUR (Francis), « La deuxième division de cavalerie pendant la Grande Guerre » dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, PUF, juillet 1992.

à cheval.⁹⁹⁴ C'est seule la reprise de la guerre de mouvement à la fin du printemps 1918 qui redonne à la cavalerie sa mobilité et donc son « utilité », même si celle-ci reste à nuancer. Durant l'année 1915, la cavalerie bénéficie donc de plusieurs aménagements structurels, auxquels il convient de rajouter des modifications dans les domaines de l'armement et de la tenue. Le mousqueton à baïonnette remplace progressivement la carabine de cavalerie et une dotation supplémentaire de cartouches par homme est attribuée.⁹⁹⁵ Déjà, lors des phases de combat à pied dans la Woëvre, les cavaliers avaient remédié au manque de baïonnette en utilisant à défaut leur lance de dotation. Profitant d'une période de repos à Toul à la mi-octobre, les premiers « *mousquetons d'artillerie avec poignard-baïonnette* » sont ainsi récupérés à l'arsenal de la ville et distribués aux régiments de dragons de la 2^e division de cavalerie.⁹⁹⁶ En complément, chaque régiment se voit doter d'une section de mitrailleuses à deux pièces. Pour les dragons et les chasseurs à cheval, les casques à cimier et les shakos disparaissent progressivement et sont remplacés par la « bourguignotte » puis par le casque Adrian⁹⁹⁷. Les cols et les parements de couleur sur les tuniques disparaissent et les culottes rouges sont remplacées par des culottes de toile ou de velours foncé. Peu à peu, la tenue « bleu horizon » transforme les cavaliers à l'identique des fantassins à la fin de l'année.

Une année après le début de la guerre, la 2^e division de cavalerie poursuit sa transformation dans le temps et dans l'espace qui lui sont consentis sans pour autant faire abstraction des codes et des cérémonies militaires. C'est ainsi que le 24 août 1915, le Président de la République et le roi des Belges passent une revue des troupes à laquelle prennent part la 2^e brigade de dragons et le 5^e régiment de hussards. A cette occasion, le général Varin est fait officier de l'ordre de Léopold de Belgique.⁹⁹⁸ Quelques jours plus tard, le commandant de la 2^e division de cavalerie est à nouveau mis à l'honneur et cité à l'ordre de l'armée.

⁹⁹⁴ Pierre Girardin (1893-1895), engagé volontaire au 14^e RCH à Dole en 1913, maréchal-des-logis en 1914, il termine la guerre avec le grade de sous-lieutenant. GRANDHOMME (Jean-Noël), *Ultimes sentinelles. Paroles des derniers survivants de la Grande Guerre*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2006, 221 p., p. 47-53.

⁹⁹⁵ En 1912, un projet d'attribuer des baïonnettes dans la cavalerie est présenté au Conseil supérieur de la guerre. A cette occasion, le général Joffre « *estime que se serait une erreur d'employer la cavalerie pour le combat à pied en entier* ». Il fait remarquer de plus qu'il « *serait regrettable que l'adoption de la baïonnette amenât une division de cavalerie à combattre toute entière à pied* ». SHD/DAT 7 N 45.

⁹⁹⁶ JMO 2^e DC, 15 octobre 1915. SHD/DAT 26 N 482/1.

⁹⁹⁷ Du nom de son concepteur, Louis, Auguste Adrian (1859-1933), le nouveau casque fait l'objet d'une production de masse à partir de l'été 1915. Si les troupes à pied (infanterie ou cavalerie) sont dotées en priorité, toute la cavalerie est équipée à la fin de l'année.

⁹⁹⁸ JMO 2^e DC, 24 août 1915. SHD/DAT 26 N 482/2.

« A commander habilement pendant plusieurs mois un secteur confié à sa division de cavalerie et à des troupes de toutes armes. Après de vifs combats qui ont abouti à l'enlèvement de positions ennemies de première ligne, a réussi à maintenir ses troupes sur le terrain conquis en dépit de violents retours offensifs »⁹⁹⁹.

Quelques jours plus tard à Lunéville, un an après le départ des Allemands de la cité, cette « délivrance » est particulièrement fêtée dans le prêche de l'abbé Decelle en l'église Saint-Jacques de Lunéville en septembre 1915.

« Sans doute il faut rendre grâce à l'armée de Lorraine, à l'armée de France. Les succès de la Meurthe alimentèrent la victoire de la Marne, qui à son tour nous dégagait, au moment précis où l'armée de Lorraine allait refermer sur nous la tenaille forgée dans ces trois semaines de fournaise. Notre délivrance est donc bien l'œuvre de l'armée, de toute l'armée. Et ne nous lassons pas de le répéter, tout, dans cette délivrance, était merveilleusement combiné. C'est la part du génie humain. Tout a merveilleusement joué, c'est la part de Dieu »¹⁰⁰⁰.

Mais cet anniversaire ne semble pas avoir d'échos auprès des régiments de la 2^e division de cavalerie dont les JMO ne mentionnent guère le nom de leur ancienne garnison. Le 8 octobre, la 2^e division de cavalerie quitte la Lorraine en chemin de fer après avoir embarqué hommes et chevaux à Revigny-sur-Ornain et à Mussey. Le lendemain elle débarque dans la région de Champagny-Belfort et installe son poste de commandement à La Chapelle-sous-Chaux. Quatre jours plus tard, le général Varin prend le commandement du secteur nord de la région fortifiée de Belfort (R.F.B.) et installe son quartier général à La Chapelle-sous-Rougemont.¹⁰⁰¹ Aux abords de Michelbach, à quelques kilomètres de Belfort, elle est au contact avec la 10^e division de cavalerie du général Conneau.

Le 28 octobre, le général Varin est promu commandeur de la Légion d'honneur. Trois jours plus tard, en présence du chef de la division, le 8^e régiment de dragons organise la fête de son régiment aux abords du village de Grosmagny au nord de Belfort. Un concours hippique et des jeux divers animent cette journée où *« les officiers, sous-officiers et cavaliers rivalisent d'entrain et montrent qu'ils n'ont rien perdu de leur allant équestre »¹⁰⁰².*

⁹⁹⁹ Dossier individuel, SHD/DAT Gr 9 Yd 599.

¹⁰⁰⁰ DECELLE (Abbé P.), *op.cit.*, p. 5-6.

¹⁰⁰¹ JMO 2^e DC, 8-12 octobre 1915. SHD/DAT 26 N 482/2.

¹⁰⁰² JMO 8^e RD, 31 octobre 1915. SHD/DAT 26 N 879/6.

Au cours de l'année 1916, la cavalerie française poursuit ses transformations devant les nécessités de la guerre. La 9^e et la 10^e division de cavalerie sont dissoutes. Six régiments de cuirassiers sont démontés et leurs chevaux sont versés à l'artillerie. Les huit divisions de cavalerie restantes sont renforcées par la création d'un régiment à pied fort de près de 3 000 hommes, équipés et armés comme l'infanterie.¹⁰⁰³ Elles reçoivent également deux groupes d'auto-cansons et d'auto-mitrailleuses (3 auto-cansons et 6 auto-mitrailleuses par groupe), « *précieux appui pour une poursuite* »¹⁰⁰⁴. Dans ce cadre, à l'été 1916, avec les 4^e et 7^e divisions de cavalerie, la division de Lunéville est rattachée au 2^e corps de cavalerie commandé par le général de Mitry¹⁰⁰⁵. Après l'attaque allemande déclenchée à Verdun en février, l'offensive alliée dans la Somme laisse entrevoir de nouveaux espoirs pour percer le front ennemi. Les cavaliers sont entraînés dans la région de Beauvais mais la grande percée ne se fait pas. La 2^e division de cavalerie procède à des reconnaissances aux abords de la ligne de front mais n'est finalement pas engagée. Une fois encore la déception est grande et pousse les autres armes à critiquer l'inutilité de la cavalerie. Le 4 décembre 1916, en réduisant à trois le nombre de peloton par escadron sans diminuer l'effectif global, le général Joffre tend à transformer le peloton de cavalerie en section d'infanterie.¹⁰⁰⁶ En effet, le taux d'encadrement de la cavalerie est bien supérieur à celui de l'infanterie et devient une donnée technique difficile à justifier au moment où le commandement cherche à remplacer les nombreuses pertes d'officiers subalternes.

En 1917, la 2^e division de cavalerie est prévue de participer à l'offensive du général Nivelle sur le chemin des Dames. Mais finalement, conservant sa discipline et sa cohésion, le commandement préfère l'utiliser dans des opérations de maintien de l'ordre au moment où des actes d'indisciplines se révèlent dans d'autres unités. Par brigade, elle est envoyée dans la région de Sézanne puis mise à la disposition du gouverneur de Paris. Dans le même temps, profitant de la dissolution de la 7^e division de cavalerie à l'été, la division de Lunéville récupère le 12^e régiment de

¹⁰⁰³ Pour la 2^e DC, il s'agit du 1^{er} régiment léger dont le commandement est confié au lieutenant-colonel Denis, Anne, Marie de Champeaux (1865-1937). SHD/DAT Gr 13 Yd 155.

¹⁰⁰⁴ SHD/DAT 7 N 404. Le 4 septembre 1916, le GQG diffuse une « *instruction sur l'emploi tactique des auto-mitrailleuses et auto-cansons opérant avec la cavalerie* ».

¹⁰⁰⁵ Général Marie, Antoine, Henry de Mitry (1857-1924). SHD/DAT 9 Yd 621.

¹⁰⁰⁶ Le peloton de cavalerie est organisée alors selon une section d'infanterie à 47 militaires répartis en trois escouades (dont une comprenant les équipes de 2 fusils mitrailleurs, 3 grenadiers dotés du lance grenade V.B. et 2 signaleurs).

cuirassiers à la place du 1^{er} régiment léger dissous. En février 1918, elle est employée dans le même type de mission de police dans la région de Lyon.¹⁰⁰⁷ Au début de cette nouvelle année de guerre, le général Varin, atteint par limite d'âge, quitte le commandement de la 2^e division de cavalerie après avoir « *donné jusqu'à la dernière heure l'exemple des plus belles qualités militaires* »¹⁰⁰⁸.

C'est le général Lasson¹⁰⁰⁹ qui est appelé à lui succéder dans une période où s'ouvre à nouveau l'espoir de rompre le front. Il prend alors le commandement par intérim de la 2^e division de cavalerie du 8 février 1918 au 28 septembre 1920, sans être promu toutefois général de division.

« *Le général Lasson, successeur du général Varin, reprit la division quand l'ébranlement critique du front amena la période des grands raids, devancière de la guerre de mouvement* »¹⁰¹⁰.

L'offensive allemande, déclenchée à la fin de mars 1918, laisse espérer une nouvelle occasion pour la 2^e division cavalerie d'y jouer un rôle d'importance.

- De la France à l'Allemagne : 1918-1921

Après avoir participé aux opérations de Flandres du 15 au 30 avril 1918 et perdu au cours des combats dans la région Loivre-Mont-Rouge plusieurs tués ou blessés¹⁰¹¹, la 2^e division de cavalerie¹⁰¹² arrive au repos dans la région de Neufchâtel-en-Bray et installe son quartier général à Saint-Saire. La 2^e brigade de dragons est mise à la disposition du gouvernement militaire de Paris. Le 27 mai

¹⁰⁰⁷ Il est à noter qu'une « 2^e division de cavalerie à pied » (2^e DCP) est créée au camp de Mailly en janvier 1918 à partir d'une part, des éléments autres que les régiments d'infanterie de la 97^e DI, d'autre part, des 5^e, 8^e et 12^e régiments de cuirassiers à pied provenant du 2^e corps de cavalerie.

¹⁰⁰⁸ Notation délivrée par le général Robillot (1865-1943), commandant le 2^e corps de cavalerie, le 23 février 1918. SHD/DAT Gr 9 Yd 599.

¹⁰⁰⁹ Général Henri, Alfred Lasson (1862-1951). SHD/DAT Gr 13 Yd 823. Voir fiche biographique en annexe.

¹⁰¹⁰ de FROIDEFOND des FARGES (lieutenant-colonel), *op. cit.*, p. 27-28.

¹⁰¹¹ Tués : 11 officiers, 138 sous-officiers et hommes de troupes. Blessés : 16 officiers, 459 sous-officiers et hommes de troupes

¹⁰¹² La 2^e DC est commandée alors par le général Lasson ; chef d'état-major, lieutenant-colonel de Fournas-Labrosse ; officiers d'état-major, capitaine Oudin, lieutenant Lafontaine (1^{er} bureau), capitaine de Camaret (2^e bureau), capitaine Poncelet (3^e bureau). La 2^e BCL est commandée par le colonel de Tavernost ; 17^e RCH, colonel Maurel ; 18^e RCH, colonel Rivain. La 2^e BD est commandée par le général d'Epenoux ; 8^e RD, colonel Morgon ; 3^e RD, colonel Wadington (placé ensuite à la tête de la 12^e BD). La 12^e BD est commandée par le général Arnoux de Maison Rouge (évacué le 31 mai et remplacé par le colonel Wadington) ; 4^e RD, colonel de la Font ; 12^e RD, colonel Conigliano ; ADC, chef d'escadrons Lebon ; 2^e GC, capitaine Perret ; 3^e GAM, lieutenant Guénot ; 9^e GAM, capitaine de Miribel ; détachement cyclistes, sous-lieutenant Guerlet, détachement de sapeurs télégraphistes, sous-lieutenant Aclement. D'après la *Revue de cavalerie*, août-septembre 1922.

1918, les Allemands déclenchent leur offensive sur l'Aisne. Dans ces conditions, avec un effectif non reconstitué, le 2^e corps de cavalerie¹⁰¹³ est dirigé vers le sud-est le lendemain. Le 31 mai, la tête de colonne de la 2^e division de cavalerie débouche à cheval sur la route nationale de Meaux à Trilport puis est mise en situation d'attente, prête à intervenir, soit en direction de Château-Thierry, soit en direction de Neuilly-Saint-Front, soit en direction de Villers-Cotterêts. La reprise de l'offensive alliée à partir du mois de juillet permet à nouveau d'espérer l'engagement du 2^e corps de cavalerie en Picardie puis dans les Flandres. La conservation en bon état des chevaux devient alors un élément prépondérant pour reprendre le combat monté car c'est eux qui doivent faciliter l'entrée dans la nouvelle bataille. De plus, par leur capacité de charge, ils peuvent aussi faciliter l'autonomie en vivres et en munitions des cavaliers et ainsi limiter les ressources fournies par l'arrière. Mais les Allemands mènent des combats opiniâtres et ne laissent pas enfoncer leurs lignes de résistance. Une fois encore, la cavalerie n'est pas appelée à manœuvrer pour les déborder. A la fin du mois de septembre, une nouvelle occasion de percer se présente. Une fois encore, l'armée allemande recule mais ne se rend pas. De plus, des difficultés d'approvisionnement et de logistique contraignent les unités de cavalerie à avancer lentement vers la Belgique. Dans la Somme, la 2^e division de cavalerie est en soutien des 4^e et 6^e divisions de cavalerie. Le 11 novembre, alors qu'elle s'apprête à franchir l'Escaut, l'annonce de la fin des combats annihile tout espoir de mener une dernière chevauchée vers Bruxelles et d'apporter le souffle déterminant de la victoire.

Après être resté une quinzaine de jours dans la région, les cavaliers ne peuvent encore goûter aux repos et reçoivent l'ordre de rejoindre l'Alsace. C'est alors un long déplacement, ponctué de plus d'une cinquantaine d'étapes, qui mènent les hommes et les chevaux dans la région de Strasbourg. Le 20 janvier, le 12^e régiment de dragons fait étape près de Saint-Léonard où avant la guerre un « cercle »¹⁰¹⁴ d'intellectuels et d'artistes alsaciens se retrouvaient fréquemment. Certains de ses officiers invitent à leur table Charles Spindler, artiste alsacien bien connu dans cette province redevenue française. C'est alors l'occasion d'échanges de points de vue sur son devenir¹⁰¹⁵. Deux jours plus tard, le 17^e régiment de chasseurs à cheval défile

¹⁰¹³ 2^e, 4^e et 6^e DC.

¹⁰¹⁴ Sous l'impulsion d'Anselme Laugel (1851-1928) et de Charles Spindler (1865-1938), une vingtaine d'artistes et d'intellectuels alsaciens se retrouvent assidument à Saint-Léonard aux pieds de Mont-Saint Odile, de 1897 à 1914. Grand amateur d'art et défenseur de l'identité alsacienne, Anselme Laugel est le beau frère du général Lescot.

¹⁰¹⁵ SPINDLER (Charles), *L'Alsace pendant la guerre*, Strasbourg, Imprimerie alsacienne, 1925, 763 p.

avec sa brigade devant le général Hirschauer¹⁰¹⁶, nouveau gouverneur militaire de Strasbourg, puis est appelé à fournir l'avant-garde des troupes d'occupation chargées d'établir une tête de pont à Kehl à partir du 30 janvier.

Durant cinq mois, les troupes de la 2^e division de cavalerie séjournent ainsi en Alsace et accomplissent de nombreux services de garde ponctués parfois de prises d'armes ou de services d'honneur dans différentes communes. Le 3 mai, le quartier général de la division quitte Obernai pour Molsheim. Quelques jours plus tard, les régiments de la division embarquent à Molsheim, Haguenau, Colmar et Strasbourg en vue de rejoindre Coblenche pour renforcer les troupes d'occupation. Le 20 mai, toute la division est rassemblée aux abords de la ville allemande. Le mois suivant, elle est regroupée à proximité des armées américaines et anglaises dans la partie nord de la tête de pont de Coblenche « *en cas de reprise des hostilités* »¹⁰¹⁷. Le 23 juin, la nouvelle de la signature des préliminaires du traité de paix en France annonce aussi la fin de la mission de la 2^e division de cavalerie en Allemagne. Le 4 juillet 1919, elle reçoit l'ordre de rejoindre ses garnisons de l'intérieur : Lunéville pour l'état-major de la division, l'artillerie montée et le groupe cycliste ; Sarrebourg pour la 2^e brigade de chasseurs. Suite à l'affectation du 12^e régiment de dragons à Colmar et du 4^e régiment de dragons à Castres, la 12^e brigade de dragons est dissoute. Les personnels de son état-major rejoignent la division en attendant une décision d'affectation. Le 5 juillet, le groupe cycliste et les sapeurs cyclistes embarquent en train pour Lunéville. Dix jours plus tard, l'état-major et le groupe d'auto-mitrailleuses et d'auto-cansons arrivent à Lunéville.¹⁰¹⁸

Dans une nouvelle configuration, mais avec des éléments organiques rappelant la structure du mois d'août 1914, la division de Lunéville retrouve dès lors « sa » garnison, après cinq années d'absence. Si les 8^e et 31^e régiments de dragons se repositionnent à Lunéville, les 17^e et 18^e régiments de chasseurs à cheval reprennent leur place en Lorraine mais s'installent à Sarrebourg. Le 2^e bataillon de chasseurs à pied, qui avait été tant apprécié par la division de 1885 à 1914, rejoint Neuf-Brisach en Alsace.

Dès le 3 mars 1919, par un vote pris à l'unanimité, le conseil municipal de Lunéville avait auparavant émis le vœu de voir revenir le plus tôt possible son ancienne division.

¹⁰¹⁶ Général Auguste, Edouard Hirschauer (1857-1943). SHD/DAT Gr 9 Yd 653.

¹⁰¹⁷ JMO 2^e DC, 17 juin 1919. SHD/DAT 26 N 482/5.

¹⁰¹⁸ JMO 2^e DC, 4 juillet 1919. SHD/DAT 26 N 482/5.

« Le Conseil municipal de Lunéville, interprète d'une population fière de l'héroïsme de son ancienne garnison, qui, d'août 1914 à novembre 1918 a si largement et si glorieusement contribué à la Victoire, et d'autant plus fière que les civils ont tenu, offre, une fois de plus, aux chefs et aux soldats de notre 2^e division de cavalerie et de notre 2^e bataillon de chasseurs à pied, l'hommage ému de l'admiration et de la reconnaissance de tous les Lunévillois ; exprime le vif désir de pouvoir faire bientôt à ces corps d'élite, une réception aussi digne d'eux que possible dans une ville qui a beaucoup souffert ; et en rappelant que Lunéville et son célèbre Champ de Mars ont depuis plus de cent ans vu s'instruire les plus beaux et les plus importants groupes de cavalerie ; émet instamment le vœu de voir revenir ici le plus tôt possible pour y reprendre définitivement ses quartiers, non pas seulement une garnison aussi importante qu'avant la guerre, mais bien les mêmes unités que des liens si étroits et si nombreux attachent depuis si longtemps à nos concitoyens : 2^e bataillon de chasseurs à pied, 8^e et 31^e régiments de dragons, 17^e et 18^e régiments de chasseurs à cheval ; batteries d'artillerie de la 2^e division de cavalerie »¹⁰¹⁹.

Aussi, voulant porter « honneur et reconnaissance aux vainqueurs de la Grande Guerre »¹⁰²⁰, Lunéville fête « magnifiquement »¹⁰²¹ le retour de la 2^e division de cavalerie dans la cité, le 19 août 1919.

Le matin, en attendant l'arrivée des troupes, les festivités de la journée commencent place de la gare par l'accueil des représentants de la municipalité de Sarrebourg afin d'aller inaugurer une rue de la cité à son nom puis déposer une gerbe au square devant la mairie où se trouve toujours le monument élevé à la mémoire des habitants de Lunéville et de Sarrebourg tombés dans les combats de 1870-1871. En fin de matinée, un office religieux à l'église Saint-Jacques rassemble les personnalités civiles et militaires de la ville mais aussi de nombreuses Alsaciennes ou Lorraines en costume de tradition. Dans le transept, un catafalque est décoré d'attributs militaires dont des armes, des décorations, des coiffures et « au sommet le casque légendaire des poilus »¹⁰²². Le sermon est prononcé par l'abbé Gérardin¹⁰²³, aumônier de la division, Légion d'honneur et Croix de guerre pendantes sur son camail ecclésiastique. Durant le banquet au salon des halles, le général Lasson retrace « les admirables pages que ses troupes ont ajoutées à

¹⁰¹⁹ AM Lunéville, série 1 D 68, délibérations du conseil municipal, 1918-1919.

¹⁰²⁰ Menu du banquet du 10 août 1919 sur lequel « Lunéville et Sarrebourg sont enfin réunies pour toujours ». AM Lunéville, série J 1-3 dossier 246. Voir illustration en annexe.

¹⁰²¹ *L'Indépendant de Lunéville*, dimanche 17 août 1919.

¹⁰²² *Idem*. Le « poilu » est ainsi devenu « la représentation même de la France en Guerre ». COCHET (François), *Etre soldat, de la Révolution à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2013, 288 p., p. 230.

¹⁰²³ Abbé Léon Emile Gérardin (1876-1957). Voir fiche biographique en annexe.

l'histoire de leur glorieux régiments »¹⁰²⁴. Pour l'occasion, tous les militaires de la garnison bénéficient d'une distribution de vins, de bières, de brioches et de cigares.¹⁰²⁵ En début d'après-midi, sous les ordres du général Lasson, les troupes entament leur « *entrée triomphale* » par l'avenue Voltaire à l'est de la ville puis remontent vers la place Léopold « *sous une tempête d'applaudissements et de vivats* » d'une population en liesse.

« *C'est une averse de pétales, une féerie de couleurs, un torrent de lumière qui inonde les hommes et les choses, une explosion d'allégresse d'une qualité incomparable* ».

Le défilé franchit alors les voutes d'un arc de triomphe construit pour la circonstance sur lequel est inscrit « *La ville de Lunéville aux Poilus de la Grande Guerre* ». Ce sont tous les combattants du conflit qui sont mis à l'honneur et pas uniquement les cavaliers de Lunéville. Cette nuance permet d'incorporer ainsi les soldats et les nouvelles unités qui font leur apparition dans la ville pour la première fois. C'est probablement aussi, un rappel de toutes les formations combattantes qui ont séjourné ou fait une simple étape à Lunéville en montant ou descendant de la ligne de front située à quelques kilomètres plus au nord de 1914 à 1918. En tête du défilé, prennent place les chasseurs du 2^e groupe cycliste puis les mutilés et les anciens combattants. Derrière, le chef de la division et son état-major précèdent deux bataillons du 37^e régiment d'infanterie et sa musique, le général Ruffier d'Epenoux¹⁰²⁶, les 8^e et 31^e régiments de dragons, les deux groupes d'artillerie de campagne et trois groupes d'auto-canon et d'auto-mitrailleuses. A cheval, l'abbé Gérardin en habit ecclésiastique tient une place d'honneur derrière le général commandant la brigade de dragons et remporte un franc succès à son passage devant la foule. Notons que durant toute la Grande Guerre, les aumôniers militaires jouent un rôle important auprès des « âmes et des corps » de soldats. C'est le cas en particulier de l'abbé Gérardin¹⁰²⁷, originaire de Lorraine et curé de la paroisse Sainte-

¹⁰²⁴ *Idem.*

¹⁰²⁵ Les archives de Lunéville (série J-1-3 dossier 300), ont conservées un état des unités bénéficiaires de la distribution des brioches et des cigares effectuées dans les différents casernements de la ville. Selon cette comptabilité, la garnison se compose à cette époque de 3 501 hommes.

¹⁰²⁶ Général Delphin, Laurent, Pierre Ruffier d'Epenoux (1861-1945). Il commande la 2^e BD. SHD/DAT Gr 13 Yd 524.

¹⁰²⁷ L'abbé Gérardin (Léon, Emile) est né à Flin (Meurthe-et-Moselle), le 26 février 1876. Ordonné prêtre à Nancy, le 8 juillet 1900, il est chargé par monseigneur Turinaz d'ériger une nouvelle paroisse à Lunéville « *Bienheureuse Jeanne d'Arc* », le 1^{er} juin 1910. Elle devient la première église paroissiale dédiée à l'héroïne lorraine après sa béatification, le 18 avril 1909. L'abbé Gérardin fait toute la Première Guerre mondiale avec les cavaliers de la 2^e DC, et plus particulièrement avec ceux de la brigade de chasseurs à cheval. Titulaire de la Croix de Guerre 1914-1918 avec trois citations, il est promu chevalier de la Légion d'honneur, le 6 juin 1918. Il

Jeanne d'Arc à Lunéville. Affecté par fascicule de mobilisation comme brancardier à l'ambulance de Lunéville, il rejoint la 2^e division de cavalerie comme aumônier volontaire, le 1^{er} août 1914 et la suit durant toute la durée du conflit

« Pendant ces premiers mois de campagne nous avons appris à connaître et à aimer notre aumônier, M. l'abbé Gérardin. Vrai lorrain des environs de Lunéville, il y était au moment de la guerre, curé de la paroisse Jeanne d'Arc, qu'il venait de fonder. Orateur à la parole chaude et entraînant, il aimait à parler du haut de la chaire des exploits guerriers de la Pucelle, du fracas des batailles, de la beauté du sacrifice, de la religion du patriotisme, de la sainteté de l'héroïsme. Comme il vibrait, quand les mots de France, Lorraine, Alsace, venaient sur ses lèvres ! Patriote ardent il aimait passionnément cette armée qui allait être celle de la Revanche et ses soldats qui s'entraînaient pour la Victoire. Aux premiers jours de la mobilisation il partit avec la brigade légère. Il n'était pourtant pas atteint par la mobilisation, mais pas un instant il ne put admettre qu'avec sa vigueur juvénile et sa belle santé, il puisse rester confortablement installé dans son intérieur, au moment où toute la jeunesse de France courait contre l'envahisseur »¹⁰²⁸.

Comme le symbole d'une continuité avec les années qui ont précédé la guerre, le défilé se clôture dans la cour du château devant la statue du général Lasalle. Dans un dispositif immuable, des décorations sont alors remises avant que les troupes ne refassent le parcours en sens inverse vers la place Léopold sous de nouvelles ovations. Les parades se terminent par un vin d'honneur dans le salon des halles où Emile Keller, maire de Lunéville, exprime à nouveau la joie des habitants de sa commune de retrouver une partie de la 2^e division de cavalerie *« dont elle a toujours été si fière »*. Il rappelle aussi le rôle tenu par les soldats Américains dans la région¹⁰²⁹ et la générosité de leur pays dans leur participation à la reconstruction de la ville et des environs. Puis, dans la soirée, *« dans les rues magnifiquement illuminées, ce sont des cortèges de soldats, d'officiers, de jeunes filles qui défilent en chantant »*.

Mais ces festivités ne font pas oublier les victimes civiles et militaires du conflit. Ce sont celles des trois semaines d'occupation de Lunéville par les Allemands

rédige un journal de marche qui a été partiellement publié à ce jour. Il meurt à Lunéville, le 1^{er} mars 1957 et repose dans la crypte de l'église Sainte-Jeanne d'Arc. Voir fiche biographique en annexe.

¹⁰²⁸ *Historique du 17^e régiment de chasseurs pendant la guerre 1914-1918*, Paris, librairie Chapelot, s.d., p. 29.

¹⁰²⁹ Présents en Lorraine à partir d'octobre 1917, les Américains déplorent la mort de leurs trois premiers soldats dans le secteur de Bathélemont-les-Bauzémont, à 15 kilomètres au nord de Lunéville, dans la nuit du 2 au 3 novembre 1917.

en 1914¹⁰³⁰ mais aussi celles des différents bombardements de Lunéville durant tout le conflit.¹⁰³¹ La comptabilité et la réception des morts lunévillois s'organisent alors progressivement. Le 22 mars 1921, le « *premier convoi renfermant les corps de nos héros* »¹⁰³² arrive en gare de Lunéville. Le maire Charles Ferry¹⁰³³, leur rend alors un dernier hommage avant leur transport dans leurs communes respectives.¹⁰³⁴

En l'absence de la 2^e division de cavalerie, comment Lunéville a-t-elle vécu la guerre ? Existe-t-il des similitudes avec la guerre de 1870-1871 ? Une étude comparative nous éloignerait de notre sujet mais nous pouvons souligner que si les Allemands occupent Lunéville pendant trois ans à l'issue des défaites du mois d'août 1870 sans violences excessives, « leur retour » pendant trois semaines en août 1914 place Lunéville au rang des villes martyres¹⁰³⁵. Les innombrables cartes postales éditées à partir du début du conflit pour montrer « la guerre en Lorraine » témoignent des nombreuses destructions de la ville et de sa région du fait de bombardements ou dynamitages allemands, mais aussi français, lors de la retraite d'août 1914 sur la Meurthe. La durée de la Grande Guerre et la proximité du front sont aussi des données essentielles très différentes de celles de 1870. Les événements de ce conflit sont aussi particulièrement ressentis dans tout l'arrondissement de Lunéville. Les Allemands attaquent Badonviller, Cirey et Blâmont. S'avancant jusqu'au sud de Lunéville et de Gerbéviller, ils menacent même Nancy. Mais les troupes françaises du 20^e corps d'armée en particulier, sous les ordres du général Foch, parviennent à les arrêter sur les hauteurs du Grand Couronné, le 12 septembre 1914. Après la retraite de l'ennemi, le front se stabilise le long d'une ligne passant au pied du Grand Couronné, du fort de Manonviller et de Badonviller. Après les trois semaines d'occupation de la ville par les Allemands en 1914, Lunéville change son statut de ville frontière en ville « d'arrière front ». De plus, située sur les rivières de la Vezouze au nord et de la Meurthe au sud, elle est contrainte de prendre en compte régulièrement ces cours d'eau comme une ligne de démarcation entre la zone

¹⁰³⁰ Dans les premiers jours des trois semaines d'occupation allemande, entre le 22 août et le 12 septembre 1914, les Allemands se livrent à de nombreuses exactions sur la population lunévilloise. Plusieurs civils sont tués lors des « journées sanglantes » des 25 et 26 août. MAIRE (Pierre), *Lunéville pendant la Grande Guerre, 1914-1918*, Nancy, Société d'impressions typographiques, 1925, 338 p.

¹⁰³¹ En particulier le bombardement du 1^{er} septembre 1915 sur la place du marché de Lunéville qui fait 84 victimes dont 40 morts. MAIRE (Pierre), *op.cit.*

¹⁰³² *Le Journal de Lunéville*, dimanche 27 mars 1921.

¹⁰³³ Charles, Gabriel Ferry (1860-1926) est maire de Lunéville de 1919 à 1925.

¹⁰³⁴ Morts pour la France entre 1914 et 1918, 945 noms de Lunévillois sont inscrits sur le monument aux morts des Bosquets érigé en 1927.

¹⁰³⁵ BADEL (Emile), *Les cités martyres de Lorraine : Lunéville (août-septembre 1914)*, Nancy, Imprimerie Lorraine et Rigot, 1915, 55 p.

avancée et la zone réservée des armées¹⁰³⁶. Le déplacement des civils d'un quartier à l'autre de la ville en est rendu difficile par l'application et l'interprétation des règlements militaires obligeant à détenir un sauf-conduit. La ville est aussi confrontée au problème du cantonnement des troupes de passage ou au repos. Les anciens casernements de la 2^e division de cavalerie suffisent à peine à accueillir toute cette nouvelle population, comme semble le confirmer Pierre Maire dans son ouvrage.

« Il y avait parfois 13 000 hommes à Lunéville : dans ces conditions, il était difficile de trouver dans l'agglomération de la ville toute la place qui était nécessaire. On utilisa au mieux tous les hangars et les magasins disponibles. D'ailleurs une des plus vastes casernes, celle de Froment-Coste, était réservée presque entièrement aux réfugiés civils ; les quelques locaux qui y restaient servaient de magasin à farine »¹⁰³⁷.

Peu de Lunévillois semblent avoir évacué leur habitations et trouvent même un certain intérêt¹⁰³⁸ à accueillir les troupes françaises montant ou descendant sur la ligne de front située à hauteur de l'ancienne frontière. La ville maintient ses principales activités malgré les bombardements et les pertes qu'ils entraînent. En dépit de la proximité du front et des difficultés épisodiques à obtenir des matières premières, les industries lunévilloises fonctionnent pendant toute la durée de la guerre. Toutes les usines semble accomplir *« leur devoir en donnant du travail à la population ouvrière, aux femmes de mobilisés »¹⁰³⁹.*

Les régions occupées au nord de Lunéville ne sont libérées qu'au moment de l'armistice du 11 novembre 1918. Le bilan est lourd, certains villages sont détruits en totalité, d'autres en grande partie ruinés.

« Proches ou éloignées des lignes, les villes de la zone des armées ne vivent pas uniquement au bruit du canon. Certaines conservent ou acquièrent une activité brillante, quasiment inespérée. Peuplées d'état-major et de services multiples, rendez-vous de visites officielles, de missions parlementaires ou de curieux accrédités, elles favorisent un climat mondain où les brillants uniformes font oublier que, non loin de là, la guerre est l'affaire

¹⁰³⁶ Dans le cadre de l'organisation du commandement et de ses responsabilités territoriales en tant de guerre, la zone des armées comprend une zone avancée (ou zone de l'avant) et une zone réservée (ou zone de l'arrière). COCHET (François) et PORTE (Rémy) [dir.], *Dictionnaire de la Grande guerre 1914-1918*, Paris, Robert Laffont, 2008, 1120 p.

¹⁰³⁷ MAIRE (Pierre), *op.cit.*, p. 232.

¹⁰³⁸ Pour le logement des officiers, une commission spéciale est créée par la municipalité mais ne rend que partiellement satisfaction, d'une part à cause du nombre de cadres à loger, d'autre part à cause du refus des autorités militaires de disperser les officiers dans les différents quartiers de la ville. Si des *« plaintes affluaient tous les jours »* selon Pierre Maire, ce dispositif permet aussi de *« faire un léger bénéfice, appréciables dans beaucoup de ménages »*.

¹⁰³⁹ MAIRE (Pierre), *op.cit.*, p. 252.

essentielle.(...) A travers les difficultés de l'heure, les petites villes lorraines s'attachent à maintenir leur identité même si la guerre impose sa marque »¹⁰⁴⁰.

En définitive, la 2^e division de cavalerie de Lunéville était-elle mieux disposée à se battre en août 1914 que son aînée en août 1870 ? Le général Weygand en doute bien des années plus tard. Pourtant la combattivité et l'ardeur des troupes de la division ne paraissent jamais avoir été démenties pendant toutes les années de guerre. En effet, si les régiments sont montés au début de la guerre puis démontés en parti sans avoir obtenu l'opportunité de l'engagement espéré, ils retrouvent leurs montures à la fin de la guerre, non sans avoir fourni de nombreux cadres auprès de l'aéronautique ou de l'infanterie.

*« Quelques impressions de ces premières semaines de guerre me reviennent à l'esprit. C'est d'abord le spectacle de mon ancienne division, la 2^e division de cavalerie, celle de Lunéville, qui exécute de la droite à la gauche de l'armée un mouvement de rocade et défile devant nous au complet. Tout y respire la force, l'entrain et je connais l'ardeur qui réchauffe ces cœurs de cavaliers. Que ne pourrait-on obtenir de notre cavalerie ? Malheureusement elle n'est pas armée pour la guerre qui commence »*¹⁰⁴¹.

Fort d'une confiance réciproque entre chefs et subordonnés, les unités semblaient prêtes pour la bataille aux frontières. Mais le combat attendu et espéré était celui du sabre, de la rencontre de deux forces de cavalerie opposées s'affrontant selon des procédés proches de ceux du Premier Empire. Si la cavalerie française n'avait pas été suffisamment employée en 1870, il s'agissait de prendre sa revanche et de montrer la combattivité morale et physique de ses hommes.

« Au moment de l'entrée en guerre, la cavalerie possédait des chefs jeunes, ardents, allants à cheval, ayant belle figure dans certaine manœuvres. Nous cavaliers, nous étions fiers d'eux, de leur allure, de leur activité, nous avions confiance en eux. Tous ces cavaliers auraient certainement fait merveille et n'auraient trompé aucune espérance s'il s'était agi de rencontre de cavalerie. Leur allant personnel, celui qu'ils avaient pu inspirer autour d'eux aurait, je le crois, eu raison de la cavalerie adverse, car, en fait, dans les petites rencontres à cheval du début de la guerre, les nôtres prirent nettement l'ascendant sur elle. Seulement ce n'était pas ce genre de lutte qui les attendait, mais, tout au contraire, un ennemi, cavaliers

¹⁰⁴⁰ CANINI (Gérard), *La Lorraine dans la guerre de 14-18*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1984, 127 p., p. 51.

¹⁰⁴¹ WEYGAND (général), *op. cit.*, p. 75.

comme fantassins, persuadé que le feu est le maître du champ de bataille. La cavalerie allemande se refusera au combat à cheval et tendra partout le réseau de ses feux. Là devant certains de nos généraux de cavalerie furent désorientés. Tantôt, comme avant la bataille de Morhange, ils tombèrent dans des traquenards et s'en tirèrent laissant en peine les soutiens d'infanterie qu'on leur avait confiés. Tantôt, sans confiance dans la valeur de leur propre feu, ils rentrèrent au prix de fatigues qui eurent finalement raison de leur ardeur comme des forces de leurs chevaux, chercher chaque soir la protection des avant-postes qu'ils étaient chargés d'éclairer. Tantôt ils se montrèrent incapables de triompher par le feu d'une médiocre résistance et de bousculer un rideau pour renseigner ou pour exploiter un succès »¹⁰⁴².

Soulignant « en creux » les échecs des chefs de cavalerie des premières semaines de guerre, il rappelle les succès obtenus par les « instructions » du général de Cointet lorsqu'il commandait la 2^e division de cavalerie à Lunéville entre 1890 et 1895.

Après un mois de campagne le général Joffre dut écarter de leur commandement quelques cavaliers plein d'esprit, de vigueur et de courage mais insuffisants parce que leurs connaissances étaient trop courtes. Ah si notre vieux et cher "Père Cointet" qui nous commandait à Lunéville vingt ans auparavant avait été là. Il se fût trouvé dans cette guerre comme un poisson dans l'eau, lui qui n'abordait à cheval son adversaire qu'après lui avoir forcé à passer sous le feu de son artillerie ou d'un détachement de cavaliers à pied habilement placé, mais alors à quelle allure. Il était venu trop tôt. Après la guerre de Mandchourie, on l'aurait mieux compris et il aurait fait école. Et comme il se serait entendu avec mon chef !»¹⁰⁴³.

Mais ses méthodes auraient-elles suffi à prendre en compte la réalité d'une nouvelle forme de guerre dont le capitaine de Saint-Jouan, ancien officier au 18^e régiment de chasseurs à cheval, évoque la boue et les tranchées aux cotés des fantassins en Argonne, en avril 1915 ?

« Les hommes montrent autant de respect pour leurs officiers que les nôtres. Il faut pour les apprécier venir au milieu d'eux. Je m'aperçois que les souffrances qu'ils endurent ne peuvent être comparées à celles des cavaliers et qu'on ne peut demander plus à des

¹⁰⁴² *Ibid*, p 124-125.

¹⁰⁴³ *Idem*.

hommes qui ont tant souffert. Je me figurais jusque-là que nous étions passés au début de la campagne par un maximum d'efforts et de fatigues ; quelle erreur ! »¹⁰⁴⁴.

La cavalerie doit-elle attendre des jours de guerre « meilleurs » comme le juge sévèrement Jean-Norton Cru¹⁰⁴⁵ à propos du rôle de cette arme et de la « *profession de foi de cavalier impénitent à qui la guerre n'a rien appris* » du livre de Jacques Civray¹⁰⁴⁶ ?

« *La cavalerie attendra patiemment que le moment soit revenu pour elle de recommencer les grandes chevauchées du début de la campagne ; et ce jour-là, la seule récompense qu'elle ambitionnera sera d'achever par le sabre et la lance l'œuvre à laquelle elle aura contribué par la baïonnette et le fusil* »¹⁰⁴⁷.

Après son engagement à pied aux abords du Moulins de la Faux en mai 1917, le cuirassier Joëssel, du 11^e régiment de cuirassier, témoigne des souffrances de ces cavaliers devenus fantassins. Elles paraissent rendre bien lointaine la vie de garnison « réglée » de cette unité lorsqu'elle se trouvait à Lunéville, entre 1888 et 1902¹⁰⁴⁸.

« *Cuirassiers à pied, vous deviez forcer l'estime et l'admiration même des fantassins qui vous ont vus à l'œuvre. Les biffins des plus beaux régiments, les marsouins héros de Beauséjour, de Souain et de la Somme, s'inclinent avec respect devant vous et admirent votre allant, votre cohésion, votre esprit du devoir. Quand la cavalerie était inactive, vous*

¹⁰⁴⁴ LE SAULNIER DE SAINT-JOUAN (Pierre, Yves, Alexandre Marie), *Le capitaine Pierre de Saint-Jouan*, Paris, Plon, 1921, 274 p, p 204. Saint-cyrien, il est lieutenant au 18^e RCH à Lunéville d'octobre 1911 à avril 1915. Après avoir commencé la guerre comme officier de cavalerie en suivant son unité, il est désigné pour servir dans l'infanterie, le 2 avril 1915. Capitaine, il rejoint le 131^e RI où il prend le commandement d'une compagnie. Il est tué dans l'Argonne, le 12 juillet 1915. Son témoignage est analysé et critiqué par Jean-Norton Cru dans son ouvrage *Témoins*, publié en 1929.

¹⁰⁴⁵ CRU (Jean-Norton), *Témoins : essai d'analyse et de critiques des souvenirs des combattants édités en français de 1915 à 1928*, 1929. L'ouvrage est réédité et enrichi par les Presses Universitaires de Nancy en 2006, 934 p. Dans ses différentes analyses d'ouvrages, il se montre à chaque fois particulièrement critique du rôle de la cavalerie et du combat à cheval dans la Grande guerre. A titre d'illustration, le commentaire qu'il porte sur l'ouvrage de Marcel Dupont, *En campagne*, est édifiant mais non dénué de fondements. « *Marcel Dupont est un fanatique de la cavalerie et cela est une faiblesse quand on veut raconter la dernière guerre. Pour un citoyen, ce n'est certes pas une faute d'aimer le cheval, mais pour un combattant, c'est un aveuglement, une infirmité que de refuser de voir ce fait : le cheval de combat a fait son temps, le noble animal ne peut servir désormais que comme moyen de transport, supérieur à l'automobile en temps de crise et de routes embouteillées* ». (p 300). Jean-Norton Cru reconnaît néanmoins la qualité de l'ouvrage de Marcel Dupont et précise « *qu'il a trouvé la veine qui inspire les grands livres de souvenirs, et il donne un des bons témoignages sur la bataille de Verdun. C'est à cause de ces pages qu'il aura sa place parmi les témoins fidèles que l'historien et le psychologue devront consulter* ». (p 301).

¹⁰⁴⁶ Pseudonyme de Plieux de Diusse (Marie, Joseph, Louis, Henry).

¹⁰⁴⁷ CIVRAY (Jacques), *Journal d'un officier de liaison*, Paris, Jouve, 1917, 194 p., p. 220.

¹⁰⁴⁸ En provenance de Châlons-sur-Marne, le 11^e RC vient tenir garnison à Lunéville, les 27 et 28 août 1888. Avec le 12^e RC, il quitte définitivement la ville, le 10 octobre 1902.

*avez empêché qu'on ne l'oubliât ; quand son temps d'activité est revenu, vous l'avez suivie dans son sacrifice. Vous avez bien rempli la devise tracée en lettres d'or sur l'étendard : Honneur et Patrie »*¹⁰⁴⁹.

Il montre aussi une certaine nostalgie des « temps passés » au contact de la brutalité de la guerre moderne qui fait la part belle aux fantassins et aux artilleurs.

*« Nos pauvres canassons, ils sont loin maintenant, dispersés un peu partout, et c'est à pied que nous faisons les étapes. Mais malgré tout, nous restons cavaliers quand même et nous devons continuer les glorieuses traditions des sabreurs du temps passé, des héros de l'Empire, des Murat, des Curely, des Lasalle. Finies les charges folles que nous avons rêvées, les corps en avant, le sabre dirigé contre l'adversaire, les griseries enthousiastes. La guerre nouvelle a amené des procédés nouveaux ; seuls le fantassin et l'artilleur ont un rôle actif, et pour pouvoir agir et cueillir un peu de gloire aussi, il nous faut donc combattre en fantassins »*¹⁰⁵⁰.

Ainsi, comme le souligne le général Weygand en 1921, « de la guerre qui vient de finir, il ne faut pas se le dissimuler, la cavalerie sort méconnue »¹⁰⁵¹ et mêmes si les exploits individuels ou ceux de petites unités ont été nombreux pendant la durée de la Grande Guerre, il n'y a pas eu les grands engagements escomptés. Et pourquoi cette méconnaissance non feinte d'un manque de reconnaissance de la part des chefs politiques et militaires?

*« Parce que pour beaucoup, dans l'histoire de cette guerre de quatre ans, les trois ans et demi de lutte dans les tranchées, où l'action propre de la cavalerie n'eut pas l'occasion de se manifester, prennent plus d'importance que les dix mois de guerre de mouvement »*¹⁰⁵².

Ce constat amer confirme les désillusions et les frustrations d'une guerre moderne pour la cavalerie française qui n'a pas encore quitté le « cheval de chair » pour un « cheval d'acier »¹⁰⁵³.

¹⁰⁴⁹ JOËSSEL (Pierre, Hervé), 1917, *Impressions de guerre*, Imprimerie Général Savoisiennne, s.d, 50 p., p. 50. Sur la page de couverture de l'ouvrage est mentionné, « Pierre Hervé (Joëssel), cavalier au 11^e R^t de cuirassiers (engagé le jour de ses 18 ans) ». Il est le neveu du général Lescot (1854-1940), commandant la 2^e division de cavalerie, du 23 octobre 1912 au 13 août 1914.

¹⁰⁵⁰ *Ibid*, p. 13-14.

¹⁰⁵¹ Général Weygand, « La cavalerie et la Revue de cavalerie » dans *Revue de cavalerie*, janvier 1921.

¹⁰⁵² *Idem*.

¹⁰⁵³ GOYA (Michel), *La chair et l'acier. L'armée française et l'invention de la guerre moderne (1914-1918)*, Paris, Taillandier, 2004, 479 p.

Pour la 2^e division de cavalerie de Lunéville, le mode opératoire a bien été celui d'un engagement à cheval dans les premières semaines, puis les dernières semaines du conflit, comme nous l'avons présenté précédemment. « Montée », elle n'a pas failli à la triple tâche de reconnaître, couvrir et combattre en mouvement, seule ou en liaison avec les autres armes, selon les termes de missions classiques de la cavalerie. « Démontée », pour tout ou partie, elle s'est résolue à tenir ses postes dans la guerre de tranchée, même si ce n'est pas dans cette forme de lutte qu'elle trouva « les principes de la victoire » car « *il serait, en tout cas certainement oiseux d'y rechercher, en regard de la stagnation qu'elle entraîne, des titres de gloires pour la cavalerie* »¹⁰⁵⁴.

C'est donc bien dans la guerre de mouvement, que la cavalerie a trouvé toute sa place dans l'action commune des armées. En 1921, à l'aube de sa dissolution en Allemagne, devant « *ceux qui restent hypnotisés par le front stagnant et sans ailes du champ de bataille de France en 1915, 1916 et 1917* », la 2^e division de cavalerie a fait son devoir mais voit lui échapper une part de gloire.

Ce n'est donc pas la disparition d'une arme qui se dessine après la victoire sur les armées allemandes, mais bien un mode opératoire qui condamne le cheval dans les procédés du combat moderne ou la primauté du feu s'affirme en favorisant la brutalité et la vitesse du combat, comme le décrit encore le général Weygand dans une analyse visionnaire.

« *La guerre de demain sera plus encore que celle d'hier une guerre de machinisme. Le nier, se refuser à suivre le progrès de la machine et à en bénéficier, c'est se condamner, au jour de la guerre, à « n'avoir que des engins surannés ». Que la cavalerie aille donc vers la machine, convaincue par ailleurs que celle-ci n'est pas pour la faire disparaître, mais pour lui donner un supplément de force ; qu'elle n'est pas une rivale, mais une amie* »¹⁰⁵⁵. Et de préciser encore que « *la cavalerie gardera sa raison d'être aussi longtemps que la vitesse et la surprise conserveront leur valeur sur le champ de bataille* ». Pour autant, « *il faut par-dessus-tout, qu'elle conserve jalousement les qualités traditionnelles qui furent son honneur*

¹⁰⁵⁴ Général Weygand, « La cavalerie et la Revue de cavalerie », *op. cit.*

¹⁰⁵⁵ Présentant les principaux moyens techniques qui se sont développés durant la Première Guerre mondiale, notamment l'avion et le char, le général Weygand annonce déjà en 1921, bien avant la création officielle de l'arme blindée cavalerie par le décret du 24 novembre 1942, le lien qui pourrait s'établir entre la cavalerie et char : « *Ainsi en est-il du char de combat. Vulnérable, encore à demi aveugle, d'un maniement quasi impossible en masse parce qu'il n'est pas actuellement de moyen pratique de transmission des ordres dans la bataille, incapable d'occuper à lui seul le terrain parce que l'immobilité augment sa vulnérabilité, il n'est pas encore une arme pouvant se suffire à elle-même et remplacer la cavalerie. Mais le jour où il aura acquis la vitesse et augmenté sa faculté de franchissement, quelle force n'apportera-t-il pas à cette cavalerie qui, avec lui, pourra tout oser ?* ». « La cavalerie et la Revue de cavalerie », *op. cit.*

et sa force : le cran et la foi ; et pour cela la pratique d'une équitation hardie et le goût du sport ».

En 1920, dans son étude sur la cavalerie, le lieutenant-colonel Carrère livre également un réquisitoire sévère, mais lucide, de la place de la cavalerie française pendant la Première Guerre mondiale et tente d'en tirer des enseignements pour l'avenir.¹⁰⁵⁶ Alors que l'armée allemande a été battue, il s'émeut des hésitations d'une « *arme d'avant-garde, dont on admirait ce je ne sais quoi de primesautier* » qui reste figée « *dans une conception désuète de son rôle* », pendant que l'infanterie, l'artillerie, le génie et surtout l'aviation, ont évolué au contact de la guerre. Pour lui, « *désappointée de n'avoir pu se mesurer avec la cavalerie adverse au début de la campagne* », il constate avec amertume que « *la cavalerie meurt de sa propre légende* ».

« *Par tradition, elle croit encore au combat à cheval par le choc, alors que, même pour elle, c'est l'arme à feu qui devient son mode d'action le plus efficace, et le cheval un moyen de faire sentir rapidement cette action sur les points où on l'attendrait le moins. Elle attend, avec ses énormes effectifs en chevaux, de pouvoir s'employer à la poursuite en grandes masses, - dernier espoir auquel s'accrochent les partisans de la non-évolution, - alors que la désorganisation morale nécessaire à la réussite d'une telle action – la déroute pour tout dire – ne semble guère pouvoir être escomptée dans les armées disciplinées et aguerries d'aujourd'hui* »¹⁰⁵⁷.

Si en 1920 les unités de la 2^e division de cavalerie ont retrouvé leur quartier et semblent réapprendre à « vivre en garnison », la situation internationale rend la paix encore fragile. En effet, au titre des sanctions prises contre la mauvaise volonté de la République de Weimar de payer le montant des réparations exigées par la France, les troupes françaises et belges occupent Ruhrort, Duisbourg et Düsseldorf sur la rive droite du Rhin dès le 8 mars 1921. La division de cavalerie est alors appelée à nouveau en Allemagne en renfort. En son absence, la Croix de guerre est remise à Lunéville et aux communes de l'arrondissement¹⁰⁵⁸. Une grande fête est organisée

¹⁰⁵⁶ CARRERE (lieutenant-colonel), *Cavalerie ; son emploi dans la guerre moderne*, Paris, Henri-Charles Lavauzelle, 1916, 48 p.

¹⁰⁵⁷ *Ibid.*, p 9.

¹⁰⁵⁸ Le ministre de la Guerre cite à l'ordre de l'armée les communes suivantes : Arracourt, Athienville, Bures, Bezange-la-Grande, Réchicourt-la-Petite, Leintrey, Reillon, Vého pour le motif suivant : « *Villages d'extrême frontière qui furent dès août 1914, des premières victimes de l'ennemi. On payé de leur destruction l'honneur d'avoir été pendant plus de quatre années sur la ligne de feu. Par les deuils et les dommages qu'ils ont subis, ont*

dans la cité lorraine et de nombreuses cartes postales sont éditées à cette occasion. *Le Journal de Lunéville* en rapporte l'évènement tout en réaffirmant la solidité des liens entre la ville et sa garnison de cavalerie.

*« Cette confiance immuable dans le destin, cette sérénité stoïque, ce sont des qualités militaires que Lunéville avait acquises, ville frontière, du long contact avec ses troupes, parmi lesquelles cette 2^e division de cavalerie dont elle est si fière (...) »*¹⁰⁵⁹.

Si *« cinq années durant, Lunéville fut à la peine et très douloureusement du 22 août au 12 septembre 1914 »*, la citation à l'ordre de l'armée obtenue le 13 juillet 1920 l'a met à l'honneur parmi toutes les communes de France.¹⁰⁶⁰ D'autres *« villages d'extrême frontière »* sont également cités.¹⁰⁶¹ Cependant, si lors des discours d'usage le député Mazerand regrette l'absence du ministre de la Guerre à la cérémonie, il n'hésite pas à se faire le porte-parole des Lunévillois pour exprimer leurs *« vifs regrets »* à l'annonce de la dissolution de la 2^e division de cavalerie.

*« Nous avons éprouvé aujourd'hui une déception en l'absence de M. le ministre de la Guerre, qui avait formellement promis de présider cette cérémonie. Si M. le ministre de la Guerre avait été présent nous lui aurions reproché très respectueusement, d'avoir ordonné la dissolution de cette belle division de cavalerie. Je sais bien que l'on nous répondra qu'il est nécessaire de réduire les effectifs et que d'autre part, c'est un bonheur sans limite que Lunéville ne soit plus sentinelle avancée de la France. Mais monsieur le représentant du gouvernement comprendra trop bien les sentiments d'affection mutuelle, qui lient une ville et surtout une ville de l'Est, et sa garnison, pour ne pas accepter d'être notre interprète auprès du ministre de la Guerre et lui exprimer les vifs regrets occasionnés aux Lunévillois par cette décision, regrets dont je me suis permis de me faire l'écho ! Nous espérons toutefois avoir la consolation de conserver des éléments importants des corps sacrifiés »*¹⁰⁶².

droits à la reconnaissance du pays ». Notons que le village de Lagarde, témoins de violents combats le 11 août 1914 avec des unités rattachées à la 2^e DC, n'est pas cité.

¹⁰⁵⁹ *Le Journal de Lunéville*, dimanche 3 juillet 1921.

¹⁰⁶⁰ *« Ville d'extrême frontière, qui eut à subir les horreurs de l'invasion allemande et dont la population, après avoir gardé pendant l'occupation une attitude digne d'éloges, continua, après sa libération et malgré le voisinage des lignes, à vivre et à travailler normalement jusqu'à la fin des hostilités, donnant ainsi, malgré ses deuils et ses souffrances, le plus bel exemple de courage et d'endurance »*.

¹⁰⁶¹ Le ministre de la Guerre cite à l'ordre de l'armée Arracourt, Athienville, Bures, Bezange-la-Grande, Réchicourt-la-Petite, Leintrey, Reillon, Vého avec le motif suivant : *« Villages d'extrême frontière, qui furent, dès le mois d'août 1914, des premières victimes de l'ennemi. Ont payé de leur destruction l'honneur d'avoir été pendant plus de quatre années sur la ligne de feu. Par les deuils et les dommages qu'ils ont subis, ont droit à la reconnaissance du pays »*.

¹⁰⁶² *Le Journal de Lunéville*, dimanche 3 juillet 1921.

Cette déclaration est motivée par des sentiments d'affection et d'admiration à l'égard des cavaliers de Lunéville mais elle porte aussi la demande de conserver des unités militaires au regard de leur impact sur la vie économique et sociale de la cité.

Quelques temps plus tard, la réorganisation des armées, consécutive à la démobilisation, conduit à la disparition de la 2^e division de cavalerie de l'ordre de bataille de l'armée française. Le 17 juillet 1921, moins d'un mois après la remise de la Croix de guerre à Lunéville, une prise d'armes de dissolution est alors organisée à Düsseldorf. Les unités rejoignent la 3^e division légère de cavalerie dont l'état-major vient s'installer à Lunéville après avoir été à Strasbourg. Le 20 novembre 1921, comme un épilogue à cette disparition, un service religieux pour les morts de la 2^e division de cavalerie est organisé dans l'église Saint-Jacques de Lunéville. A cette occasion, « *la fière division, notre orgueil d'hier, est brillamment représentée par une foule d'anciens combattants* »¹⁰⁶³. En évoquant dans son sermon les jours de guerre et les cavaliers morts au champ d'honneur¹⁰⁶⁴, l'abbé Colin, autre ancien aumônier de la division, expose de façon solennelle et pathétique devant l'assemblée, la « grandeur et la servitude » des cavaliers de la Grande Guerre.

*« Ils partent. C'est leur offertoire. Et leur gravité cache mal leur enthousiasme. Guerre courte, brillantes chevauchées, quelle rêve ! Et quelle préparation ! Une confession digne de premiers communiant a mis leur âme en grande tenue. Hélas, la réalité ne répond pas au rêve ! C'est la retraite de Morhange, et, après les glorieuses journées de Rozelieures, du Grand Couronné et la première Marne, c'est la guerre des tranchées : le cavalier doit quitter sa monture ; paquet de boue qui n'a de vivant que deux yeux, tenir la tranchée sous la mitraille et sous la pluie, sous un jour morne qui éclaire un décor d'horreur, ou dans la nuit zébrée de sinistres clartés. Seules quelques attaques partielles viennent ponctuer la monotonie de ces jours sans fin. (...) Leur mort nous apprend comment il faut vivre. (...) »*¹⁰⁶⁵.

¹⁰⁶³ *Le Journal de Lunéville*, dimanche 20 novembre 1921.

¹⁰⁶⁴ D'après nos recherches effectuées dans les historiques des unités édités dans les mois qui suivent la fin de la Première Guerre mondiale, il est possible d'estimer à 556 le nombre des cavaliers (officiers, sous-officiers et hommes de troupes) morts aux combats, des suites de blessures ou de maladie, dans les six régiments de cavalerie de la 2^e DC. Ce chiffre est à considérer avec prudence car il ne fait pas ressortir le nombre des disparus durant le conflit, ni les décès postérieurs à la parution des historiques. D'autre part, certains militaires sont peut-être pris en compte dans cette comptabilité alors qu'ils avaient rejoint une autre formation avant de mourir. Cette première approche semble toutefois établir à chaque fois une proportionnalité à peu près identique entre les officiers (63) et les autres militaires (493) des différents régiments : 17^e RCH, 107 (17-90), 18^e RCH, 86 (10-76) ; 8^e RD, 102 (7-95) ; 31^e RD, 61 (11-50) ; 4^e RD, 103 (9-94) ; 12^e RD, 97 (9-88). Une étude plus exhaustive incluant toutes les formations ayant servi au sein de la 2^e division de cavalerie durant toute la guerre (fantassins, artilleurs, etc.) permettrait de connaître plus précisément les sacrifices consentis par cette grande unité durant la Première Guerre mondiale. Elle permettrait aussi de préciser le nombre de cavaliers décédés « montés » ou « démontés » dans les différentes phases d'engagement.

¹⁰⁶⁵ *Le Journal de Lunéville*, dimanche 20 novembre 1921.

TROISIEME PARTIE : Des exigences partagées dans la société : 1873-1921

Dans la troisième partie de notre étude, en s'aidant d'une approche sociologique et mémorielle, il s'agit d'identifier la « vie » des hommes et des chevaux de la garnison de Lunéville qui interagissent au sein de la société militaire mais aussi au contact de la société civile.

Au service d'un pays aux frontières recomposées, la cavalerie française se redéfinit peu à peu dans les contours de nouvelles institutions républicaines nées de la défaite des armées du Second Empire. Sans véritable rupture avec le régime précédent, ne serait-ce que par le maintien d'une même élite militaire et la conservation de l'appellation ou de la filiation de la majorité de ses unités, elle doit cependant s'adapter peu à peu aux obligations du service militaire et à ses évolutions. Dans l'Est de la France, si le choix est confirmé de réintroduire une grande unité dans l'ancienne résidence des ducs de Lorraine pour initier une « division d'avant-garde », cette volonté s'effectue aussi dans les rythmes de l'évolution d'une société militaire et d'une société civile placées sous l'influence des enjeux politiques, religieux et économiques du dernier quart du XIX^e siècle, de la « Belle Epoque » et du XX^e siècle naissant.

Si dans notre sujet, le « soldat » est avant tout le « cavalier », il ne peut être fait abstraction des mêmes buts poursuivis à travers l'instruction et les « exigences du service », c'est-à-dire la préparation à l'engagement sur le champ de bataille. Mais, dans cette relation particulière qui fonde le couple « homme-cheval », la place de l'un et de l'autre ouvre aussi un champ d'intérêt pour un « espace de vie » lié à un système de représentation mentale. Le cheval a dès lors sa place dans la guerre mais aussi dans la fête et le jeu. Il donne à une « société équestre » de garnison des raisons d'exister. Quelles sont alors les dimensions sociales et relationnelles de la présence de la 2^e division de cavalerie dans l'espace frontalier lorrain ?

Enfin, dans un « espace de cavalerie » mais aussi dans un « temps de cavalerie » qui nous entraîne à conserver en mémoire l'histoire d'une région et de

celle d'une institution, il nous faut s'attarder sur la « trajectoire » de la grande unité de Lunéville qui nous conduit aujourd'hui à se demander ce qu'il en reste.

3.1 Du service au service : 1873-1921

- Le service et les servitudes

Entre 1873 et 1921, la durée légale du service militaire actif évolue au gré des grandes lois militaires, reflets des choix politiques exprimés sous contraintes diplomatiques et économiques. De cinq ans en 1872, de trois ans en 1889, de deux ans en 1905, elle est portée à nouveau à trois ans en 1913. Dans ce cadre, à la fin du XIX^e siècle, le territoire de la France, sauf les départements de la Seine, de Seine et Oise et du Rhône, est divisé en 145 subdivisions de régions (8 par région de corps d'armée, 9 dans la 15^e région), conformément aux décrets du 6 août 1874 et du 16 décembre 1891. Au chef-lieu de chacune de ses subdivisions se trouve un bureau de recrutement, duquel relèvent tous les hommes de la subdivision de région soumis au service, aussi bien les jeunes soldats de la 1^{ère} et de la 2^e portion des contingents que les disponibles, les réservistes de l'armée active et les hommes affectés aux corps de la troupe territoriale. Outre ces 145 bureaux de subdivision, il existe 11 autres bureaux de recrutement en France (3 à Lyon, 1 à Versailles, 7 dans le département de la seine), soit un total de 159 bureaux de recrutement.¹⁰⁶⁶

L'affectation des recrues se fait dans toutes les armes mais c'est l'infanterie qui absorbe chaque année près des deux tiers des nouveaux soldats. Jusqu'en 1905, la cavalerie reçoit entre 5 et 10% des recrues et ensuite jusqu'à 10% et plus. Comme pour l'artillerie, la cavalerie bénéficie d'un accroissement des affectations à partir de 1906.¹⁰⁶⁷ Des critères morphologiques, dont la taille, sont retenus pour servir dans les différentes subdivisions de l'arme. Ceux versés dans les dragons et surtout dans les cuirassiers, troupes reconnues pour leur contribution au maintien de l'ordre, sont en général plus grands que ceux allant grossir les rangs des unités de cavalerie légère, chasseurs à cheval ou hussards pour la métropole. Le cavalier apparaît ainsi plus « typé » que le fantassin et des consignes sont données aux bureaux de recrutement pour établir des choix. Il est donc recommandé d'affecter « *les très beaux hommes, de belle prestance et de grande taille* » dans les cuirassiers et de verser les hommes « *petits, légers, tout en étant assez vigoureux pour maîtriser un*

¹⁰⁶⁶ SHD/DAT 7 N 31.

¹⁰⁶⁷ CORVISIER (André), [dir.], *Histoire militaire de la France, de 1871 à 1940*, (T 3), Pedroncini (Guy), [dir.], Paris, PUF, 1992, 522 p., p. 108.

cheval » dans les chasseurs à cheval tandis que les dragons doivent accueillir les jeunes gens « *de belle allure par la taille et la prestance* »¹⁰⁶⁸. Si ces instructions paraissent assez vagues, elles sont « *parfaitement entendues* ».

Les dispositions de la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée, applicables aux hommes dans leurs foyers, précisent dans son article 36 que « *tout homme qui est inscrit sur le registre matricule du recrutement reçoit un livret individuel qu'il est tenu de représenter à toute réquisition des autorités militaires, judiciaires ou civiles. En cas d'appel à l'activité ou de convocation pour les manœuvres, exercices ou revues, la représentation du livret individuel doit avoir lieu dans les vingt-quatre heures de la réquisition ; dans un délai de huit jours en tout autre cas* ». En cas de mobilisation, les hommes doivent se rendre à la destination indiquée par l'ordre de route contenu dans le livret et « *s'y présenté le jour marqué par ledit ordre* »¹⁰⁶⁹. Ainsi, les hommes qui sont « renvoyés dans leur foyer » après leur temps de service actif de trois ans doivent encore consacrer du temps pour la Patrie en accomplissant des exercices dans la réserve de l'armée active puis dans l'armée territoriale, le plus souvent au printemps et à l'automne¹⁰⁷⁰. Mis en congé, le soldat reste donc disponible¹⁰⁷¹.

Quelques années plus tard, une note émanant du 1^{er} bureau de l'état-major, datée du 30 avril 1906, s'inquiète auprès du chef d'état-major de l'application de la loi du 21 mars 1905 qui tend à diminuer sensiblement les ressources fournies à l'armée par le contingent annuel. La cavalerie semble particulièrement concernée par ces nouvelles mesures.

¹⁰⁶⁸ CORVISIER (André), [dir.], *Histoire militaire de la France, de 1871 à 1940*, (T 3), Pedroncini (Guy), [dir.], Paris, PUF, 1992, 522 p., p 109.

¹⁰⁶⁹ Un certain nombre d'hommes appartenant aux services publics, aux compagnies de chemin de fer et aux différentes administrations, forment la catégorie des « non-disponibles ». A ce titre, ils sont dispensés de se rendre aux différentes convocations. En cas de mobilisation, tout en restant à leur poste, ils sont soumis à la juridiction des tribunaux militaires et doivent se considérer comme mobilisés.

¹⁰⁷⁰ Selon l'article 49 de la loi du 15 juillet 1889, les hommes de la réserve de l'armée active sont assujettis, pendant leur temps de service dans ladite réserve, à prendre part à deux manœuvres, chacune d'une durée de quatre semaines. Les hommes de l'armée territoriale sont assujettis à une période d'exercices dont la durée est de deux semaines. Cependant, dans ces deux catégories, ceux qui en font la demande, peuvent être dispensés des manœuvres ou exercices comme soutien indispensable de famille, « *s'ils remplissent effectivement les devoirs* ». Sous les drapeaux, hommes de la réserve de l'armée active et hommes de l'armée territoriale sont soumis à toutes les obligations imposées aux militaires de l'armée active par les lois et règlements en vigueur. Rappelons qu'il existe de plus, une réserve de l'armée territoriale.

¹⁰⁷¹ De 1872 à 1889, l'obligation militaire a en tout une durée de vingt ans ; de 1889 à 1913, de vingt-cinq ans, en 1913, de vingt-huit ans. En fonction d'un ou de deux ajournements éventuels, le citoyen peut-être soumis à des obligations militaires et être appelé jusqu'à l'âge de quarante-huit ans.

« On avait escompté, il est vrai une compensation à provenir du fait de l'accroissement du contingent dit permanent qui comprend les rengagés, les commissionnés et les engagés volontaires. Or les dispositions mêmes de la nouvelle loi s'opposent à une augmentation du nombre des sous-officiers rengagés : les rengagements des caporaux ou brigadiers et soldats ont donné des résultats insignifiants ; quant à l'effectif des engagés volontaires, il a baissé de 56.000 au 1^{er} janvier 1902, à 52.000 au 1^{er} janvier 1906. Il faut donc envisager pour le moment où la loi du 21 mars 1905 aura son plein effet, c'est-à-dire pour le 1^{er} octobre 1907, une diminution considérable des effectifs. Cette situation sera particulièrement critique pour la cavalerie qui sous le régime de la loi du 15 juillet 1889 n'incorporait que des hommes de 3 ans.

L'effectif de paix de cette arme est actuellement d'environ 73 000 hommes se décomposant en :

Régiment de l'intérieur	: 62 773
Régiments d'Afrique	: 7 989
Remontes et écoles	: 2 815
Total	: 73 577

Sous le régime de la loi de 3 ans, cet effectif pouvait être obtenu par l'incorporation annuelle de 20 000 hommes. L'effectif total de 73 500 hommes se décomposerait alors comme suit :

Plus jeune classe	: 20 000
Classe moyenne	: 18 500
Contingent dit permanent (engagés 10 500, rengagés et commissionnés 4 500, indigènes 2 500)	: 17 500

A première vue, l'application du service de 2 ans aura pour effet de créer un déficit de 17 500 hommes par suite de la disparition de la plus ancienne classe. (...).

Situation de la cavalerie de l'intérieur avec le service de 3 ans.

Au 1^{er} janvier 1906 l'effectif de paix de la cavalerie de l'intérieur réalisé sous le régime de la loi de 3 ans était de 59 500 hommes (48 000 provenant des contingents annuels et 11 500 du contingent dit permanent). Cet effectif semble à première vue largement suffisant pour assurer la mobilisation de la cavalerie métropolitaine. Il l'est en effet pendant la période de l'année (1^{er} mars au 1^{er} octobre) où les recrues sont mobilisables et où il est possible de faire appel à la totalité de l'effectif réalisé. Mais il n'en est pas de même le reste de l'année. (...). On voit donc que, même avec le service de 3 ans, la situation n'était réellement suffisante que pendant sept mois sur douze.

Situation de la cavalerie de l'intérieur avec le service de 2 ans.

Avec la loi de deux ans l'effectif réalisé par la cavalerie de l'intérieur ne sera plus que de 50 000 hommes se décomposant en contingent annuel 38 500 (plus jeune classe 20 000, plus ancienne classe 18 500) ; contingent dit permanent 11 500 ; Total 50 000. Il est sage de ne pas escompter un accroissement du contingent permanent. (...)

Propositions du 1^{er} bureau

- hâter le vote de la loi tendant à diminuer de 2 régiments la cavalerie d'Afrique ;
- favoriser la constitution des compagnies de remonte uniquement en commissionnés et hommes des services auxiliaires ;
- accentuer les avantages consentis en faveur des cavaliers qui, soit comme engagés soit comme rengagés, consentiront à rester sous les drapeaux au-delà du temps de service exigé par la loi, afin de créer un courant d'opinion favorable à cet état de chose, et d'obtenir un résultat effectif dès la fin de cette année ;
- réduire le nombre des régiments de cavalerie employés en couverture (...) cette réduction pourrait porter par exemple sur les 21 régiments des quatre divisions lourdes qui se mobiliseraient dans les mêmes conditions que ceux des brigades de corps en incorporant un certain nombre de réservistes à la mobilisation et dont l'effectif de paix serait sans inconvénient diminué en conséquence (dans une note du 10 juin 1901, le 3^e bureau avait formulé la possibilité de ne mettre en 1^{ère} ligne que les divisions de cavalerie légères) »¹⁰⁷².

En prévision des « difficultés prévisibles que le service de deux ans va faire à la cavalerie », une circulaire de la direction de la cavalerie, en date du 30 août 1906¹⁰⁷³, demande donc aux unités de « divulguer par tous les moyens possibles » les avantages de toute nature que la loi du 21 mars 1905 fait aux cavaliers qui contacteraient un engagement de un ou deux ans. Les chefs de corps, secondés par les capitaines-commandant et les officiers de peloton, sont chargés d'informer les classes libérables sur les avantages réservés aux engagés et rengagés de la cavalerie :

- les primes de hautes paies assurées aux cavaliers qui font quatre ou cinq ans de service ;
- les emplois civils et militaires exclusivement réservés aux hommes qui ont fait au moins quatre années de service « et tout particulièrement sur les emplois de gendarmes, cavaliers de manège, palefreniers des haras, et les nombreux emplois civils des divers ministères et administrations ».

De plus, « on devra faire ressortir qu'en dehors du traitement mensuel et de certaines indemnités, tous ces emplois comportent une retraite réversible dans la plupart des cas sur les veuves ».

Le 30 mai 1907, une nouvelle circulaire apporte des précisions sur les engagements et rengagements dans la cavalerie et les emplois réservés de 3^e et 4^e

¹⁰⁷² SHD/DAT 7 N 23.

¹⁰⁷³ SHD/DAT 9 N 15.

catégorie¹⁰⁷⁴ pour les militaires ayant effectué quatre ans de service. Elle stipule en outre qu'il convient de tenir compte « *des grands avantages qu'il y a à obtenir des engagements de 4 et surtout 5 ans qui rendront à la cavalerie des services beaucoup plus grands que ceux de 3 ans surtout dans la formation des spécialités nécessaires à l'arme (éclaireurs, sapeurs, télégraphistes, mitrailleurs, dresseurs)* ».

Cependant une inquiétude demeure. Il est constaté que les garnisons de l'Est attirent moins de candidats à l'engagement que d'autres régions de France malgré des différences établies dans les primes de hautes paies en leur faveur. Les régiments proches de la frontière sont pourtant ceux qui ont besoin du plus grand nombre de cavaliers faisant plus de deux ans de service. Même s'il demeure possible en théorie d'atténuer ce phénomène en proposant de muter des engagés trop nombreux dans un régiment pour un autre régiment où l'avancement au grade de brigadier (ou de sous-officier) est plus rapide car moins concurrentiel, la difficulté semble demeurer pour les unités de cavalerie de Lunéville d'attirer ou de retenir « leurs » militaires, comme l'illustre un état numérique des engagés ou rengagés au 1^{er} mai 1907 (brigadier ou cavalier depuis le 1^{er} juin 1906)¹⁰⁷⁵.

Régiment	Garnison	Engagements	Rengagements	Total
17 ^e RCH	Lunéville	12	5	17
18 ^e RCH	Lunéville	12	10	22
8 ^e DG	Lunéville	14	34	58
9 ^e DG	Lunéville	12	13	25
Total		50	62	112

En comparaison, d'autres régiments de cavalerie situés dans des garnisons éloignées de la frontière, totalisent en 1906 un nombre d'engagés ou de rengagés plus conséquent et apparaissent de fait plus attractifs que ceux de Lunéville pour les militaires du rang candidats à prolonger leur service. Sans établir une étude exhaustive sur toutes les garnisons de France, ce qui nécessiterait d'apporter des éléments d'explications scientifiques complémentaires en fonction des régions, des villes, des populations et des régiments, nous retenons dans le tableau infra

¹⁰⁷⁴ Emplois de 3^e catégorie parmi les plus accessibles pour d'anciens militaires : garde douanier, garde communal, garde cantonnier, receveur ruraliste. Emplois de 4^e catégorie parmi les plus accessibles pour les militaires ayant fait leur service dans la cavalerie : gendarme à cheval et garde républicain, palefrenier de 2^e classe des haras, cavalier de manège des écoles. SHD/DAT 9 N 15.

¹⁰⁷⁵ SHD/DAT 9 N 15.

quelques exemples issus du même état numérique pour des unités équivalentes de chasseurs à cheval ou de dragons.

Régiment	Garnison	Engagements	Rengagements	Total
10 ^e RCH	Moulins	57	13	70
20 ^e RCH	Vendôme	75	2	77
15 ^e DG	Carcassonne	62	13	75
2 ^e DG	Lyon	74	8	82

A Lunéville, il semble que la question des rengagements dans la cavalerie nourrisse l'inquiétude des cadres de la garnison et expose certains officiers à commettre des « indiscrétions » auprès des autorités civiles. C'est ainsi que le 2 décembre 1908, le général de Mas Latrie se fait rappeler à l'ordre par le général Picquart¹⁰⁷⁶, ministre de la Guerre, pour avoir tenu une conversation avec un parlementaire « *sur la question des rengagements dans la cavalerie* ». Dans cet épisode, la 2^e division de cavalerie, est sévèrement critiquée. Mais, le fait d'être positionné comme une « *troupe d'avant-garde* », donne-t-il le droit de s'octroyer une certaine liberté de parole et de biaiser la hiérarchie militaire en adressant ses inquiétudes ou ses doléances directement auprès des politiques ?

« (...) à ma connaissance, nombre d'officiers de la garnison de Lunéville se livrent, à tout propos, à des conversations ou à des correspondances, où ils témoignent d'un manque de confiance regrettable chez les militaires placés à la frontière. Plus encore que des conversations étourdies, un tel état d'esprit avec lequel contraste heureusement celui qui règne dans les autres parties de la frontière, me paraît dangereux dans une troupe d'avant-garde, et s'il devait persister, je serais amené à rechercher pour cette cavalerie qui se juge trop avancée, un abri derrière une forteresse ! »¹⁰⁷⁷.

Afin d'illustrer le quotidien des hommes de troupe de la 2^e division de cavalerie, qu'ils soient appelés ou engagés, un exemple très intéressant pour notre sujet, nous est livré par une collection de quarante-deux lettres écrites par Emile Corbillon à ses parents durant la première année de son service militaire, au 18^e

¹⁰⁷⁶ Général Marie, Georges Picquart (1854-1914). Après avoir été évincé de l'armée suite à son attitude dans « l'affaire Dreyfus » en 1898, il est réhabilité huit ans plus tard et nommé général. Il est ministre de la Guerre dans le premier gouvernement Clémenceau du 25 octobre 1906 au 20 juillet 1909. SHD/DAT Gr 9 Yd 435.

¹⁰⁷⁷ Courrier du ministre de la Guerre au général commandant le 20^e CA, le 2 décembre 1908. SHD/DAT Gr 9 Yd 488. Voir en annexe la biographie du général de Mas Latrie.

régiment de chasseurs à cheval à Lunéville, de 1902 à 1903.¹⁰⁷⁸ Cette correspondance est un rare témoignage du vécu d'un jeune soldat dans un quartier de cavalerie de la cité lorraine et possède la particularité d'avoir été constituée de manière régulière quelques semaines seulement après l'arrivée du 18^e régiment de chasseurs à cheval dans sa nouvelle garnison.¹⁰⁷⁹ Nous faisant regretter de ne pas avoir été poursuivie (ou conservée) dans sa deuxième et troisième années de service, elle nous livre cependant d'incalculables renseignements sur le quotidien d'un « cavalier léger », qui dans ses premiers mois de service à Lunéville, effectue très probablement le même type d'activités que ses camarades affectés au 17^e régiment de chasseurs à cheval et même aux 8^e ou 9^e régiments de dragons. Les lettres du chasseur Corbillon peuvent alors être considérées comme une source de précieux renseignements sur une « expérience cavalière » du temps de paix en Lorraine au début du XX^e siècle. Nous la retenons donc pour lui donner une portée générale dans les bornes temporelles et spatiales de notre sujet.

Né dans le canton de Poissy, le 16 mars 1881, Emile, Zacharie, Casimir Corbillon réside à Andrésy et exerce la profession de clerc de notaire lorsqu'il est incorporé au 18^e régiment de chasseurs à cheval, le 16 novembre 1902. Jeune soldat appelé de la classe 1901 de la subdivision de Versailles, il est titulaire de son certificat d'études primaires à son arrivée en Lorraine et sait donc « lire et écrire », selon les appréciations portées sur son « livret individuel d'homme de troupe », mais aussi « nager ». Il possède donc a priori les qualités intellectuelles et physiques pour suivre le peloton d'élèves gradés et devenir éventuellement, à la fin de ses trois années de service, maréchal des logis.

C'est le 22 novembre 1902 qu'il écrit sa première lettre à ses parents demeurant aussi à Andrésy, aujourd'hui dans le département des Yvelines, pour raconter son voyage et son arrivée à la « caserne ». C'est alors le début d'une correspondance familiale adressée en moyenne tous les quinze jours, même si son auteur s'astreint à vouloir écrire « *tous les 8 jours* ». Parti de la gare de l'Est par un train spécial, le dimanche 21 novembre à 9 h 00, il arrive à Lunéville à 19 h 00 le même jour après avoir changé de train à Châlons.

« Aussitôt arrivé, j'ai fait une dictée, cinq ou six lignes d'écriture et les quatre règles, puis je suis monté dans ma chambre où nous sommes dix : 5 anciens et 5 bleus. Nous

¹⁰⁷⁸ SHD/DAT fonds privés, 1 KT 468, fonds Corbillon.

¹⁰⁷⁹ En garnison à Rambouillet, le 18^e RCH rejoint Lunéville le 28 octobre 1902 et forme avec le 17^e RCH, arrivé de Saint-Germain-en Laye à la même date, la 2^e BCH de la 2^e DC.

sommes au 3^e étage. La caserne est neuve ; elle date de 1884-1885.¹⁰⁸⁰ Le lendemain, nous avons été aux douches, le mardi à la visite et le mercredi à la vaccination. Nous avons été habillés hier seulement et encore nous n'avons pas encore tout notre fourniment. J'ai monté hier pour la première fois à cheval ; il s'appelle Delta, mais ce n'est peut-être pas encore mon cheval définitif. J'ai touché une bonne paire de galoche (...). Dès que nous aurons tout notre fourbi, nous aurons beaucoup d'ouvrages, aussi je ne pourrai peut être pas écrire en semaine ; je ferai ma correspondance le dimanche. Nous avons donné aujourd'hui nos affaires au chef qui les enverra directement. Vous recevrez ma valise en gare Andrésy-Chanteloup ; je ne puis vous dire quel jour, car je ne sais pas quand on les mettra à la gare (...). Voici ce que je dois avoir gardé : 4 paires de chaussettes, 2 tricots, le petit maillot, 1 serviette, ma paire de bretelles. Il fait très froid par ici, néanmoins je n'ai pas froid au corps ni aux pieds, il n'y a que les mains. (...). »

Il reprend sa lettre le 23 novembre après avoir été « toujours dérangé ».

« Il gèle depuis que je suis arrivé et assez fort. (...). Mes mains commencent à s'y faire. Mercredi et jeudi il est tombé de la neige. (...). Je suis en très bonne santé et vais on ne peut mieux, soyez tranquille à ce sujet. (...). Le réveil sonne à 6 heures mais les bleus sont obligés de se lever à 5 heures ½ pour être prêt en même temps que les anciens. (...). Le travail n'est plus le même que celui du bureau mais je commence à m'y habituer et d'ici quelques temps le froid ne me fera plus rien (...). Le maréchal des logis de mon peloton m'a dit que j'étais inscrit d'office comme élève brigadier ».

Le 1^{er} décembre, il effectue sa première sortie du quartier en allant promener des chevaux. Le même jour « aussitôt après la soupe », une alerte fait sortir les « anciens » à cheval accompagnés par une partie des « bleus » avec leur carabine pour garder des fermes ou la ligne de chemin de fer. Mais quand il fait froid ou quand il pleut trop, il effectue des pansages dans les écuries. Dans la soirée, il est obligé d'interrompre sa lettre écrite d'un coin de table de sa chambrée car « il est 10 h moins cinq et l'extinction des feux va sonner incessamment ». Au réfectoire, « la nourriture n'est pas extraordinaire, il y a des jours où la soupe est très bonne, d'autres où elle n'est pas très appétissante et la viande pas cuite est dure comme du caoutchouc. Heureusement, on peut se rattraper sur le pain que nous avons plus que suffisamment ». Une semaine plus tard, il bénéficie de sa première sortie en ville

¹⁰⁸⁰ Comme nous l'avons déjà présenté, le quartier Diettmann fait partie des nouvelles infrastructures militaires construites à Lunéville à partir de 1880. Une affiche du 18^e RCH réalisée dans le but d'attirer des engagés ou des réengagés au début du XX^e siècle en donne une vision idyllique. Ainsi, « le quartier Diettmann situé aux portes de la ville, au bord du terrain de manœuvres, jouit d'un air excellent et d'une vue superbe s'étendant jusqu'aux Vosges. Il est gai, pourvu d'arbres, de jardins et de fleurs ».

avec tous les cavaliers de sa chambre « à l'exception du brigadier qui était de service et d'un bleu qui était malade ». Partis du quartier à 16 h 30, il est de retour quatre heures plus tard pour l'appel de 21 h 00. S'il reconnaît n'avoir « pas vu grand-chose de la ville » c'est parce qu'il « faisait déjà nuit » lorsqu'il est sorti.

Ayant commencé l'apprentissage de l'équitation dans le cadre de « l'école du cavalier » dispensé dès le premier mois de son service, il reconnaît à ses parents ne pas être le meilleur « mais enfin ça va bien » et il s'estime ne pas être « dans les plus mauvais ». Avouant sa « première pelle », il souligne toutefois qu'il ne s'est fait aucun mal « car avec l'épaisseur de la sciure qu'il y a on a rien à craindre ». Il fait désormais une heure et demie par jour de cheval, pour moitié au manège et pour moitié à l'extérieur. En cette fin d'année, il ne peut encore participer à la revue de la division organisée en l'honneur du général André, ministre de la Guerre, juste en face de son quartier. Ce jour-là, il est obligé de « gourmetter », autrement dit, « de balayer la cour du quartier et de ramasser les ordures ».¹⁰⁸¹ Quelques jours plus tard, l'annonce de ses premières permissions lui permet d'aller voir ses parents pendant cinq jours. Mais auparavant, il leur demande « un bon de cinq francs » pour permettre au régiment de prendre le billet de train.

De retour dans son régiment le 4 janvier 1903, il reprend sa correspondance le même jour pour apprendre à ses parents qu'il a pu passer le poste de garde du régiment avec son colis et sa bouteille « sans aucune difficulté, avec un peu de malice ». Il leur demande de bien vouloir lui préparer une « caisse » fermant à clé pour qu'il puisse mettre ses affaires en sécurité dans sa chambrée et d'y inclure plusieurs aliments ou objets utiles dont une douzaine de clous « pour clouter les éperons quand il y a des clous qui se rouillent et qui cassent ». La détention d'une boîte individuelle est le moyen le plus adéquat pour pallier l'absence de casier personnel pour ranger ses affaires à l'abri. En effet, seuls les engagés bénéficient d'une petite caisse fermant à clé fournie par l'institution militaire. Quelques jours plus tard, ayant reçu son précieux colis, il se plaint de voir sa caisse forcée et dépourvue des quelques denrées alimentaires. Il est ainsi « guère facile d'avoir quelque chose à soi au régiment », surtout la première année, « lorsqu'on est bleu et qu'on est bien content de pouvoir dégager quelques bien être qu'il est presque impossible à avoir

¹⁰⁸¹ A l'occasion de la venue du général André à Lunéville le 14 décembre 1902, toutes les punitions sont levées. Cette mesure fait notamment un « content » au 18^e RCH où « il y en avait un qui avait encore 53 jours à faire ». Dans les jours qui suivent la nourriture est améliorée « sur plusieurs points ». Agréablement surpris, le cavalier Corbillon écrit le 15 mars : « Il paraît, à ce que j'ai entendu dire, que l'amélioration dans la nourriture viendrait d'un débat à la Chambre sur la nourriture de la troupe ».

avec les tracasseries des anciens et le vol des autres ». Ses lettres évoquent alors régulièrement le besoin d'argent et de « petits paquets », pour améliorer son quotidien mais aussi pour « régaler les anciens » qui semblent toutefois « se radoucir depuis le jour de l'An ».

« Heureusement, ce temps ne durera pas toujours et au mois de novembre prochain on pourra enfin respirer. (...) . Ce n'est qu'une année à passer trop longue, il est vrai, mais au bout du temps je serai très heureux et pourrai être mon maître absolu ».

Quelques semaines plus tard, dans son courrier du 1^{er} mars, le cavalier Corbillon annonce qu'il entre dans son quatrième mois de service et qu'il pourra désormais être « classé au rang des anciens » et participer aux exercices de mobilisation et aux manœuvres.¹⁰⁸² De plus, « son ancien » ayant été nommé brigadier, il quitte sa chambrée et n'est plus « son ancien ». Il peut désormais espérer « être plus tranquille sous le rapport financier ».

A l'approche du printemps, les exercices deviennent plus fréquents. Il prend deux leçons d'escrime par semaine après avoir réalisé « pas mal de maniements de sabre tant aux classes à pied qu'à cheval ». Il effectue aussi ses premiers exercices d'embarquement à quai aux abords de la gare. Puis vient « la grande mobilisation de la division de cavalerie et l'embarquement de nuit ».

« Donc, nous ne sommes pas à Lunéville, à quelques kilomètres de la frontière pour nous reposer, et ce n'est pas le travail qui nous manque, ce dont je ne me plains pas, loin de là, et je suis maintenant on ne peut plus content d'avoir demandé à aller dans la cavalerie car si la première année est suspendue à passer, en revanche, pendant les 2 dernières, on est bien plus heureux que dans l'infanterie par rapport aux fatigues résultant des marches ».

Le mois d'avril correspond pour lui à la préparation de l'examen pour « l'inscription au titre de brigadier » dans lequel il espère bien arriver « tout à fait dans les bons premiers ». Se montrant « enchanté d'être à cheval plutôt qu'à pied », il monte toujours son cheval Delta pour lequel « il se prend de jour en jour plus d'affection », et confirme être toujours en bonne santé physique et morale.¹⁰⁸³ A partir de la deuxième semaine de mai il passe les épreuves pour devenir brigadier. Il

¹⁰⁸² Dans ce courrier, il évoque aussi « l'incident » du 17^e RCH ayant mené à un début de rébellion. Voir première partie.

¹⁰⁸³ « Maintenant que nous avons cinq mois de service, nous commençons à ne plus être ennuyé comme au début, et avec le départ de mon ancien, je suis maintenant on ne peut plus tranquille, et le temps ne me semble plus long comme au début ». Lettre du 26 avril 1903.

se présente alors aux examens « à cheval » puis effectue ceux des « classes à pied » complétés par des épreuves théoriques. Après avoir profité de nouvelles permissions à la Pentecôte, il reprend ses activités militaires ponctuées de sorties à cheval et de « petites manœuvres » afin de « *s'entraîner pour celles du mois de septembre* » qui doivent avoir lieu pour son régiment du 2 au 16 septembre. Dans une lettre datée du 6 juillet, il donne ainsi le récit d'un exercice effectué à Baccarat.

« Ce jour-là nous sommes partis du quartier à 4 heures du matin pour arriver à Baccarat à 10 heures après avoir fait 43 kilomètres par suite de détours pour nous dissimuler. Nous avons alors attaqué Baccarat défendu par le 20^e bataillon de chasseurs à pied et nous sommes parvenus à entrer dans la ville. La manœuvre terminée, les chasseurs à pied nous ont invité à aller manger avec eux et nous ont fait un accueil magnifique. Après le déjeuner, vin et café. Nous avons quitté Baccarat à 2 heures pour revenir tranquillement par la route et rentrer au quartier à 5 heures ½ après avoir fait 25 kilomètres, soit pour la journée 68 kilomètres, ce qui constitue une forte étape surtout que nous n'avons aucun entraînement, ni les chevaux, ni les hommes, aussi nous avons eu repos le lendemain ».

Dans sa lettre du 20 juillet, il livre ses impressions sur sa première participation à la revue du 14 juillet passée par le général de Benoist qui s'avère pour lui être « *un vrai patriote et guerrier* » et laisse penser que « *si tous les officiers sont comme lui, nous n'aurons pas à craindre l'ennemi* »¹⁰⁸⁴. Cette journée améliore l'ordinaire. Elle permet au cavalier Corbillon d'avoir pour le déjeuner « *soupe, bœuf, confiture, vin et cigares* » et pour le dîner « *rata, mouton, salade, gruyère et vin* ». Le soir, une « permission de minuit » est accordée pour tous les militaires. Le lendemain, une alerte est donnée à 11 h 00 et envoie la garnison manœuvrer toute la nuit. Les semaines suivantes sont consacrées à faire « *des manœuvres de la journée* » en vue de s'entraîner pour le mois de septembre. Ces journées donnent l'occasion aussi de pratiquer des exercices de passage de rivière pour lesquelles le cavalier Corbillon est désigné dans une des deux patrouilles de sécurité de son escadron composées « *d'un sous-officier et de 4 cavaliers, excellents nageurs* ».

« Chaque fois que nous partons en manœuvre, nous faisons au minimum 45 à 50 kilomètres, le plus souvent 65 à 70 ».

¹⁰⁸⁴ Lettre du 24 août 1903.

Ces premières manœuvres donnent l'occasion au cavalier Corbillon de s'y préparer particulièrement bien et d'échanger avec ses parents « *quelques tuyaux et renseignements* » dans le domaine de l'alimentation, de l'habillement et de la santé mais aussi d'aborder la « *question pécuniaire* ». ¹⁰⁸⁵ Près d'un mois plus tard, il témoigne de son expérience des manœuvres avec un « parfait esprit cavalier », en prêtant d'abord à sa monture une attention particulière.

« *En résumé, tout s'est très bien passé : mon cheval et moi nous sommes très bien comportés* » ¹⁰⁸⁶.

Le 17 septembre, au sein du 1^{er} escadron, commandé par « *un très bon capitaine* », il est promu brigadier fourrier. Les semaines suivantes sont consacrées à prendre en compte son nouveau travail en s'occupant en particulier du départ de la classe et des inventaires. Au mois d'octobre, les grèves du Nord mettent en alerte un escadron du régiment constitué de quatre pelotons pris dans différents escadrons. Le 18 octobre, ce sont deux escadrons des 8^e et 9^e régiments de dragons et du 17^e régiment de chasseurs à cheval qui « partent aux grèves ». Puis, de nouveaux escadrons sont mis en alerte. Le général commandant la division ordonne ainsi de veiller à donner des permissions nécessaires à la troupe « *que pour des cas exceptionnellement graves jusqu'à l'arrivée des recrues* ». Mais finalement le 18^e régiment de chasseurs à cheval reste à Lunéville.

Le 4 novembre 1903, soit près d'un an après son incorporation, le brigadier Corbillon est désormais un « ancien » qui peut donner des conseils à un « bleu » d'Andrésy de la classe 1902 qui s'annonce dans son escadron quelques jours plus tard. Au mois de décembre, n'ayant « *rien de bien intéressant* » à raconter, il annonce ses permissions pour le jour de l'An. Deux ans plus tard, grâce à son livret personnel, nous savons qu'il est promu maréchal des logis le 28 août 1905, trois mois après avoir assisté probablement à la première fête organisée par son régiment à Lunéville ¹⁰⁸⁷. Renvoyé dans la disponibilité de l'armée d'active le 24 septembre, il se retire à Andrésy. ¹⁰⁸⁸

¹⁰⁸⁵ *Idem.*

¹⁰⁸⁶ Lettre du 20 septembre 1903.

¹⁰⁸⁷ Fête organisée le 24 mai 1905. Voir le programme en annexe.

¹⁰⁸⁸ Réformé par la commission spéciale de Versailles, le 11 janvier 1912, il est mobilisé au 21^e escadron du train des équipages comme maréchal des logis, le 23 mai 1917. Affecté au 2^e escadron du train des équipages militaires en service à l'ambulance 3/20 du 2^e corps d'armée colonial, il est cité à l'ordre du jour de la direction du Service de Santé et décoré de la Croix de guerre le 19 octobre 1918 avec le motif suivant : « *A fait preuve d'un beau courage et d'un grand sang froid, en assurant dans la journée du 4 octobre 1918, la sécurité de ses hommes et de ses attelages, pendant un violent bombardement de la formation ennemie* ». Il est « envoyé en



Carte postale du 18^e régiment de chasseurs à cheval, Librairie Quantin, Lunéville
(s.d.n.l.)

Si l'évocation de la première année de service d'Emile Corbillon est une fois encore riche de nombreux enseignements sur la vie d'un appelé de cavalerie à Lunéville au début du XX^e siècle, elle ne doit pas nous omettre de souligner la part non négligeable que représente l'engagé volontaire dans la cavalerie. Si en se portant volontaire, celui-ci profite non seulement du choix de l'arme qui lui est offert mais aussi très souvent du régiment, il détient en général un degré d'instruction plus élevé et des origines plus citadines que rurales. Il répond aussi aux besoins des régiments de cavalerie de posséder des militaires du rang d'expérience pendant au moins trois ans car « *les évènements de la dernière guerre ont surabondamment démontrés, 1 - la nécessité de mettre en œuvre toutes les forces vives de la nation, 2 - le danger des improvisations (...)* »¹⁰⁸⁹.

A titre d'illustration¹⁰⁹⁰, nous pouvons ainsi suivre le livret individuel « *contenant cinquante-huit pages* » du dénommé Pétrus Baudrand, né le 24 décembre 1871 à Givors, résidant à Arras et employé de commune. Engagé volontaire pour trois ans dans cette ville du Nord, le 30 décembre 1889, soit deux ans

congé illimité de démobilisation », le 7 mars 1919. Ses activités après la Première Guerre mondiale, le lieu et la date de son décès ne sont pas connus. Si aujourd'hui le patronyme Corbillon ne semble plus exister à Andrésy, il demeure dans la région Ile de France.

¹⁰⁸⁹ *Les Petites Affiches, Journal de l'arrondissement de Lunéville, n° 2475, samedi 3 janvier 1874.*

¹⁰⁹⁰ *D'après le livret individuel de Pétrus Baudrand, collection particulière.*

avant la date légale d'appel de sa classe, il est inscrit sur la liste de recrutement de la classe de 1891 de la subdivision de Lyon, numéro 77 de tirage dans le canton de Givors¹⁰⁹¹. Rattaché à la classe de 1888, il est affecté au 11^e régiment de cuirassiers tenant garnison à Lunéville depuis le 28 août 1888¹⁰⁹². Il arrive dans son nouveau régiment comme cavalier de 2^e classe, le 1^{er} janvier 1890 et se voit attribuer le numéro matricule 892 sur le registre du corps.

D'après son carnet, « *il sait lire écrire et compter* », de plus, « *il sait nager* ». Après avoir été « *visité à son arrivé au corps* », le médecin militaire constate qu'il a été « *vacciné avec succès* ». Mais le 30 mars, sa vaccination étant jugée « sans succès », il est revacciné. Mesurant 1, 73 m, sa taille est suffisante pour servir dans les cuirassiers et percevoir ses effets d'habillement de première catégorie¹⁰⁹³, les différents éléments du harnachement¹⁰⁹⁴ et les petits équipements¹⁰⁹⁵. Son instruction militaire commence le lendemain de son arrivée. Il est admis à l'école d'escadron à cheval, le 1^{er} juillet de la même année et devient brigadier le 9 août. Il est affecté au 4^e escadron. Par décision du général commandant la 6^e brigade de

¹⁰⁹¹ Numéro au registre matricule du recrutement : 218 ; partie de la liste du recrutement cantonal : 4 ; numéro de la liste matricule : 570.

¹⁰⁹² Arrivant de Châlons-sur-Marne, où il tenait garnison avec le 12^e RC, le 11^e RC s'installe à Lunéville les 27 et 28 août 1888. Il quitte la ville avec « le régiment frère » de la 6^e BC, le 10 octobre 1902.

¹⁰⁹³ Les effets de première catégorie (indiqués *neufs* ou *servi*) que le cavalier Baudrand perçoit en première dotation en 1890 sont (selon l'ordre d'apparition): un bourgeron (neuf), une calotte en drap (neuf), un manteau (servi), des épaulettes de soldat (neuf), un képi de soldat (neuf), un pantalon de cheval de soldat (neuf) et un pantalon de cheval de sous-officier (neuf), une tunique ou un dolman de soldat (neuf), une veste de soldat (servi), des bottines avec éperons. Dans la même année, son carnet fait apparaître une dotation complémentaire (servi) pour un pantalon de cheval de soldat (servi) et un pantalon de cheval de sous-officier (servi). Le cavalier Baudrand perçoit une nouvelle dotation d'effets identiques dans la même année, probablement après son accession au grade de brigadier le 9 août. En 1891 et 1892, une nouvelle distribution, variant *neuf* et *servi* lui est conférée au titre du remplacement des effets usés ou abimés. Il faut noter que selon les instructions en vigueur, les militaires de l'armée d'active auxquels les effets d'habillement sont abandonnés au moment de leur renvoi dans leurs foyers, sont astreints à conserver ces effets et à les entretenir soigneusement après leur passage dans la réserve et jusqu'à ce qu'ils soient versés dans l'armée territoriale. A chaque période d'instruction, ils devront les revêtir. A chaque appel, des indemnités leur seront allouées pour les effets d'habillement et de petit équipement rapportés. « *Les hommes qui ne se seront pas conformés à ces instructions seront passibles de punitions* ».

¹⁰⁹⁴ Les effets de harnachement (indiqués tous *servi*) que le cavalier Baudrand perçoit en première dotation en 1890 sont (selon l'ordre d'apparition): une banderolle d'étui de révolver, un ceinturon avec bélière, une courroie de ceinture de révolver, une dragonne de sabre, un étui de révolver, une lanière de révolver, une plaque et coulant de ceinturon, un casque, un petit bidon avec courroie. En 1891, une nouvelle distribution des effets de harnachement lui est conférée au titre de l'usure ou de la dégradation.

¹⁰⁹⁵ Les petits équipements (indiqués *neufs* pour l'essentiel) que le cavalier Baudrand perçoit en première dotation en janvier 1890 sont (selon l'ordre d'apparition): une boîte à graisse à deux compartiments, des bretelles de pantalon, une brosse à cheval, une brosse à habit, une brosse double pour souliers, une brosse à lustrer, une brosse à patience, une brosse à fusil, une brosse à luire, deux caleçons, deux calottes, deux cols, deux chemises, des ciseaux de pansage, une corde à fourrage, une courroie de manteau, une cravate, une éponge, un torchon-serviette, une étrille, un étui-musette, une fiole à tripoli, une fourchette, une gamelle individuelle, une paire de gants, un mouchoir de poche, une musette, un pantalon de toile ou de treillis, une patience, un plumet complet, une paire de sabots galoches, un sac à avoine, deux serviettes, deux paires de sous-pied, une trousse complète, un sachet à cartouche, une paire de gants moufles. Au mois d'août 1890, une nouvelle distribution de petits équipements (indiqués *servi* pour l'essentiel) est effectuée au profit du jeune brigadier. Aux effets distribués en janvier sont adjoints (indiqués *servi*): un étui plumes, un mouchoir d'instruction, une olive de plumet. Au cours de l'année 1891, plusieurs distributions nouvelles sont effectuées et une chemise de flanelle. Une paire de chaussons apparaît dans la liste. En 1892, le même processus est retenu. Un bouchon apparaît dans la liste.

cuirassiers¹⁰⁹⁶ en date du 13 juin 1891, il est cassé de son grade et remis cavalier de 2^e classe¹⁰⁹⁷. Il rejoint le 2^e escadron. Ayant finalement obtenu un certificat de bonne conduite, il quitte son régiment le 30 décembre 1892¹⁰⁹⁸ et se retire à Givors. Il passe dans la réserve de l'armée d'active le même jour. Il est alors affecté à la 22^e batterie du régiment d'artillerie de corps à Valence.¹⁰⁹⁹ Si nous ne connaissons pas l'existence d'une éventuelle correspondance effectuée par le cuirassier Baudrand avec sa famille, son parcours décrit dans son livret, nous éclaire sur les principales étapes d'un engagé volontaire de la « cavalerie lourde » à Lunéville.¹¹⁰⁰ Bien que d'une taille supérieure¹¹⁰¹, nous pouvons supposer que ses trois années de vie militaire auraient été à peu près identiques, s'il s'était engagé dans un régiment de dragon de la garnison à la même époque ou dans un régiment de cavalerie légère d'une autre place.

En 1912, le service militaire en France a encore une durée légale de deux ans depuis la loi du 21 mars 1905. Il impose le service personnel, égal et obligatoire. Cette loi encadre les obligations militaires des Français pendant vingt-cinq ans, en rythmant la durée et la nature des services avec notamment l'organisation des réserves: « *Tout Français reconnu propre au service militaire fait partie successivement : de l'armée d'active pendant deux ans, de la réserve de l'armée d'active pendant onze ans, de l'armée territoriale pendant six ans, de la réserve de l'armée territoriale pendant six ans*¹¹⁰² ». Ainsi, selon le texte, « *tout français doit le service militaire personnel* ». Les militaires de Lunéville sont donc soumis depuis

¹⁰⁹⁶ Général Braun (Auguste), 1831-1895. Il commande à Lunéville la 6^e BC composée des 11^e et 12^e RC, du 11 juillet 1889 au 28 septembre 1893. Un buste en bronze surmonte un mausolée à sa mémoire dans le cimetière de Dambach-la-ville (Bas-Rhin), commune de sa naissance.

¹⁰⁹⁷ Le motif de la punition n'est pas connu.

¹⁰⁹⁸ Soit presque trois ans, jour pour jour, après la date de son arrivée au corps.

¹⁰⁹⁹ Le 2 novembre 1894, il fait viser par la gendarmerie sur son livret, son changement de résidence à Nice. Il passe dans l'armée territoriale, le 30 décembre 1899, date corrigée au 30 décembre 1902, puis dans la réserve de l'armée territoriale, le 30 décembre 1905, date corrigée au 30 décembre 1908. Il effectue une période d'exercice à la 2^e section de chemin de fer de campagne du 11 au 27 octobre 1910. Le 30 décembre 1914, il doit théoriquement être libéré du service militaire, mais il est « *considéré comme appelé sous les drapeaux et maintenu à son poste du temps de paix au titre des sections de chemin de fer de campagne (art 42 de la loi de recrutement et 164 de l'instruction du 20 juin 1910), du 2 août 1914 au 20 novembre 1918* ». Selon la circulaire ministérielle du 15 novembre 1918, il est libéré définitivement de toute obligation militaire, le 20 décembre 1918, soit quatre jours avant son quarante-septième anniversaire. Un papier glissé dans son livret établit sa demeure à Aubagne au lieu-dit du quartier du Pin Vert, où il fait entreprendre des « *travaux au rez-de-chaussée sur cave et premier étage 9 pièces et 10 ouvertures* », le 12 mai 1925. Sa situation matrimoniale et la date de son décès ne sont pas connues. En 2012, le patronyme Baudrand existe toujours à Givors.

¹¹⁰⁰ Après la guerre de 1870-1871, rappelons que les cuirassiers ne sont présents à Lunéville que de 1881 à 1902.

¹¹⁰¹ Sauf dérogation du chef de corps, les cavaliers de la légère mesurent entre 1,59 et 1,68 m d'après les règlements en vigueur.

¹¹⁰² M. ORTOLANI, « La durée du service militaire dans le discours parlementaire 1888-1914, » in *Cahier du CEHD* n°19, 2002, article 32 de la loi du 21 mars 1905, p. 162.

sept ans au principe d'une armée de conscription qui organise le service actif et précise les obligations de la réserve.

En 1913, le contexte, diplomatique et militaire, a beaucoup évolué depuis 1905¹¹⁰³ et les critiques des milieux militaires ou nationalistes sur la loi de deux ans se font de plus en plus acerbes. A Lunéville, l'augmentation des effectifs et la question des casernements intéressent les politiques et la municipalité qui ne veut pas être oubliée dans le débat national.

« Nous avons dit que par suite de l'accroissement des contingents, voulus par la loi de 3 ans, de nouveaux régiments vont être affectés à la garde de la frontière. Nous savons que notre sénateur M. de Langenhagen et M. Raoul Mequilet, notre député ont fait depuis longtemps déjà, d'autres demandes pour que Lunéville ne soit pas oubliée dans la répartition des troupes »¹¹⁰⁴.

L'annonce d'une augmentation des effectifs allemands et la menace potentielle de l'armée impériale accélèrent le processus politique qui aboutit à la loi Barthou, le 7 août 1913. Si pour certains le service de trois ans devient alors une question cruciale face au danger allemand, le projet déposé pour abroger le texte de 1905 est conçu comme « *une loi de salut national*¹¹⁰⁵ ». Cette nouvelle application de la loi est accueillie favorablement par les alliés de la France ou par les milieux nationalistes et patriotiques, mais suscite réprobations ou inquiétudes dans la classe populaire et chez les socialistes. On peut ainsi lire dans *L'Indépendant de Lunéville* du 30 octobre 1913 la nouvelle répartition des classes astreintes au service militaire :

« Du 1^{er} octobre 1913 au 30 septembre 1914, les classes astreintes au service militaire sont ainsi réparties :

- Armée d'active : classes 1913, 1912, 1911.
- Réserve de l'armée d'active : classes de 1910, 1909, (...), 1900.
- Armée territoriale : classes de 1899, 1898, (...), 1893.
- Réserve de l'armée territoriale : classe de 1892, 1891, (...), 1887. »

Désormais, chaque Français est soumis au service militaire pendant vingt-huit années. Celles-ci se décomposent en trois ans dans l'armée d'active, onze dans la

¹¹⁰³ Se reporter notamment aux crises marocaines : 1905: crise de Tanger ; 1911 : crise d'Agadir.

¹¹⁰⁴ *L'Indépendant de Lunéville*, dimanche 20 avril 1913.

¹¹⁰⁵ Général Joffre (1852-1931), membre du Conseil supérieur de la guerre, mars 1913, cité par M. ORTOLANI, *op. cit.*, p. 171.

réserve de l'armée d'active, sept dans l'armée territoriale et sept dans la réserve de l'armée territoriale. Le service militaire commence le 1^{er} octobre de l'année du conseil de révision. Pour les engagés volontaires, il commence le jour de leur recrutement. Des mesures transitoires sont appliquées pour les classes 1911 et 1912 et seule la classe 1913 est concernée par l'application totale de la loi Barthou.

On note plusieurs incidents dans certaines garnisons de l'Est de la France¹¹⁰⁶ à l'annonce de la nouvelle loi. A Lunéville, les cas relevés d'indiscipline sont rares. La presse locale de l'époque ne signale que quelques incidents et se félicite des bons résultats de l'enquête du général Pau¹¹⁰⁷.

« Seize soldats passent au conseil de guerre pour avoir manifesté contre la loi de trois ans, « à bas les 3 ans », et chanté l'Internationale. (...) A Lunéville, un sous-officier, maréchal des logis P.¹¹⁰⁸, porte fanion¹¹⁰⁹ du général de la division¹¹¹⁰ a été puni de prison. (...) Des faits d'indiscipline sont signalés au 2^e BCP et au 18^e RCH (...) »¹¹¹¹.

Même après le vote de la loi de trois ans, la question de la durée du service militaire reste « *la grande question des années 1913-1914* » comme le souligne Jean-Jacques Becker¹¹¹², car c'est autour d'elle que se durcit le clivage politique en France et que se ressent de plus en plus la menace allemande.

En effet, à partir de 1911, les évolutions politiques et diplomatiques accentuent l'intérêt que l'on porte à l'Allemagne et la crainte qui s'en suit. Le patriotisme s'est renforcé progressivement et il semble que « *le réveil de l'esprit militaire en France, constaté à la fin de 1911 au moment des laborieuses négociations avec l'Allemagne, s'est accentué en 1912, plus nettement encore grâce à d'heureuses mesures cocardières prises par M. Millerand dès son arrivée au*

¹¹⁰⁶ D'après William SERMAN et Jean-Paul BERTAUD, *Nouvelle histoire militaire de la France 1789-1919*, Paris, Fayard, 1998, p. 553-554.

¹¹⁰⁷ Le général Pau (1848-1932), ancien commandant du 20^e CA de Nancy entre 1907 et 1909, est membre du Conseil supérieur de la guerre en 1913.

¹¹⁰⁸ Identité inconnue.

¹¹⁰⁹ Une note du ministre de la Guerre datée du 19 février 1909, attribue un gradé porte fanion aux généraux commandant un corps d'armée ou une division d'infanterie ou de cavalerie « *J'ai décidé que les généraux commandant un corps d'armée ou une division active d'infanterie ou de cavalerie pourraient être pourvus d'un sous-officier porte-fanion. Ces gradés seront fournis en principe par un régiment de cavalerie, toutefois exceptionnellement, et jusqu'à nouvel ordre par un certain nombre d'entre eux proviendront de l'artillerie. Les porte-fanions seront exclusivement choisis parmi les maréchaux des logis rengagés comptant au moins 5 ans de service. Ils ne pourront être ni proposés pour un emploi d'adjudant ou de maréchal des logis chef, ni concourir pour une école d'officier* ». SHD/DAT 7 N 23.

¹¹¹⁰ Il s'agit du général Lescot (1854-1940), commandant la 2^e DC depuis le 23 octobre 1912.

¹¹¹¹ *L'Indépendant de Lunéville*, 25 mai 1913.

¹¹¹² Cité par M. ORTOLANI, Jean Jacques. BECKER, *Comment les Français sont rentrés dans la guerre*, Paris, Presses de la FNSP, 1997, p. 62.

pouvoir »¹¹¹³. Avec l'allongement de la durée du service militaire, le vote la loi de 3 ans en 1913 s'apparente à une « *brusque réaction patriotique* »¹¹¹⁴ française face aux réformes entreprises en Allemagne. Le patriotisme de la population reste ardent.

Au quotidien, la vie du cavalier en garnison est rythmée par différents types de rendez-vous prenant la forme de séances d'instruction individuelle ou collective, d'exercices ou de corvées de quartier mais aussi de temps d'attente. Seules les grandes manœuvres semblent apporter du changement à la monotonie des jours par l'opportunité qu'elles offrent de sortir des murs du quartier et de l'enceinte de la ville. Pour les unités de cavalerie, les soins apportés aux chevaux sont une obligation permanente et exigeante, quels que soient le lieu et le temps. La vie du cavalier se confond alors avec la vie du cheval pour former un « couple » au quartier comme en campagne. Au cœur de la condition militaire, le service, comme exigence morale de l'idéal républicain et la servitude, comme contrainte physique du corps en uniforme, témoignent d'une même approche symbolique mise en œuvre pour la défense de la Patrie.

Entre 1892 et 1912, au 9^e régiment de dragons¹¹¹⁵, Louis Gaudard du 4^e escadron, en adressant quelques lignes à une jeune femme sur une carte postale du régiment mentionnant « *Du 9^e dragons je vous envoie ce souvenir* », ne semble pas se plaindre de ses conditions de vie et jouit même de quelques privilèges par rapport à ses camarades : « (...) *Je vous dirais que le métier de militaire n'est pas trop mauvais pour moi pourvu que ça continue mes deux ans car l'on me donne un bon emploi. Je suis planton chez le capitaine trésorier. Je me promène toute la journée en ville. Je poste les correspondances dans tous les bureaux du régiment. Je suis exempt de tous services au quartier (...)* »¹¹¹⁶. Dans le même régiment, un dragon déjà plus expérimenté explique à ses cousines son rythme de travail : « (...) *maintenant que l'on est ancien on a de l'ouvrage le matin le réveil est à 5 ½ il faut se levé au réveil car le sous-officier passe dans les chambres au réveil et tous ceux qui ne sont pas levé on les punis et bien on se lève au réveil on s'habille et on se couche tous habillé sur son lit jusqu'à 9 heures et à 9 heures on va au pansage a peu près 1*

¹¹¹³ La *Revue de Cavalerie*, 29^e année, janvier à juin 1913, 1913, p. 82.

¹¹¹⁴ M. ORTOLANI, *op. cit.*, p. 164.

¹¹¹⁵ Arrivée à Lunéville en septembre 1892, le 9^e RD quitte définitivement Lunéville le 31 mai 1912 pour tenir garnison à Epernay. Il est remplacé par le 31^e RD qui fait son entrée dans la ville le 2 juillet de la même année.

¹¹¹⁶ Grammaire et orthographe dans le texte. Carte postale (s.d.) envoyée par Louis Gaudard « le petit Louis » à mademoiselle Alice Therre demeurant au café de Noirétable (Loire). Collection particulière.

heures et la soupe après et après on va à la voltige de midi à midi ½ et après les bleus vont au classe à pied et nous les anciens on fait un bon feu dans la chambre et on se change jusqu'au pansage et la journée terminée pour te dire que l'on est heureux je pense allé en permission pour le jour de l'an. (...) »¹¹¹⁷.

Mais parfois les journées sont longues et « la fuite »¹¹¹⁸ ne vient pas assez vite comme l'atteste un autre militaire du 9^e régiment de dragons sur une carte-photo envoyée à son « vieux copain » matelot à Cherbourg, entre 1905 et 1912 : « *J'ai reçu ta carte ce matin avec plaisir et je profite d'être de garde pour te répondre courrier pour courrier. Je me suis fait photographe avec les chasseurs à pied, étant de planton au château, à l'endroit où je suis de garde ce soir ; je suis seul avec eux. Enfin voilà déjà 4 mois de tirés, tu verras que ton année de bleu se passera encore vite, mais ta dernière année ne sera plus la même chose, les jours te paraîtront beaucoup plus long c'est ce qui se produit pour moi cette année, mais l'essentiel c'est que dans 225 on sera de la classe et la fuite. J'ai écrit aussi à Albert et j'ai reçu une carte ces temps derniers. Il est toujours le même, trouvant toujours que la fuite ne vient pas assez vite. Je termine en te souhaitant bonne santé et t'en serre cinq. Ton copain »¹¹¹⁹.*

Il est vrai que l'arrivée des jeunes recrues est toujours un moment particulier pour la vie du régiment. Il en est ainsi au 17^e régiment de chasseurs à cheval, où le chef de corps prend soin de rassurer le nouveau contingent arrivée dans l'unité en octobre 1912.

« Jeudi dernier , au moment de la soupe du soir, M. le colonel Prevot du 17^e RCH est passé dans les réfectoires des 4 escadrons de son régiment et il a adressé aux jeunes soldats incorporés depuis 2 jours, une petite allocution de circonstance qui a remis, comme on dit, un peu de baume dans le cœur des recrues un peu désorientées par ce brusque changement de vie et le premier contact avec les détails du service militaire »¹¹²⁰.

Le 30 mai 1913, Charles Gavet du 2^e escadron du 8^e régiment de dragons écrit de Lunéville à son « copain » sur une carte postale au dos de laquelle se trouve une vue polychrome du « Quartier du 8^e Dragons ». Le fond et la forme de ce

¹¹¹⁷ Grammaire et orthographe dans le texte. Carte postale signée mais illisible (s.d.). Collection particulière.

¹¹¹⁸ Sur l'argot militaire voir l'ouvrage de Jean-Marie Cassagne, *Le grand dictionnaire de l'argot militaire, terre, Air, Mer, Gendarmerie*, Editions LBM, 2008, 459 p.

¹¹¹⁹ Grammaire et orthographe dans le texte. Carte postale datée du 7 février (sans année) signée E. Beaumet envoyée à « Henri Dworzack matelot mécanicien à bord du Cassini à Cherbourg, Manche ». Collection particulière.

¹¹²⁰ *L'Indépendant de Lunéville*, dimanche 6 octobre 1912.

courrier est aussi un témoignage précieux des préoccupations quotidiennes des cavaliers confrontés à la vie militaire : la durée du service, les exercices à cheval, la vie de quartier et les permissions.

« Cher copain. Je vais me décidé à t'envoyer de mes nouvelles voilà un moment que je n'ai pas trop la cosse. Je suis très heureux ou je suis (je) voudrais y faire mes deux ans, il y a que pour commencer j'ai eu les fesses écorchés mais à présent sa va bien, on monte à cheval tous les matins à 8 heures on va se promener un peu dans la campagne on fait 20 kilomètres et deux heures après on est rentré ; après cela on a plus rien à faire de la journée mais c'est embêtant le congé qui se tire on s'en va de demain au 8. Je pense que ta permission de Pentecôte s'est bien passée. Je pense que tu as pris la cuite. Vous devez déjà savoir ceux qui vont en congé de travail tu me diras si tu as entendu parler de moi. Plus rien à te dire pour le moment. Bonjour à Boyer. Ton copain Gavet Charles »¹¹²¹.

Dans les unités de la cavalerie légère, les impressions données aux proches semblent identiques à celles de la cavalerie lourde, comme l'atteste la carte poste du « quartier Diettmann du 18^e Chasseurs à cheval », de Louis Mantin, écrite à sa famille, le 21 mai 1911, soit près de neuf ans après les témoignages laissés par le brigadier Corbillon.

« Je suis encore embusquer pour 15 jours à la cantine. De 8 du matin à 10 heures ½. De 2 heures à 5 heure ½ j'ai rien à faire, si j'avais pas la paresse je me mettré en tenu je pourrai sortir tous les jours, on est bien nourri mais on a pas de vin, je vais pas monter à cheval avant le 20, il y a manoeuvre on va partir pour 2 jours je c'est pas du coter qu'on vat aller. Pas autre chose à vous dire pour le moment que je suis toujours en bonne santé et j'espère que vous soyez de même »¹¹²².

A la différence des autres armes, les exercices imposés aux militaires des unités montées, qu'ils soient cavaliers ou artilleurs pour la majorité, nécessitent de savoir appréhender et maîtriser un animal aux réactions parfois imprévisibles et de ne pas faire d'erreurs académiques. Entre le cavalier et le cheval, la confrontation de deux caractères n'est pas sans créer quelques incidents aux conséquences plus ou moins graves, comme l'attestent plusieurs évènements relatés périodiquement dans la presse locale.

¹¹²¹ Grammaire et orthographe dans le texte. Carte postale datée et signée. Collection particulière.

¹¹²² Grammaire et orthographe dans le texte. Carte postale datée du 21 mai 1911 signée Louis Mantin envoyée à ses « cher beau-frère et cher sœur ». Collection particulière.

Ce sont parfois des accidents mortels qui ponctuent le quotidien équestre des troupes de Lunéville, que ce soient lors de déplacements en ville ou lors de séances d'équitation au quartier. Le 2 août 1905, c'est Eugène Tortissier, cavalier du 17^e régiment de chasseurs à cheval, qui se tue près de la gare alors qu'il menait, monté, un cheval à la bride.¹¹²³ Le 18 mars 1906, c'est le lieutenant-colonel Domenech de Cellès, commandant en second du 8^e régiment de dragons qui fait une chute mortelle dans le manège de son régiment après avoir vu son cheval s'emballer.¹¹²⁴

Beaucoup moins grave, mais somme toute assez fréquentes dans une ville rassemblant quatre régiments de cavalerie, les chutes à cheval lors des reprises font l'objet de quelques lignes dans les journaux régulièrement. Ainsi, en octobre 1912, le lecteur de *L'Indépendant de Lunéville* apprend que « le cavalier de 2^e classe Félix Vintz, jeune soldat du 3^e escadron du 31^e RD s'est brisé la clavicule en tombant au cours d'un exercice de voltige »¹¹²⁵.

Ainsi, si l'équitation en général se pratique à l'époque par une certaine élite sociale au sein de parties de chasse ou d'activités sportives, l'équitation militaire répond bien au besoin d'une « activité militaire », qui dans sa préparation, peut se révéler dangereuse. C'est un des points de différenciation fondamental avec les autres armes. La pratique de l'une complète pourtant la maîtrise de l'autre et encourage la participation aux concours hippiques ou aux courses militaires.

Dans la vie de garnison, les périodes de non-activités militaires pour les cavaliers sont souvent utilisées pour soigner les chevaux et le repos dominical ne semble pas devoir être respecté dans les casernes ou les quartiers avant la loi du 13 juillet 1906, imposant comme dans le reste de la société, l'obligation de la trêve hebdomadaire et de fait, la reconnaissance du temps libre et de la vie familiale. Il faudra cependant attendre la veille de la Première Guerre mondiale pour qu'une période de repos hebdomadaire entre dans les mœurs et dans les règlements militaires. Il ne s'agit plus alors de rappeler l'obligation de laisser deux heures de liberté aux soldats pour aller à la messe, comme le soulignait une circulaire du 29 juillet 1875, mais bien d'établir une forme de reconnaissance d'un « temps libre » institutionnel dans le rythme de la vie du militaire soumis aux obligations de la vie de

¹¹²³ *L'Eclaireur de Lunéville*, dimanche 6 août 1905.

¹¹²⁴ *L'Eclaireur de Lunéville*, Jeudi 22 mars 1906. Quelques jours après sa mort, le « manège Murat » du quartier de la Barollière est appelé « manège Domenech de Cellès ».

¹¹²⁵ *L'Indépendant de Lunéville*, dimanche 13 octobre 1912.

caserne.¹¹²⁶ D'une certaine manière, une autre forme d'encadrement de la société militaire plus « permissive » se substitue au corpus des lois militaires.

Dans la garnison de Lunéville, pour limiter les corvées d'eau qui se révèlent être un travail « *bien assujettissant* » pour la troupe, les autorités militaires demandent à la municipalité d'attribuer aux diverses casernes et établissements militaires de la place de Lunéville une quantité d'eau de la Meurthe supplémentaire. Si la ville répond favorablement à cette requête, elle ne le consent qu'à « *la condition expresse qu'il ne sera envoyé aucune corvée d'hommes de troupes aux fontaines publiques pour y puiser de l'eau* »¹¹²⁷. En effet, selon le maire, les militaires gênent les civils qui viennent faire leurs provisions. C'est alors une « bonne opération » pour le commandement, qui peut non seulement bénéficier de cette ressource indispensable apportée directement sur les différentes emprises militaires, mais aussi voir la troupe limiter ses déplacements en ville. Ce dernier point réduit alors de fait la fatigue des soldats et les altercations éventuelles avec la population

- La participation au débat politique et religieux

En novembre 1875, soit plus de deux ans après le départ des derniers Allemands et le retour de soldats français dans Lunéville, mais aussi quatre mois après l'adoption de la dernière loi constitutionnelle organisant le régime de la Troisième République,¹¹²⁸ un rapport du commissariat de police de Lunéville dresse un état des lieux politique de la ville et précise les aspirations d'une population dominée par des sentiments républicains, même si la politique de Louis Joseph Buffet¹¹²⁹, Président du Conseil, ne semble pas faire l'unanimité.

« La population de Lunéville en grande partie républicaine est toujours très calme et critique constamment la majeure partie des actes du gouvernement et surtout ceux de M. le président du Conseil de ministres. Le parti républicain est toujours très remuant se sentant soutenu surtout par le conseil municipal et les députés du département. Les conservateurs

¹¹²⁶ BONIFACE (Xavier), *L'Armée, l'Eglise et la République (1879-1914)*, Paris, Nouveau Monde Editions, 2012, 500 p.

¹¹²⁷ AM Lunéville, série 1 D 44, délibérations du conseil municipal, 1886-1887.

¹¹²⁸ Votées par l'Assemblée nationale entre 24 février et le 16 juillet 1875, les trois « lois constitutionnelles de 1875 » portent sur l'organisation du Sénat, l'organisation des pouvoirs publics et les rapports entre les pouvoirs publics. Elles instaurent définitivement le régime de la Troisième République. Elles ne seront juridiquement abrogées que par l'adoption de la Constitution de la Quatrième République, le 27 octobre 1946.

¹¹²⁹ Sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon, Louis Joseph Buffet (1818-1898) est Président du Conseil du 10 mars 1875 au 23 février 1876. Il est le premier homme politique à détenir ces responsabilités après l'adoption des deux premières lois constitutionnelles de 1875, organisant notamment les pouvoirs publics, alors qu'il était président de l'Assemblée nationale.

minoritaires manquent d'énergie et semblent avoir peur de leurs adversaires politiques. Les bonapartistes ne disent rien et sont d'ailleurs très peu nombreux en cette ville»¹¹³⁰.

Dans une période de reconstruction politique et économique, les difficultés du quotidien sont perçues par les populations des nouvelles zones frontalières comme autant de raisons de faire naître la critique.

Dans ce cadre général, quel est le loyalisme des militaires de Lunéville aux institutions républicaines ? En rappelant que la garnison est composée en grande majorité de cavaliers, de quels militaires parlons-nous, des conscrits ou des militaires engagés ou de carrière ? Si la première catégorie ne nous semble pas être assez représentative du corps militaire de cavalerie, il convient de porter son attention sur la deuxième catégorie composée de gradés et en particulier d'officiers, volontiers conscients d'appartenir à une arme d'élite où le cheval évoque encore les traits du chevalier d'entant, selon la racine étymologique de l'animal. Au sein d'une « société équestre » que nous aborderons plus loin, il nous paraît opportun de cerner le rôle que peuvent jouer les officiers dans la participation au débat politique et religieux.

S'interrogeant sur les sentiments politiques du corps des officiers dans les années qui suivent la défaite militaire de la France en 1870-1871, André Bach¹¹³¹ s'appuie sur les travaux de François Bedarida¹¹³² pour souligner que « *voir en lui un bloc entièrement hostile au régime républicain pour des raisons idéologiques ne correspond pas à la réalité* ». Et de citer l'auto-portait du général Bailloud, ancien commandant du 20^e corps d'armée à Nancy de 1906 à 1907, pour expliquer que nombre d'officiers de cette époque pourraient s'y reconnaître en ne voyant « *toute chose qu'au travers des intérêts de l'armée* », la politique ne les atteignant « *que par la répercussion qu'elle peut avoir sur les institutions militaires* ».

En mai 1883, le général Lardeur¹¹³³ est nommé au commandement de la 2^e division de cavalerie en remplacement du général Huyn de Verneville, atteint par la limite d'âge. La presse républicaine de Lunéville s'en félicite chaudement et marque « en creux » sa désapprobation pour le divisionnaire partant.

¹¹³⁰ Rapport du commissariat de police de Lunéville du mois de novembre 1875, AD 54, Nancy, 1 M 656.

¹¹³¹ BACH (André), « La défense nationale par la nation en armes : mythes ou réalité ? (1870-1914) », dans *De la patrie en danger aux nouvelles menaces, 1792-2003, la défense nationale en question*, DELEPLACE (Marc) [dir.], actes du colloque, Reims, 26-27 mai 2004, CRDP de Champagne-Ardenne, 2005, 213 p, p. 68.

¹¹³² BEDARIDA (François), « L'armée et la République, les opinions publiques des officiers français en 1876-1878 », dans *Revue historique*, juillet-septembre 1964.

¹¹³³ Général Ernest, Charles, Maximilien, Lardeur (1824-1893). Il commande la 2^e DC du 24 mai 1883 au 23 juin 1888. SHD/DAT Gr 9 Yd 15. Voir fiche biographique en annexe.

« On dit le plus grand bien du général Lardeur : c'est un soldat très ferme et qui sera sans doute plus sympathique à notre population républicaine que ne l'était son prédécesseur ; car on dit que c'est un des rares officiers généraux de cavalerie animés de sentiments républicains »¹¹³⁴.

En juin 1888, à l'annonce de son départ pour prendre le commandement de la 1^{ère} division de cavalerie à Paris, avant de prendre sa retraite un an plus tard, la même presse ne tarit pas d'éloges à son égard après ses cinq années de commandement à Lunéville « où il s'est concilié toutes les sympathies »¹¹³⁵. Regretté « pour son sang-froid, pour sa vigilance continuelle, qualité précieuses à la frontière »¹¹³⁶, il laisse « la 2^e division de cavalerie dans l'état le plus satisfaisant »¹¹³⁷ à son successeur, le général Loizillon qui est connu pour être « un de nos officiers généraux de cavalerie les plus distingués » et un des anciens officiers de Lunéville « où il a laissé les plus brillants souvenirs »¹¹³⁸. Si « M. le général Lardeur a certes conservé le souvenir de cette grandiose et sanglante épopée de Morsbronn et de Reischoffen ! », il préside « son dernier » 14 juillet sur le Champ de Mars de Lunéville devant un public impressionné par « la charge, spectacle toujours grandiose ». La semaine suivante, après avoir été raccompagné par les officiers de la garnison jusqu'à la gare, le journaliste de *L'Eclaireur de Lunéville*¹¹³⁹, ne peut s'empêcher de faire un dernier éloge de celui « qui aurait défendu avec le plus sang » la frontière à la tête de « sa belle division ».

« C'est dans des soldats de cette valeur et de cette solidité, que la France doit placer sa foi et son espérance. Deux mots suffisent à peindre le général que nous perdons. Vir fortis »¹¹⁴⁰.

Devant un « tel acte foi » exprimé par la presse locale, le général Lardeur devient ainsi le modèle du « héros » républicain et « transfigure » la fonction du chef de la division de cavalerie dans la cité lorraine placée aux avant-postes de la frontière.

¹¹³⁴ *L'Eclaireur de Lunéville*, dimanche 16 mai 1883.

¹¹³⁵ *L'Eclaireur de Lunéville*, dimanche 10 juin 1888.

¹¹³⁶ *L'Eclaireur de Lunéville*, dimanche 28 juin 1888.

¹¹³⁷ *Idem*.

¹¹³⁸ *Idem*. Il est lieutenant-colonel au 8^e RD à Lunéville de 1874 à 1875.

¹¹³⁹ *L'Eclaireur de Lunéville*, dimanche 22 juillet 1888.

¹¹⁴⁰ « Homme fort et courageux ».

En juin 1892, la venue du président Carnot à Lunéville est une occasion rare pour la cité de témoigner son attachement aux valeurs républicaines mais aussi de porter de l'intérêt aux travaux de la garnison et de son chef militaire car « *l'intérêt est devenu depuis longtemps de la sympathie pour les officiers et pour les hommes. Une sincère estime s'est alliée à cette sympathie en faveur du chef de la division quand nous l'avons vu, dédaigneux des réclames mesquines, des rancunes et des attaques intéressées, marcher droit son chemin, n'ayant pour souci que de faire son devoir et pour but que de servir la Patrie* »¹¹⁴¹. Le général de Cointet peut donc se féliciter de la réussite de cette visite présidentielle « *qui a porté par toute la France la renommée de la 2^e division* ». Il semble pourtant qu'en ce jour, le Président de la République n'a pas rencontré à Lunéville les ovations exubérantes d'autres parties de France. Selon la presse républicaine « *il a vu une population qui, pour être plus réservée dans l'expression de ses sentiments, n'en professe pas moins un vif amour pour la République et une profonde sympathie à l'égard de son Président* ». Et trouvant des mots d'explication à l'attitude des Lunévillois, « *toute proportion gardée, nos concitoyens ont manifesté leur joie avec enthousiasme. Mais il est dans le tempérament lorrain d'être calme* ».

L'année suivante, la création à Lunéville d'un « *commissaire spécial de 3^e classe* » ne semble pas être motivée par des raisons politiques si ce n'est celles de garder une attention particulière sur les populations ouvrières des industries de Lunéville et sur la présence des « nombreux étrangers » à proximité de la frontière. La surveillance des cadres de l'armée ne rentre donc pas dans ce champ de compétences. Le 20 décembre 1893, le sous-préfet de Lunéville écrit une lettre au préfet de Meurthe-et-Moselle. Il développe trois arguments qui soulignent la peur de « l'agitation » ou de « l'étranger » et justifie selon lui des mesures appropriées.¹¹⁴²

« *1/ Par l'affiliation de ses membres avec la fédération des ouvriers des bassins de la Loire (cf. Saint-Etienne) et du Rhône (cf. Lyon), l'agglomération ouvrière de Croismare peut à un moment donné devenir un foyer d'agitation* »

2/ A côté de Croismare, il y a Lunéville qui comprend plusieurs industries :

La faïencerie Keller et Guérin compte actuellement, tant à Lunéville qu'à Saint Clément, 2000 ouvriers pour la plupart syndiqués et qui se sont mis en grève l'année dernière. La

¹¹⁴¹ *L'Eclairer de Lunéville*, jeudi 12 juin 1892.

¹¹⁴² AD 54, Nancy, 4 M 22.

fabrique des wagons représente une population ouvrière flottante en majeure partie étrangère. L'industrie Villard et Weill (jouets d'enfants) occupe un nombreux personnel. Il en de même de la filature Marchal. Enfin dans l'arrondissement, je dois citer les filatures de Blainville, de Val-et-Châtillon avec annexes à Blâmont et à Ancerville, les fabriques de Chicoré de Bayon, la manufacture de glaces et la fabrique de papier de Cirey, la faïencerie de Pexonne, la cristallerie de Baccarat, les salines d'Einville et un certain nombre d'industries secondaires qui toutes occupent de nombreux ouvriers, et où une surveillance sérieuse s'impose dans les conditions présentes.

3/ D'autre part, et bien que ce soit me placer à un autre point de vue, l'intérêt de la sûreté, de la défense nationale nécessite une surveillance constante de tous ces nombreux étrangers qui, par suite des bifurcations des lignes de Lunéville, Blainville, Epinal, Saint-Dié sont, en l'état des choses, difficiles à suivre ».

Tant dans sa durée que dans son intensité, « l'affaire Dreyfus » marque un tournant dans les relations entre l'armée, l'Eglise et le régime, selon Xavier Boniface.¹¹⁴³ Enjeu pour toute la société de par sa médiatisation, cette crise « concerne d'abord l'armée qui en est à la fois l'actrice et la matrice ». De la découverte du contenu d'une corbeille à papier de l'attaché militaire à l'ambassade d'Allemagne en septembre 1894, à l'arrêt de la cour de cassation de juillet 1906, le nom de Dreyfus va circuler sur toute les lèvres et agiter au figuré, comme au sens propre, toute la société française et la société militaire en particulier. A Lunéville, il semble que le patriotisme frontalier de la population militaire et civile, mais aussi la culture politique plus conservatrice de l'arme dominante, à savoir la cavalerie, suscite une plus grande effervescence dans la cité lorraine que dans d'autres villes ou d'autres garnisons de France. La présence d'une communauté juive dans la ville est aussi à rappeler.

« En interne ou dans ses relations avec la société civile, l'armée de la Belle Epoque connaît des incidents politico-religieux dont l'écho médiatique ou parlementaire entretient des incompréhensions autour d'elle. Leur répercussion est d'abord due à l'affaire Dreyfus qui perdurent, au moins épisodiquement, jusqu'à sa réhabilitation en 1906 »¹¹⁴⁴.

Dans le *Journal de Lunéville*¹¹⁴⁵ que nous avons consulté en intégralité pour l'année 1898, peu d'articles traitent de la vie militaire à Lunéville en dehors des

¹¹⁴³ BONIFACE (Xavier), *op. cit.*, p. 251-296.

¹¹⁴⁴ *Ibid.*, p. 319.

¹¹⁴⁵ *Le Journal de Lunéville*, de sensibilité catholique et nationaliste soutient l'action libérale populaire. Il paraît deux fois par semaine.

mutations, avancements, décorations, concerts militaires et quelques courts articles sur des manœuvres ou exercices. En revanche, dans chaque numéro de ce bihebdomadaire catholique et nationaliste, au moins un article se rapporte à l'affaire Dreyfus et diffuse un discours patriote, souvent violents à l'égard des Dreyfusards, juifs et tous ceux qui soutiennent la cause de Dreyfus et « *portent atteinte au renom de l'armée ou de la France* ». Les effets de ce débat d'idées par presse interposée se fait aussi sentir dans la rue. Une semaine après la diffusion du « J'accuse » de Zola dans l'Aurore du 13 janvier 1898, des manifestations antisémites éclatent à Lunéville. La communauté juive de la ville est inquiétée. Les habitations mais aussi la synagogue et l'hospice israélite sont caillassés. Le maire doit faire appel au calme en s'appuyant sur les patrouilles militaires déployées dans la ville pour disperser les attroupements nationalistes.¹¹⁴⁶ Mais tout en participant au maintien de l'ordre public, les dragons ou cuirassiers sont aussi salués par ces mêmes émeutiers qui acclament l'armée et conspuent les juifs. Dans les mois qui suivent, le calme revient progressivement dans la cité jusqu'à l'annonce de la seconde condamnation de Dreyfus, le 9 septembre 1899. La place Léopold, cœur des rassemblements populaires et commerciaux, connaît alors une nouvelle agitation et une nouvelle mise en alerte des troupes. Dans ses mémoires, alors qu'il était capitaine, le général Weygand évoque son attitude et celle de quelques-uns de ses camarades officiers au moment de « l'affaire ». Il donne aussi l'occasion de comprendre comment cette dernière est vécue en province à quelques kilomètres de la frontière et donc à quelque distance d'une menace allemande rendue encore plus perceptible par la trahison supposée d'un officier de carrière français, juif et d'origine alsacienne.

« Aussitôt connue la condamnation du capitaine Dreyfus, jeunes officiers étrangers à la politique comme aux états-majors, nous avons cru à sa culpabilité. Sans que nous fussions animés de sentiments antisémites il nous paraissait monstrueux, et par suite inadmissible, que des officiers appartenant à l'élite de l'armée française eussent monté de toutes pièces une accusation mensongère afin de faire condamner pour trahison un des leurs, quelle que put être sa religion. Un soir après un dîner chez le colonel de Forsanz¹¹⁴⁷,

¹¹⁴⁶ RICKLIN (docteur), *Histoire locale de Lunéville de 1874 à 1914*, Lunéville, Imprimerie-Librairie Bastien, 1948, 60 p., p. 30.

¹¹⁴⁷ Raoul, Camille, Sidoine, Marie de Forsanz (1845-1914) sort de Saint-Cyr en 1864 et effectue toute sa carrière dans la cavalerie. Lieutenant au 1^{er} régiment de lanciers en 1870, il est un des rares officiers à échapper à l'encerclement de Sedan. Promu colonel en octobre 1892, il commande le 9^e RD à Lunéville jusqu'en 1898, date de sa promotion comme général de brigade. SHD/DAT Gr 10 Yd 742. En 1900, sa fille Marie Renée Joséphine, épouse le capitaine Maxime Weygand (1867-1965), futur général.

*qui avait réuni bon nombre de jeune officiers et le lieutenant-colonel du régiment, homme de haute valeur, la conversation vint à l'affaire »*¹¹⁴⁸.

A l'affirmation de culpabilité faite par les jeunes officiers, le lieutenant-colonel Bougon¹¹⁴⁹, commandant en second du 9^e régiment de dragons oppose des conseils de prudence car « *tout n'était pas clair* ». Mais le capitaine Weygand et ses camarades restent ulcérés par « *les appréciations offensantes dont l'armée continuait à se voir la victime sans être défendue* ». Un jour, « la table des capitaines » décide de participer à la souscription ouverte en faveur de la veuve du lieutenant-colonel Henry¹¹⁵⁰ que le suicide de son mari avait laissé sans ressources. Les noms de sept capitaines de la garnison de Lunéville figurent le lendemain sur les listes de la *Libre Parole*. Mais le surlendemain, ils font tous l'objet d'une punition de « quatre jour d'arrêts simples » pour avoir pris part à « *une souscription de nature à prendre un caractère politique* ».

« L'affaire » trouve finalement son épilogue le 12 juillet 1906, lorsque la Cour de cassation annule le jugement du conseil de guerre de Rennes du 9 septembre 1899 et déclare Dreyfus complètement innocent. Réintégré dans l'armée avec le grade de chef d'escadron, promu chevalier de la Légion d'honneur, il quitte finalement l'armée d'active sur sa demande, le 25 août 1907.¹¹⁵¹

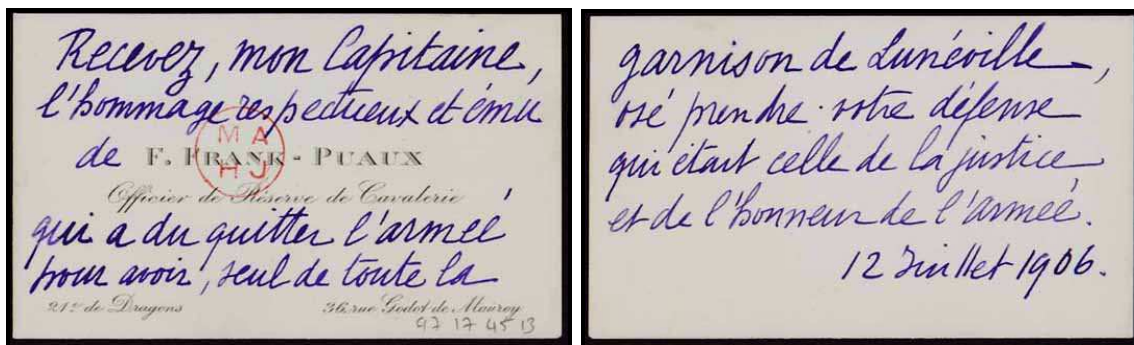
Cette « affaire » témoigne aussi d'un « comportement courageux », ou du moins peu commun chez les officiers de cavalerie de Lunéville, à travers la rédaction d'une carte de visite datée de l'année de l'épilogue.

¹¹⁴⁸ WEYGAND (général), *op. cit.*, p. 30-31.

¹¹⁴⁹ Marie, Auguste Bougon (1850-1952) est commandant en second du 9^e RD auprès du colonel de Forsanz. Il était auparavant le chef d'état-major du général de Cointet, commandant la 2^e DC. Nommé à Paris, il est appelé à présider le Conseil de Guerre chargé de juger Esterhazy. Il termine sa carrière comme colonel en 1915 après avoir commandé un régiment de cuirassier. Il décède centenaire.

¹¹⁵⁰ Lieutenant-colonel Hubert, Joseph Henry (1846-1898).

¹¹⁵¹ Le chef d'escadron Dreyfus est mobilisé le 2 août 1914. D'abord affecté comme adjoint au colonel commandant la zone Nord du camp retranché de Paris, il est chef du parc d'artillerie de la 168^e division du 20^e CA en 1917, puis chef du dépôt du parc d'artillerie de la 5^e Région l'année suivante. Lieutenant-colonel, le 26 septembre 1918, il est démobilisé, le 25 janvier 1919. Il est promu officier de la Légion d'honneur la même année.



Carte du « seul officier dreyfusard de Lunéville », 12 juillet 1906¹¹⁵²

Dans ce cadre général de vie politique nationale agitée, l'attitude de la municipalité vis-à-vis de sa population est avant tout de faire régner le calme et l'ordre, si besoin en s'appuyant sur l'armée comme nous l'avons souligné. Elle semble aussi professer un « soutien inconditionnel » à l'institution militaire, comme en témoigne le compte rendu de la séance du conseil municipal du 24 février 1898 après le retentissant procès d'Emile Zola à Paris. A l'ouverture, le Maire de Lunéville donne lecture d'une lettre remise par M. Ricklin, conseiller municipal :

«Monsieur le Maire, J'ai l'honneur de vous demander la mise à l'ordre du jour de l'adresse suivante : Le Conseil municipal de Lunéville félicite le jury de la Seine du verdict¹¹⁵³ qu'il vient de rendre et envoie un témoignage d'estime aux généraux Boisdeffre¹¹⁵⁴, de Pellieux¹¹⁵⁵ et Gonsse¹¹⁵⁶ qui, en défendant la France et l'armée ont également défendu la République »¹¹⁵⁷.

A l'issue, le conseil municipal vote à l'unanimité une « *adresse de confiance et de félicitations* » à l'armée et à ses chefs. Devant cette initiative, dans un courrier en date du 26 février 1898, le général Farny, commandant la 2^e division de cavalerie, fait part de sa reconnaissance.

¹¹⁵² www.dreyfus.culture.fr,

¹¹⁵³ Après son retentissant article « J'accuse », publié dans *L'Aurore*, le 13 janvier 1898, et la plainte déposée par le général Billot, ministre de la Guerre, Émile Zola est jugé devant les Assises de la Seine du 7 au 23 février 1898. Il est condamné pour diffamation à la peine maximale de un an de prison et 3 000 francs d'amende puis rejoint l'Angleterre pour onze mois d'exil. De retour en France, il est attentif aux évolutions des débats du procès en révision de la culpabilité de Dreyfus qui débute en août 1899 et aboutit finalement à la loi d'amnistie du 27 décembre 1900.

¹¹⁵⁴ Général Raoul, François, Charles, Le Mouton de Boisdeffre (1839-1919). Il est nommé chef d'état-major général de l'armée en 1893. Il démissionne cinq ans plus tard après la découverte du « faux » du colonel Henry.

¹¹⁵⁵ Général Georges, Gabriel de Pellieux (1842-1900). Il est chargé de plusieurs enquêtes sur des officiers pendant « l'affaire ». Antidreyfusard convaincu, il témoigne à charge lors du procès Zola. SHD/DAT Gr 10 Yd 572.

¹¹⁵⁶ Général Charles, Arthur Gonse (1838-1917). Convaincu dès le début de la culpabilité de Dreyfus, il refuse de suivre le lieutenant-colonel Picquart lorsque ce dernier découvre des preuves de l'innocence de Dreyfus. SHD/DAT Gr 9 Yd 953.

¹¹⁵⁷ AM, Lunéville, délibérations du conseil municipal, séance du 24 février 1898, série 1 D 53.

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 25 février dans laquelle vous voulez bien m'informer que le Conseil municipal de Lunéville a voté à l'unanimité une adresse de confiance et de félicitations à l'armée et à ses chefs. J'ai l'honneur de vous prier d'agréer tous mes remerciements à ce sujet et je vous serai reconnaissant de vouloir bien les transmettre en mon nom à messieurs les membres du Conseil municipal. Je vous prierai également de me faire parvenir le texte de l'adresse en question que je serai heureux de porter à la connaissance de la garnison de Lunéville »¹¹⁵⁸.

L'agitation qui secoue la classe politique et la population française en général ne semble donc pas être partagée par les militaires de la garnison de Lunéville qui souhaitent avant tout « faire leur métier » aux abords de la frontière. C'est dans ce sens que la dispersion des efforts consentis par l'armée pour la sécurité des villes et des populations, lors des manifestations entre « pro » et « anti », est ressentie comme un danger d'autant plus grand qu'elle peut bénéficier à l'ennemi d'hier et probablement de demain.

De toute façon, la loi électorale du 30 novembre 1875 ne permet plus aux militaires de carrière, et en particulier aux officiers, de briguer un poste à l'Assemblée nationale et de participer ainsi activement à la vie politique. Si plusieurs officiers ont démissionné de l'armée pour faire ce choix, comme le député Jean Guyot de Villeneuve ou le sénateur Charles Humbert, certains anciens officiers généraux semblent parfois être attirés par de nouvelles responsabilités dans la société civile. C'est ainsi qu'au printemps 1898, le général de Cointet, ancien commandant de la 2^e division de cavalerie paraît vouloir embrasser une carrière politique. Est-ce une conséquence de l'affaire Dreyfus ? Se sent-il investi d'une mission nouvelle pour « défendre l'honneur de l'armée » ? *Le Journal de Lunéville*, d'obédience nationaliste et catholique, y prête attention.

« Il a beaucoup été question de la candidature du général de Cointet à la députation dans l'arrondissement de Lunéville. Beaucoup de personnes estimaient en effet que, sur ce nom respecté de tous, que sur ce général qui a laissé de si profonds et de si inoubliables souvenirs à Lunéville, l'union de tous les patriotes, de tous les catholiques et de tous les libéraux pouvait se faire, que nous n'étions pas exposés à la révision du procès Dreyfus, avec toutes ses conséquences inquiétantes. Ces bons et clairvoyants citoyens ont fait des

¹¹⁵⁸ AM, Lunéville, délibérations du conseil municipal, séance du 3 mars 1898, série 1 D 53.

démarches individuelles auprès de l'ex-commandant de notre 2^e division de cavalerie. Mais, nous sommes autorisés à le dire, la candidature n'a pas été offerte au vaillant soldat »¹¹⁵⁹.

A l'aube du XX^e siècle, les soubresauts de l'affaire Dreyfus se font encore sentir à travers les affrontements entre « dreyfusards » et « antidreyfusards », chaque camp essayant de montrer l'innocence ou la culpabilité de l'ex-capitaine d'artillerie. C'est dans ce contexte qu'un « bloc républicain » se constitue, dans une alliance des forces politiques de gauche, autour de la politique dreyfusiste et anticléricale du « gouvernement de défense républicaine » dirigé par Pierre Waldeck-Rousseau de 1899 à 1902, puis par Émile Combes jusqu'en 1905. L'objectif est de s'opposer au « bloc réactionnaire » et d'achever la républicanisation du pays, tout en enlevant toute influence à l'Église dans la société. Dans l'armée, où tradition et corporatisme prévalent, la tâche paraît plus difficile pour adapter l'outil militaire « *aux idées, aux mœurs et aux institutions modernes* », selon le général André¹¹⁶⁰, nouveau ministre de la Guerre, le 29 mai 1900.¹¹⁶¹

En décembre 1902, ce dernier, se rend pour quelques jours en Lorraine. C'est la première fois depuis 1871 qu'un ministre de la Guerre se rend aux abords de la frontière de l'Est mais l'Allemagne n'émet aucune réaction hostile. Soumise à des températures particulièrement froides en cette saison, la population ne semble pas manifester une attention excessive à ce déplacement officiel. Après avoir été à Toul, le général André est à Nancy les 6 et 7 décembre où est organisée une grande prise d'armes avec les unités du 20^e corps d'armée.¹¹⁶² Si les nancéens se sont montrés « *correctes* », selon *L'Eclaireur de Lunéville*¹¹⁶³, en revanche « *le pavoisement particulier était nul* ». Lors de la réception à la préfecture, le ministre de la Guerre « *rappelle que l'armée ne doit pas oublier qu'elle appartient à la nation dont les idées se modifient* » et termine son discours en soulignant qu'il compte sur les officiers « *pour la soumission aux lois, le dévouement à la République et le respect au gouvernement* ». Le journaliste poursuit son récit en ajoutant les dernières paroles du général à qui « *on avait dit que la Lorraine était acquise à la réaction, mais les démonstrations d'aujourd'hui ont prouvé le contraire* ». Après avoir rappelé le mot de

¹¹⁵⁹ *Le Journal de Lunéville*, dimanche 10 avril 1898.

¹¹⁶⁰ Général Louis, Joseph, Nicolas, André (1838-1913). Il est ministre de la Guerre, dans le gouvernement Waldeck-Rousseau puis Combes, du 29 mai 1900 au 15 novembre 1904. SHD/DAT Gr 9 Yd 288. DOESSANT (Serge), *Le général André. De l'affaire Dreyfus à l'affaire des fiches*, op. cit.

¹¹⁶¹ DOESSANT (Serge), *Le général André. De l'affaire Dreyfus à l'affaire des fiches*, Paris, Éditions Glyphe, 2009, 393 p., p. 225.

¹¹⁶² AD 54, Nancy, 3 K 22.

¹¹⁶³ *L'Eclaireur de Lunéville*, jeudi 11 décembre 1902.

Gambetta : « *le cléricalisme, voilà l'ennemi* », le général André « *a insisté sur la nécessité de soutenir la lutte contre le clergé, qui a montré aux dernières élections quelle puissance il voulait posséder ; il a rappelé que Jeanne d'Arc avait été victime du clergé et a terminé en faisant appel à l'union des Républicains* ».

Après un retour à Paris, le ministre de la Guerre est à Lunéville les 13 et 14 décembre où il inaugure le monument à la mémoire du romancier Erckmann¹¹⁶⁴. *L'Eclaireur de Lunéville*¹¹⁶⁵, témoigne de sa visite avec une ferveur « toute républicaine ».

« *A l'arrivée du train amenant le ministre, le général Michal, M. le préfet, M. Erckmann, neveu du héros de la fête, nous trouvons à la gare, pour la réception, les autorités civiles et militaires. Parmi ces dernières, MM. les généraux de Benoist, de Broissia, de Moulins-Rochefort, le major de la garnison, le chef d'état-major de la 2^e division de cavalerie. Parmi les autorités civiles, MM. François, sous-préfet ; Ribierre, maire ; Méquillet et Masson, adjoints ; Leclère, président du tribunal ; Stainville, procureur de la République ; les membres du Comité ; les chefs des diverses administrations, les juges de paix, etc.* ».

Au moment de la revue « *plus de 10 000 curieux se pressent sur le terrain* » pour accueillir le ministre de la Guerre par « *Vive l'armée ! Vive André !* »¹¹⁶⁶. L'inauguration du monument dans les Bosquets est suivie de plusieurs discours. En se rendant à Lunéville, le général André explique qu'il tenait « *à voir à l'œuvre ces troupes de première ligne dont la France est justement fière, à les féliciter de leur solidité, de leur parfaite endurance et à pouvoir dire au gouvernement qu'il peut se reposer en toute confiance sur la vigilance de l'armée de l'Est* »¹¹⁶⁷. En s'adressant aux représentants de la garnison de la sorte, il touche ainsi la « corde sensible » du patriotisme des militaires placés à la frontière en rendant leur mission indispensable pour la sauvegarde des intérêts de la France. Indirectement, il donne aussi de la sorte des gages de confiance et de sécurité à la population locale et à ses représentants. L'armée de l'Est a aussi pour vocation de les protéger de toutes nouvelles agressions étrangères. Dans une lecture plus politique, il encourage les

¹¹⁶⁴ Emile Erckmann (1822-1899), originaire de Phalsbourg, décède à Lunéville à l'aube du XX^e siècle. Connus pour son association littéraire avec un autre Lorrain, Alexandre Chatrian (1826-1890), sous le pseudonyme commun d'Erckmann-Chatrion, il se distingue dans la publication de nombreux romans, contes, nouvelles historiques ou fantastiques. Par le style de ses œuvres, il participe au développement d'un courant culturel francophile et à la persistance d'un lien de fidélité entre la France et les provinces perdues après la défaite de 1870-1871. Associé à Alexandre Chatrian, il nourrit l'imaginaire national et l'idée de revanche auprès des lecteurs. Républicain convaincu, il s'affiche aussi comme anticlérical.

¹¹⁶⁵ *L'Eclaireur de Lunéville*, jeudi 18 décembre 1902.

¹¹⁶⁶ *Idem.*

¹¹⁶⁷ *Idem.*

républicains de la cité à s'unir car « *c'est par l'union que vous triompherez de vos adversaires et que vous assoirez en ce pays la République sur des bases inébranlables* ». Il recommande de se méfier de ceux, « *qui tout en faisant parade de sentiments républicains, n'ont de sympathie que pour les réactionnaires* ». Sans l'exprimer clairement, son discours peut aussi s'interpréter comme une recommandation faite aux autorités civiles à garder une attention particulière sur les opinions politiques et religieuses des élites militaires de la cavalerie en poste dans la garnison peu acquises, pour la grande majorité, aux excès du discours républicain et anticlérical. Cette surveillance devient alors le gage d'une fidélité républicaine locale qui trouvera son épilogue dans la mise à jour du « scandale des fiches » deux ans plus tard. Parmi les officiers de la division, le général de Froissard de Broissia¹¹⁶⁸, commandant la 2^e brigade de dragons, semble en faire les frais et demande sa mise en disponibilité en juillet 1903, excédé par sa mise à l'écart de toute promotion d'avancement.

Le même jour, à la sous-préfecture, le général de Benoist présente les officiers de la garnison au général André et « *loue grandement leurs qualités physiques et morales* ». Il assure le ministre que « *la division de Lunéville saura remplir le cas échéant, sa mission d'avant-garde* ». Dans sa réponse, le ministre insiste sur le rôle de la cavalerie française en général et souligne le rôle de ses officiers qui doivent être de « *véritables éclaireurs, sondant le terrain, et préparant une route sûre aux autres armes* ». En terminant son discours, *il tient à rappeler que « les officiers de cavalerie devaient se montrer hautement respectueux du gouvernement, que le pays s'est librement donné »*. Avant de quitter Lunéville, le ministre rédige un ordre du jour félicitant les troupes de leur excellente tenue. Il lève toutes les punitions et fait accorder à chaque homme une ration de vin.

Pour *Le Journal de Lunéville*¹¹⁶⁹, la venue du général André dans la cité n'est pas ressentie avec le même enthousiasme. En effet, il est pour le moins curieux de voir venir à Lunéville, pour la première fois depuis l'installation de la 2^e division de cavalerie dans la cité, un ministre de la Guerre désireux d'inaugurer un monument à la mémoire d'un écrivain lorrain, même si ce dernier est connu pour son attachement à la République et son goût non dissimulé pour la cause anticléricale. En fait, selon le journaliste, « *cette visite était une bravade à l'adresse des patriotes lorrains qui,*

¹¹⁶⁸ Général Marie Césaire Edouard Amaury de Froissard Broissia (1844-1933). SHD/DAT Gr 10 Yd 726.

¹¹⁶⁹ *Le Journal de Lunéville*, mercredi 3 décembre et mercredi 10 décembre 1902.

aux élections dernières, venaient de manifester si haut leur réprobation à l'égard du ministère Waldeck-Rousseau »¹¹⁷⁰.

Ministre de la Guerre entre 1900 et 1904, dans les gouvernements de Waldeck-Rousseau puis de Combes, le général André se caractérise par ses sentiments républicains et sa volonté de soumettre l'armée au pouvoir politique. Si l'histoire retient son rôle dans la conclusion de l'affaire Dreyfus, il est aussi celui qui est placé au cœur du scandale révélant la présence d'un fichier spécifique sur les officiers constitué avec l'aide du Grand Orient de France. « L'affaire des fiches » qui va déchaîner les passions à la fin de l'année 1904, semble ainsi indissociable de « l'affaire Dreyfus » et de l'opposition pendant plusieurs années entre un parti conservateur proche des milieux monarchiques et catholiques et un parti républicain, voire anticlérical, proches des idées radicales et des milieux maçonniques. En arrivant rue Saint-Dominique, le général André souhaite privilégier à l'avancement les officiers partageant ses convictions politiques au détriment de ceux hostiles à la République. Complétant les listes *Corinthe* (les républicains) et *Carthage* (les réactionnaires) qu'il détenait avant sa prise de fonction, il élargit ses données confidentielles à partir de renseignements pris auprès d'associations républicaines ou franc-maçonniques. Les officiers font alors l'objet d'une fiche individuelle révélant les faits défavorables selon l'orthodoxie républicaine comme « aller à la messe » ou « avoir des enfants dans les écoles libres ». Le scandale est révélé à la Chambre par le député Jean Guyot de Villeneuve¹¹⁷¹ et trouve son paroxysme dans la gifle que le député nationaliste Gabriel Syveton¹¹⁷² afflige au général André, le 4 novembre 1904. Quelques jours plus tard, le général quitte son ministère.

¹¹⁷⁰ Aux élections législatives du 11 mai 1902, Jules Corrad des Essarts (1865-1911), avocat au barreau de Lunéville, est élu contre M. Ribierre, républicain. Il siège à l'Assemblée nationale au sein du groupe action libérale et intervient assez fréquemment dans les discussions touchant aux affaires ecclésiastiques : séparation de l'Eglise et de l'Etat, interdiction de la langue bretonne pour l'enseignement religieux, expulsion de l'abbé Delsor, etc. Il est battu en 1906 par M. Méquillet, de la gauche radicale. D'Amat (P.) [dir.], *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Librairie Letouzey et Ané, tome IX, 1961, p. 726. A noter qu'un capitaine Corrad des Essarts (Marie, Ernest, Alfred, Paul, Henry), commande le 1^{er} escadron du 17^e RCH à Lunéville en 1912. SHD/DAT 6 Ye 31-283.

¹¹⁷¹ Jean Guyot de Villeneuve (1864-1909) entame d'abord une carrière d'officier après être sorti de Saint-Cyr en 1884. Très attentif aux rebondissements de l'affaire Dreyfus en 1899, il soutient le professeur Gabriel Syveton dans ses idées et lui fait parvenir une lettre d'approbation peu après sa révocation. Publiée dans la presse, elle fait réagir le ministre de la Guerre qui le punit d'arrêts de rigueur. Il démissionne alors avec le grade de capitaine en 1901. Elu député de la Seine sous l'étiquette « républicain nationaliste » l'année suivante, il se consacre exclusivement aux sujets militaires et révèle le scandale de « l'affaire des fiches » au Parlement en octobre 1904. JOLLY (Jean) [dir.], *Dictionnaire des parlementaires français*, Paris, PUF, 1960.

¹¹⁷² Gabriel Syveton (1864-1904) est professeur agrégé d'histoire et docteur es-lettres. Attiré par la politique, il participe à la fondation de la Ligue de la patrie française en 1898. Suspendu puis révoqué pour ses prises de position politique, il est élu député de Paris en 1902 puis fonde un groupe républicain et nationaliste à la Chambre. C'est lors d'un débat orageux dans l'hémicycle, au cours duquel les nationalistes accusent le

L'année suivante, son successeur permet aux officiers de prendre connaissance de leur notation mêmes si les fiches existantes sont maintenues dans les dossiers des intéressés jusqu'en 1911.¹¹⁷³ L'affaire laisse des traces profondes dans l'armée en général et chez les officiers en particulier. A Lunéville, elle met au grand jour les noms de plusieurs officiers de cavalerie fichés, grâce aux listes publiées par *Le Gaulois*, le 28 novembre 1904. Certains, encore en poste à Lunéville font l'objet d'une fiche, à l'image du lieutenant-colonel Saulnier de Saint-Jouan, du 9^e régiment de dragons, considéré comme « réactionnaire, clérical, très pratiquant ».¹¹⁷⁴ Mais, par le jeu des mutations, des anciens officiers de la garnison de Lunéville « n'ont pas été ménagés par MM. Les Délateurs orléanais. C'est déjà en effet de la même ville qu'avaient été envoyées par M. Bourgueil¹¹⁷⁵ les délations contre M. le général Farny »¹¹⁷⁶, lorsqu'il commandait le 5^e corps d'armée à Orléans, après avoir été placé à la tête de la 2^e division de cavalerie.

Requise aussi pour le maintien de l'ordre lors de mouvements de grève, cette disposition contraint une fois encore les militaires de Lunéville à se détacher de leur mission principale. Si la troupe est parfois utilisée dans la ville ou dans ses environs pour remplir cette mission en vertu d'une nouvelle instruction du ministère de la Guerre du 24 juin 1903, elle est aussi obligée de se déplacer dans d'autres régions de France pour renforcer les dispositifs existants. Les cavaliers de la 2^e division de cavalerie quittent alors parfois « leur frontière » pour se rapprocher de « la frontière du Nord » où plusieurs mouvements de grève voient le jour dans les premières années du XX^e siècle.

Le lundi 13 octobre 1902, par « mesure de précaution », le général de Benoist reçoit l'ordre de tenir deux escadrons prêts à partir pour les centres de grèves dans le Nord. Aussitôt formés avec un peloton pris dans chaque escadron des 8^e et 9^e régiments de dragons, ils sont rassemblés sur le Champ de Mars. Sous les ordres des capitaines de Lambilly et Colin, et sans être équipés de leurs lances, les escadrons « manœuvrent, afin naturellement de produire la cohésion de leurs

gouvernement de favoriser la délation dans l'armée, qu'il gifle par deux fois le général André, ministre de la Guerre, le 4 décembre 1904. Il meurt chez lui quelques jours plus tard dans des conditions restées à ce jour énigmatiques, relevant de l'accident, du suicide ou de l'assassinat. JOLLY (Jean) [dir.], *Dictionnaire des parlementaires français*, Paris, PUF, 1960.

¹¹⁷³ DOESSANT (Serge), *op. cit.*, p. 304-305.

¹¹⁷⁴ GRANDHOMME (Jean-Noël) et KREMPP (Thérèse), *Charles de Rose le pionnier de l'aviation de chasse*, Strasbourg, La Nuée Bleue/DNA, 2000, 319 p., p. 83.

¹¹⁷⁵ Magistrat, juge dans le département de la Seine depuis 1902.

¹¹⁷⁶ *L'Eclairneur de Lunéville*, dimanche 29 janvier 1905.

éléments divers »¹¹⁷⁷. Le lendemain, deux trains spéciaux composés d'un wagon, moitié première, moitié seconde classe, de deux wagons de troisième classe, de quinze wagons-écuries, d'un wagon plat et de deux fourgons, prennent la direction d'Arras avec les deux escadrons de dragons placés finalement sous les commandements des capitaines Robillon et Letourneur. L'ensemble du détachement est placé sous l'autorité du chef d'escadrons Vallée. L'embarquement des hommes et des chevaux se déroule « *avec le plus grand ordre et avec la plus grande célérité* » et montre que les instructions préalables effectuées en gare de Lunéville se sont avérées bénéfiques.

Un an plus tard, plusieurs grévistes d'Hazebrouck dans le Nord « *précédés d'un drapeau noir et chantant l'International* », font cesser le travail partout. Réunis en délégation, ils demandent à être reçu par M. Salmon « *sous-préfet bien connu à Lunéville* ». Ce dernier déclare alors que s'ils ont des revendications à faire valoir, ils doivent les présenter « *d'une manière nette et précise, sans recourir à des moyens révolutionnaires qui rendent impossible l'intervention des autorités autrement que pour faire face à l'émeute* ». Dans les communes avoisinantes, le mouvement de grève s'étend et oblige les autorités à déployer de nombreuses patrouilles de militaires. Mais les « *troubles du Nord* » s'atténuant, la presse lunévilloise espère « *qu'il ne sera pas nécessaire de faire appel désormais au concours des dragons de Lunéville, ni d'autres troubles de la garnison* »¹¹⁷⁸.

Le 6 septembre 1905, sur la réquisition du préfet de Meurthe-et-Moselle, le 8^e régiment de dragons reçoit l'ordre d'envoyer quatre escadrons, soit un peu plus de quatre cents hommes, vers Pont-à-Mousson. Les mouvements s'effectuent à l'aide de deux trains spéciaux dans la journée. A leur arrivée, les dragons se regroupent autour de leurs officiers qui sont parfois conspués par les grévistes qui semblent suivre pourtant les opérations de débarquement avec « *intérêt* ». La semaine suivante, défilant dans les rues « *la lance en l'air* »¹¹⁷⁹, deux escadrons du 9^e régiment de dragons se dirigent à leur tour vers la gare pour être « *envoyés aux grèves* », mais cette fois-ci dans le Pays-Haut, dans le canton de Longwy. C'est durant ces journées que se déroule « *l'affaire de Longwy* »¹¹⁸⁰ où le dragon Raclot tue « *accidentellement* » avec sa lance aux abords de la gare, Nicolas Huart, un maçon belge.

¹¹⁷⁷ *L'Eclaireur de Lunéville*, jeudi 16 octobre 1902.

¹¹⁷⁸ *L'Eclaireur de Lunéville*, jeudi 15 octobre 1903.

¹¹⁷⁹ *L'Eclaireur de Lunéville*, dimanche 17 septembre 1905.

¹¹⁸⁰ *Idem*.

Cet évènement devient « l'affaire de Lunéville » au vue des sanctions prises et de la mise en cause d'un des régiments de dragon de la cité. En effet, si le général Michal, commandant le 20^e corps d'armée fait l'objet d'observations de la part du ministère, le colonel Labat¹¹⁸¹, commandant le 9^e régiment de dragons est puni de cinq jours d'arrêts pour avoir laissé ses deux escadrons emporter leurs lances aux grèves de Longwy, malgré les prescriptions en vigueur. Le lieutenant de Courcel, chef de peloton et le maréchal-des-logis Thomassin, qui aurait frappé Huart d'après un premier témoin, sont eux aussi inquiétés. Après enquête, Romain Raclot, cultivateur à Cévigney en Haute-Saône, récemment libéré du 9^e régiment de dragons où il était cavalier de 1^{ère} classe, est arrêté en novembre et traduit devant le Conseil de guerre du 20^e corps d'armée sous l'inculpation d'avoir tué le gréviste Huart d'un coup de lance. C'est donc bien « l'affaire du 9^e dragons »¹¹⁸² qui continue. Il reconnaît très vite avoir porté le coup mortel et regrette d'avoir caché la vérité. Cependant, malgré les directives de 1901 rappelant aux militaires de ne pas faire usage de la lance dans le service des troupes aux grèves, l'attitude du préfet de Meurthe-et-Moselle apparaît pour le moins ambiguë puisqu'il avait fortement encouragé les cavaliers à emporter la lance avec eux pour se rendre dans le Nord. A la fin du mois de novembre, le Conseil de guerre du 6^e corps d'armée prononce l'acquittement de Romain Raclot par cinq voix contre deux.

Lors des grèves des Hauts fourneaux¹¹⁸³, à Pont-à-Mousson, d'août à octobre 1905¹¹⁸⁴, l'armée intervient également. Ainsi, le 2 septembre 1905, le général Michal, commandant le 20^e corps d'armée, annonce la réquisition du 3^e régiment de hussards de Verdun¹¹⁸⁵ pour se rendre à Pont-à-Mousson en renfort d'un bataillon de forteresse du 91^e régiment d'infanterie. Il rejoint finalement cette commune afin de relever les escadrons du 9^e régiment de dragons le 14 septembre, car « *la situation de ces escadrons est en effet devenue délicate à la suite de l'accident qui a mené la mort d'un gréviste* »¹¹⁸⁶. Dans une Lettre du 6 septembre 1905, le préfet de Meurthe-et-Moselle ordonne au général Michal, la réquisition du 8^e régiment de dragons.

¹¹⁸¹ Colonel, François, Louis Labat (1849-1916).

¹¹⁸² *L'Eclaireur de Lunéville*, dimanche 12 novembre 1905.

¹¹⁸³ Société anonyme Des Hauts Fourneaux et Fonderie de Pont-à-Mousson, administrateur-directeur, C. Cavalier.

¹¹⁸⁴ Cette grève est en grande partie terminée, le 15 septembre 1905. Les troupes se retirent à partir du 18 septembre.

¹¹⁸⁵ 6^e CA, 4^e DC, 3^e brigade de hussards.

¹¹⁸⁶ AD 54, Nancy, 10 M 53.

« J'ai l'honneur de vous faire parvenir la réquisition que je vous annonçais par mon télégramme ce matin. La situation s'aggravant à Pont-à-Mousson, où 2 400 ouvriers sont maintenant en grève ou en chômage, j'estime qu'il conviendrait d'y envoyer dans les plus brefs délais possibles :

1°, régiment de cavalerie qui d'après les instructions de M. le Ministre de la guerre dont vous avez bien voulu me faire part serait pris parmi ceux de la division de Lunéville. Je serai heureux si vous vouliez bien désigner des dragons, armés de lance, et dont les chevaux sont plus forts et moins impressionnables que ceux des chasseurs.

2°, un régiment d'infanterie dont la présence nécessaire pour le service d'ordre pendant la nuit garanti les propriétés privées »¹¹⁸⁷.

Le 6 septembre 1906, les ordres nécessaires sont donnés « pour diriger d'urgence et par les voies ferrées, un régiment de dragons, de Lunéville à Pont-à-Mousson »¹¹⁸⁸. Le général Pau peut alors annoncer au préfet : « J'ai l'honneur de vous informer que M. le général commandant la 2^e division de cavalerie me fait connaître que le 8^e régiment de dragons arrivera ce soir à Pont-à-Mousson, le premier détachement à 7 heures 40. »¹¹⁸⁹

Lors des Grèves de Neuves-Maisons¹¹⁹⁰ en juillet-août 1909, trois escadrons de cavalerie de la 2^e division de cavalerie ont ordre de se diriger « d'urgence sur Neuves-Maisons, 3 escadrons de cavalerie commandés par un lieutenant-colonel, qui sera provisoirement aux ordres du colonel commandant le 5^e Hussards¹¹⁹¹, commandant d'armes dans cette localité. (...) »¹¹⁹².

Les troupes de Lunéville interviennent aussi contre les mouvements de grèves fomentés dans la ville ou dans sa proche périphérie. Si les troupes montées sont utilisées parfois, il semble que ce soit plus souvent le 2^e bataillon de chasseurs à pied qui fournit les détachements de service. Ainsi, le 17 octobre 1898, le général Farny, commandant la 2^e division de cavalerie, stipule que le détachement de chasseurs à pieds de la garnison de service à la gare est rentré dans sa caserne

¹¹⁸⁷ AD 54, Nancy, 10 M 56

¹¹⁸⁸ AD 54, Nancy, 10 M 56.

¹¹⁸⁹ Il restera à Pont-à-Mousson jusqu'au retour de manœuvre du 12^e RD, le 18 septembre 1905. Le 8^e RD cantonnera à Champigneulle (2 escadrons) et Maxéville (1 escadron) le 18 septembre soir.

¹¹⁹⁰ Mine de fer, dite Val de fer, exploitée à Chavigny par les usines de Neuves Maisons près Pont Saint-Vincent.

¹¹⁹¹ Colonel du Garreau.

¹¹⁹² Lettre du général commandant le 20^e CA au préfet de Meurthe-et-Moselle, le 12 juillet 1909. AD 54, Nancy, 10 M 56.

puisque « *un calme parfait continu à régner et aucun incident ne s'est produit* »¹¹⁹³. Pourtant, selon un courrier du sous-préfet de Lunéville au préfet de Meurthe et Moselle daté du 20 juin 1905, la cité lorraine dispose d'une « *importante population ouvrière répartie entre les diverses usines de ville* », dont les quatre principales sont l'usine des wagons et automobiles de Turckheim, la faïencerie Keller ; la filature Marchal et la fabrique de jouets Willard Weill et C^{ie}. Selon ses dires, 4 500 travailleurs sont employés dans les différents établissements du chef-lieu d'arrondissement, soit l'équivalent de toute la garnison de Lunéville forte de ses quatre régiments de cavalerie, de son bataillon de chasseurs à pied, des batteries d'artillerie et des services divers. Mais pour le sous-préfet, c'est avant tout la présence « *d'éléments étrangers* » qui est à l'origine des mouvements de grèves et des agitations qui en découlent.

« (...) *pour qui connaît l'ouvrier lorrain, calme, indolent, très discipliné, incapable d'initiative individuelle, il fallait nécessairement qu'un élément étranger fut venu prendre la tête du mouvement et eut réussi à capter la confiance des éléments locaux (...)* »¹¹⁹⁴.

Durant les grèves aux filatures Marchal à la même époque, ce sont cette fois-ci des chasseurs à cheval qui sont préposés à la sécurité des divers bâtiments industriels. Seul « *un escadron de cavalerie de suite envoyé refoula le cortège hors de ville sur la route de Nancy* ». En revanche, un ouvrier est arrêté pour avoir injurié un sous-officier de chasseurs à cheval, « *c'est un nommé Laurent, ouvrier de filature. La situation est toujours tendue à Lunéville* »¹¹⁹⁵. Quelques mois plus tard, lors de la grève des ouvriers en automobiles de la société « Dietrich et Cie » d'avril à novembre 1905, l'armée n'intervient pas.

Trois ans plus tard, durant les grèves organisées par les postiers de Lunéville, le général Pau, commandant le 20^e corps d'armée, dans un courrier adressé au préfet de Meurthe-et-Moselle, le 18 mars 1909, donne son autorisation pour la mise à disposition de trois cavaliers télégraphistes de la garnison de Lunéville afin d'assurer un service courant dont les enjeux peuvent aussi être ceux de la sécurité aux frontières. Le bureau est alors gardé « *militairement* » pendant plusieurs jours.

¹¹⁹³ AD 54, Nancy, 2 Z 144.

¹¹⁹⁴ *Idem.*

¹¹⁹⁵ Rapport du commissariat de police de Lunéville, du 14 juin 1906, AD 54, Nancy, 10 M 53.



Un détachement de dragons devant le bureau de poste de Lunéville en 1909
Lunéville, Libraire Quantin, s.d.

« En réponse à votre lettre du 17 mars courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai prescrit cette nuit à M. le général commandant d'armes à Lunéville de mettre à disposition de l'administration des Postes et Télégraphes, 3 cavaliers télégraphistes de la garnison. J'ai prescrit de désigner des cavaliers sachant manipuler l'appareil morse de préférence anciens agents de l'administration des Postes et Télégraphes »¹¹⁹⁶.

Dans une ville acquise aux idées républicaines, le débat politique semble ardu et ne laisse en rien rendre la ville aux idées conservatrices, comme pourrait le laisser supposer la présence d'une garnison de cavalerie, dont les officiers ont souvent des noms à particule.

Impressionnés ou touchés dans leurs convictions et dans leurs croyances religieuses, les Lunévillois ont à choisir entre trois listes différentes au premier tour des élections municipales du 1^{er} mai 1904. La liste libérale de Jules Corrad des Essarts, la liste républicaine de Pierre Ribierre et la liste progressiste de Collignon. Les deux premières listes obtiennent trois élus chacune dès le premier tour, la troisième aucun. Une semaine après, le deuxième tour du scrutin consacre la victoire éclatante de la liste libérale. Georges Carème devient maire pour la première fois et décède après une longue maladie un an plus tard. Mais en 1906, aux élections législatives, le républicain Méquillet¹¹⁹⁷ bat le libéral Corrad des Essarts¹¹⁹⁸. Quatre

¹¹⁹⁶ AD 54, Nancy, 10 M 56.

¹¹⁹⁷ Raoul Méquillet (1861-1919). Trois fois élu député de la Meurthe-et-Moselle de 1906 à 1914, il siège avec la gauche radicale puis les républicains de gauche.

ans plus tard, la tendance se confirme puisqu'aux nouvelles élections législatives de 1910, c'est un « écrasement de la réaction dans l'arrondissement de Lunéville », comme en témoigne avec excès *L'Indépendant de Lunéville*, acquis à la cause des idées républicaines.

« Quatre sièges gagnés par les républicains. Huit républicains élus. La Victoire. Les candidats républicains sont élus. Nous avons la plus grande confiance dans l'issue de la lutte, mais nous n'en saluons pas moins avec plaisir cet éclatant succès. Les bulletins de victoire sont courts. Les troupes républicaines ont livré hier un grand combat, Partout elles ont été victorieuses dans notre arrondissement. L'armée réactionnaire est en pleine déroute. Elle a été vaincue sur tous les points, elle s'est rendue ou a été défaite à plate couture »¹¹⁹⁹.

Dans ces mouvements politiques et ces changements de majorité, l'autorité municipale et les représentants de l'assemblée de l'arrondissement de Lunéville continuent d'entretenir des relations de raison avec l'autorité militaire. Ainsi en juin 1906, le départ du général Got¹²⁰⁰ et l'arrivée du général Meneust¹²⁰¹ à la tête de la 2^e division de cavalerie se déroulent comme à l'accoutumée. Le nouveau divisionnaire passe en revue ses troupes puis reçoit par un « mot aimable » le maire, ses adjoints et une délégation de son Conseil municipal.

« Le général Meneust, successeur du général Got à la tête de la 2^e division de cavalerie, a pris son commandement samedi, par une revue de toute la garnison à 8h ½ du matin. (...). Le même jour à 2 heures, le général a reçu à l'hôtel de la division, salon des Dames, les autorités civiles et les officiers de réserve »¹²⁰².

Dans son étude, Xavier Boniface montre les relations particulières que l'armée, l'Eglise et la République entretiennent en France entre 1879 et 1914.¹²⁰³ Dans la garnison de Lunéville, fortement imprégnée d'esprit cavalier, est-il possible de définir les contours d'un rapprochement entre l'armée et l'Eglise et souligner « l'alliance du sabre et du goupillon », selon la formule consacrée ? Au sein de la « République opportuniste », jusqu'en 1898, puis de la « République radicale », jusqu'en 1914, il semble en effet possible d'identifier quelques traits spécifiques de la

¹¹⁹⁸ Jules Corrad des Essarts (1865-1911). Il est député de Meurthe-et-Moselle de 1902 à 1906. Il siège avec le groupe de l'action libérale.

¹¹⁹⁹ *L'Indépendant de Lunéville*, 10 juillet 1910.

¹²⁰⁰ Général Pierre-Emile Got (1847-1911). SHD/DAT Gr 9 Yd 400. Voir fiche biographique en annexe.

¹²⁰¹ Général Henri Meneust (1848-1911). SHD/DAT Gr 9 Yd 423. Voir fiche biographique en annexe.

¹²⁰² *L'Eclairneur de Lunéville*, jeudi 14 juin 1906.

¹²⁰³ BONIFACE (Xavier), *op. cit.*

cité lorraine. La patrie à défendre aux abords de la frontière n'est-elle « *qu'un champ, certes privilégié, de l'application des vertus chrétiennes* »¹²⁰⁴?

La foi apparaît comme source d'héroïsme et de patriotisme, même si l'équivalent chrétien de l'héroïsme semble plus s'identifier à la sainteté. Ainsi, « *cette éthique héroïque est à replacer dans le contexte national d'exacerbation du culte des héros qui doit contribuer, après 1870, à exalter la volonté de Revanche et à fortifier la conscience patriotique* ». Dans le culte du souvenir des combats de 1870, l'Eglise participe au rôle funéraire et mémoriel de la société française, majoritairement catholique, en accompagnant les deuils de la guerre franco-prussienne. Pour les cérémonies commémoratives emblématiques, comme celles qui se déroulent chaque année au mois d'août à Mars-la-Tour, « *la présence de grandes figures du clergé est sollicitée à l'image de Monseigneur Turinaz¹²⁰⁵, l'ardent prélat nancéen, le Pierre l'Ermite du patriotisme, l'évêque de la frontière* ». En définitive, il s'agit avant tout de familiariser la société française avec le fait militaire car c'est le « *soldat qui doit se préparer pour une mythique Revanche érigée en guerre juste, voire en croisade* ». L'esprit de Revanche doit donc transcender le deuil et la défaite.¹²⁰⁶

Organisée sous l'autorité diocésaine, l'encadrement de l'aumônerie militaire est défini par la loi du 20 mai 1874. Il est ainsi prévu d'attacher des aumôniers aux différentes garnisons, sous l'autorité de l'évêque du lieu. Pour la première fois le culte israélite peut être légalement représenté auprès de l'armée.¹²⁰⁷

Cependant à Lunéville, le 30 septembre 1875, un fait divers permet de « *voir une conséquence de la loi qui crée des aumôniers militaires* », et de rappeler que l'aumônier doit avant tout faire « *son métier de soldat* ».

« *Jeudi à quatre heures du matin, un commencement d'incendie a eu lieu dans une chambre qui se trouve au-dessus de la sacristie de la chapelle du château et occupée par un cavalier du 11^e régiment de chasseurs, ordonnance de l'aumônier militaire de la garnison. La veille, ce soldat avait brûlé dans la cheminée de la chambre un tas de vieux débris dont la braise a, pendant la nuit, communiqué le feu à un autre tas de débris qui se trouvait tout à*

¹²⁰⁴ *Ibid.*, p. 143.

¹²⁰⁵ Monseigneur Turinaz (1838-1918) est évêque de Moutiers-Tarentaise de 1873 à 1882 puis évêque de Nancy, de 1882 à 1918. Reconnu comme un ardent patriote, il se distingue aussi par ses prises de positions contre les lois anticléricales du début du XX^e siècle.

¹²⁰⁶ BONIFACE (Xavier), *op. cit.*, p. 130-139.

¹²⁰⁷ *Ibid.*, p. 27.

côté de la cheminée. Le chasseur dormait, mais un chat, incommodé par la fumée, se mit à faire de tels bonds qu'il réveilla l'imprudent soldat. Il se réveilla, courut à la fontaine chercher un baquet d'eau et cria au feu. Le beffroi ne tarda pas à appeler la population et les pompiers et en peu de temps le péril fut conjuré. Les pertes sont évaluées à 200 francs environ. Cette affaire qui aurait pu avoir les plus funestes conséquences, inspire entr'autres réflexions celle-ci : c'est que si le chasseur que l'on a mis à la disposition de l'aumônier, pour lui servir d'ordonnance, avait été faire son métier de soldat au camp de Châlons, nous n'aurions pas eu à subir la fausse alerte qui a inquiété tous les habitants de la ville »¹²⁰⁸.

Le 3 février 1877, en application de la loi des finances du 30 décembre 1876, le ministre de la Guerre fixe le nombre des aumôniers titulaires ou auxiliaires qui doivent être maintenus dans chaque corps d'armée. En conséquence, le 6^e corps d'armée ne bénéficie plus d'aumôniers titulaires de garnison et le diocèse de Lunéville voit ainsi son aumônier titulaire se transformer en aumônier auxiliaire. Les ecclésiastiques qui souhaitent continuer leurs fonctions auprès des militaires, mais à titre gratuit, sont dès lors reconnus comme aumôniers volontaires. Devant cette situation nouvelle apportant des changements notables au titre des aumôniers en exercice, mais surtout à leurs conditions matériels d'existence, l'évêché de Nancy et de Toul réagissent promptement, le 14 février 1877, par l'ouverture d'une souscription, par les soins du Comité des Œuvres diocésaines de Nancy, pour « former les fonds destinés à remplacer la solde supprimée des aumôniers titulaires des garnisons de Nancy et Lunéville »¹²⁰⁹. Il est ainsi proclamé « qu'il n'est pas possible de demander aux anciens aumôniers titulaires des garnisons de Nancy et de Lunéville qui n'ont pas d'autre traitement que celui qui leur était alloué par la loi, d'exercer gratuitement leur ministère, et il est de toute justice de leur assurer un dédommagement en compensation de leur solde entièrement supprimée pour l'un deux et diminuée des neuf dixièmes pour l'autre ». L'évêque de Nancy fait donc appel à la générosité des familles chrétiennes de son diocèse, « sans recourir à la publicité des journaux », dans le but de « pourvoir à une rémunération convenable des deux anciens aumôniers titulaires qui auront à continuer leurs fonctions sans recevoir de traitement de l'Etat » mais surtout afin de « maintenir les aumôniers des garnisons importantes de Nancy et de Lunéville ». Par cette initiative, l'abbé Jambois, vicaire général et vice-président du Comité diocésain de Nancy, invite les

¹²⁰⁸ *L'Eclaireur de Lunéville*, dimanche 3 octobre 1875.

¹²⁰⁹ *Souscription ouverte par les soins du Comité des Œuvres diocésaines de Nancy, pour former les fonds destinés à remplacer la solde supprimée des aumôniers titulaires des garnisons de Nancy et Lunéville*, Nancy, Crépin-Leblond, 1877, 4 p. BNF 8-LF195-629.

fidèles à contribuer à une œuvre « destinée à assurer aux soldats de la France les secours religieux qui ne manquent à aucun soldat dans aucun pays ».

Mais en mars 1877, à l'appui des prises de position du député nancéen Jules Duvaux¹²¹⁰, un autre fait divers donne l'occasion à la presse républicaine lunévilloise de critiquer la présence des aumôniers militaires dans les unités de la garnison.

« Nous avons dit contre l'institution de l'aumônerie militaire tout ce qu'on en pense tant dans le civil que dans l'armée. C'est une rime donnée au prosélytisme clérical, et la présence d'aumônier dans les casernes constitue un danger que M. Jules Duvaux a bien fait ressortir devant la commission de l'aumônerie militaire. Il a rappelé ce qui s'est passé à Lunéville, où un prêtre aurait dit que le 15 août était la fête patriotique de l'armée, et il paraît bien connaître la fâcheuse propagande qui se fait au moyen de petits livres. Nous en avons un sous les yeux, intitulé : « Manuel religieux du soldat français », et un autre, « Notre Dame du soldat », qui ne sont pas faits pour exalter le patriotisme de nos troupiers. Il est vrai qu'ils ne les lisent pas, et il n'y a pas trop à s'en préoccuper. Ce qu'il faut prévenir, c'est le développement de l'hypocrisie. Voilà le côté déplorable »¹²¹¹.

Le 14 décembre 1878, la chapelle de Saint-Léopold de Lunéville est bénite par l'évêque de Nancy, en présence des autorités locales, dont le général Cornat, commandant la 2^e division de cavalerie. Le mois suivant, les généraux et officiers de la garnison se rendent à l'église Saint-Jacques pour écouter les prières publiques à l'occasion de la rentrée des Chambres, selon les prescriptions de la Constitution.

« La cérémonie des prières publiques, à l'occasion de la rentrée des Chambres, a eu lieu avant-hier à Lunéville, à l'église Saint-Jacques avec une certaine solennité. Les généraux et officiers de la division, le sous-préfet, le maire et des membres du conseil municipal, escortés des pompiers, les membres du tribunal et les fonctionnaires de tous ordres, étaient rendus à l'église à onze heures et demie. Inutile d'ajouter que l'intérieur était complètement rempli par le public. Notre musique municipale a prêté son concours à la cérémonie. Elle a brillamment exécuté le Stabat Mater de Rossini. La musique des dragons a aussi joué plusieurs morceaux »¹²¹².

¹²¹⁰ Jules, Yves, Antoine Duvaux (1827-1901). Né et décédé à Nancy, il est élu plusieurs fois député de la Meurthe-et-Moselle sur le banc des républicains, de 1876 à 1889. Il est ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts du 7 août 1882 au 21 février 1883 dans le cabinet Duclerc. Internet, www.assemblee-nationale.fr.

¹²¹¹ *L'Eclairneur de Lunéville*, dimanche 25 mars 1877.

¹²¹² *L'Eclairneur de Lunéville*, mercredi 22 janvier 1879.

Ainsi, par la participation des chefs militaires et de leurs troupes, la cavalerie de la garnison s'associe au rythme des grands rendez-vous religieux du diocèse. Dans le même temps, elle rejoint aussi les autorités civiles, municipales et préfectorales dans un rendez-vous clérical et républicain inédit.

Dans le cadre de la Fête-Dieu, ou Fête du Saint-Sacrement, traditionnellement célébrée deux mois après Pâques, la procession publique qui en résulte montre de manière visible dans les rues de la ville une certaine collusion festive et religieuse entre l'armée et l'Eglise, mais cette fois-ci, sans la présence d'une autorité laïque. Certains s'en félicitent, d'autres s'en émeuvent, comme le rapporte *l'Eclairer de Lunéville*, le mercredi 25 juin 1879.

« La procession de la Fête-Dieu a eu lieu dimanche avec force déploiement de troupes, dragons et chasseurs, commandés par des officiers, le tout accompagné de la musique militaire. A ce propos, on fait bien des commentaires. Les uns s'indignent qu'on emploie nos soldats à escorter des processions ; les autres s'en accommodent. Ils sont fiers de voir l'armée s'incliner devant le clergé. Enfin, les plus philosophes se bornent à blâmer le gouvernement de ne pas mettre un terme partout, par une mesure générale, à des manifestations qui ne sont plus de notre temps. A défaut de cette mesure générale, il faudra bien que les autorités locales interviennent car les processions sur la voie publique amènent presque toujours des incidents regrettables, et ces incidents finissent par des grosses querelles, puis par des conflits qu'il est urgent de prévenir pour n'avoir pas à les réprimer et à les déplorer ».

Mais un incident survient lorsque la procession s'arrête face au reposoir élevé à l'entrée des Bosquets devant la maison d'un israélite. Un jeune homme de 17 ans ne s'étant pas découvert, deux individus *« qu'on dit être des domestiques de bonnes familles »* jettent brutalement à terre son chapeau. Il s'en suit un début de bagarre. Deux soldats reçoivent l'ordre d'arrêter le jeune homme et le conduisent au poste de la place qui le fait accompagner au bureau de police. Le commissaire remet alors en liberté ce jeune homme, car *« bien entendu un homme illégalement arrêté et n'ayant commis aucun délit. »* ne peut être puni. Toutefois, pour d'autres raisons, certains habitants se plaignent des processions et des reposoirs de ce dimanche. En effet, *« qui autorisent l'inspecteur des forêts à dévaster nos bois pour fournir des arbres aux reposoirs ? »* ; et *« de quel droit on emploie des soldats et le matériel militaire à la construction des reposoirs »*, car *« nous donnons nos soldats à la patrie pour obéir à la loi et défendre notre pays mais non pour faire des reposoirs »*.

Mais si les républicains font de l'abrogation de loi du 20 mai 1874 une priorité, il leur faut attendre la démission de Mac-Mahon puis l'élection de Jules Grévy à la présidence pour leur permettre de développer à nouveaux leurs griefs en 1879 contre les « entreprises du cléricalisme ». Leur action débouche alors sur la loi du 8 juillet 1880 qui remet tous les aumôniers de garnison à la disposition de leurs supérieurs hiérarchiques. En revanche, en cas de mobilisation, il est prévu d'affecter un aumônier catholique à chaque division et ambulance de corps d'armée. De plus, un rabbin et un pasteur sont prévus auprès des quartiers généraux de chaque corps d'armée.¹²¹³

Ainsi, à partir de 1880, la quasi disparition de l'aumônerie militaire interdit l'accès du prêtre aux casernes. En dehors de quelques initiatives pour réorganiser le service religieux catholique au profit des soldats à l'extérieur des enceintes militaires, comme par exemple au sein d'une *aumônerie militaire paroissiale*, la plupart des prêtres s'occupent bénévolement des soldats en plus de leur ministère. C'est par l'intermédiaire du développement de nouvelles œuvres, comme les cercles militaires confessionnels, que l'Eglise conserve des liens avec l'armée et ses soldats, malgré la réticence des autorités et des politiques craignant des dérives cléricales et antirépublicaines. Pourtant, le commandement local fait souvent preuve de mansuétude dans le développement de telles œuvres sinon par sympathie, du moins parce qu'il préfère « *pour le maintien de la discipline, que les soldats fréquentent ces foyers plutôt que des cabarets mal famés* »¹²¹⁴.

A Lunéville, en 1894, un cercle militaire catholique est dirigé par l'abbé Laval¹²¹⁵, vicaire de l'église Saint-Jacques. Il est « *exclusivement fréquenté par les soldats, brigadiers et caporaux, les dimanches et fêtes de 2 h à 10 heures du soir* »¹²¹⁶. Il est intéressant de noter que seul le dimanche permet d'accéder à ce lieu de sociabilité pastorale et que les officiers n'y sont pas admis. En effet, au cœur du château de Lunéville, ces derniers bénéficient déjà d'un cercle militaire qui développe en revanche des relations laïques au sein d'une élite militaire.

¹²¹³ BONIFACE (Xavier), *op. cit.*, p. 33-51.

¹²¹⁴ *Ibid*, p. 161.

¹²¹⁵ L'abbé Victor Laval (1868-1948) est ordonné prêtre, le 12 juillet 1891. Le 6 août 1891, il est vicaire à l'église Saint-Jacques de Lunéville. Il exerce ensuite son ministère en Meurthe-et-Moselle dans la région de Lunéville. Le 14 août 1899, il nommé curé d'Andilly, puis le 25 mars 1901, curé de Xermaménil et enfin le 17 novembre 1917, curé de Crévic. STRAEHLI (Sylvie), *Dictionnaire biographique des prêtres du diocèse de Nancy et de Toul*, bibliothèque diocésaine de Nancy, Nancy, s.d.

¹²¹⁶ Rapport du commissariat spécial de Lunéville du 17 mai 1894, AD 54, Nancy, 4 M 65.

Par arrêté du 15 mai 1881, les processions sont interdites en dehors des édifices dédiés au culte catholique. Le dimanche 15 janvier 1882, des prières publiques sont dites pour la rentrée des Chambres. C'est la dernière fois que le clergé prie officiellement pour la France. Deux ans plus tard, le dimanche 13 janvier 1884, conformément au décret du 23 octobre 1883, précisant que les escortes prévues pour les prières publiques devront rester en dehors des édifices du culte et qu'aucune troupe, musique ou piquet, ne sera de service dans l'intérieur de l'édifice, les autorités de Lunéville se rendent seules à l'intérieur de l'église.

« « Pour Dieu et la Patrie » : l'Eglise insiste sur ce rapprochement au moment où la France connaît un réveil nationaliste qui s'exprime en particulier dans la rhétorique de la Revanche. C'est une manière pour elle de participer à ce sentiment collectif qu'elle espère en même temps christianiser et qu'elle interprète parfois comme une nouvelle croisade. Il s'agit pour elle, par ce biais, de refaire la France catholique. Ce projet religieux, dont les monarchistes voudraient un prolongement politique, implique la réalisation d'une armée chrétienne qui serait l'instrument de cette reconquête et qui devient un idéal à atteindre. L'Eglise sacralise à sa manière une institution que, de son côté, la République exalte »¹²¹⁷.

En 1883, faisant écho aux décisions politiques, la presse locale annonce que *« Le ministre de la Guerre vient d'adresser une circulaire aux généraux commandants les corps d'armée pour faire interdire aux troupes toute participation aux processions de la Fête-Dieu »¹²¹⁸*. L'Eglise et la République empruntent alors des méthodes différentes pour tenter de conquérir l'armée, ses cœurs ou ses âmes.

A Lunéville, la présence d'une forte garnison de cavalerie révèle des origines sociales plus aristocratiques chez des officiers qui rechignent à confier leurs enfants à des écoles publiques, préférant l'enseignement des écoles congréganistes. Cette singularité distingue cette arme de l'infanterie, mais aussi des « armes savantes » de l'artillerie ou du génie, au recrutement plus roturier et aux tendances plus laïques et républicaines.

En janvier 1904, dans un contexte national marqué par les luttes anticléricales du gouvernement Combes, la chapelle du château de Lunéville se retrouve

¹²¹⁷ BONIFACE (Xavier), *op. cit.*, p. 181.

¹²¹⁸ *L'Eclairneur de Lunéville*, dimanche 20 mai 1883.

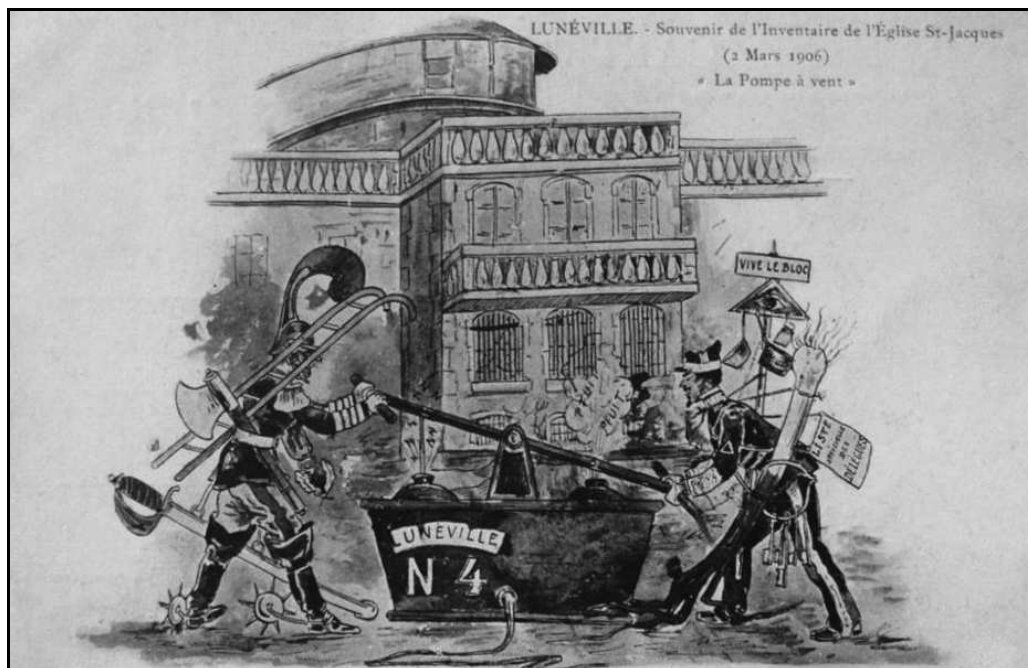
brusquement « au cœur des luttes politiques »¹²¹⁹ après l'expulsion de l'abbé Delsor¹²²⁰, conférencier alsacien hostile à la politique de la France à l'encontre de l'Eglise, et l'interdiction de la revue catholique germanophone *Der Volksbote*. Accusé par les autorités républicaines de « pervertir » la colonie des Alsaciens-Lorrains de Lunéville « qui s'est faite librement française », en prodiguant dans la chapelle du château des propos qui soulignent en matière religieuse, la bienveillance de l'Allemagne et l'intolérance de la France, l'abbé Delsor est expulsé sans concessions. Mais ce geste des autorités françaises provoque l'indignation des « Lunévillois d'Alsace » mais aussi une vive réaction de la droite qui fustige dans la presse et dans les réunions « l'inquisition républicaine ». Cette démonstration est aussi un soutien manifeste à « l'attitude énergique » du député nationaliste Corrad des Essarts contre le préfet de Meurthe-et-Moselle Humbert et contre Edgar Combes, fils du président du Conseil et ancien sous-préfet de Lunéville. Quelques semaines plus tard, une mise en cause dans un journal catholique du sous-préfet de Lunéville François donne encore l'occasion à des Français de prolonger cette affaire et « *de se provoquer en duel à quelques kilomètres de la frontière, sous l'œil goguenard des Allemands* »¹²²¹.

Dans le cadre de la loi de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, le décret du 29 décembre 1905, impose l'inventaire des objets contenus dans les lieux de culte. A Lunéville, entre janvier et mars 1906, devant la visite des fonctionnaires du gouvernement, la réaction de la population catholique s'exprime entre résistance et fatalisme. Les églises et les fidèles de Saint-Jacques, de Saint-Maur mais aussi du temple protestant, doivent se soumettre à l'inventaire et reculer devant des détachements de cavaliers ou de fantassins déployés aux abords des différents sites. Si le « souvenir de l'inventaire de l'Eglise Saint-Jacques », joyaux de l'art baroque, exprime avec dépit ou humour, l'application stricte de la loi républicaine, il n'est pas noté d'incidents graves de la part de la population ou de refus d'obéissance de la part des militaires et des gradés de la garnison.

¹²¹⁹ GRANDHOMME (Jean-Noël), « Le château au cœur des luttes politiques » dans MOULIN (François) et VAGNER (Michel) [dir.], *L'appel de Lunéville. Pour la résurrection du Versailles lorrain*, Editions de l'Est, Nancy, 2003, 205 p., p. 153-157.

¹²²⁰ L'abbé Nicolas Delsor (1847-1927). Né à Strasbourg, il est ordonné prêtre en 1870. Il se fait connaître pour son opposition à la politique du Kulturkampf de Bismarck et sa fidélité à l'Alsace Française.

¹²²¹ GRANDHOMME (Jean-Noël), « Le château au cœur des luttes politiques », *op. cit.*, p. 157.



Inventaire de l'église Saint-Jacques, Lunéville, 2 mars 1906.

Toutefois, au début du mois de mars, le cas de conscience du lieutenant Charles Tricornot de Rose¹²²², du 9^e régiment de dragons, va avoir un certain retentissement dans la presse régionale et poser clairement la question du choix de l'engagement d'un officier de cavalerie, partagé entre la fidélité à son chef et la fidélité à sa religion. En effet, la décision de procéder aux inventaires des biens de l'Eglise en utilisant les forces de police et celles de l'armée est très mal vécue par les fidèles qui y voit une spoliation voire une persécution de la religion catholique. Elle est aussi très mal ressentie dans l'armée où de nombreux officiers démissionnent affirmant qu'ils sont venus dans cette institution pour servir leur pays « mais non pour faire la guerre à Dieu »¹²²³. Dans ce contexte, le 10 mars 1906, le colonel Labat¹²²⁴, chef de corps du 9^e régiment de dragons, selon les directives de la préfecture, désigne le lieutenant de Rose comme chef d'un détachement monté afin de prêter main forte aux autorités civiles chargées de dresser l'inventaire des biens de l'église d'Haussonville¹²²⁵. Entre obéir à son chef militaire ou à son « chef céleste », cette

¹²²² Né à Paris, le 14 octobre 1876, Jean, Baptiste, Marie, Charles Tricornot de Rose, entre à Saint-Cyr en 1895 et sort deux ans plus tard au sein de la « promotion de Tananarive ». Après une période de formation à l'Ecole de cavalerie de Saumur, il est promu lieutenant le 1^{er} octobre 1899 et rejoint le 9^e RD à Lunéville. Très bon cavalier, jeune officier apprécié de ses pairs et de ses subordonnés, il est aussi un catholique de conviction marqué par un milieu familial aristocratique très pratiquant. En 1904, il commande le 1^{er} peloton du 4^e escadron, sous les ordres du capitaine Parisot. SHD/DAT Gr 5 Yf 112 672.

¹²²³ SERMAN (William), *Les officiers dans la nation*, Paris, 1982, p 61. Cité par GRANDHOMME (Jean-Noël) et KREMPP (Thérèse), *Charles de Rose le pionnier de l'aviation de chasse*, op. cit.

¹²²⁴ Colonel François, Louis Labat (1849-1916). Il commande le 9^e RD de 1901 à 1907, année de sa retraite.

¹²²⁵ Canton de Bayon dans la Meurthe, à une quinzaine de kilomètres au sud-ouest de Lunéville.

mission lui pose un cas de conscience qu'il exprime au curé de la paroisse dans une lettre dès le lendemain.

« Je suis désigné pour aller prêter main forte aux autorités civiles pour l'exécution de l'inventaire de l'église d'Haussonville. Etant d'une famille très chrétienne, ayant plusieurs de mes proches parents prêtres ou religieux, j'ai reçu des principes qui ne me permettront jamais d'enfoncer des portes d'église ou de forcer des contres-forts de sacristie. Ma décision est irrévocable. Ni moi, ni mes hommes ne porteront la main sur la Maison de Dieu. J'irai à Haussonville, j'y maintiendrai l'ordre, mais si je suis requis pour attaquer votre église, je refuserai de marcher et laisserai à un autre cette pénible mission. Vous vous rendez compte facilement, Monsieur le Curé, de la gravité de cette situation qui met dans une cruelle anxiété un officier qui aime passionnément son pays et son métier »¹²²⁶.

Après avoir envoyé une lettre identique au curé du village de Domptail où il doit se rendre également dans la journée, le lieutenant de Rose rend compte de sa démarche à son chef de corps et s'apprête à effectuer sa mission « d'enfonceur de portes » avec deux pelotons de son régiment assisté de deux sapeurs du génie. Le 12 mars, en présence du percepteur Emile Arnould chargé de l'opération dite « d'inventaire descriptif et estimatif », le lieutenant de Rose assiste à la déclaration solennelle de protestation de l'abbé Raimbault et obtient l'ouverture des portes de l'église sans avoir recours à la force. Mais lorsque le percepteur remet au jeune officier un ordre de réquisition pour enfoncer la porte de la sacristie restée close selon les directives de Monseigneur Turinaz, évêque de Nancy, il refuse d'obtempérer en invoquant sa conscience et ses convictions religieuses. De retour à Lunéville, il effectue les comptes rendus de rigueur à son chef de corps qui le met aux arrêts après en avoir référé au général Cherfils, commandant la brigade de dragons. Le 6 avril suivant, après avoir été interné à la maison d'arrêt de Nancy où il lui a fallu donner son sabre « entre les ballots de hardes des saligauds qui sont ici »¹²²⁷, cet « officier rebelle », selon *l'Indépendant de Lunéville*¹²²⁸, qui constate le premier cas de refus d'obéissance d'un officier dans la région, passe en conseil de guerre. Il est acquitté le jour même mais le lendemain, par décision ministérielle, il est placé en situation de non activité par retrait d'emploi et rayé des contrôles du 9^e régiment de dragons.

¹²²⁶ Cité par Jean-Pierre Dumond dans *Le commandant de Rose créateur de l'aviation de chasse, héros méconnu de la Grande Guerre, 1876-1916*, Paris, Société des Ecrivains, 2007, 489 p., p. 17.

¹²²⁷ D'après une lettre écrite à son père le 23 mars 1906. Cité par Jean-Pierre Dumond, *op. cit.*, p. 23.

¹²²⁸ *L'Indépendant de Lunéville*, jeudi 15 mars 1906.

Dans la correspondance qu'il entretient avec son père en ce printemps 1906, le lieutenant de Rose montre une grande détermination dans la responsabilité de ses actes intensément rattachés à sa foi, mais n'hésite pas à exprimer sa déception, voire son dégoût, devant l'attitude de ses camarades ou de ses chefs. L'armée devient pour lui « *qu'une bande de fonctionnaires qui croient devoir, puisqu'on les paye, obéir à tous les ordres qu'on leur donne* ». A l'égard du général Got¹²²⁹, commandant la 2^e division de cavalerie depuis octobre 1904, il manifeste en particulier une profonde déception non teintée d'un certain mépris pour un chef qui ne possède a priori ni les mêmes convictions religieuses, ni la même « tenue » et surtout, ni les mêmes origines familiales et sociales.

*« Il faut que le pauvre homme ait le sens moral bien oblitéré. Du reste à mon retour d'Haussonville quand je lui ai dit, « mon général, je suis sûr que vous n'auriez jamais exécuté une pareille mission », il est resté muet un instant et m'a dit, « mon pauvre petit, il faut bien vivre ». C'est toute sa morale... »*¹²³⁰.

Il est vrai, que menacé de perdre le commandement de sa division au début de l'année 1906, le général Got fait l'objet d'une inspection passée par le général Brugère¹²³¹ qui lui demande de « *s'activer d'avantage* » et lui fait part des rumeurs concernant son appétence pour la boisson. Finalement relevé de son commandement en mai de la même année, le général Bailloud, commandant le 20^e corps d'armée, écrit dans ses notations que « *son képi sur l'oreille lui donne une apparence un peu bohème qui lui a nui dans l'esprit public à Lunéville beaucoup plus certainement que dans l'esprit de ses officiers* »¹²³².

Mais le lieutenant de Rose reste au demeurant la victime d'un jugement sévère qui semble donner à son cas les marques d'une condamnation pour l'exemple dans la garnison de Lunéville. En effet, dans une ville où d'autres officiers de cavalerie marquent leur désapprobation de manière plus ou moins ostentatoire à la loi républicaine, comme le lieutenant Barthélémy de Saizieu¹²³³, lui aussi du 9^e régiment de dragons, il est le seul à être exclu de l'armée. Installé à Paris puis à

¹²²⁹ Général Pierre Emile Got (1847-1911). SHD/DAT Gr Yd 400. Voir fiche biographique en annexe.

¹²³⁰ D'après une lettre écrite à son père le 30 mars 1906. Cité par Jean-Pierre Dumond, *op. cit.*, p. 24.

¹²³¹ Général Henry, Joseph Brugère (1841-1918). En janvier 1906, il est toujours vice-président du Conseil supérieur de la guerre et inspecteur d'Armée. Il passe en deuxième section au mois de juin. Il est réintégré dans le service actif au déclenchement de la Grande Guerre et commande un groupe divisions territoriales. SHD/DAT Gr 9 Yd 138.

¹²³² SHD/DAT Gr Yd 400.

¹²³³ Le 16 mars 1906, le lieutenant Barthélémy de Saizieu, servant lui aussi au 9^e RD, refuse à son tour de donner cet ordre. Il est transféré d'office au 13^e RD à Lure.

Fontainebleau, Charles de Rose profite alors de trois années de vie civile pour se marier et se passionner pour l'aéronautique. Le 25 mars 1909, il est rappelé à l'activité au 19^e régiment de dragons à Carcassonne. L'année suivante, il intègre la première formation de pilote sous les ordres du général Roques.¹²³⁴

Finalement, sa rupture avec l'armée est de courte durée. Deux ans plus tard, il retourne dans son ancienne garnison lorraine après avoir effectué un vol à bord d'un monoplan Blériot entre Vincennes et Lunéville et participe ainsi à la curiosité des Lunévillois civils ou militaires pour l'aéronautique naissante.

L'armée et l'Eglise à Lunéville ou plutôt l'armée et la ferveur catholique dans une garnison de cavalerie « aux avant-postes », s'expriment aussi à travers des « pèlerinages à la frontière » pour la troupe. S'ils semblent avant tout être la conséquence d'un « patriotisme laïque », ils peuvent aussi apparaître comme un rite religieux, où s'expriment la foi et l'exaltation « en son âme et conscience ». En conduisant régulièrement les nouveaux appelés ou les nouveaux engagés « en procession » à la frontière dans le cadre d'une démarche patriotique, les officiers de la garnison de Lunéville ouvrent-ils alors de nouvelles espérances mais aussi de probables sacrifices pour reconquérir les « provinces perdues » ? Dans nos recherches nous n'avons pas trouvé la trace d'une directive ou d'une note du commandement organisant ou règlementant cette activité initiatique pour les plus jeunes militaires arrivant dans la garnison de Lunéville. Il semble que l'initiative en soit laissée aux chefs de corps ou aux cadres de contact, quel que soit le type de formation. Toutefois, la presse locale mais aussi le courrier des soldats en fait souvent allusion.

¹²³⁴ Le 7 février 1911, il est titulaire du premier brevet de pilote de l'aéronautique militaire et s'implique dans le développement et la modernisation des appareils et dans la création des concepts d'emploi. Il est promu capitaine en 1912, année de la création officielle de l'aéronautique militaire. Dès le début de la Première Guerre mondiale, il souligne l'intérêt de l'avion pour la chasse et non seulement pour l'observation. Chef d'escadrons, il commande l'aéronautique militaire de la V^e armée sous les ordres du général Franchet d'Espèrey. Le 1^{er} mars 1915, il crée la M.S 12, première escadrille de chasse spécialisée. Utilisant des appareils Morane-Saulnier, il développe les techniques de combat pour abattre les ennemis à la carabine puis à la mitrailleuse. Le 28 février 1916, au début de la bataille de Verdun, le général Pétain lui ordonne de rassembler les meilleurs chasseurs français pour arrêter les Allemands : « *Je suis aveugle, Rose balayez-moi le ciel !* ». Le commandant de Rose insufflé « l'esprit chasseur » à toute une génération de jeunes pilotes talentueux ou « têtes brûlés ». Promu officier de la Légion d'honneur en 1915, il décède aux commandes de son Nieuport sur le terrain de Villemontoire près de Soisson, lors d'une séance de démonstration devant le général Grosetti, le 11 mai 1916. Il est enterré au cimetière de Jonchery-sur-Vesle (Marne). Voir aussi ; [Anonyme], *9^e régiment de dragons, Lunéville*, Charleville, Imprimerie phototypique A. Gelly, 1904 ; GRANDHOMME (Jean-Noël) et KREMPP (Thérèse), *Charles de Rose le pionnier de l'aviation de chasse*, Strasbourg, La Nuée Bleue/DNA, 2000, 319 p. ; DUMOND (Jean-Pierre), *Le commandant de Rose, créateur de l'aviation de chasse, héros méconnu de la Grande Guerre (1876-1916)*, Société des Écrivains, Paris, 2007, 489 p. ; SHD/AA, dossier individuel 5 Yf 112 672.

« Aujourd'hui mercredi, le commandant Jauréguiberry¹²³⁵ va mener les recrues de la classe 1912 à la frontière, où il exaltera leur patriotisme, leur amour du métier, par une de ces harangues dont il a le secret »¹²³⁶.

De plus, de très nombreuses cartes postales ou cartes-photos de l'époque soulignent cette « mode » à se faire prendre en photo au pied d'un poteau frontière, soit en posant « en vrai », soit en profitant d'une scène reconstituée dans le laboratoire d'un photographe. Comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, le « ruban de la frontière » et ses marquants attirent et fascinent par leur dimension concrète mais aussi symbolique. Cependant, si cette démarche se veut initiatique et donc patriotique ou religieuse, elle possède aussi des vertus pédagogiques dans le cadre de « l'apprentissage terrain » des cavaliers. En effet, c'est une première occasion d'effectuer une « reconnaissance » et donc de commencer à travailler l'un des savoir-faire du cavalier dans « l'espace frontalier lorrain ».

« Mardi, le 2^e mi-régiment du 17^e chasseur est allé faire une reconnaissance, du côté de Moncel, à la ferme des Ervantes. Là, le capitaine de Tinseau a présenté la frontière aux 60 engagés volontaires en leur adressant une allocution patriotique.»¹²³⁷.

Ce cérémonial militaire déployé à la frontière dans des formes plus ou moins rigides trouve toute son « expression réglementaire » dans les revues et les défilés de la garnison.

- Les revues et les défilés

Ecole de discipline et creuset de l'esprit de corps d'une unité, les revues et les défilés rythment la vie militaire d'une garnison. Entre faste et rigueur, ils donnent une occasion à l'armée de se montrer et de rassurer. Le cavalier et le cheval participent pleinement à ces démonstrations même si parfois le « couple » n'est pas toujours formé en fonction du lieu, de la saison et des attendus du commandement.

Devant un public profane, les codes et les traditions militaires s'expriment alors à travers des couleurs, des mélodies, des discours, des gestes et des emblèmes. C'est notamment le cas pendant les revues du 14 juillet qui prennent une

¹²³⁵ Le chef d'escadron Emile, Pierre Jauréguiberry (1863-1919) commande le groupe d'artillerie de la 2^e DC du 31 janvier 1912 au 7 mars 1914.

¹²³⁶ *Le Journal de Lunéville*, mercredi 3 décembre 1913.

¹²³⁷ *Le Journal de Lunéville*, dimanche 17 août 1913.

tournure particulière à Lunéville où « *l'affluence des Lorrains de Sarrebourg et des environs et aussi d'Alsaciens-Lorrains (viennent) respirer l'air de la France et tirer de nouvelles raisons d'espérer de la vue de nos splendides régiments* »¹²³⁸. Toujours présente, c'est encore la frontière qui constitue une force d'attraction pour ceux et celles qui vivent dans les territoires annexés ou qui attendent d'y retourner en toute liberté. Elle influence ainsi le cœur et le corps des populations de l'Est de la France ou des provinces perdues et semble promettre une véritable « psychothérapie » notamment par la présence du drapeau tricolore.

Souhaitant régénérer l'idéal de l'unité nationale, la République instaure le jour de la fête nationale au 14 juillet par loi du 6 juillet 1880. En s'adressant au maire de Lunéville quelques jours plus tard, le préfet de Meurthe-et-Moselle stipule que « *le désir du Gouvernement de la République est que la fête nationale soit célébrée partout avec autant d'éclat que le comportent les ressources locales, et que les édifices publics (mairies, justices de paix, écoles, caserne, etc.), soient pavonisés et illuminés* ». Considérant que « *la dépense pour chaque commune n'est pas considérable* », il est convaincu que si elle n'a pas été prévue au budget, « *il ne sera pas fait appel en vain au patriotisme du Conseil municipal* »¹²³⁹. Au lendemain des festivités, la presse locale républicaine s'enthousiasme du premier succès enregistrée à Lunéville.

« *Au dire des plus anciens de notre cité, jamais ils n'avaient vu pareille fête, jamais ils n'avaient constaté un tel élan, jamais semblable magnificence ne s'était déployée pour célébrer une fête officielle. Quelle éblouissante manifestation ! Comme on sentait là une vraie fête de la France, la fête de la patrie relevée, ressuscitée pacifiée. La joie débordait de tous les cœurs, elle éclatait dans des chants, elle rayonnait sur tous les visages* »¹²⁴⁰.

Pour ce premier 14 juillet lunévillois, aucunes troupes de la garnison ne participent aux activités. Toutefois, en dehors de trois salves d'artillerie, « *à la caserne de Cadets, où est le 7^e dragons, on a agréablement remarqué une croix d'honneur encadrée des initiales R.F.* »¹²⁴¹. En revanche, le dimanche 25 juillet, le

¹²³⁸ DRUENE (Lieutenant-colonel), « Lunéville, garnison de cavalerie », in *Revue Historique de l'Armée*, n°3, 1953.

¹²³⁹ Lettre du préfet de Meurthe-et-Moselle au maire de Lunéville, 18 juin 1881. AM Lunéville, série J 1-3, dossier 246.

¹²⁴⁰ *L'Eclairer de Lunéville*, 18 juillet 1880.

¹²⁴¹ *Idem*.

général Huyn de Verneville remet les nouveaux étendards¹²⁴² aux régiments de sa division de cavalerie. Comme « *il s'agit cette fois et de l'armée française et des drapeaux de la France* », *Le Journal de Lunéville* s'enthousiasme à l'idée qu'on leur fasse honneur en donnant un air de fête aux rues de la ville¹²⁴³. Le succès semble confirmé quelques jours plus tard car « *il y avait foule aux Bosquets pour assister à la revue des troupes de la garnison* »¹²⁴⁴. Mais les autorités civiles n'ayant pas été invitées à cette manifestation, *L'Indépendant de Lunéville* proteste énergiquement contre cet « oubli » qui tend à penser que « *Le drapeau de la France, l'étendard de la République a été remis aux troupes comme en cachette de notre patriotique population !* ». Le général commandant la 2^e division de cavalerie est fortement critiqué par le journal lunévillois mais aussi par d'autres journaux républicains comme le *Progrès*.¹²⁴⁵

« *Partout, excepté à Lunéville, les autorités civiles et militaires ont été convoquées à cette solennité qui, du Nord au Midi, de l'Est à l'Ouest, a été célébré avec le plus grand éclat. (...) . A Lunéville Rien ! Ni le maire, ni ses adjoints, ni le conseil municipal, ni le sous-préfet, ni aucune autorité civile n'ont été conviés à assister à la cérémonie. Bien mieux, M. le général Huyn de Verneville, commandant la division de cavalerie, a réuni les quatre régiments à l'extrémité du Champ-de-Mars, à un kilomètre de la promenade des Bosquets, où une foule immense était réunie, et la cérémonie de la remise des drapeaux s'est faite hors de la vue du public, qui n'a absolument rien pu voir ni rien entendre de ce qui s'est passé. Et pas de musique. Une seule, celle du 9^e chasseurs, est entrée sur le Champ-de-Mars en jouant la Marseillaise, mais ça n'a pas été long. On lui a fait prendre le trot. Qu'on juge du désappointement général. On ne saurait se faire une idée de l'indignation de tous les spectateurs. Ce qui y a mis le comble, c'est que le défilé a eu lieu également sans musique. Il y a même un régiment de chasseurs dont les clairons n'ont pas sonné. Nous avons assisté à bien des revues, à Lunéville, mais jamais nous n'avons rien vu de pareil* ».

¹²⁴² L'étendard est l'emblème des troupes à cheval. Il se différencie des autres drapeaux d'unités à pied par ses dimensions plus réduites. Chaque régiment possède le sien où sont inscrits les noms de victoires depuis la remise solennelle des emblèmes par le Président de la République, lors de la revue à Longchamp, le 14 juillet 1880. Des noms de batailles seront rajoutés sur certains étendards de cavalerie après les deux guerres mondiales.

¹²⁴³ *Le Journal de Lunéville*, dimanche 25 juillet 1880.

¹²⁴⁴ *Le Journal de Lunéville*, mercredi 28 juillet 1880.

¹²⁴⁵ Dans ses numéros du 30 juillet et du 29 août 1880, *L'Eclair de Lunéville* publie des extraits du *Progrès* particulièrement virulent à l'égard du général Huyn de Verneville, qui passait, quand il était en garnison à Nancy, « *pour un légitimiste clérical* ». Ce journal s'étonne aussi de l'attitude des autorités civiles ou militaires, car « *le général de Verneville n'a pas été mis en disponibilité, il n'a pas reçu de blâme public. Il continue à commander sa division absolument comme s'il avait entouré le drapeau de la France des honneurs exceptionnels qui lui étaient dus le 25 juillet* ».

L'année suivante, les troupes de Lunéville participent pour la première fois à la fête nationale aux côtés des autorités civiles. Le 30 juin, le général Huyn de Verneville fait parvenir un courrier au maire de Lunéville dans lequel il fait savoir que, « conformément aux ordres reçus du général commandant le 6^e corps d'armée en date du 19 juin », il passera une revue des troupes à l'occasion de la fête nationale, « sur le terrain de manœuvres », le 14 juillet « à neuf heures du matin ». ¹²⁴⁶ En priant ainsi le maire et son Conseil « de vouloir bien honorer » de leur présence cette « solennité militaire », il répare « la faute » ¹²⁴⁷ commise l'année précédente et fixe pour la première fois, non seulement un modèle d'invitation aux autorités civiles, mais aussi un modèle de prise d'armes à l'occasion du 14 juillet. Désormais, le commandant de la place de Lunéville se propose de donner satisfaction aux demandes adressées par les autorités municipales pour obtenir le concours de la troupe en vue des préparatifs de la fête nationale. En conséquence, le maire « a fait construire une estrade, dans l'axe de la grille du Champ-de-Mars, pour les autorités, et des places ont été réservées, le long des parapets, aux dames de MM. Les officiers de la ville » ¹²⁴⁸.

La revue du 14 juillet sur le Champs de Mars adopte alors un dispositif pratiquement immuable jusqu'en 1914. ¹²⁴⁹ Les troupes de la garnison de Lunéville sont disposées sur les trois côtés d'un rectangle prenant pour base le mur des Bosquets devant lequel est disposée la tribune officielle, encadrée par les sociétés locales et les enfants des écoles. L'ensemble forme un bloc massif statique de cavaliers (cuirassiers, dragons ou chasseurs à cheval en fonction des années), mais aussi, d'artilleurs, de chasseurs à pied (à partir de 1885), de sapeurs-pompiers, de gendarmes, d'officiers sans troupes de l'armée d'active et d'officiers de la réserve et de l'armée territoriale. Le chatolement des armes et des uniformes donnent à cette manifestation un caractère spectaculaire qui attire une population nombreuse de

¹²⁴⁶ AM Lunéville, série J 1-3, dossier 246.

¹²⁴⁷ « Cette année M. le général Huyn de Verneville a en partie réparé la faute commise l'année dernière, où la revue a été passé près de Chanteheux ». De plus, la revue terminée, il est venu « saluer très courtoisement les autorités civiles, et chacun s'est répandu dans les allées de notre belle promenade en causant de la Revue, qui laissera d'excellents souvenirs dans l'esprit de notre population ». *L'Eclairneur de Lunéville*, dimanche 17 juillet 1881.

¹²⁴⁸ *L'Eclairneur de Lunéville*, dimanche 17 juillet 1881.

¹²⁴⁹ Les archives municipales de Lunéville conservent un fond conséquent portant sur la célébration de la fête nationale dans la commune de 1881 à 1914. Si les dossiers des différentes années sont parfois lacunaires et ne détiennent aucun document pour les années 1885 (raison inconnue) et 1892 (annulation des festivités suite à l'assassinat du Président Carnot à Lyon, le 25 juin 1894), ils permettent toutefois de souligner la grande continuité du modèle des festivités proposées à l'occasion du 14 juillet. A titre d'illustration, voir en annexe, l'affiche et le programme de la fête nationale pour les journées du 13 et 14 juillet 1907, complété par deux notes inédites de la place de Lunéville : la première porte sur le « service des 13 et 14 juillet 1907 » à mettre en œuvre par les unités de la garnison, la seconde précise « l'ordre pour la revue du 14 juillet 1907 » sur le Champ de Mars. AM Lunéville, série J 1-3, dossier 287.

Lunéville mais aussi des villages avoisinants de la Lorraine française et même de la Lorraine annexée, gagnée par l'attractivité transfrontalière que constitue la 2^e division de cavalerie.

La revue offre une sorte de ballet codifié à trois temps dont le premier est donné par le déplacement à cheval du général devant le front des troupes en armes. Ensuite c'est une remise de décorations qui met à l'honneur le plus souvent des officiers de la garnison récipiendaires de la Légion d'honneur. Enfin, le défilé, ouvert par les fantassins, lance les cavaliers devant la tribune officielle. Après avoir rejoint le fond du terrain, ils se rassemblent pour le moment tant attendu : la charge. En effet, après quelques instants de réorganisation, toutes les troupes de cavalerie adoptent le galop pour prendre d'assaut les tribunes dans un grand nuage de poussière et de bruit de sabot. Ils sont accompagnés par les accents de la fanfare qui sonne la charge à coup de trompettes et de tambours. Puis ils s'arrêtent à quelques mètres des chasseurs à pied qui eux aussi ont pris le pas de charge baïonnette au canon. Pendant ce temps, les artilleurs de la division tirent des salves à feu roulant. Après quelques minutes d'une intense animation visuelle, sonore et olfactive, les troupes s'immobilisent et bénéficient de la « juste récompense » des applaudissements, des cris de joie ou de soulagement, d'un public captivé, le plus souvent impressionné et fier d'une telle démonstration grandiose de force et d'habileté.

En 1905, la revue du 14 juillet a toujours autant de succès même si des escadrons sont partis faire du maintien de l'ordre.

« Cette journée du 14 a été gratifiée d'un temps splendide. Aussi la fête a-t-elle été assez réussie. (...). Le clou de la journée est toujours la revue. Elle fut magnifique. (...) A 9 heures, M. le général Got passe devant le front des troupes. Et suivant le cérémonial habituel a lieu la remise des décorations. M. le général Got remonte à cheval et le défilé commence. Il y avait donc une modification dans l'ordre habituel du défilé. Un seul escadron du 18^e chasseurs a défilé ; les 3 autres ont été envoyés aux grèves de Neuves-Maisons. (...) »¹²⁵⁰.

On apprend aussi dans le même article que par ordre du général Got, commandant la 2^e division de cavalerie, la partie du terrain où le défilé a lieu a été préalablement arrosée. Il est jugé que « *cette bonne précaution a eu pour effet de rendre moins opaque le nuage de poussière soulevé sous les pas des chevaux* ».

¹²⁵⁰ *L'Indépendant de Lunéville*, dimanche 16 juillet 1905.

Cette disposition ne peut que plaire à un public provincial avide de spectacle et de grandes manifestations.

En 1913, le programme de la journée dédiée à la fête nationale ne diffère guère « *de ceux des années précédentes, tout au plus le feu d'artifice japonais pouvait-il provoquer quelques curiosités* », souligne *L'Indépendant de Lunéville*¹²⁵¹. Les troupes sont disposées de manière habituelle sur le vaste terrain du Champ de Mars.

« En avant et à droite de la première ligne, sont placés les officiers et fonctionnaires sans troupes, les officiers de réserve et de territoriale, les sapeurs-pompiers les gendarmes à cheval, les chasseurs à pied du 2^e bataillon, avec leur fanfare et la compagnie cycliste. Derrière la cavalerie, en colonnes serrées de demi-régiments : 17^e chasseurs, 18^e chasseurs, 8^e et 31^e dragons, et les batteries de l'artillerie légère ».

Devant la gravité des événements qui semblent se préparer, la revue du 14 juillet 1914 est spécialement suivie avec émotion mais continue d'adopter le même cérémonial.

Les revues militaires à Lunéville ne se déroulent pas uniquement au moment de la fête nationale. Elles prennent aussi naissance à l'occasion de la visite d'une haute autorité civile ou militaire ou lors de l'arrivée ou du départ du général commandant la division 2^e division de cavalerie. Ainsi, le 7 juin 1892, comme nous l'avons précédemment mentionné, le président Carnot se rend à Lunéville. A son arrivée à la gare, sa voiture, attelée de six chevaux alezans, est escortée par un escadron du 11^e régiment de cuirassiers jusqu'à la place Léopold où sont massés dragons, cuirassiers, artilleurs et chasseurs à pied de la garnison. Après avoir été reçu par les autorités de la ville, le Président passe en revue les troupes sur le champ de Mars.

« En juin 1892, la visite de Carnot à Nancy¹²⁵², la première des visites présidentielles dans l'Est, fut remarquable par l'émotion patriotique que souleva l'arrivée place Stanislas du grand-duc Constantin, venu de Contrexéville par ordre du tsar, et par l'allocution que

¹²⁵¹ *L'Indépendant de Lunéville*, jeudi 17 juillet 1913.

¹²⁵² Le capitaine Lescot, du 12^e RD, commande l'escorte présidentielle. Promu général, il prend le commandement de la 2^e DC en 1912.

prononça en gare de Bar-le-Duc l'évêque de Verdun, Mgr Pagis, prélat favorable à la politique du ralliement des catholiques à la République »¹²⁵³.

Le 24 juin 1894, alors qu'il quitte un banquet organisé à la Chambre de commerce de Lyon, il est poignardé par l'anarchiste italien Sante Geronimo Caserio à Lyon et décède le lendemain. Aussi, « *en raison du deuil national causé par la mort du président Carnot* », le conseil municipal décide, dans sa séance du 10 juillet 1894, d'annuler « *toutes manifestations extérieures, telles que pavoisements, revues, jeux, bals, illuminations, etc.* »¹²⁵⁴, à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet. Seule « *une distribution plus importante de secours aux indigents et aux hospices* » est organisée dans la ville.

Un autre exemple est donné lors de cérémonie de fin de temps de commandement du général de Mas Latrie, commandant la 2^e division de cavalerie, le 6 novembre 1912.

« Des officiers de Lunéville réunis dans la grande salle du cercle militaire on offert, mercredi soir, un punch d'adieu au gal de Mas-Latrie, promu récemment au commandement du 18^e corps. A ses cotés avaient pris place les généraux Varin, de Contades-Gizeux, les colonels Prevot¹²⁵⁵, de Clermont-Tonnerre¹²⁵⁶, de Gastines¹²⁵⁷, le commandant Jauréguibéry¹²⁵⁸, le capitaine Loir¹²⁵⁹ et plusieurs officiers d'état-major. (...) Personne n'oubliera dans cette garnison de la frontière la bienveillance et l'autorité du gal de Mas-Latrie qui laisse la 2^e DC auréolé d'un prestige particulier (...). Vous aviez confiance en moi dit-il et j'avais confiance en vous. Les années de Lunéville sont les plus belles de ma carrière militaire. Puis le général Varin¹²⁶⁰ donne la parole au poète Pierre Weiss¹²⁶¹ officier de réserve au 17^e RCH qui célèbre en vers le départ du gal de Mas-Latrie »¹²⁶².

Cet « adieu » est suivi de l'arrivée quelques jours plus tard, du général Lescot, nouveau commandant de la 2^e division de cavalerie. C'est l'occasion d'une nouvelle

¹²⁵³ [COLLECTIF], *Histoire de Lorraine*, publié par la société lorraine des études locales dans l'enseignement public, Nancy, Berger-Levrault, 1939, 738p, p 621.

¹²⁵⁴ AM Lunéville, série 1 D 50, séances du 14 août 1893 au 9 mars 1895.

¹²⁵⁵ Chef de corps du 17^e RCH.

¹²⁵⁶ Chef de corps du 18^e RCH.

¹²⁵⁷ Chef de corps du 8^e RD.

¹²⁵⁸ Commandant le groupe d'artillerie de la 2^e DC.

¹²⁵⁹ Fonction inconnue.

¹²⁶⁰ Le général Varin commande à cette époque la 2^e BD.

¹²⁶¹ Sous-lieutenant de réserve.

¹²⁶² *L'Indépendant de Lunéville*, dimanche 10 novembre 1912.

revue et d'une nouvelle réception comme en témoigne encore *L'indépendant de Lunéville*, le jeudi 21 novembre 1912.

« Le nouveau commandant de la 2^e DC, le général Lescot, a passé lundi matin à 9h00, aux Champ de Mars une revue des troupes de la garnison. Le dispositif et l'ordre des mouvements étaient les mêmes que pour la revue du 14 juillet. Après avoir passé sur le front des troupes pendant que des clairons et trompettes sonnaient « aux champs », le général Lescot est venu se placer à hauteur de la grande porte des Bosquets et le défilé a eu lieu dans l'ordre habituel, c'est-à-dire, 2^e bataillon de chasseurs en tête, suivi de ses mitrailleuses et de sa compagnie de cyclistes machines sur le dos. Venaient ensuite la brigade de chasseurs à cheval précédée par le général de Contades-Gizeux et la brigade de dragons commandée par le général Varin et précédée du peloton des élèves officiers. Les pelotons de mitrailleuses chasseurs et dragons réunis passèrent ensuite au milieu d'un crépitement produit par les mitrailleuses qui tiraient en marchant. Les 2 batteries d'artillerie de la division fermaient la marche. Après le défilé qui fut assez réussi les troupes allèrent se masser vers le fond du Champs de Mars pour la charge finale. Le 2^e bataillon s'avança le premier, tandis que la fanfare jouait « La Marseillaise » et que les clairons sonnaient la charge. Les soldats avaient l'arme à l'épaule. Puis ce fut le tour des 4 régiments de cavalerie qui arrivèrent au galop vers les Bosquets tandis que tonnait l'artillerie, qui avait opéré dans le fond du terrain de manœuvre une rapide mise en batterie. Après un dernier salut aux troupes de la garnison, le général Lescot quitta le Champs de Mars pour rentrer à l'hôtel de la division, respectueusement salué au passage par les deux ou trois cents curieux qu'avait attiré cette revue. L'après-midi, le nouveau commandant de la 2^e division de cavalerie a reçu les autorités civiles, c'est-à-dire la municipalité, les conseillers municipaux, magistrats, professeurs du collège, corps constitués sociétés ou groupement divers de la localité ».

Grâce à ce journal local, nous avons un témoignage précis du déroulement de la réception qui suit la revue d'arrivée et nous pouvons identifier les personnalités présentes.

« Comme nous l'avons dit, le nouveau chef de la 2^e division de cavalerie a reçu les autorités civiles lundi après-midi. Le général Lescot était entouré de son état-major dans la salle des gardes de l'hôtel de la division. Après la réception de M. le Sous-préfet, le général Lescot reçoit le conseil municipal de Lunéville. M. de Turckheim, maire, est accompagné de quinze conseillers municipaux : MM. Paulin, premier adjoint, Ribaud, Pierron, Peignier, Villard, Colman, Collignon, Ricklin, Welker, Guérin, Robert, Colin et Majorelle. M. de Turckheim, ceint de son écharpe, pantalon gris et guêtres jaune-clair, est précédé de deux huissiers en grande tenue. Le maire souhaite, au général, la bienvenue à Lunéville. Il dit que

les meilleurs rapports ont toujours été entretenus entre la population civile et la garnison...Une revue de la division de cavalerie est toujours un régal pour nos concitoyens et patriotes. Nous admirons la 2^e division de cavalerie y compris les chasseurs à pied et les artilleurs qui font partie intégrante de cette belle division. Le maire espère que les relations continueront à être cordiales entre civils et militaires et il dit que l'administration municipale saura toujours conserver sa bienveillance vis-à-vis de l'élément militaire. Le général Lescot répond qu'il est très touché de cette manifestation de sympathie pour la division qu'il commande : il remercie pour la bienvenue souhaitée. Il est particulièrement heureux que ces souhaits lui soient adressés par M. de Turckheim dont il a connu le père. Il ajoute que tous ses efforts tendront à ce que la division de cavalerie soit toujours aimée par la population patriote de Lunéville et il se dit très satisfait de faire la connaissance des conseillers municipaux. Le général serre la main des conseillers municipaux et reçoit ensuite M. le procureur de la République, M. le président du Tribunal et MM. Les juges. Les réceptions se continuent. Les fonctionnaires se succèdent : receveur des finances et percepteurs, Eaux-et-forêts ; ponts-et-chaussées ; les professeurs du collège, M. l'inspecteur primaire et le corps enseignant ; douanes ; conseil des prud'hommes ; sapeurs-pompiers etc. Ces réceptions furent empreintes de la plus grande cordialité ».

La 2^e division de cavalerie se déplace aussi à Nancy, siège du 20^e corps d'armée, pour participer à des revues militaires sur le plateau de Malzéville. En septembre 1912, le grand-duc Nicolas vient en France pour assister à de grandes manœuvres militaires en Poitou puis, s'arrête à Nancy pour y voir la 11^e division d'infanterie, la « division de fer ». Le 24 septembre, une grande revue a lieu sur le champ de manœuvre de la garnison nancéenne. Elle se conclut par « *une charge de cavalerie exécutée par la division de Lunéville, qui arriva en trombe au sommet de la crête vers les tribunes. La foule acclama frénétiquement les alliés et l'armée* »¹²⁶³.

Si le public se montre curieux de l'arrivée à Nancy d'un prince de Russie, il se montre attentif aux évolutions militaires à cette occasion. Les mouvements de la troupe en ville, et en particulier des troupes montées, sont les principales distractions de la population à quelques kilomètres de la frontière.¹²⁶⁴ L'année suivante, c'est lors

¹²⁶³ SICARD-LENATTIER (Hélène), *Les Alsaciens-Lorrains à Nancy, une ardente histoire*, Haroué, Gérard-Louis éditeur, 2002, 463 p., p. 377.

¹²⁶⁴ « Il ne se passait pas une journée sans une présence visible de l'armée, partant ou revenant de manœuvres, la plupart du temps accompagnée de musique. Elle était à la fois distraction et mise en confiance. (...) Les manœuvres plus normalement, avaient lieu au plateau de Malzéville, ou dans les environs que ce soit à Frouard, au plateau de la Rochette, au plateau d'Amance, à Pont-Saint Vincent ou vers l'Est en direction de Lunéville. La cavalerie aimait particulièrement la limite frontalière de la Seille ». SICARD-LENATTIER (Hélène), *Les Alsaciens-Lorrains à Nancy, une ardente histoire*, Haroué, Gérard-Louis éditeur, 2002, 463 p., p. 317.

de la revue de cavalerie passée par le général Goetschy¹²⁶⁵, commandant le 20^e corps, que la 20^e brigade¹²⁶⁶ et la 2^e division de cavalerie de Lunéville avec ses batteries d'artillerie, animent le spectacle militaire. Comme à Lunéville, « *le général commence la revue par les cyclistes et termine par les « volants »*. *Puis, il va se placer au milieu du plateau pendant que les troupes se massent au sud. Alors a lieu, à vive allure le défilé. Puis c'est la charge, pendant que tirent les cyclistes. L'artillerie de Lunéville exécute une rapide mise en batterie et tire 80 coups en moins de 50 secondes. Jugée comme une « revue magnifique qui a montré la belle préparation de nos troupes de couverture et leur belle allure »*¹²⁶⁷, le général Goetschy peut alors témoigner sa satisfaction au général Lescot et au général Aubier¹²⁶⁸.

Certaines manifestations militaires ont plus rarement un caractère intimiste en se déroulant soit dans une caserne, soit dans un salon militaire ou civil. La réception et la prise d'armes organisées dans la propriété du général Lyautey à Crévic, le 21 et 22 septembre 1913 en sont une illustration intéressante, d'une part à cause de la personnalité de son hôte, d'autre part par le caractère familial voire privé qu'elles révèlent.

Profitant d'un séjour de dix jours en Lorraine alors qu'il est résident général au Maroc depuis un peu plus d'un an, le général Lyautey reçoit plusieurs délégations militaires et civiles de la région et s'attache à remettre la Légion d'honneur au capitaine Massiet¹²⁶⁹, grièvement blessé au Maroc quelques mois plus tôt.

« Cette cérémonie fut très imposante, grâce au concours d'un escadron du 18^e chasseurs et de tout le bataillon de chasseurs à pied de Lunéville. Vers 2 heures arrivait l'escadron du 18^e avec l'étendard et ayant à sa tête le colonel de Clermont-Tonnerre. L'éclatante fanfare des chasseurs à cheval, la belle tenue des cavaliers fait sensation. La foule qui est massée au fond du parc, applaudit les troupes. Dans les allées latérales, se placent le conseil municipal avec son maire M. Henri Simonin ; les médaillés de 1870, la

¹²⁶⁵ Général Paul, Henry Goetschy (1848-1921). Il commande le 20^e CA de 1911 à 1913. SHD/DAT Gr 9 Yd 447.

¹²⁶⁶ 5^e RH de Nancy et 12^e RD de Pont-à-Mousson.

¹²⁶⁷ *L'Indépendant de Lunéville*, dimanche 11 mai 1913.

¹²⁶⁸ Général Louis, Dominique, Achille Aubier (1852-1933). Il commande la 2^e BD à Lunéville de 1909 à 1911 puis la 20^e brigade de cavalerie à Nancy à partir du 23 mars 1911. Promu général de division, il prend ensuite le commandement de la 8^e DC à Dôle. Le général Joffre prend la décision de le relever de son commandement le 11 août 1914. SHAD/DAT Gr 9 Yd 567.

¹²⁶⁹ Capitaine Charles, Gabriel, Renaud Massiet (1877-1947). Capitaine au 3^e régiment de spahis, il est grièvement blessé près de Meknès, le 27 mars 1913. Promu général, il commande la division de cavalerie de Lunéville de 1933 à 1936. SHD/DAT Gr 13 Yd 598.

section que commande le brave lieutenant Mangeot ; les enfants des écoles conduits par leur dévouée maîtresse ; les brancardiers »¹²⁷⁰.

Présent à la réception et à la prise d'armes avec une partie des unités de sa division, le général Lescot témoigne des événements dans un courrier adressé à sa femme au retour de cet événement. Il souligne la personnalité et la popularité du général Lyautey dont il partage des liens familiaux et le souvenir d'un séjour commun dans la garnison de Commercy lorsqu'ils étaient tous les deux capitaine.

« (...°). Lyautey et moi avons passé au galop devant le front des troupes qui rendaient les honneurs puis on a décoré Massiet au pied de la tribune où étaient sa mère et vingt-cinq dames. Sur les côtés le conseil municipal de Crévic et la société des vétérans, une foule de paysans, reporters, photographes dont un de l'Illustration et notre photographe ordinaire de Lunéville (...).

Puis défilé, puis de nouveau nous avons passé Lyautey et moi devant les troupes. Alors les officiers se sont tous réunis dans la salle à manger qui est grande, ainsi que les invités et on a bu un verre de champagne pendant que Lyautey faisait distribuer du vin aux soldats. (...). Charmant discours¹²⁷¹. Il a rappelé les conditions dans lesquelles Massiet avait été blessé, m'a remercié chaleureusement d'avoir prêté le concours de la personne et de la 2^e division à cette fête etc. M^e Massiet avait les larmes aux yeux.

Puis les troupes ont défilé devant la terrasse en s'en allant. Trompettes, fanfare etc. Acclamation de la foule...alors Lyautey m'a dit si nous allions leur faire un bout de conduite. Nous avons repris nos chevaux, mais l'escadron était déjà loin et nous avons fait 4 kilomètres à travers champs à un galop effréné pour le rattraper. Nos chevaux étaient blancs d'écume. Lyautey galope. Il a très bonne mine, beaucoup meilleure qu'il y a 2 ans¹²⁷². Il s'occupe de tout, à un mot aimable pour tous, très populaire à Crévic et aux environs »¹²⁷³.

Le 16 novembre 1913, la venue à Lunéville du ministre de la Guerre Albert Lebrun est l'occasion de nouvelles festivités et d'une nouvelle revue des troupes de la garnison. Le point d'orgue de cette venue est avant tout l'inauguration du nouveau hangar d'aviation.¹²⁷⁴

¹²⁷⁰ *L'Indépendant de Lunéville*, jeudi 25 septembre 1913.

¹²⁷¹ Voir le compte rendu des discours dans *Le Journal de Lunéville* du mercredi 24 septembre 1913.

¹²⁷² Cette évocation suppose une rencontre en 1911 (sans en préciser le lieu), entre le général Lyautey et le général Lescot, lorsque ce dernier commandait la 8^e BD à Belfort.

¹²⁷³ Archives de la famille Lescot.

¹²⁷⁴ La loi du 30 mars 1912 organise l'aéronautique militaire comme une arme autonome comprenant l'aérostation et l'aviation. Elle est chargée de l'acquisition ou de la construction et de la mise en œuvre des engins de navigation aérienne utilisables pour l'armée (avions, ballons, cerfs volants). Un programme approuvé la même année par le Conseil supérieur de la guerre envisage la constitution de 10 escadrilles de cavalerie à 3

L'année précédente, lors de sa séance du 5 mars 1912, le conseil municipal avait décidé que la ville de Lunéville participerait pour une somme de 500 francs à une souscription en faveur de l'aviation militaire. Par ce geste, il souhaitait « *s'associer au mouvement général constaté dans la nation entière en vue de donner à la France la maîtrise de l'air, décide à l'unanimité que la ville de Lunéville (versera) une somme de cinq cents francs dans la souscription en faveur de l'aviation militaire. (...) Il décide également que la salle du théâtre sera offerte gratuitement pour le concert qui sera donné prochainement au profit de l'aviation* »¹²⁷⁵.

En attendant, dans le cadre de la naissance des liaisons aériennes régionales, Lunéville est le témoin d'une première aéronautique réalisée par le lieutenant Nicaud¹²⁷⁶, le 31 juillet 1912. Aux commandes d'un avion Farman parti de Verdun avec trois sacs de dépêches, journaux ou dépêches, il rejoint le Champ de Mars, un quart d'heure plus tard. Cet exploit technique et humain semble annoncer le début d'une grande aventure de l'aviation postale en Lorraine¹²⁷⁷. A la fin de l'année, une nouvelle somme de 900 francs est allouée « *représentant à peu près le coup du terrain* » à acheter à M. Roussel, situé à proximité du terrain de manœuvres qui doit servir de terrain d'atterrissage. Cette décision, prise en présence du général Varin

avions pour chacune des 10 divisions de cavalerie indépendante. L'inauguration d'un hangar d'aviation par le ministre de la guerre Etienne à Lunéville, le 16 novembre 1913, consacre les débuts d'une aviation de reconnaissance au profit de la 2^e DC.

¹²⁷⁵ AM Lunéville, série 1 D 64, délibérations du conseil municipal, 1911-1912.

¹²⁷⁶ André, Joseph, René Nicaud (1883-1914). Entré à Polytechnique en 1904, il rejoint l'artillerie deux ans plus tard avec le grade de sous-lieutenant. Promu lieutenant au 39^e régiment d'artillerie à Toul, le 1^{er} octobre 1908, il passe au service de l'aéronautique militaire, au sein du 25^e bataillon d'aérostier, le 9 février 1912. Ayant rejoint le 2^e groupe d'aéronautique militaire, le 1^{er} janvier 1913, ses exploits en Lorraine lui valent d'être promu chevalier de la Légion d'honneur, le 10 juillet 1913. Sa décoration lui est remise à Verdun trois jours plus tard, par le général de division Coutanceau (1855-1942), gouverneur militaire de la place et auteur de la célèbre devise apposée sur la citadelle en 1914, « *S'ensevelir sous les ruines du fort, plutôt que de se rendre* ».

Internet, www.culture.gouv.fr/documentation/leonore, dossier LH/1985/26.

¹²⁷⁷ « *La première liaison aérienne postale française fut lorraine. Le 31 juillet 1912, à 7h 16 du matin, le lieutenant André NICAUD, basé à Verdun, enlevait du terrain de Jarville, à bord de son Farman, trois sacs de dépêches, lettres, et journaux qu'il déposait à bon port, 17 minutes plus tard sur le terrain du Champ-de-Mars à Lunéville. L'opération avait reçu l'aval du sous-secrétaire d'état aux postes et télégraphes d'alors, M. Chaumet. Une vignette, due à Emile Friant, lui-même aérostier, immortalisa l'exploit, pour la grande joie des philatélistes. De son côté, le fondateur et rédacteur en chef de l'Est Républicain, Léon Goulette, un des pionniers de la Ligue aérienne de l'Est, mit dans la balance tout l'impact de son quotidien pour donner à cet exploit toute sa dimension emblématique, secondé par son chroniqueur sportif, Achille Liégeois. Commencée sous de si bons auspices en terre lorraine, l'aventure des liaisons aériennes s'annonçait prometteuse. Elle le fut effectivement, mais malheureusement pas en Lorraine ! La Lorraine a donné le jour à des pilotes civils et militaires dont la gloire a franchi nos frontières : Marie Marvingt, René Fonck, René Dorme, Christian Moench, le commandant Tulasne, les frères Littolff, Goulette. Elle fut une terre d'élection pour l'aviation militaire, notamment quand, du fait de l'annexion de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine, elle se trouvait en position d'avant-poste. Mais, son destin n'est pas aéronautique : elle ne recèle pas d'implantation industrielle aéronautique. Elle n'a pas de métropole capable de rivaliser avec Toulouse, Lyon, Nice, Marseille, ou Bordeaux. Elle n'est pas située à une distance aéronautiquement intéressante de la capitale*». Communication de Claude Perrin, « Histoire et avenir des liaisons aériennes régionales en Lorraine », séance du 17 décembre 2004, Académie de Lorraine, Internet, www.academie-stanislas.org.

commandant la 2^e brigade de dragons, témoigne d'un nouveau geste de la ville au profit du comité d'aviation de Lunéville en vue de l'acquisition et de l'échange d'un terrain destiné à l'établissement d'un hangar¹²⁷⁸. Tout comme son prédécesseur, le général Aubier¹²⁷⁹ à Nancy, le général Varin semble s'intéresser aux capacités d'observation offertes par les aéronefs et n'hésite pas à tester ces nouvelles machines volantes¹²⁸⁰.

L'année suivante, le comité d'aviation militaire lance des invitations pour « *l'inauguration du hangar d'aviation qui a été édifié par ses soins à l'extrémité du terrain de manœuvres. Cette cérémonie exclusivement patriotique aura lieu le dimanche 16 novembre 1913 à 11h00 sous la présidence de M. Etienne, ministre de la Guerre* »¹²⁸¹. A l'issue de la manifestation, la remise solennelle du drapeau à la section Lunévilloise des médaillés militaire doit avoir lieu.

Le sous-préfet de Lunéville transmet sous plis au préfet de Meurthe et Moselle les différents discours qui seront lus, soit lors de la cérémonie d'inauguration du hangar, soit lors du « banquet démocratique » qui suit. Sont ainsi prévus de prendre la parole dans un premier temps ; M. Ricklin, président du comité d'aviation de Lunéville ; M. de Turckheim, maire de Lunéville ; M. Reymond, sénateur de la Loire, Président du Comité national d'aviation ; M. de Langenhagen, sénateur de Meurthe-et-Moselle ; dans un deuxième temps ; M. Bentz, Président du Comité d'Union Républicaine de l'arrondissement de Lunéville ; M. Mequillet, député de Meurthe-et-Moselle ; M. Lebrun, député de Meurthe-et-Moselle, Président du Conseil Général.

« L'Audace », une poésie de Félix Georges, homme de lettres originaire de Lunéville, doit être lu à la cérémonie d'inauguration du hangar par un cavalier du 31^e régiment de dragons¹²⁸².

¹²⁷⁸ AM Lunéville, série 1 D 64, délibérations du conseil municipal, 1911-1912.

¹²⁷⁹ Les 7 et 9 avril 1912, le général Louis, Dominique, Achille Aubier (1853-1933), commandant la 20^e brigade de cavalerie à Nancy, effectue deux vols très courts sur biplan Maurice Farman pendant les fêtes d'aviation de Nancy. C'est probablement le premier officier général de la cavalerie qui réalise ce type de reconnaissance aérienne. Le premier s'effectue au dessus du plateau de Réméréville, Hoéville, Eberviller à une altitude maximum de 670 m et une vitesse de 60 km/h. Le second permet de poser l'appareil à 500 mètres de la frontière, près de Vercel après avoir volé à altitude moyenne de 500 mètres à la vitesse de 80 km/h. *Revue de Cavalerie*, mai 1912. SHD/DAT Gr 9 Yd 567.

¹²⁸⁰ Le mercredi 23 avril 1913 dans l'après midi, le général Varin effectue un vol sur un biplan avec le brigadier Mayeux. Souhaitant atterrir sur le plateau de Malzéville près de Nancy, il est contraint de se poser à la Madeleine, entre Saint-Nicolas et Nancy à cause d'une panne de moteur. L'atterrissage se fait sans accident et « *le général Varin s'est empressé de revenir en auto à Lunéville pour rassurer sa famille* ». *L'Eclairer de Lunéville*, dimanche 27 avril 1913.

¹²⁸¹ AD 54, 1 M669.

¹²⁸² Voir annexe.

Ce nouveau hangar d'aviation est inauguré en présence du ministre de la Guerre, des autorités civiles et militaires de la ville, le 16 novembre 1913. De nombreuses cartes postales sont éditées et mises en vente dans la région. C'est aussi l'occasion de remettre la garde du drapeau des chasseurs au 4^e bataillon de chasseurs à pied et d'accomplir quelques rites patriotiques comme la réunion des officiers devant la statue du général Lasalle que nous évoquerons plus loin.

3.2 Le cheval et le cavalier : 1873-1921

- Le cheval de guerre et le cheval de fête

A la fin du XVIII^e siècle, à la veille des campagnes révolutionnaires et impériales, la remonte des troupes à cheval en France semble très mauvaise et seuls les régiments stationnés dans la France de l'Est détiennent des montures passables grâce notamment à l'achat de chevaux provenant d'Allemagne. A cette époque, comme le souligne Jacques Mulliez, « *Le cheval propre à la guerre n'existe pas, ou, s'il existe, on ne le trouve pas dans la cavalerie. Et ce qui paraît pour le moins surprenant est que le véritable cheval de guerre de la cavalerie française est allemand !* »¹²⁸³. Ainsi, malgré la création des haras royaux par Colbert en 1665, puis la reconstitution d'une administration des Haras dépendant du Ministère de l'Intérieur par Napoléon I^{er} en 1806, la France semble éprouver de grandes difficultés pour assurer la remonte de sa propre cavalerie jusqu'au début du XIX^e siècle. Il en résulte des dépenses conséquentes vers l'étranger pour s'approvisionner en montures destinées à l'armée. Après chaque guerre la France n'a plus de chevaux, d'une part du fait de la fermeture des frontières de l'Est et du Nord du pays, d'autre part du fait des combats. C'est donc une conclusion partielle pour le moins inattendue que nous pouvons retenir.

« *Il faudrait donc admettre que, pour l'essentiel, le cheval de guerre est allemand en temps de paix et, pour l'essentiel français en temps de guerre ! Ce qui revient à dire qu'existent bien en France des chevaux propres à la remonte des troupes à cheval, mais que ces chevaux, en temps de paix, sont délaissés par les officiers chargés des remontes au profit des chevaux allemands* »¹²⁸⁴.

¹²⁸³ MULLIEZ (Jacques), « Le cheval d'arme en France au XVIII^e siècle : un fantôme ? », dans ROCHE (Daniel) [dir.], *Le Cheval et la Guerre. Du XV^e au XX^e siècle*, Paris, Art équestre de Versailles, 2002, 399 p., p. 67.

¹²⁸⁴ *Ibid*, p. 68.

Cependant, quantité ne veut pas forcément dire qualité, comme le souligne le général de Brack en 1831 dans ses « *Avant- postes de cavalerie légère* »¹²⁸⁵. A la question, « *Je croyais que les chevaux allemand étaient meilleurs que les français ?* », il répond « *c'est une erreur : ils sont plus légers peut-être, plus faciles à dresser, mais ils ont moins de membres, d'aplomb et de durée* » et de préciser que les qualités d'un cheval français sont « *avant tout, corps court, bon coffre, membres vigoureux, corne saine* ». Dans la postface de son ouvrage, il précise encore la qualité du cheval destiné aux unités de cavalerie.

« Les chevaux de charrettes ne doivent pas être admis dans nos rangs, mais souvent des membres grêles n'indiquent pas plus de légèreté, que des membres forts la pesanteur. C'est l'ensemble d'un cheval qu'il faut considérer ; c'est pour ainsi dire l'harmonie de sa construction. Un corps épais ne peut pas être bien supporté par de frêles appuis, et le cheval à corps court, à côtes rondes, à tête légère, à hanches arrondies, à jarrets vigoureux, à canons et paturons courts, peut avoir sans danger des membres forts comme sa construction, sans pour cela en être moins léger ; c'est au contraire une qualité. ».

Cette « harmonie » de la « construction » du cheval devient donc le point clef de la qualité intrinsèque de la monture, quels que soient son pays ou sa région d'origine, avant de se transformer en cheval d'arme, propre à l'engagement sur le champ de bataille.

A la fin de l'Ancien Régime, plusieurs régions de France sont connues pour fournir des chevaux propres à la cavalerie. Il s'agit pour l'essentiel de la Normandie, du Poitou, de la Bretagne et de la Franche-Comté pour les chevaux forts destinés en particulier à la cavalerie de ligne, à la cavalerie de réserve (grosse cavalerie) et au tirage des attelages d'artillerie, et des Pyrénées, du Limousin, voire de la Normandie encore, pour les chevaux destinés à la cavalerie légère. Ce sont essentiellement des considérations économiques qui déterminent en France la rareté ou l'abondance des chevaux français de cavalerie et en particulier la concurrence, et donc la différence

¹²⁸⁵ BRACK de (général), *Avant-postes de cavalerie légère*, cinquième édition, Paris, Librairie militaire de J. Dumaine, 1873, 488 p. Edité pour la première fois en 1831, cet ouvrage connu plusieurs rééditions au XIX^e et XX^e siècle. La dernière date de 1987. Sous la forme d'un *vademecum* ou manuel d'instruction destiné aux officiers de cavalerie en particulier, il se présente sous la forme d'un questionnaire traitant notamment du service courant, du matériel, du cheval ou du cavalier au quartier ou à la guerre, dans la cavalerie dite « légère ». Son auteur, ancien officier des lanciers de la Garde de la Grande armée, théorise les pratiques en vigueur lors des campagnes du Premier Empire. Ce livre, très souvent cité dans les colloques ou études portant sur la cavalerie entre 1871 et 1914 est considéré comme une référence incontournable.

de coût, qui existe entre un cheval d'équipage civil et un cheval d'arme militaire. Les producteurs français sont enclin à vendre leurs chevaux au plus offrant et profite de plus d'un effet d'aubaine à la veille d'un conflit quand les militaires cherchent à compléter leurs escadrons par l'achat massif de chevaux. L'envolée subite des prix devient aussi alors la conséquence de la mauvaise organisation de la cavalerie française qui se retrouve à chercher des montures en grand nombre de manière erratique.

Ainsi, la question de la remonte de la cavalerie française, jointe à celle des effectifs avec laquelle elle est étroitement liée dans le cadre du couple cavalier-cheval, présente une importance capitale dans l'environnement de la reconstruction de la cavalerie française après la guerre de 1870. Seize ans plus tard, la *Revue de la cavalerie* estime même « *qu'avec elle se résoudra l'avenir de la cavalerie* »¹²⁸⁶.

A Lunéville, les questions portant sur le cheval intéressent aussi les acteurs économiques de la région. En 1881, la presse locale souligne le rôle de la production chevaline nationale, source de revenus pour les éleveurs lorrains, mais aussi et surtout, garante de l'indépendance des livraisons aux unités montées.

« La question de la reproduction du cheval est plus que jamais à l'ordre du jour, elle se rattache à notre sécurité et à notre prospérité. Aussi le Comice agricole de Lunéville, comme la Société centrale d'agriculteur de Nancy, s'en est occupé dans ses dernières séances. Le 4 de ce mois il a décidé qu'il adresserait un vœu au Conseil général tendant l'adoption de la proposition de M. Aubry¹²⁸⁷, demandant que les fonds alloués par le département aux haras soient donnés aux Comices qui devront les employer à primer les bons étalons locaux et leurs produits, ainsi que les produits des haras. La reproduction du cheval de guerre est, en France, entre les mains de l'administration des haras. Cette institution fut créée par Colbert en 1664, supprimé en 1790 comme n'ayant pas donné de résultats satisfaisants, et rétablie en 1806. De tout temps elle s'est montrée impuissante à doter la France d'un nombre assez considérable de chevaux de guerre. En 1859, lors de la campagne d'Italie, on ne put trouver que 12 000 chevaux quand il en fallait 56 000 et 20 000 seulement en 1870 lorsque l'Allemagne avait 300 000 chevaux pour nous envahir. La Russie peut fournir à sa cavalerie 325 000 chevaux, l'Autriche 180 000. Cette infériorité n'existe en France, que pour le cheval de guerre. Les autres branches de l'industrie chevaline sont prospères, nous n'en voulons pour preuve que la faveur dont jouissent nos races de trait à l'étranger. L'administration des haras dispose d'un budget de plus de huit millions et d'un appui que l'Etat ne lui a jamais marchandé. Jusqu'à présent nous n'avons qu'un résultat

¹²⁸⁶ *Revue de cavalerie*, avril 1886.

¹²⁸⁷ Président du Comice de Toul.

appréciable, c'est la disparition à peu près complète de nos races de chevaux de selle. Notre exportation diminue et l'importation augmente. En présence de ces résultats qu'on peut appeler déplorables et de sommes énormes dépensées, il ne faut pas trouver extraordinaire que plusieurs sociétés agricoles prient les conseils généraux de laisser à l'initiative privée l'argent qu'ils donnent aux haras comme encouragement à la production chevaline »¹²⁸⁸.

A côté de la production du cheval de trait qui semble donner satisfaction, l'élevage du cheval de selle « propre au service de l'armée », sans aucun encouragement de l'Etat, pose davantage de soucis aux éleveurs. Le principe de la réquisition de chevaux pour les militaires se heurte alors à la quantité et à la qualité des chevaux disponibles. En 1870, les haras n'ont pu aboutir qu'à fournir 20 000 chevaux pour mettre l'armée française sur le pied de guerre, tandis que l'Allemagne trouvait en quelque mois dix fois plus de chevaux pour nous envahir.

« La loi du 29 mai 1874, sur les réquisitions de chevaux, à pour but de mettre à la disposition de l'état, en cas de besoin, un nombre suffisant de chevaux de selle. Malgré toute la bonne volonté qu'on a mis à en trouver, le nombre est bien loin de répondre aux besoins, tandis que pour le cheval de trait, le service de l'armée est assuré. Ce n'est pas pourtant que le cheval qui aurait pu faire un cheval de selle manque ; il est au contraire abondant ; mais c'est un cheval « raté » et la production de chevaux « ratés » est considérable. Nous le voyons par les chevaux amenés chaque trimestre à la remonte sur la place de Lunéville. Sur vingt ou trente chevaux, à peine peut-on en trouver trois ou quatre propres au service de l'armée et il paraît que, dans ses visites trimestrielles dans la contrée, c'est à Lunéville que la Commission en trouve le plus »¹²⁸⁹.

La volonté de développer en Lorraine une production locale est ainsi affirmée quelques jours plus tard par le même journaliste. L'objectif recherché est aussi de pouvoir proposer un équidé possédant les qualités d'un cheval de guerre et d'un cheval de trait.

« Le journal du Comice agricole de Lunéville, nous dit toujours : « L'agriculture est un art de localité. ». On pourrait dire aussi : la reproduction du cheval est un art de localité, et les haras, en cherchant à produire du Nord au Midi et de l'Est à l'Ouest, un même type de cheval, à travers les produits du sol et des conditions climatiques si variables, poursuivent

¹²⁸⁸ *L'Eclairer de Lunéville*, mercredi 11 mai 1881.

¹²⁸⁹ *Idem*.

peut-être une chimère. (...). Il eut été bien plus sage et bien plus sûr de recourir à la sélection pour améliorer la race lorraine ; c'est-à-dire de prendre toujours les meilleurs reproducteurs de la race. Aujourd'hui il est bien tard pour mettre ce procédé en pratique ; on trouverait difficilement assez d'éléments pour la sélection. On est entré dans la voie des croisements, il faut rechercher ceux qui ont été utiles et les continuer. Il faut que nos éleveurs se réunissent en société et étudient, sans parti pris, les moyens de mieux faire et une fois trouvés, ils devront faire partager leur manière de voir à nos députés. Tous les éleveurs qui veulent s'en donner la peine produisent un cheval de trait homogène. Pour cela ils choisissent un étalon, et au bout de quelques années, ils ont une écurie formée. Les exemples de ce genre abondent et nous n'avons qu'à les suivre pour reproduire un type de cheval pouvant faire le cheval de guerre et le cheval de trait »¹²⁹⁰.

Malgré cette volonté affichée de développer un élevage régional dans la France de l'Est au profit d'une exploitation nationale, plusieurs rapports font état de la vente de chevaux français en Allemagne en 1889 et 1890, soit moins de dix ans plus tard¹²⁹¹. Doit-on en conclure l'existence d'une production excédentaire nécessitant d'être exportée ou une offre financière plus importante de la part des acheteurs allemands ? En provenance de Normandie et de Bretagne, à usage pour la remonte militaire (cavalerie et artillerie) ou l'agriculture, le passage de plusieurs convois de chevaux d'exportation est noté par les commissaires spéciaux. A titre d'illustration, si aucun passage de chevaux n'est mentionné à Lunéville, on note dans la région des mouvements vers la frontière allemande à Avricourt (316), Moncel (316), Pagny-sur-Moselle (64), Batilly (94), Audun (12), Longwy (42), soit un total pour ces communes de 528 chevaux exportés en avril 1890. Les équidés sont de type entiers et hongrois, juments, poulains, pouliches et mulets. En absence de sources précises, nous n'avons pas pu établir si ces flux étaient liés à une conjoncture économique et à des années particulières en dehors de celles mentionnées supra.

Pour pallier l'insuffisance du nombre de chevaux en cas de guerre, la loi du 24 juillet 1873 relative à la réorganisation de l'armée, institue le recensement des chevaux. Le 1^{er} août 1874, un décret donne définitivement les règles à suivre dans cette importante opération : un avis publié, par voie d'affichage (en général à la fin du mois de décembre chaque année), invite les propriétaires de chevaux à faire les déclarations nécessaires à la commune de la mairie. Le classement permet de

¹²⁹⁰ *L'Eclaireur de Lunéville*, vendredi 13 mai 1881.

¹²⁹¹ AD 54, Nancy, 4 M 224.

recenser les chevaux par catégorie en fonction de leur âge et les inscrits sur un registre de déclaration. Les voitures sont aussi recensées. Elles sont présentées attelées. En cas de mobilisation, les propriétaires doivent amener rapidement leurs animaux sur le lieu de concentration. En cas d'achat, ils se font délivrer un bulletin de réquisition.

Le service d'exploration de la cavalerie, avec ses composantes patrouilles d'officiers et patrouilles de découvertes, nécessite de disposer de montures résistantes et vigoureuses. Pour l'officier, cette préoccupation opérationnelle est aussi une question de stature, lui permettant « d'être » en tant que chef militaire, mais aussi de « paraître » dans une société équestre volontiers élitiste. Aussi, lorsqu'un jeune officier de cavalerie arrive dans un régiment, une de ses premières préoccupations est de se doter d'un cheval « convenable », c'est-à-dire un pur-sang, pouvant satisfaire à ses fonctions de chef de peloton sur le terrain mais aussi sur les champs de courses militaires. Dans un premier temps, un cheval d'arme peut lui être attribué grâce à la ressource chevaline de son escadron, mais cette option ne lui donne guère satisfaction en général. En fonction de sa fortune personnelle, il lui reste la possibilité d'acheter un cheval dans le commerce, auprès d'un marchand ou d'un propriétaire d'écuries, ou bien encore, de profiter d'une vente publique. En 1890, il lui faut alors dépenser une somme de 1 500 à 1 800 francs, soit l'équivalent de plus de la moitié d'une année de solde pour un jeune sous-lieutenant.¹²⁹² Une fois l'achat effectué, son cheval est présenté à une commission régimentaire composée de trois officiers qui donne son accord ou non pour le reconnaître comme apte au service et l'accepter dans les effectifs du régiment. Il est alors racheté par l'unité et donc par l'Etat, à une somme en général inférieure de 20% au prix initial. Mais le jeune officier peu fortuné désireux de se remonter renonce à cette disposition et utilise par défaut un des chevaux de son escadron. Dans ce cas, cela revient à renoncer au pur-sang, « cheval moderne » pour l'officier, selon ses promoteurs.

*« Au fusil moderne, au canon moderne, correspond le cheval moderne, et ce cheval c'est le pur-sang ! »*¹²⁹³.

¹²⁹² D'après la *Revue de la cavalerie*, octobre 1890. En 1913, la solde nette annuelle d'un sous-lieutenant au premier échelon est de 2 142 francs, celle d'un général de division de 18 900 francs. *Revue de cavalerie*, juillet 1913.

¹²⁹³ *Idem.*

Quoiqu'il en soit, cheval d'officier ou cheval de troupe, la *Revue de cavalerie* rappelle en 1886 que « le cheval étant l'arme de la cavalerie, la richesse en chevaux fait sa principale force »¹²⁹⁴. Aux abords de la frontière, la cavalerie « arme de la première heure » est donc appelée à quitter ses quartiers avec ses hommes et ses chevaux du moment, dès les premières heures d'une déclaration de guerre, voire même en précédant son annonce officielle, pour rejoindre un dispositif de couverture, comme nous l'avons précédemment cité. Au préalable, il convient que les chevaux soient « éduqués » et « instruits » pour la guerre.

Pendant les deux années de la période d'éducation du jeune cheval, le débouillage a pour objet son développement physique, le dressage, sa soumission complète aux aides naturelles (jambes, rênes, poids du corps) ou artificielles (cravache, éperons, mors). Sa deuxième année militaire révolue, il prend part au travail des « anciens », puis à l'automne entre définitivement en service pour les manœuvres. Sa mise en condition est donc le résultat d'un apprentissage physique progressif et vigoureux. Il doit être capable de varier les allures, de franchir les obstacles avant de supporter le cavalier et de comprendre ses intentions au moindre mouvement et d'y répondre avec justesse. La période de dressage suit celle du débouillage.

A six ans, le cheval doit se soumettre aux exigences du cavalier et témoigner d'une obéissance complète. Aussi, le dressage répond-il à une doctrine et à une méthode où l'instructeur et le cavalier jouent un rôle essentiel. La science de l'équitation théorique et pratique, la valeur personnelle du cavalier sont alors les gages de succès pour « bien monter à cheval » dans une harmonie accomplie de forces intellectuelles et physiques : au cavalier instruit, l'aisance et la maîtrise de soi, au cheval instruit, l'attention et la soumission. La pratique des exercices et des manœuvres devient ainsi le grand maître de l'équitation militaire.

Ainsi, les jeunes chevaux des dépôts de remonte sont envoyés dans les régiments de cavalerie pour suivre une période de dressage en quatre phases principales¹²⁹⁵ suffisantes pour les transformer en *cheval d'arme*. Regroupés dans

¹²⁹⁴ *Revue de cavalerie*, avril 1886.

¹²⁹⁵ « On entend par dressage la suite des exercices qui rendent un cheval obéissant en développant et conservant les qualités qui lui sont propres. Le dressage n'a donc pas simplement pour but de diriger et dominer l'instinct ; il doit aussi soumettre le cheval à une gymnastique qui fortifie, en les assouplissant, toutes les parties du corps, en sorte que les allures soient notablement développées par l'harmonie elle-même des mouvements et la juste répartition du poids sous l'influence des aides ». Réponses au questionnaire d'équitation de l'École d'application de cavalerie, [pas de mention d'auteur], Librairie militaire S. Milon fils, Saumur, 1890, 140 p., p 23. Si le dressage se divise ordinairement en deux parties, *travail en bridon* et *travail en bride*, il est admis que

les meilleures écuries du corps et confiés à des cavaliers confirmés, ils apprennent dès lors à s'accoutumer à leur nouvel environnement et à leurs nouveaux maîtres qui reçoivent pour mission de les transformer en simple monture puis en *monture de guerre*, pour faire corps avec le cavalier, devenu soldat, par une instruction, elle est aussi adaptée et progressive, sous la forme de *classes*. Le dressage et l'entraînement se confondent car il faut que le cheval prenne en même temps « *l'habitude de travailler et l'habitude d'obéir*¹²⁹⁶ ». En général deux fois par semaine, quelles que soient les conditions météorologiques, les chevaux sont amenés à l'extérieur pour des promenades afin de les mettre dans les rênes et pour faciliter leur redressement. Par changement d'allures, au pas, au trot ou au galop, le cheval et le cavalier font corps. Le travail effectué dans les séances au manège par alternance complète l'apprentissage.

Il existe cependant une différence dans le dressage du cheval de troupe et du cheval de l'officier car « *le dressage du cheval de troupe doit s'arrêter au départ au galop inclusivement. Il est inutile, ou pour mieux dire, il est impossible d'aller plus loin avec les éléments que l'on a disposition. Le cheval du rang qui est bien droit et bien détendu à toutes les allures, qui est maniable dans toutes les directions et qui part facilement au galop sur les deux pieds, est en état de satisfaire au service qui lui sera imposé. Mais ce dressage élémentaire est insuffisant pour répondre aux exigences d'un officier qui doit toujours avoir un cheval parfaitement unis* »¹²⁹⁷.

Si ces données techniques appellent à porter plus d'attention aux chevaux des officiers, l'essentiel est de préparer des montures de qualité par un travail progressif et assidu. Ainsi, « *il faut souvent sortir son cheval, souvent le galoper sur un bon terrain, souvent lui faire passer des obstacles ; car il ne faut pas oublier que les principales qualités d'un cheval d'armes sont d'être très franc, très droit et très*

l'instruction du cheval se décompose, au sein de la *basse école*, en quatre parties. Une période préparatoire, durant laquelle le cheval est débouffé pour apprendre à se laisser seller et monter, puis une période de dressage en bridon, où il apprend à travailler aux allures du pas, du trot et du galop ; puis une première période de travail en bride, visant à confirmer les aptitudes de l'animal à changer d'allures et de pied et enfin une deuxième période de travail en bride, lui permettant d'augmenter la souplesse, la force et les allures. Cette dernière phase clôture le dressage ordinaire, suffisant pour former un cheval d'armes. L'étape suivante au sein de la *haute école*, est mise en œuvre pour les chevaux que l'on souhaite amener à exécuter des exercices et des figures plus compliqués en manège, tels que le *passage* (trot écourté et raccourci), le *piaffer* (trot sur place, suspendu et majestueux), les *changements de pied au temps* (passage du galop sur le pied droit au galop sur le pied gauche, sans changement de direction).

¹²⁹⁶ [ANONYME], *Réponses au questionnaire d'équitation de l'Ecole d'application de cavalerie*, Librairie militaire S. Milon fils, Saumur, 1890, 140 p., p. 37.

¹²⁹⁷ *Idem*, p. 82.

*calme*¹²⁹⁸, qualités qui disparaîtraient vite, si le cheval était constamment renfermé au manège, pour y travailler à des allures ralenties »¹²⁹⁹.

Les chevaux découvrent progressivement le monde militaire qui les entoure en s'habituant à la présence du sabre, du feu et des bruits du champ de bataille qu'ils seraient amenés à parcourir un jour. Ainsi, « *pour habituer les jeunes chevaux au sabre, il faut dans les premiers jours, porter le sabre au ceinturon et non le fixer à la selle* » puis après quelques séances, « *le sabre est ensuite mis à la selle, et dès que le cheval y est bien habitué, on fait exécuter les différents mouvements de l'emploi du sabre, jusqu'à ce qu'on obtienne une indifférence complète* ». Pour les habituer au feu et aux bruits, un des meilleurs systèmes « *consiste à mettre les cavaliers sur un grand cercle, et, au centre du cercle, des hommes à pied avec des révolvers, des drapeaux et des trompettes et d'autres hommes avec des vannettes pleines d'avoine. A un signal donné, les bruits cessent, les chevaux doublent vers le centre du cercle et on leur donne de l'avoine* »¹³⁰⁰.

En 1912, une commission militaire¹³⁰¹ présidée par le général Marion¹³⁰² élabore un nouveau règlement sur les exercices et les manœuvres de cavalerie¹³⁰³. Faisant suite aux textes réglementaires de 1876, 1882, et 1889, il propose des changements de méthodes et de procédés inévitablement imposés par les évolutions techniques et les perfectionnements de l'armement, mais aussi par la réduction progressive de la durée du service militaire¹³⁰⁴ et des possibilités d'instruction. Il en résulte la nécessité d'une équitation des cadres et cavaliers plus poussée et la nécessité de posséder une référence écrite de formation. A la différence des trois textes précédents, la commission juge indispensable de combler des lacunes en élaborant en dehors du règlement de 1912 et en concordance avec lui, un ouvrage distinct. Défini comme un texte normatif à usage éducatif au profit des troupes

¹²⁹⁸ Ces qualités du cheval d'armes définies comme « *très franc, très droit et très calme* » ne sont pas sans rappeler celles plus générales de l'équitation française, résumées dans la maxime célèbre du général lunévillois Alexis L'Hotte (1825-1904) « *Calme, en avant, droit* », devenues depuis la devise du Cadre Noir de Saumur.

¹²⁹⁹ *Réponses au questionnaire d'équitation de l'Ecole d'application de cavalerie*, [pas de mention d'auteur], Librairie militaire S. Milon fils, Saumur, 1890, 140 p., p. 86.

¹³⁰⁰ *Réponses au questionnaire d'équitation de l'Ecole d'application de cavalerie*, op. cit., p. 99.

¹³⁰¹ La commission est composée de cinq officiers généraux et de seize officiers supérieurs, issus pour la plupart de la cavalerie.

¹³⁰² Le général Charles, Louis, Raoul Marion (1848-1937) est membre du Conseil supérieur de la guerre de 1910 à 1913. SHD/DAT Gr 9 Yd 388.

¹³⁰³ *Règlement provisoire sur les exercices et les manœuvres de cavalerie*, 3 tomes, librairie militaire Berger-Levrault, Paris, Nancy, 1912.

¹³⁰⁴ La loi du 21 mars 1905, portant sur les obligations militaires, fixe la durée du service actif à 2 ans. La loi du 7 août 1913, portera sa durée à 3 ans.

montées, ce *Manuel d'équitation et de dressage* donne ainsi l'occasion de se pencher, tout d'abord sur l'éducation équestre et militaire du cavalier, puis sur l'éducation et le dressage du cheval de guerre, à la veille de la Première Guerre mondiale. Ce résultat, fruit de la collaboration de plusieurs auteurs, et fruit d'une réflexion de plusieurs officiers spécialistes au sein d'une structure officielle d'étude et de rédaction, s'inscrit dans le prolongement des réflexions militaires générales tendant à améliorer les dispositifs d'instruction en usage dans les unités de la cavalerie française. Il représente donc à la fois un complément technique spécifique d'apprentissage sur les exercices équestres militaires et un recueil méthodologique à destination des cadres, officiers ou sous-officiers, dans leur tâche d'instructeur.

Il est donc question de l'éducation du cavalier à travers une *équitation subjective* mais aussi de l'éducation du cheval de guerre à travers une *équitation objective*, chacune de ses éducations étant à comprendre comme un accompagnement vers la recherche d'une performance.¹³⁰⁵

Le manuel indique clairement dès son avant-propos la volonté de former des jeunes soldats au métier de cavalier. Il est donc destiné à la troupe, mais insiste sur le rôle prépondérant des cadres formateurs. Sans prétendre révolutionner l'enseignement équestre prodigué notamment par l'École de cavalerie de Saumur¹³⁰⁶, il souhaite rester dans le domaine de la pratique la plus large et la plus simple de l'équitation militaire. Au sein de la hiérarchie, chacun à son rôle à jouer et sa part d'éducation à donner ou à recevoir dans le domaine d'une équitation élémentaire (jeunes soldats), secondaire (instructeurs et cadres formateurs) ou supérieure (officiers). L'instruction repose sur un esprit à acquérir et sur un corps à former.

L'instruction du cavalier est d'abord le fruit du travail de l'instructeur dont « l'amour du métier » et « la fertilité de l'esprit » doivent lui permettre de mettre en confiance le jeune soldat. L'esprit dompté et rassuré, celui-ci apprend décontraction, indépendance et régularité dans la conduite et la maîtrise de ses gestes. Placé et

¹³⁰⁵ Une circulaire ministérielle du 26 mars 1906 autorise les officiers de toutes armes à faire partie de la « Société d'encouragement à l'élevage du cheval de guerre » dont le siège est à Paris, sous réserve qu'ils n'y occuperont aucune fonction de direction. Cette société est créée en 1898 par Maurice de Gasté (1859-1947), éleveur de chevaux normands dans la région de Lisieux. Il est l'auteur de nombreux ouvrages sur le cheval de selle dont, *La faillite du trotteur normand comme cheval de selle*.

¹³⁰⁶ L'École de cavalerie de Saumur connaît plusieurs périodes de fonctionnement de 1771 à 1788, de 1814 à 1823 puis de 1825 à nos jours. Au grè des régimes politiques depuis sa création, elle est par excellence l'école d'application des officiers de la cavalerie française. Elle sert également de laboratoire et de banc d'essai pour toutes les innovations introduites dans la cavalerie.

fixé sur le cheval, le jeune cavalier développe le lien physique avec sa monture, conséquence du lien moral avec son instructeur. La vertu d' « être avec son cheval » s'acquiert alors au bout de quelques semaines d'instruction. Ordre et méthode, réclamés dans l'enseignement pédagogique, mobilisent de fait plusieurs parties du corps après la captation de *l'esprit de méthode*. Ainsi, après les reins, donnant *l'assiette parfaite*, ce sont les pieds qui stabilisent le cavalier. Les mains, puis les jambes conduites indépendamment, donnent mouvement à la nouvelle structure corporelle formée par le cavalier et le cheval. Cette succession de mobilisations physiques multiplie l'agitation du cavalier qui apprend ainsi à combiner avec harmonie plusieurs parties du corps. Celles-ci une fois éduquées, permettent d'obtenir *la bonne position* grâce au regard, aux poignets, aux fesses et aux genoux. Cependant, le cavalier une fois maître de sa monture, doit être capable de l'utiliser avec tact pour faire éclore avec la pratique « le sentiment du cheval et le tact équestre ». L'animal est ainsi dompté par la volonté de l'être humain. Les mains *légères, douces* ou *fermes* expriment l'intention du cavalier et les jambes retiennent son intensité. S'affranchissant de son instructeur, il peut alors se consacrer aux caractéristiques de la vie militaire qui imposent rusticité et adresse à tout cheval de guerre. Ainsi, progressivement, cavalier et cheval se fondent et se confondent dans une harmonie parfaite pour ne faire plus « qu'un » à l'image du centaure dans la mythologie grecque, mi-homme, mi-cheval. Le cheval, « la plus belle conquête de l'homme » selon l'adage, devient alors le « prolongement » du cavalier avant d'être sa monture.

Le cavalier est avant tout un soldat qui s'accomplit par une « éducation morale » et une « instruction professionnelle ». Cet apprentissage physique et psychologique passe par des attitudes à gagner et des défauts à corriger. Il suit donc une instruction élémentaire à pied, puis à cheval avant d'exécuter des évolutions ou des manœuvres de manière collective au sein d'une escouade, d'un peloton, d'un escadron ou d'un régiment. La base de l'éducation a ainsi « *pour premier objet, de concert avec les exercices gymnastiques et autres, de corriger l'attitude des hommes, la plupart du temps faussée par de mauvaises habitudes de maintien et plus encore par le métier qu'ils ont exercé, ou qui tient à leur conformation.* ¹³⁰⁷ »

Il n'est donc pas incongru de rapprocher cette éducation de celle du jeune cheval d'arme qui doit lui aussi passer par des stades de formation. Débarrassé, puis

¹³⁰⁷ Général Baron de COINTET, *Instructions données à la 2^e division de cavalerie*, Paris, 1897, 207 p., p. 3.

dressé, il peut ensuite être conduit vers le champ de manœuvre ou le champ de bataille. Cavalier et cheval ne forment plus alors qu'un seul corps. La science de l'équitation théorique et pratique, la valeur personnelle du cavalier sont alors les gages de succès pour « bien monter à cheval » dans une harmonie accomplie de forces intellectuelles et physiques : au cavalier instruit, l'aisance et la maîtrise de soi, au cheval instruit, l'attention et la soumission. La pratique des exercices et des manœuvres devient ainsi le grand maître de l'équitation militaire.¹³⁰⁸

Le corps militaire est représenté par les hommes qui le composent et qui le structurent. Dans la cavalerie une particularité unique donne au cavalier et au cheval la nécessité de faire corps pour être fonctionnel avant d'être opérationnel. Nous pouvons donc souligner la nature de ces deux êtres qui par leurs aptitudes biologiques structurent la qualité de la profession militaire. Dans cette optique, Alain Ehrenberg s'interroge sur les qualités morphologiques de l'homme qui se soumettent progressivement à l'éducation militaire où se combinent formation morale et physique. Pour lui, le dressage militaire permet de saisir une relation de pouvoir où la soumission de l'individu n'est pas nettement dissemblable de son affranchissement.

« *Le dressage individuel doit fonctionner dans une cohésion tactique du petit groupe dans lequel s'insère le soldat et par extension de la troupe elle-même. Dressé à se battre dans la seule solitude physique, le soldat risquerait de glisser dans la sphère de la nuisance sociale. C'est par conséquent dans un va-et-vient entre l'initiative individuelle et la cohésion sans faille du groupe que s'organise l'éducation du soldat. La discipline du rang vient relayer l'initiative individuelle (...)* »¹³⁰⁹. Le dressage collectif consiste alors « *à faire du soldat un organe dans un organisme et non pas un rouage dans une machine* »¹³¹⁰.

En 1912, l'art équestre militaire, sans être remis en cause, contribue à développer l'éducation du soldat transformé en cavalier dont la codification des exercices élémentaires est rappelée dans le règlement sur les exercices et les manœuvres de la même année. Le *Manuel d'équitation et de dressage* complète la mise en condition morale et physique des troupes montées, dont l'objectif reste à travers l'union homme-cheval de créer un outil de combat. Dans le cadre de l'équitation secondaire, il permet aux instructeurs d'y puiser les méthodes d'enseignement et de perfectionnement à destination des gradés et cavaliers. Quant aux officiers de cavalerie, ils peuvent y trouver les clefs d'un art équestre réservé à

¹³⁰⁸ *Manuel d'équitation et de dressage*, [coll.], Paris, Nancy, librairie militaire Berger-Levrault, 1912.

¹³⁰⁹ EHRENBURG (Alain), *Le corps militaire, politique et pédagogie en démocratie*, Paris, Aubier, 1983, p. 146.

¹³¹⁰ *Idem.*

l'élite dans l'enseignement supérieur. La valeur du cavalier est alors fonction, d'une part de son habilité et de son instruction, d'autre part de la qualité et du dressage de son cheval.

Aussi, l'éducation du cavalier est le résultat d'une dynamique progressive devant conduire à l'engagement physique par le corps et par l'esprit. Comme le rappelle le règlement de 1912, la devise de la cavalerie à la veille de la Première Guerre mondiale reste « *attaquer sans compter, poursuivre sans repos* », reprenant ainsi à son compte les théories sur *l'offensive*, soutenues notamment par le lieutenant-colonel de Grandmaison dans deux conférences célèbres.¹³¹¹

Ainsi, l'éducation du cavalier et du cheval de guerre contribue à forger les corps et les esprits de la cavalerie française dans la société militaire. Elle justifie l'application de méthodes et la diffusion de règles qui trouvent toute leur légitimité aux abords de la frontière. L'éducation morale du cavalier tient ainsi une large place dans ce processus d'instruction, car « *il faut lui faire concevoir la grandeur du rôle qu'il aura à jouer à la frontière, alors que toute la France aura les yeux fixés sur lui et que ses premiers succès pourront avoir une influence morale capable d'assurer des victoires à l'armée pendant tout le reste de la campagne* »¹³¹².

Mais l'équitation militaire est-elle une émanation de l'équitation académique ou est-ce l'inverse ? Jean-Pierre Digard souligne la difficulté à clarifier le débat même encore aujourd'hui.

« *En France, les origines militaires du Cadre noir de Saumur et la place qu'occupent aujourd'hui officiers et sous-officiers au sein de cette prestigieuse institution équestre contribuent à encourager dans l'esprit du public et de certains spécialistes, la confusion entre équitation militaire et équitation académique* »¹³¹³.

¹³¹¹ Le lieutenant-colonel Loyzeau de Grandmaison (1867-1915) était chef du 3^e bureau (mouvements et opérations) de l'état-major de l'armée, lorsqu'il se rendit célèbre par deux conférences faites en 1911 au centre des Hautes études (créé en 1910) sur la notion de sûreté et l'engagement des unités. Elles eurent un grand retentissement et furent à l'origine d'une application stricte de « l'offensive à outrance » dans les schémas tactiques de 1914.

¹³¹² SYLVESTRE (chef d'escadrons), *Du rôle de la cavalerie dans les troupes de couvertures*, Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1898, 92 p., p. 89.

¹³¹³ DIGARD (Jean-Pierre), « Equitation militaire et équitation académique : histoire et enseignements d'un antagonisme pluriséculaire », dans ROCHE (Daniel) [dir.], *Le Cheval et la Guerre. Du XV^e au XX^e siècle*, Paris, Art équestre de Versailles, 2002, 399 p., p. 95-107,

Le dressage des chevaux et des cavaliers a-t-il eu toujours pour unique but la préparation au combat ? En fait, malgré antagonisme ou incompatibilité, les deux équitations répondent à des finalités différentes mais se complètent car « *sans équitation, on n'a pas de cavalerie ; avec trop d'équitation, on n'en a pas d'avantage* »¹³¹⁴. Dans ce cadre, les cavaliers militaires se préoccupent avant tout d'efficacité. Par un travail d'apprentissage et de dressage réalisé sous contraintes humaines et économiques, ils ont la mission de préparer la bataille future. Les écuyers, quant à eux, développent et enrichissent dans les périodes de paix un art équestre constitutif d'un patrimoine immatériel¹³¹⁵.

Il faut toutefois rappeler que l'utilisation des chevaux répond à des besoins identifiés qui ne condamnent pas le cheval exclusivement à la guerre.¹³¹⁶ Pour le cheval de selle, sa *fonction manifeste*, conséquence attendue, est explicite pour la chasse, le transport ou le voyage. En revanche, sa *fonction latente*, se référant au domaine du paraître, ne peut être écartée¹³¹⁷. Cette dernière, éclaire un statut social, une richesse ou un pouvoir.

« *L'équitation savante est une équitation ostentatoire, à finalité principale de distinction (...). Aussi bien par le modèle des chevaux (...) que par le style de monte (...), elle doit distinguer l'aristocrate du roturier, l'officier de la troupe, le cavalier de la piétaille ; le cheval bien dressé doit être soumis à son maître, et montrer qu'il est le cheval du maître* »¹³¹⁸.

En 1825, la réorganisation de l'Ecole de cavalerie de Saumur par le général Oudinot¹³¹⁹ sonne le glas de l'équitation académique et le triomphe de l'équitation militaire pendant tout le XIX^e siècle.

¹³¹⁴ GRANGES (Yves), *Le cheval oublié. Essai sur les aspects socio-politiques de la relation de l'homme et du cheval en France (1614-1914)*, thèse Grenoble, IEP, 1981.

¹³¹⁵ En 2011, suite au dossier préparé par le Cadre Noir de Saumur, « l'équitation de tradition française » est inscrite sur la liste représentative du patrimoine immatériel de l'humanité validée par l'UNESCO.

¹³¹⁶ Le cheval peut donc être identifié en fonction de son utilité. Le cheval de guerre est un « galopeur » (allure du galop), le cheval de trait est un « tireur » (allure du pas), le cheval de carrosse est un trotteur (allure du trot).

¹³¹⁷ Les notions de *fonction manifeste* et de *fonction latente* rappelées par Jean- Pierre Digard sont empruntées au sociologue américain Robert King Merton (1910-2003). Dans la suite des travaux de Max Weber (1864-1920), R. K. Merton s'est intéressé à la sociologie des organisations, aux pratiques sociales et institutionnelles.

¹³¹⁸ DIGARD (Jean-Pierre), *op. cit.*, p. 107.

¹³¹⁹ Le général Oudinot (1791-1863), fils du maréchal Oudinot (1767-1867), commande une brigade de cavalerie au camp de Lunéville en 1824. L'année suivante, il est chargé par Charles X de réorganiser l'Ecole de cavalerie de Saumur, tâche qu'il accomplit pendant cinq ans.

« Même si l'état du dressage en France paraissait encore à certains « complètement déliquescents » vers 1895, on peut affirmer qu'il aura fallu attendre que la cavalerie apporte, une première fois à Sedan, puis définitivement en 1914-1918, la démonstration de son incapacité à jouer dorénavant un rôle décisif dans les batailles, pour voir se manifester à nouveau de grands novateurs équestres (...) »¹³²⁰.

Mais le cheval est aussi une occasion pour les régiments de cavalerie de Lunéville de rehausser l'allure des fêtes ou des prises d'armes. Il complète le champ visuel de l'animation équestre et le champ mental de l'appartenance à une arme et à ses traditions. En ce sens, l'histoire des batailles de la cavalerie française apporte un champ mémoriel conséquent pour établir « la fête du régiment ». Le 16 juin 1910, la commémoration annuelle de la bataille de Marengo¹³²¹ aux 8^e et 9^e régiments de dragons à Lunéville en est une illustration.

« Les 8^e et 9^e régiments de dragons ont fêté mardi la bataille de Marengo, gagnée par les troupes françaises commandées par Bonaparte, sur le général autrichien Mélas. A 8h. 1/2 du matin, les régiments en grande tenue de service, étaient rangés en bataille face aux Bosquets, dans le milieu du terrain de manœuvre. Après avoir passé devant le front des troupes, le colonel Aubier commandant par intérim de la brigade, les fit mettre en colonne par escadrons, les deux ailes repliées vers le centre, les trompettes près de lui. A ce moment, arrivait le général de division de Mas-Latrie, qui fut salué par les sonneries réglementaires. Ensuite les trompettes ouvrent le ban. Après avoir fait aux soldats l'historique de la bataille de Marengo où se couvrirent de gloire les régiments qui devaient former plus tard les 8^e et 9^e dragons, leur chef exprima l'espoir que les cavaliers d'aujourd'hui sauraient montrer, le cas échéant, les mêmes qualités de bravoure, d'énergie et d'endurance que leurs aînés. Les trompettes ferment le ban. Les deux régiments défilent ensuite au trot et vont se masser au fond du terrain pour la charge de front en bataille, sur les Bosquets. Aussitôt après cette charge, la brigade est rentrée en ville où elle a défilé tout entière devant le colonel Aubier sur la place Stanislas, les trompettes des deux régiments sonnait pendant le défilé. Pour cette revue sur le terrain de manœuvres, les escadrons étaient complets, mais les cavaliers montés sur des jeunes chevaux n'ont pris part ni au défilé au trot ni à la charge finale. L'après-midi, les dragons ont eu quartier libre et la rentrée

¹³²⁰ DIGARD (Jean-Pierre), *op. cit.*, p. 103.

¹³²¹ La bataille de Marengo oppose en Italie, le 14 juin 1800, une armée française commandée par le Consul Napoléon Bonaparte à une force autrichienne commandée par le général von Melas. Transformée en déroute pour les Autrichiens, cette victoire française pourtant pas acquise dans les premières heures des combats, sert les intérêts politiques de Napoléon et fait l'objet d'une propagande habilement entretenue par la suite. La cavalerie française emmenée par le général Murat, dans des actions habiles et audacieuses, assure en particulier le succès de cette journée. Le nom de cette bataille est brodé en lettre d'or sur les étendards des 8^e et 9^e RD en reconnaissance de leur participation à ce fait d'armes.

au quartier a été fixée à 10 heures. Quant au menu des repas, il fut naturellement plus corsé qu'à l'ordinaire ».

Trois ans plus tard, le commandant d'André¹³²², affecté au 8^e régiment de dragons, fait paraître un ouvrage historique portant sur les « quatre batailles principales » auxquelles a participé son régiment sous le Premier Empire.¹³²³ Selon le général Cherfils, « les récits de ces quatre batailles ont été faits pour l'instruction, l'éducation surtout des cavaliers et des gradés. Ils ont été dits aux sous-officiers et aux officiers du 8^e dragons. Leur succès a été tel qu'on a voulu en conserver la trace ; et le livre est sorti de ce sentiment. Et c'est tant mieux, car s'il est particulièrement écrit pour la gloire du 8^e dragons et pour perpétuer le culte de ses prouesses, il est d'une portée plus haute ; il intéresse toute la cavalerie »¹³²⁴.

Au début du XIX^e siècle, la théâtralisation militaire et la mise en scène de pantomimes à grand spectacle fondées sur les exploits militaires et la construction nationale développent un champ d'action inédit pour la cavalerie prenant progressivement les traits d'un « carrousel ».

La *Chute de la Bastille*, premier pantomime d'actualité à forte connotation militaire, est réalisé moins d'un mois après les événements du 14 juillet 1789 et se déroule sur la piste du cirque de Londres. En France, quelques années plus tard, au cirque d'Hiver ou au cirque Olympique de Paris, les exploits de la Grande Armée offrent de nombreux sujets d'animations festives et théâtrales. C'est sous la monarchie de Juillet que plusieurs pantomimes participent à la réhabilitation de Napoléon I^{er}, faisant de ce thème une manne inépuisable avec des pièces telles que « L'Empereur », le 6 décembre 1830, « Austerlitz », le 20 avril 1833 ou encore, le 15 février 1845, « L'Empire »¹³²⁵. En 1854, c'est au tour de l'hippodrome de la barrière de l'Etoile¹³²⁶ d'accueillir un spectacle évoquant la guerre de Crimée, avec une mise

¹³²² Maxime, Ernest, Marie, Balthazard d'André (1864-1914). Il sert à Lunéville au 18^e RCH, de 1908 à 1910, puis au 8^e RD, de 1910 à 1913. Affecté au 5^e RCH et promu lieutenant-colonel, le 23 juin 1913, il est blessé mortellement à Bixschoote (Belgique) lors de la bataille de l'Yser, le 2 novembre 1914.

¹³²³ d'ANDRE (commandant), *Quatre batailles, Rivoli, Marengo, Austerlitz, Heilsberg*, Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1913, 104 p.

¹³²⁴ Cité par *L'Eclaireur de Lunéville*, dimanche 26 janvier 1913.

¹³²⁵ HODAK-DRUEL, « Du spectacle militaire au théâtre équestre », dans ROCHE (Daniel) [dir.], *Le Cheval et la Guerre. Du XV^e au XX^e siècle*, Paris, Art équestre de Versailles, 2002, 399 p., p. 375.

¹³²⁶ Sorte de cirque équestre, avant de devenir champ de courses, l'hippodrome de l'Etoile est inauguré le 4 juillet 1845. Détruit partiellement par un incendie l'année suivante, il est définitivement supprimé en 1855 pour laisser la place à d'autres aménagements urbains. De 1845 à 1907, cinq hippodromes se succèdent à Paris : l'hippodrome de l'Etoile, l'hippodrome de la Porte Dauphine (ou hippodrome de la Plaine de Passy),

en scène grandiose faite de batailles, d'évolutions de troupes, de tirs et de chevauché. L'équitation de guerre est mise à l'honneur avec la participation de soldats et de cavaliers mis à disposition par le ministre de la Guerre. Charges et combats se déroulent à cheval et donnent aux spectateurs l'illusion de vivre une expérience de guerre. Ces exhibitions dynamiques, faites de prouesses acrobatiques et physiques donnent une représentation vivante des combats et complètent les illustrations statiques de la bataille à cheval rendues publiques par la peinture, la sculpture ou la photographie naissante. Ainsi, « *La théâtralisation des faits de guerre permet de rappeler l'existence de retransmission de batailles avant l'avènement du cinéma puis de la télévision, soulignant le rôle important du théâtre équestre dans la constitution d'une représentation collective de l'histoire et de l'actualité* »¹³²⁷.

A Lunéville, le « carrousel » ou les « fêtes de cavalerie », participent, sous la forme d'un théâtre de plein air, à magnifier la cavalerie française tout en mêlant bruit des chevaux et bruit des armes. Fort de la participation de « vrais « militaires de la garnison et non de saltimbanques ou de comédiens, la guerre « se joue » alors à grande échelle devant un public nombreux et captivé.

Entre le XIX^e et le XX^e siècle plusieurs témoignages apportent des détails intéressants sur ce spectacle de cavalerie relevant à la fois de l'histoire équestre et de l'histoire militaire. En octobre 1838, un carrousel de grande ampleur est organisé en présence du duc d'Orléans, fils aîné du roi Louis-Philippe. Il réunit des lanciers, des dragons et des cuirassiers des régiments présents à ce moment dans la garnison pour effectuer des manœuvres dans le camp de cavalerie¹³²⁸. Dans un spectacle en deux parties, le plus souvent en tenue militaire réglementaire, les officiers puis les sous-officiers et les brigadiers et les cavaliers entament tour à tour de nombreuses figures acrobatiques dans lesquelles l'endurance mais surtout l'habileté des cavaliers est mise à l'épreuve. « *On a admiré l'adresse des cavaliers à diriger les chevaux dans les mouvements les plus difficiles, dans les voltes, la serpentine et la spirale* »¹³²⁹.

l'hippodrome de l'Alma (ou hippodrome de Paris), l'hippodrome du Champ de Mars, l'hippodrome de la Place Clichy.

¹³²⁷ HODAK-DRUEL, « Du spectacle militaire au théâtre équestre », dans ROCHE (Daniel) [dir.], *Le Cheval et la Guerre. Du XV^e au XX^e siècle*, Paris, Art équestre de Versailles, 2002, 399 p., p. 367.

¹³²⁸ Voir la première partie de l'étude.

¹³²⁹ BAUMONT (Henri), *op. cit.*, p. 551.

A Lunéville, c'est en 1866, lors du passage dans la ville de l'impératrice et du prince impérial qu'un carrousel nocturne est organisé au château par la garnison en leur honneur. Une gravure de l'époque immortalise cet évènement.¹³³⁰

Dans une période où « l'esprit de revanche » trouve une nouvelle dynamique, le souvenir du Second Empire réveille les fastes de la cavalerie impériale et initie le carrousel¹³³¹ de la 2^e division de cavalerie à Lunéville, le 7 août 1913. Fête équestre sans précédent dans l'histoire de la garnison, son organisation mobilise toutes les unités présentes. La presse locale raconte avec de nombreux détails tous les moments de la journée et souligne même la diffusion d'un reportage cinématographique réalisé par la maison Pathé. De grandes quantités de cartes postales sont également éditées par les maisons Quantin ou Bastien de Lunéville.

C'est ainsi qu'en août 1913, la fête de la cavalerie permet à la division du général Lescot de présenter ses savoir-faire équestres à de nombreux curieux venus de toute la Lorraine et même d'au-delà.

« Le 18 juillet 1866, l'impératrice et le prince impérial arrivaient à Lunéville. L'enthousiasme était débordant. Il plut des décorations. M. le sous-intendant Mequillet, le père du député, reçut des mains de la souveraine la croix d'officier de la Légion d'honneur. Entre autres attractions, notre cité offrit à ses hôtes une superbe fête de nuit à laquelle la cavalerie de la garnison prit une large part (...). Est-ce le souvenir de cette fête que le général Varin a eu l'idée de donner dans les prairies de Jolivet, la splendide fête militaire que nous avons admirée jeudi ? Dans tous les cas, nous félicitons bien chaudement les metteurs en scène et tous les collaborateurs depuis le colonel Dezaunay du 31^e RD, jusqu'au plus humble cavalier, quels qu'ils soient (...). Il y avait longtemps qu'on parlait, dans la garnison de cette fête. Elle a dépassé tout ce qu'on pouvait attendre de la valeur des hommes, de leur entraînement, de leur zèle, de leur volonté (...) »¹³³².

Edité par l'imprimerie Razel Frères de Lunéville, le programme officiel de cette journée¹³³³ intitulé « *Carrousel de Lunéville* », et non « carrousel de la 2^e division de

¹³³⁰ Voir annexe.

¹³³¹ La fête de la cavalerie prend le plus souvent la forme d'un carrousel qui est une fête militaire équestre donnant plus ou moins l'image d'un combat à cheval. Il se compose de courses pour lesquelles des prix sont remis. On y exécute toutes sortes de figures à cheval dont « la course de bagues » (enlever des anneaux avec la pointe de la lance), la « course de tête » (pointer des têtes de mannequin avec le sabre) ou des « courses de javelot » (lancer un javelot au galop). Exercices règlementés par une instruction de 1862 et tombés en désuétude après la guerre de 1870, ils réapparaissent peu après à l'École de cavalerie de Saumur, mais aussi à l'École d'application du génie et de l'artillerie et à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr.

¹³³² *Le Journal de Lunéville*, dimanche 10 août 1913.

¹³³³ Voir annexe.

cavalerie », annonce pour le jeudi 7 août 1913 à « 2 heures du soir » les deux parties des festivités entrecoupées par un entracte. Il est illustré par deux dessins faisant référence, l'un à l'histoire romaine, un char romain tiré par deux chevaux, l'autre à l'histoire de l'Ouest américain, un indien brandissant une hache monté sur un cheval lancé au galop. Faut-il y voir, une fois encore, une référence aux épopées équestres passés ou une simple connivence avec l'esprit du jeu préfigurant le contenu même du carrousel ? Les deux explications paraissent pouvoir être retenues. Dans le document, les unités de cavalerie responsables d'un « tableau vivant » sont mentionnées. Dans la première partie, le 31^e régiment de dragons est ainsi chargé de la « course de têtes et de bagues » et du « drame dans le Far-West », le 8^e régiment de dragons du « combat au sabre », les cavaliers de la 2^e brigade de chasseurs, de la « course de têtes et du jeu de Rose ». Dans la deuxième partie, les sous-officiers et brigadiers de la 2^e brigade de chasseurs mettent en œuvre les « sauts de haies », les cavaliers du 18^e régiment de chasseurs, la « reprise des retardataires (chasse à courre) », les sous-officiers, brigadiers et cavaliers du 8^e régiment de dragons, un « jour de fête à Rome ». Les « volants » de la garnison présente en fin de spectacle une mise en batterie d'une pièce d'artillerie tractée. Même les chasseurs à pied sont de la fête. Un carrousel introduit et termine les festivités qui se clôturent par une remise de prix aux cavaliers les plus agiles ou les plus audacieux.

Dix jours après la fête, *Le Journal de Lunéville* annonce la diffusion d'un film dans la seule salle de cinéma de la ville.

« Rappelons que ce soir, jeudi 14, ainsi que samedi 16 à 8 heures, salle Stanislas, M. Stingre fera passer sur son écran la fête de la 2^e division de cavalerie. Prix des places : loges et galeries 1 fr. 50, salle 1 fr. (Les carnets d'abonnements et les billets de faveur sont suspendus pour ces deux soirées) »¹³³⁴.

Finalement, deux projections sont réalisées au théâtre Stanislas le jeudi et le samedi suivants. Un compte-rendu en est livré dans le même journal.

« Jeudi et samedi soir, M. Stingre a fait passer sur l'écran de scène, au théâtre Stanislas le film cinématographique de la fête de la division qu'un rédacteur spécial de la maison Pathé¹³³⁵ était venu prendre spécialement pour lui. Un nombreux public a revu avec

¹³³⁴ *Le Journal de Lunéville*, dimanche 17 août 1913.

¹³³⁵ Un contact avec la société Pathé (Pathé archives à Saint-Ouen) n'a pas permis de retrouver ce film.

infiniment de plaisir les différentes évolutions, soit sérieuses, soit comiques, exécutées dans la journée du 7 août par nos dragons, nos chasseurs, nos petits vitriers et nos »volants ». On comprend l'enthousiasme que ce film de 400 mètres a soulevé à Paris sur les boulevards, à Bruxelles, à Nancy salle Poirel. A Lunéville, on a applaudi également tous les acteurs de ces divers numéros et acclamé les généraux, l'officier russe, la tribune d'honneur, la sortie tumultueuse, puis les figures sympathiques de MM. Collet et du lieutenant Bladinières, deux des chevilles ouvrières, quoique modestes de la fête »¹³³⁶.

Le succès dépasse le cadre local, puisque plusieurs grandes villes accueillent l'événement, mais obtient aussi une dimension internationale en s'exportant en Belgique¹³³⁷. Une troisième représentation est annoncée pour le samedi suivant au théâtre Stanislas de Lunéville avec le concours de l'harmonie de Viller. Le prix des différentes places disponibles est reprécisé « *Prix des places : loges, 1 fr. ; galeries, 0 fr. 75 ; salle, premières, 0 fr. 75 ; secondes, 0 fr. 50* ».

L'Indépendant de Lunéville n'est pas en reste, et propose au lecteur un article de deux grandes pages sur cette fête à la fois fête de cavalerie et fête hippique.

« La fête hippique de jeudi a obtenu le plus magnifique succès. Jamais l'hippodrome de Jolivet, même aux plus brillantes journées de courses, n'avait vu affluence pareille. Les tribunes agrandies encore par l'installation de gradins dans les parties réservées précédemment au pesage et au pari mutuel, étaient bondées ; l'enceinte et la pelouse étaient envahies par une foule de spectateurs dont beaucoup étaient arrivés dès avant une heure pour s'assurer les meilleurs places et ne rien perdre du spectacle. Il y avait vingt mille personnes environ. Des trains complets avaient amené des officiers et des soldats des garnisons voisines et une masse de curieux venus de tous les points de la région. (...). Ce fut une fête superbe à tous les points de vue et telle que l'on en avait point eue à Lunéville »¹³³⁸.

L'attraction régionale de l'événement est confirmée par la présence des représentants militaires de plusieurs villes voisines et justifie cette remarque du journaliste identifiant cette fête comme une grande première pour la cité cavalière. Tous les thèmes de la fête sont ainsi repris point par point et développés pour permettre au spectateur présent ce jour de se remémorer les différentes séquences visuelles et émotionnelles, empreintes d'esprit militaire, de patriotisme et d'humour. Il

¹³³⁶ *Le Journal de Lunéville*, mercredi 20 août 1913.

¹³³⁷ Les lieux et dates de ces différentes projections n'ont pu être confirmés par nos recherches.

¹³³⁸ *L'Indépendant de Lunéville*, dimanche 10 août 1913. Voir annexe.

s'agit aussi de montrer la valeur de la cavalerie française à travers des exercices, délicats requérant qualités équestres et qualités acrobatiques. Mais l'article de presse en témoignant du succès de l'évènement s'adresse aussi au lecteur absent. Les items sont ainsi multiples : Carrousel, course de têtes, combat de sabre, drame du Far West, course et jeux, pyramide, saut de haies, reprise de retardataires, chute, noce, chasse à courre, fête à Rome, mise en batterie, prix, quête au profit des pauvres de la ville.

La *Revue de cavalerie* se plaît également à témoigner de l'aspect festif de l'évènement.

« La 2^e division de cavalerie, notre belle division de la frontière, vient de donner sur l'hippodrome de Jolivet, le jeudi 7 août, une fête particulièrement brillante, que nous tenons à signaler sommairement. Le programme qui s'est déroulé devant une énorme assistance était extrêmement varié ; carrousel classique par des pelotons de dragons et de chasseurs, combat au sabre par le 31^e dragons, mise en batterie, dont la rapidité a été impressionnante, saut de haies par les sous-officiers et brigadiers de la 2^e brigade de chasseurs¹³³⁹, représentaient la partie militaire de la fête. La partie humoristique n'avait pas été non plus oubliée : une amusante « Reprise des retardataires¹³⁴⁰ », et surtout une « Fête à Rome¹³⁴¹ », ingénieuse parodie jouée et mimée avec un entrain endiablé par des sous-officiers et brigadiers du 8^e régiment dragons, ont obtenu le plus franc succès. Autour des généraux et chefs de corps, on remarquait les autorités civiles de la garnison. Et la foule lorraine, toujours si vibrante, venue de loin pour applaudir les vaillants acteurs de la journée, peut être évaluée à plus de 10.000 personnes. La réussite a été complète et fait grand honneur à tous ceux qui ont contribué à cette belle fête, et spécialement au général Varin¹³⁴², qui avait assumé la tâche ingrate de l'organiser dans tous ses détails »¹³⁴³.

A quelques kilomètres de la frontière, la fête équestre de la 2^e division de cavalerie attire aussi un public venu nombreux de la Lorraine annexée dont certainement aussi quelques Allemands, civils ou militaires, coutumiers des prises d'armes ou des évolutions de la 2^e division de cavalerie d'après certains « on dit » de la presse locale ou des commissaires spéciaux. Mais dans une période où la diplomatie internationale s'affaire autour des questions européennes, n'est-ce pas

¹³³⁹ Comprenant le 17^e RCH et le 18^e RCH.

¹³⁴⁰ Chorégraphie burlesque faite à cheval.

¹³⁴¹ Chorégraphie et évocation historique évoquant les fastes de la cavalerie romaine et l'origine du carrousel.

¹³⁴² Commandant la 2^e BD (8^e RD, 31^e RD).

¹³⁴³ *Revue de Cavalerie*, août septembre 1913.

aussi une manière pour la cavalerie française de montrer son agilité, sa détermination et finalement sa force face au voisin allemand ?

- La société équestre

Après la chute du Second Empire, une « société équestre » marquée par « l'amour du cheval » et l'équitation sous toutes ses formes, mais plus encore, par une forme de vie « réservée » à une certaine élite civile et militaire, domine encore la vie mondaine de garnison. Quelles en sont les formes à Lunéville ?

Comme le souligne Jean Duma en évoquant l'idéal militaire et la guerre au XVIII^e siècle, « *le cheval participe pleinement à la mise en œuvre du mode de vie et de l'idéal nobiliaire. Son usage est une façon d'imposer son rang tout en s'efforçant de remplir pleinement ses obligations* »¹³⁴⁴.

Pour les officiers, le cheval possède une fonction symbolique, qui s'exprime diversement à travers les aptitudes données à la fonction de commandement dans les prises d'armes, les manœuvres et *in fine*, le combat. La fonction d'officier de cavalerie relève aussi d'une certaine aristocratie ou « méritocratie » équestre qui s'exprime sous plusieurs formes que ce soient à travers le patronyme, le parcours de carrière, ou plus simplement, un art de vivre réservé aux « bonnes familles » de la société. Durant tout le XIX^e siècle, nombreuses sont les « grandes familles » ayant un parent officier, et qui plus est, officier de cavalerie. Lunéville n'échappe pas à ce trait social jusqu'en 1914, même si toutefois, il a tendance à s'estomper progressivement. Sous le Second Empire, William Serman constate que les nobles ont trois fois plus de chances que les roturiers de dépasser le grade de lieutenant-colonel¹³⁴⁵. Cet aspect est encore plus vrai pour les hautes autorités militaires qui demeurent imprégnées d'une conception aristocratique de la carrière d'officier. Dans la cité lorraine, parmi les dix-neuf généraux de division qui commandent la 2^e division de cavalerie entre 1873 et 1921, neuf détiennent un nom à particule, complété le plus souvent par un titre nobiliaire¹³⁴⁶. Dans la même période, parmi les quarante généraux ayant commandé une brigade de chasseurs, de dragons ou de cuirassiers dans la cité, vingt-deux possèdent les mêmes caractéristiques patronymiques et

¹³⁴⁴ DUMA (Jean), « Guerre, cheval et cavaliers à la Cour de Louis XV au prisme des mémoires du duc de Luynes », dans ROCHE (Daniel) [dir.], *Le Cheval et la Guerre. Du XV^e au XX^e siècle*, Paris, Art équestre de Versailles, 2002, 399 p., p. 87.

¹³⁴⁵ SERMAN (William), *Les officiers français dans la nation, 1848-1914*, Paris, Aubier, 1982, 283 p.

¹³⁴⁶ Le général Cornat (1824 - 1891) est le premier officier général roturier à commander la 2^e DC, du 23 février 1877 au 10 février 1879.

sociales. Ainsi, sous la Troisième République, « *le nombre des officiers d'origine nobles tend à s'accroître, surtout dans la cavalerie. Seule la carrière des armes permet aux vieilles familles légitimistes de ne pas souiller leur sang en servant la « Gueuse ». L'armée apparaît comme un refuge pour les conservateurs indésirables dans la diplomatie, la magistrature et l'administration depuis le retour des républicains au pouvoir en 1876-1879* ». ¹³⁴⁷ S'il n'a pas été étudié en détail les idées politiques défendues par l'ensemble des officiers généraux de Lunéville, l'hypothèse de se trouver en présence d'une population défendant majoritairement des idées conservatrices ne peut être exclue. En effet, si les généraux Lardeur, Loizillon et Trémeau se prévalent plus ouvertement d'idées républicaines ¹³⁴⁸, les autres semblent se distinguer par des comportements montrant leur attachement à « l'ordre » et la religion catholique. La même remarque peut être retenue pour les colonels, chef de corps des régiments de cavalerie de la place. Toutefois, leur attachement à leur arme et les efforts qu'ils y consacrent, les identifient dans leur grande majorité comme « d'excellents officiers de cavalerie », aptes à exercer un commandement aux abords de la frontière franco-allemande. Une étude complémentaire apporterait à n'en pas douter de nombreuses précisions mais aussi quelques nuances. ¹³⁴⁹

En temps de paix, l'officier de cavalerie se consacre certes à son propre entraînement et à celui de ses subordonnés, mais il prend à cœur aussi de soigner son ou ses chevaux pour parfaire son habilité équestre et répondre aux sollicitations sociales de sa garnison. En dehors des périodes de service, il s'adonne à une vie mondaine où le cheval est très souvent présent car « *pour un vrai cavalier, le cheval est une source inépuisable de satisfactions* » ¹³⁵⁰. En manœuvre, en ville, sur le champ de course, ou en société, il occupe son espace professionnel et mental. Par certains aspects, le dernier quart du XIX^e siècle semble alors répondre aux « *heureux temps* » du XVIII^e siècle évoqués par le marquis de Foudras « *où tout était facile* » pour les officiers de la garnison dont certains possédaient un petit équipage de chasse à courre. ¹³⁵¹ Ainsi, en 1875, le duc de Chartres, fils du Duc d'Orléans,

¹³⁴⁷ CORVISIER (André), [dir.], *Histoire militaire de la France, de 1871 à 1940*, (T 3), Pedroncini (Guy), [dir.], Paris, PUF, 1992, 522 p., p. 73.

¹³⁴⁸ Il serait en particulier intéressant d'identifier tous les généraux de Lunéville affiliés à la franc-maçonnerie (comme à priori le général Loizillon d'après Xavier Boniface) et à contrario de relever ceux ayant fait l'objet d'une fiche sous le ministère du général André (comme à priori le général Lescot quand il était colonel, d'après François Vindé).

¹³⁴⁹ Voir les fiches biographiques des officiers généraux ayant commandé la 2^e DC proposées en annexe

¹³⁵⁰ WEYGAND (général), *op. cit.*, p. 21.

¹³⁵¹ FOUDRAS (Louis, Auguste Théodore, marquis de), *Les gentilshommes chasseurs*, 1848, (réédition Club des Librairies associées, 1962), 407 p.

lieutenant-colonel au 8^e régiment de dragons, organise une partie de chasse à courre dans la forêt de Mondon avec le comte de Paris et le prince de Joinville en souvenir peut être de celles qu'organisaient en son temps les gendarmes rouges de Lunéville. Moyennant une « *modeste cotisation mensuelle, à subvenir aux frais de l'entretien d'un piqueur, d'une meute de quarante-cinq chiens, de la location du chenil et des terrains de chasse* », chaque officier membre d'un équipage pouvait inviter un camarade à profiter d'un « *bon galop derrière les chiens* »¹³⁵². Mais les activités équestres en pleine nature tournent parfois au drame et produisent « *une douloureuse impression dans le corps des officiers de la division* », comme l'évoque l'accident qui coûte la vie au sous-lieutenant Rioust de Largentaye, du 7^e régiment de dragons, dans le même bois de Mondon, en mars 1879.

« *Les officiers du 7^e dragons se livraient à ce qu'on appelle la chasse aux petits papiers. Parmi eux se trouvait M. Rioust de Largentaye, sous-lieutenant au 7^e dragons, sorti depuis trois mois seulement de l'école, et fils du député des Côtes-du-Nord. La chasse était terminée. On rentrait au rendez-vous qui était la maison du garde. Mais pour y arriver, il fallait encore franchir deux obstacles, c'est-à-dire deux barrières. Le cheval de M. Rioust était lancé. Il franchit la première barrière mais il butta sur la seconde et s'abattit en écrasant en quelque sorte son cavalier. Le jeune officier portait un corps de chasse en bandoulière. La secousse fit relever le cor au niveau de la tête, et c'est sur cet instrument qu'il eut un côté de la figure horriblement pressé par le cheval. Le cor de chasse en était aplati. Un chirurgien qui se trouvait sur les lieux sans trousse, en fit demander une à Lunéville, et il essaya de soigner M. Rioust qui ne donna aucun signe de vie. Transporté à l'hôpital de Lunéville, il y est mort hier soir, lundi à 11 heures, sans avoir repris connaissance* »¹³⁵³.

En 1875, les premières courses militaires sont organisées au sein des concours hippiques civils. Pour les jeunes officiers sortant d'école, *monter en course*, n'est pas seulement une activité sportive, comme le souligne certains de ses détracteurs qui l'assimilent à « *une distraction vaine et superflue* », mais « *une occupation des plus sérieuse* » qui développe « *connaissance pratique du cheval, audace et rapidité de décision* »¹³⁵⁴. Pourtant, le lien entre l'officier et le cheval, étudié à travers leur participation à une activité équestre sportive, pose la question de l'objectif à atteindre pour chacun d'eux. Les courses militaires sont-elles des rendez-vous indispensables à l'amélioration des performances des cavaliers ou des

¹³⁵² WEYGAND (général), *op. cit.*, p. 27.

¹³⁵³ *L'Éclairer de Lunéville*, mercredi 26 mars 1879.

¹³⁵⁴ « Des courses dans l'armée », dans *Revue de cavalerie*, septembre 1893.

chevaux de l'armée ? Comment se définissent alors les premiers devoirs de l'officier de cavalerie ? En 1885, la *Revue de cavalerie* pose encore la question.

« Certes, l'officier de cavalerie ne doit pas se borner à être un sportman ; il n'en est pas moins vrai que son premier devoir est d'être un cavalier consommé. Or il est évident qu'en sortant de Saumur, un sous-lieutenant, quelles que soient ses dispositions, a encore beaucoup à gagner sous le rapport de l'équitation, et presque tout à apprendre sous le rapport du cheval. Qu'à ses débuts on l'encourage donc à compléter son éducation à ce point de vue comme dans les autres parties de son métier. Quand dans les grades suivants, un but plus sérieux absorbera toute son activité, il aura du moins acquis par les exercices de sa première jeunesse, une aptitude physique qui lui servira dans toute sa carrière et une expérience dont il fera profiter sa troupe et les officiers qu'il aura sous ses ordres ».

Mais en 1886, souhaitant limiter certaines participations excessives qui détournent les cadres de la cavalerie de leurs responsabilités, une note ministérielle prescrit que *« les officiers et les sous-officiers des corps de troupe à cheval ne seront plus autorisés, à l'avenir, à participer aux épreuves et concours organisés par les sociétés hippiques, tant à Paris qu'en province. »*¹³⁵⁵. Les officiers mais aussi des sous-officiers de cavalerie concourent désormais dans des activités hippiques militaires. Mais finalement, reconnus comme des compléments à leur formation, cette restriction est assouplie. En Lorraine, les concours hippiques régionaux sont alors l'occasion pour les cavaliers des différentes garnisons de se retrouver dans une ambiance festive où *« femmes jolies et élégantes »* côtoient *« vieux militaires »* et *« camarades »*. Ainsi en est-il pour le concours hippique de Nancy organisé le 29 mai 1899 où les officiers de cavalerie qu'ils soient avec ou sans chevaux, de Nancy (5^e RH), de Lunéville (8^e et 9^e RD, 11^e et 12^e RC), mais aussi d'Epinal (4^e RCH) ou de Verdun (3^e RH), se retrouvent avec plaisir.

*« Il me semble bon d'insister sur les avantages de ces petites fêtes pour maintenir les relations entre les diverses garnisons d'une même région. Quelle bonne occasion, pour les vieux militaires, d'y retrouver des camarades que souvent ils n'ont pas revus depuis longtemps ; pour les jeunes de faire la connaissance de leurs aînés ! Combien de franchises et bonnes amitiés ont eu un déplacement sportif pour point initial ! ».*¹³⁵⁶

¹³⁵⁵ Note ministérielle du 20 juin 1886. *« Les prescriptions du règlement du 1^{er} septembre 1880 et de la lettre collective du 26 février 1886 sont maintenues, pour ce qui concerne les courses militaires ».* D'après la *Revue de cavalerie*, 1888.

¹³⁵⁶ *Revue de cavalerie*, juin 1899.

Au début du XX^e siècle, les courses militaires à cheval sont régies par le règlement du Ministre de la Guerre en date du 8 février 1892.

« *Dimanche dernier ont été courues sur l'hippodrome de Jolivet, les courses organisées par la Société des courses militaires de Lunéville. Le temps qui était resté incertain toute la matinée, avec même quelques bonnes averses, s'était éclaircie pour le commencement des courses. (...) On craignait, étant donné l'état du terrain, qu'on eut à enregistrer de nombreuses chutes et quelques accidents. Fort heureusement, il n'en fut pas ainsi. Il y eut en tout et pour tout, deux chutes sans gravité et dont cavaliers et montures sortirent indemnes. Les services médicaux et vétérinaires n'eurent pas à intervenir. Le train fut d'ailleurs, dans l'ensemble moins vivement mené qu'à l'ordinaire. Les parcours étaient très durs et les chevaux eurent fort à faire. Pendant les courses, l'excellente fanfare du 2^e chasseurs fit entendre quelques-uns de ses meilleurs morceaux et pas redoublés. L'arrivée du général de Mas Latrie, président des courses, avait été saluée aux accents de la Marseillaise. Un grand nombre d'officiers et de sous-officiers de la garnison et des garnisons voisines étaient engagées dans les différentes épreuves. Remarqué parmi les notabilités civiles qui assistaient à cette première journée de courses, M. Lacombe, sous-préfet ; M. Méquillet, député et M. de Langenhagen, conseiller général (...) »¹³⁵⁷.*

Ces rendez-vous équestres prennent le plus souvent la forme d'un *steeple-chase* ou d'un *rallye-paper*.

Le *steeple-chase* (ou *steeplechase*) désigne en anglais une course de chevaux composée de sauts d'obstacles. Apparue XVIII^e siècle en Angleterre, cette *course au clocher*, selon la traduction littérale, est organisée à l'origine entre des villages. Ce mode de compétition se développe ensuite au XIX^e siècle dans plusieurs pays d'Europe dont la France à partir du règne de Louis-Philippe, principalement dans la région parisienne. La « Société des Steeple-chases de France », fondée en 1863, organise une première course d'obstacles sur un terrain aménagé dans le bois de Vincennes, le 29 mars 1863¹³⁵⁸.

Sorte de jeu de piste d'origine anglaise pratiqué sur un terrain varié offrant de larges espaces boisés ou non, le *rallye-paper* (ou *rallye-papier*) peut utiliser différents moyens de locomotion pour parvenir à découvrir un itinéraire dans un temps limité. Pratiqué à cheval, ce jeu imite la chasse à courre, la bête poursuivie étant un coureur

¹³⁵⁷ *L'Indépendant de Lunéville*, jeudi 4 août 1910.

¹³⁵⁸ A consulter, l'ouvrage de LEE (Henry), *Historique des courses de chevaux de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Edition Eugène Fasquelle, 1914, 888 p.

ou un cavalier (le renard) qui sème des morceaux de papiers (des indices) pour permettre aux compétiteurs à cheval (la meute) de l'attraper. Mais en se « ralliant aux papiers » semés par le coureur ou le cavalier traqué, les poursuivants peuvent être conduits sur des fausses pistes. La poursuite s'achève lorsque le cavalier a été attrapé ou lorsqu'il a rejoint un point déterminé à l'avance. Exercice ludique et sportif, le *rallye-paper*, malgré son aspect un peu désuet, obtient un franc succès auprès des joueurs mais aussi auprès des spectateurs souvent nombreux. Plaisir gratuit, très proche du divertissement mondain, le *rallye-paper* se pratique par une élite nobiliaire ou équestre tout au long du XIX^e siècle. Il fournit l'occasion de rassembler un public choisi et attentif prenant la forme d'une « cour » de circonstance pour assister aux « évolutions » équestres et ludiques. En septembre 1888, après avoir fait une route de près d'un mois pour rejoindre leur nouvelle garnison à Lunéville, puis participé à des manœuvres de brigades de dix jours, les 11^e et 12^e régiments de cuirassiers organisent près de Lunéville un *rallye-paper* « très remarqué » selon le compte rendu rapporté dans la *Revue de cavalerie* du mois d'octobre 1888. Le parcours, d'une distance de six kilomètres, organisé sur un terrain accidenté parsemé de dix-neuf obstacles est franchi en dix-neuf minutes. Parmi les officiers vainqueurs, le sous-lieutenant de Ségur d'Arguesseau, du 12^e régiment de cuirassiers et le lieutenant Granettini, du 11^e régiment de cuirassiers, sont à l'honneur. Dans le rallye des sous-officiers, l'adjudant Sapience « du 12 » et le maréchal des logis Lestrangle « du 11 », arrivent premiers.

Plus surprenant, les courses militaires de Lunéville sont également l'occasion de contribuer à un effort de générosité envers les populations ouvrières meurtries appartenant à une autre région de France lointaine de la Lorraine. Ainsi, en 1890, le général de Cointet, commandant la 2^e division de cavalerie, fait parvenir le produit d'une quête en faveur des familles des victimes d'un accident minier survenu à Saint-Etienne quelque temps plus tôt. Dû à un « coût de grisou », cet accident provoque la mort de plus d'une centaine de mineurs de la région stéphanoise et crée une nouvelle exaspération, dont la presse régionale et nationale se fait l'écho. Le journal *Le Stéphanois, Journal Républicain Socialiste*, témoigne de cette démarche de compassion et de solidarité avec les mineurs stéphanois en listant les différents donateurs. Dans les souscriptions reçues à la préfecture et à la Trésorerie générale de Saint-Etienne « en faveur des familles des victimes du puits Pélissier », la contribution de la division lunévilloise apparaît de manière inattendue.

« Quête faite à Hériménil à la réunion des courses militaires de Lunéville le 10 août (envoi de M. le général baron de Cointet, commandant la 2^e division de cavalerie de Lunéville), 382 francs 55 »¹³⁵⁹.

Au-delà de la pratique de l'équitation, et de l'environnement élitiste qu'il peut laisser apparaître lors des courses de chevaux, le versement de cette contribution volontaire obtenue durant une activité sportive et festive, se veut aussi le reflet d'une démarche de compassion et d'entraide symbolique. Rappelons qu'à cette époque, succédant au 19^e régiment de dragons, le 14^e régiment de dragons (6^e division de cavalerie, 6^e brigade de dragons) tient garnison à Saint-Etienne. Octroyée à une population ouvrière qui côtoie aussi des cavaliers comme à Lunéville, en particulier des dragons, dont la présence dans la ville n'est pas sans rappeler la nécessité de disposer de troupes de maintien de l'ordre dans une cité minière susceptible de connaître grèves et mouvements de foule, cette somme versée peut apparaître comme le résultat d'une double générosité. Celle directe, d'une garnison de cavalerie vers une autre garnison de cavalerie, celle indirecte d'une cité industrielle, Lunéville, vers une cité minière, Saint-Etienne. Il est vrai aussi que le général de Cointet a servi dans cette ville comme chef de corps du 19^e régiment de dragons entre 1879 et 1885 et a dû y conserver certaines amitiés. Pourtant, comme nous l'avons déjà évoqué, le conseil municipal de Lunéville mentionnait déjà cette garnison en 1882 pour justifier sa volonté de ne pas participer financièrement au projet de la création d'un cercle pour les sous-officiers de sa ville.

Finalement, par une initiative généreuse empreinte de fidélité à une de ses anciennes garnisons, le général de Cointet, peut aussi se prévaloir d'une belle « publicité » pour la 2^e division de cavalerie au-delà des frontières régionales.

Jusqu'au 1^{er} octobre 1900, le mariage est toujours soumis à autorisation même si des aménagements progressifs tendent à faciliter les unions des officiers les plus aisés. Ainsi, en 1888, le ministre de la Guerre décide que les officiers, fonctionnaires et employés militaires, dont la solde réglementaire est de 5 000 francs au moins, sont autorisés à se marier sans que leur future épouse ait à justifier d'un « apport total ». Mais ces nouvelles dispositions réglementaires n'abrogent pas celles relatives à la demande d'autorisation, ainsi que celles qui déterminent les

¹³⁵⁹ *Le Stéphanois*, vendredi 22 août 1890.

justifications à produire avant ou après la célébration du mariage. S'il favorise la vie mondaine, par les liens familiaux qu'il crée et les rencontres qu'il produit, il est aussi une étape financière difficile pour les jeunes officiers peu fortunés. Jusqu'en 1914 des gages de moralités sont encore donnés par les chefs à leurs officiers subalternes. A la fin de l'année 1913, le général Lescot, commandant la 2^e division de cavalerie émet de la sorte un avis favorable au mariage du lieutenant Antoinat, de son état-major, avec « madame Germaine Leveque, veuve Mulliez »¹³⁶⁰.

Dans la presse locale, *Le Journal de Lunéville* s'attache souvent, avec force détails, à présenter les mariages d'officiers célébrés dans la garnison.

Le 17 avril 1913, c'est le général Varin, commandant la 2^e brigade de dragons, qui marie sa fille Antoinette avec Jean Arnoult, avocat à la cour d'appel de Nancy. Le mariage civil a lieu le matin à la mairie et le maire, Eugène de Turckheim, prononce un discours. Il est suivi du mariage religieux à l'église Saint-Jacques.

*« Dans le nombreux public qui est venu féliciter les époux à l'issue du mariage nous avons reconnu un grand nombre de personnalités locales, notamment : MM. les généraux Goetschy, Lescot, de Contades Gizeux ; M. de Langenhagen, sénateur ; M. E. de Turckheim, maire ; plusieurs conseillers municipaux »*¹³⁶¹.

Au mois de décembre, deux autres mariages d'officiers de dragons sont célébrés à Lunéville, l'un dans l'église Sainte-Jeanne d'Arc, consacrée une année plus tôt, l'autre dans l'église Saint-Maur. Dans ces deux événements, il est à noter l'absence de référence à une « église de garnison ». Pourtant, dans l'histoire de la cité, la chapelle du château répond souvent à cette vocation.

« Un grand mariage, le premier, a été célébré samedi en l'église Sainte-Jeanne d'Arc. M. le lieutenant Louis, Arthur Portail¹³⁶², du 8^e dragons, épousait Mlle Marie, Andrée, Geneviève Massé, fille de notre sympathique ami M. Nicolas Massé, ancien négociant. L'autel était délicieusement paré de lys et d'arums blancs qui tranchaient sur la verdure des palmiers. Considérable était l'affluence ; presque tout l'élément militaire était présent. A l'entrée des mariés et pendant la messe qui a été dite par M. l'abbé Gérardin, un excellent orchestre composé d'officiers et de dames d'officiers a exécuté aux orgues, sur la harpe, le

¹³⁶⁰ Autorisation de mariage effectuée auprès du général commandant le 20^e CA le 15 décembre 1913, transmis par le général Lescot commandant la 2^e DC le 19 décembre 1913, « avec avis favorable ce mariage semblant tant au point de vue de l'honorabilité qu'à celui des ressources matérielles, offrir les conditions demandées ».

¹³⁶¹ *L'Éclair de Lunéville*, dimanche 30 avril 1913.

¹³⁶² Avec le lieutenant de La Rocque, il est un des chefs de peloton engagés dans les raids de patrouilles avec un détachement d'éclaireurs au printemps 1912. Voir « Les procédés d'engagement ».

violon ou le violoncelle des morceaux de choix. Après un long défilé de camarades et d'amis qui sont venus présenter au lieutenant Portail et à sa jeune et ravissante épouse, leurs félicitations et leurs meilleurs vœux de bonheur, des photographies furent prises de ce charmant couple au moment où il descendait les marches, sous la véranda harmonieusement drapé par M. Idatte Le mariage civil avait été célébré à 4 heures, par M. Braux, 2^e adjoint au maire de Lunéville, qui prononça quelques mots aimables. Les témoins de M. le lieutenant Portail étaient M. le colonel Macé de Gastines, du 8^e dragons, chevalier de la Légion d'honneur, et M. Gaston Millet propriétaire ; ceux de Mlle Massé étaient MM. Emile Ambroise et Pierre Lederlin, amis de la famille. A M. et Mme Portail, le Journal de Lunéville, qui a eu l'honneur de compter dans son conseil d'administration M. Massé, présente ses plus sincères souhaits et à leurs parents ses plus chaleureuses félicitations »¹³⁶³.

Cinq jours après, le colonel de Gastines¹³⁶⁴, commandant le 8^e régiment de dragons, est le témoin du mariage de son neveu, lui aussi officier de cavalerie. Un nouvel article souligne l'évènement qui, de fait, perd un peu de sa vocation familiale et privée. Mais ne s'agit-il pas aussi d'une page de la vie de garnison ?

« Avec la plus grande solennité a été célébré, jeudi matin, en l'église Saint-Maur parée pour la circonstance, le mariage de M. Jacques Macé de Gastines, lieutenant au 32^e dragons, avec Mlle Elisabeth, Marie, Anne de Becdelièvre. Les témoins du marié étaient ses oncles MM. Léonce, vicomte Macé de Gastines, colonel du 8^e dragons, chevalier de la Légion d'honneur et Xavier comte de Gourcy ; ceux de la mariée étaient son oncle, le comte de Becdelièvre, et Mme veuve Casenave, née Jeanne Récamier, sa grand' tante. L'église était trop petite pour contenir l'affluence des officiers de la garnison et des amis qui ont défilé, à la fin de la cérémonie, pour féliciter le nouveau couple, comme nous le faisons nous-même ici. Il avait été procédé au mariage civil, mercredi après-midi par M. le Dr Paulin, 1^{er} adjoint, qui adressa aux nouveaux époux quelques paroles délicates »¹³⁶⁵.

- Lunéville dans l'espace cavalier national et international

Comme nous l'avons déjà souligné, les différents rendez-vous équestres donnent l'occasion aux officiers des régiments de cavalerie d'une même garnison de

¹³⁶³ *Le journal de Lunéville*, mercredi 3 décembre 1913.

¹³⁶⁴ Le colonel Macé de Gastines (Léonce, Marie) commande le 8^e RD du 26 juin 1911 au 17 février 1915. Il est né à Paris, le 9 décembre 1858. Général de brigade, le 28 septembre 1916, il commande la 2^e BCL jusqu'au 19 février 1918. Il quitte le service actif quelques jours plus tard. Il décède à Degré (Sarthe), le 3 février 1948. SHD/DAT 10 Yd 1727.

¹³⁶⁵ *Le journal de Lunéville*, dimanche 7 décembre 1913.

se retrouver dans une activité sportive et au demeurant mondaine. Les officiers de la 2^e division de cavalerie se déplacent dans d'autres cités lorraines et accueillent aussi leurs camarades des autres régiments dans des courses militaires sur l'hippodrome d'Hériménil au sud de la Lunéville.

« Mercredi dernier, 15 août, ont eu lieu à deux heures, sur l'hippodrome d'Hériménil, les courses militaires de la 2^e division de cavalerie. Une seule averse a contrarié la journée. Beaucoup d'officiers des garnisons voisines avaient répondu à l'invitation de leurs camarades ; on remarquait un grand nombre de dames »¹³⁶⁶.

Si les cavaliers et les chevaux de Lunéville marquent leur présence et leur dynamisme dans « l'espace frontalier lorrain », pouvons-nous mesurer leur participation à d'autres rendez-vous équestres en France et même dans d'autres pays ? La naissance du championnat annuel du cheval d'armes en France à partir de 1902 et l'organisation d'un premier raid de cavalerie international la même année en fournissent une occasion intéressante pour notre sujet.

C'est une circulaire ministérielle datée du 26 août 1901 qui fixe les conditions du « championnat annuel du cheval d'armes » dont la première édition est organisée à Paris, du samedi 29 mars au samedi 5 avril 1902. Au nombre de quatre, les épreuves comportent, un parcours de *steeple-chase*, une épreuve de dressage, une course de fond et un parcours d'obstacles de concours hippique. Dans ce cadre, chaque régiment de la cavalerie française ne peut présenter qu'un concurrent désigné par le chef de corps. Trois régiments de la 2^e division de cavalerie sur les quatre que compte la garnison et les cinq de la division sont engagés dans cette épreuve. Ce sont les lieutenants Huet¹³⁶⁷ et Romieux¹³⁶⁸ respectivement du 11^e régiment de cuirassiers et du 8^e régiment de dragons et la capitaine Weygand¹³⁶⁹, du 9^e régiment de dragons qui font le déplacement à Paris. La *Revue de cavalerie* accueille très favorablement la naissance de ce championnat et en livre un compte rendu détaillé dans son numéro du mois d'avril.¹³⁷⁰

¹³⁶⁶ *L'Eclaireur de Lunéville*, dimanche 19 août 1888.

¹³⁶⁷ François, Marcel Huet (1870-1960) de la même promotion de Saint-Cyr que celle du lieutenant Romieux. Initialement sorti d'école dans la cavalerie, il termine sa carrière comme général de division aérienne.

¹³⁶⁸ Jacques, Antoine, Georges Romieux (1871-1915). Affecté à l'état-major du corps expéditionnaire d'Orient en 1914, il meurt sur la presqu'île de Gallipoli, le 12 juillet 1915.

¹³⁶⁹ Maxime Weygand (1867-1865). Futur général d'armée. SHD/DAT Gr 14 Yd 251.

¹³⁷⁰ A l'épreuve de dressage nous apprenons notamment que la jument *Ma Commère* du capitaine Weygand, du 9^e RD, « ne s'est pas aussi bien présentée qu'elle aurait du le faire. Quand elle a été seule dans le manège, elle est devenue nerveuse, irritable et son cavalier n'a pas obtenu d'elle ce qu'il était en droit d'attendre ». D'autre

En 1903, pour sa deuxième année d'existence, ce concours ne réunit que 16 cavaliers sur 23 inscrits initialement mais donne naissance au concours complet tel qu'il existe encore aujourd'hui. En 1910, une nouvelle circulaire datée du 25 juin réprecise les conditions générales d'organisation annuelle du championnat du cheval d'armes. Deux ans plus tard, le 30 novembre 1912, une nouvelle circulaire apporte quelques modifications au programme.

Quelques semaines après ce premier championnat du cheval d'armes parisien, le raid de cavalerie Bruxelles-Ostende focalise toutes les attentions des principales cavaleries militaires européennes. C'est en effet le 27 août 1902, que 61 officiers français, allemands, belges, hollandais, pour la plupart, se lancent sur un parcours de 132 kms entre Bruxelles et Ostende. Montant un cheval pur-sang, le lieutenant Romieux est le seul à représenter la 2^e division de cavalerie.¹³⁷¹ A l'arrivée, 29 officiers, dont 10 Français terminent le parcours et sont classés. La distance est parcourue en moins de sept heures par le vainqueur, le lieutenant Madamet (sur un pur-sang *Courageux*) du 13^e régiment de dragons qui a fait usage de temps de galop fréquents, séparés par quelques minutes au pas, le cavalier à terre.¹³⁷² Le lieutenant Romieux termine 4^e.¹³⁷³ En septembre 1902, le général Faverot de Kerbrech¹³⁷⁴ considère ce rendez-vous international comme « *l'évènement le plus instructif* » de ces dernières années et loue le travail préparatoire de tous les jeunes officiers de cavalerie qui ont montré à cette occasion « *une endurance, une force de volonté et une science du train qui justifient leur éclatant triomphe* ». Pour la garnison de Lunéville, c'est une occasion pour l'un de ses régiments dragons de faire encore parler de lui.

« *Le raid international Bruxelles-Ostende constitue, au point de vue de la cavalerie, l'évènement le plus instructif qui se soit produit dans ces dernières années. Pour le bien apprécier, il faut considérer avant tout que le comité avait résolument placé les concurrents dans les conditions brutales de la guerre, sans les adoucir par les accommodements habituels du temps de paix, qui se traduisent par le ménagement des hommes et des*

part, après la reprise individuelle, les officiers font un travail en reprise, commandé par le chef d'escadrons Varin, futur général et commandant de la 2^e DC de 1914 à 1918.

¹³⁷¹ Pour cette épreuve, 20 officiers français sont sélectionnés, 17 sont partants.

¹³⁷² Monté sur un pur-sang, il effectue le parcours en 6h 54m 51s.

¹³⁷³ Il effectue le parcours en 7h 36m 23s.

¹³⁷⁴ François, Napoléon, Guy, Napoléon Faverot de Kerbrech (1837-1905). Ancien écuyer de cavalerie à Saumur. SHD/DAT Gr 9 Yd 200.

chevaux, ou l'obligation de garder en réserve une provision d'énergie suffisante pour remplir telle ou telle mission ultérieure »¹³⁷⁵.

Dans les années suivantes, la garnison de Lunéville fournit encore des représentants aux raids nationaux organisés dans différentes régions de France à partir de leur première édition à l'été 1903.¹³⁷⁶ Pour sa quatrième édition, la 2^e division de cavalerie est chargée de l'organiser dans la région de Vittel du 1^{er} au 5 août 1906. Elle fournit alors le jury. De plus, la participation de ses officiers est plus importante même si seuls trois régiments de Lunéville sont représentés.

Président :

Général de Lastours, commandant la 2^e brigade de chasseurs.

Membres militaires :

Commandant de Boulémont, 17^e RCH ;

Commandant L'Hotte, 9^e RD ;

Commandant de Masson d'Autume, 11^e RCH ;

Lieutenant de Mézailles, 5^e RCH.

Membres civils :

M. Eynaud, président du conseil d'administration des journaux Armes et Sports et Armée et Marine ;

M. Delagneau, directeurs desdits journaux ;

M. Violet, lieutenant-colonel de réserve ;

M. Lacroix, capitaine d'état-major de réserve ;

M. le comte d'Ideville.

Participations des officiers de Lunéville :

Sous-lieutenant Garcin, 9^e RD ;

Lieutenant Lambert, 9^e RD ;

Sous-lieutenant de Percin, 17^e RCH ;

Lieutenant de Soubeyran, 17^e RCH ;

Capitaine Delaunay (9^e), 18^e RCH.

Dans cette quatrième édition organisée pour la première fois dans l'Est de la France, la 2^e division de cavalerie devient donc organisatrice et candidate d'un

¹³⁷⁵ *Revue de cavalerie*, septembre, octobre 1902.

¹³⁷⁶ Le premier raid militaire en France est organisé entre Paris-Rouen-Deauville du 12 au 15 août 1903. Les deux suivants sont organisés, entre Lyon-Vichy (2-5 juillet 1904) et Lyon-Aix-les-Bains (26-29 juillet 1905).

championnat militaire national d'importance. Elle s'affirme comme un acteur incontournable des rendez-vous militaires sportifs.¹³⁷⁷

Au début de l'année 1912, le ministre de la Guerre décide la création d'une nouvelle épreuve de fond pour patrouille de cavalerie, dont la composition analogue à celle que pourrait avoir une reconnaissance d'officier en campagne comprend, un officier, un sous-officier et quatre éclaireurs, soit six chevaux. L'épreuve est organisée à Paris du 29 mars au 4 avril et oppose vingt-sept équipes représentant autant de régiments de cavalerie différents.

Pour ce rendez-vous, la 2^e division de cavalerie fait participer tous ses régiments de Lunéville, à savoir les 8^e et 9^e régiments de dragons et les 17^e et 18^e régiments de chasseurs à cheval. Dans un raid exécuté pour la première fois par une troupe à cheval de l'effectif d'un peloton, elle engage aussi deux détachements d'éclaireurs sur les quatre présentés au départ¹³⁷⁸, un du 8^e régiment de dragons, commandé par le lieutenant Portail¹³⁷⁹ et un du 18^e régiment de chasseurs à cheval, commandé par le lieutenant de La Rocque¹³⁸⁰. Ils sont composés à l'identique d'un détachement de découverte, soutien de reconnaissances en campagne, soit, un officier, deux sous-officiers, quatre brigadiers et dix-huit cavaliers sélectionnés, soit 25 chevaux. Ceux-ci sont âgés de huit ans au minimum et ont tous pris part au moins une fois aux manœuvres d'automne. Ceux du peloton du 8^e régiment de dragons proviennent du dépôt de remonte de Saint-Jean-d'Angely (Charente-Maritime), et ceux du peloton du 17^e régiment de chasseurs, proviennent du dépôt de remonte de Guéret (Creuse). Tous les cavaliers sont équipés de la tenue de campagne sans vivres, munitions ou armes à l'exception du sabre. Pour tous, l'épreuve de fond

¹³⁷⁷ Durant quatre années consécutives, de 1910 à 1913, la *Revue de cavalerie* propose un récapitulatif des courses militaires organisées par région de corps d'armée. Au regard du nombre d'épreuves disputées, le 20^e CA se classe successivement 8^e, 3^e, 7^e et 8^e.

¹³⁷⁸ Les quatre pelotons sont fournis par le 8^e RD, lieutenant Portail ; le 28^e RD, lieutenant Laperche ; le 18^e RCH, lieutenant de La Rocque ; le 5^e RCH, lieutenant d'Huart.

¹³⁷⁹ Lieutenant Hyacinthe, Louis, Arthur Portail (1882- ?).

¹³⁸⁰ Lieutenant Jean, François de La Rocque (1885-1946). Sorti de Saint-Cyr en 1907, il effectue le début de sa carrière dans les chasseurs d'Afrique en Algérie. Il sert ensuite au 18^e RCH à Lunéville de 1911 à 1913. En septembre 1913, il est affecté au Maroc en qualité d'officier de renseignement auprès du général Lyautey. Après la Première Guerre mondiale, de brillants états de service lui valent d'être promu commandeur de la Légion d'honneur en 1931. La même année, ayant quitté l'armée depuis 1920, il prend la direction de l'association nationale des Croix de Feu créée quatre ans auparavant. Le 6 février 1934, il demande à ses troupes de descendre dans les rues de Paris pour manifester contre les « scandales » de la République affairiste mais refuse de marcher sur l'Assemblée nationale. Après avoir témoigné sa fidélité au maréchal Pétain et réorganisé son parti en 1940, il rejoint la résistance en 1942. Arrêté par les Allemands puis libéré par les Alliés, il est placé en résidence surveillée et décède peu après. SHD/DAT 6 Ye 37 067. NOBECOURT (Jacques), *Le colonel de La Rocque 1885-1946 ou les pièges du nationalisme chrétien*, Paris, Fayard, 1998, 1194 p.

impose de parcourir une distance de 350 kilomètres environ en quatre fois vingt-quatre heures.

C'est donc la première fois que des troupes de l'effectif d'un peloton participent à cette épreuve de fond qui s'apparente plus à un raid d'effort pour l'animal et le cavalier qu'à une course hippique traditionnelle. Il convient aussi de souligner à la fois la « militarisation » de ce rendez-vous par la composition et la tenue des équipes, mais aussi par son aspect expérimental permettant de juger des qualités de préparation et d'exécution de cette marche d'endurance. Pour les patrouilles comme pour les pelotons engagés, elle constitue une somme importante d'investissements personnels et collectifs, comme en témoigne la *Revue de cavalerie* en présentant un comparatif du travail d'entraînement spécifique effectué par les différents pelotons sur deux mois¹³⁸¹ Pour la *Revue de cavalerie* qui en fait un compte rendu sommaire, « cette épreuve constitue une leçon excellente pour les cavaliers, en leur démontrant l'effort qu'on peut attendre des chevaux, à la condition de leur donner des soins méticuleux, et appropriés aux circonstances »¹³⁸². Deux ans avant les déplacements épuisants et souvent inappropriés des unités de cavalerie pendant les premières semaines de la Grande Guerre, nous pouvons ainsi juger du niveau de préparation des régiments de cavalerie de la 2^e division de cavalerie à travers les « échantillons » mis à l'épreuve d'un engagement physique et moral. A n'en pas douter, ils révèlent une volonté, d'une part de présenter des équipes « solides » dans un premier rendez-vous national (deux pelotons sur quatre tiennent garnison à Lunéville), d'autre part de créer une dynamique d'entraînement rigoureux dont tous les régiments de la division pourront profiter au regard des résultats obtenus. Dans ce cas, l'équitation militaire prend le pas sur l'équitation académique et forge les « cavaliers de la frontière » à se préparer aux souffrances du champ de bataille.

Le raid de cavalerie en général et le raid des patrouilles en particulier, sont ici les épreuves sportives les plus accomplies et donc les plus « réalistes » pour juger de la qualité des cavaliers et de leurs chevaux, mais aussi de leur régiment et de leur division d'appartenance.

¹³⁸¹ Ce tableau comparatif du travail de préparation effectué par les quatre pelotons engagés pour la première fois dans une épreuve de fond national en 1912, illustre la méthodologie employée par chacun des régiments d'appartenance pour parvenir à réaliser une épreuve d'endurance difficile en quatre jours. Si les procédés employés par les pelotons diffèrent sensiblement par les régimes et les méthodes de travail, ils montrent ce qu'il est possible de faire, avec de bons cavaliers et des chevaux d'armes matures (partiellement chargés), pour atteindre un objectif, certes ambitieux, mais néanmoins crédible dans le cas d'une opération militaire de temps de guerre. Le tableau classe les quatre pelotons par une lettre de A à D, sans fournir leur identité. *Revue de cavalerie*, février 1912.

¹³⁸² *Revue de cavalerie*, février 1912.

3.3 Cavalerie et mémoire : 1873-1946

- Le souvenir des vétérans et des anciens cavaliers

Après la guerre de 1870-1871, « *la commémoration est un fait massif presque immédiat* »¹³⁸³, comme le souligne Alain Roth. En effet, la paix à peine rétablie, le culte du souvenir s'ébauche à travers de nombreuses initiatives prenant la forme d'amicales régimentaires, d'associations ou de comités spécifiques. Rarement à l'origine de ces nombreuses initiatives, les pouvoirs publics apportent toutefois leur appui financier et moral puis participent aux cérémonies.

A l'issue des combats, les pertes humaines et les amputations territoriales de la France deviennent ainsi la « matrice » du développement d'une pratique mémorielle nouvelle attachée dans ce conflit aux victimes militaires et civiles, du Second Empire puis de la République. Sous une forme institutionnelle ou privée, la guerre rapproche les vivants pour honorer le souvenir de ceux qui ont donné leur vie pour la Patrie. Pour la France, le « sacrifice des soldats », par la perte (vécue comme inéluctable) de vies humaines au combat et le « sacrifice de la terre », par la perte (ressentie comme provisoire ?) d'une partie du territoire national, alimentent peu à peu l'obligation morale d'entretenir la mémoire de ce qui a été « perdu ». Dans une dimension transfrontalière inédite, selon le nouveau découpage des limites entre la République et l'Empire, l'article 16 du traité de Francfort du 10 mai 1871 en porte déjà les prémices en stipulant que « *les gouvernements français et allemands s'engagent réciproquement à faire respecter et entretenir les tombeaux des soldats ensevelis sur leur territoires respectifs* ». Dès 1873, de nombreux monuments sont érigés dans les communes françaises en souvenir des morts ou en l'honneur des unités ayant participées à la guerre franco-prussienne. Devant ces initiatives, dont l'impulsion et la réalisation sont le plus souvent locales ou régionales, un travail de recensement est effectué par Emile de Marcère¹³⁸⁴, ministre de l'Intérieur, en exécution de la loi du 4 avril 1873¹³⁸⁵. Au titre de la construction de la mémoire de la

¹³⁸³ ROTH (François), *op. cit.*, p. 680-681.

¹³⁸⁴ Emile, Louis, Gustave Deshayes de Marcère (1828-1918). Elu député du Nord en février 1871, il siège au centre-gauche. Sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur puis ministre de l'Intérieur de mai à décembre 1876, il retrouve son portefeuille dans un nouveau gouvernement de Jules Dufaure, de décembre 1877 à mars 1879. Il est élu sénateur inamovible en février 1884.

¹³⁸⁵ *Exécution de la loi du 4 avril 1873 relative aux tombes des militaires morts pendant la guerre de 1870-71. Rapport présenté au président de la République par M. de Marcère, ministre secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur*, Paris, Imprimerie Nationale, 1878, 548 p.

guerre franco-prussienne, ce travail reste toutefois incomplet, car de nombreux monuments commémoratifs ne sont pas considérés comme des sépultures et ne peuvent donc être cités. Il présente néanmoins un état des lieux d'intérêt, éclairant la naissance d'un nouvel attrait mémoriel car « *la France respecte le dévouement et le sacrifice ; elle tient à honneur de perpétuer le souvenir de ceux qui ont versé leur sang pour elle* ».

Dans l'arrondissement de Lunéville, neuf communes¹³⁸⁶ sont répertoriées comme possédant au moins une sépulture militaire. Pour Lunéville, deux sites sont mentionnés : un ensemble de deux caveaux situés dans le cimetière de la commune et un monument commémoratif situé devant la mairie que nous avons déjà mentionné dans la première partie de notre étude.

« L'Etat a acheté dans le cimetière 43^m, 80, et, de son coté, la commune a cédé gratuitement les 52^m, 56 formant le complément du terrain occupé par deux caveaux, surmontés de monuments funéraires, construits aux frais de l'Etat, et destinés à recevoir l'un des dépouilles mortelles de 150 Français, et l'autre celles de 121 Allemands. Les caveaux mesurent 5 mètres en tous sens ; ils sont voutés, et leur hauteur sous clef est de 4^m, 24 ; les pieds-droits, cimentés comme le fond, sont en maçonnerie de moellons ; la voûte est en briques et recouverte d'une chape en ciment. Le monument surmontant les caveaux est en marbre de Sampans ; sa hauteur totale est de 5^m, 35. Il est formé d'une pyramide quadrangulaire, terminé en pointe de diamant, reposant sur un socle et portant l'inscription : A la mémoire des soldats morts pendant la guerre de 1870-71. Les noms des soldats sont gravés en creux sur les trois faces principales du piédestal. Le monument est entouré de bornes reliées par des chaînes de fer. Un monument commémoratif, en granit des Vosges, orné de deux statues en marbre représentant l'une la ville de Sarrebourg et l'autre la ville de Lunéville, et adossées contre une pyramide, a été, au moyen de souscriptions particulières, érigé dans le square de l'Hôtel de ville, à la mémoire des soldats français morts dans les ambulances de Lunéville, et de ceux des arrondissements de Lunéville et de Sarrebourg, morts sur le champ de bataille, en captivité et dans les hôpitaux ou ambulances du territoire français. Ces militaires sont au nombre de 592, et leurs noms sont gravés sur des plaques fixées dans les socles qui supportent la pyramide et les statues »¹³⁸⁷.

Ce rapport n'évoque donc pas la mémoire de Joseph Gigant, fusillé par les Prussiens le 21 août 1871 et dont le monument commémoratif a été inauguré en grande solennité, en juin 1874. Il ne fournit pas non plus d'indications sur les unités

¹³⁸⁶ Baccarat, Badonviller, Bayon, Blainville-sur-l'eau, Lunéville, Moriviller, Pexonne, Pierre-Percée et Serre.

¹³⁸⁷ Rapport présenté au président de la République par M. de Marcère..., *op. cit.*, p. 160.

de cavalerie de Lunéville engagées en Alsace ou en Lorraine. Il n'est donc pas possible d'identifier avec précisions les cavaliers appartenant aux différentes subdivisions de la cavalerie de la cité, morts au combat ou décédés des suites de leurs blessures sur le champ de bataille ou dans les hôpitaux ou ambulances de Lunéville. En outre, aucun monument commémoratif ne vient rappeler le séjour des régiments de la division Bonnemains dans la garnison lorraine. Seuls les différents casernements et leur nom usuel maintiennent le lien du souvenir avec la présence passée des cuirassiers. A partir du mois de novembre 1873, l'arrivée à Lunéville des régiments de dragons et de chasseurs à cheval consacre la continuité du lien organique et émotionnel avec la cavalerie française en garnison dans la cité depuis de nombreuses années. Si la loi prévoit bien de se souvenir des morts tombés pour la patrie à travers les monuments funéraires, elle ne s'intéresse ni aux unités, ni aux chefs militaires qui les ont conduits à la bataille. Cependant, selon les dispositions générales du rapport cité précédemment, il s'agit bien d'affirmer que « *le gouvernement de la République avait une dette non moins sacrée envers ceux qui, pendant la guerre malheureuse de 1870-1871, ont succombé en défendant le sol de la patrie envahie. Des vallées de la Somme et de la Meuse à celle du Doubs et de la Saône, des Vosges à la Loire et aux côtés de l'Océan, il est peu de plaines qui n'aient été le théâtre de combats meurtriers, et bien des soldats y attendaient une sépulture digne d'eux*¹³⁸⁸ ».

Dans les territoires annexés, les dispositions spéciales prévues par la loi allemande du 2 février 1872 règlent les mesures à prendre au sujet des tombes militaires des deux anciens belligérants situées désormais en terre d'Empire. Comme le précise André Corvisier, « *la guerre de 1870 ouvrit une nouvelle phase dans la représentation de la mort du soldat. Au total plus de 300 000 soldats français et allemands tombèrent en six mois. La guerre laissa des charniers surtout autour de Metz et Sedan. En France, la défaite rendit plus fervent le culte de tous ceux qui avaient sacrifié leur vie pour la défense de la patrie. Il s'y enjoignit l'idée de la revanche* »¹³⁸⁹. Aux abords des tombes militaires, de sobres monuments commémoratifs connaissent alors un développement extraordinaire dans les environs des anciens champs de bataille de Metz ou de Sedan. La « mort militaire » devient un lieu visible du recueillement et du souvenir pour tous. Sa représentation prend un caractère encore plus macabre après les hécatombes de la Première

¹³⁸⁸ Rapport présenté au président de la République par M. de Marcère..., *op. cit.*, p. 8.

¹³⁸⁹ CORVISIER (André), « Les circonscriptions militaires de la France facteurs humains et facteurs techniques », dans *Les hommes, la guerre et la mort*, Paris, Economica, 1985, 454 p., p. 390.

Guerre mondiale et la constitution de très nombreux monuments aux morts, nécropoles ou ossuaires, sur tout le territoire national.

Dans ce contexte général d'édification d'une mémoire de guerre, quelle est la place du « monde combattant » à Lunéville à partir du départ des Allemands en 1873. Pouvons-nous relever un « espace » dédié aux anciens cavaliers de la garnison jusqu'en 1914 ?

Le terme de *vétéran* désigne les anciens soldats français ayant participé aux combats du Premier Empire et de la guerre franco-allemande de 1870-1871. Le terme d'*ancien combattant* n'est institué qu'à la fin du XIX^e siècle puis surtout après la Première Guerre mondiale. En Moselle annexée, même si cette pratique est interdite à partir de 1911, certains Lorrains, vétérans de la guerre de 1870-1871, appartiennent au *Souvenir Français* et à une association de vétérans allemands au sein d'une *Kriegervereine*¹³⁹⁰. Jean-Pierre Jean¹³⁹¹, président du *Souvenir Français* en Moselle, est un de ceux-là.

La fondation à Paris, le 1^{er} janvier 1893 de l'association « *Les Vétérans des Armées de Terre et de Mer 1870-1871, Société nationale de retraites* »¹³⁹², est approuvée par arrêté ministériel du 28 avril 1906. Un livret en précise les statuts¹³⁹³. Dans l'article premier il est mentionné que « *L'Association des Vétérans des Armées de Terre et de Mer 1870-1871, fondée en 1893 par d'anciens militaires, a pour but d'entretenir chez tous les Français le culte de la Patrie, celui du Drapeau, et l'idée qu'ils se doivent à la défense du Pays, tant qu'ils sont en état de porter les rames.* » La devise de la société est « *Oublier ?... Jamais !* ». L'article 41 définit l'insigne de la

¹³⁹⁰ Les *Kriegervereine* (KV) sont à l'origine des associations d'anciens combattants allemands créées en Prusse vers 1810. Elles sont redynamisées à partir de 1871 et « importées » en Moselle annexée à partir de 1874. Mouvements associatifs, elles s'organisent selon une structure militaire et développent des liens de sociabilités autour de la camaraderie, du patriotisme, de célébrations commémoratives et de rendez-vous festifs. A la veille de la Première Guerre mondiale, les KV représentent une forme de sociabilité importante et développe une dimension communautaire. Avec près de deux millions d'adhérents, elles s'apparentent à une organisation de masse. Conférence de Lionel Metzler à l'université Paul Verlaine, le 9 mai 2009.

¹³⁹¹ Il est à noter qu'il faudra attendre l'impulsion de Jean-Pierre Jean (1872-1942) pour que le *Souvenir français* connaisse un véritable développement dans les provinces perdues. La création d'un comité à la mairie de Noiseville en janvier 1907 permet en effet de définir dans l'année deux actions majeures en Lorraine allemande : la première cérémonie officielle du *Souvenir français* au cimetière de Vallières-les-Metz et l'érection d'un monument national sur le plateau de Noiseville à la mémoire des combattants de 1870. L'élan donné dans la région de Metz se développe ensuite en Alsace grâce à l'action d'Auguste Spinner (1864-1939) et à la construction d'un monument commémoratif sur les hauteurs du Geisberg, près de Wissembourg, en 1909. Après avoir été réuni dans une assemblée constitutive en mars 1912, le « Souvenir Français Alsacien-Lorrain » est dissous par les autorités allemandes en janvier 1913. Toutes les manifestations commémoratives sont interdites en Alsace et en Moselle. Le *Souvenir Français* connaît un nouvel essor après la Première Guerre mondiale.

¹³⁹² AD 54, Nancy, 4 M 94.

¹³⁹³ Statuts et règlements de l'association « Les Vétérans des Armées de Terre et de Mer 1870-1871, Société nationale de retraites », Paris, Imprimerie A. Schmauder, 1908, 48 p.

société « *L'insigne de la société se compose : d'un ruban tricolore dans le sens de la longueur ; les cotés latéraux sont brodés d'un liséré noir en signe de deuil de nos deux provinces annexées à l'Allemagne, d'un liséré vert en signe d'espérance et de foi dans l'avenir, et les armes de la société suspendues au dit ruban. »*

En Meurthe-et-Moselle, l'association participe à de nombreuses fêtes patriotiques notamment à Nancy. Mais à Lunéville, il semble que ce soit le *Souvenir Français* qui détient un rôle essentiel.

En 1887, un professeur Alsacien Xavier Niessen¹³⁹⁴, décide de créer à Neuilly-sur-Seine avec quelques amis l'association du *Souvenir français* en vue d'entretenir la mémoire des provinces perdues et de pérenniser le souvenir des soldats morts pendant la guerre franco-prussienne de 1870-1871. Son objectif est de permettre l'entretien des tombes des militaires français où qu'elles se trouvent et d'élever des monuments à leur mémoire. En prenant pour devise « *Oublier...jamais* », l'association marque clairement le sens de son engagement moral à l'égard de ceux qui se sont morts pour leur pays.

C'est en mars 1898 qu'un comité local du *Souvenir français* est créé à Lunéville sur l'initiative de Jean Ricklin, délégué au conseil central de l'association.¹³⁹⁵ Pour attirer de nouveaux adhérents et montrer la vitalité de ce nouveau comité, une fête inaugurale est organisée dans la ville, le 28 novembre 1898 en présence de Xavier Niessen, « *l'apôtre infatigable du Souvenir français* ». En collaboration avec deux autres associations patriotiques locales, la *Société de secours aux blessés militaires* et la *Société des vétérans*, le *Souvenir français* inaugure une première démonstration patriotique partagée en trois rendez-vous dans la même journée : un service funèbre à l'église Saint-Jacques, une première cérémonie devant le monument aux morts, une seconde dans le cimetière de la ville. Ce schéma festif et mémoriel est ensuite retenu chaque année. Dans l'assistance, au milieu de responsables politiques ou municipaux, les autorités militaires,

¹³⁹⁴ François, Xavier Niessen (1843-1919). Né à Sarre-Union (Bas-Rhin), il effectue une partie de sa scolarité à Bitche (Moselle). Après ses études, il se destine à une carrière d'enseignant et rejoint quelques temps le collège Sainte-Croix de Neuilly-sur-Seine. Emu du sort des nombreuses sépultures de soldats français disséminées en France mais aussi en territoire annexé, il prend contact avec les différentes communes pour élever des monuments commémoratifs. En 1877, il dépose à la mairie de Neuilly-sur-Seine un projet d'association nationale du *Souvenir français*. Créée en 1887 et reconnue d'utilité publique en 1906, l'association se développe progressivement dans tous les départements français mais aussi à l'étranger. Tout en étant déclaré personnel indésirable par les autorités administratives de la nouvelle « Terre d'Empire » en 1896, Xavier Niessen devient un « infatigable apôtre de l'œuvre », et exerce la charge de secrétaire général de l'association jusqu'à sa mort. Il repose au cimetière de Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine).

¹³⁹⁵ A sa création, le comité de Lunéville est composé de sept membres, tous notables de la ville : Boiselle, Président ; Castara et Brajon, vice-présidents ; Ricklin, délégué ; Corrad des Essarts, Lalitte (médecin) et Méquillet (avocat).

accompagnées d'un grand nombre d'officiers de la garnison, de l'armée d'active, de la réserve ou de la territoriale, font bonne figure. On note aussi la présence des généraux L'Hotte et Vilmette, tous les deux à la retraite à Lunéville. Le général de Ville, commandant la 6^e brigade de cuirassiers, préside aux festivités en lieu et place du général Farny, commandant la 2^e division de cavalerie, retenu à Paris par les travaux de la commission de classement. Plusieurs discours sont prononcés par les présidents de chaque association et témoignent de l'ardeur patriotique. Il en est ainsi des paroles « vibrantes » du président du *Souvenir français* lunévillois, prononcées devant le monument aux morts dédié aux soldats des arrondissements de Lunéville et de Sarrebourg ¹³⁹⁶.

« Le comité du Souvenir français, nouvellement constitué à Lunéville, a pensé que sa première démarche, la première manifestation publique de son existence, devait être un pieux pèlerinage aux monuments élevés dans notre cité à la mémoire de nos concitoyens morts glorieusement pour leur pays ».

Après avoir souligné les vertus de l'armée qui doit être considérée « *comme l'école de l'abnégation et du courage* » et « *la plus haute incarnation de la Patrie* », il précise l'idéal de l'association. Pour lui, à côté d'un but matériel qui consiste à rendre visible l'édification de tombes ou de monuments, elle doit poursuivre « *un idéal plus grand, plus élevé* ». Elle se doit d'entretenir et de fortifier chez « *les anciens* » et chez « *les jeunes* », l'esprit de dévouement et de sacrifice « *qui fait les bons citoyens, qui fait les braves soldats, qui fait par conséquent les grandes nations* ».

Les diverses associations patriotiques françaises contribuent ainsi à entretenir le souvenir des combats de 1870 et l'empreinte des sacrifices consentis, tout en transfigurant la défaite comme le souligne François Roth¹³⁹⁷. Les combats de la région de Reichshoffen sont exprimés à travers les allégories picturales d'Edouard Detaille magnifiant les charges des cuirassiers du général de Bonnemains ou du général Michel. Pour les cavaliers, la bataille de Rezonville-Mars-la-Tours du 16 août se réduit à la charge de Ville-su-Yron, occultant ainsi toutes les difficultés de la cavalerie française à jouer son rôle face aux initiatives de la cavalerie allemande. A travers les nombreuses œuvres artistiques ou littéraires, il ne s'agit pas de restituer

¹³⁹⁶ Cité par BADEL (Emile), *Dix ans de Souvenir Français, 1897-1907*, Nancy, Crépin-Leblond, 1907, 384 p., p. 31.

¹³⁹⁷ ROTH (François), *La guerre de 70, op.cit.*, p. 685-690.

la réalité des combats mais le plus souvent de transmettre une émotion pour souligner la bravoure du soldat français tout en laissant entendre que l'impréparation et l'infériorité numérique des troupes étaient la cause principale de la défaite, imputable au régime impérial. C'est bien par une interprétation héroïque louant le « devoir » et le « sacrifice » que la France participe à la reconstruction de son armée et de sa cavalerie.

Le patriotisme de Lunéville « en reconstruction » peut aussi s'exprimer à travers les nombreuses associations présentes dans la ville, comme celles concernant l'instruction militaire, le tir ou la « gymnastique »¹³⁹⁸. Créée en 1879, la « Société de tir de Lunéville », est particulièrement active et compte encore près de 200 membres après la Première Guerre mondiale. Ses installations servent aussi aux tirs des militaires de l'armée d'active, de la réserve ou de la territoriale¹³⁹⁹. Ce même patriotisme lunévillois prend une ferveur annuelle toute spécifique lors de l'appel des classes. Si le « pèlerinage à la frontière » connaît un engouement pour les jeunes appelés ayant rejoint leur régiment, « le pèlerinage au square et au cimetière » où se dressent les monuments à la mémoire des morts de la guerre de 1870-1871, apparaît comme une étape préalable très codifiée pour les conscrits lunévillois. L'Eclaireur de Lunéville nous en livre un témoignage en 1903.

« Suivant la tradition établie depuis quelques années, les conscrits de la classe 1902 sont allés, comme leurs aînés, rendre un solennel hommage aux braves tombés au champ d'honneur de 1870-71. Le cortège s'est formé à 10h sur la place Léopold. Derrière la musique municipale ont pris place MM. Ribierre, maire, Méquillet, adjoint et Ricklin président de la musique municipale puis les conscrits. Le cortège, après s'être arrêté devant le monument élevé au square à la mémoire des enfants de Lunéville morts dans les ambulances de Lunéville et de Sarrebourg, continua vers le cimetière. Des discours ont été prononcés ».

¹³⁹⁸ La plupart de ses associations sont créées entre 1867 et 1882 : « Francs tireurs de l'arrondissement de Lunéville », 3 août 1867 ; « Société de tir de Lunéville », 18 mars 1879 ; société de gymnastique « La Lorraine », 17 septembre 1872 ; « Société pour la propagation de l'éducation gymnastique et militaire dans l'arrondissement de Lunéville », 29 septembre 1882. AD Meurthe-et-Moselle, Nancy, 4 M 82.

¹³⁹⁹ « Le stand de tir est mis gratuitement à la disposition de l'autorité militaire pour tous les exercices de tir au revolver de la division de cavalerie et les batteries d'artillerie, de la société de tir du 41^e régiment d'infanterie territoriale et des autres sociétés civiles s'occupant de tir et d'instruction militaire. » AD Meurthe-et-Moselle, Nancy, 4 M 82.

En général, cette manifestation est suivie de plusieurs discours. Cette année-là, un dénommé Schwaller, ancien conscrit de 1870, prend la parole dans un discours où l'esprit de sacrifice n'est guère éloigné de celui de la revanche.

« Certes, ce n'est pas aux générations voisines de la frontière qu'on pourra jamais reprocher l'oubli des terribles événements qui ont si brusquement déchiré en deux notre Lorraine et nous ont si brutalement séparés de l'Alsace ! La proximité du danger de l'invasion suspendu continuellement sur nos têtes , la présence au milieu de nous de tant d'Alsaciens et de Lorrains qui ont préféré quitter le toit de leurs aïeux plutôt que de subir le joug de l'étranger, l'émigration constante d'enfants même d'enfants de ceux qui sont restés là-bas par force, venant néanmoins grandir chaque jours nos rangs, tout nous rappelle la force brutale de l'étranger et tend à nous mettre en garde pour l'avenir ». (...).¹⁴⁰⁰

Finalement, si les associations de vétérans de la guerre franco-prussienne et les mouvements patriotiques s'attachent à entretenir la mémoire collective des morts et à magnifier leur sacrifice, les cavaliers ne bénéficient pas d'un traitement de faveur qui leur conférerait une place inédite ou spécifique. Jusqu'à la Première Guerre mondiale, ils semblent surtout être associés à l'esprit de la « cité cavalière » chère au général L'Hotte.

- La cité cavalière

Pour le général L'Hotte¹⁴⁰¹, dont la carrière militaire ne le conduira jamais à servir à Lunéville, *« chaque ville a un caractère qui lui est propre et plus que tout autre cité, Lunéville, ma ville natale, est empreinte d'un cachet qui en fait la cité cavalière par excellence. Un rapide coup d'œil jeté sur son histoire et limité à ce qui concerne la cavalerie en donnera les raisons »*¹⁴⁰². Prenant à témoin l'histoire et l'urbanisme de sa commune, il souligne « l'imprégnation » de ce « passé de

¹⁴⁰⁰ L'article ne mentionne pas la présence de militaires en activité ou de représentants de la 2^e DC. *L'Eclaireur de Lunéville*, jeudi 12 février 1903.

¹⁴⁰¹ Général Alexis, François L'Hotte (1825-1904). Sorti de Saint-Cyr en 1844, il effectue toute sa carrière dans la cavalerie et se distingue par sa méthode d'enseignement de l'équitation. Ecuyer en chef à Saumur de 1864 à 1870, il prend le commandement du 18^e RD au début de l'année 1871 et participe à la reconquête de Paris contre les insurgés de la Commune. Promu général trois ans plus tard, il est placé à la tête de l'Ecole de cavalerie. Divisionnaire en 1881, président du Comité de cavalerie, il se retire dans sa ville natale peu après. Ses « questions équestres » et ses « souvenirs » paraissent en 1905 après son décès. Sa méthode a fixé les fondements de l'enseignement de l'équitation à Saumur depuis 1870. Il est à noter que le capitaine Lyautey, futur maréchal de France, est placé auprès de lui comme officier d'ordonnance de 1883 à 1887. SHD/DAT Gr 9 Yd 12.

¹⁴⁰² L'HOTTE (général), *Un officier de cavalerie, souvenirs du général L'Hotte*, Paris, Plon-Nourrit, 1905, 407 p., p. 16.

cavalerie » dans chacun de ses quartiers et propose même de faire figurer un cheval auprès des trois croissants du blason de la ville¹⁴⁰³. Aussi, quelques années plus tôt, témoin symbolique de cette conquête, l'édification de la statue équestre du général Lasalle consolide la présence du cheval et du chef de cavalerie dans la cours d'honneur du château. Une continuité mémorielle semble alors s'installer et se légitimer entre les anciens résidents du duché de Lorraine et de Bar, l'un des chefs emblématique de l'épopée de la cavalerie napoléonienne et le général commandant la 2^e division de cavalerie, occupant des lieux depuis 1873.

Le 29 décembre 1886, dans la *Revue de Cavalerie*, le général Thoumas¹⁴⁰⁴, émet le vœu d'élever une statue à la mémoire du général Lasalle dans une ville de garnison de Lorraine afin de célébrer ce grand cavalier de l'Empire, né à Metz en 1775 et décédé à la tête de sa division à Wagram en 1809.¹⁴⁰⁵ Reprenant cette idée, le conseil municipal de Lunéville, lors de sa séance du 19 juillet 1892, procède en son sein à la désignation d'une commission spéciale chargée de rechercher l'emplacement le plus favorable pour ériger un monument.

« Je crois que l'on peut avec une entière sécurité regarder comme assuré les frais d'érection de la statue. En l'érigeant sur une de ses places, Lunéville, cette ville si patriote, fera ce que ne peut pas faire actuellement Metz, la ville natale de Lasalle, tombé au pouvoir de l'ennemi auquel il a infligé à Léna et à Stettin des pertes cruelles »¹⁴⁰⁶.

Peu de temps après, un Comité est formé à Paris en vue d'ouvrir une souscription publique pour l'érection d'une statue équestre au général Lasalle.¹⁴⁰⁷ Il

¹⁴⁰³ Selon la définition héraldique, rappelons que les armes de Lunéville sont « d'or à la bande d'azur, chargée de trois croissants montants d'argent ».

¹⁴⁰⁴ Général Charles, Antoine Thoumas (1820-1893). Il est un des collaborateurs assidu de la *Revue de cavalerie*. Après sa mort, une statue est élevée à sa mémoire à Laurière (Haute-Vienne). SHD/DAT Gr 7 Yd 1595.

¹⁴⁰⁵ Antoine, Charles, Louis de Lasalle est né à Metz, le 10 mai 1775. Général de division en 1806, comte de l'Empire en 1808, il se distingue par ses actes de bravoures sur les différents champs de bataille à la tête de ses unités de cavalerie, mais aussi par ses frasques et son tempérament volontier frondeur. Il est l'auteur de quelques déclarations restées célèbres dont celle en 1800, stipulant que « tout hussard qui n'est pas mort à trente ans et un jean-foutre ». A sa femme, il écrit « Mon cœur est pour toi, mon sang à l'empereur, ma vie à l'empereur ». Il meurt à Wagram, le 6 juillet 1809 après avoir mené une dernière charge à la tête de sa division en direction du village de Leopoldo, sous les murs de Vienne. Après sa mort, il devient une des figures emblématiques de la cavalerie française et participe ainsi à la diffusion de la légende napoléonienne.

¹⁴⁰⁶ Extrait de la lettre de M. Robinet de Cléry, secrétaire du comité, envoyé au Maire de Lunéville, le 18 juillet 1892.

¹⁴⁰⁷ Le Comité est constitué de personnalités militaires et civiles. Président d'honneur : général Saussier, gouverneur de Paris ; général Arnoux (en retraite), commandant l'hôtel national des Invalides ; prince Georges Bibesco ; M. Féry d'Esclands, conseiller-maître à la cour des comptes ; général L'Hotte (cadre de réserve), ancien président du Comité de cavalerie. Président : M. Mézières, de l'Académie française, député de Meurthe-et-Moselle ; général Loizillon, commandant le 1^{er} CA, président du Comité de cavalerie, ancien commandant de la 2^e DC, Charles Malo, rédacteur de la *Revue de cavalerie*, M. Quesnay de Beurepaire, président de chambre à

bénéficie du soutien de Charles de Freycinet, ministre de la Guerre, qui « *ne voit pas d'inconvénient à laisser aux officiers toute liberté d'y participer individuellement* »¹⁴⁰⁸. Relayé par la *Revue de cavalerie* en janvier 1893, son « Appel » du mois d'août 1892 s'adresse d'abord au public, en général, ensuite à l'armée, en particulier. Pour les officiers, participer à cette œuvre de construction entraîne une adhésion quasi physique à ce projet statuaire en se projetant vers un idéal de reconstruction patriotique aux marges de la frontière de l'Est. C'est un peu comme si une partie charnelle de chaque militaire adhérent prenait position sur cette terre lorraine appelée peut être un jour à prendre sa revanche, et pourquoi pas, à redonner l'élan derrière Lasalle d'une salutaire reconquête des provinces perdues.

« Dès à présent donc, les militaires de tous grades peuvent adresser leur souscription au Comité. Tous viendront, sans nul doute, coopérer à cette grande et belle manifestation. La statue de Lasalle, ce n'est pas seulement un hommage rendu à un général qui fut le type de l'honneur et de l'intrépidité, le « chevalier sans peur et sans reproche » du commencement de ce siècle : c'est aussi un monument consacré à l'armée nationale, à la grande armée dont ce vaillant entre les vaillants personnifie tout à la fois la valeur, l'abnégation et le patriotisme ; c'est un monument élevé à l'héroïsme militaire ».

Il s'agit bien pour la cavalerie française d'honorer ainsi un de ses chefs « *les plus brillants et les plus aimés* ». Mais en même temps, l'œuvre est toute dévouée à la patrie et aux Français car, « *les populations de l'Est, au milieu desquelles se dressera la statue de leur compatriote Lasalle, trouveront dans cette souscription une occasion d'affirmer une fois de plus leur ardent patriotisme* »¹⁴⁰⁹. Lors de sa séance du 27 avril 1892, le Comité technique de la cavalerie n'avait-il pas déjà délibéré sur la création possible d'un « musée d'armes et de harnachements pour la garnison de Lunéville » ?¹⁴¹⁰

la Cour de cassation ; général Thoumas (en retraite) ; M. Viox, député de Lunéville. Secrétaire : M. Robinet de Cléry, avocat à la Cour des comptes d'appel de Paris. Trésorier : Charles Norberg, directeur de la *Revue de cavalerie*.

¹⁴⁰⁸ Lettre du ministre de la Guerre au président du Comité, 1^{er} juillet 1892. *Revue de cavalerie*, janvier 1893.

¹⁴⁰⁹ *Appel du Comité*, août 1892.

¹⁴¹⁰ SHD/DAT 9 N 20. Si l'intitulé du sujet est bien inscrit sur la liste récapitulative des sujets abordés entre 1891 et 1894 par le Comité technique de la cavalerie, le dossier n'est pas présent dans le carton du SHD. Cette absence ne permet donc pas de connaître l'état des propositions faites mais aussi des réalisations effectuées.

Deux ans après le retour de la dépouille du général Lasalle à Paris¹⁴¹¹, la statue est inaugurée, le 29 octobre 1893 en présence du général Loizillon, ministre de la Guerre, ancien commandant de la 2^e division de cavalerie. La *Revue de cavalerie*¹⁴¹² témoigne de l'engouement d'un tel événement dans « *une de nos villes frontière* » qui plus est, « *la première garnison de cavalerie de France* ». Les discours prononcés par le général Loizillon, puis le député Mézières, membre de l'académie et président du comité de la statue, et enfin le maire Ribierre de Lunéville, soulignent tous la personnalité hors du commun du général Lasalle dont la carrière, aussi courte que rapide, semble avoir été menée au rythme d'une charge de cavalerie. L'armée est particulièrement bien représentée à cette cérémonie. Le général Jamont, commandant le 6^e corps d'armée côtoie le général L'Hotte « *triplement autorisé à occuper une place d'honneur, comme enfant de Lunéville, ancien président du comité de cavalerie et membres du comité* »¹⁴¹³. Sous les ordres de leur colonel, « *naturellement à cheval à la tête de leurs troupes, devant l'estrade et face à la statue* », tous les régiments de la division sont présents dans la cour du château. Sous la forme d'une statue de bronze placée au milieu de la cour d'honneur du château de l'ancien duc de Lorraine, « *tout près de la frontière, au cœur d'une cité patriotique, sous la garde de ces régiments de cavalerie que Lasalle a tant aimés, qu'il a si souvent conduits à la victoire* », Lasalle symbolise alors pour tous les cavaliers de France, un « *instituteur* », un « *maître* » et une « *merveilleuse épopée* ».

Une particularité notable de la statue se signale dans la position des antérieurs du cheval qui brassent l'air, signe que le général Lasalle est mort au combat. L'œuvre est réalisée par le sculpteur Henri Cordier¹⁴¹⁴ et exécutée en bronze par les frères Thiébaud, fondeurs parisiens. A l'origine, elle devait prendre place dans la ville natale du général Lasalle, mais Metz étant annexé, elle ne peut y

¹⁴¹¹ En 1891, la translation des cendres du général est organisée entre Vienne et Paris. Le 22 septembre, l'exhumation du corps se déroule au cimetière de Sanct-Marx de Vienne en présence d'autorités françaises et autrichiennes. A la sortie du cimetière, l'escorte d'honneur du cercueil jusqu'à la gare est assurée par un escadron autrichien du 5^e régiment de hussards Radetzky « *merveilleusement monté en chevaux hongrois* ». Dès son arrivée à Paris, le cercueil est déposé provisoirement dans un caveau de l'église Sainte-Clotilde en attendant le jour fixé pour sa translation solennelle en l'église Saint-Louis des Invalides. Le samedi 3 octobre, les 27^e et 28^e RD prennent position autour de l'église. Le cercueil est sorti du caveau et escorté par la rue Saint-Dominique jusqu'à la grille des Invalides. Une messe solennelle est dite en l'église Saint-Louis des Invalides tendue de draperies noires pour l'occasion. La cérémonie terminée, le général Saussier, gouverneur de Paris prononce un discours où il rappelle que « *Lasalle, maintenant ne peut pas reposer sur la terre lorraine qui l'a vu naître ; mais il dormira sous le dôme des Invalides, à coté de celui qui est resté le grand maître dans l'art des batailles et à l'abri des drapeaux conquis* ». Les restes du général Lasalle sont ensuite descendus dans le caveau. Après 82 ans, le corps du « *grand héros de la cavalerie napoléonienne* » repose enfin en terre de France. *Revue de cavalerie*, octobre 1891.

¹⁴¹² *Revue de cavalerie*, octobre 1893.

¹⁴¹³ *Idem*.

¹⁴¹⁴ Charles Henri, Joseph Cordier (1827-1905).

être installée. Cavalier prestigieux, « père » des formations de hussards de l'armée française, il côtoie les cavaliers de la 2^e division de cavalerie dans toutes les prises d'armes organisées dans la cour du château. L'inscription portée sur le socle est d'une concision éloquente : « Né à Metz, tué à Wagram ». Ainsi, « *en six mots, l'épopée napoléonienne fonde l'espoir de la Revanche.* ¹⁴¹⁵ ». En préférant Lunéville, ville frontalière, « *siège de la plus belle division de cavalerie de France* », le comité de cavalerie revendique avec force le choix d'installer à Lunéville, un soldat lorrain en terre lorraine, « *si féconde en vaillants hommes de guerre* ». La cérémonie au château est suivie d'un banquet au salon des Halles. C'est l'occasion pour le général Loizillon de porter un toast devant une assemblée attentive :

« Au nom du gouvernement que je représente ici et au mien, je tiens à honneur de dire à M. le maire de Lunéville combien mon cœur a été touché de l'excellent accueil que cette cité a fait au ministre de la Guerre. Je lève mon verre à la santé de M. le Président de la République, dont nous connaissons tous la sollicitude pour l'armée comme pour toutes les institutions qui assurent la grandeur du pays. A Lunéville ! A la France ! A l'armée ! Enfin, permettez-moi de rappeler un souvenir qui m'est cher : à la 2^e division de cavalerie que je suis fier d'avoir commandée deux années ! »

La journée se poursuit par une promenade à travers les Bosquets pour se rendre au cercle des officiers au château. Le général Loizillon se fait présenter les officiers des 11^e et 12^e régiments de cuirassiers, 8^e et 9^e régiments de dragons ainsi que ceux du 2^e bataillon de chasseurs à pied, avec lesquels il s'entretient « *familièrement pendant un bon moment* ». Après le départ du ministre de la Guerre, la journée se poursuit par des animations musicales puis un grand feu d'artifice. Population lunévilloise, lorraine mais aussi celle « d'au-delà de la frontière », rejoignent leur logis sans une certaine amertume, supposée ou réelle, soulignée par la *Revue de cavalerie*.

« Dans toutes les directions, des trains emportent les innombrables personnes qui sont venues assister aux fêtes. Il en est que l'œil suit avec tristesse : ce sont ceux qui emmènent les visiteurs venus d'au-delà de la frontière, située hélas à deux pas ! Mais eux du moins rentrent chez eux moins attristés : ils ont assisté à la glorification d'un des plus valeureux parmi ces valeureux hommes de guerre qui ont promené nos aigles victorieuses

¹⁴¹⁵ BARRAL (Pierre), dans l'ouvrage de MARTIN (Philippe) et ROTH (François), [dir.], *Mémoire et lieux de mémoire en Lorraine*, Sarreguemines, Pierron, 2003, 357 p., « Les monuments et les généraux de Napoléon », p. 149-155, p. 155.

dans l'Europe entière et sans doute ils se disent tous bas, avec un témoin dans la fête, que ce sera un beau sursum corda pour nos vaillants escadrons lorsque, partant à leur tour pour la « grande chevauchée », ils défilèrent au grand trot devant la statue de Lasalle, en tenue de campagne et sabre au clair ».

Plus d'un demi-siècle plus tard, le général Weygand paraît encore confirmer la spécificité cavalière de Lunéville décrite à l'aube du XX^e siècle par le général L'Hotte et souligne la place tenue par la 2^e division de cavalerie.

« Lunéville était devenue la plus belle garnison de cavalerie de France avec quatre régiments de cavalerie, l'artillerie de la 2^e division de cavalerie, et un bataillon de chasseurs. Tout y rappelle les fastes du passé : son château d'une noble architecture dont la façade principale s'ouvre sur un vaste jardin aux allées rectilignes, les Bosquets ; les quartiers de l'Orangerie et des Cadets où étaient casernés un régiment de cuirassiers et mon 9^e dragons »¹⁴¹⁶.

Le 7 février 1904, soit moins de deux semaines après la cérémonie funèbre très importante en hommage au général de Benoist, commandant la 2^e division de cavalerie, décédé subitement à Lausanne, les obsèques du général L'hotte sont une nouvelle occasion pour les troupes montées de la garnison de rendre un solennel hommage à « l'un des leurs », illustre ancien et maître de leur art équestre. Au début de l'année 1904, la « double disparition » de deux personnalités de la cavalerie de Lunéville semble consacrer aussi une césure, mais pas encore une rupture, de l'identité cavalière de la cité. En effet, si le général de Benoist était « *une des figures les plus connues du haut commandement* »¹⁴¹⁷, il représentait la cavalerie active de ce début du XX^e siècle, dont les ambitions s'affichent au gré de la consolidation de ses règlements et de son emploi depuis 1873. En revanche, la personnalité et le talent du général L'Hotte, sans se départir d'une évolution bénéfique aux méthodes d'enseignement de l'équitation pour l'armée, annonce la fin d'un siècle d'histoire équestre et peut être aussi, la fin d'un « style » de la cavalerie dont Lunéville semblait être le dépositaire.¹⁴¹⁸ La « cité cavalière » disparaît-elle alors avec celui qui

¹⁴¹⁶ WEYGAND (général), *op. cit.*, p. 24-25.

¹⁴¹⁷ *L'Eclaircur de Lunéville*, jeudi 28 janvier 1904.

¹⁴¹⁸ Le 15 novembre 1981, en présence d'une délégation du Cadre Noir de Saumur, une plaque commémorative est inaugurée sur la façade de la maison où mourut le général L'Hotte, 42 rue Gambetta à Lunéville. L'année suivante une flamme (tampon) est placée sur les enveloppes ou cartes affranchies depuis Lunéville avec la mention « *En 1982 et 1983 Lunéville célèbre la prestigieuse carrière du général Alexis L'Hotte vouée à l'équitation, à la cavalerie, à l'art équestre* ». De nos jours, une tenue du général L'Hotte est toujours exposée au musée de la cavalerie de Saumur.

en consacre son appellation ? Il ne semble pas, mais une évolution est perceptible. En effet, en prenant le commandement de la 2^e division de Lunéville le général Trémeau, ancien chef d'état-major du général de Cointet, paraît dès lors imposer avec « *l'instruction et la fermeté qui conviennent au grand commandement de la cavalerie à la frontière* »¹⁴¹⁹, une cadence d'entraînement « *plus régulière* » et une direction « *plus méthodique* »¹⁴²⁰ aux troupes de la garnison. Il s'agit désormais de consolider les enseignements des « doctrinaires » et des « entraîneurs » en mettant en application les divers règlements organisant le « *service des armées en campagne* » et les « *exercices et les manœuvres de la cavalerie* », édictés respectivement en 1895 et 1899 et dont le contenu n'évoluera qu'en 1913 et 1912.

Célébrant ses vingt-cinq ans d'existence et prenant pour référence la statue équestre du général Lasalle, la *Revue de cavalerie* exprime en avril 1910 un nouveau souhait pour conserver la mémoire du général de Galliffet, grand maître de la cavalerie, décédé peu de temps auparavant. Il s'agit de témoigner au chef de cavalerie des charges de Sedan « *un sentiment où la reconnaissance dépasse encore l'admiration* ». La frontière de l'Est est encore à l'ordre du jour. Alors que l'idée de revanche retrouve progressivement un nouvel essor, comment ne pas y voir un appel à relancer la charge contre l'ennemi d'hier ?

« *Lasalle à Lunéville, Galliffet sur le plateau d'Illy : voilà assurément deux belles figures de cavaliers d'avant-garde à mettre auprès de la frontière et au centre de nos deux divisions indépendantes*¹⁴²¹ *qui en sont les plus rapprochées* ».¹⁴²²

En novembre 1913, presque vingt ans jour pour jour après l'inauguration officielle de la statue du général Lasalle, les officiers de la garnison, rejoints par ceux de deux bataillons de chasseurs à pied venus de Saint-Nicolas du Port et de Baccarat, se retrouvent au pied de l'effigie du grand cavalier de l'Empire pour une manifestation spontanée quelques heures après l'inauguration du nouveau hangar d'aviation par le ministre de la Guerre. Le dimanche 7 décembre 1913, le *Supplément illustré du Petit Journal* fait paraître en première page et en couleur, une

¹⁴¹⁹ *L'Eclaireur de Lunéville*, jeudi 4 février 1904.

¹⁴²⁰ FROIDEFOND des FARGES de (lieutenant-colonel), *op. cit.*, p. 26-27.

¹⁴²¹ Il s'agit de la 2^e DC de Lunéville et de la 4^e DC de Sedan.

¹⁴²² D'après nos recherches, il n'existe aucune statue élevée à la mémoire du général de Galliffet en France, que ce soit à Sedan ou même à Paris, sa ville natale et lieu de son décès (il repose au cimetière Montparnasse).

illustration suivie d'une *explication* qui témoigne « *d'une belle manifestation militaire devant la statue du général Lasalle* ».

« Ce fut un de ces derniers soirs. Une réception avait lieu au Cercle militaire de Lunéville en l'honneur des officiers des 4^e et 20^e bataillons de chasseurs à pied. La réception terminée, tous les officiers se réunirent dans la cour du château, devant la statue équestre du général Lasalle, tué à Wagram. Rangés par régiments et bataillons, ils présentèrent le sabre à l'effigie du grand cavalier et le commandant Boussat, du 2^e bataillon de chasseurs, prononça quelques paroles :

« Cavalier Lasalle, je te présente les officiers de la 2^e division de cavalerie et de trois bataillons de chasseurs. Cavalier Lasalle, toi qui as toujours marché en avant, puisses-tu un jour faire demi-tour et nous montrer la chemin de nouvelles victoires ».

Cette scène se passait dans la cour de l'antique château de Stanislas, le Versailles de la Lorraine. Pour expliquer la phrase du commandant Boussat : « Puisses-tu faire demi-tour... », il est bon de dire que la statue de Lasalle tourne le dos à la frontière allemande. ».

Moins d'un an plus tard, les régiments de Lunéville quittent Lunéville et partent en campagne pour installer un dispositif de couverture sans avoir le temps de défiler devant la statue du général Lasalle. Semblant tourner le dos aux épopées de l'empire, ils s'engagent résolument vers le champ de bataille lorrain qui les amènera à découvrir la guerre du XX^e siècle.

En dehors de la dimension, tant architecturale que mémorielle donnée par la statue du général Lasalle, d'autres stèles témoignent du passé militaire de Lunéville. Ainsi, en 1905, une délibération du conseil municipal émet un avis favorable pour la pose de trois stèles sur des maisons de Lunéville en souvenir des généraux Haxo, Diettmann et du maréchal de Beauvau.

« Considérant que M. Edmond Keller et M. M. L'Hotte et François, propriétaires des immeubles sur lesquels doivent être apposées ces stèles, ont donné leur accord par écrit, considérant d'autre part, que la pose de ces stèles sera l'occasion d'une fête profitable au commerce local, émet à l'unanimité, sur l'avis conforme de ses diverses commissions, un avis favorable»¹⁴²³.

Le 6 mars 1922, la création de « L'escadron L'Hotte », société de préparation aux armes montées, agréée par le ministère de la Guerre, prévoit de donner à

¹⁴²³ AM Lunéville, série 1 D 59, délibérations du conseil municipal, 1905-1906.

Lunéville des cours d'équitation à « 75 jeunes gens de 15 à 21 ans, dans une caserne de cavalerie, le jeudi et le dimanche, de 8 à 10 heures du matin ». Après la Grande Guerre, la « cité cavalière » se souvient toujours de l'un de ses brillants officiers généraux dont l'un de ses principes édictait que « *l'art ne s'apprend pas dans les livres, qui n'instruisent guère que ceux qui savent déjà* ».

- Entre recomposition et mémoire

En 1921, si la 2^e division de cavalerie voit la grande charge offensive conquérante s'évanouir à jamais, elle peut s'enorgueillir, dans un sentiment partagé d'une juste consolation, de quitter l'ordre de bataille de l'armée française, « à cheval », sur le territoire occupé de l'ennemi vaincu. Dans un grand mouvement de recomposition générale lié à la fin de la guerre et à la démobilisation des troupes, certaines unités retournent alors à Lunéville, d'autres non, comme nous l'avons déjà souligné. Entre les décès, les promotions, les mutations, les changements de subdivision d'arme, les retours à la vie civile, combien de « cavaliers de 14 » retournent dans leur garnison lunévilloise d'origine ? Leur nombre paraît difficile à établir et nécessiterait un travail de recherche délicat pour l'ensemble de la population militaire, en particulier pour les militaires du rang. Pour les officiers, en procédant par sondage, il semble cohérent de soutenir qu'ils ne sont qu'une minorité, soit environ le quart. Ils y rapportent l'expérience d'une nouvelle guerre, plus meurtrière pour l'ensemble des belligérants, mais au demeurant moins meurtrière pour les régiments de cavalerie de Lunéville qu'en 1870, malgré plus de quatre années de conflit.

En juin 1922, l'inauguration du monument du Léomont¹⁴²⁴ par le maréchal Foch donne l'occasion à l'ancien commandant du 20^e corps d'armée de revenir dans la région de Lunéville, sans toutefois marquer une attention particulière pour les cavaliers de la garnison dont les anciens étaient placés sous ses ordres en août 1914.

Deux ans plus tard, la commémoration du centenaire de la création du camp de cavalerie de Lunéville permet à la cité de renouer avec les fastes de sa cavalerie. En présence du général Sauvage de Brantès¹⁴²⁵, nouveau commandant de la 3^e division de cavalerie, les officiers de la garnison, mais aussi des autorités civiles locales et des anciens cavaliers de la 2^e division de cavalerie, se réunissent au

¹⁴²⁴ AM Lunéville, série J-1-3 dossier 306.

¹⁴²⁵ Général Paul, Marie, Joseph, Sauvage de Brantès (1864-1950). SHD/DAT Gr 13 Yd 790.

château pour écouter l'évocation historique du chef d'escadrons de Froidefond des Farges. Succédant la veille à « *la brillante retraite aux flambeaux exécutée par les fanfares de la brigade de dragons et l'excellente fanfare des chars de combats* »¹⁴²⁶, le conférencier « *n'a garde d'oublier que le passé de la cité cavalière remonte beaucoup plus haut que cette année 1824* » mais aussi qu'il ne peut s'affranchir du « *passé...ses chefs...ses traditions* » de la 2^e division de cavalerie entre 1873 et 1921.¹⁴²⁷

Ainsi, dans la période de l'entre-deux-guerres, le maintien d'une garnison importante contribue à la prospérité de Lunéville et à son renom de « cité cavalière » mais cette donnée est peu à peu « écorchée » par la mécanisation des armées. Moins nombreuse en hommes, et surtout en chevaux, qu'avant la Grande guerre, elle comprend désormais les 8^e et 31^e régiments de dragons (quartier La Barollière et quartier Clarenthal), le 3^e bataillon de dragons portés (quartier Stanislas au château), le 516 puis le 508^e régiment de chars de combat¹⁴²⁸ (casernes Stainville et Treuille de Beaulieu), un détachement du 73^e régiment d'artillerie à cheval (quartier Dietsmann) et un détachement du service de l'intendance (caserne Froment-Coste).¹⁴²⁹ Au sein de « l'artillerie spéciale » puis de « l'artillerie d'assaut » et enfin de l'infanterie, la présence de chars à Lunéville constitue une nouveauté inédite, née dans la guerre de la combinaison du mouvement et du feu sous protection de blindage, ce que la cavalerie ne s'est pas encore appropriée¹⁴³⁰. Sans faire encore partie de « l'horizon repère » des cavaliers, elle est déjà en soit une rupture dans l'espace de vie de la cité cavalière.

Malgré ces évolutions, les Lunévillois semblent toujours porter de l'intérêt à leur garnison et aux unités qui la composent, en particulier, à celles relevant de la cavalerie, comme le souligne l'abbé Burgard.

« Les habitants tiennent à leur garnison comme à la prune de leurs yeux. D'abord, parce que la cavalerie très spectaculaire et un peu Ancien régime, jette quelques lustres sur

¹⁴²⁶ *L'Est Républicain*, 25 mai 1924.

¹⁴²⁷ Cette conférence est reprise et complétée en 1930 « à l'occasion de la reprise par la division de cavalerie de son numéro traditionnel » puis fait l'objet d'une diffusion la même année. Voir biographie.

¹⁴²⁸ Trouvant ses origines dans la Première Guerre mondiale, le 508^e RCC est créé en 1923 puis est reformé par changement d'appellation du 516^e RCC en 1929. L'insigne du 508^e RCC porté de 1935 à 1939 fait apparaître le château de Lunéville. Définition héraldique : *"Dans une rondache évidée formée par des rameaux de feuilles de laurier de sinople ligaturées d'argent, timbrée d'une salamandre contournée et allumée d'argent, le château de Lunéville du même. En pointe, un cartouche brun chargé du sigle "508 RCC" d'or* ».

¹⁴²⁹ Le recensement de 1936 comptabilise 2 482 militaires dans la garnison.

¹⁴³⁰ « L'arme blindée cavalerie » née suite au décret du 24 novembre 1942.

la ville. Mais surtout parce que le soldat est une source de profit pour le commerce local. De plus, une partie de cette population militaire est relativement stable et s'intègre dans la vie de la ville. Les quelques 500 officiers et sous-officiers de carrière, mariés pour la plupart, forment, avec leurs familles, une minorité importante »¹⁴³¹.

Mais l'auteur apporte un commentaire supplémentaire qu'il est intéressant de souligner car il fournit une analyse nuancée de cet engouement pour l'armée et la présence d'une division de cavalerie dans la cité. Plus largement, il pose la question de l'efficacité de la cavalerie française qui souffre d'un déficit de modernisation. Un an plus tard, lors de la foudroyante campagne de France, une cruelle désillusion confirmera cette vérité. Il montre aussi que les aspirations d'une commune de taille moyenne à se développer et à s'enrichir n'est pas forcément compatible avec la présence d'une garnison aux effectifs variables et à la présence éphémère.

« Nous ne suivrons pas les esprits chagrins qui taxent la cavalerie d'arme démodée et condamnée et voudraient voir, dans le fait que Lunéville a remplacé la Cour par une division de cavalerie, une manifestation nouvelle de la malchance persistante de la ville qui joua toujours sur le mauvais tableau. Néanmoins, il est certain qu'une garnison est une ressource toujours un peu aléatoire »¹⁴³².

Aussi, à la veille de la Seconde Guerre mondiale, une page d'histoire semble définitivement se tourner au regard des nouvelles ambitions de Lunéville qui délaissant son histoire militaire, souhaite donner la primauté au développement économique. La cité industrielle, agricole et commerciale prend le pas sur la cité cavalière.

« La déchéance des fonctions politiques est trop évidente. La ville forte est devenue une garnison et la capitale une sous-préfecture. Aujourd'hui, l'une et l'autre pourraient disparaître sans dommage pour la ville. Il faut chercher les raisons de l'essor moderne de Lunéville dans ses fonctions économiques ».

Le 5 septembre 1930, alors que Lunéville a été choisie comme quartier général des manœuvres en Lorraine, une réception est organisée dans la garnison en l'honneur du maréchal Pétain.¹⁴³³ Elle réunit de nombreuses autorités militaires et

¹⁴³¹ BURGARD (abbé), *op., cit.*, p. 210-211.

¹⁴³² *Idem.*

¹⁴³³ AM Lunéville, série J-1-3 dossier 316.

civiles, en présence du général Brécard¹⁴³⁴, membre du Conseil supérieur de la guerre, inspecteur général de la cavalerie, gouverneur militaire de Strasbourg, du général Pretelat¹⁴³⁵, commandant la région de Paris et du général Fernand de France¹⁴³⁶, nouveau commandant de la 2^e division de cavalerie¹⁴³⁷, désormais reconstituée. C'est à cette occasion que la division de Lunéville retrouve son numéro d'origine.¹⁴³⁸ Auparavant, les membres d'une « société » n'ont eu de cesse d'entretenir le souvenir de leur ancienne unité.

En effet, c'est le 9 novembre 1919, qu'une société prenant le nom « Les Anciens de la 2^e division de cavalerie » est formée à Lunéville sous la présidence d'honneur du général Varin qui pendant presque toute la durée de la Première Guerre commanda la division. Son siège social est situé à l'origine au domicile lunévillois du lieutenant-colonel Moine¹⁴³⁹, premier président de la société¹⁴⁴⁰. Le 23 novembre suivant, ses statuts sont rédigés puis diffusés par l'imprimerie des frères Razel de la ville.¹⁴⁴¹ Le 14 janvier 1920, le 3^e bureau du ministère de la Guerre demande au préfet de Meurthe-et-Moselle des renseignements sur cette société suite à une correspondance de son président au ministre de la Guerre en vue d'obtenir l'autorisation pour les militaires d'active d'en faire partie. Dans un courrier daté du 27 février, le sous-préfet de Lunéville fait parvenir à Nancy de brèves informations sur la composition de son conseil d'administration et précise que « *aucun but politique ou confessionnel n'est poursuivi* » mais qu'elle s'attache à un triple but :

¹⁴³⁴ Général Charles, Théodore Brécard (1857-1962). SHD/DAT Gr 13 Yd 952.

¹⁴³⁵ Général André, Gaston Pretelat (1874-1969). SHD/DAT Gr 14 Yd 381.

¹⁴³⁶ Général Fernand, Marie, Robert de France (1869-1960). Il commande la 2^e DC de 1927 à 1931. Il n'a aucun lien de parenté avec le fils du général Jean, Alexandre, Ernest de France qui commande la 2^e DC de 1874 à 1875. SHD/DAT Gr 13 Yd 1432.

¹⁴³⁷ A l'occasion de la remise de la plaque de grand officier de la Légion d'honneur au général Fernand de France à Lunéville, le 14 juillet 1931, le général Brécard déclare : « (...). *A la tête de la 2^e division de cavalerie, pendant quatre ans, la division légendaire à laquelle vous avez tant contribué à faire rendre son numéro traditionnel, vous avez été le digne successeur des généraux de Cointet, de Benoist, Farny, Trémeau. (...).* ». de FRANCE (Michel), *Histoire de la famille de France venue d'Artois en Champagne, 1415-1957*, Saint-Just-la-Pendue, Imprimerie Chirat, 1957, 166 p, p. 139.

¹⁴³⁸ La 2^e DC est alors successivement commandée par le général de Marin de Montmarin (1875-1942) de 1931 à 1933 puis le général Massiet (1877-1947) de 1933 à 1936 et enfin le général Berniquet (1878-1940) de 1936 à 1940.

¹⁴³⁹ 32, rue des Bénédictins à Lunéville.

¹⁴⁴⁰ Présidents successifs : 1920, lieutenant-colonel Moine ; 1930, lieutenant-colonel de Bremoy ; 1946, général de Gastey, 1948, colonel L'Hotte ; 1952, général de Breuille ; 1959, chef d'escadrons Sprauel ; 1972, chef d'escadrons Mangard ; 1974, chef d'escadrons de La Lance ; 1989, chef d'escadrons Masson, 1996, colonel Heck ; 2002, capitaine Georges ; 2005, chef d'escadrons Boulanger.

¹⁴⁴¹ Voir annexe.

« - BUT MORAL. Continuer les liens de camaraderie commencés au quartier ou sur les champs de bataille ; cultiver le souvenir des morts au champ d'honneur.

- BUT MATERIEL. Aider discrètement les camarades de la 2^e division, tombés dans la gêne.

- BUT PATRIOTIQUE. Se tenir en relation constante avec la 2^e division de cavalerie pour encourager les sports, les actes de courages, l'entraînement militaire ». ¹⁴⁴²

Année	Présidents d'honneur	Comité	Nombre de sociétaires
1920	Général Varin Général Lasson Général de Corn	Président : lieutenant-colonel Moine. Vice-présidents : lieutenant-colonel Hellé, colonel de Conigliano. Trésorier : M. Pierron. Secrétaires : MM. Larue et Chassande-Patron. Membres : MM. l'archiprêtre Gérardin, Feunette. : colonel L'Hotte, Oru, Rollet, Stingre, Toussaint, Verdavoine.	249
1931	Général Lasson Général de Corn Général de France Lieutenant-colonel Moine	Président : lieutenant-colonel de Bremoy. Vice-présidents : colonel de Conigliano. lieutenant-colonel Hellé. Trésorier : M. L'Huillier. Secrétaires : M. Person. Membres : M. l'archiprêtre Gérardin. : colonel L'Hotte, Rollet, Stingre, Toussaint, Truffe, Kirsch.	394

Un mois plus tard, le Bulletin Officiel du 29 mars 1920 précise dans l'article 5 des statuts que « Les militaires de tous grades qui le désirent sont autorisés à faire partie de la Société « Les Anciens de la 2^e D.C. » dont le siège sociale est située 32, rue des Bénédictins, à Lunéville ». Le tableau supra récapitule les évolutions principales de la société entre 1920, quelques mois après sa création et un an avant la dissolution de la 2^e division de cavalerie et 1931, année qui suit la recréation de la dite division à Lunéville. Il est intéressant de constater que l'absence de cette grande unité organique de l'ordre de bataille de l'armée française pendant près de dix ans revitalise la société amicaliste par le nombre de ses adhérents. ¹⁴⁴³

¹⁴⁴² AD 54, Nancy, 4 M 95.

¹⁴⁴³ D'après les annuaires de la société « Les Anciens de la 2^e division de cavalerie » pour les années 1920 et 1931. Ces annuaires fournissent la liste des sociétaires de l'année considérée en précisant leurs nom, grade,

Jusqu'en 1939, l'association reste très dynamique à Lunéville et assure des liens fraternels entre les anciens cavaliers de la 2^e division de cavalerie et ceux en activité dans la garnison. Elle trouve ainsi une place particulière au milieu des treize autres associations patriotiques lunévilloises.¹⁴⁴⁴

En 1946, suite à une mise en sommeil pendant sept ans, un nouveau comité est formé à partir de l'ancien de 1939. Une assemblée générale ébauche alors de nouveaux statuts sous la présidence du général Gastey¹⁴⁴⁵, dernier officier général à avoir commandé la 2^e division légère de cavalerie pendant quelques heures, après la blessure mortelle de son chef, le général Berniquet¹⁴⁴⁶, à Saint-Valéry-en-Caux, le 11 juin 1940. C'est lors de cette assemblée qu'il est décidé d'organiser un concours hippique et de préparer une grande fête en l'honneur de la « défunte » 2^e division de cavalerie l'année suivante.

C'est ainsi que les 5 et 6 juillet 1947, deux jours de fêtes sont organisés à Lunéville sous le patronage du ministre de la Guerre et la présidence effective du général de Lattre de Tassigny, inspecteur général de l'armée de Terre. Messe solennelle en l'église Saint-Jacques, prise d'armes sur la nouvelle « place de la 2^e division de cavalerie » devant le château, dépôt de gerbe au monument aux morts du jardin des Bosquets, banquets, discours et « *exposition artistique de Lunéville ancien* », évoquent alors avec une fierté non feinte d'émotion et de nostalgie, les lustres de « *La vie ancienne de Lunéville du 16^e au 20^e siècle* » et de « *La 2^e DC et la vie militaire* ». ¹⁴⁴⁷ Dans son discours, le général Gastey rappelle « *l'étonnante*

adresse et qualité (membre bienfaiteur, donateur ou actif). Archives de l'association dite « Amicale des anciens de la 2^e division de cavalerie et de l'Arme blindée cavalerie ».

¹⁴⁴⁴ « *Le culte du souvenir est entretenu aussi, en même temps que celui de l'amitié, au sein des nombreuses sociétés constituées, dans la ville. Elles réunissent périodiquement leurs membres. Ce sont : Le Groupement des Sociétés Patriotiques ; Le souvenir Français ; La Société Nationale des Vétérans des Armées de Terre et de Mer ; La 51^e Section des Médaillés militaires ; La Sidi Brahim ; La Société des Anciens de la 2^e division de cavalerie ; Le Groupe Blandan et les Anciens Fantassins de Lunéville et des environs ; Le Clocheton (anciens des 79^e et 279^e régiments d'infanterie et du 52^e régiment d'infanterie territoriale ; Le Groupe Turenne (anciens des 37^e et 237^e régiments d'infanterie territorial) ; Les Anciens Poilus d'Orient ; L'Amicale des Anciens Marins ; L'A.M.C. ; L'Association des Officiers de réserve de Lunéville et arrondissement ; L'Association des Sous-officiers de réserve de Lunéville et arrondissement* ». BICHAT (Jean), *La vie et la santé dans une cité lorraine à travers les siècles, Lunéville (1034-1936), (Etude médico-sociale)*, thèse de doctorat en médecine, Nancy, Imprimerie Georges Thomas, 1937,607 p., p. 313.

¹⁴⁴⁵ Général Paul, Constant, Amédée Gastey (1881-1957). Chef de la 12^e brigade légère motorisée de la 2^e division légère de cavalerie, il est fait prisonnier le 13 juin 1940, après les combats de Saint-Valéry-en Caux et la mort de son chef, le général Berniquet. SHD/DAT Gr 13 Yd 1255.

¹⁴⁴⁶ Général André Berniquet (1878-1940). Promu général de division le 18 septembre 1937, il prend le commandement de la 2^e DC qui devient la 2^e division légère de cavalerie (2^e DLC) le 5 mars 1940. Le 11 juin 1940, il est mortellement blessé à son poste de commandement installé à Saint-Valéry-en Caux et décède le lendemain. Une rue de Lunéville porte encore aujourd'hui son nom. SHD/DAT Gr 13 Yd 252.

¹⁴⁴⁷ Les archives de Meurthe-et-Moselle conservent un dossier de 20 documents sur cet événement. On y trouve en particulier ; un programme général des deux jours de fêtes ; une carte d'invitation au vernissage de « l'exposition artistique de Lunéville ancien » organisée par la ville de Lunéville et la société des amis du musée ; un feuillet détaillant l'exposition qui comprend trois sections, « Exposition d'œuvres des artistes de Lunéville du 18^e à nos jours », « La vie ancienne de Lunéville du 16^e au 20^e s », « La 2^e DC et la vie militaire ».

intimité multiple de cœur et de vie » qui s'est instaurée entre Lunéville et la 2^e division de cavalerie durant tant d'années.

« *Mariage de raison, car la cité et la division, tous ressorts tendus montent ensemble une garde qui va durer un demi-siècle, à deux pas de la frontière sacrilège qui fait saigner la terre de France. Mariage d'inclinaison, car le cœur de Lunéville tressaille et vibre à chaque frisson d'étendard, à chaque fanfare et trompettes* »¹⁴⁴⁸.

En 1948, lors de l'assemblée générale annuelle qui se tient au cercle des officiers dans le château de Lunéville, les nouveaux statuts sont définitivement approuvés et déposés le 26 janvier 1949. De plus, l'idée de l'érection d'un monument commémoratif à Saint-Valéry-en-Caux pour perpétuer le sacrifice et la fin tragique de la 2^e division de cavalerie en 1940 est acceptée par l'ensemble des membres. Il est inauguré en grande solennité avec des troupes françaises et écossaises, les 10 et 11 juin 1950.¹⁴⁴⁹

En 1996, les anciens de la 2^e division de cavalerie se réduisant inexorablement, il est décidé d'admettre au sein de l'association tous les cavaliers ayant servi dans une unité de l'Arme blindée cavalerie et de créer « *L'Amicale des anciens de la 2^e division de cavalerie et de l'arme blindée cavalerie* ». Dès lors, elle se regroupe chaque année à Lunéville et organise une dépose de gerbe devant le monument aux morts des Bosquets.¹⁴⁵⁰ En complément de cette mémoire associative régionale, « Les Anciens de la 2^e division de cavalerie » est reconnue comme société de concours hippique par la Fédération française des sports équestres et régulièrement inscrite à cette fédération et à l'Union nationale des sociétés de concours hippique de France depuis 1949. Aujourd'hui, gage d'une longévité exemplaire, une des courses organisée sur l'hippodrome de Nancy-Brabois¹⁴⁵¹ une fois par an, le plus souvent au plus proche du 23 avril, jour de la Saint Georges, saint patron des cavaliers, est récompensée par le « Prix de la 2^e

Le programme recense 62 formations différentes de cavalerie ayant séjournées au moins une fois à Lunéville entre 1733 et 1947. AD 54, Nancy, 2 Z 39. Le capitaine Jean Weiss fait un compte rendu de ces journées dans le numéro 3 de la *Revue Historique des Armées*, en septembre 1947.

¹⁴⁴⁸ SHD/DAT 26 N 482.

¹⁴⁴⁹ Depuis cette date, se dressent face à face sur deux falaises du port de Saint-Valéry-en-Caux, un monument à la mémoire du sacrifice des anciens de la 2^e division de cavalerie et un autre à celle des Ecossais de la 51^e division des Highlands qui succombèrent ensemble dans la ville, le 10 et 11 juin 1940.

¹⁴⁵⁰ En 2013, l'amicale compte 49 membres (dont neuf veuves) et continue à témoigner son attachement à son arme. Elle participe chaque année aux célébrations patriotiques et commémoratives organisées à Lunéville et dans sa région.

¹⁴⁵¹ Société des courses de Nancy-Brabois, 4 avenue de la Forêt de Haye 54500 Vandœuvre-lès-Nancy.

division de cavalerie ». Prenant la forme d'un steeple-chase, elle est courue sur une distance de 4 200 mètres et met en concurrence une dizaine de compétiteurs.

Si la mémoire de la 2^e division de cavalerie de Lunéville et la mémoire équestre de Lunéville¹⁴⁵² trouvent encore leurs défenseurs en Lorraine, pouvons-nous en remarquer encore des traces visibles dans le paysage urbain ? Si le château demeure le symbole d'une mémoire partagée entre le duché de Lorraine et le « Siècle des Lumières », il est aussi, pensons-nous, le lieu d'une identité militaire qui ne peut être démentie au regard de l'histoire d'une longue période d'occupation par les troupes et par les chefs de cavalerie. D'autres vestiges architecturaux, d'autres monuments ou noms de rue témoignent également de cet espace dédié.

A la mort de Stanislas le 23 février 1766, le château quitte sa fonction princière et inaugure une nouvelle fonction militaire qu'il conserve jusqu'à la fin du XX^e siècle.¹⁴⁵³

En 1861, le ministre de la Guerre sollicite le classement du château auprès de la Commission des Monuments Historiques. Prosper Mérimée dresse un rapport sévère et juge que le classement de l'édifice n'est pas mérité. En 1901, la chapelle est le premier élément d'architecture classé. En 1929, le reste du château suit partiellement.

La fonction militaire du château prend forme à travers l'encasernement d'une partie de la troupe dans ses ailes et par la mise en place d'un cercle militaire au profit des officiers mais plus encore par l'installation de « l'hôtel des généraux » dans les anciens appartements du duc de Lorraine. Instaurant une sorte de continuité princière dans la ville, le général commandant la division de cavalerie devient celui qui organise la vie militaire de la garnison mais également celui qui reçoit ses invités civils ou militaires selon les usages protocolaires. Il symbolise de fait le châtelain, le « nouveau duc », représentant une aristocratie locale avec ses codes, ses habitudes et ses exigences. Cette forme d'occupation nobiliaire fige encore un peu plus l'emprise militaire physique et psychologique sur les acteurs urbains de Lunéville quel que soit leur statut social ou professionnel. Pourtant cette « vie de château » ne

¹⁴⁵² Les 22, 23 juillet 2005, l'Ecole Nationale d'Equitation organisait un colloque à Lunéville sur le thème « *Lunéville, cité cavalière par excellence. Perspectives cavalières du siècle des Lumières au XX^e siècle* ». Prenant la forme de démonstrations cavalières et festives, signalons aussi depuis 2010, l'organisation de « Rencontres équestres » au château.

¹⁴⁵³ En 2013, une partie du château appartient toujours au ministère de la Défense et devrait faire partie des cessions mobilières de l'Etat envisagées au profit de la Région et de la ville.

semble pas toujours être du goût de la famille de l'autorité militaire qui loge dans les vastes appartements donnant sur le parc, comme en témoigne avec humour Marie-Louise Lescot, fille unique du général, sur une carte postale envoyée à un cousin, peu de temps après son arrivée à Lunéville à la fin de l'année 1912.

« J'ai entouré d'un trait une partie de notre lambeau de palais mais nous avons encore une aile comprenant le bureau de M. Pin¹⁴⁵⁴, la lingerie et mes « appartements privés ». J'ai 100 pas à faire et 15 portes à ouvrir pour gagner ceux de maman mais nous songeons à mettre un cornet acoustique pour le « soir lolo » et le « Loys¹⁴⁵⁵ lève-toi » qu'on a toujours entendu ! (...) nous sommes trop éloignés les uns des autres (...) ça manque d'interlocuteurs. Mais la chambre à pipes donne toute satisfaction à M. Pin. Il s'enfume tout seul, c'est charmant. (...) Nous nous débattons avec les fumistes électriciens, colleurs de papiers, c'est répugnant mais quel bon prétexte pour remettre les visites ou les réceptions jusqu'à Pâques...ou à la Trinité.(...) Ravissants les Bosquets au clair de Lune, nous avons une terrasse ouvrant sur tous les salons qui sera idéale au printemps »¹⁴⁵⁶.

Durant des décennies, le château est utilisé comme lieu de prestige pour accueillir les nombreuses prises d'armes qui rythment la vie de la garnison comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises. Que ce soit sur la place à l'extérieur de l'enceinte, dans la cour intérieure ou dans ses jardins, il est le lieu d'attractivité incontournable des festivités militaires de Lunéville. Si le public civil peut le plus souvent être le spectateur direct de ces activités normées selon les codes et les règlements en vigueur dans les armées, il en est parfois tenu éloigné par manque de place. Cette distance spatiale, qui tend aussi à instaurer une distance imaginaire avec le prestige dégagé par le cérémonial militaire, est même parfois officialisée par voie de presse sous forme « d'avis au public », comme lors des fêtes du 10 août 1919 données en l'honneur de la garnison. Ce jour-là, « *en raison de l'exiguïté de la cour intérieure du château, le public ne pourra y être admis pour les remises de décorations* »¹⁴⁵⁷. Comme en témoigne les nombreuses cartes postales de l'époque, les spectateurs se hissent alors sur les murets ou s'accrochent aux grilles du château pour être aussi de la fête, dans une volonté semble-t-il manifeste, de communier à ces moments d'histoire locale mais aussi d'émotions patriotiques.

¹⁴⁵⁴ Surnom donné au général Lescot par sa fille Marie-Louise Lescot (1881-1972).

¹⁴⁵⁵ Surnom donné à Marie-Louise Lescot par ses parents.

¹⁴⁵⁶ Archives familiales du général Lescot.

¹⁴⁵⁷ *Le journal de Lunéville*, dimanche 10 août 1919.

L'armée contribue donc à conserver l'identité du château comme un lieu de prestige même si parfois les Lunévillois font part de leurs inquiétudes devant les aménagements envisagés pour accueillir les autorités militaires ou de nouvelles troupes. Ainsi, en 1908, le conseil municipal par un vote unanime, exige de suivre tous les pourparlers pour que « *l'intégrité absolue* » des Bosquets et de la partie orientale du château soient préservée. Le Maire fait une déclaration en ce sens :

« L'autorité militaire ou plus exactement M. le Ministre de la Guerre a prescrit l'étude de l'aménagement des locaux servant actuellement de logement au général de division et aux deux généraux de brigade, en vue d'affecter ces mêmes locaux au casernement des deux compagnies du 2^e bataillon de chasseurs à pied. L'autorité militaire n'avait pas à nous informer de ce projet puisque les bâtiments du château comme les Bosquets appartiennent non pas à la ville mais à l'Etat (...) mais j'ai acquis la certitude que la transformation des appartements du château jusqu'ici réservés au logement des généraux était une question mise à l'étude d'urgence par l'ordre de M. le Ministre de la Guerre et pourrait recevoir une solution d'un moment à l'autre.(...) Nous avons le droit et le devoir, au nom de la population de Lunéville dont nous sommes les représentants autorisés, de faire entendre un cri de protestation contre une mesure dont les conséquences, non entrevues sans doute par ceux qui l'ont projetée, entraîneraient la dévastation du château, du chef d'œuvre de Boffrand, du joyaux de Lunéville et constitueraient pour notre cité que viennent visiter tant d'étrangers, une irréparable perte. L'installation de la troupe dans ces appartements entraîne forcément l'établissement de barreaux aux fenêtres de murs de clôture du côté de la terrasse, la création de cuisines, lavoirs, séchoirs, etc. C'est le commencement de la main mise sur le parc du château, nos Bosquets dont nous sommes fiers à juste titre, et dans lesquels toute la population de Lunéville a grandi, joué, vécu, (...) »¹⁴⁵⁸.

Malgré les contraintes de la vie militaire, la présence de l'armée durant les XIX^e et XX^e siècle a sans aucun doute permis la sauvegarde du château de Lunéville. Mais est-ce la présence d'une forte garnison à Lunéville qui a empêché son classement plus tôt ?

« Après 1871, la présence de l'armée se renforce, le traité de Francfort ayant placé Lunéville dans une situation frontrière. Tandis que plusieurs casernes sont construites dans la ville, l'occupation du château est réservée aux officiers, les salons servant aux manifestations mondaines, tandis que le Tivoli, guinguette construite au fond du parc depuis 1839, devient très fréquenté par les militaires. En 1921, la ville est l'armée s'entendent sur

¹⁴⁵⁸ AM Lunéville, série 1 D 61, délibérations du conseil municipal, 1908-1909.

l'usage de la chapelle : on y installe le premier musée. Durant les deux guerres mondiales, le château occupé ne subira que quelques dommages. En 1944, le parc sert de stationnement aux convois américains ; très endommagé, il est remis en état par la municipalité à l'aide de prisonniers allemands. Propriété partagée entre le Conseil général de Meurthe-et-Moselle et le ministère de la Défense, le château de Lunéville renaît aujourd'hui¹⁴⁵⁹ et devrait ouvrir une nouvelle page de son histoire»¹⁴⁶⁰.

Aujourd'hui, seuls quelques graffitis sur des murs ou la présence d'une inscription très abîmée évoquant encore l'entrée des « bureaux de l'état-major de la 2^e division de cavalerie », rappellent à un visiteur attentif, la vocation militaire de l'ancien palais ducal au XIX^e et XX^e siècle et son « marquant » cavalier.

Autre lieu emblématique de l'activité équestre de Lunéville, l'ancien manège des gendarmes rouges est aujourd'hui conservé dans le cadre d'une reconversion du patrimoine militaire mais a perdu toute sa fonction originelle.

Réalisé en 1787, ce manège s'impose d'emblée comme un des plus grand d'Europe avec sa remarquable charpente en bois à très longue portée, aujourd'hui remplacée par une charpente métallique. Selon Patrice Franchet d'Espèrey, « c'est assurément le plus imposant, sinon le plus harmonieux, des manèges militaires construits au XVIII^e siècle et apparemment l'un des seuls conservés »¹⁴⁶¹. Au sein du quartier des Carmes, puis du quartier de la Barollière à partir de 1887, il accueille les différentes évolutions des régiments de cavalerie en garnison dans la ville pendant de nombreuses années. Mais depuis, dans le cadre des opérations de reconversion du patrimoine architectural militaire, un vaste projet urbanistique a été conduit par la ville à partir de la désaffectation définitive du site par le ministère de la Défense, le 31 juillet 1985. Cinq ans plus tard, par une délibération du 30 novembre 1990, le Conseil municipal décide l'acquisition de l'ancien quartier de la Barollière. Il est versé dans le domaine public, le 19 novembre 1992. Le manège est alors transformé en gymnase municipal.¹⁴⁶² Les autres bâtiments sont soit détruits, soit reconvertis en centre

¹⁴⁵⁹ Le château de Lunéville est une des réalisations les plus marquantes de l'architecture du XVIII^e siècle en Lorraine. Il a connu les fastes de la cour du duc Léopold ou de Stanislas mais aussi les drames des incendies successifs et de leurs destructions irréparables (en particulier les collections du musée).

¹⁴⁶⁰ TRONQUART (Martine), « Lunéville : résidence ducal, palais princier, château militaire. Histoire d'une construction » dans *Le Pays Lorrain*, Journal de la société d'histoire de Lorraine et du musée Lorrain, 106^e année, Vol. 90, mars 2009, p. 5-18.

¹⁴⁶¹ LIEVAUX (Pascal) et FRANCHET D'ESPEREY (Patrice) [dir.], *Architecture équestre, Hauts lieux dédiés au cheval en Europe*, Lonrai, Actes Sud, 2010, 377 p., p. 218.

¹⁴⁶² VAILLANT (Philippe), « L'inscription urbaine des quartiers de cavalerie et leur mise en valeur », dans [Collectif], *Lunéville, cité cavalière par excellence. Perspectives cavalières du siècle des Lumières au XX^e*

administratif, logements privatifs ou espaces arborés.¹⁴⁶³ En 1994, une nouvelle délibération crée la rue de la Barollière permettant de desservir un ensemble de logements dans cet ancien quartier de cavalerie occupé pendant près de cinquante ans par le 8^e régiment de dragons.¹⁴⁶⁴

Aujourd'hui, si la plupart des anciens casernements ont été versés dans le domaine public, il reste quelques sites entretenus, grâce à la présence toujours effective d'une formation militaire au quartier Treuille de Baulieu, ou en passe d'être détruits, comme les anciennes écuries datant de l'époque de la création du camp de cavalerie au bord de la Vezouze.

Mais la toponymie des rues n'est-elle pas aussi un excellent moyen de se rappeler ou de découvrir le souvenir d'hommes ou d'institutions qui ont marqué l'histoire locale, régionale ou nationale ? Cette question ouvre un nouveau champ sur le sens qu'une municipalité veut donner à une entreprise mémorielle liée à son histoire militaire vécue au quotidien par une population résidente ou passagère. En somme, que reste-t-il de la 2^e division de cavalerie dans le paysage urbain ? Quelle est sa place par rapport aux autres mémoires entretenues dans la cité ? Quelle est son empreinte aujourd'hui ?

En s'appuyant sur un plan de la ville et un recensement historique effectué par les services de la mairie¹⁴⁶⁵, nous avons relevé que sur cinquante-deux noms ayant un rapport avec l'histoire militaire de la ville, quatorze noms possèdent un lien plus étroit avec l'histoire de la 2^e division de cavalerie, mais seulement deux sont directement évocateurs : une « Place de la 2^e division de cavalerie » devant le château et une « Impasse du général Berniquet » au sud de la ville, dernier chef de la grande unité, mort au champ d'honneur en 1940.¹⁴⁶⁶ Il faut cependant préciser que certains chefs militaires originaires de Lunéville sont mis à l'honneur, notamment ceux qui ont laissé leur nom à un quartier de cavalerie, dont la plupart ont disparu aujourd'hui. Mais ce travail de mise en valeur patrimonial a été réalisé, il y a déjà plusieurs années, grâce notamment, aux actions du Souvenir français.

siècle, Ecole Nationale d'Equitation (ENE), actes du 8^e colloque de l'ENE, 22, 23 juillet 2005, Paris, Agence Cheval de France, 2005, 236 p.

¹⁴⁶³ Un des anciens bâtiments du quartier de La Barollière accueille aujourd'hui les archives municipales.

¹⁴⁶⁴ Le 4^e régiment de commandement et de soutien (R.C.S) est la dernière unité à occuper les lieux de 1977 à 1979.

¹⁴⁶⁵ Voir annexe.

¹⁴⁶⁶ En complément, évoquons dans l'église Sainte-Jeanne d'Arc, le vitrail offert par les officiers de la 2^e BCL et dans divers anciens casernements, des plaques commémoratives évoquant le séjour de certaines unités dans la cité.

Enfin, à l'approche de la commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale, existent-ils des sites en Lorraine mais aussi dans le reste de la France et en Belgique, où l'engagement de la 2^e division de cavalerie a été figé par une inscription ou un monument ?

D'après nos recherches, seuls quelques supports rappellent collectivement les actions de toute la division ou d'une partie de ses unités dans la première et la dernière année de guerre, soulignant par-là, les deux moments forts de l'engagement de la 2^e division de cavalerie sur le champ de bataille. Un travail complémentaire et plus exhaustif au regard du parcours de la division de Lunéville reste à accomplir en s'appuyant sur les récits des JMO et le travail associatif local.¹⁴⁶⁷

Etat récapitulatif des sites de mémoire de la 2^e division de cavalerie
(Première Guerre mondiale)

Lieu	Type de support	Unités mentionnées	Evocation des combats
Rozelieures (Lorraine)	Monument	2 ^e DC (excepté 8 ^e et 31 ^e RD)	Bataille de Rozelieures (août – septembre 1914)
Flirey (Lorraine)	Monument	2 ^e DC (excepté 17 ^e et 18 ^e RCH)	Bataille de la Woëvre (septembre 1914)
Locre Mont Kemmel (Belgique)	Plaque	2 ^e BCL	Bataille des Flandres (avril 1918)
Dammard (Picardie)	Plaque	2 ^e BCL	Combats de Dammard (juin 1918)

¹⁴⁶⁷ Le même type de recensement peut être envisagé pour la Deuxième Guerre mondiale pour les années 1939 et 1940.

CONCLUSION

Entre 1873 et 1921, la 2^e division de cavalerie rythme ainsi la vie militaire de la garnison et fixe une empreinte spécifique dans une ville déjà « acquise au cheval » par un héritage historique progressif dont l'origine remonte à l'installation du premier duc de Lorraine dans la cité. Dans une temporalité marquée à ses extrêmes par une date de création et une date de disparition, l'action de cette grande unité s'inscrit dans les héritages d'une cavalerie française moribonde après 1871 mais aussi dans une vocation à ouvrir d'autres perspectives possibles après la Première Guerre mondiale. Au sein de ses années d'évolutions dans un espace structuré par une identité locale, celle de Lunéville, mais aussi régionale, celle de la Lorraine, elle agit au contact de la frontière définie par le traité de Francfort et elle interagit en lien avec les autres acteurs de la société militaire et civile. En gardant à l'esprit une dimension anthropologique des limites imposée par la frontière dans leur acception géographique mais aussi mentales, la 2^e division de cavalerie offre la possibilité de lier les pratiques et les représentations d'une organisation militaire avec son environnement.

C'est donc aux avant-postes des territoires annexés que la garnison de Lunéville révèle sa spécificité qui en fait un sujet d'étude particulièrement intéressant pour approcher une thématique d'histoire militaire portant sur la cavalerie en général, sur l'organisation et l'évolution d'une division de cavalerie dans l'est de la France en particulier. En outre, cette caractéristique est renforcée par le « jeu » de ses différents acteurs et en particulier par ceux qui sont en charge d'instruire les unités, d'entraîner et *in fine*, de conduire cavaliers et chevaux de l'espace de garnison à l'espace bataille dont la frontière constitue l'horizon repère. En effet, cette ligne territoriale qui exprime la marque visible d'une revanche à prendre sur les combats de 1870 révèle aussi la tentation d'une expérience à réaliser « à cheval » par un engagement de masse où l'adresse des cavaliers n'aura d'égal que la résolution à battre l'adversaire et si possible, l'adversaire à cheval. Dans ce cadre, frontières et espaces frontaliers en Lorraine constituent des produits de l'histoire qui cristallisent particulièrement les mémoires d'une nation dans ses relations à « l'autre » à travers les périodes de conflits ou de paix.

Comme le souligne l'examen de cartes d'Etat-major d'hier ou de l'imagerie satellite d'aujourd'hui, les frontières sont inscrites dans les paysages plus souvent qu'on ne le croit. Il en est ainsi en Lorraine à travers le bornage de la frontière de 1871 toujours bien marquée sur le terrain comme nous avons pu le constater au Nord de Lunéville, entre les villages de Réchicourt-la-Petite et de Lagarde. Témoins d'une crispation, d'une frustration mais aussi d'une tentation à être dépassés au gré des évolutions politiques et des périodes de tensions entre la France et l'Allemagne jusqu'en 1914, ils deviennent les simples marquants d'une page de l'activité des cavaliers de Lunéville après 1918. Mais, quelques années plus tard, dans cet espace lorrain « où tout commença », la 2^e division de cavalerie, fort de sa cohésion et de son enthousiasme, mais faible de ses moyens et de ses chevaux, ne peut « emporter la décision » face aux assauts des « chevaux de fer » dans une nouvel espace géographique et mental. Elle disparaît avec la mort de son chef et n'est plus jamais reconstituée.

Aujourd'hui, nous semble-t-il, seul l'entretien de sa mémoire peut encore donner du sens à la mise en valeur d'une épopée dont la « cité cavalière », érigée en « sanctuaire de la cavalerie », est devenue en s'affranchissant de son vocable « militaire », la raison d'un juste mais incomplet témoignage.

SOURCES

I – SOURCES D'ARCHIVES

1.1) Service historique de la Défense, département terre (SHD/DAT), Vincennes

Inventaires généraux

Guimard (colonel), Devos (Jean-Claude), Nicot (Jean), *Inventaire sommaire des archives de la guerre série N 1872-1919*, 7 volumes, Imprimerie de la renaissance, 1975.

Ministère des armées, état-major de l'armée de terre, service historique, *Guide bibliographique sommaire d'histoire militaire et coloniale française*, Paris, Imprimerie nationale, 1969.

Devos (Jean-Claude), Corvisier-de-Villèle (Marie-Anne), [dir.], *Guide des archives et de la bibliothèque du Service historique*, Sarmant (Thierry), Gibiat (Samuel) [dir.], deuxième édition revue et augmentée, ministère de la Défense, Château de Vincennes, 2001.

Série K : fonds privés

Sous-série 1 K

1K 216 : fond de Jessé.¹⁴⁶⁸

1 K 222 : fond de Soye.¹⁴⁶⁹

1 K 327 : fond Freyssingéas.¹⁴⁷⁰

1 K 939 : papiers de famille du général L'Hotte.¹⁴⁷¹

¹⁴⁶⁸ Antoine, César, Joachim, Alphonse de Jessé (1834-1897). Sorti de Saint-Cyr en 1855, officier de dragons pendant toute sa carrière, il commande à partir de 1887 de grandes unités de cavalerie, dont le 10^e CA en 1895. Il consacre une grande partie de son activité à des travaux sur son arme comme membre du Comité consultatif puis président du Comité technique. SHD/DAT Gr 9 Yd 125.

¹⁴⁶⁹ Émile de Soye (1882-1974). Officier au 18^e RCH pendant la Première Guerre mondiale. Il rédige un historique de ce régiment à partir de ses souvenirs de guerre.

¹⁴⁷⁰ M. Hubert Freyssingéas, responsable de la section d'archives et d'histoire de l'Amicale du 18^e RCH a rassemblé de nombreux documents photocopiés ainsi que des photographies, 1793-1989.

¹⁴⁷¹ Général Alexis, François L'Hotte (1825-1904). Originaire de Lunéville, il est une figure emblématique de la cavalerie française. SHD/DAT Gr 9 Yd 12.

Sous-série 1 KT

1 KT 468 : fond Corbillon.¹⁴⁷²

1 KT 636 : papiers Brachmann.¹⁴⁷³

Série M : archives et dépôt de la guerre

Sous-série 1 M : mémoires et reconnaissances¹⁴⁷⁴

1 M 2034 : projet présenté par le général Cornat relatif à la mise en essai d'un mode de paquetage, 1877-1880.

1 M 2041 : mémoire du général de Cointet relatif à la tactique de l'artillerie à cheval dans le combat de cavalerie contre cavalerie, 1886.

Série N : Troisième République

Sous-série 5 N : cabinet du ministre

5 N 1 : correspondance expédiée : divers documents de principe, réglementation, notes et rapport, organisation de l'armée (...).

5 N 9 : mise à la retraite d'office d'officiers généraux.

5 N 19 : télégrammes sur la mise à la retraite d'office d'officiers généraux.

5 N 364 : troupes du midi, notamment la brochure de Jules Belleudy « *La légende du XV^e corps, l'affaire de Dieuze* » (1916).

Sous-série 7 N : état-major de l'armée (1872-1920).

7 N 10 : circulaires et notes diverses, camps, 1871-1914.

7 N 11 : circulaires et notes diverses, dédoublements d'unités, 6^e corps d'armée.

7 N 23 : personnel, effectifs, cavalerie, 1871-1914.

7 N 31 : répartition des armées françaises, 1893-1914.

7 N 32 : répartition de armées françaises, 1893-1914, formation du 20^e corps d'armée.

7 N 45 : organisation générale de la cavalerie : divers études de 1871 à 1912.

7 N 104 : effectifs de la cavalerie avec la loi de deux ans, 1906.

¹⁴⁷² Correspondance d'Émile Corbillon à ses parents durant son service militaire au 18^e RCH à Lunéville, du 22 novembre 1902 au 26 décembre 1903 (42 lettres).

¹⁴⁷³ Journal de marche de la 12^e BD de la 2^e DC, du 31 juillet 1914 au 31 mai 1918 (4 cahiers ms. de 100 p. environ chacun).

¹⁴⁷⁴ La sous-série 1 M du SHD, intitulée « Mémoires et reconnaissances », est constituée, pour l'essentiel, de travaux et documents effectués ou réunis par les soins du Dépôt de la Guerre, ancêtre du Service historique, aux XVIII^e et XIX^e siècles sur les sujets les plus variés : histoire militaire, organisation du ministère et de l'armée, travaux cartographiques et géographiques. Il s'agit d'une série « documentaire » qui, à l'inverse d'une série normale d'archives, n'est pas le reflet du fonctionnement régulier d'une institution.

7 N 111 : projet de loi sur le service de trois ans. Création des groupes cyclistes. Endivisionnement de la cavalerie. Nouvelle composition des corps d'armée de la frontière, 1912-1913.

7 N 112 : organisation, mobilisation, endivisionnement définitif de la cavalerie, 1913.

7 N 135 : (1^{er} bureau : effectifs). Tableaux d'effectifs de guerre, grandes unités, 1893-1914.

7 N 136 : (1^{er} bureau : effectifs). Tableaux d'effectifs de guerre, corps de troupe, 1876-1914.

7 N 162 : chevaux et animaux de trait : prêt aux propriétaires civils, ravitaillement en chevaux, achat et vente en France, 1914-1919.

7 N 404 : E.M.A 1^{er} bureau (organisation, effectif, matériel, etc.) : étude sur l'organisation de la cavalerie depuis le 1^{er} juillet 1914 jusqu'au 1^{er} janvier 1919.

7 N 460-461 : correspondance pour le ravitaillement et le prêt de chevaux aux régions libérées, 1918.

7 N 1823-1824 : E.M.A 2^e bureau (renseignement) : couverture du secteur de Lorraine, historique de la couverture, reconnaissances (1885-1914).

7 N 1926 : E.M.A 3^e bureau (mobilisation, instruction) : Dossiers de manœuvres, (...), manœuvres de cavalerie, 1883-1898.

Sous-série 9 N : directions, commissions et inspections (1872-1920)

9 N 15-21 : Direction de la cavalerie : Cabinet du directeur, Bureau de la cavalerie, Bureau des remontes, Comité technique de la cavalerie, Section technique de la cavalerie, 1878-1913.

9 N 94 : commissions diverses notamment d'examen des inventions intéressant les armées de terre et de mer; des études et des achats à l'étranger; des approvisionnements, (...), des armes et des engins de guerre, 1874-1912.

9 N 95 : commissions, notamment des transports automobiles, des automobiles et des automobiles de l'artillerie, de l'habillement, de l'équipement et du harnachement, de révision des lois militaires, 1871-1910.

Sous-série 14 N : fonds Joffre

14 N 1 : notes attribuées aux généraux à la suite des manœuvres de 1913 ; au sujet des exécutions capitales en 1914, 1913-1914.

Sous-série 19 N : armées

19 N 264 : II^e Armée, 1^{er} bureau, dossier de mobilisation de l'armée, 1914-1919.

19 N 265-266 : II^e Armée, 1^{er} bureau, ordres de bataille, états par armes, listes nominatives d'officiers, 1914-1918.

Sous-série 22 N : corps d'armées

22 N 1317 : 20^e CA, 1^{er} bureau, documents de mobilisation 1911-1914.

22 N 1325 : 20^e CA, 2^e bureau, bulletins, comptes rendu et renseignement.

22 N 1326-1327 : 20^e CA, 2^e bureau, correspondance expédiée, interrogatoires de prisonniers, compte rendu des unités subordonnées.

Sous-série 24 N : divisions et brigades

24 N 3142 : 2^e division de cavalerie, 1^{er} et 2^e bureaux, ordre de bataille, effectifs, pertes, comptes rendu de renseignements, interrogatoires de prisonniers, liste de suspects, 1914-1918.

24 N 3143 : 2^e division de cavalerie, 3^e bureau, opérations, 2 août – 4 octobre 1914.

24 N 3144-45 : 2^e division de cavalerie, 3^e bureau, opérations, 4 octobre 1914 – 8 octobre 1915.

24 N 3146-48 : 2^e division de cavalerie, 3^e bureau, opérations, 8 octobre 1915 – 22 juin 1916.

24 N 3149 : 2^e division de cavalerie, 3^e bureau, opérations, 22 juin 1916 – 15 février 1918.

24 N 3150-51 : 2^e division de cavalerie, 3^e bureau, opérations, 15 février 1918 – 29 octobre 1919.

24 N 3152 : opérations de la 2^e brigade de dragons, 1915-1916.

24 N 3153 : opérations de la 12^e brigade de dragons, 1914-1917.

24 N 3154 - 3155 : opérations de la 2^e brigade de cavalerie légère (avec documents de mobilisation), 1875-1917.

Sous-série 25 N : régiments

25 N 20 : 40^e RI, opérations, 1914-1915.

25 N 36 : 58^e RI, opérations, cartes, croquis, 1914 – 1917.

25 N 447 : 2^e BCP, opérations, 26 juillet 1914 - 23 mai 1918.

25 N 560 : 4^e RD, opérations, 1914 - 1917.

25 N 563 : 8^e RD, ordres d'opérations, août 1914 - juin 1918.

25 N 564 : 12^e RD, ordres d'opérations, mars, octobre 1915.

25 N 577 : 31^e RD, ordres d'opérations, août 1914 - mars 1915.

25 N 590 : 17^e RCH, ordres et comptes rendus d'opérations, pièces annexes au journal des marches, 1914 - 1918.

25 N 591 : 18^e RCH, ordres et comptes rendus d'opérations, patrouille, reconnaissances, août 1914 - juillet 1915.

Sous-série 26 N : journaux des marches et opérations (JMO)

26 N 320 : 30^e division d'infanterie, JMO.

26 N 482 : 2^e division de cavalerie, JMO.

Groupe cycliste (2^e) du 2^e bataillon de chasseurs, JMO.

Détachement de sapeurs cyclistes du 10^e régiment du génie, JMO.

Détachement de sapeurs télégraphistes du 8^e régiment du génie, JMO.

Sous-intendance, JMO.

26 N 512: 59^e brigade mixte, JMO.

26 N 562 : 2^e brigade de dragons, JMO.

26 N 567 : 12^e brigade de dragons, JMO.

26 N 568 : 2^e brigade de cavalerie légère, JMO.

26 N 620 : 40^e régiment d'infanterie, JMO.

26 N 650 : 58^e régiment d'infanterie, JMO.

26 N 815 : 2^e bataillon de chasseurs à pied, JMO ;

26 N 878 : 4^e régiment de dragons, JMO.

26 N 879 : 8^e régiment de dragons, JMO.

26 N 879 : 12^e régiment de dragons, JMO.

26 N 885 : 31^e régiment de dragons, JMO.

26 N 892 : 17^e régiment de chasseurs, JMO.

26 N 892 : 18^e régiment de chasseurs, JMO.

26 N 919 : 8^e régiment d'artillerie de campagne (1^{er} groupe), JMO.

26 N 937 : 19^e régiment d'artillerie de campagne (1^{er} groupe), JMO.

Série Y : archives collectives et individuelles du personnel

Sous-série Gr 5 Yd : dossiers des officiers généraux, Ancien Régime – 2010.

Sous-série 5 Ye : dossiers des officiers, 1848-1926.

Sous-série 6 Ye : dossiers des officiers, 1826-1940.

Sous-série 11Yf : instances de pension, 1915-1926.

1.2) Archives du ministère des affaires étrangères, Paris

Administration centrale

Nouvelle série, sous-série Allemagne

N° 108 : incidents de frontières, 1896-1901.

N° 109 : incidents de frontières, 1902-1907.

N° 110 : incidents de frontières, 1908-1914.

N° 111 : délimitations, 1897-1907.

N° 112 : délimitations, 1908-1914.

N° 113 : aéronefs et ballons, 1904-1914.

N° 114 : espionnage, arrestations, expulsions, 1896-1914.

1.3) Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, Nancy

Série J : documents entrés par voies extraordinaires

Sous-série 1 J

1 J 132 : relation par le maire de Lunéville de l'incident survenu le 12 août 1870 (remise des clefs de la ville à un officier de hussard prussien) : lettre missive au capitaine Humbel.

1 J 200 : souvenirs de la guerre de 1914-1918 : Journal des opérations tenu par le général Edmond de Cointet, chef du 2^e bureau à l'EM du général de Castelnau (juillet – septembre 1914).

1 J 388 : affiches de Lunéville contre les agissements anti-allemands (août-septembre 1914).

Sous-série 20 J

20 J 1 : propriété de Crévic du général Lyautey

20 J 271 : lettres du général Lyautey

20 J 252-274 : fonds Pierre Lyautey. Dossiers sur l'armée et sur le maréchal Hubert Lyautey.

Série K : protocole et distinctions honorifiques

3 K 4 : visite en Lorraine de François Sadi Carnot, Président de la République, 1892.

3 K 22 : visite en Lorraine du général André, ministre de la Guerre, 1902.

Série M : administration générale et économie

Sous-série 1 M : administration générale de Meurthe-et-Moselle

1 M 606 : rapports du sous-préfet de Lunéville, 1870-1911.

1 M 656 : esprit public Troisième République, 1888-1902.

1 M 663 : cérémonies publiques Troisième République, 1872-1898.

1 M 669 : inaugurations, 1877-1913.

1 M 677 : visites de personnalités militaires françaises, 1898-1902.

Sous-série 4 M : police

4 M 22 : rapports des commissaires spéciaux de police de Lunéville, 1892-1898, 1903-1904.

4 M 65 : cercles et maisons de jeux : renseignements sur les cercles de l'arrondissement de Lunéville, états des cercles catholiques, instructions sur les cercles militaires (1872-1873), 1872-1894.

4 M 82 : sociétés sportives et de préparations militaires de l'arrondissement de Lunéville, 1867-1939.

4 M 94 : association d'anciens combattants de la guerre de 1870 et de 1914-1918, 1896-1940.

4 M 95 : amicales d'officiers et de sous-officiers de réserve, associations d'anciens prisonniers de guerre et d'anciens militaires, 1885-1940.

4 M 96 : associations de francs-tireurs (1867-1870), de conscrits, foyer du soldat, etc., 1867-1940.

4 M 134 : prostitution à Lunéville, 1856-1915.

4 M 175 : délimitation de la frontière franco allemande, registre de description et d'abornement pour l'arrondissement de Lunéville, 1871-1911.

4 M 176 : poteaux et bornes-frontière, entretien, 1872-1897.

- 4 M 177 : poteaux et bornes-frontière, entretien, 1898-1908.
- 4 M 178 : poteaux et bornes-frontière, entretien, 1909-1914.
- 4 M 179 : travaux sur la frontière, 1871-1917.
- 4 M 180 : surveillance de la frontière. Surveillance française, 1874-1908.
- 4 M 182 : incidents franco-allemands à la frontière, 1874-1914.
- 4 M 183 : violation de frontières, 1874-1914.
- 4 M 184 : visites à la frontière par des Français (1889), par des Allemand (1885-1903), 1885-1903.
- 4 M 185 : manœuvres françaises à la frontière, 1891-1906.
- 4 M 188 : renseignements militaires ,1872- 1885.
- 4 M 189 : renseignements militaires ,1886- 1887.
- 4 M 190 : renseignements militaires ,1888- 1892.
- 4 M 191 : renseignements militaires ,1893- 1894.
- 4 M 192 : renseignements militaires ,1895- 1913.
- 4 M 224 : armée allemande : informations militaires, 1873-1911.
- 4 M 266 : sabotages, brigandages, suspects, déserteurs, rixes entre civils et militaires, 1890-1908.
- 4 M 277: renseignements divers sur espionnage allemand, 1886-1915.

Sous-série 7 M : agriculture

- 7 M 180 : concours hippiques : instructions, distributions de primes à Lunéville, etc., 1808-1882.
- 7 M 182 : courses hippiques de Lunéville, etc., 1882-1914.

Sous-série 10 M : travail

- 10 M 53 : correspondances échangées avec le préfet par le général commandant le 20^e corps d'armée et le procureur de la République de Nancy, 1902-1905.
- 10 M 56 : correspondance adressée au préfet par le général commandant le 20^e corps d'armée au sujet de l'affectation de militaires au service postal, 1908-1909.

Série R : affaires militaires et organismes de temps de guerre

Sous-série 2 R : organisation de l'armée

- 2 R 4 bis : réquisition de la force armée.
- 2 R 8 : maintien de l'ordre.

2 R 30 à 2 R 36 : chefferie de Lunéville.

2 R 30 : frais d'occupation de logements de terrain dus par les villes de Lunéville, Nancy, Phalsbourg, etc., An IX-1881.

2 R 31 : casernes : créations – agrandissement – décrets – caserne Clarenthal ou quartier de l'Orangerie (1850-1913) – caserne Diettmann (1883-1920) - caserne Froment Coste (1883-1920).

2 R 32 : casernes : créations – agrandissement – caserne La Barollière (1885-1907) – caserne Stainville (1882-1900) – caserne Treuille de Beaulieu (1883-1888) – (...).

2 R 33 : champs de manœuvres et chemin d'accès : création, décrets, etc.

2 R 34 : magasin à dynamite : territoire de Chanteheux.

2 R 35 : acquisitions de maisons et terrains.

2 R 36 : affaires divers.

Sous-série 8 R : évènements de guerre : 1914-1918

8 R 172 : menaces de guerre, 1904-1918.

8 R 173 : évènements militaires, 1914-1918.

8 R 193 : bombardements par artillerie ou par raids aériens ; instructions des autorités militaires et civiles ; rapports de police, de gendarmerie, des maires.

8 R 200 : récits des combats et enquêtes sur les atrocités allemandes.

Série Y : établissements pénitentiaires

Sous-série 2 Y II : maison d'arrêt et de correction de Lunéville

2 Y II 1-76, 82 : registres d'écrou (an VI-1926).

2 Y II 77-79 : contrôle nominatif (1876-1892).

2 Y II 80-81 : répertoire alphabétique (1892-1918).

Série Z : sous-préfectures

Sous-série 2 Z : sous-préfecture de Lunéville

2 Z 1 : personnel administratif, 1841-1941.

2 Z 2-15 : élections divers, 1870-1945.

2 Z 16-28 : administration générale, 1872-1948.

2 Z 32-33 : surveillance de l'opinion, 1832-1932.

2 Z 34-38 : sureté générale et sécurité publique, 1909-1944.

2 Z 39 : fêtes en l'honneur de la 2^e division de cavalerie, 1947.
2 Z 40 : frontière franco-allemande, 1878-1914.
2 Z 45-48 : étrangers et optants, 1872-1940.
2 Z 64-83 : réglementation, 1840-1948.
2 Z 84-89 : population, 1888-1939.
2 Z 86 : dénombrement arrondissement de Lunéville, 1881-1901.
2 Z 144 : grèves et manifestations, 1892-1912.
2 Z 250 : délibérations et actes de la commune de Lunéville, 1872-1948.

1.4) Archives municipales de Lunéville, Lunéville

Série D : administration générale des communes

Affaires soumises au Conseil municipal

D 1-2 : affaires soumises au Conseil municipal, 1876-1905.

Correspondances

D 2-3 : correspondances, 1871- 1883.

Délibérations du Conseil municipal

1 D34-D69 : délibérations du conseil municipal, 1866-1921.

Arrêtés du maire

2 D11-D15 : arrêtés du maire, 1863 – 1926.

Série H : affaires militaires

H1-32 : justice militaire : jugements, déserteurs, insoumis, 1828-1919.

H2-20 : casernement : génie, travaux des casernes, 1826-1899.

H2-21 : subsistances militaires, 1823-1900.

H2-22 : pièces diverses : intendance, chevaux, génie, servitude militaire, 1830-1909.

H2-23 : correspondance militaire, 1820-1908.

H2-24 : recensement des chevaux et voitures, 1876-1934.

H4-20 : guerre de 1870-1871 : pièces concernant l'armée française.

H4-26 : guerre de 1870-1871 : casernements et logements militaires.

H4-30 : pensions et œuvres de guerre.

Série J : fêtes et cérémonies Troisième République

J1-3: fêtes et cérémonies Troisième République.

1.5) Archives municipales de Lagarde, Lagarde (Moselle)

Etude de Pierre Gérardin ancien secrétaire de mairie à Lagarde.

1.6) Archives privées et associatives

Archives de la famille Lescot

Lettres, cartes postales, correspondances diverses, photos, notes, études, provenant de la famille Lescot.¹⁴⁷⁵

Lescot (capitaine), *Conférence sur la tactique de la cavalerie, l'exploration*, Nancy 1891.

Lescot (chef d'escadrons), *Conférence sur la tactique de la cavalerie*, Saint-Dié, 1894.

Lescot (chef d'escadrons), *Conférence sur la tactique des trois armes*, Epinal, 1895.

Lescot (chef d'escadrons), *Conférence sur les grandes manœuvres de 1897, la cavalerie en liaison*, 1897.

Lescot (lieutenant-colonel), *Conférence sur la tactique de la cavalerie, le service de sûreté*, 1901.

Lescot (lieutenant-colonel), *Conférence sur le combat d'infanterie*, 1901.

Archives de l'association dite « Amicale des anciens de la 2^e division de cavalerie et de l'Arme blindée cavalerie »

Papiers et documents divers

¹⁴⁷⁵ Le général Lescot (Antide, Léon), 1854-1940, commande la 2^e DC à Lunéville, du 23 octobre 1912 au 13 août 1914. SHD/DAT Gr 9 Yd 556. Voir fiche biographique en annexe.

II – SOURCES IMPRIMEES

2.1) Textes officiels et règlements

Lois de recrutement

Loi du 27 juillet 1872, portant sur les obligations militaires (service actif de 5 ans).

Loi du 15 juillet 1889, portant sur les obligations militaires (service actif de 3 ans).

Loi du 10 juillet 1892, portant sur les obligations militaires (service actif de 3 ans).

Loi du 21 mars 1905, portant sur les obligations militaires (service actif de 2 ans).

Loi du 7 août 1913, portant sur les obligations militaires (service actif de 3 ans).

Lois organisant les unités

Loi du 24 juillet 1873, relative à l'organisation générale de l'armée.

Loi du 13 mars 1875, relative à la constitution des cadres et effectifs de l'armée d'active et de l'armée territoriale.¹⁴⁷⁶

Loi du 16 mars 1882, relative à l'administration de l'armée.

Loi du 25 juillet 1887, modifiée le 18 février 1890, relative à la création de nouveaux régiments dans l'infanterie et la cavalerie.

Loi du 5 décembre 1897, relative à la création de la 20^e région militaire (20^e corps d'armée).

Loi du 14 avril 1908, organisant les périodes de réserve.

Loi du 29 mars 1912, portant sur l'organisation de l'aéronautique militaire (aérostation, aviation).

Loi du 31 mars 1913, relative à la constitution des cadres et effectifs de la cavalerie, modifiée le 15 avril 1914.¹⁴⁷⁷

¹⁴⁷⁶ Dite, « loi cadre ».

¹⁴⁷⁷ Le décret du 4 juin 1913, crée 10 divisions de cavalerie et règle les conditions d'application de la loi du 31 mars 1913.

Textes organisant la doctrine de la cavalerie

Instruction pratique sur le service de la cavalerie en campagne, approuvée par le ministre de la Guerre, le 17 février 1875.

Instruction sur le service de la cavalerie éclairant une armée, approuvée par le ministre de la Guerre, le 27 juin 1876.

Décret du 17 juillet 1876, *portant règlement sur les exercices de cavalerie*.

Décret du 31 mai 1882, *portant règlement sur les exercices de cavalerie révisant et complétant le décret du 17 juillet 1876*.

Décret 12 mai 1899, *portant règlement sur les exercices et les manœuvres de la cavalerie modifié par la décision présidentielle du 1^{er} septembre 1904*.

Décret du 14 mai 1912, *portant règlement provisoire sur les exercices et les manœuvres de cavalerie*.

Textes organisant l'instruction de la cavalerie

Règlement sur l'instruction du tir des troupes de cavalerie, approuvé par le ministre de la Guerre le 15 septembre 1894, Paris-Limoges, Charles-Lavauzelle, 1895.

Règlement du 9 novembre 1909 sur l'instruction du tir de la cavalerie, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, s.d.

Règlement sur les sections de mitrailleuses de cavalerie, approuvé par le ministre de la Guerre le 18 janvier 1911, Paris, Fournier, 1911.

Règlement provisoire sur les exercices et les manœuvres de la cavalerie, 3 tomes, Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1912.¹⁴⁷⁸

Règlement sur l'instruction du tir de la cavalerie, approuvé par le ministre de la Guerre le 9 novembre 1911, Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1912.

Décrets portant sur le service en campagne et la conduite des grandes unités

Décret du 26 octobre 1883, portant règlement sur le service des armées en campagne.

Décret du 28 mai 1895, portant règlement sur le service des armées en campagne.

Décret du 28 octobre 1913, portant règlement sur la conduite des grandes unités.¹⁴⁷⁹

Décret du 2 décembre 1913, portant règlement sur le service en campagne.¹⁴⁸⁰

¹⁴⁷⁸ Voir décret du 14 mai 1912.

¹⁴⁷⁹ Conduite des armées et des corps d'armée.

Décrets divers

Décret du 15 juin 1878, créant l'Ecole supérieure de guerre.

Décret du 16 juin 1907, relatif aux cérémonies publiques, préséances, honneurs civils et militaires.

Décret du 7 octobre 1909, portant règlement sur le service de place.

Décret du 25 mai 1910, portant règlement sur le service intérieur des corps de troupes.

Décret du 26 septembre 1913, modifiant les régions territoriales et les subdivisions de régions.¹⁴⁸¹

Instructions et aides mémoire

Instructions de cavalerie

Instruction pour le maniement et l'emploi de la lance, Paris - Nancy, Berger-Levrault, 1893.

Instruction pour le maniement et l'emploi de la carabine modèle 1890, Paris - Nancy, Berger-Levrault, 1893.

Instruction pratique provisoire du 24 décembre 1896, portant sur le service de la cavalerie en campagne, Paris, Imprimerie Nationale, 1897.

Instruction spéciale du 20 février 1902 pour le transport des troupes de cavalerie par les voies ferrées, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, 1913.

Instruction du 5 août 1904 sur le matériel de tir et les champs de tir de la cavalerie, 1902, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, s.d.

Instruction du 4 mai 1911 relative aux soins à donner aux chevaux dans les corps de troupe, Paris, Imprimerie nationale, 1913.

Instruction pratique sur le service de la cavalerie en campagne, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, 1913.

Instruction sur l'emploi et la conduite du groupe cycliste, approuvé par le ministre de la Guerre le 7 août 1913, Paris-Limoges, Charles-Lavauzelle, 1913.

¹⁴⁸⁰ Conduite des unités de la dimension d'une unité élémentaire, d'un régiment, d'une brigade, d'une division.

¹⁴⁸¹ Décret modifiant les 2^e, 6^e, 7^e et 20^e régions territoriales et les subdivisions de ces régions. Un 21^e CA est créé et s'intercale dans la région Epinal-Chaumont, entre le 20^e et le 7^e CA. Désormais, cinq corps d'armée se trouvent en couverture sur la frontière du nord-est.

Instructions interarmes

Instruction du 15 avril 1905 pour les revues et défilés de toutes armes, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, 1905.

Aides mémoire de cavalerie

[Anonyme], *Cavalerie. Aide-mémoire de campagne*, Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1912.

[Anonyme], *Aide-mémoire du sapeur de cavalerie. Instruction ministérielle du 15 mars 1888, mise à jour le 1^{er} janvier 1913*, Paris-Nancy, Henri Charles-Lavauzelle, 1913, 242 p.

[Anonyme], *Manuel d'équitation et de dressage (approuvé par le ministre de la Guerre le 9 janvier 1912)*, Paris-Nancy, Librairie militaire Berger-Levrault, 1912, 110 p.

[Anonyme], *Manuel du gradé de cavalerie à l'usage des sous-officiers, brigadiers et élèves brigadiers*, 39^e édition, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, 1913, 906 p.

[Anonyme], *Le petit livre du cavalier, (extrait par demandes et réponses des divers règlements militaires)*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, 1912.

[Anonyme], *L'Instruction théorique du cavalier par lui-même, (extrait des divers services et règlements militaires par un officier supérieur du 20^e corps d'armée)*, Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1913-1914, 134 p.

Dagonet (capitaine), *Questionnaire-guide des gradés subalternes, pour servir à l'instruction des recrues de la cavalerie*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, s.d, 212 p.

Navarre (lieutenant), *Eclaireurs de cavalerie*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, 1913, 90 p.

Aides mémoire d'état-major

[Anonyme], *Aide mémoire de l'officier d'état-major*, 1911.

[Anonyme], *Vade-mecum de l'officier d'état-major en campagne*, Paris, Lavauzelle, 1911.

Toulorgue (colonel) *Le service d'état-major en campagne (2 volumes)*, Paris-Nancy, Chapelot, 1912.

2.2) Historiques régimentaires

Régiments de cuirassiers

[Anonyme], *Résumé de l'histoire du 1^{er} régiment de cuirassiers*, Paris, Lefebvre, 1886, 24 p.

[Anonyme], *Historique du 1^{er} régiment de cuirassiers*, Angers, Imprimerie-Librairie Lachèse et Dolbeau, 1889, 409 p.

Rothwiller (général), *Historique du 2^e régiment de cuirassiers*, Paris, Plon, 1877.

Chavanne (capitaine), *Historique du 11^e régiment de cuirassiers*, Paris, Charavay, 1889.

Million (commandant), *Historique du 11^e régiment de cuirassiers*, s.d.n.l., 1955.

de Place (lieutenant), *Historique du 12^e régiment de cuirassiers*, Paris, Lahure, 1889.

Ruby (colonel) et Labeau (capitaine de), *Historique du 12^e régiment de cuirassiers, 1668-1942*, Marseille, Moullot, 1944, 136 p.

Régiments de dragons

d'André (commandant)¹⁴⁸², *Quatre batailles, Rivoli, Marengo, Austerlitz, Heilsberg*, Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1913, 104 p.

Lemaitre (lieutenant), *Historique du 4^e régiment de dragons (1672-1894)*, Paris et Limoges, Lavauzelle, 1894, 376 p.

de Cossé-Brissac (lieutenant), *Historique du 7^e régiment de dragons, 1673-1909*, Paris, Leroy, 1909, 184 p.

Lemaréchal (lieutenant), *Historique du 8^e régiment de dragons (1674-1894)*, s.d.n.l., 447 p.

Martinet (lieutenant), *Historique du 9^e régiment de dragons, suivi de l'hymne du 9^e dragons*, H. T. Hamel, 1888, 172 p.

[Anonyme], *Historique du 12^e régiment de dragons*, s.d.n.l., 580 p.

Cuel (capitaine), *Historique du 18^e régiment de dragons (1744-1894), d'après les documents du ministère de la guerre et ceux laissés par le lieutenant-colonel Torel*, Paris, Noizette et Cie, 1894, 207 p.

[Anonyme], *Historique du 31^e régiment de dragons*, s.d.n.l.

¹⁴⁸² Alors qu'il est affecté au 8^e RD, le commandant d'André (1864-1914) rédige cet essai historique dans le but d'évoquer les quatre batailles principales auxquelles a participé son régiment sous le Premier Empire.

Régiments de chasseurs à cheval

Stoffels (capitaine), *Historique du 7^e régiment de chasseurs à cheval (1725-1882)*, s.d.n.l, 138 p.

de Champvallier (capitaine), *Historique du 9^e régiment de chasseurs à cheval 1788-1804*, s.d.n.l.

Le Moine de Margon (lieutenant-colonel), *Historique du 11^e régiment de chasseurs*, Vesoul, Imprimerie et Librairie de Louis Bon, 1896, 362 p.

Descaves (Paul, capitaine instructeur au 13^e régiment de chasseurs), *Historique du 13^e régiment de chasseurs et des chasseurs à cheval de la Garde, 1792-1891*, Béziers, A. Bouineau et Cie Imprimeurs et Editeurs, 1891, 399 p.

Tournadre (capitaine), *Historique sommaire du 17^e chasseurs*, s.d.n.l, 29 p.

Plick et Plock (capitaines)¹⁴⁸³, *Le 17^e chasseurs, notes et souvenirs, recueillis par les capitaines PLICK et PLOCK des chasseurs d'Angoulême*, 1902, 236 p.

de Massa (commandant), *Historique du 18^e régiment de chasseurs à cheval, 1876*, 51 p.

Bataillons de chasseurs à pied

Chaton (capitaine), *Historique du 2^e bataillon de chasseurs à pied*, Paris, Berger-Levrault, 1922, 304 p.

2.3) Historiques régimentaires pendant la Première Guerre mondiale

[Anonyme], *Historique du 4^e régiment de dragons au cours de la guerre contre l'Allemagne, 2 août 1914 – 1^{er} septembre 1919*, Paris, Chapelot, s.d, 45 p.

[Anonyme], *8^e régiment de dragons, campagne de 1914-1918*, Nancy-Paris-Strasbourg, Berger-Levrault, s.d., 32 p.

[Anonyme], *Le 12^e régiment de dragons pendant la campagne de 1914-1918*, Colmar, société d'édition de la Haute-Alsace S.A , s.d., 77 p.

[Anonyme], *31^e régiment de dragons, pendant la guerre de 1914-1918*, Nancy-Paris-Strasbourg, Berger-Levrault, s.d., 36 p.

[Anonyme], *Historique du 17^e régiment de chasseurs à cheval pendant la guerre de 1914-1918*, Paris, Librairie Chapelot, s.d., 70 p.

¹⁴⁸³ Les pseudonymes des auteurs correspondent à l'identité de deux capitaines-commandant du 17^e RCH d'après une indication donnée en introduction. Cependant, leurs noms ne sont pas révélés. Livre tiré à 120 exemplaires (sans indications d'éditeur ni de lieu). CDEM, Ecole Militaire, Paris, cote A XII 2643.

[Anonyme], *18^e régiment de chasseurs, campagne contre l'Allemagne, historique sommaire*, Abbeville, Paillard s.d., 67 p.

[Anonyme], *Historique du 2^e bataillon de chasseurs à pied, campagne 1914-1918*, Paris, Chapelot, s.d., 82 p.

[Anonyme], *Historique du 2^e groupe cycliste pendant la guerre de 1914-1918*, Nancy-Paris-Strasbourg, Berger-Levrault, s.d., 76 p.

[Anonyme], *Historique du détachement de sapeurs cyclistes de la 2^e division de cavalerie. Guerre 1914-1918*, Nancy-Paris-Strasbourg, Berger-Levrault, s.d., 11 p.

[Anonyme], *L'artillerie (1^{er} groupe du 8^e R.A.C) de la 2^e division de cavalerie au cours de la guerre 1914-1918*, Lyon, imp. L. Godard, s.d., 23 p.¹⁴⁸⁴

2.4) Historiques des corps et divisions de cavalerie pendant la Première Guerre mondiale

Boulaire (général), *Historique du 2^e corps de cavalerie, du 1^{er} octobre 1914 au 1^{er} janvier 1919, d'après les archives historiques du ministère de la Guerre*, Paris, Charles-Lavauzelle, 1923, 501 p.

Conneau (général), *Historique des corps de cavalerie commandés par le général Conneau*, Paris, Charles-Lavauzelle, 1924, 154 p.

2.5) Presse civile locale, régionale et nationale (sondages)

L'Eclaireur de Lunéville (1872-1914).¹⁴⁸⁵

L'Indépendant de Lunéville (1900-1921).¹⁴⁸⁶

Le Journal de Lunéville (1880-1921).¹⁴⁸⁷

Les Petites affiches. Journal de l'arrondissement de Lunéville (1873-1879).¹⁴⁸⁸

Le Croissant d'Or.¹⁴⁸⁹

Le Pays Lorrain.

L'Est Républicain.

Le Petit Journal.

¹⁴⁸⁴ Identifié aussi sous un titre légèrement différent : [Anonyme], *L'artillerie de la 2^e division de cavalerie au cours de la guerre 1914-1918*, (en exécution des prescriptions de la note du G.Q.G n° 26.483 en date du 16 avril 1919), Lyon, imp. L. Godard, s.d., 23 p.

¹⁴⁸⁵ Médiathèque, Lunéville. Série complète.

¹⁴⁸⁶ *Idem*.

¹⁴⁸⁷ *Idem*. Manque les années 1914, 1915, 1917, 1918.

¹⁴⁸⁸ *Idem*. Manque l'année 1877.

¹⁴⁸⁹ Revue locale, volontier satirique, *Le Croissant d'Or* est fondé en avril 1900 par Fernand Rousselot (1879-1958), originaire de Lunéville. Sa parution cesse deux ans plus tard.

L'illustration.

2.6) Presse militaire (sondages)

*Annuaire de l'armée française (1874-1914).*¹⁴⁹⁰

La France Militaire.

Journal des sciences militaires.

Revue Militaire de l'Etranger et Revue Militaire des Armées Etrangères (1871-1914).

*Revue de cavalerie (1885-1939).*¹⁴⁹¹

Le Spectateur Militaire.

2.7) Plans et cartographie

Alsace-Lorraine, *Special-Karte der Reichs-Lande Elsass-Lothringen, nach amtlichen Quellen bearbeitet J.L. Algermissen, Metz, 1878. Verlag des deutschen Buchhandlung (G. Lang), (carte en couleur 1/2.000.000).*

Lunéville, ministère de l'Intérieur, feuille XXV-14, rectifiée et mise à jour en avril 1888, tirage de 1888, (plan en couleur 1/100.000).

Lunéville (coupure 70), Sarrebourg (coupure 53), levée par les officiers du corps d'état-major et publié par le dépôt de la guerre en 1835, révisée en 1895 (1/80 000)¹⁴⁹².

Lunéville, type 1889, révisée en 1895, coupure spéciale (1/80 000).

Lunéville, carte XXV-16, dressé, héliogravé et publié par le Service Géographique de l'Armée en 1908 d'après les travaux exécutés sur le terrain en 1903 (carte en couleur au 1/50 000).¹⁴⁹³

Lunéville, Plan de la ville de Lunéville, Libraire-éditeur Quantin, Lunéville, 1911.

France et ses frontières, type 1912 (1/200 000).

2.8) Albums photos militaires des unités

¹⁴⁹⁰ SHD/DAT. Publication chaque année d'un ouvrage *avec les documents communiqués par le ministère de la Guerre*, Paris, Berger-Levrault, Librairies-éditeurs.

¹⁴⁹¹ La *Revue de cavalerie* interrompt ses publications à partir du mois de juin 1914. Elle reparait en janvier 1921 tous les deux mois jusqu'en 1939.

¹⁴⁹² A comparer avec les cartes d'aujourd'hui. Parroy, IGN 1996, (1/50 000) et série TOP 25, 3515 O, 3515 E (1/25 000).

¹⁴⁹³ *Idem.*

[Anonyme], *2^e division de cavalerie, Souvenir de 1900*, Imprimerie artistique A. Bergeret et Cie, Nancy, 1900.

[Anonyme], *2^e bataillon de chasseurs à pied, Lunéville*, Charleville, Imprimerie phototypique A. Gelly, 1906.

[Anonyme], *8^e régiment de dragons, Lunéville*, Charleville, Imprimerie phototypique A. Gelly, 1904.

[Anonyme], *8^e régiment de dragons, Lunéville*, Charleville, Imprimerie phototypique A. Gelly, 1909.

[Anonyme], *8^e régiment de dragons, Lunéville*, Lyon, Spécialité d'albums militaires, J. Blanc, 1911.

[Anonyme], *9^e régiment de dragons, Lunéville*, Charleville, Imprimerie phototypique A. Gelly, 1904.

[Anonyme], *17^e régiment de chasseurs à cheval, Lunéville*, Paris-Neuilly, L. Fréon, phot. 1905.

2.9) Photographies et cartes postales

Divers cartes postales ou photo-cartes.

2.10) Ouvrages à valeur de sources

Dictionnaires

[Collectif], (Ministère de la Guerre), *Dictionnaire militaire, Encyclopédie des sciences militaires rédigée par un comité d'officiers de toutes armes*, Paris, Berger-Levrault, 1911, 3223 p.

[Collectif], (Ministère de la Guerre), *Historiques des corps de troupe de l'armée française (1569-1900)*, Paris-Nancy, Berger-Levrault et Cie Editeurs, 1900, 782 p.

Réflexions sur l'armée, sur la guerre et sur la société militaire

Allard (Paul), *L'oreille fendue. Les généraux limogés pendant la guerre*, Paris, Les Editions de France, 1933, 301 p.

Ardant du Picq (colonel), *Etude sur le combat*, Paris, Chapelot, 1904, 379 p.

[Anonyme], *L'armée aux grandes manœuvres de l'Est, réponse à M. de Reinach*, Imprimerie Paul Dupont, Paris, (s.d. 1891 ?), 80 p.

Boucher (général), *Les lois éternelles de la guerre. Les doctrines dans la préparation de la Grande Guerre*, Paris, 1925.

Charles-Lavauzelle (Henri), *Etat militaire des officiers de cavalerie des remontes et des vétérinaires de l'armée, 1^{er} janvier 1914*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, 1914.

Cherfils (Maxime, général), *Pour l'armée*, Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1913, 400 p.

Cherfils (maxime, général), *Vers l'espérance*, Paris, Chapelot, 1913, 420 p.

Chopin (Henri, capitaine)¹⁴⁹⁴, *L'Armée française 1870-1890*, Paris, Albert Savine, 1890, 306 p.

Colin (général), *Les transformations de la guerre*, Paris, Flammarion, 1911, 310 p, (réédition, Economica, 1989).

[Collectif], *La vie militaire en France et à l'étranger, première année 1911-1912*, Librairie Félix Alcan, Paris, 1913, 446 p.

[Collectif], *La vie militaire en France et à l'étranger, deuxième année 1913-1914*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1914, 446 p.

Culmann (commandant), *La couverture*, Nancy, Berger-Levrault, 1914, 256 p.

D'Epée (Jean)¹⁴⁹⁵, *L'officier français. Sa situation sociale dans la nation et dans l'armée*, Paris, Charles-Lavauzelle, 1908, 68 p.

Ebener (lieutenant-colonel), *Conférences sur le rôle social de l'officier faites en 1901 aux élèves officiers de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr*, Paris, Charles-Lavauzelle, 1901, 74 p.

Foch (maréchal), *Des principes de la guerre, conférences faites en 1900 à l'Ecole supérieure de guerre*, Paris, 1903.

Foch (maréchal), *De la conduite de la guerre. La manœuvre pour la bataille, conférences à l'Ecole supérieure de guerre*, Paris, 1904.

de Grandmaison (colonel), *Deux conférences faites aux officiers de l'état-major de l'armée (février 1911). La notion de sûreté et l'engagement des grandes unités*, Paris, Berger-Levrault, 1911.

Humbert (Charles), *Chinoiseries militaires*, Paris, Charles-Lavauzelle, s.d.¹⁴⁹⁶, 402 p.

Lyautey (maréchal), « Du rôle social de l'officier dans le service universel », dans *Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1891.

¹⁴⁹⁴ Pseudonyme de Charles Delacour.

¹⁴⁹⁵ Pseudonyme de Rozat de Mandres, officier de cavalerie.

¹⁴⁹⁶ Probablement 1909. Les grandes manœuvres dans le centre de la France en septembre 1908 sont évoquées.

Ministère de la Guerre, [collectif], *Etat spécial des officiers généraux 1914*, Paris, Lavauzelle, 1914, 212 p.

Marchand (A.), *Plans de concentration de 1871 à 1914*, Paris, Berger-Levrault, 1926, 220 p.

Marty-Lavauzelle¹⁴⁹⁷, *Les manœuvres du Sud-ouest en 1913*, Paris, 1914, 266 p.

Michon (Georges), *La préparation à la guerre. La loi de trois ans (1910-1914)*, Paris, Marcel Rivière, 1935, 233 p.

Monteilhet (Joseph), *Les institutions militaires de la France, 1814-1924. De l'armée permanente à la nation armée*, Paris, 1926, (Lavauzelle, réédition 2003), 416 p.

Paquet (colonel), *Etude sur le fonctionnement interne d'un 2^e bureau en campagne. Connaître l'ennemi, renseigner le commandement*, Paris, 1923.

de Pighetti (capitaine)¹⁴⁹⁸, *Sûreté et offensive*, Paris, Chapelot, 1914.

Régnauld (général), *Les officiers généraux limogés. Comment on leur a appliqué la loi*, Paris, 1919, 49 p.

Reinach (Joseph), *Les grandes manœuvres de l'Est*, Paris, G. Charpentier et E. Fasquelle, Editeurs, 1891, 85 p.

Thile (Lucien), *Pouvoir civil et pouvoir militaire*, Rousseau, Paris, 1914, 346 p.

Villate (capitaine), *Les conditions géographiques de la guerre*, Paris, 1925, 350 p.

Vinoy (général), *L'armée française en 1873. Etude sur les ressources de la France et les moyens de s'en servir*, Plon, Paris, 1873, 320 p.

de Vigny (Alfred), *Servitudes et grandeurs militaires*, Paris, Garnier, 1835, (plusieurs rééditions), 210 p.

Réflexions sur la cavalerie et sur l'équitation académique

[Anonyme], *Réponses au questionnaire d'équitation de l'Ecole d'Application de cavalerie*, Saumur, Librairie militaire S. Milon fils, 1890, 140 p.

de Beauchesne (général), *Stratégie et tactique cavalières*, Paris, Nancy, Berger-Levrault, 1905, 102 p.

¹⁴⁹⁷ « Breveté d'Etat-major. Rédacteur en chef de *la France Militaire* ».

¹⁴⁹⁸ Capitaine de Pighetti de Rivasso (Jules, Edouard, Marie, Raoul), 1873-1914. Il commande le groupe cycliste du 2^e BCP à Lunéville, du 22 août 1913 au 2 septembre 1913. Promu chef de bataillon le lendemain, il prend le commandement du 2^e BCP. Grièvement blessé au combat de Monchy-aux-Bois (Pas-de-Calais), le 23 octobre 1914, il décède à l'hôpital d'Amiens sept jours plus tard. Il est l'auteur de nombreux articles sur l'armée dans *la Revue de la Cavalerie*, *Le Figaro*, etc. Erudit, il écrit quelques pièces de théâtre et romans dont, *L'Unité d'une Pensée, essai sur l'œuvre de M. Paul Bourget précédé d'une lettre de M. Maurice Barrès*, Paris, Plon-Nourrit, 1914, 290 p. Son nom est inscrit sur la liste des 560 écrivains combattants, morts pour la France en 1914-1918. A l'initiative de l'Association des Ecrivains Combattants (AEC), créée le 22 juin 1919, les « 560 » sont gravés sur des tables de marbre au Panthéon à Paris. SHD/DAT 5 Ye 95 910.

de Beauchesne (général), *Cavalerie régulière d'une armée manœuvrière*, Paris-Limoges, Charles-Lavauzelle, 1914, 173 p.

de Benoist (général)¹⁴⁹⁹, *Dressage et conduite du cheval de guerre*, Nancy, Berger-Levrault, 1899.

Bon (commandant), *La cavalerie française pendant la campagne, conférence faite aux officiers de la garnison*, Chambéry, janvier 1920, Chambéry, imprimerie de F. Gentil, 1920, 31 p.

Bonie (colonel), *Etude sur le combat à pied de la cavalerie*, Paris, J. Dumaine, 1877, 172 p.

Boullaire (général), *Aéroplanes et cavalerie*, Paris, Nancy, Berger-Levrault, 1911, 24 p.

de Brack (général), *Avant-postes de cavalerie légère*, cinquième édition¹⁵⁰⁰, Paris, Librairie militaire de J. Dumaine, 1873, 488 p.

Brécard (général), *L'armée française à travers les âges : la cavalerie*, Paris, 1931.

Carrère (lieutenant-colonel), *Cavalerie ; son emploi dans la guerre moderne*, Paris, Henri-Charles Lavauzelle, 1916, 48 p.

Carrère (lieutenant-colonel), *1914-1918.Cavalerie. Faits vécus. Enseignements à en tirer*, Paris, Henri-Charles Lavauzelle, 1920, 91 p.

Chatterbox (capitaine), *Notre cavalerie*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, 1893, 40 p.

Cherfils (lieutenant-colonel, Maxime)¹⁵⁰¹, *Cavalerie en campagne. Etude d'après la carte*, Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1893.

Cherfils (colonel, Maxime), *Essai sur l'emploi de la cavalerie, leçons vécues de la guerre de 1870, leçons vécues de la guerre de 1870, faites en 1895 à l'Ecole supérieure de la guerre*, Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1899.

Chopin (Henri, capitaine), *La cavalerie française*, Paris, Garnier Frères, 1893, 480 p.

Courtois (capitaine), *Le cheval de guerre en France et à l'étranger, manuel de l'officier acheteur*, s.d (vers 1903), Paris, Charles Lavauzelle, 163 p.

D'Epée (Jean), *Projet de réorganisation de la cavalerie, une solution à la question*, Paris, Librairie militaire Chapelot, 1912, 68 p.

¹⁴⁹⁹ Le général de Benoist (Charles, Marie, Jules), 1842-1904, commande la 2^e DC à Lunéville de 1901 à 1904. SHD/DAT Gr 9 Yd 274. Voir fiche biographique en annexe.

¹⁵⁰⁰ Edité pour la première fois en 1831, cet ouvrage connu plusieurs rééditions au XIX^e et XX^e siècle. La dernière date de 1987. Sous la forme d'un *vademecum* ou manuel d'instruction destiné aux officiers de cavalerie en particulier, il se présente sous la forme d'un questionnaire traitant notamment du service courant, du matériel, du cheval ou du cavalier au quartier ou à la guerre, dans la cavalerie dite « légère ». Son auteur, ancien officier des lanciers de la Garde de la Grande armée, théorise les pratiques en vigueur lors des campagnes du Premier Empire. Ce livre, très souvent cité dans les colloques ou études portant sur la cavalerie entre 1871 et 1914 est considéré comme une référence incontournable.

¹⁵⁰¹ Le général Pierre, Joseph, Maxime Cherfils (1849-1933) commande la 2^e BD à Lunéville de 1905 à 1909. SHD/DAT Gr 10 Yd 1048.

Durand (Paul, commandant), *L'artillerie à cheval dans la division de cavalerie*, Paris, Nancy, Berger-Levrault, 1886, 72 p.

Durand (Paul, général), *Une doctrine sur le combat de cavalerie*, Paris, Nancy, Berger-Levrault, 1912, 35 p.

Gazin (capitaine), *La cavalerie française dans la guerre mondiale 1914-1918*, Paris, Payot, 1930, 335 p.

Gérard (Henri, commandant), *Le problème de l'infanterie montée résolu par l'emploi de la bicyclette*, Paris, Baudoin, 1894, 104 p.

Gérard (Henri, commandant), *Infanterie cycliste en campagne. Etude sur la carte d'après l'ouvrage « Cavalerie en campagne », de M. le colonel Cherfils*, Paris, Nancy, Berger-Levrault, 1898, 83 p.

Guerin-Catelain (Maxime)¹⁵⁰², *Le changement de pied au galop, analyse de son mécanisme, recherches expérimentales, préface de M. le commandant Varin¹⁵⁰³ écuyer en chef de l'école de cavalerie de Saumur*, Paris, Berger-Levrault, éditeur, 1902.

Joly (Georges, vétérinaire militaire), *Les maladies du cheval de troupe*, J.-B. Baillière et Fils, 1904, 456 p.

Lajoux (Edmond), *Les cavaliers de la grande guerre 1914-1918*, Paris, 1921, 350 p.

L'Hotte (général), *Questions équestres*, Plon-Nourrit, Paris, 1905. Réédition ; éditions Emilie Hazan, 1960, 261 p. et 1974, 203 p. ; éditions Jean-Michel Place, 1991, 248 p.

Loir (capitaine, état-major du 20^e corps d'armée), *Cavalerie, procédés techniques, la cavalerie dans l'ensemble de l'armée, la cavalerie dans la bataille*, Paris, Librairie militaire R. Chapelot, 1912, 402 p.

Martin du Nord, (vicomte), *L'élevage du cheval de cavalerie, son présent, son avenir, la crise*, Paris, L. Laveur, 1910, 104 p.

Monsenergue (colonel), « L'action de la cavalerie en Lorraine (août-septembre 1914) », dans *Revue Militaire*, 1920.

Mordacq (Henri, commandant), *Tendances tactiques de notre cavalerie*, Paris, Charles Lavauzelle, 1907, 76 p.

Naëj¹⁵⁰⁴, *Equitation et instruction équestre des cavaleries européennes*, Charles Lavauzelle, 1892, 185 p.

¹⁵⁰² Capitaine de réserve au 8^e RD.

¹⁵⁰³ Jean, Marie, Maurice Varin (1857-1929). Il commande la 2^e BD à Lunéville de 1911 à 1914, puis la 2^e DC du 15 août 1914 au 8 février 1918. Il « Monte à cheval comme un capitaine écuyer ». SHD/DAT Gr 9 Yd 599. Voir fiche biographique en annexe.

¹⁵⁰⁴ Pseudonyme à l'identité inconnue.

Naëj, *Les règlements d'exercices de la cavalerie allemande et française. Leur comparaison*, Paris, Henri-Charles Lavauzelle, s.d, 48 p.

Peteau (major), *Aperçu historique sur les Mouvements et opérations des corps et divisions de cavalerie en liaison avec les armées 1914-1918* (2 volumes), Liège, Vaillant-Carmane, 1924.

de Sereville (colonel), *Cavalerie, école de régiment, dressage au combat à cheval*, Berger-Levrault, 1909, 71 p.

Susane (général), *Histoire de la cavalerie française*, (3 volumes), Librairie J. Hetzel et Cie, Paris, 1874.

Sylvestre (chef d'escadrons), *Du rôle de la cavalerie dans les troupes de couvertures*, Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1898, 92 p.

Sylvestre (colonel), *Le service à court terme et la préparation de la cavalerie en vue de la guerre, Education. Commandement. Discipline. Instruction.*, Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1906, 183 p.

de Tournadre (commandant), *Un règlement d'emploi et de combat pour la cavalerie*, Paris-Nancy, Librairie militaire Berger-Levrault, 1911, 194 p.

Ubiez¹⁵⁰⁵, *La cavalerie française en 1884*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, 1884, 296 p.

Wolff (Henri), *Hygiène du cheval de troupe, ou Méthode raisonnée, théorique et pratique de produire, d'élever, d'améliorer les chevaux de guerre et de prolonger la durée de leurs bons services*, L. Baudoin et Cie, Paris, 1881, 427 p.

La Lorraine et Lunéville

Ambroise (Emile), *L'arrondissement de Lunéville*, Librairie Bastien, Lunéville, 1887.

Andriot, *Guide illustré de Lunéville*, 1910.

[Anonyme], *Voyage du Roi dans les départements de l'Est et au camp de manœuvres de Lunéville*, Paris, Imprimerie royale, 1828, 213 p.

[Anonyme], *Lunéville et son arrondissement, annuaire, almanach, administration*, 1901, Lunéville.

[Anonyme], « Lunéville, cité cavalière » dans *Le Républicain Lorrain*, 18 mai 1948, p.3.

[Anonyme], *Le général André à Nancy, à Toul et à Lunéville*, Nancy, L'Etoile de l'Est, 1902, 32 p.

¹⁵⁰⁵ Pseudonyme de Louis Dominique Achille Aubier (1852-1933). Engagé volontaire en 1870, il termine sa carrière militaire avec le grade de général. SHD/DAT Gr 9 Yd 567.

Ardouin-Dumazet, *Voyage en France. Les provinces perdues, T.1 Haute Alsace, T.2 Basse Alsace, T.3 Lorraine*, Paris, Berger-Levrault, 1910.

Badel (Emile), *Dix ans du Souvenir Français en Lorraine 1897-1907*, Nancy, Imprimerie Crétin-Leblond, 1907, 398 p.¹⁵⁰⁶

Badel (Emile), *Dictionnaire historique des rues de Lunéville*, Lunéville, 1901, 142 p.

Badel (Emile), *Les cités martyres de Lorraine : Lunéville (août-septembre 1914)*, Nancy, Imprimerie Lorraine et Rigot, 1915, 55 p.

Badel (Emile), *Les gloires militaires de Lunéville, 21 octobre 1906*, Nancy, Imprimerie Kreis, 1906, 27 p.

Baumont (Henri), *Histoire de Lunéville*, Lunéville, éditions Bastien, 1900 (réédition en 1977, Bruxelles, Editions culture et civilisation), 768 p.

Burgard (abbé), « Les fonctions urbaines de Lunéville », *Le Pays Lorrain*, 31^e année, 1939, p. 204-217.

Cathal (Jean), *L'occupation de Lunéville par les Allemands 1870-1873*¹⁵⁰⁷, Nancy-Paris, Berger-Levrault, 1913, 221 p.

Célarier (Henriette), *Sous les obus, souvenirs d'une jeune Lorraine, 1914 - 1915*, Paris, Gedalge, s.d.

Chanriot (Emile), *La Lorraine sous l'occupation allemande, mars 1871 - septembre 1873*, Berger-Levrault, Paris-Nancy, 1922, 670 p.

[Collectif], *Histoire de Lorraine, publié par la société lorraine des études locales dans l'enseignement public*, Nancy, Berger-Levrault, 1939, 738 p.

de Conigliano (Henri, commandant)¹⁵⁰⁸, *L'influence française dans l'ancienne Lorraine, conférence faite à l'école d'instruction des officiers de réserve et de l'armée territoriale de la 20^e région, le 10 avril 1913*, Nancy, Berger-Levrault, 1913.¹⁵⁰⁹

Decelle (abbé), *La reconnaissance de Lunéville à Dieu, à l'armée, à ses alliés célestes. Discours prononcé à l'Eglise Saint-Jacques au jour anniversaire de la délivrance de Lunéville, 12 septembre 1914 – 12 septembre 1915*, Lunéville, Imprimerie de Lunéville, 1915, 9 p.

¹⁵⁰⁶ Plusieurs pages sur Lunéville, notamment dans la première partie, *les œuvres du Souvenir français dans l'arrondissement de Lunéville (1897-1907)*, p. 5-158 et dans la deuxième partie, *Trois héros lorrains le maréchal de Beauvau, les généraux Diettmann et Haxo, compte rendu de la fête du Souvenir français à Lunéville, le 21 octobre 1906*, p. 159-226. Exemplaire dédié par l'auteur consultable aux AD à Nancy (cote 8 E II 130).

¹⁵⁰⁷ Préface du général Farny, commandant la 2^e DC de 1896 à 1901.

¹⁵⁰⁸ Chef d'escadrons au 8^e RD en 1913 (1864-1940). Exemplaire dédié « à Monsieur le général Lescot, hommage respectueux de son très dévoué subordonné ». Archives de la famille Lescot. Neveu du général L'Hotte, il prend sa retraite comme colonel après avoir commandé le 12^e RD. Il s'attache à mettre en valeur l'histoire des derniers ducs de Lorraine et l'histoire militaire de Lunéville.

¹⁵⁰⁹ Sur les officiers de réserve à Nancy, consulter, de CILLEULS (Jean, Médecin général), « Cinquantenaire des écoles d'instruction des officiers de réserve, un exemple : l'école d'instruction de la 20^e région », *Revue Historique de l'Armée*, n°3, 1957, p. 101-103.

Delorme (Edmond), *Lunéville et son arrondissement* (2 volumes), Lunéville, Imprimerie du Journal de Lunéville, 1927.

Duffour (général), « L'élément terrain en stratégie », dans *Revue militaire française*, avril-juin 1932, p. 5-35 ; juillet-septembre 1932, p. 105-109.

Fagus¹⁵¹⁰, « La ville au Bois dormant », dans *Le Pays Lorrain*, 1905, p. 293.

Fagus, « Marches militaires autour de Lunéville », dans *Le Pays Lorrain*, 1906, p. 204-217.

Grosse (Etienne), *Monographie des villes et villages de France, Département de la Meurthe, dictionnaire historique et statistique*, Paris, Res Universalis, 1992, 313 p., réédition du Dictionnaire de la Meurthe paru pour la première fois en 1836.

Guerrier (Antoine-Sébastien), *Monographie des villes et villages de France, L'arrondissement de Lunéville, Promenades et excursions dans les communes des six cantons*, Paris, Res Universalis, 1992, 313 p., réédition de l'ouvrage, Promenades et excursions dans les communes des six cantons de l'arrondissement de Lunéville, paru pour la première fois en 1838.

Hinzelin (Emile), *Les champs de bataille, 1914-1915. Première partie : Les cités meurtries - Lunéville*, Paris, librairie de l'Eclair, 1915.

Jean (Jean-Pierre), *Le livre d'or du Souvenir Français, Lorraine – Alsace*, Jarville-Nancy, presses Arts Graphiques modernes, 1929.

Joanne (Adolphe), *Nancy, Toul, Lunéville, Pont-à-Mousson et leurs champs de bataille...*, Paris, Hachette, 1921, 64 p.

Lepage (Henri), *Sur l'organisation et les institutions militaires de la Lorraine*, Paris, Berger-Levrault, 1884, 444 p.

Maire (Pierre), *Lunéville pendant la Grande Guerre, 1914-1918*, Nancy, Société d'impressions typographiques, 1925, 338 p.

Marchal (Charles), *Histoire de Lunéville*, Paris, Creusat, 1829, (réédition Res Universalis, 1989), 186 p.

Parisot (Robert), *Histoire de Lorraine, T.3 de 1789 à 1919*, Paris, Picard, 1924.

Ribeyre (Félix), *Voyage en Lorraine de Sa Majesté l'impératrice et de S. A. I. le prince impérial, précédé du voyage de S. M. l'impératrice à Amiens*, Paris, Plon, 1866, 60 p. (40 gravures et dessins par divers artistes).

Ricklin (docteur), *Histoire locale de Lunéville de 1874 à 1914*, Lunéville, Imprimerie-Librairie Bastien, 1948, 60 p.

¹⁵¹⁰ Pseudonyme à l'identité inconnue.

Saucerotte (Tony, docteur), *Lunéville pendant la guerre et le rapatriement (1870-1872)*, Paris, Cusset, 1872, 21 p.

La présence militaire à Lunéville et la 2^e division de cavalerie

[Anonyme], « Faits de cavalerie, par X » (région de Lunéville), dans *Revue de cavalerie*, 1921, p. 80-83, 1922, p. 624, 627-628.

Benoit (Arthur), *L'École des cadets-gentilshommes du roi de Pologne à Lunéville 1738-1766*, Lunéville, Imprimerie Majorelle, 1867, 33 p.

Benoit (Arthur), *Les Gendarmes rouges à Lunéville 1768-1788*, Lunéville, Imprimerie Majorelle, 1868, 78 p., (2^e édition, 1892, 66 p.).

Brunel (Georges), *Les incidents franco-allemands de 1871 à 1914*, 1917, 122 p.¹⁵¹¹
de Cointet (général)¹⁵¹², *Instructions données à la 2^e division de cavalerie*, Paris, L. Baudoin, 1897, 207 p.

de Conigliano (Henri, colonel), « Le camp de Lunéville », *Le Pays lorrain*, 24^e année, 1932, p. 23-38.

de Froidefond des Farges (lieutenant-colonel), *La 2^e division de cavalerie à Lunéville, son passé...ses chefs...ses traditions*, Imprimerie du « Journal de Lunéville », 1930, 32 p.¹⁵¹³.

Meykiechel (chef d'escadron), *Les batteries à cheval de Lunéville*, Nancy, Imprimerie arts graphiques modernes, 1937, 79 p.

Oudin (capitaine du 8^e RD), *Historique de la 2^e DC*, s.d.n.l, in.8, 158 p.¹⁵¹⁴

Saucerotte (Constant, docteur), *Lunéville et sa division de cavalerie. Topographie statistique, hygiène, maladies*, Paris, Imprimerie H. et Ch. Noblet, 1858, 128 p.

¹⁵¹¹ En particulier, le chapitre 5, *L'atterrissage d'un Zeppelin à Lunéville*.

¹⁵¹² Général Edouard, Henri de Cointet (1830 - 1917). Il commande la 2^e DC de 1890 à 1895. Voir fiche biographique en annexe.

¹⁵¹³ « Conférence faite par le lieutenant-colonel de Froidefond des Farges du 8^e dragons, le 2 juillet 1930, à l'occasion de la reprise par la division de cavalerie de son numéro traditionnel. ». Exemplaire dédié par l'auteur présent dans les collections de la bibliothèque du musée de la cavalerie à Saumur : « Au général Massiet, chef héroïque et réputé de la cavalerie du Maroc et du levant. Lorrain de cœur et de sang. Hommage amical. Lunéville, 18 janvier 31 ». Le général Massiet est décoré de la Légion d'honneur (alors qu'il est encore capitaine) par le général Lyautey dans sa propriété de Crévic à 6 km de Lunéville, le 21 septembre 1913.

¹⁵¹⁴ Sous la référence A 2g 3176 à la bibliothèque du SHD. Exemplaire disparu de la bibliothèque.

La frontière franco-allemande

D'Arman (René), *La garde à la frontière, l'armée française en face de l'armée allemande, suivi de l'examen de la situation actuelle par M. le général Pau*, Paris, Editions et Librairie, 1913, 61 p.

Laussedat (colonel), *La délimitation de la frontière franco-allemande, souvenirs et impressions*, Paris, Édition Delagrave, 1902, 219 p.

Engerand (Fernand), *Le secret de la frontière, 1815-1871-1914*, Paris, Brossard, 1918, 600 p.

Lepage (Auguste), *Nos frontières perdues*, Paris, Librairie Furne, Jouvet et Cie, 1886, 236 p.

Maitrot (général), *Nos frontières de l'Est et du Nord*, Paris, Berger-Levrault, 1914, 134 p.

La guerre de 1870-1871 et la Première Guerre mondiale

Dick de Lonlay¹⁵¹⁵, *Français et Allemands. Histoire anecdotique de la guerre de 1870-1871*, Paris, Garnier, 1888, 455 p.

Joffre (maréchal), *1914-1915, La préparation de la guerre et la conduite des opérations*, Paris, E. Chiron, 1920, 149 p.

Maitrot (général), *Les armées françaises et allemandes. Leur artillerie, leur fusil, leur matériel. Comparaison*, Paris, Berger-Levrault, 1914, 145 p.

Ministère de la Guerre [Section historique de l'état-major de l'Armée], *Les Armées françaises dans la Grande Guerre*, tome I, premier volume, annexes et cartes, Paris, 1936.

Ministère de la Guerre allemand [collectif], *Les archives du Reich, 1924, traduction française de l'École supérieure de guerre en 1928*, Tome I (1^{ère} partie à 6^e partie, annexes, carte de la bataille de Lagarde).

Reichsarchiv [collectif], *Der Weltkrieg (1914-1918)*, Berlin, 1915-1944.

Rousset (lieutenant-colonel), *Histoire générale de la guerre franco-allemande, 1870-1871*, Paris, Tallandier, 1910.

Yvert (Louis), *Les vaillantes chevauchées françaises pendant la guerre franco-allemande de 1870-1871*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, 1884, 224 p.

¹⁵¹⁵ Pseudonyme de Georges Hardouin (1846-1893). En 1899, il devient rédacteur en chef du journal *Le Drapeau*, organe officiel de la Ligne des patriotes fondée par Paul Déroulède.

Les premiers mois de guerre et les combats en Lorraine

[Anonyme]¹⁵¹⁶, *La victoire de Lorraine, carnet d'un officier de dragons*, Paris-Nancy, Librairie militaire Berger-Levrault, 1915, 76 p.¹⁵¹⁷

Barrès (Maurice), *La Lorraine dévastée*, Paris, Librairie Alcan, 1919, 174 p. (réédition, Nîmes, Lacour, 1997), p. 33-39.

Belleudy (Jules), *Que faut-il penser du XV^e corps ?*, Menton, Imprimerie coopérative, 1921, 356 p.

Berthaut (général), *L' « erreur » de 1914*, Paris et Bruxelles, G. van Oest et Cie Editeurs, 1919, 204 p.

Claudiel (Jean-Paul), *La bataille des frontières, Vosges 1914-1915*, Heillecourt, Editions de l'Est, 1999, 224 p.

Colin (Henri, général), *La Division de Fer, 1914-1918*, Paris, Payot, 1930, 220 p.

Colin (Henri, général), *Le Grand-Couronné de Nancy, 1914*, Paris, Payot, 1936, 247 p.

Contamine (Henry), *Les batailles de Lorraine en 1914*, Nancy, Berger-Levrault, 1934, 371 p.

de Thomasson (lieutenant-colonel), *Le Revers de 1914 et ses Causes*, Berger-Levrault, Paris, 1919, 256 p.

Gazin (chef d'escadrons), « Le III^e corps de cavalerie allemand en Lorraine, Lagarde, 11 août 1914 », dans *Revue de la Cavalerie*, année 1936, 1^{ère} livraison, p. 7-38.

Lanrezac (général), *Le plan de campagne français et le premier mois de la guerre (2 août-3 septembre 1914)*, Paris, Payot, 1920, 329 p.

Maitrot (général), *Nos frontières de l'Est et du Nord. L'offensive par la Belgique. La Défense de la Lorraine*, Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1915, 134 p.

Nippold, Lagarde, *Das erste grössere Gefecht im Weltkrieg*, Wissen und Wehr (Berlin), 1939, p. 126-138 et p. 202-221.

¹⁵¹⁶ Dans l'édition originale de 1915 l'auteur n'est pas mentionné.

¹⁵¹⁷ Il s'agit en fait d'Adrien Bertrand. Il est né à Nyons (Drôme), le 4 août 1888. Mobilisé au début de la Grande Guerre, comme maréchal des logis au 2^e RD à Lyon, il est engagé dans la région de Lunéville à partir du 20 août 1914. Blessé en fin d'année et réformé n°1, il meurt d'une « tuberculose maladie pulmonaire contracté en service » (cf. Internet, SGA / Mémoire des hommes) à Grasse, le 8 novembre 1917. Sa fiche mortuaire mentionne qu'il est maréchal de logis au 13^e RCH au moment de son décès. Il semble qu'il soit passé sous-lieutenant pendant sa période de convalescence. *La Victoire de Lorraine* paraît d'abord partiellement dans *Le Correspondant* du 25 juin 1915 sous le titre « Lieutenant X. Carnet d'un officier de dragons. (De quelques combats dans la forêt de Parroy du 25 octobre au 1^{er} novembre 1914) ». Une édition revue et corrigée paraît en 1917 (18^e éditions) sous le nom d'Adrien Bertrand. Son récit est analysé et critiqué par Jean-Norton Cru dans son ouvrage *Témoins*, publié en 1929.

Picheral (Jean-Louis), *De Lagarde à Dieuze. Etude sur les enseignements psychologiques du début de la Grande Guerre en Lorraine et sur les opérations de la 2^e Armée, du XV^e Corps et de la 30^e Division, du 10 au 30 août 1914*, Nîmes, Imprimerie Régionale, 1922, 32 p.

Picheral (Jean-Louis), « Le combat de Lagarde et le drapeau du 40^e d'infanterie », dans *La France Militaire*, 22-23 juillet 1934.

Puaux (René), *Le mensonge du 3 août 1914*, Paris, Payot, 1917, 396 p.

Pugens (colonel), *La manœuvre de Lorraine (août-septembre 1914)*, Paris, Berger-Levrault, 1935, 72 p.

von Rizzi, « Die attacke der Ulanen-Brigade bei Lagarde, 11 8 1914 », dans *Deutsche Kavallerie Zeitung*, Leipzig, 1938, XI, p. 108-111.

Rolin (Charles), *La Défense du Couronné de la Seille*, Paris, Berger-Levrault, 1934, 165 p.

Rolin (Charles), *La bataille qui sauva Nancy-Champenoux*, Paris-Limoges-Nancy, 24 août-12 septembre 1914, Berger-Levrault, 1930, 63 p.

Rupp (Hans), *Feuer aus Lunéville. Auschnitte aus dem erleben einer Infanterie-Gruppe an Westfront*, Laugens, J. Beltz (1936), 88 p.

Vallarche (colonel), *La bataille des frontières*, Paris, 1932, 221 p.

von Wrede (K.), « Lagarde », dans *Deutsche Kavallerie Zeitung*, Leipzig, 1939, XII, p. 175.

L'armée allemande

[Collectif], *Das Bayernbuch vom Weltkriege, 1914-1918*, (2 volumes), Stuttgart, Belser A.G., 1930.

von Bernhardi (Frédéric), général, *Notre cavalerie dans la prochaine guerre. Considérations sur son emploi, son organisation et son instruction, 1899, traduit de l'allemand par P.S*, Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1910, 267 p.

Camena d'Almeida (Pierre), *L'armée allemande avant et pendant la guerre de 1914-1918*, Berger-Levrault, 1919, 146 p.

[Collectif], *Ce qu'il faut savoir de l'armée allemande*, 19^e édit., Paris, Henri Charles-Lavauzelle, 1914, 130 p.

Pelloux (général), *Règlement du 1er janvier 1900 sur le service en campagne dans l'armée allemande, traduit de l'allemand par le général Pelloux, chef d'état-major du*

gouvernement militaire de Lyon et du 14^e corps d'armée, Paris, Berger-Levrault, 1900, 289 p.

von Poseck (Maximilian, général), *Die Deutsche Kavallerie 1914 in Belgien und Frankreich*, Berlin, E.S Mittler & Sohn, 1923, 246 p.

Speckel (CH., capitaine du génie), Foliot (G., lieutenant du génie), *L'Armée allemande*, Paris-Nancy, Berger-Levrault et Cie Editeurs, 1895, 319 p.

Mémoires et témoignages

Cru (Jean-Norton), *Témoins : essai d'analyse et de critiques des souvenirs des combattants édités en français de 1915 à 1928*, Les étincelles, 1929.¹⁵¹⁸

Doria (comte, Arnauld)¹⁵¹⁹, *Croquis de guerre et d'invasion*, Paris, Plon, 1919, 269 p.
du Barail (général), *Mes souvenirs (1820-1879)*, Paris, Plon, 1897-1898, 3 vol., 512, 447 et 567 p.

Dupont (Marcel)¹⁵²⁰, *En campagne (1914-1915). Impressions d'un officier de Légère*, Paris, Plon, 1918. 321 p.

Dupont (Marcel)¹⁵²¹, *Sabre au poing ! Dix combats de cavalerie*, Paris, Berger-Levrault, 1932, 196 p.

Foch (maréchal), *Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre de 1914-1918, Histoire militaire de la France*, tome 1 et 2, Paris, Librairie Plon, 1931.

Grandin (général), *Dix-huit ans de généralat dans la cavalerie*, Besançon, Imprimerie H. Bossanne, 1901, 564 p.

Henriot (Emile)¹⁵²², *Carnet d'un dragon dans les tranchées*, Paris, Hachette, 1918, 249 p.

¹⁵¹⁸ L'ouvrage est réédité par les Presses Universitaires de Nancy en fac-similé en 1993. En 2006, l'ouvrage est à nouveau réédité par les Presses Universitaires de Nancy et enrichie d'une préface et d'une post-face de Frédéric Rousseau, professeur d'Histoire contemporaine à l'Université Paul Valéry de Montpellier, 934 p.

¹⁵¹⁹ Il est né à Orrouy (Oise), le 26 décembre 1890. Il est sous-lieutenant de réserve au 4^e RD de Commercy (12^e BD, 2^e DC) du 31 juillet au 2 septembre 1914. Son témoignage est analysé et critiqué par Jean-Norton Cru dans son ouvrage *Témoins*, publié en 1929.

¹⁵²⁰ Pseudonyme de Béchu (Marcel, Ernest). Officier de carrière, il est lieutenant en 1908. En août 1914, il sert au 7^e RCH (cavalerie de corps du 3^e CA). En avril 1917, il est capitaine au 20^e RD (3^e DC). Une première édition de son ouvrage est publiée à l'été 1915 après avoir été présenté au public dès décembre 1914 sous la forme de plusieurs articles dans la revue du *Correspondant*. Son témoignage est analysé et critiqué par Jean-Norton Cru dans son ouvrage *Témoins*, publié en 1929.

¹⁵²¹ *Idem*.

¹⁵²² Pseudonyme de Maigrot (Paul, Emile, Hector). Il est né à Paris, le 3 mars 1889. Il décède, le 17 avril 1961. Engagé volontaire, le 1^{er} février 1915, pour la durée de la guerre, il sert comme cavalier puis brigadier au 31^e RD de Lunéville (2^e BD, 2^e DC) du 3 février 1915 juillet au 7 mai 1916. Promu maréchal des logis est décoré de la Croix de guerre, il est réformé pour maladie, le 31 décembre 1917. Son témoignage est analysé et critiqué par Jean-Norton Cru dans son ouvrage *Témoins*, publié en 1929. Homme de lettres, il sera membre de l'Académie Française et Président de l'Alliance Française. Il est élevé à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur, le 12 août 1959.

Joëssel (Hervé)¹⁵²³, 1917, *Impressions de guerre*, Imprimerie Général Savoisiennne, s.d, 50 p.

Le Saulnier de Saint-Jouan (Pierre, Yves, Alexandre, Marie)¹⁵²⁴, *Le capitaine Pierre de Saint-Jouan*, Paris, Plon, 1921, 274 p.

L'Hotte (général), *Un officier de cavalerie. Souvenirs du général L'Hotte*, Plon-Nourrit, Paris, 1905, (rééditions ; éditions Emilie Hazan, 1958, 398 p. et 1976, 443 p. ; éditions Lavauzelle, 2002, 2 volumes), 407 p.

Ouÿ-Vernazobres (Charles), *Journal d'un officier de cavalerie*, Paris, Berger-Levrault, 1917, 224 p.¹⁵²⁵

Taufflieb (général), *Souvenirs d'un enfant d'Alsace (1870-1914)*, Strasbourg, Imprimerie Alsacienne Editeur, 1934, 444 p.

de Visme (Jacques, François)¹⁵²⁶, *Carnet de route de Jacques de Visme, - Lieutenant au 8^e Dragons, capitaine de mitrailleurs au 146^e d'Infanterie 1914-1916*, Paris, Berger-Levrault, 1927, 136 p.

Weygand (général), *Mémoires, idéal vécu (T1)*, Paris, Flammarion, 1953, 650 p.

Essais et romans

[Anonyme], *La première bataille (par un officier russe)*, Paris, Westhausser, 1887, 23 p.

Charly (lieutenant), *Une petite garnison française. Roman de mœurs militaires*, Paris, Tallandier, 1904, 317 p.

Foudras (Louis, Auguste Théodore, marquis de), *Les gentilshommes chasseurs*, 1848, (réédition Club des Librairies associées, 1962), 407 p.

Hermant (Abel), *Le cavalier Miserey*, Paris, Charpentier, 1887, 432 p.

¹⁵²³ Sur la page de couverture est mentionné, « *Pierre Hervé (Joëssel), cavalier au 11^e R^t de cuirassiers (engagé le jour de ses 18 ans* ». Il est le neveu du général Lescot, commandant la 2^e DC, du 23 octobre 1912 au 13 août 1914. La dernière page de l'ouvrage mentionne « *Bois de Bethelainville (Meuse), 27 août 1918* ». Il a très probablement été édité après la fin de la Première Guerre mondiale.

¹⁵²⁴ Il est né à Rambouillet, le 10 août 1888. Saint-cyrien, il est lieutenant au 18^e RCH à cheval de Lunéville (2^e BCL, 2^e DC) d'octobre 1911 à avril 1915. Après avoir commencé la guerre en suivant son unité comme officier de cavalerie, il est désigné pour servir dans l'infanterie. Le 2 avril 1915, il rejoint comme capitaine le 131^e RI où il prend le commandement d'une compagnie. Il est tué dans l'Argonne, le 12 juillet 1915. En 1921, Geoffroy de Grand-maison fait paraître un ouvrage reprenant ses lettres et ses carnets. Son témoignage est analysé et critiqué par Jean-Norton Cru dans son ouvrage *Témoins*, publié en 1929.

¹⁵²⁵ Témoignage d'un officier de cavalerie du 21^e RD (13^e BD, 3^e DC).

¹⁵²⁶ Il est né à Paris, le 27 août 1890. Saint-cyrien, il est lieutenant au 8^e RD de Lunéville (2^e BD, 2^e DC) d'octobre 1913 à décembre 1915. Passé dans l'infanterie sur sa demande, il est nommé capitaine au 160^e RI puis passe au 146^e RI où il commande une compagnie de mitrailleuses. Il est tué à Verdun (Douaumont, ravin de la Couleuvre), le 2 mars 1916. En 1927, ses parents font paraître son carnet. Son témoignage est analysé et critiqué par Jean-Norton Cru dans son ouvrage *Témoins*, publié en 1929.

III - BIBLIOGRAPHIE

3.1) Ouvrages généraux

Instruments de travail et dictionnaires

Bargeton (René), *Dictionnaire biographique des préfets, septembre 1870 - mai 1982*, Paris, Archives nationales, 1994, 555 p.

Cassagne (Jean-Marie), *Le grand dictionnaire de l'argot militaire, terre, Air, Mer, Gendarmerie*, Editions LBM, 2008, 459 p.

Corvisier (André) [dir.], *Dictionnaire d'art et d'histoire militaire*, Paris, PUF, 1988, 884 p.

Corvisier (André) [dir.], *Histoire militaire de la France, de 1871 à 1940*, (T 3), Pedroncini (Guy), [dir.], Paris, PUF, 1992, 522 p.

Delmas (Jean), « L'histoire militaire contemporaine et ses problèmes », dans *Revue Historique de l'Armée*, n° 2, 1970.

Delmas (Jean), *Officier et historien, Etudes, articles et cours*, Paris, Economica, 2001, 681 p.

Jolly (Jean) [dir.], *Dictionnaire des parlementaires français*, Paris, PUF, 1960.¹⁵²⁷

Lamoussière (Christiane), *Le personnel de l'administration préfectorale, 1881-1926*, Paris, Archives nationales, 2001, 774 p.

Masson (Philippe), *Histoire de l'armée française de 1914 à nos jours*, Paris, Perrin, 1999, 507 p.

Mourre (Michel), *Dictionnaire d'histoire universelle*, Paris, Bordas, 1981.

Muraise (Eric), *Introduction à l'histoire militaire*, Paris, Lavauzelle, 1964 (Lavauzelle, réédition 2008), 372 p.

Prévost (Michel), et Roman D'Amat (Jean-Charles) [dir.], *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Librairie Letouzey et Ané, 1935-1985.

Rey (Alain) [dir.], *Dictionnaire historique de la langue française* (3 tomes), Paris, Dictionnaires Le Robert, 1995.

Serman (William), Bertaud (Jean-Paul), *Nouvelle histoire militaire de la France*, tome 1, 1789-1919, Paris, Fayard, 1998, 855 p.

Yvert (Benoit), *Dictionnaire des ministres 1789-1989*, Paris, Perrin, 1990.

¹⁵²⁷ Les biographies du *Dictionnaire des Parlementaires français de 1889 à 1940* sont intégrées dans les fiches signalétiques de la base de données des anciens députés français depuis 1789, consultable sur le site Internet de l'Assemblée Nationale, www.assemblee-nationale.fr.

Environnement politique, social et militaire

Auvray (Michel), *L'âge des casernes. Histoire et mythe du service militaire*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 1998, 326 p.

Bach (André, général), *L'armée de Dreyfus, une histoire politique de l'armée française de Charles X à « l'Affaire »*, Paris, Tallandier, 2004, 622 p.

Becker (Jean-Jacques), Audoin-Rouzeau (Stéphane), *La France, la nation, la guerre : 1850-1920*, Paris, Sedes, 1995, 387 p.

Becker (Jean-Jacques), *Le carnet B. Les pouvoirs publics et l'antimilitarisme avant la guerre de 1914*, Paris, Klincksieck, 1973, 226 p.

Bédarida (François), « L'Armée et la République », dans *Revue Historique*, juillet-septembre 1964.

Boniface (Xavier), *L'Armée, l'Eglise et la République (1879-1914)*, Paris, Nouveau Monde Editions, 2012, 500 p.

Boullanger, (Philippe), *La géographie militaire française (1871-1939)*, Paris, Economica, 2002, 619 p.

Canini (Gérard), « Géographie militaire de la France de l'Est (1873-1914) », dans *Revue Historique de l'Armée*, 1973, n°1 (spécial).

Canini (Gérard), « La ville et la garnison », dans *Annales de l'Est*, 1974.

Carré (Claude, général), *Histoire du ministère de la défense et des départements ministériels militaires*, Lavauzelle, 2001, 582 p.

Chanet (Jean-François), *L'école républicaine et les petites patries*, Paris, Aubier, 1996, 426 p.

Chanet (Jean-François), *Vers l'armée nouvelle : République conservatrice et réforme militaire, 1871-1879*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, 320 p.

Cochet (François), *Armes en guerre*, Paris, CNRS Editions, 2012, 317 p.

Cochet (François), *Etre soldat, de la Révolution à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2013, 288 p.

Contamine (Henry), *La revanche 1871-1914*, Paris, Berger-Levrault, 1957, 280 p.

Corvisier (André), « L'étude de la guerre, entre la sociologie et l'histoire », dans *Revue Historique*, 1970.

Corvisier (André), *Les hommes, la guerre et la mort*, Paris, Economica, 1985, 454 p.

Corvisier (André), *La guerre, essai historique*, Paris, PUF, 1995, 423 p.

Dallemagne (François), *Les casernes françaises*, Paris, Picard, 1990, 256 p.

Duroselle (Jean-Baptiste), *La France de la Belle époque. La France et les Français, 1914-1920*, Paris, Ed. Richelieu, 1972, 414 p., (réédition 1992, Presses de la FNSP, 384 p).

Ehrenberg (Alain), *Le corps militaire, politique et pédagogie en démocratie*, Paris, Aubier, 1983, 213 p.

Girardet (Raoul), *La société militaire dans la France contemporaine, 1815-1939*, Paris, Plon, 1953, (réédition 1998), 329 p.

Huré (général) [dir.], *L'Armée d'Afrique 1830-1962*, Paris-Limoges, Charles-Lavauzelle, 1977, 483 p.

Joly (Bertrand), « La France et la revanche (1871-1914) », dans *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, n°46-2, avril-juin 1999.

Martel (André), « Le renouveau de l'histoire militaire en France », dans *Revue Historique*, n° 497, janvier-mars 1971.

Martel (André), *L'engagement et les engagés 1872-1962*, Paris, CHMEDN, 1984, 135 p.

Maurain (Jules), *Armée et maintien de l'ordre*, Vincennes, CEHD, 2002.

Maurin (Jules), « De la guerre de 1870-1871 à la guerre de 1914-1918 : orientations bibliographiques », dans *Revue Internationale d'Histoire militaire*, n°61, 1985.

Mayeur (Jean-Marie), *La vie politique sous la troisième*, Paris, République, 1984, 445 p.

Mension-Rigau (Eric), *Le donjon et le clocher. Nobles et curés de campagne de 1850 à nos jours*, Paris, Perrin, 2003, 508 p.

Ordioni (Pierre), *Le pouvoir militaire en France*, Paris, Albatros, (2 tomes), 1981.

Ortolani (Marc), « La durée du service militaire dans le discours parlementaire 1888-1914 », dans *Cahier du CEHD* n°19, 2002.

Pedroncini (Guy), *La défense sous la troisième République, Tome I, Vaincre la défaite, 1872 -1881*, SHAT/IHCC, imprimerie de l'Armée, 1989, 723 p.

Roth (François), *La guerre de 1870*, Nancy, Fayard, 1990, 774 p.

Roynette (Odile), *Bons pour le service. L'expérience de la caserne en France à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Belin, 2000, 460 p.

Soubrier-Pinter (Line), *Au-delà des armes. Le sens des traditions militaires*, Imprimerie Nationale, 2001, 186 p.

Tison (Hubert), *La loi de trois ans et l'opinion publique française*, D.E.S, Paris, 1966.

Vial (lieutenant-colonel), « L'Armée française et l'Histoire », dans *Revue Historique*, avril-mai, juin 1952.

Vindé (François), *L'affaire des fiches 1900-1904. Chronique d'un scandale*, Paris, Éditions Universitaires, 1989, 237 p.

Winock (Michel), *La Belle Époque. La France de 1900 à 1914*, Paris, Perrin, 2002, 420 p.

Doctrine militaire française

Jauffret (Jean-Charles), « La défense des frontières françaises et l'organisation des forces de couverture, 1874-1895 », dans *Revue Historique*, 1988.

Merlier (Georges), « L'esprit d'offensive dans l'armée française en 1914, à la lecture de Grandmaison et d'autres publications de l'époque », dans *Bulletin de la société d'Histoire Moderne*, n°8, 1966.

Queloz (Dimitry), *De la manœuvre napoléonienne à l'offensive à outrance, La tactique générale de l'armée française, 1871-1914*, Paris, Economica, 2009, 600 p.

La guerre de 1870-1871 et la Première Guerre mondiale

Audoin-Rouzeau (Stéphane), *1870 : La France dans la guerre*, Paris, Armand Colin, 1989, 420 p.

Audoin-Rouzeau (Stéphane) et Becker (Jean-Jacques) [dir.], *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918 Histoire et culture*, Paris, Bayard, 2004, 1342 p., réédition (2 tomes), Perrin, 2012.

Becker (Jean-Jacques), *1914, comment les Français sont entrés dans la guerre*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques (FNPS), 1977, 637 p.

Becker (Annette), *Les monuments aux morts : patrimoine et mémoire de la Grande Guerre*, Paris, Errance, 1998, 158 p.

Becker (Jean-Jacques), « L'évolution de l'historiographie de la Première Guerre mondiale », dans *Revue historique des armées*, n°242, année 2006.

Becker (Jean-Jacques), *La France en guerre 1914-1918 : la grande mutation*, Bruxelles, Complexe, 1988, 221 p.

Becker (Jean-Jacques), *L'année 14*, Paris, Colin, 2004, 320 p.

Cochet (François), *Survivre au front 1914-1918. Les poilus entre contrainte et consentement*, Paris, 14-18 Editions, 2005, 268 p.

Cochet (François) et Porte (Rémy) [dir.], *Dictionnaire de la Grande guerre 1914-1918*, Paris, Robert Laffont, 2008, 1120 p.

[Collectif], *1870. Les soldats et leurs batailles*, Bernard Giovanangeli Editeur/Ministère de la Défense, 2006, 159 p.

Didier (Jacques), *Echec à Morhange. Août 1914, la bataille de Lorraine*, Louviers, Ysec, 2003, 240 p.

Didier (Jacques), *Lagarde. L'une des premières batailles de la Grande Guerre*, Louviers, Ysec, 2006, 126 p.

Droz (Jacques), *Les causes de la Première Guerre mondiale. Essai d'historiographie*, Paris, Seuil, 1973 (réédition 1997), 187 p.

Duroselle (Jean-Baptiste), *La Grande Guerre des Français (1914, 1918)*, Paris, Perrin, 1994, 515 p.

Goya (Michel), *La chair et l'acier. L'armée française et l'invention de la guerre moderne (1914-1918)*, Paris, Taillandier, 2004, 479 p.

Keegan (John), *La Première Guerre mondiale*, Paris, Perrin, 2003, 553 p.

Lecaillon (Jean-François), *Les Français et la guerre de 1870*, Paris, Bernard Giovanangeli Editeur, 2004, 223 p.

Lecaillon (Jean-François), *Le souvenir de 1870, histoire d'une mémoire*, Paris, Bernard Giovanangeli Editeur, 2011, 255 p.

Le Naour (Jean-Yves) [dir.], *Dictionnaire de la Grande Guerre*, Larousse, Paris, 2008, 476 p.

Mangin (Pierre), *A feu et à sang. Août 1914. La bataille des frontières*, Imprimerie Gillet, 1971 (réédition 2008, Ed. Fensch-Vallée, 384 p), 184 p.

Milza (Pierre), « *L'année terrible* »: (tome 1) *la guerre franco-prussienne, septembre 1870-mars 1871*, Paris, Perrin, 2009, 460 p.

Ortholan (Henri), *L'armée du Second Empire, 1852-1870*, Paris, Soteca, 2010, 365 p.

Pourcher (Yves), *Les jours de guerre. La vie des français au jour le jour 1914-1918*, Paris, Hachette Pluriel Référence, 2008, 546 p.

Prochasson (Christophe) et Rasmussen (Anne) [dir.], *Vrai et faux dans la Grande Guerre*, Paris, La Découverte « Espace de l'histoire », 2004, 360 p.

Prost (Antoine), *Les anciens combattants et la société française, 1914-1939*, 3 vol. (le vol. III surtout, *Mentalité et idéologie*), Paris, Presses de la FNSP, 1977.

Robin (Pierre), *La cavalerie dans la guerre de 1870. Récits de soldats*, Paris, Bernard Giovanangeli Editeur, 2008, 224 p.

Roth (François), *La guerre de 70*, Nancy, Fayard, 1990, 774 p.

Roynette (Odile), *Les mots des tranchées. L'invention d'une langue de guerre 1914-1919*, Paris, Colin, 2010, 286 p.

3.2) Ouvrages spécialisés

La Lorraine

d'Arbois de Jubainville (Paul), *Dictionnaire biographique lorrain*, Metz, Serpenoise, 2003.

Bogdan (Henry), *La Lorraine des ducs. Sept siècles d'histoire*, Paris, Perrin, 2005, 291 p.

Cabourdin (Guy), *Histoire de la Lorraine, l'époque contemporaine* (vol. 7), Metz - Nancy, Serpenoise-PUN, 1990-1994.

Canini (Gérard), *La Lorraine dans la guerre de 14-18*, Nancy, PUN, 1984, 127 p.

[Collectif], *L'armée à Nancy, 1633-1966. Mélanges d'histoire militaire*, Nancy-Paris, Berger-Levrault, 1967, 287 p.

Gaber (Stéphane), *Mémoire de la Grande Guerre en Lorraine*, Serpenoise, Metz, 1998, 143 p.

Przybylski (Stéphane), *La campagne militaire de 1870, batailles décisives autour de Metz, Gravelotte - Saint-Privat – Rezonville – Mars-la-Tour et Borny*, Metz, Editions Serpenoise, 2004, 239 p.

Roth (François), *La Lorraine annexée, 1870-1918*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1976, 765 p., réédition 2007, Editions Serpenoise, 751 p.

Roth (François), *Les Lorrains entre la France et l'Allemagne*, Metz, Editions Serpenoise, 1982, 216 p.

Roth (François), *Lorraine, France, Allemagne, un parcours d'historien*, Metz, Editions Serpenoise, 2002, 292 p.

Sicard-Lenattier (Hélène), *Les Alsaciens Lorrains à Nancy, 1870-1914*, Haroué, Gérard Louis éditeur, 2002, 463 p.

Thiebaut (Pascal), « *Le casernement dans la France du nord-est entre 1871 et 1914* », dans *Annales de l'Est*, n°2, 2003, p. 243-260.

Turetti (Laurence), *Quand la France pleurait l'Alsace-Lorraine, 1870-1914*, Les « Provinces perdues » aux sources du patriotisme républicain, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2008, 204 p.¹⁵²⁸

Lunéville

[Anonyme], *Aérodrome de Lunéville-Croismare*, Aéroclub de Lorraine, Lunéville, 1971, 11 p.

[Anonyme], *Dictionnaire historique des rues de Lunéville, 1801-1901*, Lunéville, Imprimerie Nouvelle, s.d.

Carciofi (Jean-Pierre), *Lunéville, mémoire en images*, Saint-Cyr sur Loire, Alan Sulton, 1997, 127 p.

Charles-Gaffiot (Jacques) [dir.], *Lunéville, fastes du Versailles lorrain*, Paris, D. Carpentier, 2003, 267 p.

Choux (Jacques, abbé), *Lunéville*, Colmar, S.A.E.P., 1972, 98 p.

Ducret (René, docteur), *Lunéville, vieilles pierres et souvenirs*, Lunéville, Librairie Bastien (1973), 42 p.

Ducret (René, docteur), *Rues et places de Lunéville : leur étymologie, leur histoire, Lunéville*, Imprimerie Bastien, 1976, 85 p.

Franz (Thierry), *Château de Lunéville, château des Lumières, site départementale du château des Lumières*, Nancy, Pm/conseil éditions, 2010, 54 p.

Guyon (Catherine), *Jeanne d'Arc en son église, Sainte Jeanne d'Arc de Lunéville*, Gérard Louis, Haroué, 2011, 112 p.

Jullian (Alain) et Poncet (Pierre) [dir.], *Lunéville, 1000 ans d'histoire*, Paris, Citédis, 1997, 167 p.

Job (Françoise), *Les juifs de Lunéville aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Nancy, PUF de Nancy, 1989, 324 p.

Lejaille (Guy), *Zeppelin IV, une visite historique*, Gerbamont, L'Atelier de la mémoire, 2009, 173 p.

Moulin (François) et Vagner (Michel) [dir.], *L'appel de Lunéville. Pour la résurrection du Versailles lorrain*, Nancy, Editions de l'Est, 2003, 205 p.

Pabst (Jean), *La vie quotidienne à Lunéville : 1871-1940*, Lunéville, 1988, 34 p.

Pabst (Jean), *Lunéville à la Belle Epoque*, Bruxelles-Paris, Hachette, 1976, 125 p.

¹⁵²⁸ Ce livre est issu d'une thèse de doctorat en histoire, *Les Français et le territoire national 1870-1914*, préparée à l'université de Metz sous la direction d'Alfred Wahl et soutenue en 2003.

Richard (Jean-Pierre), « Lunéville cité du cheval », dans *Monuments historiques*, 1991, 167 p., p. 102-106.

Tronquart (Martine), *Les châteaux de Lunéville*, (Meurthe et Moselle)/Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France. Région Lorraine, Metz, Editions Serpenoise, 1991, 72 p.

Tronquart (Martine), « Lunéville : résidence ducal, palais princier, château militaire. Histoire d'une construction », dans *Le Pays Lorrain, Journal de la société d'histoire de Lorraine et du musée Lorrain*, 106^e année, vol. 90, mars 2009, p. 5-18.

Vaillant (Philippe) [dir.], *Lunéville à travers les plans de 1265 à 2000*, Lunéville, Apache Color, 2001, 129 p.

Emploi de la cavalerie et des chevaux

Baldin (Damien), « Les tranchées ont-elles enterrées la cavalerie ? Entre disparition et mutation : la cavalerie française durant la Première Guerre mondiale », dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, PUF, janvier 2007, p. 7-20.

Baldin (Damien), « De la continuité anthropologique entre le combattant et le cheval, le cheval et son image dans l'armée française durant la Première Guerre mondiale », dans *Revue historique des armées*, n°249, année 2007, p. 75 - 87.

Beneytou (Jean-Pierre), *Histoire de la cavalerie française des origines à nos jours*, Paris, Lavauzelle, 2010, 245 p.

Bogros (Denis), *Les chevaux de la cavalerie française*, Loudun, PSR éditions, 2001, 112 p.

Chauviré (Frédéric), *Histoire de la cavalerie*, Paris, Perrin, 2013, 377 p.

de Cossé-Brissac (colonel), « L'école de Saumur », dans *Revue Historique de l'Armée*, n° 3-4, 1954.

Delpérier (Louis), *La cavalerie Légère de 1845 à 1915. Hussards et Chasseurs à cheval*, (2 volumes), Nantes, Editions du Canonier, 2007.

Dugué Mac Carty (colonel), *La cavalerie au temps des chevaux*, Paris, Editions E.P.A., 1989, 327 p.

Durosoy (général), *Saumur, Historique de l'Ecole d'application de l'arme blindée et de la cavalerie*, Paris, 1965, 162 p.

Franchet d'Espèrey (Patrice), *La main du maître, réflexions sur l'héritage équestre*, Paris, Odile Jacob, 2008, 395 p.

de Genellis (Marie-France), *Le cheval dans l'Histoire*, Paris, Peyronnet, 1956, 175 p.

Liévaux (Pascal) et Franchet d'Espèrey (Patrice) [dir.], *Architecture équestre, Hauts lieux dédiés au cheval en Europe*, Lonrai, Actes Sud, 2010, 377 p.

Roche (Daniel) [dir.], *Le Cheval et la Guerre. Du XV^e au XX^e siècle*, Paris, Art équestre de Versailles, 2002, 399 p.

La garnison de Lunéville

Druène (lieutenant-colonel), « Lunéville, garnison de cavalerie », dans *Revue Historique de l'Armée*, n°3, 1953, p. 63-80.

Latour (Francis), « La deuxième division de cavalerie pendant la Grande Guerre », dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°167, juillet 1992, p. 133-147.

Ministère de la Défense [coll.], *Lunéville, cinq siècles d'histoire militaire*, Saint-Etienne, 1997, 159 p.

Frontière et espace frontalier

Foucher (Michel), *L'obsession des frontières*, Paris, Perrin, 2012, 219 p.

Nordman (Daniel), *Frontières de France. De l'espace au territoire XVI^e XIX^e siècle*, Paris, Gallimard, 1998.

Piermay, (Jean-Luc), Reitel (Bernard), Zander (Patricia), [dir.], *Villes et frontières*, Paris, Economica, 2002, 280 p.

Roth (François), « *La frontière franco-allemande, 1871-1918* », dans *Annales de l'Est*, n°1, 1992, p. 35-53.

Armée allemande

Satter (Alfred), *Die Deutsche Kavallerie im Ersten Weltkrieg*, Books On Demand, 2004, 138 p.

Personnels militaires

Croubois (Claude) [dir.], *Histoire de l'officier français des origines à nos jours*, Saint-Jean-d'Angely, Editions Bordessoules, 1987, 429 p.

Rocolle (Pierre), *L'hécatombe des généraux*, Paris, Lavauzelle, 1980, 373 p.

Serman (William), *Les officiers français dans la nation, 1848-1914*, Paris, Aubier, 1982, 283 p.

Biographies et témoignages

Chambe (général), *Adieu Cavalerie !*, Paris, Plon, 1979, 283 p.

Doessant (Serge), *Le général André. De l'affaire Dreyfus à l'affaire des fiches*, Paris, Éditions Glyphe, 2009, 393 p.

Dufour (Emmanuel), *Aymard de Foucauld (1824-1863). De Saint-Cyr et Saumur à la campagne du Mexique, itinéraires d'un officier de cavalerie du Second Empire*, Cahors, La Louve éditions, 2012, 414 p.

Dumond (Jean-Pierre), *Le commandant de Rose créateur de l'aviation de chasse, héros méconnu de la Grande Guerre, 1876-1916*, Paris, Société des Ecrivains, 2007, 489 p.

Garrigues (Jean), *Le général Boulanger*, Paris, Olivier Orban, 1991, (réédition Perrin, 1999), 378 p.

Grandhomme (Jean-Noël), *Ultimes sentinelles. Paroles des derniers survivants de la Grande Guerre*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2006, 221 p.

Grandhomme (Jean-Noël) et Krempp (Thérèse), *Charles de Rose le pionnier de l'aviation de chasse*, Strasbourg, La Nuée Bleue/DNA, 2003, 319 p.

Muratori-Philip (Anne), *Le roi Stanislas (1677-1766)*, Paris, Fayard, 2000, 477 p.

Nobécourt (Jacques), *Le colonel de La Rocque 1885-1946 ou les pièges du nationalisme chrétien*, Paris, Fayard, 1998, 1194 p.

Ortholan (Henri), *Le général Séré de Rivières. Le Vauban de la Revanche*, Paris, Bernard Giovanangeli Editeur, 2003, 622 p.

Divers

Monestier (Martin), *Les animaux soldats, Histoire militaire des animaux des origines à nos jours*, Le Cherche Midi Editeur, 1996, 256 p.

Robichon (François), *JOB ou l'Histoire illustrée*, Tours, Mame, 1994, 160 p.

3.3) Presse contemporaine (sondages)

Annales de l'Est.

La Grande Guerre Magazine.

14-18, Le magazine de la Grande Guerre.

La Revue Historique.

Revue d'histoire moderne et contemporaine.

Revue historique de l'armée.

Revue Historique des armées.

3.4) Travaux universitaires, études, colloques, catalogues d'exposition

Avrillon (Eva), *La portée de l'incident de Lunéville (1913) dans la perception française de la « menace allemande » avant la Première Guerre mondiale*, mémoire de fin d'études, Université Sorbonne Nouvelle Paris III, Paris, Grin, 2011.

Bichat (Jean), *La vie et la santé dans une cité lorraine à travers les siècles, Lunéville (1034-1936), (étude médico-sociale)*, thèse de doctorat de médecine, Nancy, Imprimerie Georges Thomas, 1937, 607 p.

Bertrand (Anne), *L'arrondissement de Lunéville de 1884 à 1902*, mémoire de maîtrise, Nancy, 1955.

Boulanger (Philippe), *Géographie historique de la conscription et des conscrits en France de 1914 à 1922 d'après les comptes rendus sur le recrutement de l'armée*, thèse de doctorat, Paris, 1998.

Bourcart (Jean), *La 2^e division de cavalerie et la vie de garnison à Lunéville, août 1912 août 1914, de l'enracinement à l'engagement*, mémoire de Master 2, sous la direction de Claude-Isabelle Brelot, Université Lumière Lyon II, 2007.

Bruneau (Roland), *Les équidés dans la Grande Guerre*, mémoire pour l'obtention du diplôme de recherche universitaire, Tours, 1999.

Chouvet (Jean-Louis), *L'armée à Lunéville, 1851-1914*, mémoire de maîtrise d'histoire, Nancy, 1994.

[Collectif], *Metz...Nancy, Nancy...Metz, une histoire de frontière, 1861-1909*, catalogue d'exposition, Musées de la Cour d'Or, éditions Serpenoise, Metz, 1999, 208 p.

[Collectif], *La Lorraine et la guerre 1914-1918*, colloque organisé par le gouvernement militaire de Nancy, Nancy, 1984

[Collectif], *Curières de Castelnaud, La bataille de la Lorraine en 1914*, colloque organisé par le gouvernement militaire de Nancy, Nancy, 1984.

[Collectif], *La Belle Epoque des uniformes 1880-1900*, Paris, Editions de l'Albaron, Musée de l'Armée, 1991, 117 p.

[Collectif], *Lunéville, cité cavalière par excellence. Perspectives cavalières du siècle des Lumières au XX^e siècle*, Ecole Nationale d'Equitation (ENE), actes du 8^e colloque de l'ENE, 22, 23 juillet 2005, Paris, Agence Cheval de France, 2005, 236 p.

Conraux (Aurélien), *L'Ecole de cavalerie de Saumur (1814-1914). La création de l'équitation militaire*, thèse de l'Ecole nationale des Chartes, 2004.

Deleplace (Marc) [dir.], *De la patrie en danger aux nouvelles menaces, 1792-2003, la défense nationale en question*, actes du colloque, Reims, 26-27 mai 2004, CRDP de Champagne-Ardenne, 2005, 213 p.

Delpérier (Louis), *L'habillement et l'équipement du soldat français 1871-1914*, thèse de doctorat, Paris, 1983.

Esquer (Bernard), *Les conséquences de l'annexion de l'Alsace-Lorraine sur le développement et le rôle militaire de Nancy de 1874 à 1914*, mémoire de DESS, aménagement et Défense, Metz, 1986.

Forcade (Oliver), Duhamel (Eric), Vial (Philippe), [dir.], *Militaires en République, 1870-1962, les officiers, le pouvoir et la vie publique en France*, colloque international organisé au Palais du Luxembourg et à la Sorbonne, les 4, 5 et 6 avril 1996, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999.

Genot (Philippe), *Essai sur une ville moyenne : Lunéville (1954-1957)*, thèse de doctorat, Nancy, 1957.

Guyon (Catherine) [dir.], *Lunéville de la ville et de son château XIV^e – XX^e siècles*, Haroué, Gérard Louis éditeurs, 2008.

Hozé (Bertrand), *Mémoires d'une terre promise. Les mémoires françaises de l'Alsace-Lorraine de 1870 à nos jours*, thèse de doctorat, Université Paul Verlaine, Metz, 2000.

Jauffret (Jean-Charles), *Parlement, gouvernement, commandement : l'armée de métier sous la III^e république 1871-1914*, thèse de doctorat, Paris, 1987.

Labayle (Eric), *Le combat de cavalerie en 1914 : doctrine et réalité*, mémoire de DEA, Montpellier, 1990.

Lafourcade (Maité) [dir.], *La Frontière des origines à nos jours: actes des journées de la Société internationale d'histoire du droit, tenues à Bayonne, les 15, 16, 17 mai 1997*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 1998, 519 p.

Lambart (Christian), *La présence militaire à Troyes (1814-1914). Politique locale opinion et armée au XIX^e siècle*, thèse de doctorat, Paris, 1999.

Martin (Philippe), *Mémoire et lieu de mémoire en Lorraine, (acte du colloque, Nancy, 2002)*, Pierron, Nancy, 2003.

Pividori (Philippe), *Les relations entre l'armée et les populations en Champagne Ardennes 1890-1920*, thèse de doctorat, sous la direction de Maurice Vaïsse, Reims, 1998.

Roynette (Odile), *Les années de service ; La découverte de la caserne (1873-1889)*, thèse de doctorat, Paris, s .d.

Sawicki (Gérald), *Les services de renseignements à la frontière franco-allemande (1871-1918)*, thèse de doctorat, Nancy, 2006.

Truttmann (Philippe), *La fortification dans la bataille de Lorraine : défense et chute du fort de Manonviller*, Colloque d'histoire du 27 octobre 1984, Nancy, 11 p.

Turetti (Laurence), *Les Français et le territoire national, 1870-1914, place et importance des provinces perdues dans ces représentations*, thèse de doctorat, Metz, 2003.

Vierling (Angèle), *Lunéville et son arrondissement de 1871 à 1883 : étude politique, sociale et économique*, diplôme d'étude supérieur en Lettres, Nancy, 1953.

Vincent (Claude), *La vie politique à Lunéville de 1919 à 1939*, mémoire de maîtrise d'histoire, Nancy, 1980.

INDEX

- Adeler (F, A, A), chef d'escadron, 308, 313
Altmeyer, capitaine, 295, 315
Ameil (A, F, P, A, N), général, 79, 80, 82, 83, 84, 134, 141, 158, 160, 161
André (L, J, N), général, ministre de la Guerre, 226, 228, 294, 299, 363, 385, 386, 387, 388, 389, 442
Antoinat (G, M), lieutenant, 156, 295, 312, 314, 315, 319, 320, 322, 330, 448
Aubier (L, D, A), général, 326, 327, 416, 419, 434
Bailliencourt dit Courcol (E, L, P), colonel, 80, 191
Barail, du (F, C), général, 47, 56, 121, 122, 125, 141, 158, 167, 178, 242, 246, 252
Baringer, capitaine (r), 295
Barollière, de la (J, M), général, 182, 210, 215, 216, 375, 480
Baudrand (P), engagé au 11^e RC, 367, 368, 369
Beauvau, de, prince de Craon (C-J), maréchal de France, 207, 469
Benoist, de (C, M, J), général, 159, 162, 172, 173, 175, 365, 386, 387, 389, 467, 473
Berniquet (A), général, 473, 475, 481
Bertrand (P, J, C), chef de bataillon, 308
Besset (C, M, F, F), chef d'escadrons, général, 247
Billet (A), colonel, 56, 59
Bonie (J, J, T), colonel, 244
Bonnemains, de (C, F), général, 55, 56, 59, 76, 80, 177, 178, 179, 460
Bougon (M, A), colonel, 382
Boulangier (G, E, J-M), général, 13, 21, 90, 276, 277, 279
Boussat (J, F, D), chef de bataillon, 297, 299, 308, 317, 469
Brauer, de (L), général, 56
Brécard (C, T), général, 473
Bredow, von (H), général, 154, 309
Carême, adjudant, 144, 148
Chevillotte (P, A), colonel, 296
Clermont-Tonnerre, de (A, C, H), colonel, 296, 413, 416
Cointet, de (E, H), général, 2, 107, 111, 159, 161, 168, 169, 170, 171, 234, 247, 346, 379, 382, 384, 446, 447, 468, 473
Conigliano (H), chef d'escadrons, colonel, 13, 17, 45, 46, 155, 156, 337, 474
Conigliano de Clarenthal (J, M, J), général, 208
Conneau (L, N, E, J), général, 307, 308, 314, 315, 323, 327, 328, 329, 335
Contades-Gizeux, de (E, C, X, M), général, 189, 235, 270, 296, 413, 414
Corbillon (E, Z, C), appelé au 18^e RCH, 2, 147, 360, 361, 363, 364, 365, 366, 367, 374
Corn, de (A), général, 159, 162, 175, 474
Cornat (A, V, C), général, 136, 158, 161, 162, 163, 164, 165, 184, 185, 398, 441
Cornillat (C, M, M), chef de bataillon, 308
Corrard des Essarts (J), député, 388, 394, 395, 402, 459
Cosson (J, M), maire de Lunéville, 72, 73, 76
Courtot de Cisse (E, L, O), général, 11, 122, 125, 141
Currières de Castelneau, de (N, J, E), général, 309, 324
Dagonet (L, J), lieutenant, 305
Dalstein (J-B, J), général, 236
Decourt (H, F, M, A), lieutenant, 305
Delorme (E), général, 13, 218
Delsor (N), abbé, 388, 402
Dezauney (F, L, M), colonel, 296
Diettmann (D), général, 20, 36, 118, 131, 208, 211, 212, 213, 217, 218, 219, 221, 362, 374, 469, 471
Domenech de Cellès, lieutenant-colonel, 375
Dreyfus (A), capitaine, 107, 360, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 388
Durant de Mareuil (P, A, T), colonel, 296
Espinasse (L, N, E, J, J), général, 308, 316, 324
Farny (C, A), général, 54, 77, 78, 107, 108, 109, 159, 162, 172, 174, 383, 389, 392, 460, 473
Faverot de Kerbrech (F, N, G, N), général, 451
Ferry (C, G), maire de Lunéville, 343
Foch (F), général, maréchal, 259, 270, 303, 323, 324, 343, 470
Fondeur (J), chef d'escadron, 196, 296
Fournas-Labrosse (D, E, J, M, R), chef d'escadrons, 295, 312, 323, 329, 337

France, de (F, M, R), général, 473
 France, de (J, A, E), général, 84, 242, 243
 Gaillet (A, P), lieutenant, 304, 308
 Galliffet, de (G, A, A), général, 56, 125, 165, 234, 468
 Gastey (P, C, A), général, 473, 475
 Gazounaud, sous-intendant, 295
 Gérard (P, M, F), lieutenant, 198,
 Gérardin (L, E), abbé, 340, 341, 342, 448, 474
 Gigant (J), marchand, 64, 65, 76, 77, 78, 456
 Girard (L, S, M), général, 56, 111
 Goetschy (P, H), général, 212, 416, 448
 Got (P, E), général, 159, 160, 162, 395, 405, 411
 Gramont, de (A, L, P, A), général, 158, 161, 243
 Guibé (J, J, L), lieutenant, 305
 Guilhem de Pothuau (H, M, A, A), capitaine, 295, 312, 317, 323
 Hallé, capitaine (r), 295
 Huet (F, M), lieutenant, 450
 Huyn de Verneville (F, P, C), général, 110, 139, 159, 161, 165, 174, 377, 409, 410
 Jamont (E, F), général, 111, 168, 170, 213, 465
 Jauréguiberry (E, P), chef d'escadron, 407
 Keller (E, G), maire de Lunéville, 342
 L'Isle du Dreneuc, de (C, P, R, D), lieutenant, 305
 Lafontaine (R, A, C), lieutenant, 305, 337
 Lafutsun de Lacarre (L, C, H), colonel, 59
 Lajaille, de (F, C, L), général, 56
 Langlois (H), général, 114, 115, 116, 117
 Lardeur (E, C, M), général, 146, 159, 160, 161, 165, 170, 174, 184, 204, 277, 278, 377, 378, 442
 Lasalle, de (A, C, L), général, 463, 464, 467, 469
 Lasserre (R), éclaireur au 17^e RCH, 304
 Lasson (H, A), général, 159, 162, 175, 176, 337, 340, 474
 Lattre de Tassigny, de (J, J, M, G), lieutenant, général, 8, 322, 475
 Laval (V), abbé, 144, 400
 Le Pelletier de Glatigny (M, M, J, A), sous-lieutenant, 304, 308, 314
 Lecompte (G, M), capitaine, 296
 Leczinski (S), roi de Pologne, duc de Lorraine, 206
 Leforestier de Vandœuvre (R), colonel, 59
 Lenfumé de Lignièrès (J, A), général, 109, 159, 160, 162, 170, 171
 Lescot (A, L), général, 17, 153, 154, 159, 160, 162, 175, 193, 196, 243, 260, 270, 282, 283, 284, 285, 292, 294, 295, 303, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 320, 322, 323, 324, 326, 327, 338, 348, 371, 412, 413, 414, 416, 417, 437, 442, 448, 478
 Loizillon (J, L), général, 92, 159, 160, 161, 166, 167, 168, 170, 180, 185, 234, 264, 265, 292, 378, 442, 463, 465, 466
 Lucas, (A, L, E), général, 293, 296
 Lyautey (H), général, 153, 310, 323, 416, 417, 453, 462
 Macé de Gastines (L, M), général, 296, 303, 449
 Mac-Mahon, de (M, E, P, M), général, maréchal de France, Président de la République, 58, 59, 60, 73, 76, 178, 226, 376
 Majorelle (L-L), maire de Lunéville, 62, 71, 72, 141, 414
 Manteuffel von (H, E), général, 67
 Marcot, sous-lieutenant (r), 295
 Marillier, colonel, 308, 313, 314, 315, 320
 Marreau, cavalier au 8^e RD, 148
 Mas Latrîe, de (J, M, A), général, 149, 159, 162, 175, 188, 189, 284, 360, 413, 445
 Maud'huy, de (L, E), général, 323
 Maunoury (M, J), général, 104
 Meneust (H), général, 159, 162, 395
 Méquillet (R), député, 212, 386, 388, 394, 445, 459, 461
 Michal (C, C, L, M), général, 115, 116, 117, 147, 173, 386, 391
 Michel (A, E), général, 21, 30, 39, 43, 56, 187, 229, 460
 Millot, adjudant, 296
 Monard, de (J), général, 114, 115
 Moret, cavalier au 18^e RCH, 148
 Neuville, de, lieutenant, 296
 Niessen (F, X), fondateur du *Souvenir Français*, 459
 Odon, lieutenant-colonel, 308, 314, 315, 321
 Pighetti de Rivasso, de (J, E, M, R), capitaine, 296
 Pinon, capitaine, 295
 Poncelet (H, E), 296, 337
 Poncet, von, capitaine, 61
 Poupel (R, J), lieutenant, 304
 Prax (M, L, L), colonel, 296, 316
 Pretelat (A, G), général, 473
 Quinchez (G, A, R), capitaine, 295, 298, 312, 319, 323
 Redwitz, von (O), général, 324
 Ricklin (J), délégué au *Souvenir Français*, 459, 461
 Rioust de Largentaye, sous-lieutenant, 443
 Ritleng (J, M, E), lieutenant, 305
 Romieux (J, A, G), lieutenant, 450, 451

Rossetti (G, V, S, M), colonel, 57, 59, 179
 Royer-Dupré, de (E, F, L), lieutenant, 305
 Ruffier d'Épenoux (D, L, P), général, 341
 Saint-Royre (J, A, F), lieutenant, 305
 Sans (E, L, F, J), lieutenant, 304
 Sauvage de Brantès (P, M, J), général, 470
 Servant (C, E), capitaine, 296
 Sordet (J, F, A), général, 269, 294, 323, 328
 Stainville, comte de (J), maréchal de France, 20, 130, 134, 206, 212, 218, 386, 471
 Stetten, von (O), général, 309
 Tampé (F, M, A), colonel, 296
 Trémeau (C, L), général, 159, 160, 162, 442, 468, 473
 Treuille de Beaulieu (A, H, T), général, 195, 208, 212, 218, 219, 293, 471
 Tricornot de Rose (J, B, M, C), lieutenant, 183, 282, 403
 Turckheim, de (E), maire de Lunéville, 70, 284, 293, 300, 393, 414, 419, 448
 Varin (J, M, M), général, 159, 162, 175, 189, 249, 270, 291, 312, 327, 330, 333, 334, 335, 337, 413, 414, 418, 419, 437, 440, 448, 451, 473, 474
 Veynante (E, A), sous-lieutenant, 304
 Vidal de Lausun (J, P, M), chef d'escadrons, 284
 Viel d'Espeuilles, de (M, L, A), général, 80
 Vigo, lieutenant (r), 295
 Vilmette (C, V), général, 20, 460
 Vohl (P, G), lieutenant prévôt, 296
 Vouges de Chanteclair, de (E, F, A), général, 80
 Weygand (M), capitaine, général, 142, 146, 168, 261, 268, 345, 348, 349, 381, 382, 450, 467